This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 49786 3

Digitized by Google

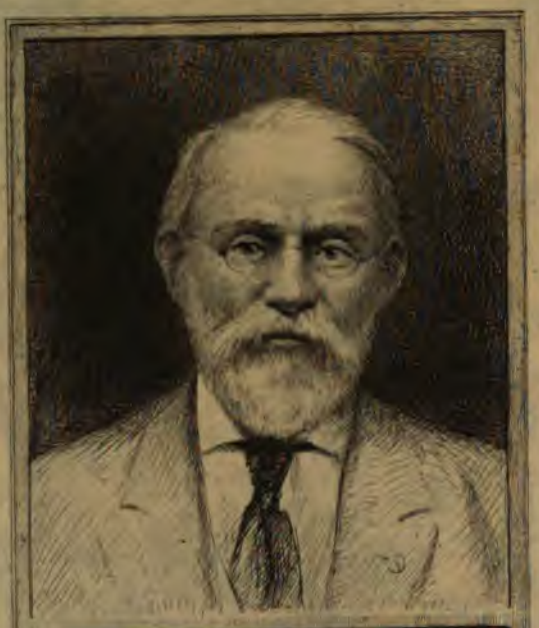

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LXVI - LXVII

REVUE DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

1re et 2e Livraisons — Janvier et Février 1891

TOME XXII

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1891

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *Les armes, les livres, les papiers et le mobilier de François de Saint-Offange, ligueur angevin au temps de Henri IV.* — André JOUBERT.

2° *Le devant d'autel de Saint-Maur-sur-Loire.* — X. BARBIER DE MONTAULT.

3° *L'Église constitutionnelle du département de la Mayenne après la Terreur, d'après la correspondance de Ch.-Fr. d'Orlodot.* — E. QUERUAU-LAMERIE.

4° *Un vieux manuscrit du XVIe siècle.* — A. DE VILLIERS.

5° *Crosses du Musée Saint-Jean d'Angers.* — V. GODARD-FAULTRIER.

6° *Un Conventionnel choletais — Michel-Louis Talot, adjudant-général (1755-1828)* (suite). — H. BAGUENIER-DESORMAUX.

7° *Notes sur Montjean* (suite). — ***.

8° *Le Portefeuille d'un Curieux* (suite). — *Actes de fondation de l'Hôtel-Dieu de Beaufort.* — Joseph DENAIS.

9° *Chronique.* — André JOUBERT.

M. Ambroise Joûbert. — M. Eliacin Lachèse. — Un nouveau volume de M. le duc de la Tremoïlle. — Les Lettres de Louis XI, roi de France. — Le Pays des Pharaons, par Mme de Belloc. — Supplément aux poésies de Germain Colin, par M. Emile Picot. — La Notice sur Brion, de M. René de Russon. — Lorely, de M. Jules Bordier. — Les Juifs de Nantes et du pays nantais, par M. Léon Brunschvicg. — La vente de la bibliothèque du château du Pin. — Une nouvelle publication de M. Jules Robuchon. — Un don de M. de Chemellier. — Quelques travaux relatifs à l'Anjou. — L'exposition du Cercle de la rue Volney. — Les ventes d'œuvres exposées à la Société des Amis des Arts.

10° *Chronique bibliographique.*

A l'Aventure, croquis italiens, par René Bazin. — Études bretonnes. Marion du Faouët, chef de voleurs, par J. Trévedy. — André JOUBERT.

Documents authentiques pour servir à l'histoire de la constitution civile du clergé dans le département de la Mayenne, par M. Le Coq. — Q. L.

Législation internationale des incendies, par Antony Roulliet. — A. DE VILLIERS.

Prix de l'abonnement à la *REVUE DE L'ANJOU*

12 francs par an

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME VINGT-DEUXIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1891

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nichols
5-31-28
16143

LES ARMES, LES LIVRES
LES PAPIERS ET LE MOBILIER
DE
FRANÇOIS DE SAINT-OFFANGE
LIGUEUR ANGEVIN
AU TEMPS DE HENRI IV

I

FRANÇOIS DE SAINT-OFFANGE, SIEUR DE HURTAULT

Le 29 septembre 1608, François Lasnier de Leffretière, sieur de Sainte-Gemmes-sur-Loire [1], conseiller du Roi, lieutenant général de Monsieur le Sénéchal d'Anjou, se transportait au château de la Pouèze [2], paroisse de la Poitevinière, pour procéder à l'inventaire des biens laissés par François de Saint-Offange, vivant sieur de Hurtault, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, époux de Marie de Brie, décédé l'année précédente, à la requête de Jacques de la Roche, sieur de Daillon [3], et des autres parents de

[1] Les Lasnier étaient seigneurs de Sainte-Gemmes-sur-Loire depuis la fin du XVIe siècle. La terre fut érigée en baronnie par lettres patentes d'avril 1646. (*Dict. hist. de M.-et-L.*, t. III, p. 355.)

[2] Le fief de la Pouèze relevait du Petit-Montrevault. Par son mariage, Marie de Brie l'avait apporté à François de Saint-Offange. Les douves du château ont seules été conservées. La terre appartient aujourd'hui à la famille Lebault de la Morinière. (*Ibid.*, t. III, p. 175.)

[3] Daillon, chât., cne des Cerqueux-de-Maulévrier. — Ce fief était possédé, au XVIe siècle, par la famille de la Roche de Coron. Il fut adjugé judiciairement en 1606 pour 51,000 livres, sur Jacques de la Roche et sa femme Jeanne Froger, au maréchal de Cossé-Brissac. (*Ibid.*, t. II, p. 3-4.)

Digitized by Google

Philippe, Renée et Jeanne de Saint-Offange, enfants mineurs des personnages précédemment désignés, placés sous la direction de leur curateur Louis de Cuissart, sieur du Pin [1].

Le lendemain 30 septembre comparaissaient : le procureur du Roi, Louis de Cuissart, Mathurin Froger, « licencié en droictz », conseil du curateur et son avocat-procureur, Claude de Saint-Offange, abbé de l'abbaye de Saint-Maur, oncle paternel des mineurs [2], assisté de maître Claude Guérin, « licencié en droictz », son avocat-procureur, René de Saint-Offange, sieur de la Frapinière, cousin des dits mineurs [3], représenté par ce même Guérin, son avocat-procureur, Jeanne Turpin, femme de noble homme N. de Brie, sieur de la Motte [4], tante des mineurs ci-dessus désignés. Maître Michel d'Escoublant, sieur de Saint-Sigismond [5], époux de Renée de Brie, parent également convoqué, n'est pas présent et n'a pas pris soin de se faire représenter. On donne défaut contre lui. Maître Jacques Launay, sergent royal, est chargé d'office de l'estimation du mobilier. Il est assisté du greffier, le sieur Gohory. Commencé le 29 septembre 1608, cet inventaire, très intéressant et très complet, fut terminé le 5 octobre suivant [6].

[1] Pin (le), chât., c^ne de Chantocé. — La famille de Cuissart, qui le possédait au moyen âge, était l'une des plus anciennes de l'Anjou. (*Dict. hist. de M.-et-L.*, t. III, p. 96.)

[2] Claude de Saint-Offange, abbé régulier de Saint-Maur de 1591 à 1626, mort le 17 janvier 1635 et inhumé dans le chœur de la grande église de l'abbaye. Il avait réformé le monastère et reconstruit les bâtiments. On conserve son portrait au Cabinet des Estampes. (*Ibid.*, t. III, p. 437.)

[3] Frapinière (la), chât. c^ne de Cossé. — La terre appartenait aux Saint-Offange depuis le commencement du XVe siècle. René de Saint-Offange avait épousé Anne de Montours.

[4] Motte (la), f. c^ne d'Angers, N.-E., dans l'ancienne paroisse de Saint-Samson.

[5] Saint-Sigismond, canton du Louroux-Béconnais. — Le seigneur était le châtelain du Vivier en Villemoisant.

[6] Voir le manuscrit inédit, couvert en parchemin, contenant 245 feuillets écrits au recto et au verso, intitulé : *Inventaire des meubles et effets restés après le décès de François de Saint-Offange, écuyer, seigneur de Hurtault, et de d^lle Marie de Brye, son épouse*, etc. Ce curieux document appartient à M. le comte de la Morinière, d'Angers, qui a bien voulu nous le communiquer et que nous remercions ici de son extrême obligeance.

Digitized by Google

François de Saint-Offange, issu de la vieille famille angevine des Saint-Offange, était fils de René de Saint-Offange, seigneur de l'Éperonnière en Saint-Aubin-de-Luigné, terre qui était possédée depuis le XIVe siècle par cette vaillante race, et de Renée Froger, d'une maison noble du Poitou. Les Saint-Offange descendaient par huit générations de Jean de Saint-Offange et de Françoise d'Andigné. Notre François naquit à l'Éperonnière et non au château de la Garde en Coutures, comme on l'a dit par erreur [1], car cette seigneurie de la Garde n'a jamais été aux mains des Saint-Offange et elle appartenait, au XVIe siècle, à la famille Deshommeaux. Les Saint-Offange s'armaient : *D'azur au chevron d'argent, accompagné de trois molettes d'éperon de même, posées deux en chef et une en pointe* [2].

René de Saint-Offange avait eu sept enfants, dont trois fils : Artus, sieur de l'Éperonnière, François, sieur de Hurtault [3], et Amaury, sieur de la Houssaie, et quatre filles : Anne, Philippe, Jeanne et Charlotte. Trois d'entre elles embrassèrent la vie monastique. Anne fut religieuse au Ronceray, Philippe au Perray et Jeanne à Cholet. Artus, l'aîné des fils, héritier des titres et charges de son père, épousa à Rochefort [4], le 24 janvier 1575, Anne, fille de Joachim de Montours, seigneur de la Guimonnière [5] ; François, le cadet, s'unit, en février 1593, au château de Serrant [6], à Marie de Brie [7], de cette maison, dame de la

[1] C'est à tort que M. Victor Pavie, dans sa brillante et dramatique étude sur *les Saint-Offange*, publiée dans la *Revue de l'Anjou*, 1854, t. II, p. 96, 227, 334, dit que la résidence de ces seigneurs était au château de la Garde.

[2] Voir l'*Armorial général de l'Anjou*, par J. Denais, au mot *Saint-Offange*.

[3] Hurtault, f. cne du Voide.

[4] Les Saint-Offange occupaient alors la forteresse de Rochefort-sur-Loire depuis dix ans.

[5] Guimonnière (la), h. cne de Rochefort-sur-Loire.

[6] Serrant, cne de Saint-Georges-sur-Loire. — Depuis au moins le XIVe siècle, ce château appartenait aux de Brie.

[7] Marie de Brie était fille de Madelon de Brie, tué en 1565, à la sortie d'un bal, dans la rue Courte, par le procureur du roi Lemaçon. (Voir le *Journal* de Louvet, année 1565.) — Les de Brie portaient :

Digitized by Google

Pouèze, du Mesnil-Bouteille[1], etc.; Amaury, le plus jeune, gentilhomme de la maison du Roi, s'allia, en 1597, aux Marchais[2], avec Ambroise de Clermont[3].

En 1585, les Saint-Offrange ayant appris la surprise du château d'Angers par du Hallot, occupèrent la forteresse de Rochefort-sur-Loire, où ils se retranchèrent solidement. D'Aubigné les accuse de n'avoir embrassé le parti de la Ligue que par dépit, après avoir vainement offert leurs services au Roi. La forteresse de Dieusie, bâtie sur le sommet d'un rocher à pic, dans un îlot de la Loire, et les hauteurs de Saint-Symphorien tombèrent aussi au pouvoir de ces hardis capitaines, qui y établirent de nombreux moyens de défense. Bientôt ces audacieux partisans de Mercœur commencèrent leurs courses aux alentours, harcelant sans cesse les royaux. « Coupant les routes, courant les champs, interceptant la Loire et ses deux rives, ils tenaient dans des alertes continues Angers même et ses faubourgs et toute la vallée jusqu'à mi-chemin de Nantes[4]. » Ils s'emparèrent successivement de la Roche-de-Serrant, de la Possonnière, de l'île de Béhuard, des Lambardières,

Fascé d'argent et de sable de huit pièces au lion de gueules brochant sur le tout (Audouys, mss. 994, p. 17.)

[1] Ménil-Bouteille (le), f. c^ne de Beaupréau.

[2] Marchais (les), f. c^ne de Faye.

[3] Le dossier des Saint-Offange, conservé aux Archives de Maine-et-Loire, E 3904, est peu important : Testament de René de Saint-Offange, sieur de l'Eperonnière (post. 1596). — Arrêts du Conseil privé du roi qui cassent et annulent la procédure contre les sieurs de Hurtault et de la Houssaye Saint-Offange, à raison des derniers troubles (26 avril 1600). — Autorisation donnée par Charles Turpin, seigneur de la Poitevinière, à François de Saint-Offange, sieur de la Vieillère et de l'Olivraye, d'occuper en son absence le banc seigneurial de l'église (8 septembre 1602). — Mandements du roi Henri IV portant ordre au trésorier de son épargne de payer aux frères Saint-Offange, anciens commandants du château de Rochefort, diverses sommes, prix de la reddition dudit château (1601-1607). — Compte de curatelle de Philippe, Renée et Jeanne, enfants mineurs de François de Saint-Offange, sieur de Hurtault, et de Marie de Brie (août-septembre 1608). — Voir aussi, aux mêmes Archives, B, Insinuation du Présidial, 18 mai 1598.

[4] *Dict. hist. de M.-et-L.*, t. III, p. 436. — E. Mourin, *La Réforme et la Ligue en Anjou*, 2e édition, p. 337 et suiv.

Digitized by Google

de Beaupréau, de Chalonnes, de Chemillé, etc. Pendant cette même année 1590, la Rochepot et Puycharic essayèrent vainement, à plusieurs reprises, de prendre Rochefort.

François de Saint-Offange fut fait prisonnier le 13 février 1590, dans le château de Gilbourg, avec son cousin Claude de Saint-Offange, prieur de Saint-Rémy-la-Varenne depuis 1589. De son côté, Artus s'était emparé, le 22 janvier 1590, de Scipion Sardini, gentilhomme lucquois, « grand partisan de France, » traitant très en faveur à la Cour, qui allait d'Angers à Tours par la levée [1]. Il ne consentit à lui ouvrir les portes du lieu où il le détenait, que moyennant la mise en liberté de son frère et du prieur, et une forte rançon de six mille écus.

Peu après, dans la nuit du 14 au 15 mai 1590, Artus était tué à Saint-Rémy-la-Varenne par les royaux [2]. La conduite des opérations passa alors aux mains de François et d'Amaury, qui continuèrent la lutte avec acharnement. Le 14 octobre, l'église de Rochefort était « redédiée, sacrée et béniste » par les soins de M. de Hurtault. Les hostilités continuèrent en 1591. Le 13 janvier, François de Saint-Offange faisait commencer la démolition des châteaux de la Possonnière et de la Roche-de-Serrant. Le 11 novembre, les Saint-Offange faisaient, dans la nuit, une tentative sur Angers, qui fut repoussée. Les royaux reprirent la Possonnière, qui retomba aux mains des ligueurs le 30 décembre 1592. Les démolitions recommencèrent par l'ordre de François de Saint-Offange, qui fit mettre le feu au château de la Possonnière, le 24 mai 1593.

Une commission de Charles de Lorraine, duc de Mayenne, donnée à Rouen le 20 mai 1592, avait investi François de

[1] Scipion Sardini acquit, en 1596, la terre de Serrant. Le retrait lignager en fut fait sur lui en 1603, par Madeleine Maillard, fille de René de Brie.

[2] M. C. Port rectifie avec raison la date de 1592 donnée par les historiens Hiret et Roger.

Digitized by Google

Saint-Offange du commandement de la forteresse de Rochefort [1]. Le 29 septembre suivant, le chef de la Ligue le nommait au poste de lieutenant général d'Anjou, vacant par la mort de Mathurin Cochelin [2]. Dès le 15 du même mois, Duplessis-Mornay avait assiégé Rochefort, qu'il bloqua jusqu'au 2 décembre, avec le prince de Conti et le maréchal d'Aumont, une armée de plus de quatre mille hommes, tant de pied que de cheval, une forte artillerie et une puissante escorte de gentilshommes dévoués au parti du Roi. Tous ces efforts échouèrent devant la résistance opiniâtre d'Artus de Saint Offange. François, qui réunissait des renforts à Ancenis, était venu rejoindre son frère pour le seconder dans ce duel implacable où ils déployaient une si incroyable énergie [3].

Maîtres du pays, les Saint-Offange recommencèrent, en 1593, leurs courses et leurs pillages. Le 27 avril 1594, la « Royne Blanche », Louise de Vaudemont, veuve de Henri III, qui avait offert son entremise pour traiter avec les ligueurs, passait devant Rochefort et le gouverneur lui faisait « ung grand honneur ». Une trêve fut conclue le 15 juillet; elle fut de courte durée. En 1595, François était prisonnier à Clisson. Amaury s'était, de son côté, emparé, au mois de janvier, de l'échevin la Lande et du procureur du Roi, qui étaient détenus comme otages par les ligueurs [4]. Le 4 septembre, après avoir reçu de la ville d'Angers la rançon demandée, qui était de 2,620 écus, Amaury consentit à relâcher les deux captifs. Grâce à la diligence de la Rochepot et après de nombreuses négociations entre les représentants des deux partis, François fut aussi lui

[1] Cette commission figure parmi les documents inédits dont nous donnerons plus loin la liste.
[2] *Ibid.*
[3] Voir la *Réforme et la Ligue en Anjou.* — Le 13 août 1595, les Saint-Offange avaient massacré des protestants à la Châteigneraie, en Poitou. (*Ibid.*, p. 374.)
[4] Voir le *Journal* de Louvet.

Digitized by Google

mis en liberté, moyennant la neutralité de Clisson pendant une année [1].

Enfin les Saint-Offange déposèrent les armes et firent présenter au Roi, « requête et supplication », par l'intermédiaire de Fouquet de la Varenne. Henri IV était alors au château de Chenonceaux. Cette soumission publique fut acceptée par des lettres-royaux de mars 1598, données aux Ponts-de-Cé. Une amnistie complète fut octroyée aux deux chefs ligueurs. Le lendemain, la ville d'Angers leur accordait des lettres spéciales d'abolition. François et Amaury, nommés gentilshommes ordinaires de la Chambre, reçurent en outre deux mille écus d'indemnité pour la perte du gouvernement de Rochefort dont ils remirent les clefs le 3 juillet de la même année. Dès le lendemain, on commença la démolition de cette redoutable forteresse, qui dura dix mois [2]. Les Saint-Offange obtinrent jusqu'à leur décès des pensions importantes payées sur la cassette du Roi [3]. Le testament de François de Saint-Offange est du 13 mars 1604. Il n'existait plus dès le mois de novembre 1607 [4].

Les preuves incontestables de courage, d'intrépidité et d'énergie, si souvent prodiguées par les Saint-Offange, dans

[1] Lettre de Duplessis-Mornay, septembre 1595.

[2] *Dict. hist. de M.-et-L.*, aux mots *Saint-Offange* et *Rochefort-sur-Loire*. — Les *Articles accordés par le Roy aux sieurs de Heurtault et de la Houssaye de Sainct-Offange, sur la réunion des villes de Sainct-Symphorien et chasteau de Rochefort, au service de Sa Majesté, donnés à Chenonceaux le 1er mars 1598*, ont été publiés par M. Victor Pavie, aux pièces justificatives de son intéressante étude. Ces articles furent enregistrés au Présidial d'Angers, le 18 mai 1598 ; à Paris, au Parlement, le 10 mars précédent ; à la Cour des Aides et à la Chambre des Comptes, le 11 mars. — Parmi ces pièces justificatives, on remarque des lettres de François de Saint-Offange, sieur de Hurtault, au maire d'Angers, datées des 22 novembre et 3 décembre 1595.

[3] Archives de Maine-et-Loire, E. 3904.

[4] *Ibid.* On lit en tête des lettres du 1er décembre 1607 : « A tous ceux.... Philippe de Saint-Offange, fils aisné de feu François de Saint-Offange, gentilhomme de la Chambre du Roy, etc. » — Quant à Amaury, il vivait encore en 1622, comme nous l'avons raconté déjà dans notre étude sur la *Châtellenie de la Jaille-Yvon et ses seigneurs* (1052-1789), d'après des documents inédits.

Digitized by Google

cette lutte mémorable, ne doivent pas faire oublier les excès, les violences et les déprédations dont ils se rendirent coupables. On peut admirer leur valeur, on doit flétrir leurs brigandages. Ces personnages, selon l'aveu même de leur panégyriste, « n'étaient rien moins que des « saints. Combattre pour combattre était volontiers leur « devise. » Leur conscience ne fut difficile « ni en conseils, « ni en alliances ». Le nom de Saint-Offange est resté légendaire dans la contrée qui fut le théâtre de leurs exploits. Il sert encore aujourd'hui à désigner l'un des rochers abrupts de Saint-Symphorien, qni avaient été transformés par eux en un retranchement destiné à repousser les attaques des royaux.

II

LES ARMES

Nous avons dit, dans le précédent chapitre, qu'un inventaire fut dressé, du 29 septembre au 5 octobre 1608, au château de la Pouèze, après le décès de François de Saint-Offange, sieur de Hurtault, par maître Jacques de Launay, sergent royal, assisté du greffier, le sieur Gohory.

La série des armes conservées par l'ancien ligueur est très curieuse.

« Unne espée aux gardes dorées et ung petit poignard, aussy doré sur les gardes, avecq foureaux de vellours, prisez, ensemble, deux escus, cy. . . . . II e.

« Ung aultre petit poignard d'Escosse, doré et garny de son foureau de vellours, prisé vingt sols, cy. . . . XX s.

« Unne aultre espée à garde vernye de noir, garnye de son foureau pendant de cuir, prisée soixante sols, cy . LX s.

« Ung pistollet [1], garny de son rouet, et aussy de son foureau de cuyr, garny de vellours, prisé ung escu, cy. I e.

[1] Pistolet à rouet, pistolet muni d'une pierre de silex qui, par la détente d'un rouet, s'abaissait sur la platine et mettait le feu à la poudre du bassinet.

Digitized by Google

« Ung aultre pistollet, garny de son rouet et foureau de cuyr, prisé quatre livres, cy. . . . . IV l.

« Unne petitte escoupette [1] de troys piedz, garnye de son rouet et prisée quatre livres dix sols, cy. . . IV l. X s.

« Unne bague de lance [2] de fer doré, prisée dix sols, cy. . . . . X s.

« Deux aultres armes [3], garnyes de leurs rouets, prisées ensemble six livres, cy. . . . . VI l.

« Unne bouteille de bois, couverte de vellours, accomodée de houppes de soye et fil d'argent, à mettre pouldre à canon, prisée huit sols, cy. . . . . VIII s.

« Unne pertuisanne dorée [4], couverte de vellours rouge à broderye d'argent, garnye de sa crespine de soye et fil d'argent, avecq son foureau de cuyr, prisée huict livres, cy. . . . . VIII l.

« Unne lame de dague, non montée, prisée six sols six deniers, cy. . . . . VI s. VI d.

« Cinq hallebardes, garnyes de leurs hampes, prisées vingt sols pièce, cy cent sols. . . . . C s.

« Vingt et unne harquebuses à mesche, les unnes sans mesche et leurs fusts cassez, prisez trente sols l'unne portant l'aultre, cy trente et unne livres dix sols. XXXI l. X s.

« Six mousquets anciens [5], demontez et leurs fusts demontez, avec leurs fourchettes, prisez quarante cinq sols, pour ce vingt et unne livres dix sols, cy. . . . . XXI l. X s.

« Unne harquebuse à rouet, de quatre pieds et demy de long, prisée six livres, cy. . . . . VI l.

« Vingt fournimens et pouldrières d'harquebuses, acco-

[1] Escopette, espèce d'arquebuse dont on se servait depuis peu de temps.

[2] Bague de lance, anneau fixé à la lance et dans lequel passait la courroie qui servait à la retenir de la main quand on la lançait.

[3] Sans doute deux arquebuses.

[4] Pertuisane, hallebarde présentant sur les côtés, des pointes, des crocs.

[5] Mousquet, ancienne arme à feu qui ressemblait à la carabine et qui commença à être employée dans les armées françaises sous Charles IX. A l'origine, il était d'un poids énorme et d'un lourd calibre qui accablait le fantassin. Il fut allégé plus tard.

Digitized by Google

modez de leurs cordons et pendans de costé en laine, prisez à quinze sols, pour ce quinze livres, cy. . . . . XV l.

« Deux grandes harquebuses à rouet, l'une de huict pieds de long et l'aultre de sept pieds, prisez ensemble sept livres dix sols, cy quinze livres. . . . . XV l.

« Unne aultre harquebuse à rouet, de cinq pieds de long, prisée six livres, cy . . . . . VI l.

« Troys bandollières de cuyr, garnyes de leurs charges, prisées cinq sols pièce, pour ce quinze sols, cy . . XV s.

« Unne aultre harquebuse à rouet, de cinq pieds de long, prisée soixante sols, cy . . . . . LX s.

« Dix picques ferrées, prisées cinq sols, cy. . . V s.

« Deux harnoys d'armes complets, la cuirasse à l'espreuve, prisées dix livres, cy vingt livres . . . . XX l.

« Troys cuirasses, avecq leurs sallades, brassarts et ganteletz [1], prisez dix huict livres, cy. . . . . XVIII l.

« Une rondache [2], garnye de ses pendans, prisée trente sols, cy . . . . . XXX s.

« Troys canons d'harquebuses à crocq de fer, dont l'unne est montée de son fust, prisé, le tout, neuf livres, cy. IX l.

« Ung vieil espieu de chasse, prisé cinq sols, cy. V s.

« Deux arbalestres à arc d'assier, l'unne à galet [3], l'aultre bodinée [4], garnyes de leurs bandages, prisées dix sols, cy. . . . . X s.

« Unne lance de guerre, prisée huict sols, cy . VIII s.

« Deux faulconneaux [5], de chascun quatre pieds de long, et unne harquebuse à crocq, le tout prisé trente livres, cy. . . . . XXX l.

« Ung mortier de fer à battre pouldre, avecq son pillon de fer, prisé vingt sols, cy . . . . . XX s.

[1] Gantelets, gants couverts de lames de fer, qui faisaient partie de l'armure d'un chevalier.
[2] Rondache, bouclier rond.
[3] Galet, lisez *Jalet*. Jalet, caillou rond qu'on lançait avec une arbalète. Voir *arbalète à jalet* dans le *Glossaire* de Gay, p. 44.
[4] Bodinée, pour *boudinée*, cordée ?
[5] Fauconneau, petit canon.

Digitized by Google

« Deux pétards de fonte [1] et quatorze grenadiers [2] de fonte.

« Vingt et un fers de picques rouillés.

« Quatre corselets [3], avecq les sallades et brassards [4] rouillés.

« Deux pétards, prisez huict livres, et six, prisez huict livres.

« Deux lances de bague [5]. »

On remarque aussi : « cinq trousses-queux de cheval [6]; de cuyr, doublées de vellours et passements garnis de leurs cuyrs ; ung camors de cheval [7], garny de ses couroys ; ung mors de bride de cheval » et de nombreux harnachements diversement ornementés.

III

LES LIVRES

L'énumération des livres est fort instructive.

« En la salle de ladicte maison de la Poueze :

« Item, deux vollumes de l'*Histoire des derniers troubles de France* [8], prisez soixante sols, cy. . . LX s.

« Item, ung *Coustumier du pais d'Anjou*, prisé sept solz six deniers, cy. . . . . VII s. VI d.

[1] Pétard de fonte, petit mortier à poudre.

[2] Grenadier, espèce de mortier, lançant des grenades. Voir Gay, p. 44.

[3] Corselet, léger corps de cuirasse.

[4] C'est au XIVe siècle que l'on avait adopté l'armure de plaques de fer modelées sur le corps : elle se composait de jambards ou jambières, de cuissards, de brassards, de gantelets, de grèves ou bottes de fer, et d'une cuirasse. La salade était le casque des gens de guerre à cheval et des archers.

[5] Lances de bagues, lances employées dans la course à la bague, pour la décrocher adroitement au passage.

[6] Trousse-queux, partie du harnais qui passe sous la queue du cheval et la retrousse.

[7] Camors, sorte de mors d'une forme spéciale.

[8] Pierre Mathieu, poète et historien, né à Pesmes, Franche-Comté, en 1563, mort à Toulouse en 1621, est l'auteur de ce livre publié à Lyon en 1594.

Digitized by Google

« En ung petit cabinet proche les chambres haultes de ladicte maison :

« Item, une *Bible* hebraique d'Arrias Montanus [1], impression d'Anvers, infollio, couverte de parchemin, prisée quarante sols, cy . . . . . XL s.

« Ung thome des *Pères Grecs*, infollio, impression de Henry, estant couvert de parchemin, prisé quatre livres dix sols, cy. . . . . IV l. X s.

« Item, les *Essays* de Montagne, inquarto, prisez quinze solz, cy. . . . . XV s.

« Item, ung livre intitullé les *Commentaires de Julles Cœsar*, de la version de Vigenaire [2], infollio, couvert de parchemin, prisé quarante solz, cy . . . . . XL s.

« Item, la *Rosopographie* de Duverdier [3], infollio, couvert de veau rouge, prisée vingtz solz, cy . . . . XX s.

« Unne grande *Bible en françois*, imprimée à Paris, infollio, couverte de cuir rouge, prisée quatre livres deux solz, cy. . . . . IV l. II s.

« *Les Communes*, infollio, couvert de veau rouge, prisées quarante solz, cy. . . . . XL s.

« Deux tomes des *Grandes Ordonnances* de Fontanon [4], infollio, couverts de parchemin, prisez huict livres, cy. . . . . VIII l.

« Ung *Ronsard françois*, infollio, couvert de veau noyr, prisé soixante solz, cy. . . . . XL s.

« *La Maison Rusticque* [5], inquarto, couvert de parchemin, prisée vingt solz, cy . . . . . XX s.

[1] Arias Montanus, savant espagnol, né à Frexenal, en Estramadure, en 1527, mort à Séville en 1598, auteur d'une *Bible royale* imprimée à Anvers et composée de 1569 à 1572.

[2] Blaise de Vigenère, né à Saint-Pourçain en 1523, mort en 1596. Sa traduction de *César* est de 1567. Il avait été secrétaire du duc de Nevers, puis secrétaire d'ambassade.

[3] Duverdier (Antoine), seigneur de Vauprivas, né à Montbrison en 1544, mort en 1600.

[4] Fontanon (Antoine), avocat au Parlement de Paris, né en Auvergne, auteur du recueil des anciennes ordonnances des rois de France, imprimé en 1589.

[5] Charles Estienne et Liébault. *La Maison rustique*. Pour Jacques du Puy, 1589, in-4.

Digitized by Google

« *L'Art Millitaire* de Belleforest [1], inquarto, couvert de parchemin, prisé dix solz, cy. . . . . X s.

« *Les Amours de Xristofle de Beaujeu* [2], inquarto, prisé dix solz, cy. . . . . X s.

« *Les Commentaires* de Monluc [3], inquarto, couvert de parchemin, prisez sept solz six deniers, cy . VII s. VI d.

« Ung *Pline* latin, infollio, couvert de cuir noir, prisé vingtz solz, cy. . . . . XX s.

« Ung libvre de *l'Academye françoyse* [4], prisé cinq solz, cy. . . . . V s.

« Les *Ordonnances du Roy Henry second*, prisées cinq solz, cy. . . . . V s.

« La *Geometrie* d'Oronce [5], prisée trois solz, cy. III s.

« *Arithmeticque* de Anthoine Fauré, couvert de parchemin, prisée trois solz, cy . . . . . III s.

« Ung tome *Allexandre ab Allexandro* [6], prisé cinq solz, cy. . . . . V s.

« Les *Œuvres de Joachim Du Bellay* [7], prisées cinq solz, cy. . . . . V s.

« Les *Espistres* de Mons. Le Chancelier de l'Hospital [8], prisées dix solz, cy. . . . . X s.

[1] Belleforêt (François de), né à Sarzan en 1530, mort à Paris le 1er janvier 1583, auteur de divers ouvrages d'histoire, entre autres des *Annales ou Histoire générale de France.*

[2] Christophe de Beaujeu, baron de Beaujeu et seigneur de Jeaulges, retiré en Suisse après avoir été disgracié par Henri III. Il rentra en France après dix ans d'exil. Il fit imprimer le recueil de ses œuvres sous ce titre : *Amours, ensemble le premier livre de la Suisse*, Paris, 1589, in-4°. C'était le premier livre d'un poème en douze chants sur la Suisse, à l'imitation de la *Franciade* de Ronsard.

[3] Blaise de Montluc, célèbre capitaine, né au château de Montluc vers 1503, mort en 1577. Ses *Mémoires* figurent dans les *Collections de mémoires relatifs à l'Histoire de France.*

[4] C'était peut-être un traité d'équitation ? C'est le sens le plus habituel du mot Académie, au XVIIe siècle.

[5] *La Praticque de la Geometrie d'Oronce*, revue et traduite par Pierre Forcadel, lecteur du roy ès-mathématiques. Paris, Pierre Gourlin, dont on connaît au moins trois éditions, 1570, 1585, 1586.

[6] Alessandro Alessandri, jurisconsulte napolitain, auteur du *Genialium dierum libri 6*. Né en 1461, mort le 20 octobre 1523.

[7] La première édition, sous le titre collectif d'*Œuvres de Joachim Du Bellay, Angevin*, etc., est de 1561. Elle est très rare ; la seconde, avec même titre, est de 1562.

[8] Michel de l'Hôpital, né à Aigueperse en 1506, mort en 1573.

Digitized by Google

« *Arithmeticque Metaire* de Allexandre de Vaudauban, [de] Flandres, prisée trois solz, cy . . . . . III s.

« *Panoplia* de Maistre René Benoist [1], prisée deux solz, cy . . . . . II s.

« Les *Meditations* de Sainct Augustin, prisez trois solz, cy . . . . . III s.

« Les *Espistres* [*de*] Sainct Hierosme en latin, prisez trois solz, cy . . . . . III s.

« *Tresor des remèdes secretz*, prisé deux solz, cy. II s.

« Ung *Virgille en Espagnol*, prisé deux solz, cy. II s.

« Ung vollume des *Oraisons de Ciceron*, de Lambin [2], prisé cinq solz, cy . . . . . V s.

« *Commentaires* de Gabriel Siméon en Itallien [3], prisez trois solz, cy. . . . . III s.

« L'*Instruction judiciaire* de Monsieur Ayrault [4], prisée deux solz, cy . . . . . II s.

« Ung tome de *Plutarcq*, inquarto, couvert de parchemin, prisé sept solz six deniers, cy . . . . VII s. VI d.

« Le tout relaissé audit cabinnet fermé de sa clef, mise en main dudict Cuissart, curateur... »

On voit que la bibliothèque de François de Saint-Offange était bien moins complète que celle de maître René Quantin, lieutenant particulier au siège présidial de Château-Gontier, dont nous avons reproduit, dans une autre Revue, la curieuse nomenclature [5].

André Joubert.

(A suivre.)

[1] René Benoît, prédicateur et théologien célèbre, né dans la maison des Charonnières, paroisse de Savennières, vers 1521, mort le 7 mars 1608, curé de Saint-Eustache de Paris, surnommé *le Pape ou le Roi des Halles*. La *Panoplia* fut imprimée à Paris, chez Nicolas Chesneau, en 1566.

[2] Lambin (Denis), philologue, né vers 1515 à Montreuil-sur-Mer, mort en 1572. Ses traductions de Cicéron datent de 1566 et 1585.

[3] Gabriel Siméon, littérateur florentin, né en 1509, mort à Turin vers 1570, auteur des *Commentaires sur la Tétrarchie*.

[4] Pierre Ayrault, fils de René Ayrault et de Jacquine Loriot, né à Angers en 1536, mort le 21 juillet 1601 et enterré à Saint-Michel-du-Tertre. Il avait épousé à Paris, en juin 1566, Anne Des Jardins, fille de Jean Des Jardins, médecin de François Ier, dont il eut 15 enfants. (Voir, sur sa vie et son rôle politique, le *Dict. hist. de M.-et-L.*, t. I, p. 178-180.)

[5] Voir notre étude intitulée *la Bibliothèque et le mobilier d'un lieutenant au siège présidial de Château-Gontier en 1627*.

Digitized by Google

LE DEVANT D'AUTEL

DE SAINT-MAUR-SUR-LOIRE

L'église de Saint-Maur-sur-Loire, annexée à la paroisse du Toureil (Maine-et-Loire), a possédé quelque temps un devant d'autel en broderie, dont la réputation dépassait la valeur. Comme les objets de cette nature sont devenus rares, celui-ci a été vite convoité, et, tout récemment, la fabrique l'a vendu, en ayant trouvé un *bon prix*.

Je n'hésite donc pas à le faire connaître aux archéologues, à qui j'exposerai les divers genres d'intérêt qu'il présente, afin qu'on sache au moins sa provenance, là où il est actuellement, depuis qu'il a pris la route de Paris.

I

Ce *parement*[1], pour lui laisser son vrai nom liturgique qui lui vient de ce qu'il est destiné par la rubrique à orner

[1] Le travail qui rehausse la pierre ou le bois n'empêche pas que l'on garnisse la partie antérieure de l'autel du parement exigé par les rubriques du *missel* et du *cérémonial des évêques*. Voici ces deux textes, qu'il importe de rappeler, alors surtout qu'on les oublie ou dédaigne :

« Paramenta altaris.... debent esse coloris officio et missæ diei.... Pallio quoque ornetur (altare) coloris, quoad fieri potest, diei festo vel officio convenientis. » (*Rubr. gener.*, XVIII, 20.)

« Ipsum vero altare... pro temporum tamen varietate et exigentia, ornabitur ; quod si a pariete disjunctum et separatum sit, apponen-

Digitized by Google

et parer l'autel, mesure en hauteur 0m85 et 1m26 en largeur [1].

La composition se développe sur quatre plans, qui, à la rigueur, peuvent se réduire à deux, car les deux premiers se confondent et les deux autres forment l'arrière-plan.

Sur le bord du tableau sont piquées quelques tiges fleuries, qui reparaissent au troisième rang, mais seulement à gauche. Ce sont des roses, des anémones, une ancolie, un œillet et une impériale, toutes fleurs aux corolles largement épanouies.

Le sol est accidenté, sablonneux par endroits, terreux en d'autres, rarement gazonné. C'est l'aridité des chemins battus. La Sainte Famille y occupe, au milieu, la place principale. Elle se dirige vers la gauche qui, symboliquement, signifie l'exil [2] : en effet, le sujet est la *Fuite en Égypte*. Joseph tient négligemment par la bride l'âne, au pelage gris, qui, fatigué d'un long voyage, baisse tristement la tête et les oreilles, puis lève péniblement une des pattes de devant, comme s'il ne pouvait aller plus loin. Le père adoptif est vieux : sa barbe et ses cheveux sont presque blancs ; des sandales protègent la plante de ses pieds, il a les jambes nues et le corps mal vêtu d'une tunique grise à manches courtes, sur laquelle est jeté obliquement un manteau orangé. Son pas semble lent, mais assuré. Tourné

tur, tam a parte anteriori quam posteriori illius, pallia aurea vel argentea aut serica, auro perpulchre contexta, coloris festivitati congruentis eaque sectis quadratisque lignis munita, quæ telaria vocant, ne rugosa aut sinuosa sed extensa et explicata decentius conspiciantur. » (*Cœrem. Episc.*, lib. I, cap. XII, n° II.)

Qu'on ait observé ces rubriques en Anjou, au temps de la liturgie romaine, c'est incontestable, tout aussi bien que sous la liturgie réformée des évêques Poncet de la Rivière et de Vaugirauld. Les monuments qui subsistent encore l'attestent non moins que les livres liturgiques.

[1] Ce parement m'ayant été prêté, je l'ai exposé à une des séances de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, qui en a parlé dans son *Bulletin*, 1888, p. 454 ; puis je l'ai fait photographier, de format in-folio, par M. Perlat, photographe de la Société, qui en garde le cliché au profit des amateurs.

[2] « *Sinistrum*, malum, contrarium ». (Ebarcius, *Scripturar. claves.*)

Digitized by Google

vers son épouse, il la consulte, lui demandant si elle désire s'arrêter : tout fait supposer la fin du jour et par conséquent le besoin de repos.

Marie marche à grands pas, pour ne pas perdre de temps et n'être pas en retard sur son époux. Elle est aussi chaussée de sandales, mais ses pieds sont nus. Habillée d'une robe rouge et d'un manteau bleu, elle a sur la tête un long voile blanc : des deux mains, elle tient, assis sur son bras gauche, le petit Jésus, entièrement nu, à la figure inquiète et qui, le bras tendu en avant, paraît chercher le sein de sa mère.

Au-dessus de leur tête voltigent deux anges. L'un, un enfant, à peine couvert d'une draperie rouge flottante, va couronner saint Joseph d'une couronne tressée de feuilles et de roses, alternativement rouges, blanches et jaunes, trois couleurs qui conviennent à sa vie pénible, chaste et laborieuse.

Un ange plus grand, à longs cheveux bouclés et robe rouge, largement fendue sur les côtés, de manière à dégager les jambes, d'une main tend à l'Enfant Jésus une couronne, où les roses rouges de la Passion s'entremêlent aux roses blanches de l'innocence, tandis que l'autre présente à la mère le lis de la virginité.

Au troisième plan, deux écussons, découpés à la mode italienne et placés aux deux extrémités, désignaient le donateur : ils sont vides actuellement. D'un côté, se voit un berger, chaussé de sabots jaunes, coiffé d'un chapeau relevé en avant et habillé d'une chemise de couleur qui rentre dans ses braies grises ; il s'appuie sur son bâton, pensif, gardant son troupeau, composé d'un bélier et de six moutons broutant, son chien noir accroupi près de lui. Au côté opposé, un peu plus en arrière, se dresse un bloc de rocher, à anfractuosités, en avant duquel est plaqué un édifice romain, bâti en pierres de taille, avec toit plat et colonnes pour supporter la corniche. Sur une des parois

Digitized by Google

latérales vole un oiseau et est appliquée une tête d'homme qui regarde.

Au sommet du rocher perche un aigle, qui écrase un serpent dans ses serres.

En bordure s'alignent sept grands arbres, au feuillage vert, au tronc mousseux ou troué, sur lesquels perchent deux oiseaux, un geai et un chardonneret. Quelques grosses touffes d'herbes, à larges feuilles vertes, égaient le sol un peu uniforme.

Enfin, au dernier plan, ondule la mer, dont la nuance s'éclaircit insensiblement du bleu au blanc. On la prendrait pour une croupe de montagnes, n'était leur aridité et le cours longitudinal du fil de l'eau.

A partir de là, le ciel blanchâtre devient peu à peu bleuâtre, puis bleu clair, en haut, où il est traversé par quelques nuages blancs. Nous avons donc ici, se succédant, la terre, la mer et le firmament.

II

Le sujet est parfaitement intelligible à première vue. Cependant, à la réflexion, il se complique et prend alors une autre physionomie. Examinons ces deux aspects.

La Fuite en Égypte admet, comme d'habitude, trois personnages : le père, la mère et l'enfant. Mais, d'ordinaire, la mère est montée sur l'âne, qui, chose étrange, paraît plus abattu que ses maîtres et incapable de leur rendre service. C'est une déviation de la tradition, avec préoccupation évidente de réalisme, sans nécessité absolue toutefois, ni exemple antérieur, que je sache. L'idée dominante est donc celle de la lassitude ; malgré cela, les fugitifs ne s'arrêtent pas, pour deux motifs : ils viennent de passer devant un berger indifférent, qui ne s'est point préoccupé

Digitized by Google

de leur situation pénible et ils aperçoivent déjà la face repoussante du gardien du temple.

Ils reprennent donc confiance et courage. Tout, d'ailleurs, les y engage : le printemps, avec sa parure de feuillages et de fleurs et le chant des oiseaux, mais surtout la grâce céleste, qui les assiste et réconforte. La récompense n'est peut-être pas décernée immédiatement à leur mérite; du moins elle leur est promise et montrée. Sur une toile du XVIIIe siècle, à Poitiers, saint Joseph tient dans la main gauche un lis fleuri et, sur le bras droit, l'enfant Jésus qui lui met une couronne de fleurs sur la tête.

Un émail de Jean Nouailher, qui a figuré à l'exposition rétrospective de Limoges, où il était classé sous le n° 454, montre l'enfant Jésus couronnant de fleurs blanches son père adoptif, qui a un lis à la main.

Ce thème symbolique est nouveau en iconographie et je n'y vois d'autre raison d'être que la glorification de la Sainte Famille [1] et de saint Joseph. Le XVIIe siècle a vu naître et se développer rapidement ces deux dévotions. Ici, elles ont pu déterminer le choix du sujet, qui est l'épreuve sous un double aspect : la fuite sur une terre étrangère et l'absence même de repos pendant une marche précipitée. Ces considérations

[1] A l'hôpital de Baugé (Maine-et-Loire), le tableau du maître-autel, peint au XVIIe siècle, représente la Sainte Famille. Un retable, du même genre et de la même époque, existe à Saint-Pierre de Loudun (Vienne).

Au château de Montreuil-Bellay, un panneau de bois, également du XVIIe siècle, figure l'Enfant Jésus entre la Vierge et saint Joseph, avec un lis, qui le tiennent par la main ; au-dessus plane l'Esprit Saint ; leurs pieds foulent un sol fleuri.

Jeanne-Françoise de Noailles cachetait ses lettres, en 1629, avec un cachet ovale, où la Sainte Famille (l'enfant étant entre ses parents) est désignée par la légende : SIGILLVM (*sacræ familiæ*) NAZARETH. (De Bosredon, *Sigillogr. du Bas-Limousin*, p. 318.)

« Murillo (1618-1682) inaugure dignement l'école espagnole (à la galerie nationale de Londres). La Sainte Famille, achetée 131,000 fr. en 1837, représente l'Enfant Jésus debout sur un tertre entre la Sainte Vierge et saint Joseph, que les Espagnols mettent sur un plan moins secondaire que les peintres des autres écoles. Ici, saint Joseph a autant d'importance que la Vierge, tandis que chez les Italiens, c'est un vieillard dormeur ou ennuyé, vêtu d'un manteau cou-

Digitized by Google

étaient de nature à faire impression sur les âmes pieuses et sensibles. Saint Bonaventure a, dans ce genre-là, qui procède de la méditation et de l'imagination, des interprétations fréquentes de l'Évangile, trop sec et froid pour certaines natures enthousiastes et affectives.

III

La date s'impose à la fois par l'iconographie, car chaque époque a la sienne propre, aussi par le style et la technique, qui correspondent à la seconde moitié du règne de Louis XIV. Nous ne descendons pas plus bas, je crois, que la fin du XVIIe siècle.

Est-ce de l'art ? Je n'oserais l'écrire, pas plus que je n'ai la prétention d'émettre un avis contraire. Celui qui est l'auteur de cette pièce de broderie savait assurément le dessin, mais il n'avait pas une idée suffisante des proportions et des relations des choses entre elles. Il sacrifiait tout au détail, qui, partant, est minutieusement et exactement traité, mais au détriment de l'effet général, qui y perd la vigueur. Et cependant c'était un artiste : non seulement, il comprenait son sujet, mais il savait l'interpréter en vrai décorateur, qui vise à l'effet à distance. Le parement, appliqué contre l'autel, devait pouvoir être vu de tous les points de l'église : il ne fallait donc ni petitesse ni confusion. Les fleurs dissimulent bien la nudité du sol, qui, autrement, serait affreux; les arbres, plantés au bord de la mer, viennent à propos remplir le vide du fond;

leur de muraille, faisant peu de bruit dans la maison, et complètement relégué en arrière plan, comme un accessoire dont on pourrait se passer. » (Darcel, *Excurs. artist. en Angleterre*, p. 88.)

L'hôpital d'Oiron (Deux-Sèvres) fut fondé, en 1704, par Mme de Montespan, « sous le nom et invocation de la Sainte Famille ».

A Rome, dans la galerie Sciarra, salle III, n° 20, un tableau de Scarsellini ajoute à la Sainte Famille sainte Anne et saint Jean-Baptiste.

Digitized by Google

Marie et Joseph sont habilement placés entre les arbres, qui abritent aussi une scène pastorale et un temple aux faux dieux ; la légende du passage, à Héliopolis, raconté par les *Évangiles apocryphes*, a pu aider à trouver ce double complément.

Les anges sont moins heureux, car ils se confondent presque avec les têtes des arbres, qui ne sont pas trop touffus et que le vent, qui ne les a pas toujours laissés droits, a couchés tantôt à droite, tantôt à gauche. Il y a réellement de la maladresse dans ces fleurs trop grosses, qui sortent de tigettes trop courtes, piquées dans le sol comme les fleurs qu'on coupe pour faire un bouquet : c'est à la fois exagéré par l'ampleur et maigre par l'idée. Quant aux oiseaux perchés, à part l'aigle sur le rocher, ils ont aussi de trop énormes proportions.

Que dire de la tête coupée ? Je la considère comme d'une explication difficile [1]. Si elle regarde les passants, que n'est-elle à une fenêtre ? Si le rapace qui vole au-dessus d'elle la tenait dans ses serres, vient-il donc de la lâcher et alors quel est son nom et sa signification ?

Pour la mer, elle est assez mal traitée et son tort grave est surtout de pouvoir se confondre avec une chaîne de collines, bleuies à l'horizon, comme les monts qui bornent la vue dans la campagne romaine.

Sous le rapport de la ligne et du contour, le trait est généralement exact et correct : on voit que les fleurs ont été étudiées d'après nature et les personnages d'après des estampes ou tableaux ; les oiseaux ne sont pas non plus des étrangers. Les moutons et le chien laissent beaucoup à désirer.

La coloration est conçue dans une teinte, non pas vive et éclatante, mais monotone, effacée, un peu terne. Nulle

[1] « Il approchait d'une grande ville, où il y avait une idole.... Le fils du prêtre.... insultait Joseph et Marie. » (Brunet, *les Evangiles apocryphes*, p. 67.)

Digitized by Google

part, les tons ne sont francs et la nuance la plus vraie est encore le vert des feuilles. Deux couleurs dominent : le jaune, qui est partout, presque à contre temps et qui déteint sur l'ensemble ; le vert, qui ne parvient pas à le contre-balancer, parce qu'il s'étend surtout en haut, où il est presque seul.

Somme toute, ce devant d'autel, s'il dénote de graves défauts, exhibe en même temps, comme contre poids, de réelles qualités, qui le rendent digne d'éloges. On sera juste en le louant de son bon goût et en le blâmant de son mauvais. L'artiste n'était pas suffisamment équilibré pour une œuvre de cette portée.

IV

La vogue, au XVIIe siècle, était aux tapisseries à l'aiguille [1]. On en faisait pour l'église, qui parait ainsi l'officiant, l'autel et la chaire.

La technique se comprend très aisément. La broderie a pour fonds un canevas, à fils serrés, parfaitement visible à l'endroit des écussons. La matière employée est exclusivement la soie, si ingénieusement passée que la régularité du procédé ne paraît pas, à distance. Il s'y mêle, par endroits, aux jeux de lumière, des fils d'or et d'argent, qui, actuellement, sont sans éclat et condamnent par conséquent le système, lequel pouvait fort bien ne pas les admettre. On a voulu faire riche, le temps a fait justice de ce surcroît.

Toutes les carnations, d'une autre main, sont plus soignées. Elles sont exécutées au passé, très finement, surtout aux yeux et aux ongles. Aussi les physionomies ne

[1] M. Palustre, *Objets exposés à Tours en 1887*, pl 27, a donné deux devants d'autel ; l'un est orné, à chaque bande, des monogrammes alternés de Jésus et de Marie, IHS, MA ou MAR.

Digitized by Google

manquent-elles pas d'expression. Ces pièces de rapport sont ensuite fixées par un cordonnet, mais elles ont l'inconvénient, quand on les examine de trop près, d'occasionner une légère saillie.

Le travail lui-même indique des mains de femme. Je ne serais pas surpris qu'il sortît d'une communauté, où l'on avait le goût et l'habitude de ces choses-là et aussi le temps nécessaire pour s'y livrer.

V

Saint-Maur n'est en possession de ce devant d'autel que depuis vingt-cinq ans environ. Il avait été acheté par feu le chanoine Joubert, chez un fripier d'Angers, qui a déclaré en ignorer la provenance ou qui, tout au moins, par prudence, a refusé de la faire connaître. Malgré cela, je le tiens, jusqu'à preuve contraire, pour une œuvre angevine, c'est-à-dire fabriquée en Anjou, pour le diocèse même.

L'écusson, le même aux deux bouts, reste muet, depuis que, à la Révolution sans doute, on l'a mutilé systématiquement, en enlevant tous les fils qui y dessinaient un motif héraldique. Néanmoins, il peut encore nous renseigner sur deux points : le procédé et la dignité. Un trait à l'encre dessine l'écusson sur le canevas : il doit en être de même partout. En haut et en bas, j'observe deux saillies, qui ne font pas partie du contour de l'écu : ce serait, à mon avis, un *bourdon* de prieur, dont on apercevrait ainsi les extrémités, la *boule* et la *pointe*. Le devant d'autel fut donc donné par un prieur ou une prieure à son église prieurale. Entre les prieurés de l'Anjou, le plus célèbre fut peut-être celui de Cunault, qui devint commendataire.

L'usage ressort de la destination actuelle, qui en garnit

Digitized by Google

le reposoir du Jeudi saint et de la Fête-Dieu, mais principalement des traces de clous qui existent au pourtour. Le parement est doublé d'une forte toile blanche, qui se rabat en bordure sur la partie antérieure. Les clous servaient à tendre sur un châssis, qui donnait la rigidité nécessaire : ce châssis, pour protéger la broderie, se glissait dans un cadre de bois. On a encore des exemples de ce système, je citerai entre autres l'ancienne abbaye de Nouaillé, près Poitiers.

J'en ai dit assez pour faire apprécier une œuvre de broderie peu commune, mais pas suffisamment, paraît-il, pour empêcher une aliénation, qui n'est point motivée et qui constitue un acte de vandalisme local.

VI

Les devants d'autel n'ont vraiment pas de chance en Anjou. On les a supprimés, sous prétexte d'autels en marbre ou pierre blanche sculptée. Quant aux anciens, ils ont été vendus.

En 1861, je vis à Angers, chez un revendeur, un parement qu'il avait sauvé d'une destruction certaine [1]. Ne trouvant pas d'acquéreur, il se décida à le brûler pour en avoir l'or et l'argent mêlés aux fils de soie du tissu et de la broderie. Il est précisément arrivé, en cette circonstance, ce qui a lieu presque toujours, l'objet réduit en cendres n'a même pas rapporté la somme déboursée pour l'achat. Si cette leçon pouvait seulement profiter aux spéculateurs !

[1] Je publiai, à cette occasion, dans *la Paroisse*, 1861, p. 13-14, sous la signature de mon nom de membre de l'Académie romaine des Arcades, *Adrasto del Pusiano*, un article intitulé : *Un parement d'autel armorié*.

Digitized by Google

Quoique en assez mauvais état de conservation, ce parement avait quelque valeur artistique. D'abord il était du XVIIe siècle, cette époque riche et féconde, où les nombreuses communautés de la ville et du diocèse brodaient tant et si bien. La toile d'argent, qui formait le fond, était semée de fleurs, représentées au naturel. Au centre brillait le monogramme du nom de Jésus, IHS, entouré de rayons [1] et accompagné d'un cœur percé de trois clous. De chaque côté, des palmes montaient le long des écussons du donateur, qui appartenait à l'illustre maison des Colbert. Or, les Colbert appartenaient à la noblesse angevine par leur marquisat de Maulévrier.

A droite — j'entends la droite du parement et non celle du spectateur — l'écu était de Colbert : *D'or, à la couleuvre d'azur tortillée en pal.*

A gauche, le même écusson de Colbert était accolé par alliance d'un *mi-parti : D'azur, à une aigle éployée d'or; au chef diminué de gueules, chargé d'une étoile, à cinq rais* (rose ?) *d'argent, à un orle d'or.*

La couronne comtale surmontait chaque écusson.

VII

La présence des armoiries sur ces deux devants d'autel soulève une question pratique que je ne veux pas éluder, à savoir si leur apposition sur les ornements ecclésiastiques est permise et convenable.

Non seulement je ne connais aucune loi canonique qui s'y oppose, mais je constate que tel est l'usage de l'Église romaine, au moins depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours,

[1] X. Barbier de Montault, *Œuvres complètes*, t. I, p. 158, 160.

Digitized by Google

sans parler de la coutume française qui a maintenu cette tradition jusqu'à la Révolution[1].

Quant à l'inconvenance de ce droit, soit du donateur, soit du seigneur, je ne puis la comprendre et me permets, en conséquence, de ranger parmi les pieuses exagérations les paroles, un peu trop égalitaires et exclusives que je lis dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. VII, p. 505 :

« L'usage de mettre les armoiries d'une famille sur les ornements servant au culte a été généralement répandu dans le XIVe, le XVe et XVIe siècle. Il ne faut pas cependant croire que cette coutume ait été admise par les lois de l'Église. Pour s'en convaincre, il suffit de lire les critiques qu'en ont faites plusieurs écrivains sacrés, tels que Jean Tauler, savant dominicain, mort en 1361 ; Gabriel Paleota, archevêque de Bologne, au XVIe siècle, l'ami de saint Charles Borromée, qui a publié un ouvrage contre l'usage des armoiries de l'Église ; enfin, M. Bourdoise, dans son livre de *Sentiments et maximes*, où on lit ce qui suit : « Ceux qui « font porter leurs armes sur des chasubles à des prêtres « célébrant la sainte messe, comparent ces prêtres à des « mulets, puisque les uns comme les autres sont couverts « des armes de Monsieur et de Madame. Chose infâme, toute « remplie de superbe pour les messieurs et dames et de « bassesse de courage pour les prêtres. »

« Tauler, savant dominicain, dit que ceux qui mettent des armoiries ou des noms sur des présents faits à l'Église, cherchent leur récompense sur la terre. Un vassal aurait mauvaise grâce à mettre ses armes sur un présent qu'il veut faire à son seigneur. L'autel et le prêtre, qui représentent Jésus-Christ, sont-ils moins estimables qu'un écuyer, qu'un valet de chambre ? Faut-il les mettre au

[1] *Rev. des Soc. sav.*, t. II, p. 217, 218. — X. Barbier de Montault, *Œuv. compl.*, t. I, p. 114, 148-155.

Digitized by Google

rang des chars et des laquais, en faisant porter leurs livrées aux uns et aux autres ? »

En somme, cette argumentation est assez maigre : elle érige en *maxime* un *sentiment* purement personnel, car on ne peut songer à l'Église elle-même en voyant les trois seuls noms exhibés d'un archevêque, d'un prêtre et d'un religieux, qui n'ont, dans l'espèce, d'autre autorité que celle qu'ils s'attribuent. En face de l'usage général, c'est vraiment trop peu pour faire dévier sur ce point une tradition aussi ancienne que respectable.

X. Barbier de Montault.

Digitized by Google

L'ÉGLISE CONSTITUTIONNELLE

DU

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

APRÈS LA TERREUR

D'APRÈS LA CORRESPONDANCE DE CH.-FR. D'ORLODOT

L'histoire de l'Église Constitutionnelle du département de la Mayenne avant la Terreur a été très complètement exposée par Dom Piolin dans son *Histoire de l'église du Mans pendant la Révolution* et, pour ce qui concerne plus particulièrement les districts de Laval et d'Évron, par MM. Boullier et Gérault, dans leurs *Mémoires ecclésiastiques* sur ces deux districts[1]. Nous n'avons pas à revenir sur les détails si complets et si intéressants fournis par ces historiens relativement à l'établissement du culte constitutionnel et aux nominations des curés assermentés installés dans les diverses paroisses du département.

Peu de curés ayant consenti à prêter le serment constitutionnel[2], un certain nombre de vicaires, quelques religieux réguliers, ou des prêtres étrangers appelés des départements voisins, où ils n'avaient pu sans doute obte-

[1] *Mémoires ecclésiastiques concernant la ville de Laval et ses environs pendant la Révolution et Mémoires ecclésiastiques concernant le district d'Evron pendant la Révolution.*

[2] Quatre seulement dans le district de Laval : à Andouillé, Louverné, Monflours et Soulgé-le-Bruant. Mais ils furent plus nombreux dans les autres districts.

Digitized by Google

nir de nominations à leur gré, formèrent le fond du nouveau clergé. Mais des prêtres élus dans ces circonstances, quelques-uns même sans leur aveu, et sur de simples recommandations, plusieurs refusèrent ces nominations. D'autres, mal reçus dans leurs nouvelles paroisses, se retirèrent, soit immédiatement, soit au bout de quelques semaines, et MM. Boullier et Gérault citent de nombreuses communes dont les églises ne furent occupées que temporairement par les prêtres assermentés, ou même ne reçurent jamais de titulaires.

La triple invasion du département de la Mayenne par les Vendéens, aux mois d'octobre, novembre et décembre 1793, la cessation du culte, qui se produisit à la même époque, et le soulèvement des Chouans dans les campagnes, obligèrent la plupart des prêtres constitutionnels à abandonner leurs paroisses, où ils étaient mal vus des populations profondément religieuses du Bas-Maine et où ils couraient de réels dangers, pour se réfugier dans les villes[1]. Beaucoup d'entre eux, originaires des départements voisins, retournèrent dans leurs pays.

Le traitement des membres du clergé ayant été supprimé, ces prêtres durent chercher des moyens d'existence dans l'exercice d'autres professions. Les uns se consacrèrent à l'éducation de la jeunesse, comme Laban, Sartre, Réveil et Laigre, vicaires épiscopaux de Villar, devenus professeurs du collège, ou comme d'Orlodot, curé de Saint-Vénérand, Griveau, curé de Bonchamps, et Bichard, curé de Courbeveilles, qui s'établirent maîtres d'écoles à Laval. Quelques autres s'engagèrent comme soldats ou firent leur service dans la garde nationale : tels Ruffin, vicaire épiscopal ; Roche, curé de Changé ; Bourgeois, curé de Saint-Berthe-

[1] Quelques-uns de ces prêtres renoncèrent au métier de prêtre, ou simplement à l'exercice de leurs fonctions, devant les autorités de leurs communes. Les archives départementales contiennent de nombreux procès-verbaux relatifs à ces renonciations.

Digitized by Google

vin, etc. Plusieurs s'occupèrent de commerce, comme Griveau, qui avait ouvert une épicerie à Laval; Drouet, vicaire de Louverné, devenu cabaretier dans sa paroisse; Oger, curé de Commer, tenant une auberge dans la sienne, etc.; tous cherchèrent à faire oublier leurs anciennes fonctions et le caractère dont ils avaient été revêtus.

Plusieurs d'entre eux donnèrent dans tous les excès de la Révolution, comme Guilbert, ancien vicaire de Viviers; Thulot, curé de Grenoux; Volclair, curé de Lassay, et Chédeville, prêtre de l'Orne; ou se marièrent, comme Rabard, Guilbert, Lévenard et quelques autres. On trouvera de très curieux renseignements sur tous les prêtres assermentés des districts de Laval et d'Évron dans les *Mémoires ecclésiastiques* de MM. Boullier et Gérault.

Après la chute de Robespierre, quelques-uns de ces prêtres constitutionnels songèrent à reprendre l'exercice du culte. C'est l'histoire des efforts tentés par ceux-ci pour relever leur église que nous nous proposons de raconter dans les pages suivantes, d'après la correspondance inédite de Charles-François d'Orlodot qui, soit comme curé de Saint-Vénérand, soit ensuite comme évêque constitutionnel de la Mayenne, prit la part la plus active à ce relèvement.

D'Orlodot, né à La Chalade, diocèse de Verdun, le 19 septembre 1756, d'une famille noble et ancienne de gentilshommes verriers, avait fait ses études à Reims où il avait été ordonné prêtre. Après avoir été employé quelque temps dans ce diocèse, il avait été nommé, en 1785, curé d'Authon, au Perche, et était devenu, en 1790, maire de cette commune, où il rendit de réels services pour le maintien de l'ordre, grâce à son influence sur le peuple de sa paroisse. C'était un homme d'une superbe figure, dit M. Boullier, et de manières tout à tait distinguées; il avait de l'esprit, beaucoup d'instruction, parlait fort bien, en particulier et en public, et possédait des talents d'agré-

Digitized by Google

ment, entre autres celui de la musique. Un électeur de Laval l'ayant rencontré au Mans, où il était venu sans doute pour chercher une position plus en rapport avec son mérite, fut séduit par sa distinction. Il le recommanda à ses collègues et le fit élire à la cure de Saint-Vénérand de Laval, vacante par le refus de l'ancien doctrinaire Séguéla. D'Orlodot prit possession de cette cure le 21 août 1791. Pendant la Terreur, le curé de Saint-Vénérand ne fit aucune abjuration ni renonciation à ses fonctions. Menacé d'être compris parmi les suspects, il s'était borné, dans une séance de la Société populaire, où il avait été entraîné par quelques amis, à fouler aux pieds un livre de blason en déclarant que, quoique né dans la caste nobiliaire, il était partisan de l'égalité et détestait les hochets de la vanité. Cela avait suffi, et d'Orlodot, employé quelque temps à la mairie pour le rétablissement des archives brûlées par les Vendéens[1], avait ouvert ensuite, à son domicile, une école avec pensionnat qui lui procurait de quoi vivre et qu'il conserva jusqu'à sa nomination à l'évêché de la Mayenne.

Lorsque le 9 thermidor eut rendu à la France quelque apparence de liberté, d'Orlodot, sincèrement attaché à la religion, songea à relever de ses ruines l'église constitutionnelle qu'il croyait appelée à rallier tous les prêtres catholiques, se berçant de l'illusion que le Pape consentirait alors à entrer en communication avec elle. Une semblable conviction, partagée du reste par les membres les plus distingués de l'église nationale de France, notamment par l'évêque de Loir-et-Cher, Grégoire, a lieu de nous surprendre. Les efforts de d'Orlodot ne purent arriver à donner de la vie à son église. En dehors des villes et de quelques paroisses, peu nombreuses, dans lesquelles ils avaient conservé des partisans, bien peu de prêtres asser-

[1] Arrêté du 29 pluviôse an II. Arch. mun. de la ville de Laval. *Registre des délibérations du Conseil général de la commune.*

Digitized by Google

mentés consentirent à reprendre l'exercice du culte, les uns retenus par quelque abjuration de leur qualité de prêtres ou quelque renonciation à leurs fonctions, les autres regrettant leur serment et attendant une occasion pour rentrer en communion avec l'Église romaine. A l'époque du Concordat, il n'existait peut-être pas dans le département plus d'une vingtaine de communes desservies par des prêtres assermentés.

Il nous a paru curieux, toutefois, de rappeler, d'après des documents inédits, les conditions dans lesquelles l'exercice du culte fut repris dans la Mayenne après la Terreur, les efforts tentés par le clergé de ce département pour décider l'évêque Villar à ressaisir la direction de son diocèse ou à donner sa démission ; les circonstances dans lesquelles d'Orlodot fut élu pour remplacer celui-ci ; les soins pris par le nouvel évêque pour administrer son diocèse et diriger le petit nombre de prêtres soumis à son autorité ; enfin ses illusions persistantes de conserver ses fonctions jusqu'à la mise à exécution du Concordat.

Peut-être le lecteur trouvera-t-il dans les documents reproduits ou cités par extraits quelques détails intéressants pour l'histoire religieuse du département de la Mayenne.

Après la Terreur, l'église constitutionnelle, ayant été à son tour l'objet des persécutions des révolutionnaires, se trouvait entièrement désorganisée dans la Mayenne. L'évêque, Noël-Gabriel-Luce Villar, ancien doctrinaire du collège de La Flèche, nommé député à la Convention, où il avait été placé dans le comité d'instruction publique, avait cessé toute relation avec son clergé et paraissait résolu, bien qu'il n'eût fait aucune rétractation ou renonciation, à ne pas reprendre ses fonctions.

Ses vicaires épiscopaux s'étaient aussi dispersés : Séguéla était mort, le 6 mars 1794, à Saint-Martin-le-Blanc (Seine-Inférieure) ; Rabard avait été tué en Anjou, au combat du

Digitized by Google

Pont-Barré, le 19 septembre 1793, et Martin avait subi le même sort, aux environs de Laval, probablement dans les rangs de la garde nationale ; Ruffin, Laban, Sartre, Reveil et Laigre, avaient renoncé au métier de prêtres, le 20 novembre 1793 ; Cruchet et Morice la Rue avaient rétracté leur serment ; Guilbert avait dû quitter Laval après le 9 thermidor devant la réprobation générale, Marchand et Villar, frère de l'évêque, étaient disparus sans qu'on connaisse leur sort.

Un seul des anciens vicaires de Villar, M. Cosnard [1], devenu en 1791 curé d'Oisseau, près Mayenne, rentré à Laval pendant la Terreur, était en situation de reprendre l'exercice du culte. Il se mit en relation avec le curé de Saint-Vénérand. Celui-ci, parmi tous les prêtres résidant en cette ville, était également le seul qui pût reprendre ses fonctions dans une situation qui lui avait été régulièrement conférée.

La loi du 21 février 1795, votée sur la proposition de l'évêque de Loir-et-Cher, Grégoire, ayant autorisé l'exercice du culte, cet évêque, réuni à plusieurs de ses collègues qui se trouvaient alors à Paris : Saurine, des Landes ; Desbois, de la Somme, et Royer, de l'Ain, auxquels se joignit Gratien, métropolitain de la Seine-Inférieure, publia, le 15 mars 1795, une lettre encyclique à tout le clergé constitutionnel de France, pour l'engager à rouvrir les églises fermées pendant la Terreur et recommander l'organisation de presbytères dans les diocèses privés de pasteurs.

D'Orlodot et Cosnard s'entendirent avec quelques curés assermentés retirés à Laval : Lemonnier, de Montigné [2] ;

[1] Cosnard, Jean-René, originaire de Laval, né vers 1744, curé de Saint-Chéron, près Sillé-le-Guillaume, assermenté, vicaire épiscopal de Villar, nommé peu après curé d'Oisseau, près Mayenne, après le Concordat, curé de Ballée, mort en 1806.

[2] Lemonnier, Denis, né à Baugé en 1745, gardien des Cordeliers de Laval, curé intrus de Nuillé-sur-Vicoin, puis de Montigné, nommé curé de Bierné après le Concordat, mort en 1814.

Digitized by Google

Bichard, de Courbeveilles [1]; Griveau, de Bonchamps [2]; Roche, Joseph, de Changé [3]; Huneau, de Loiron [4]; Oger, de Commer [5]; Boget, de Cuillé [6]; Gaugain, de Crannes en Champagne [7]; Roche, Julien-Jean, de Soulgé-le-Bruant [8]; Morisseau, de Lhuisserie [9]; Bourgeois, de Saint-Berthevin [10] et résolurent de rouvrir les principales églises de Laval, la Trinité, dont la nef était occupée par le Temple Décadaire, et Saint-Vénérand.

Des pétitions, signées de quelques patriotes, furent adressées à l'administration centrale du département qui, le même jour, 18 avril 1795, accordait aux prêtres constitutionnels l'église de la Trinité et aux catholiques la chapelle de Patience.

[1] Bichard, Michel-Jean, né à Grenoux, vicaire de Bernay, nommé en 1791 curé d'Ahuillé, puis de Courbeveilles, vicaire à Ballée après le Concordat.

[2] Griveau, Mathurin, né en 1771, psalteur à Saint-Tugal, ordonné prêtre en 1793 et nommé curé de Bonchamps, envoyé par d'Orlodot, en 1801, à Andouillé, pour remplacer le curé de cette paroisse récemment décédé, et conservé dans ce poste après le Concordat.

[3] Roche, Joseph, vicaire à Saint-Georges-de-Buttavent, nommé en 1791 curé assermenté de Changé, remplaça en 1799 son frère comme chantre à Saint-Vénérand; paraît n'avoir pas été replacé au Concordat; mort en 1812, prêtre habitué de ladite paroisse.

[4] Huneau, René, né à Grenoux, en 1752, vicaire à Louverné, nommé curé intrus de Loiron, marchand de fils en Bretagne pendant la Terreur, nommé curé de la Bigottière après le Concordat, mort en 1810.

[5] Oger, François, né à Mayenne, curé de Saint-Denis-d'Orques, puis curé assermenté de Commer, envoyé par d'Orlodot pour desservir Monflours, où il fut conservé après le Concordat.

[6] Boget, Michel-François-Siméon, né en 1742, à Saint-Front (Orne), vicaire de Saint-Georges-le-Fléchard, curé de Cuillé en 1791, nommé au Concordat curé d'Athenay (Sarthe), mort en 1806.

[7] Gaugain, Julien, né à Jublains en 1741, vicaire à Crannes-en-Champagne, devenu curé assermenté de cette paroisse, envoyé par d'Orlodot pour desservir Commer, conservé dans cette paroisse au Concordat et transféré en 1804 à Saint-Georges-de-Buttavent.

[8] Roche, Julien-Jean, curé de Soulgé-le-Bruant depuis 1780, assermenté, devenu chantre à Saint-Vénérand érigée en cathédrale par d'Orlodot, tué, le 1er octobre 1799, au combat de Louverné, où il avait suivi les gardes nationaux de Laval.

[9] Morisseau, Louis-André, né à Nargis, diocèse de Sens, en 1738, cordelier, curé assermenté de Lhuisserie, nommé après le Concordat à Saint-Hilaire-des-Landes, mort en 1812.

[10] Bourgeois, François, né à Rennes en 1734, gardien des Capucins de Laval, nommé en 1791 curé de Saint-Berthevin, retiré en Bretagne vers 1801.

Digitized by Google

L'arrêté relatif à l'ouverture de l'église de la Trinité, reproduit par M. Bouillier, autorise les fidèles de l'église constitutionnelle à occuper provisoirement la portion de l'édifice national qui comprend le ci-devant chœur et environs de la sacristie de l'église de la Trinité, à la charge de ne se servir pour y entrer et pour en sortir que de la porte placée près le clocher, et non de celle qui ouvre dans le temple de la Raison qui demeure en son entier à la disposition de la municipalité de Laval, en se conformant aux lois.

Le 21 du même mois, l'église Saint-Vénérand était également mise à la disposition des fidèles de l'église constitutionnelle; ceux-ci sont autorisés à en disposer, après l'évacuation des effets militaires qui y sont en dépôt, et à y faire, à leurs frais, les réparations qu'ils jugeront nécessaires.

L'église de la Trinité, en raison sans doute de sa nouvelle destination, avait été l'objet de divers travaux d'entretien et n'était pas en trop mauvais état. Une collecte faite parmi les fidèles, bien que peu fructueuse en raison de leur petit nombre, permit cependant de la réparer assez rapidement. On obtint la remise de quelques vieux ornements dont M. Boullier donne le détail et le culte peut y être repris d'une façon à peu près convenable dès le 3 mai.

L'église Saint-Vénérand ne put être ouverte que plus tard. Elle était en effet dans un état déplorable. Ayant servi successivement de salle de réunion pour la société populaire, de lieu de détention pour les prisonniers de guerre, de magasin à fourrages pour l'armée, et même d'étable pour les bestiaux destinés à la nourriture des troupes, il était nécessaire d'y faire exécuter de nombreuses réparations. D'Orlodot parvint cependant assez promptement à la mettre en état de recevoir les fidèles et obtint pour sa décoration le grand autel de Saint-Tugal et

Digitized by Google

la chaire des Jacobins déposés dans les magasins du département.

Lemonnier, Bichard, Griveau, Roche, Bourgeois, Huneau, Oger, Boget et Gaugain s'étaient installés à la Trinité, disant la messe et administrant les sacrements, sans qu'aucun d'eux ait pris le titre de curé ou ait eu un droit de supériorité sur ses confrères.

D'Orlodot, avec Cosnard, Roche (Julien-Jean) et Morisseau, auxquels se joignit bientôt Ruffin, Jacques, ancien cordelier, s'installèrent à Saint-Vénérand.

Vers la même époque, M. Cahoreau, Joseph-Charles, curé constitutionnel d'Ernée, où il avait été vicaire avant la Révolution et où il comptait de nombreux partisans, rouvrit son église [1]. Plusieurs autres curés assermentés, MM. Chevron, de Louverné [2]; Gigan, de Martigné [3]; Desclos, vicaire de Sacé [4], suivirent cet exemple.

Un des premiers soins de ces prêtres constitutionnels avait été de se mettre en relation avec leur évêque et de demander à Villar de reprendre l'administration de son diocèse. Mais en même temps ils demandaient à l'évêque de Loir-et-Cher, Grégoire, des instructions sur la conduite à tenir vis-à-vis de leur pasteur, si celui-ci restait sourd à leur appel. D'Orlodot, le plus distingué des prêtres réunis à Laval, en même temps que sa situation régulière lui donnait de l'importance et même une certaine autorité sur ses collègues, se chargea d'adresser à Villar la sup-

[1] Cahoreau, Joseph-Charles, né à Laval en 1759, vicaire d'Ernée en 1791, nommé curé de La Gravelle, puis transféré la même année à Ernée, nommé après le Concordat curé de Saint-Germain-le-Guillaume, mort en 1804.

[2] Chevron, Jean-Claude, chanoine régulier, prieur-curé de Louverné avant la Révolution, assermenté, maintenu dans cette paroisse après le Concordat, mort en 1823.

[3] Gigan, Guillaume, curé de Viviers, assermenté, nommé en 1791 à la cure de Martigné.

[4] Desclos, Louis-Charles, vicaire de Sacé, assermenté avec son curé, M. Gigault, auquel il parait avoir succédé, maintenu dans cette paroisse au Concordat.

Digitized by Google

plique des prêtres de Laval. Nous reproduisons cette pièce d'après la copie qui en fut adressée à Grégoire par D'Orlodot [1].

« *Pour le citoyen Grégoire, Évêque de Blois,*

« *Copie de la lettre adressée par le Clergé résidant à* « *Laval au citoyen Villar, évêque du département de* « *la Mayenne.*

« Laval, 3 messidor, l'an III de la République
(21 juin 1795, V. S.)

« Vénérable Prélat,

« Pressé par les sollicitations des citoyens de Laval, qui ont voulu profiter du décret sur la liberté des cultes [2] pour obtenir le rétablissement de l'église cathédrale, nous avons cru devoir déférer à leurs instances, et, depuis environ deux mois, nous y exerçons les fonctions du culte catholique à la grande satisfaction des fidèles dont l'affluence est considérable [3].

« Mais cette joie que nous devions ressentir en nous voyant enfin rendus à notre ministère est mêlée d'amertume ! Et pourquoi ! Nous sommes des prêtres isolés, ramassés de différents points du département. D'abord la fureur de la persécution, sous laquelle la France entière a gémi si longtemps, nous a forcés de cesser l'exercice de nos fonctions ; ensuite la rage des chouans qui désolent nos contrées nous a obligés de fuir et d'abandonner nos communes : Plusieurs de nos confrères, Monsallier, curé de

[1] Nous devons communication de ce document à l'extrême obligeance de M. Gazier, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Paris, qui a bien voulu, avec une bonne grâce dont nous lui sommes profondément reconnaissant, nous autoriser à la reproduire, ainsi que les autres lettres, adressées par d'Orlodot à Grégoire, que l'on trouvera plus loin.

[2] Loi du 3 ventôse an III, 21 février 1795.

[3] L'église de la Trinité avait été ouverte le 3 mai 1795 et celle de Saint-Vénérand quelques jours après.

Digitized by Google

Ruillé en Anjou [1]; Le Marchand, curé de Lesbois [2]; les curés de Connée [3], Javron [4], Gennes [5], assassinés de la manière la plus cruelle, ont été victimes de ces forcenés.

« Pour surcroît d'affliction, nous ne pouvons nous regarder, dans le moment présent, que comme des brebis égarées, sans pasteur; et c'est avec le sentiment intime de la plus vive douleur que nous osons vous le dire, vous nous avez abandonnés, V. P., vous ne nous donnez pas le moindre signe de vie.

« Si vous nous regardez encore comme vos coopérateurs dans le ministère sacré de l'Évangile; si vous vous regardez vous-même comme le pasteur du troupeau qui vous a été confié, et dont un jour vous rendrez compte; pourquoi ne le paissez-vous donc plus? Pourquoi n'entendons-nous plus votre voix? Nous savons que les grands intérêts de la France vous occupent à la Convention nationale : mais votre clergé, mais les fidèles de votre département vous sont-ils devenus étrangers? Et ne pourriez-vous point dérober à vos importantes occupations quelques instants pour les donner à vos brebis?

« Plusieurs de vos collègues dans l'Épiscopat et vos collègues à la Convention ont écrit des Lettres pastorales à leurs diocésains, ils ont donné au public leur profession de foi [6] : des Évêques des départements voisins y ont adhéré,

[1] Monsallier, Joseph, né à Laval vers 1752. dominicain, après avoir refusé la cure de Grenoux, avait accepté celle de Ruillé-Froid-Fonds; il fut tué pendant les troubles de la Révolution.

[2] Assassiné par les chouans le 20 octobre 1794. (*Louis de Frotté et les insurrections normandes*, par M. de la Sicotière, 1889. T. I, P. 242.)

[3] Bouessière, Mathurin, curé de Connée, fusillé par les chouans, le 27 avril 1795. (Gerault, *Mémoires ecclésiastiques concernant le district d'Evron pendant la Révolution, page 151.*)

[4] Sans doute M. Cadeau, N..., curé assermenté de cette paroisse.

[5] Giffard, François, ancien principal du collège de Jublains, curé constitutionnel de Gennes, tué en 1794 par des chouans.

[6] *Lettre pastorale de Grégoire à ses diocésains*, du 12 mars 1795 et *Lettre encyclique de plusieurs Evêques de France à leurs frères les autres Evêques et aux églises vacantes*, du 15 mars 1795, signée de Gratien, évêque métropolitain de la Seine-Inférieure; Saurine, évêque des Landes; Grégoire, évêque de Loir-et-Cher; Royer, évêque de l'Ain.

Digitized by Google

entre autres l'Évêque métropolitain d'Isle-et-Vilaine [1] et celui de la Sarthe [2]. Ces écrits nous sont parvenus, et, comme nous avons lieu de penser que vous en avez eu connaissance, quel a été notre étonnement de n'y pas voir votre nom ?

« Nous sommes prêtres, V. P., le langage impur de la flatterie ne doit pas souiller des lèvres consacrées à la vérité. Nous vous parlerons donc avec toute la fermeté sacerdotale. Nous ne sommes pas prêtres pour nous ; nous le sommes pour le peuple. Vous n'êtes pas évêque pour vous non plus ; vous l'êtes pour le peuple qui vous a choisi : vous répondrez de son salut devant le souverain juge. Ce bon peuple vous aime encore quoique vous paraissiez l'avoir oublié. Nous aimons à croire qu'il est encore cher à votre cœur. Écrivez-lui donc et lui faites part de votre affection paternelle ; car, nous ne saurions vous le dissimuler, votre silence et l'abandon de vos vicaires [3] font peine à tout le monde et retiennent bien des gens dans l'incertitude. Donnez-lui donc au plus tôt des marques de votre sollicitude pastorale. Il a droit de l'attendre de vous, et c'est pour vous un devoir sacré. S'il ne jouit pas de votre présence, il verra du moins vos écrits ; il sera content d'entendre les exhortations d'un pasteur et d'un père.

« Marquez-nous aussi de quelle manière nous devons nous conduire en votre absence. Vous trouverez en nous des enfants d'obéissance, gens pleins de bonne volonté

[1] Claude Le Coz.

[2] Jacques-Guillaume-René-François Prudhomme de la Boussinière des Vallées, ancien curé de la paroisse du Crucifix, au Mans.

[3] Villar, parti de Laval au mois de novembre 1793 ; Rabard, tué le 19 septembre 1793 au combat du Pont-Barré ; Martin, tué par les Vendéens aux environs de Laval ; Seguéla, mort le 6 mars 1794 à Saint-Martin-le-Blanc (Seine-Inférieure) ; Laban, Sartre et Laigre devenus professeurs au collège ; Réveil, bibliothécaire du district de Château-Gontier ; Ruffin, officier de la garde nationale de Laval ; Morice la Rue et Cruchet, refugiés aux environs de Mayenne après avoir rétracté leur serment ; Guilbert, obligé de quitter Laval après le 9 thermidor ; Marchand, dont le sort est inconnu, etc.

Digitized by Google

pour vous seconder dans l'œuvre de Dieu. Nous attendons avec une sainte impatience réponse de votre part et nous sommes avec un profond respect,

« Vénérable Prélat,

« Vos fils en Jésus-Christ et vos collaborateurs dans le ministère sacré de l'Évangile, les prêtres résidant à Laval.

« La lettre est signée : L.-A. Morisseau, curé de l'Huisserie ; D'Orlodot, curé de Saint-Vènérand ; Fr. Bourgeois, curé de Saint-Berthevin ; Desclos, vicaire de Sacé ; Gaugain, curé de Crannes ; R. Huneau, curé de Loiron ; Le Monnier, curé de Montigné ; R.-F. Oger, curé de Commer ; M. Bichard, curé de Courbeveilles ; Griveau, curé de Bonchamps ; Gigan, curé de Martigné ; Chevron, curé de Louverné ; Roche, curé de Sougé-le-Bruant ; Roche, curé de Changé et J.-R. Cosnard, ancien vicaire épiscopal et curé du Grand-Oisseau.

« Pour copie conforme :

« J.-R. Cosnard,

« Ancien vicaire épiscopal et curé du Grand-Oisseau,
« gardien de la minute. »

Villar ne fit aucune réponse à cette lettre. Les prêtres qui avaient repris l'exercice du culte continuèrent donc leurs fonctions sans direction, mais avec l'autorisation et sous la surveillance de l'évêque de Rennes, Claude Le Coz, cherchant par tous les moyens possibles à ranimer le zèle de leurs anciens confrères pour les décider à rétablir le culte dans leurs paroisses. Quelques églises semblent en effet avoir été ouvertes vers cette époque :

A Cossé-le-Vivien, par M. Létard, qui, réfugié à Paris, puis à Troyes, pendant la Terreur, était rentré dans sa

Digitized by Google

paroisse, qu'il abandonnait pour se retirer à Laval quand les chouans reprenaient les armes [1];

A Andouillé, par M. Lemesle de la Maisonneuve [2];

A la Bigottière, par M. Durand [3];

A Saint-Clément de Craon, par M. Benoist [4];

A Saint-Rémy de Châteaugontier, par M. Fouquerel [5];

A Montenay, près Ernée, par M. Lefort, appelé par les habitants. Celui-ci, autrefois employé dans le diocèse et vicaire à Ernée, avait demandé de nouveaux pouvoirs à Villar, sans avoir obtenu de réponse, mais avait été autorisé par le métropolitain, Le Coz, à se rendre aux désirs des habitants de Montenay [6].

[1] Létard, Julien-Jean, curé de Cossé avant la Révolution, assermenté, maintenu dans sa cure après le Concordat, mort en 1814. C'était, dit M. Boullier, un homme distingué par son esprit et ses connaissances.

[2] Lemesle de la Maisonneuve, curé d'Andouillé avant la Révolution, assermenté, mort en 1801.

[3] Durand, Julien-François, né en 1741 à la Bazoge-sous-Lucé (Orne), curé de la Bigottière depuis 1775, assermenté, mort en 1799, remplacé par son vicaire, M. Jouanne, Edouard.

[4] Benoist, Mathurin-Pierre, né à Châteaugontier vers 1756, vicaire à Saint-Clément de Craon, devenu curé constitutionnel de cette paroisse, nommé après le Concordat à la Selle-Craonnaise, mort vers 1815.

[5] Fouquerel, Urbain, vicaire de Saint-Rémy de Châteaugontier, devenu curé assermenté de cette paroisse, retiré vers 1801 en Touraine.

[6] Lefort, François-Michel, né à Ernée vers 1752, ordonné prêtre pendant la Révolution, probablement par Villar, vicaire à Ernée avant la Terreur, resté comme vicaire à Montenay, après le Concordat.

D'Orlodot écrit, le 20 février 1797, à M. Cahoreau : « M. Lefort ne « m'a point écrit; mais je sais, à n'en pouvoir douter, qu'il s'est « adressé à notre métropolitain, après avoir plusieurs fois inutilement « sollicité l'approbation de notre évêque. Encore que je ne le con- « naisse point et que je n'aie eu avec lui aucune relation, permettez, « mon cher confrère, que je le recommande à votre charité. Il a « besoin de conseils, mais il est heureux d'avoir un voisin tel que « vous; en les lui donnant, vous serez tout à la fois son bienfaiteur « et celui de la paroisse qu'il dessert. Je ne pense pas que nous « soyons fondés à avoir des inquiétudes sur les Sacrements qu'il a « administrés avant d'avoir reçu une autorisation formelle, son « recours aux supérieurs décide la question, puisqu'il a jadis été « admis pour le diocèse, et que son admission n'a pas été révoquée « et qu'il n'est entré à Montenay que d'après les suffrages du « peuple. »

Tous les renseignements que nous donnons ci-dessous sur les

Digitized by Google

A Notre-Dame de Mayenne, par un jeune prêtre ordonné par Villar, M. Touroude [1].

Le 20 juin 1796, d'Orlodot adressait à Grégoire la lettre suivante qui contient un curieux tableau de la situation de l'église constitutionnelle de la Mayenne à cette date.

« *A M. l'Évêque de Loir-et-Cher, membre du Conseil des Cinq-Cents, à Paris* [2].

« Monsieur l'Évêque,

« Le département de la Mayenne étoit un de ceux où la religion régnoit avec un ascendant plus général : le genre de vie, une heureuse simplicité de mœurs, en avoient fermé l'accès à la philosophie. L'habitude d'être bien dirigé, avoit fait naître celle de confondre les ministres du culte avec le culte même. Dans une telle disposition, il ne fut pas difficile aux réfractaires de rendre odieuses les formes nouvelles. Il y a eu au plus vingt curés de campagne qui aient prêté le serment ; les villes n'en ont pas compté un seul. Aussi les étrangers, les vicaires de campagne et les religieux, appelés au remplacement, n'ont-ils trouvé d'abord que quelques patriotes : mais deux ans de travaux soutenus, de vertus éprouvées, et l'éloignement de nos adversaires avoient considérablement diminué le

prêtres constitutionnels du district d'Ernée nous ont été fort aimablement communiqués par M. Frédéric Le Coq, auteur d'un important ouvrage, actuellement en cours de publication, sur l'histoire de la Constitution civile du clergé dans le département de la Mayenne.

[1] Touroude, Thomas-Bernard-Emilien, né à Beaumont-le-Roger (Eure), ordonné prêtre par Villar, demeuré comme prêtre habitué à Notre-Dame de Mayenne après le Concordat, nommé en 1804 curé de Commer. (Note due à l'obligeance de notre excellent collègue M. Raulin.)

[2] Cette lettre, de même que les suivantes, fait partie des archives de M. A. Gazier. Elle porte en tête diverses annotations qui ne sont pas de la main de Grégoire, mais de celle sans doute d'un de ses secrétaires. — *A répondre par M. Grégoire sur l'organisation d'un presbytère. — Presser de nouveau l'organisation d'un presbytère* — et plus bas : *Répondue.*

Digitized by Google

nombre de leurs partisans ; par exemple, à la fin de 93, il n'en restoit pas deux mille entre huit mille âmes qui composent ma paroisse ; et ceux-là, pressés par le besoin du cœur, las de leurs privations, jaloux de solemniser leurs sentiments religieux, isolés de toute suggestion perfide, sembloient être à la veille de se réunir.

« A cette époque, la Vendée vint couvrir de ses phalanges tous les points du département ; avec elle rentrèrent les prêtres insermentés : et ils eurent d'autant moins de peine à ramener dans leurs filets ceux qui s'en étoient échappés, à retenir les autres, à opérer même la défection d'un grand nombre de paroisses, que, parmi les terroristes, les iconoclastes, les blasphémateurs, six de nos confrères furent les plus ardents et les seuls qui osassent se mettre en avant pour l'expoliation des églises et la persécution des chrétiens [1]. Il est arrivé ce que produit ordinairement l'injustice naturelle des hommes : l'infamie de ces apostats a rejailli sur l'innocent : loin de nous tenir compte d'avoir été plus ou moins leurs victimes, on nous a cru coupables de tout ce qu'ils avoient fait, parce que nous étions constitutionnels comme eux ; ou du moins ceux qui avoient intérêt à le faire croire n'ont pas manqué leur coup.

« En sorte que, quand nous avons repris, il y a un an, nos augustes fonctions, nous avons vu rentrer au bercail à peine un tiers de l'ancien troupeau. Les uns étaient gagnés, les autres inquiets sur la stabilité d'une révolution qu'on s'étoit habitué à croire impossible, d'autres, arrêtés par la crainte que leurs propriétés rurales ne fussent dévastées. Les chouans ont mis bas les armes, on jouit de la tranquillité ; et nous n'apercevons encore ni augmentation de

[1] Notamment Volclair, curé constitutionnel de Lassay, devenu accusateur public près la commission révolutionnaire de la Mayenne ; Guilbert, ci-devant vicaire de Viviers, vicaire épiscopal de l'évêque Villar, puis secrétaire-greffier de la commission révolutionnaire, Chédeville, prêtre de l'Orne, qui succéda à Guilbert comme secrétaire-greffier de ladite commission ; Thulot, vicaire épiscopal de Chartres, devenu curé de Grenoux, près Laval, etc...

Digitized by Google

notre côté, ni moins d'entêtement dans le parti de l'opposition.

« Laval est partagée en deux paroisses : celle de la Trinité, où étoit le siège épiscopal, et la mienne. Huit curés des campagnes environnantes, et un ex-capucin très âgé, exercent dans la première [1]; trois curés, aussi du département, veulent bien partager mes travaux [2]. Jusqu'ici nous avons entretenu une correspondance suivie avec notre métropolitain, le vertueux évêque de Rennes, à qui nous avons eu recours après avoir acquis la triste conviction que le citoyen Villar nous avoit abandonnés ; car il n'a répondu à aucune des lettres que nous lui avons écrites, soit en particulier, soit en corps.

« Dans l'arrondissement, je ne connois que quatre paroisses où les pasteurs soient restés en fonctions : Andouillé, Sacé, Louverné, patriotes sans exception, parce qu'elles ont conservé leurs anciens ministres, et la Bigottière, où il y a peu d'opposants. Dans le reste du diocèse, je ne sache que Mayenne, Ernée, Craon, Châteaugontier, ci-devant chefs-lieux de districts, et Montenay, près Ernée, où l'on ait recommencé l'exercice du culte. A Mayenne, les assermentés, contraints de fuir, sont remplacés par un étranger qui, ne s'étant soumis qu'à la dernière déclaration, paroit faire cause à part. A Ernée, le curé constitutionnel a pour second un jeune homme qui étoit mon vicaire et qui ne m'a quitté que parce qu'il mouroit de faim ici [3]. A Craon, pas un prêtre assermenté [4].

[1] Voir plus haut, page 36.
[2] Voir plus haut, page 36.
[3] Durand, François, ci-devant serpent à la Trinité, ordonné prêtre par Villar. D'Orlodot le recommande fréquemment à M. Cahoreau dans ses lettres à celui-ci. Durand, qui suppléait M. Beauvais, réfugié à Ernée, dans sa cure de Saint-Germain-le-Guillaume, devint vicaire de cette paroisse après le Concordat.
[4] Deniel, Michel-Jean, ci-devant curé intrus de Congrier, et Vezac, Michel, curé constitutionnel de Peuton, vinrent en 1799 se réunir à M. Benoist pour lui servir de vicaires. (Renseignement fourni par notre obligeant collègue, M. Gadbin.) Dom Piolin, dans son *Histoire*

Digitized by Google

A Châteaugontier, le curé constitutionnel de l'une des paroisses est secondé par plusieurs curés réfugiés [1]. Celui de l'autre paroisse est marié et commissaire civil [2].

« Il y a encore ici quatre vicaires épiscopaux, dont trois dévoués entièrement à l'institution (*lire* à l'instruction) [3], et un préférant à la religion les grades militaires [4] : aucun de ceux-là ne paroit même à nos saintes cérémonies. Nous avons en outre trois curés réfugiés, dont un assiste aux offices, l'autre semble les dédaigner, et le troisième est marié [5]. A Balay (Ballée), gros bourg constamment patriote, il y a plusieurs curés et vicaires réfugiés, qui sont tous dans l'inaction, parce que le curé du lieu est aveugle, et que son vicaire, retenu peut-être par une sorte d'abjuration, occupé d'ailleurs des affaires politiques et en possession d'être le meneur de cette commune, ne juge pas à propos de rouvrir l'église [6]. J'ignore les lieux de retraite des autres curés du diocèse.

« En général nos administrations sont peu portées à nous protéger, et profiteroient contre nous avec empressement des plus légères occasions. J'ayais cru devoir adopter l'usage de porter le saint viatique, revêtu des or-

de l'Eglise du Mans pendant la Révolution (Tome X, page 100), reproduit plusieurs passages d'une dénonciation contre les prêtres catholiques rentrés, adressée, le 20 juin 1800, au préfet de la Mayenne par M. Deniel, prêtre à Craon.

[1] Neveu, Jean, ci-devant curé constitutionnel de Gennes, mort en 1801, et Hayer, Charles, dont nous ignorons les précédentes fonctions, mort en 1813 prêtre habitué à Châteaugontier. (Note due à l'obligeance de M. Gadbin.)

[2] Lévenard, Louis-François, ci-devant vicaire à Saint-Ouen-des-Toits, devenu vicaire épiscopal de l'évêque Villar, puis curé de Saint-Jean de Châteaugontier où il s'était marié pendant la Terreur.

[3] Laban, Sartre et Laigre.

[4] Ruffin, Augustin.

[5] Nous ignorons les noms de ceux-ci.

[6] L'ancien curé Fouquereau, N..., avait en effet prêté le serment constitutionnel ; son vicaire, Pierre Choltière, devenu commissaire du Directoire exécutif près la commune de Ballée, fut assassiné par les chouans le 12 pluviôse an VII (31 janvier 1799). Parmi les prêtres constitutionnels réfugiés à Ballée, M. Gérault cite deux curés du district d'Evron : MM. Mancel, René-Anne, ci-devant capucin de Laval, devenu curé de Préaux, et Pichard, curé de Chémeré-le-Roi.

Digitized by Google

nements ordinaires, mais enveloppé d'un long manteau, de manière à ne laisser rien paroître du costume ecclésiastique. La municipalité a fait agir, et je n'ai dû qu'à l'honnêteté de son commissaire de n'être pas inquiété ultérieurement. Je me flattois d'allier, dans cette méthode, le respect pour la loi, avec celui que je dois aux mystères sacrés. Je vous prie, Monsieur l'Évêque, de vouloir bien me dire si je me suis trompé, ou si je puis continuer sans risques [1].

« Nous avons différé jusqu'à ce jour l'organisation du presbytère, parce que, tous, nous puisions dans la même source, dans la sagesse et la charité de M. Le Coz, les conseils et les pouvoirs de circonstances qui nous sont nécessaires ; et parce que le petit nombre d'églises ressuscitées rendoit, ce nous semble, son existence presque illusoire. Peut-être un évêque ferait-il grand bien, en fixant l'opinion sur un ordre stable, sur le retour des formes. Cette idée, jointe à l'ennui de notre isolement, nous fait soupirer avec ardeur vers le moment où il nous sera donné d'avoir un pasteur. Cependant, Monsieur l'Évêque, si cette organisation provisoire vous semble utile, je vous supplie de nous le faire connoître et de nous prescrire la marche à suivre.

« La lettre de l'abbé Sicard au Conseil des anciens, rapportée avec complaisance et louée avec emphase au n° 223 de Perlet, nous avoit profondément affligés [2]. Encore

[1] La loi du 21 février 1793, dans son article 5, portait défense aux ministres du culte de paraître en public avec les habits, ornements ou costumes affectés à des cérémonies religieuses.

[2] C'est sans doute à une réponse à cette lettre de l'abbé Sicard, adressée par d'Orlodot au journal de Perlet, mais non publiée par celui-ci, que fait allusion Grégoire, dans son compte-rendu du Concile de 1797, reproduit dans le journal *Les Annales de la Religion*, lorsqu'après avoir parlé des calomnies répandues sur les prêtres constitutionnels par les journaux contre-révolutionnaires, il ajoute : « Mais ils évitaient soigneusement d'imprimer les réponses « vigoureuses qui leur pleuvaient de tous les départements, telles « qu'une longue et excellente lettre du citoyen d'Orlodot, curé de « Saint-Vénérand de Laval. » (*Annales de la Religion*, 3e année, tome VII, page 15.)

Digitized by Google

qu'elle ne soit qu'une jolie déclamation, l'on craignoit qu'elle ne prononçât l'opinion dominante. Vos demandes nous ont consolés, en nous laissant espérer que notre zèle, que nos sacrifices ne seront pas perdus pour le rétablissement, pour la gloire de la religion. Agréez, s'il vous plaît, nos remerciements, les miens en particulier, et l'assurance des sentiments respectueux que depuis longtemps je désirois de vous offrir, et avec lesquels je ne cesserai jamais,

« Monsieur l'Évêque,

« De vous être entièrement dévoué.

« D'ORLODOT,

« Curé de Saint-Vénérand, rue Sainte-Anne.

« Laval, 20 juin 96 — 2 messidor, 4e année Républicaine. »

E. QUÉRUAU-LAMERIE.

(A suivre.)

Digitized by Google

UN VIEUX MANUSCRIT

DU XVIe SIÈCLE

Plus occupés du rôle politique d'Henri III, les historiens ont peu parlé de ses qualités comme orateur. Le roi, cependant, bien avant de monter sur le trône, s'était adonné au culte des belles-lettres, en suivant les leçons d'Amyot, un des érudits du XVIe siècle. Dès son avènement, il se fit le protecteur de l'Académie, créée sous Charles IX, son frère, pour le perfectionnement de la langue française ; il appela près de lui les savants et les poètes les plus renommés, les chargeant de divers travaux qu'il récompensait royalement.

Henri III aimait à s'occuper de poésie avec Ronsard, Desportes, Vauquelin de la Fresnaye et d'autres, ainsi que de la littérature latine avec Daron et Henri Étienne ; mais il se plaisait surtout à l'étude de l'éloquence, s'essayant à parler avec correction et élégance, et il y réussit pleinement. Mezeray dit de lui : « Il se rendit si éloquent avec la disposition naturelle qu'il y avoit, que s'il pouvoit y avoir de l'excez à une si belle chose, il y auroit eu sujet de dire qu'il l'estoit trop. Aussi se plaisoit-il merveilleusement aux grandes assemblées et actions d'apparat, où il se trouvoit que sa harangue estoit toujours la plus belle et que mesmes les reponses qu'il faisoit sans premeditation aux deputez et ambassadeurs valoient mieux que leurs pièces préparées avec beaucoup d'art et de peine [1]. »

Le roi Henri III eut son premier succès oratoire à l'ouverture des États généraux de Blois, le 6 décembre 1576.

[1] Mezeray, *Histoire de France*, tome III, p. 658.

Digitized by Google

Son discours, suivant Mezeray, fut prononcé avec une merveilleuse élégance et accueilli par les applaudissements de toute l'assistance, Mais ce fut aux États généraux de Blois de 1588 que le roi se montra maître dans l'art de persuader et d'émouvoir ; la péroraison surtout était remarquable. « La fin de sa harangue, dit encore l'historien que nous avons déjà cité, fut animée d'une grande véhémence et de tous les mouvements qu'il crut capables de laisser de fortes impressions dans l'esprit des assistants. Quand il eut cessé de parler, toute l'assemblée était dans un profond silence causé autant par l'admiration que par le respect[1]. » Cette appréciation, peut-être exagérée, est pleinement confirmée par l'avis de Marcel, un des députés de l'Assemblée, qui s'exprime en ces termes, dans son *Histoire de France*, sur le discours royal : « Ce fut la plus belle et docte harangue qui fut jamais oüye, non pas d'un Roy, mais je dis d'un des meilleurs orateurs du monde, et eut telle grace, telle asseurance, telle gravité et douceur à la prononcer qu'il tira les larmes des yeux à plusieurs, du nombre des quels je ne me veux exempter[2]. »

Comment Henri III était-il arrivé à ce degré d'éloquence, quels furent ses maîtres dans un art difficile, les admirateurs de son talent ne l'ont pas dit. Mais il nous est parvenu deux courts manuscrits, composés exclusivement pour lui, deux sources d'excellents principes de rhétorique.

De ces ouvrages, l'un, de Jacques Amyot, a pour titre : « *Projet de l'éloquence royale composé pour Henri III ;* » il a été retrouvé dans une bibliothèque privée et imprimé pour la première fois à Versailles en 1805[3].

[1] Mezeray, tome III, p. 541.
[2] Guillaume Marcel, *Histoire de l'origine et des progrès de la monarchie française*, tome IV, p. 602. — Paris, 1686.
[3] *Projet de l'éloquence royale composé pour Henri III*, roi de France, par Jacques Amyot, évêque d'Auxerre, grand aumônier de France, d'après le manuscrit autographe de l'auteur. — Versailles. De l'imprimerie de Ph.-D. Pierres, 1805.

Digitized by Google

L'autre, sans nom d'auteur, est intitulé : « *Rhetorique française faicte particulièrement pour le roy Henry III ;* » apporté de France en Italie, probablement à la fin du siècle dernier, il a été conservé inédit à la bibliothèque royale d'Este, à Modène. Il a été récemment publié par le professeur italien Giulio Camus.

Bien que les deux traités soient au fond consacrés au même sujet, ils constituent toutefois deux travaux essentiellement différents. Celui d'Amyot est divisé en quinze chapitres, où il est à la fois question de l'éloquence royale, de son utilité, de ses moyens, des arguments propres à un roi dans les affaires. Le second, au contraire, est un véritable manuel de rhétorique, suffisamment bien composé, et rempli de nombreux exemples tirés de la littérature française du XVIe siècle. La reliure, en peau de couleur brune, porte au dos, en lettres d'or : *Retorique françoise*, avec l'aigle de la maison d'Este. Des quarante pages qui le composent, vingt-six seulement sont consacrées aux leçons de rhétorique ; les autres, laissées en blanc, ont été remplies par des citations, soit poésie, soit prose, en français, latin, italien, espagnol, qui paraissent avoir servi d'exercices littéraires.

Sur la première page du recueil on lit, en tête : « *Collegii Parisiensis Societ. Jesu* », avec un ancien numéro d'ordre, 46, dans l'angle. A la marge est écrit d'une autre main : « *Paraphe au desir de l'arrest du 5 juillet 1763. Mesnil.* » Puis commence le traité avec la définition de la rhétorique et la première partie du chapitre, « *De l'Invention* ».

L'ouvrage provient d'un collège de la Compagnie de Jésus, et beaucoup de passages révèlent qu'il a été composé par un membre du clergé. M. Giulio Camus serait disposé à l'attribuer à l'auteur du « *Projet d'éloquence royale* », parce que les deux œuvres ont une certaine ressemblance de style et paraissent mutuellement se com-

Digitized by Google

pléter. On peut objecter, il est vrai, que sous le règne de Henri III, Amyot était évêque d'Auxerre et déjà avancé en âge ; mais il nous est appris par l'abbé Lebeuf[1], un de ses biographes, que, cependant, le savant prélat s'intéressait toujours aux études du roi, son ancien élève, et qu'il venait de temps en temps à Paris, où il lui donnait les leçons composées à son intention.

Enfin, quel que soit l'auteur, c'est une heureuse idée, de la part de M. Giulio Camus, d'avoir publié le manuscrit : « *Rhetorique françoise faicte particulièrement pour le roy Henry III ;* » il peut servir à l'histoire de l'éloquence française au XVIe siècle. Les œuvres de ce genre, à cette époque, sont rares. Nous citerons : *L'Art de pleine Rhétorique*, du Père Fabri[2] ; *la Rhétorique*, du Père de Courcelles[3]; et celle de A. Fouquelin[4], dédiée à Marie de Lorraine, mère de Marie Stuart. Mais les traités de rhétorique en langue latine, au XVIe siècle, sont nombreux ; parmi eux, il convient d'indiquer un ouvrage non mentionné par les bibliographes et qui est dédié à Amyot par un de ses élèves, Pierre Sainct-Fleur de Montpellier[5].

Le manuscrit publié par M. Giulio Camus commence ainsi : « Rhetorique est vn art de bien et disertement parler pour persuader quelque chose. Elle a quatre parties en soy : l'inuention, l'elocution, la pronunciation et l'action. » Tel est le plan général du traité, dont nous avons lu avec intérêt le texte dans les mémoires de l'Académie de Modène.

A. DE VILLIERS.

[1] L'abbé Lebeuf, *Mémoires concernant l'histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre*, t. I, p. 631. — Paris 1743.

[2] *Le grant et vray art de pleine Rhetorique...* compillé et composé par maistre Pierre Fabri. — Rouen 1521.

[3] *La Rhétorique*, de F. de Courcelles, de Candes, en Touraine. — Paris 1557.

[4] *La Rhétorique française*, d'Antoine Fouquelin, de Chanceny, en Vermandois. A Mme Marie, royne d'Ecosse. — Paris 1555.

[5] *Petri Saint-Fleur Monpoliensis institutionum rhetoricarum libellus ad Aristotelis, Ciceronis, Quintiani, Rodolphi Agricolæ, et aliorum probatissimorum autorum præceptiones, de arte dicendi interpretandas et intelligendas necessarius.* (Imprimé en 1560.)

Digitized by Google

CROSSES DU MUSÉE SAINT-JEAN

D'ANGERS[1]

Les crosses abbatiales du Musée d'antiquité d'Angers, classées primitivement sous les nos 274 *bis*, 420, 421, 422 de l'Inventaire, 1re édition, année 1868, et depuis sous le n° 1849. 2e édition, 1884; ces crosses, dis-je, ne sont pas sans avoir obtenu quelque renom depuis qu'elles ont figuré à Paris, aux expositions de 1867 et 1889. C'est ce qui m'engage, Monsieur le Ministre, à vous adresser ces notes contenant l'historique et quatre photographies de nos crosses, trouvées à diverses époques dans les abbayes de Fontevrault et de Toussaint, département de Maine-et-Loire.

Mais, auparavant, j'ai tenu, ce qui, d'ailleurs, m'est une agréable obligation, à soumettre ces notes à l'appréciation de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts (ancienne Académie d'Angers), par reconnaissance pour l'affectueux accueil qu'elle n'a cessé de me témoigner, depuis tantôt un demi-siècle.

Maintenant, au fait! en commençant, toutefois, par les

[1] Extrait de la XIVe session de la réunion de la *Société des Beaux-Arts*. Mai, Paris 1890. — « En l'absence de M. Godard-Faultrier... il est donné lecture de sa notice : *Crosses d'abbés, leur provenance et leur description*. Les œuvres d'art, dont M. Godard, directeur du Musée d'antiquités d'Angers, a envoyé de bonnes reproductions, sont des spécimens d'orfèvrerie très remarquables. L'histoire des crosses en question, provenant des abbayes de Toussaint et de Fontevrault, ajoute à leur intérêt, ainsi qu'on le verra. »

Digitized by Google

crosses le plus récemment découvertes, c'est-à-dire par celles de Toussaint.

La ville d'Angers, toujours soucieuse de conserver et de mettre en lumière ses vieux monuments his'oriques, jeta, voici près de cinquante ans, son dévolu sur l'ex-église de Toussaint, non pour la restaurer, mais pour déblayer son enceinte, ce qui nous a valu plus tard la découverte de deux crosses réputées des plus curieuses parmi celles que l'on peut citer, d'après, du moins, l'opinion de M. le comte de Bastard, si compétent en matière d'orfèvrerie du moyen âge.

Ici nos communications formeront quatre paragraphes, deux pour les crosses de Toussaint, les autres pour les crosses de Fontevrault.

§ 1er. — *Crosse au dragon ailé crucifère, dite de Robert Ier, abbé de Toussaint*

Tout d'abord faisons observer que les chanoines réguliers de Saint-Augustin venus du monastère de Saint-Pierre d'Airvaux, au diocèse de Poitiers, bien qu'établis à Toussaint d'Angers dès le commencement du douzième siècle, n'eurent pas d'abbé avant l'année 1141 [1].

C'est donc postérieurement à cette date que la crosse attribuée à Robert Ier doit remonter et non plus haut.

Quoi qu'il en soit, ce fut en 1845, époque à signaler pour nos découvertes à Toussaint, qu'en présence de deux amis des Beaux-Arts, savoir : M. de Beauregard, président de Chambre à la Cour d'Appel d'Angers, président aussi de notre Société d'Agriculture, Sciences et Arts, et M. Lèbe-Gigun, l'un des graveurs du grand ouvrage des monuments d'Égypte, je procédai à l'ouverture d'une tombe,

[1] *Histoire de l'église et du diocèse d'Angers*, par l'abbé Tresvaux, t. II, p. 605.

Digitized by Google

trouvée le 11 mars, au bas de la nef, à une profondeur de 1m70.

Cette sépulture, de la classe de celles dites non apparentes, était formée de tufs placés sur le sol, liés entre eux avec de la chaux et recouverts de larges ardoises brutes. Même sol corroyé et semé de parcelles de charbon de bois, où fuma l'encens, *prunæ cum thure*, symbole habituel de la prière ; squelette orienté de l'ouest à l'est ; la tête surélevée, comme pour voir le Levant, et posée sur feuilles de laurier, emblème d'immortalité ; fils d'argent sur restes de vêtements et débris de chaussures en cuir ou étoffe, sans pouvoir mieux distinguer.

Cette tombe, faite de matériaux rustiques, pour ne pas dire grossiers, n'avait, après tout, rien de moins que ce qui se rencontre ordinairement dans les sépultures du douzième siècle. Mais ce qu'elle avait en plus, contraste frappant! c'était la crosse en cuivre doré, dite de Robert Ier, abbé de Toussaint, élégant objet d'art représentant un serpent ailé, ou dragon, des lèvres duquel s'échappe une petite croix latine. Cette crosse n'est point émaillée ; sa volute, sa boule méplate et sa douille sont d'une seule pièce. Elle avait une hampe en bois, armée d'un embout pointu, en cuivre doré. La longueur de cette crosse était de 1m77. De bons esprits croient pouvoir la rattacher, par son style franco-latin, au dernier tiers du douzième siècle.

De ce nombre est M. le comte de Bastard, qui, dans son Rapport officiel de 1857, page 461, penche à croire que la volute octogone de notre crosse au dragon ailé crucifère indique l'époque capétienne.

En même temps, voilà comment, au point de vue du symbolisme, il explique la présence de la petite croix latine sortant des lèvres du dragon ailé : « Nous reconnaî-« trons, dit-il, dans la croix portée par le dragon, la tra-« duction littérale de la pensée d'Origène. Le dragon ou « serpent ne tient pas seulement la croix ; il est la figure

Digitized by Google

« de la croix, la croix même, et, pour rendre cette image « sensible, une petite croix sort de sa gueule. »

Cette explication du feu M. le comte de Bastard est bien celle qui paraît convenir à notre crosse au dragon ailé crucifère; ne rappelle-t-elle pas, en effet, le symbolisme du Serpent d'airain ?

§ 2. - *Crosse à fleur épanouie, dite de Robert IIe, abbé de Toussaint*

C'était le 10 mars 1845 que nous la découvrîmes, à la profondeur de 1m50, vers l'angle sud-ouest interne de l'ex-église de Toussaint, dans une sépulture semblable à la précédente, composée de plusieurs tufs rapprochés les uns des autres et à peine taillés.

Cette crosse à fleur épanouie est, comme celle dite de Robert Ier, de la fin du douzième siècle; mais, malgré ce rapprochement de dates, il est visible que le style est différent; on sent qu'il existe, entre ces deux bijoux trouvés à Toussaint, quelque chose de ce que l'on pourrait nommer une *Renaissance*, mais dans un goût oriental ou mieux byzantin.

Bref, avec la crosse au dragon ailé crucifère nous aurions une œuvre d'orfèvrerie capétienne, franco-latine, tandis qu'avec la crosse à fleur épanouie nous aurions un travail de fabrique de Limoges, au type oriental bien connu.

Quoi qu'il en soit, je crois devoir citer les curieuses lignes de M. le comte de Bastard sur notre seconde trouvaille à Toussaint, celle de la crosse à fleur épanouie. Il en parle ainsi :

« Ce délicieux travail, du douzième siècle au treizième, « supérieur à tout ce que nous avons rencontré dans nos « longs voyages, est également séduisant par la pureté de « l'ensemble et la délicatesse de l'ornement courant.

« Nous y retrouvons, certainement, la verge fleurie et

Digitized by Google

« sacerdotale d'Aaron. D'autres y verront peut-être le « rejeton de Jessé d'où sortira la fleur prédite par Isaïe[1] »

Après nos crosses de Toussaint, parlons de celles de Fontevrault.

Chose notable! l'orfèvrerie byzantine à émaux chatoyants, champlevés, paraît avoir fait son chemin sur nos limites angevines, notamment vers le douzième siècle, à Fontevrault, où, remarquable rapprochement et qui prouve que tout s'enchaîne dans les Arts, tandis que l'orfèvrerie orientale pénétrait dans ce célèbre couvent, y pénétrait aussi, en architecture, avec de magnifiques coupoles à pendentifs distincts, sur plan carré, le même souffle byzantin.

Et voilà que, sans trop brusque transition, nous sommes ramenés à la précieuse vitrine renfermant, sous le *numéro* 1849 de notre inventaire du musée Saint-Jean, d'Angers, les deux dernières crosses qui nous restent à décrire.

§ 3. — *Crosse au Saint Michel Archange, dite de Robert d'Arbrissel, fondateur de l'Ordre de Fontevrault.*

Cette crosse en cuivre doré, avec émaux champlevés, se compose d'une volute, d'une pommette et d'une douille, le tout haut de 0m32.

L'émail de la volute est bleu et losangé, elle représente un serpent, mordant l'extrémité des ailes du saint Michel, qui donne un coup de lance à un dragon bipède.

La pommette, en cuivre doré, est égayée d'animanx fantastiques.

Quant à la douille, elle est émaillée de bleu et ornée d'élégants rinceaux dorés ; plusieurs la soutiennent ; enfin

[1] *Inventaire du Musée d'antiquités d'Angers*, 1re édit., p. 90. *Bulletin du Ministère de l'Instruction publique*, 1857, p. 425-463.

Digitized by Google

seize crochets en cuivre ornent extérieurement la crête de la volute.

A remarquer, dans cette crosse byzantine, que tout ce qui tient à l'ornementation proprement dite est supérieur aux figurines, et cela, tout au contraire de l'orfèvrerie latine où les figurines semblent avoir mieux conservé leur tradition simple, élégante et fine de l'Art romain, comme par exemple dans l'exécution de notre crosse de Toussaint, dite du dragon ailé crucifère. Quoi qu'il en puisse être, la crosse dite de Robert d'Arbrissel est assez intéressante pour ne rien négliger de ce qui concerne son origine.

Sans doute nous ne pourrons, comme à Toussaint, donner des détails *de visu* sur les découvertes faites à Fontevrault; mais il nous sera, du moins, possible d'y suppléer par des extraits d'une lettre de M. Derrien, autrefois ingénieur en chef des ponts et chaussées, adressée à M. de Tocqueville, préfet de Maine-et-Loire, en 1814.

On y lit : « Voici les renseignements que je me suis pro-
« curés et que j'ai lieu de croire exacts ; il est sûr que la
« *crosse* et le *bâton* de Robert d'Arbrissel furent trouvés
« au commencement de l'administration de M. Bourdon de
« Vatry (6 thermidor an XIII, 24 février 1804), et à
« l'époque où l'on vendit les marbres de la maison de
« Fontevrault.

« La *capsule*, en plomb, qui renfermait les cendres du
« Bienheureux Robert, était, sous le maître-autel de l'église
« principale et dans un tombeau, à côté du *bâton* et de la
« *crosse*.

« Ce dernier objet excita l'envie des ouvriers qui démolis-
« saient le tombeau ; ils le prirent pour de l'or. Il fut
« coupé en deux parties et depuis retiré de leurs mains et
« réparé par les soins de M. Normand, ingénieur à la rési-
« dence de Saumur [1]. »

[1] Voir notre notice, p. 218, *Répertoire archéologique de l'Anjou*, année 1861.

Digitized by Google

D'après la teneur de cette lettre, il est incontestale que cette crosse provient de Fontevrault; mais est-il certain qu'elle servit au Bienheureux Robert? Le doute est permis. Ce pieux fondateur, écrivions-nous vers 1861, se borna toujours à être appelé Maître, *Magister;* or, ce qui convenait le mieux comme insigne à cette qualité, c'était un bâton, et ce bâton (du onzième siècle), les Fontevristes de Chemillé le possèdent encore [1]. Il est long de 1m45 et se termine en bas par une pointe en cuivre, et au sommet par un *TAU*, en cristal de roche, garni de cuivre. D'où suit que, si notre belle crosse ne fut point à l'usage de l'humilité proverbiale de Robert, il est admissible que de pieuses mains l'auront, à titre d'honneur, plus tard déposée dans sa tombe [2].

Je crois bien qu'il en doit être de même de notre dernière crosse, sur laquelle il nous reste à dire quelques mots. Elle provient aussi de Fontevrault.

§ 4. — *Crosse au serpent (sans attributs), dite de Pétronille de Chemillé, abbesse de Fontevrault.*

Cette crosse, dénuée de sa pommette et de sa douille, n'a plus que sa volute à tête de serpent; ses enroulements sont ornés d'émaux bleus, champlevés et losangés, comme pour imiter une peau de serpent. La crête est ornée de trente-deux crochets externes, dans le goût du treizième siècle, ce qui montre que cette crosse n'a pas été à l'usage de Pétronille de Chemillé, qui fut abbesse de Fontevrault de 1109 à 1149.

Ce précieux objet fut donné au Musée d'antiquités par feu notre savant naturaliste angevin, M. Millet, qui l'avait

[1] Il a été publié au *Répertoire archéologique de l'Anjou* en 1860, par les soins de Mr X. Barbier de Montault, dont le savoir, dans nos Sociétés angevines, est inoubliable.

[2] Voir à ce sujet, au *Répertoire archéologique de l'Anjou*, année 1861, p. 219, notre dissertation, 2e alinéa.

Digitized by Google

acquis, il y a plus d'un demi-siècle, des *héritiers* d'un sieur Rosay, autrefois chantre à la cathédrale d'Angers.

Ils déclarèrent que cette crosse provenait de Fontevrault et qu'elle passait pour avoir appartenu à l'une des premières abbesses [1].

Vous le voyez, Messieurs, comme les précédentes années, j'ai cru devoir vous entretenir de sujets empruntés aux collections du Musée Saint-Jean d'Angers. Et c'est, ce semble, à cette heure, le cas mieux qu'en aucun autre temps, qu'il en soit ainsi, notre vitrine des crosses venant de faire assez bonne figure à l'Exposition universelle, au point de vue de l'orfèvrerie sacrée au moyen âge.

L'Anjou, pour le dire à la fin, fut, à peu près constamment, une terre plantureuse en objets d'Art.

Rien qu'autour de Fontevrault, écrit l'auteur du Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire :

« Pendant cinquante ans, tout le pays, à dix lieues à la « ronde, s'est trouvé peuplé de tableaux, de huches ima- « gées, d'émaux, de vaisselle armoriée, de livres ou d'or- « fèvrerie, etc., etc., et l'on trouve encore. »

Oui, on trouve encore! et l'on trouvera toujours, Messieurs, à l'aide de vos utiles réunions des Sociétés des Beaux-Arts des départements.

GODARD-FAULTRIER.

[1] Voir notre dissertation au *Répertoire archéologique de l'Anjou*, en 1841.

Digitized by Google

UN CONVENTIONNEL CHOLETAIS

MICHEL-LOUIS TALOT

ADJUDANT-GÉNÉRAL

(1755-1828)

(suite)

III

Cependant Bonaparte avait quitté l'Égypte, averti par ses agents de l'état d'anarchie intérieure, où la politique du Directoire avait réduit la France. Après avoir miraculeusement échappé aux croisières anglaises, il aborda sans obstacle à Fréjus, le 17 vendemiaire an VIII (9 octobre 1799) et prit immédiatement la route de Paris. La nouvelle de son débarquement y arriva en même temps que celle de la victoire d'Aboukir; elle y excita la joie la plus folle, l'enthousiasme le plus délirant!

Je ne m'étendrai pas sur les préparatifs du coup d'État ni sur les conditions dans lesquelles il fut exécuté, je ne veux retenir de ces journées, que ce qui intéresse Michel Talot. Les hommes de son caractère, honnêtes malgré leurs égarements, attachés au régime qui s'effondrait, ne voulaient pas croire à l'audace de Bonaparte. Avec une naïveté candide, ils se persuadaient que jamais le général n'userait à son profit des moyens qu'ils avaient eux-mêmes

Digitized by Google

employés pour asseoir la République. Fructidor, pourtant, devait appeler brumaire.

La conjuration fut vite organisée. Le 18 brumaire (10 novembre 1799), la majorité du Conseil des Anciens, qui était du complot, décréta le transfert du Corps législatif à Saint-Cloud, et chargea Bonaparte de l'exécution de ce décret. On lui confia en même temps le commandement supérieur de toutes les troupes composant la garnison de Paris.

Les Cinq-Cents s'étaient assemblés à onze heures et, aussitôt, le président (c'était Lucien Bonaparte), lut le décret de translation. Les membres de l'Assemblée, qui avaient mis tant de bonne volonté à ne s'apercevoir de quoi que ce soit, furent frappés de stupeur ; mais la constitution interdisant toute délibération, le Conseil s'ajourna au lendemain, à Saint-Cloud... Le 19, on se réunit dans l'orangerie du palais. La séance fut fort agitée; de durs propos, des menaces furent échangés. Un des députés qui faisaient partie du complot proposa de nommer une commission pour faire un rapport sur la situation de la République et sur les moyens de la sauver. Ce fut le signal d'un effroyable tumulte.

Jusqu'à la dernière heure, Talot lutta avec la plus grande énergie contre le coup d'État; il cherchait à exciter ses collègues à la résistance et demandait la mise hors la loi de l'*Usurpateur*. — « Eh quoi! s'écriait-il, nous représentons le Peuple Français et nous sommes dans un « village, entourés d'une force considérable dont nous ne « disposons pas!... Moi je déclare qu'hier la Constitu- « tion a été outragée ; le Conseil des Anciens n'avait pas le « droit de nommer un général... Bonaparte n'a pas le « droit de pénétrer dans cette enceinte sans y être mandé, « vous ne pouvez voter plus longtemps dans une telle posi- « tion! Vous devez retourner à Paris, marchez-y revêtus « de votre costume, et votre retour sera protégé par des « citoyens et des soldats! »

Digitized by Google

Talot comptait-il bien sérieusement sur l'appui du peuple de Paris ? En tous cas c'était bien à tort qu'on eût attendu des Parisiens pareil secours. Il y avait bien longtemps que ces derniers avaient perdu tout respect pour ces prétendus pères de la patrie et ils ne se seraient pas laissé imposer par le pompeux spectacle de leur épitoge romaine[1].

Sur ces entrefaites, le député Grandmaison[2] propose au Conseil de prêter serment de fidélité à la Constitution de l'an III. La proposition est aussitôt accueillie, l'appel nominal adopté. Alors on vit chacun des députés venir à son tour à la tribune prêter le serment. Lucien lui-même dut quitter son fauteuil de président pour prêter ce serment qui ruinait les projets de son frère... si un serment politique pouvait être un lien pour celui qui le prête.

Avec son énergie accoutumée, Talot fut au premier rang des députés qui invectivèrent Bonaparte lorsque ce dernier pénétra avec ses grenadiers dans l'assemblée. On l'entendit crier : « Vive la Constitution ! A bas le tyran ! Hors la loi le dictateur ! » Il se montra cependant plus maître de lui qu'un certain nombre de ses collègues qui, à l'exemple du député Aréna[3], se livrèrent à des voies de fait sur la personne du général. Après quelques instants d'hésitation, les grenadiers, enlevés par Leclerc[4] et Murat[5], s'avancent dans l'orangerie. La furie des députés se change en frayeur. A part de rares exceptions, tous ces législateurs se cachent ou prennent la fuite, qui criaient à l'instant

[1] M. Bougler.
[2] Député de la Gironde au Conseil des Cinq-Cents.
[3] Barthélemy Aréna, né en Corse, membre de la Convention et du Conseil des Cinq-Cents, au dix-huit brumaire ; il s'échappa et alla s'établir en Italie.
[4] Charles-Emmanuel Leclerc, né à Pontoise le 17 mars 1772, général de division, époux de Pauline Bonaparte, chef de l'expédition de Saint-Domingue, mort à l'île de la Tortue le 22 novembre 1802.
[5] Joachim Murat, né près de Cahors le 25 mars 1771, ardent révolutionnaire, beau-frère de Napoléon, maréchal de France, roi de Naples, fusillé au Pizzo en 1815.

Digitized by Google

même : « Nous n'avons pas peur des baïonnettes ! [1] » Quant à Talot, on dut l'enlever de son banc.

Bonaparte ne lui avait pas encore pardonné son opposition dans l'affaire de l'indemnité des trois cent mille francs. Il l'avait remarqué de nouveau au premier rang de ses adversaires. Un rapport de Fouché, ministre de la police, le désigna encore mieux à l'animadversion du Premier Consul et bientôt il fut, par décret, exclu de la Représentation Nationale « pour les excès et attentats auxquels il s'était livré ». Arrêté chez lui quelques jours après, il fut emprisonné à la Conciergerie, d'où il sortit au bout de quarante-huit heures, à la sollicitation unanime de ses collègues de la députation de Maine-et-Loire. Tous, en effet, s'unirent pour représenter à Bonaparte la loyauté, la droiture de son caractère. On a voulu faire honneur à Bernadotte de cette mise en liberté, il n'y fut absolument pour rien [2].

Le Premier Consul fut très impressionné de cette démarche des députés de Maine-et-Loire si flatteuse et si honorable pour le collègue qui en était l'objet. Il fit nommer Talot colonel de gendarmerie à Grenoble ; celui-ci refusa ce poste et demanda à être employé dans son grade d'adjudant général. Sur ces entrefaites, Alexandre Berthier, avec lequel il avait servi en Vendée, ayant été nommé ministre de la guerre, il lui écrivit pour se plaindre des retards apportés à sa nomination [3]. Bernadotte lui-même s'occupa de son ancien camarade ; on trouve au dépôt des archives du ministère de la guerre [4] une lettre datée du 8 floréal an VIII dans laquelle il demande pour Talot une

[1] « Les plus sages sortirent par la porte, les plus pressés par la fenêtre. Les plus braves ne quittèrent pas leurs chaises curules.... on les retrouva dessous ! » — Charles Nodier, *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire*, tome I.

[2] Autobiographie de Talot.

[3] Le 22 floréal an VIII. (Arch. du ministère de la guerre. Dossier Talot.)

[4] Dossier Talot.

Digitized by Google

place de sous-inspecteur aux revues[1]. A la suite de ces démarches, Bonaparte chargea le ministre de le proposer pour la première place vacante[2]. Cette nomination suivit bientôt la promesse ; mais Talot, qui ne voulait rien devoir, disait-il, à la faveur de celui qu'il considérait comme un usurpateur et un tyran, la refusa, demandant encore à être employé dans son grade. Mais Bonaparte n'était pas habitué à de pareilles résistances ; les refus successifs de Talot l'irritèrent au plus haut point. Aussi, malgré les promesses faites à Jourdan et à Joseph Bonaparte[3], lui-même, refusa-t-il toute nouvelle nomination pour un homme qu'il considéra dès lors comme intraitable et dangereux[4]. Fouché[5], toujours ingénieux à flatter les sentiments du Maître, même aux dépens de ses amis, trouva facilement l'occasion de faire arrêter l'ancien conventionnel. Une première fois il tenta de l'impliquer dans l'affaire de l'Opéra[6], où l'on voulait, dit on, assassiner le Premier Consul. Après toutes les informations possibles, on fut obligé de le laisser en paix. Mais le ministre prit vite sa revanche. Le 3 nivôse suivant, une machine infernale éclata rue Saint-Nicaise, sur le passage de Bonaparte ; quatre personnes furent tuées, plusieurs autres blessées mortellement. Fouché n'hésita pas, malgré la réputation d'honnêteté de Talot, à le

[1] Fonctions équivalentes à celles des sous-intendants militaires actuels.

[2] Archives de la guerre. Dossier Talot. — En marge de la lettre de Bernadotte précitée, on lit une mention de la main du ministre indiquant que le Premier Consul l'a chargé de proposer Talot, pour la première place vacante.

[3] Joseph Bonaparte, l'aîné des frères de Napoléon, né à Ajaccio le 7 janvier 1768, député aux Cinq-Cents pour le département du Liamore, conseiller d'État, roi de Naples, puis roi d'Espagne, lieutenant-général de l'Empire en 1814 et pendant les Cent Jours.

[4] Pièces justificatives nos XXI et XXII.

[5] Joseph Fouché, duc d'Otrante, né près de Nantes en 1763, membre de la Convention, où il vota la mort du roi, ministre de la police, créé duc par l'Empereur, négociateur du retour des Bourbons, ministre de la police en 1815, ambassadeur à Dresde ; atteint par la loi sur les régicides, il mourut à Trieste le 25 décembre 1820.

[6] 18 vendémiaire an IX.

Digitized by Google

porter sur la liste des auteurs ou des prétendus complices de cet attentat, liste formée d'ailleurs arbitrairement par le ministre de la police lui-même et suivant une procédure vraiment odieuse [1].

Dès le lendemain matin on accourut l'arrêter dans son lit. Pendant, dit-il, que le commissaire de police et ses alguazils (*sic*) s'amusaient à examiner ses pistolets, il sortit de sa chambre et les y enferma sous clef; puis il descendit tranquillement les escaliers où l'on avait placé des factionnaires de distance en distance, ce qu'il n'avait pas prévu. Il y avait aussi une garde à la porte et une voiture en travers pour l'emmener. Un petit polisson, fort mal vêtu, s'élance au milieu de cette garde en s'écriant : « Le voilà ! Arrêtez-le ! » A l'instant on croise la baïonnette sur Talot; mais rien ne l'arrête, il est déjà dans la rue. Il était logé au coin du boulevard, vis-à-vis le pavillon de Hanovre. On criait sur lui : Arrêtez-le ! c'est un Jacobin ! On lui lança même par les croisées des chaises, des tisons et autres objets. Le pied lui glissa, en renversant tout ce qui s'opposait à son passage, et il tomba. La garde, qui courait après lui, arriva ; on le ramena à la voiture, où on le fit monter, et on le mena, bien escorté, à la prison de la mairie [2]. Après un premier interrogatoire, il fut incarcéré au Temple. Cette prison renfermait alors un grand nombre d'Émigrés et de Chouans; lorqu'ils virent Talot arriver au milieu d'eux, comme un compagnon de captivité, ces hommes, d'opinions si différentes des siennes, lui exprimèrent toute leur sympathie pour la fermeté et la droiture de son caractère. Une ancienne blessure, que l'ex-conventionnel

[1] *Deux cents vingt-trois individus* de tout rang et de tout âge furent portés sur ces listes et arrêtés par ordre de Fouché. Après confrontation avec les témoins, ils durent être remis en liberté. Mais ils avaient fait une longue prison préventive, et un certain nombre, jugés suspects, furent internés, comme Talot. — Les vrais coupables, Carbon et Saint-Réjan, ne furent arrêtés que le 28 et le 29 nivôse. (Rapport du préfet de police aux consuls du 13 pluviôse an IX.)

[2] Autobiographie de Talot.

Digitized by Google

avait reçue à Luxembourg, s'était rouverte à la suite de la course folle entreprise pour échapper aux policiers ; il souffrait beaucoup et sa santé, déjà fort ébranlée, laissait fort à désirer. Ses compagnons d'infortune lui prodiguèrent les soins les plus dévoués ; et l'on vit ces royalistes, si méprisés, si vilipendés, montrer à l'un de leurs adversaires les plus acharnés et les plus irréconciliables comment ils savaient reconnaître et estimer la droiture et la loyauté chez un ennemi.

Les courtisans de Bonaparte, si empressés d'accabler ceux qui ne s'étaient pas inclinés devant lui, ne savaient trop comment maintenir en prison les hommes que, par excès de zèle, Fouché avait impliqués dans le complot. Un semblant de procédure fut commencé contre Talot ; on envoya au Temple un officier de police pour le confronter avec les témoins qui avaient vendu le cheval et la charrette ayant servi pour transporter la machine infernale. Ces gens déclarèrent qu'ils ne reconnaissaient point leur acheteur dans Talot ; ce que voyant, le policier fit approcher son prisonnier de la croisée. « Parbleu, lui dit ce der-« nier, si vous voulez, nous allons descendre dans la cour « et à l'aide de vos instructions peut-être me reconnaî-« tront-ils ! » Finalement, tous déclarèrent ne l'avoir jamais vu, ce qui n'empêcha pas qu'un arrêté des Consuls, rendu le lendemain (15 nivôse), ordonna qu'il serait déporté. Le 21, une lettre confidentielle de Fouché au préfet de police enjoignit de faire partir Talot, Choudieu et plusieurs autres, par la messagerie de Saintes. « Je donne « l'ordre à l'Inspecteur général de la gendarmerie, ajoutait « le Ministre, de les faire escorter, et je charge le préfet « de la Charente-Inférieure de les faire retenir aux îles de « Ré ou d'Oléron, jusqu'à ce qu'il ait été statué sur le lieu « définitif où ils seront placés en surveillance. » Choudieu, quoique nommé dans cette lettre, ne fut pas arrêté, soit par tolérance du ministre, soit plutôt parce que la police

Digitized by Google

ne parvint pas à le découvrir. Les autres formèrent avec Talot le second convoi ; ils partirent le 23 nivôse au matin pour Saintes, dans une diligence sous l'escorte d'un officier et de six gendarmes [1]. De Saintes on les transporta à l'île de Ré, où on voulut les enfermer dans la citadelle, pêle-mêle avec une quinzaine de forçats du bagne de Rochefort qu'on y avait transférés. Les déportés exprimèrent très vivement leur indignation d'être condamnés à une pareille promiscuité ; on leur permit de se loger en ville, sous la condition qu'ils iraient tous les cinq jours, à la municipalité, s'inscrire sur un registre, et avec la promesse de ne pas chercher à s'évader.

Depuis déjà de longues années, Talot était mal portant ; d'une grosseur prodigieuse, quoique ayant le ver solitaire, sujet aux hémorroïdes, l'air de la mer lui fut très mauvais et contribua beaucoup à développer les diverses affections dont il souffrait. Ce triste état de santé ne l'empêcha pas de courir à la défense de l'île, menacée par les Anglais.

Ces derniers bloquaient nos côtes et ils avaient établi une station à la hauteur de La Rochelle. Le lendemain de Pâques de l'an IX, cette division tenta un débarquement et jeta environ cinquante hommes sur les digues de Saint-Martin [2]. Dans la soirée, on battit la générale, et Talot, oubliant ses rancunes politiques, vint mettre sa personne et son expérience militaire à la disposition du commandant d'armes. Il fut agréé, comme bien l'on pense. Après avoir secondé cet officier dans les dispositions à prendre pour la défense, il se rendit avec lui sur l'esplanade où les troupes françaises étaient assemblées. On lui donna un fusil et des cartouches et il alla prendre place au premier rang de la Légion Nantaise. Son exemple avait emflammé les autres proscrits ; ils demandèrent tous à être armés et se rangèrent au milieu de la garde nationale. La

[1] Cte de Martel : *Les Historiens fantaisistes*, II, p. 398-399.
[2] Chef-lieu de l'Ile de Ré.

Digitized by Google

petite armée s'avança en bon ordre de bataille à la rencontre de l'ennemi ; elle sortait des remparts pour le repousser, lorsqu'on aperçut les Anglais qui se rembarquaient au plus vite, sans attendre leurs adversaires.

Au mois de mars 1802, après quatorze mois de détention, Talot recouvra enfin sa liberté. Les conseillers d'État Berlier[1], Thibaudeau, Français de Nantes[2], et Réal[3], ses anciens collègues de députation, qui lui gardaient un réel attachement, obtinrent pour lui l'ordre de se mettre à la disposition du général Leclerc commandant l'expédition de Saint-Domingue. Cette affectation avait été décidée en dehors du ministre de la guerre[4] par Bonaparte lui-même, qui y ajouta la défense d'aller à Paris. Talot en conclut qu'il pouvait du moins se rendre à Cholet prendre certains arrangements indispensables et attendre son ordre d'embarquement. Il écrivit[5] au ministre de la guerre pour le prévenir de son dessein. Ce fut ainsi que ce dernier apprit la décision du Premier Consul[6].

A peine rendu chez lui, Talot tomba gravement malade de fièvres occasionnées par le ténia ; son obésité s'accrut encore et il lui devint impossible de songer à s'embarquer pour une destination aussi lointaine que l'était Saint-Domingue ; il écrivit au ministre pour lui expliquer la situation dans laquelle il se trouvait[7] ; puis, le 25 pluviôse

[1] Théophile Berlier, né à Dijon en 1761, membre de la Convention et du Conseil des Cinq-Cents, conseiller d'Etat, exilé en 1816 comme régicide.

[2] Antoine Français de Nantes, comte, législateur, conseiller d'Etat, directeur général des Droits réunis, grand officier de la Légion d'honneur, né à Valence, en Dauphiné, le 17 janvier 1756, mort en 1836.

[3] P.-F. Réal, né dans les Pays-Bas autrichiens vers 1765, commissaire du Directoire exécutif, près le département de Paris, comte, commandeur de la Légion d'honneur, préfet de police pendant les Cent Jours, exilé le 24 juillet 1815, rentré en France en 1828, mort en 1834.

[4] Archives du ministère de la guerre. Dossier Talot.

[5] 9 ventôse an X. Arch. du ministère de la guerre. Dossier Talot.

[6] *Ibid....*

[7] 23 frimaire an XI. *Ibid....*

Digitized by Google

an XI, il s'adressa directement au Premier Consul[1], lui disant que ses infirmités ne lui avaient pas permis encore de s'embarquer. Il demandait à être employé en France, soit comme commandant d'une place correspondant à son grade, soit comme attaché à l'état-major de la 27e division militaire, à Tours, dans la circonscription de laquelle Cholet se trouvait compris. On lui répondit que par décision du Premier Consul il venait d'être rayé des cadres de l'armée[2]. Talot protesta de toute son énergie contre une pareille mesure qui l'atteignait dans son honneur et dans ses sentiments les plus intimes ; il fit valoir l'inamovibilité de son grade et insista pour être mis en jugement. Il réclamait en même temps l'arriéré du traitement d'activité qui lui avait été alloué ainsi qu'aux autres députés militaires faisant partie du Corps législatif, au 18 brumaire, et qu'ils devaient toucher jusqu'à l'organisation de l'armée ; il demandait aussi qu'on lui donnât le traitement de réforme qui lui était dû, si on ne voulait pas lui accorder l'emploi de commandant de place qu'il sollicitait[3].

Talot n'était pas riche, il n'avait que sa solde pour toute fortune, et on la lui devait depuis le courant de nivôse an IX ! Depuis son retour à Cholet, il avait vécu grâce à son frère et aux autres membres de sa famille ; on conçoit qu'il ait réclamé ce que l'État lui devait si légitimement.

Il avait intéressé à sa cause ses amis et ses protecteurs : Thibaudeau, Réal, Berlier et Français de Nantes ; ils insistèrent auprès de Berthier afin d'obtenir pour lui un emploi qui lui permît de subsister. Le ministre répondit que Talot ne faisant plus partie de l'armée, par suite d'une décision du Premier Consul, il lui était impossible, de lui donner un traitement quelconque[4].

[1] *Ibid....*
[2] 9 ventôse an XI. Voir pièce justificative n° XXIII.
[3] 22 nivôse an XI. Arch. du ministère de la guerre. Dossier Talot.
[4] 4 germinal an XI. *Ibid...*

Digitized by Google

Cependant, après une assez longue attente et malgré ses réclamations, Berthier lui fit allouer un traitement de réforme de douze cents francs. C'était la gêne, bien voisine de la misére. Néanmoins, il conserva toute sa fierté et sa rigidité d'autrefois, sans vouloir jamais se prévaloir davantage de ses relations avec les plus brillants généraux de l'Empire, et même avec les rois, ses anciens compagnons d'armes[1].

Talot vécut à Cholet très ignoré et nous n'avons pu, malgré nos recherches, nous procurer aucun renseignement sur sa vie, durant la fin du Consulat et les années les plus brillantes de l'Empire ; nous savons seulement qu'il ne vota ni pour le Consulat à vie ni pour l'Empire. Il venait d'apprendre la mort de son frère Martial, chef de bataillon au 21e régiment d'infanterie légère, blessé mortellement au siège de Saragosse et décédé à Tudéla[2], lorsqu'au commencement d'août 1809 il reçut du ministre de la guerre une ordonnance de paiement de quatorze cents francs pour quatre-vingt cinq jours d'appointements de son grade qu'on avait oublié, disait-on, de lui adresser dans le temps.

A peine avait-il touché cette somme qu'un ordre lui parvint de se rendre en poste à Gand pour y être employé à la division des gardes nationales de réserve, sous les ordres du général Soulès[3]. Les Anglais menaçaient alors les côtes belges et hollandaises ; leur objectif était de détruire les énormes chantiers de constructions établis dans le port

[1] M. Bougler. — Le dépositaire des papiers de Michel Talot ce fut, je crois, M. Mordret, le père) y a vu des lettres de Bernadotte, alors très mécontent de sa position, et qui demandait au représentant Talot son intervention pour obtenir un emploi. Ces lettres, retrouvées après la mort de Talot, ont été remises au roi de Suède, qui, en échange, envoya à l'exécuteur testamentaire une bague en diamant, à son chiffre. Il avait laissé dans une grande détresse celui qui lui avait autrefois largement prêté son appui.

[2] Notice nécrologique sur Martial Talot, chef de bataillon au 21e d'infanterie, par Alexandre Roger, membre de la Légion d'honneur. — Paris, 1809, plaqu. de 13 pages.

[3] Août 1809. Pièce jutificative n° XXIV.

Digitized by Google

d'Anvers par Napoléon. Pour réussir dans cette redoutable entreprise, il leur fallait d'abord forcer les passes de l'Escaut. Un débarquement à la fin de juillet eût pu se faire sans grande peine, par suite du petit nombre d'hommes que pouvait leur opposer à ce moment l'armée de la Tête de Flandres dont la division Soulès faisait partie. Mais les vents contraires retinrent au large la flotte ennemie et permirent d'amener quelques troupes au secours des points les plus menacés. Talot était sérieusement malade quand cette ordre lui arriva. Dès qu'il le put, il écrivit au ministre de la guerre pour l'informer de son départ. Il demandait en même temps l'autorisation de passer par Paris pour y prendre son équipement militaire [1]. Malheureusement il se mit en route avant d'avoir reçu réponse à sa lettre, ne passa pas par Paris et se rendit directement à Gand, ainsi qu'il en avait l'ordre. Pendant ce temps, le ministre lui écrivait à Cholet de rester dans ses foyers à raison de sa santé [2]. Les anciens camarades de Talot lui firent très bon accueil.

Ce fut sur l'île de Cadzand que les généraux chargés de la défense dirigèrent les troupes qu'on leur envoya. Le 11 août, le maréchal Moncey, duc de Conégliano, avait été spécialement désigné par l'Empereur pour diriger la défense sur ce point, qui était une des clefs d'Anvers. Quoique M. Thiers y place un fort, à Breskens, il n'en existait pas un seul dans l'île. A Breskens, comme partout, il n'y avait que des batteries qui n'étaient pas même fermées à la gorge. Par suite, si le débarquement réussissait, les Anglais s'emparaient sans coup férir de toutes ces batteries, et étaient maîtres de l'une des passes par lesquelles on pénètre dans l'Escaut occidental, hors de l'atteinte du

[1] 26 août 1809. Pièce justificative n° XXV.
[2] 5 septembre 1809. Archives du ministère de la guerre. Dossier Talot. Voir aussi dans le même dossier les diverses notes concernant cette expédition.

Digitized by Google

canon de Flessingue. Le brave général Rousseau, qui « se montra dans ces circonstances difficiles, homme de tête et de courage[1] », y commandait sous les ordres directs du maréchal. Ce fut à Cadzand qu'on envoya Talot. Bientôt il devint chef d'état-major de la division Soulès. Malheureusement sa santé déjà si mauvaise fut encore mise à l'épreuve par l'insalubrité du pays[2], ses forces trahirent bientôt son ardeur guerrière, et il dût renoncer à un service régulier, reconnaissant lui-même qu'il n'était plus en état de le remplir; Soulès demanda son remplacement comme chef d'état-major[3]. Les Anglais au lieu d'attaquer Cadzand, perdirent dix-neuf jours à faire le siège de Flessingue ; pendant ce temps on réunit dans Anvers des forces tellement imposantes, qu'ils renoncèrent à l'idée d'attaquer cette place et se retirèrent. Un ordre de l'empereur réunit alors l'armée de la Tête de Flandres, à celle d'Anvers pour former l'armée du Nord. Cette réunion nécessita un remaniement complet des cadres, et Talot fut invité, le 29 septembre[4], à rentrer chez lui. En même temps, l'Empereur lui faisait connaître la satisfaction qu'il avait éprouvée de voir son zèle à servir, et lui confirmait la jouissance de son traitement de réforme.

Il reprit immédiatement le chemin de l'Anjou. En passant à Lille, un ancien capitaine de la garde du Corps Législatif, qu'il rencontra, lui recommanda très vivement de

[1] Lettre du ministre de la guerre. — Cte de Martel : *Les Historiens fantaisistes*, I, p. 188.

[2] L'insalubrité de Walcheren et des îles qui l'avoisinent est suffisamment expliquée par la dépêche écrite de Middelbourg, le 11 septembre 1809, par l'inspecteur des hôpitaux de l'armée anglaise, M. Webb : « Le fond de chaque canal qui communique avec la mer est revêtu d'une couche épaisse de vase, qui, à la basse marée, laisse échapper des effluves d'une nature infiniment malsaine et nuisible... Les fièvres rémittentes et intermittentes, maladies endémiques dans ce pays, commencent à se manifester des la mi-août, et continuent de sévir jusqu'au commencement des gelées. » — Cte de Martel, *ibid.*, p. 203.

[3] Arch. du ministère de la guerre. Dossier Talot.

[4] Pièce justificative nº XXVI.

Digitized by Google

ne pas passer par Paris, ou qu'il s'en trouverait mal. C'était pour Talot la route la plus facile pour rentrer chez lui ; il vint donc à Paris, malgré cette recommandation. Dès son arrivée, il alla voir le ministre de la guerre, qui lui promit de s'occuper de lui et de lui faire donner un commandement d'armes ou de subdivision territoriale, emplois sédentaires dans lesquels il pouvait encore servir son pays malgré son triste état de santé.

Il alla voir aussi le ministre de la police, Fouché, qui l'avait tant desservi et qui devait lui-même succomber bientôt sous une intrigue de palais et prendre à son tour le chemin de l'exil. Il fut bien accueilli : « Êtes-vous riche, Talot ? lui demanda le ministre. — Non, je suis d'une pauvreté exemplaire, moi ! » Fouché eut l'air de sourire à cette réponse brutale qui l'atteignait en plein corps ; il lui promit sa protection.

Confidentiellement, Talot fut, sur ces entrefaites, avisé par un de ses amis qu'il ferait bien, pour sa sûreté, de quitter Paris au plus vite. L'ex-conventionnel courut aussitôt retenir une place à la diligence, cour de la Jussienne ; il n'y en avait pas ailleurs. Il partit dans la nuit suivante. L'individu qui éclairait les voyageurs pour monter en voiture était un mouchard [1] aux ordres de la police. Il prétendit que Talot devait être dans le cabriolet et qu'il n'avait aucun droit à la place qu'il venait de prendre. Celui-ci exiha son reçu et on vérifia sur le registre des inscriptions ; mais pendant ce temps, les injures allaient toujours croissant. Talot fut assez prudent pour ne pas répondre. La scène dura au moins une heure ; on apercevait dans l'ombre des gens armés cachés le long des murailles, dans la rue ; mais ni conducteur ni postillon ne bougeaient. Les autres voyageurs ne savaient ce que cela voulait dire. Enfin on partit, à la grande satisfaction de tous, sauf sans doute de

[1] Autobiographie de Talot.

Digitized by Google

ceux qui avaient organisé cet ignoble guet-apens. A la dînée de Rambouillet, les voyageurs reprochèrent au conducteur d'avoir tant tardé à partir : « Hélas ! répondit cet homme, « je ne le pouvais pas ! N'avez-vous pas vu tous ces fusils « et ce commissaire en écharpe ? On en voulait à Monsieur ; « il est bien heureux d'avoir été aussi prudent qu'il l'a été. » Une dame reconnut Talot et le nomma ; chacun alors se rendit compte de ce qui s'était passé ; tout le monde lui prodigua des marques de grande sympathie. Pour lui, il dut faire de singulières réflexions pendant ce retour dans ses foyers : alors qu'on avait besoin de ses services, on l'avait appelé à l'armée ; malgré ses infirmités, il y court en poste ; le danger passé, on le met à la réforme, on le congédie et, pendant qu'il retourne paisiblement chez lui, on le fait grossièrement injurier par un mouchard pour provoquer un incident qui permît de l'arrêter.

Rentré à Cholet, Talot, ennuyé de son inaction, au milieu de toutes les guerres de l'Empire, rappela sans cesse au duc de Feltre les promesses faites lors de leur entrevue : « Le temps fuit à tire d'aile, écrivait-il [1], et je vois avec peine mes années s'écouler dans une nullité absolue, malgré le désir que j'ai constamment manifesté d'être employé, et dont je viens tout récemment de donner une preuve irréfragable. » Il déclarait encore au ministre qu'il aurait « la plus entière reconnaissance » pour Napoléon s'il voulait lui accorder le commandement de place tant sollicité. Une pareille phrase sous la plume d'un homme du caractère de l'ancien jacobin, n'était-ce pas l'acceptation du fait accompli et la meilleure preuve de son désir de servir ?

Mais, comme l'écrivait Talot, les années passaient et les douloureuses infirmités, causées surtout par la constitution pléthorique de l'adjudant général, avaient encore augmenté.

[1] 1er décembre 1809. Arch. du min. de la guerre. Dossier Talot.

Digitized by Google

Il dut bientôt perdre tout espoir d'être replacé dans son grade. Un décret impérial du 14 novembre 1810, sur les officiers réformés, vint lui enlever toute illusion et lui faire craindre de perdre même la modeste pension dont il vivait. Aux termes de ce décret, les officiers en réforme devaient être mis d'office à la retraite et leur traitement réduit de moitié.

Il sollicita vivement le ministre de lui faire obtenir de l'Empereur une retraite égale au moins à ce traitement : « Mille pardon de mon importunité, écrivait-il, ma situation me rend excusable, et si je n'obtiens pas l'effet de ma demande, je serai réduit au dernier degré du malheur[1]. »

Un fidèle ami lui était resté dans son abandon ; son ancien collègue Berlier, devenu conseiller d'État et comte de l'Empire, n'avait cessé de lui témoigner un vif intérêt, qui, nous l'avons vu en plusieurs circonstances, n'avait pas été inutile. Il lui demanda en grâce de l'appuyer encore auprès du ministre et de l'Empereur : « Je vais être privé « d'une récompense dont je jouis à des titres fort légitimes, « et par conséquent réduit au dénuement le plus absolu. « Sans état, sans fortune, déjà accablé d'incommodités, « perdant la vue, âgé de 55 ans 1/2, d'une grosseur et d'une « pesanteur prodigieuses, ayant quitté ma profession pour « prendre celle des armes, que puis-je faire maintenant, « et que vais-je devenir ? Faudra-t-il, après avoir été « environ pendant sept ans Représentant du Peuple fran- « çais et avoir occupé avec dévouement un grade élevé dans « l'armée, que j'aille implorer des secours en tendant une « main qui contribua à la défense de la patrie[2] ? »

Berlier ne l'abandonna pas dans ces pénibles angoisses ; il transmit la lettre de Talot au ministre, en joignant sa prière à celle de l'adjudant général : « J'ai connu Talot au « nombre des puissants, écrit-il. Il est aujourd'hui dans

[1] 3 janvier 1811. Archives du ministre de la guerre. Dossier Talot.
[2] Archives du ministère de la guerre, 7 février 1811.

Digitized by Google

« un état voisin de la misère ; si les règles étaient inflexibles, « un mot de Votre Excellence à Sa Majesté pourrait du « moins assurer du pain à ce pauvre député moitié civil, « moitié militaire, et qui, loin d'avancer dans l'une ni « l'autre carrière, se trouve aujourd'hui exclu de toutes « deux par les infirmités arrivées avant la vieillesse[1]. »

Cette prière fut entendue ; le 25 avril suivant, un décret impérial, rendu sur le rapport du duc de Feltre, convertit le traitement de réforme de 1,200 francs, que recevait Talot, en une solde de retraite équivalente[2].

Après le désastre de Moscou, Talot reçut l'ordre de rejoindre l'armée. Mais le délabrement complet de sa santé, son obésité extrême ne lui permirent ni de voyager ni de reprendre du service. Il écrivit au ministre de la guerre, qui l'autorisa, courrier par courrier, à rester chez lui[3]. Il vécut alors très retiré, à Cholet, dans la maison de son frère, qui l'avait recueilli, souffrant cruellement et passant son temps à lire les Vies des hommes illustres, de Plutarque.

Le 21 janvier 1814, l'Empereur fit appel à tous les officiers retraités n'ayant pas soixante ans pour défendre la patrie envahie par les alliés. Plus incapable encore qu'en 1813 de prendre aucun service, Talot écrivit au ministre : « Je ne suis pas estropié, mais je ne suis pas « capable de servir, vous le savez. Cependant j'ai la meil- « leure envie de contribuer à chasser l'ennemi du terri- « toire français ; toutefois, je crains d'être renvoyé chez « moi une seconde fois après avoir fait un long trajet, ce « qui serait fort désobligeant, surtout pour ma situation, « et l'aggraverait beaucoup[4]. »

Clarke donna aussitôt des ordres pour qu'on le laissât en

[1] Arch. du min. de la guerre. Dossier Talot.
[2] Voir pièce justificative n° XXVII.
[3] Autobiographie.
[4] 20 janvier 1814. Arch. du min. de la guerre. Dossier Talot.

Digitized by Google

paix et lui fit savoir que l'intention de l'Empereur était qu'il restât à Cholet « pour continuer à y jouir du repos qu'exigeait l'état de sa santé[1] ».

Jusqu'au bout de sa vie, Talot resta dominé par ses préjugés et ses vieilles haines de parti; si bien qu'en 1815, après le retour de l'Ile d'Elbe, et alors que la Vendée s'agitait de nouveau, ce vieillard impotent, usé et affaibli par les événements et les malheurs plus encore que par l'âge, ne se crut plus en sûreté à Cholet. Pour fuir les *Brigands*, ainsi qu'il appelait encore les royalistes, il se réfugia à Angers. Certes, dit avec raison M. Bougler, il n'eût pu courir aucun danger en restant chez lui. Si les *Brigands* eussent voulu tirer vengeance de leurs adversaires, ils ne se seraient guère occupé de ce vieux conventionnel infirme et perclus. Ajoutons d'ailleurs, à la louange de Talot, que le souvenir des services, autrefois rendus aux blancs comme au bleus, eussent suffi amplement à lui assurer dans toute la région le respect des uns et des autres. Pendant qu'il était à Angers, Napoléon lui fit offrir encore un commandement. Mais sa santé ne lui permit pas d'accepter. Amère ironie du sort! il avait sollicité un service actif tant qu'il s'était cru capable de remplir quelques fonctions; on avait toujours rejeté ses demandes, et trois fois en trois ans, alors qu'il était devenu complètement impotent, l'Empereur lui faisait offrir cet emploi toujours refusé jusque là! Après les Cent Jours, Talot rentra à Cholet pour n'en plus sortir.

Cependant la Restauration, en les mettant en demi-solde, avait fait de nombreux mécontents parmi les officiers de l'ancienne armée impériale. Ils étaient demeurés fidèles à la famille Bonaparte. La bourgeoisie, elle aussi, qui s'était élevée peu à peu, était froissée de voir les premières charges de l'État entre les mains de la

[1] 1er février 1814. Arch. du min. de la guerre. Dossier Talot.

Digitized by Google

noblesse, de la noblesse revenue d'émigration surtout ; de nombreux complots furent organisés. Une conspiration fut ourdie à Angers et à Saumur en faveur du fils de Napoléon, le duc de Reichstadt ; des placards furent distribués, on répandit une proclamation appelant aux armes les militaires retraités ou mis en demi-solde ; Talot en reçut un exemplaire, mais, dit-il, « le père ne m'a pas assez bien « traité pour que j'aille me faire écharper pour le fils », et il fit remettre cette pièce à un de ses amis, conseiller de préfecture à Angers.

Peu à peu ses facultés s'affaiblirent à mesure que l'âge et les souffrances augmentaient. Cet homme qui avait traversé une période si agitée, assisté à tant de drames terribles, aimait à se concentrer en lui-même ; il passait de longues semaines, taciturne, hautain, enfermé dans l'appartement que lui avait concédé son frère, ne permettant pas même à ce frère de lui adresser la parole ni de prendre ses repas avec lui. Toujours hanté de la haine des tyrans, on le voyait parfois se promener à grands pas, seul et monologuant, dans les rues ou sur les promenades de la ville. Tout à coup il s'arrêtait et apostrophait avec la dernière véhémence un adversaire invisible[1] !

Il mourut à Cholet, chez son frère, le 12 juin 1828[2]. Il avait refusé l'assistance d'un prêtre et, suivant sa volonté, on porta immédiatement son corps au cimetière.

IV

Talot était de petite taille ; sa tête absolument chauve, sa figure saillante, semblaient modelées pour l'histoire, a dit

[1] Ces détails m'ont été fournis par un membre de la famille de Talot, M. H... L..., ancien notaire, qui possède un portrait de l'adjudant général en costume des Cinq-Cents. H. B. D.

[2] Voir pièce justificative n° XXVIII.

Digitized by Google

M. Mordret[1]. On a souvent répété qu'il avait une tête de camée antique[2]. Le caractère de sa physionomie était méditatif; il s'animait chaque fois que la conversation roulait sur les affaires publiques. Il aimait son pays avec passion[3].

Malgré sa fougue, au milieu des discussions les plus orageuses, il sut le plus souvent se concilier l'intérêt de ses adversaires eux-mêmes. Son genre d'éloquence, brusque, plein d'animation, n'était pas toujours irréprochable de tous points; ses discours se ressentaient d'une rudesse de forme trop accentuée et parfois même d'un cynisme de langage trop affecté; mais on l'écoutait toujours et on trouvait dans ses paroles quelque trait qui faisait impression et surtout une verve sarcastique et piquante qui déridait, jusque sous l'épitoge romaine, la gravité de commande des législateurs du Conseil des Cinq-Cents.

Ainsi que je l'ai déjà dit, il rendit service à un grand nombre de ses concitoyens si éprouvés par la guerre civile, sans s'inquiéter des opinions de ceux qu'il obligeait; aussi conserva-t-il jusqu'au bout l'estime des hommes dont les idées étaient les plus opposées à celles qu'il professait[4].

Il est cependant facile de penser que l'ardeur qu'il mettait à défendre ses convictions, même les armes à la main, lui avait fait des ennemis. Nous avons vu qu'il fut victime de la haine de quelques-uns. D'autres l'attaquèrent aussi, quoique d'une façon moins nuisible. On prétendait qu'il avait l'esprit lourd comme sa personne et qu'il ne pouvait parler à la tribune. Ses nombreux discours sont là pour prouver que si sa diction n'était pas toujours correcte et

[1] Notice nécrologique sur Michel-Louis Talot, par M*** fils, brochure in-8° de 14 pages, imprimée à Angers, chez Lesourd, et dont l'auteur, M. Mordret, était le fils d'un intime ami de Talot et son exécuteur testamentaire, je crois.
[2] M. Bougler.
[3] M. Bougler.
[4] Souvenirs mss. de M. l'abbé Marin de Saint-André, II, p. 27.

Digitized by Google

facile, il se faisait néanmoins parfaitement comprendre. Après le 13 vendémiaire, on fit sur lui cette épigramme :

Un jour voulut le procureur Talot,
A la tribune essayer son parlage,
Mais point ne put articuler un mot ;
Ris et brocards, sur lui de faire rage,
Lors un Gascon dit, prompt à se lever :
Çà, président, cette conduite est folle,
Pourquoi donner à Talot la parole,
Quand la nature a voulu l'en priver ?

Il ne serait peut-être pas téméraire d'attribuer cette épigramme au général Danican[1], qui le reproduit du moins dans ses « Brigands démasqués ».

Talot, malgré son exaltation politique, mérite une place honorable dans l'histoire de son pays, par sa loyauté et sa droiture incontestables et incontestées. La vigueur de son caractère l'avait fait surnommer l'*Énergique*. D'une grande bravoure dans les combats, d'un courage civique admirable, on doit cependant à la vérité de reconnaître qu'il était plus habile militaire que législateur. Il fut assurément par sa violence de langage et par sa crainte même des réactions, l'un de ceux qui conduisirent avec le plus d'aveuglement la République à sa ruine. En voulant à tout prix la maintenir dans la voie révolutionnaire, il contribua à causer la désaffection des masses pour ce régime. Homme loyal, mais à courte vue, il ne put comprendre qu'en moins de trois ans c'en était fait de cette République à laquelle il avait tout sacrifié, lui qui jusqu'à la fin de sa vie n'en

[1] Auguste Danican, fils d'un gentilhomme sans fortune, né en 1763, servit avant la Révolution dans le régiment de Barrois. Colonel de hussards, puis général de brigade, il fit les campagnes de 1793 et 1794 contre les Vendéens ; s'il laissa à désirer sous bien des rapports, il montra, du moins, une grande humanité. Au 13 vendémiaire an IV il marcha à la tête des sections insurgées contre la Convention. Condamné à mort par contumace, passé au service secret des princes, refugié en Angleterre, il a écrit plusieurs pamphlets assez intéressants.

Digitized by Google

pouvait parler sans enthousiasme et même sans attendrissement[1]. Elle avait glissé dans le sang et dans la boue pour finir dans l'imbécillité, suivant le mot si juste d'un homme d'État célèbre, devenu lui-même, à la fin de sa vie, républicain par occasion.

H. Baguenier Desormeaux.

(A suivre.)

[1] Souvenirs mss. de M. l'abbé Marin de Saint-André, II, p. 38.

Digitized by Google

NOTES SUR MONTJEAN

(suite)

CHAPITRE VII

Il nous serait difficile, avec le peu de documents que nous possédons, de déterminer bien exactement et l'époque de succession, et même parfois la filiation des seigneurs de Montjean. Nous tenons cependant à mentionner ceux des membres de cette famille dont nous possédons les noms, ne serait-ce que pour favoriser des études subséquentes. Le premier seigneur de Montjean que nous trouvons après Albéric II est Pierre II. Nous ne savons de lui que ce fait, qu'il mourut après avoir sollicité et obtenu de prendre l'habit de moine [1].

Il eut pour successeur son frère Geoffroy. Leur mère se nommait Marie. Si Pierre et Geoffroy sont fils d'Albéric II, nous aurions ainsi le nom de la fille de Thibault le Bouteiller, épouse d'Albéric, à moins qu'il n'ait eu deux épouses [2].

En 1109, un certain Haimery de Retz (*de Radesio*), au

[1] Voir les chartes concernant le prieuré de Montjean.

[2] Bourdigné attribue au comte Foulques V d'Anjou un grand succès contre Henri Ier, roi d'Angleterre et parmi les nobles à la suite du comte d'Anjou nomme Geoffroy de Montjean. Mais outre le sans façon avec lequel cet auteur place dans les combats les plus reculés comme date des seigneurs n'ayant vécu que trois ou quatre siècles plus tard, ici son récit est tellement incroyable qu'il ne faut pas en tenir compte. Il est certain que Foulques fut quelque temps allié avec le roi de France contre Henri, et le *Gesta Consul. Andeg.* mentionne des succès de Foulques, mais sans nommer un seul seigneur de Montjean. Il en résulte néanmoins que Bourdigné savait que, vers 1112, le seigneur de Montjean se nommait Geoffroy. (V. Roger. p. 221.)

Digitized by Google

nom de Pierre, abbé du monastère de Saint-Jean d'Angers (plus tard nommé Saint-Julien), réclamait dix-huit livres aux moines de Montjean. On ne voit pas trop pourquoi il s'en prenait aux moines, car cette dette avait été contractée par Pierre de Montjean, qui n'avait eu du moine que l'habit, encore était-ce un instant avant de passer de vie à trépas. Il était moins dangereux d'attaquer des moines que le puissant châtelain de Montjean. Haimery cherchait évidemment une querelle, car il alla jusqu'à faire sonner aux oreilles des moines de Montjean qu'un prieur des Fontaines (autre obédience de Marmoutiers) lui devait dix sous. L'abbé de Marmoutiers, nommé Hilgode, répondait que ce prieur était mort depuis longtemps, que jamais il n'avait été question de cette dette... Enfin, on proposa de traiter cette affaire ; Haimery refusa. On le pria alors de se rendre au moins à Chalonnes quand l'évêque y séjournerait, car les évêques d'Angers avaient une résidence à Chalonnes. Haimery refusa encore. On peut en conclure que cet Haimery était un personnage avec lequel il fallait compter ; c'était sans doute un des protecteurs ou avoués des chanoines de Saint-Jean. Ce document permet de constater qu'il y avait alors un moine de la famille de Montjean nommé Rainaud.

Le prieur de Saint-Martin de Montjean se nommait Jean et celui de Chemillé Alfred. Les témoins sont : Marans, de Donges ; Mathieu, fils de Rainaud, de Cholet ; Urseau, de la Ferrière; Papin, de Châteaupaune ; Robert Bocell ; Garnier, de Chemillé, serviteur des moines ; Raoul, de Montjean, moine ; André de Gomez ; Gélon.....

Il est probable que Pierre et Geoffroy de Montjean étaient l'un père, l'autre oncle de cette Agnès de Montjean qui épousa Abbon de Briolay, et qui est connue par plusieurs chartes[1]. Abbon de Briolay fut investi du château

[1] Abbon est témoin dans une charte sous l'évêque Geoffroy de Mayenne (1094-1100). Il est nommé après son frère Geoffroy qui, ce semble, était alors le seigneur de Briolay. (Saint-Serge, I, 229.)

Digitized by Google

de Rochefort après la mort du jeune Geoffroy Martel II, au siège de Candé, vers 1106. Il tracassa les sœurs de la Cour-de-Pierre qui étaient de la maison du Ronceray d'Angers. Il voulut même s'emparer de leur fief, et l'évêque Rainaud et ses barons durent intervenir ; mais Abbon fut beaucoup plus touché d'une somme de 1,000 sous que les religieuses lui donnèrent. Il en profita pour faire un cadeau de dix livres à la reine Bertrade, l'épouse infidèle de Foulques Réchin.

Abbon se retrouva aux prises avec les sœurs du Ronceray à Sainte-Foy. C'était sous le comte Foulques V (1109-1120) et l'abbesse Tiburge (1073-1119.

Il y avait eu une transaction, mais « Abbon, noble seigneur du château de Rochefort », dit l'acte, était absent. A son retour, il se plaignit de ce que l'on avait empiété sur ses droits et voulut annuler la transaction. Mais, après un délai d'une année, il fut amené à d'autres sentiments « par l'illustre et vertueuse femme Agnès, son épouse ». A l'instigation de cette pieuse dame, le seigneur de Rochefort vint lui-même à l'église de Sainte-Foy et fit donation à Dieu et à cette sainte vierge de tout ce qu'il possédait dans ce village.

En 1140, nous retrouvons Abbon à Montjean ; il y tombe malade. Il était, sans doute, venu visiter son parent, le seigneur du lieu. Sa maladie prit un tel caractère que l'on craignit pour ses jours. Les religieux et le clergé avaient beaucoup de reproches à faire à ce personnage ; entre autres injustices, le châtelain de Rochefort détenait l'église de Saint-Pierre d'Angers. Cette église est nommée abbaye, bien qu'elle ne fut desservie que par des chanoines. Quelque temps après, on nomme cette sorte de communauté collégiale. Abbon était de cette manière abbé commendataire de Saint-Pierre. Ulger, le savant et zélé prélat du diocèse d'Angers, lutta pendant tout son épiscopat pour mettre fin aux abus de ce genre. Boémond, l'archidiacre

Digitized by Google

d'Angers, supposant que la maladie du seigneur de Rochefort l'avait fait mûrement réfléchir, vint à Montjean dans ce but. Il ne s'était pas, ou plutôt Ulger ne s'était pas trompé. Nous avons vu un diplôme curieux dans lequel l'évêque d'Angers fait savoir qu'Abbon « désirant amender sa vie, entre les choses qu'il fit d'une façon louable et catholique », donna, ou plutôt restitua à perpétuité à l'église de Saint-Maurice d'Angers l'église de Saint-Pierre, autrement l'abbaye de ce nom qui est située... dans un faubourg de la ville, avec ses dépendances données jadis comme relevant de Saint-Maurice : « *Quæ quondam de jure beati Mauricii fuisse dicebatur.* »... Abbon fit cette renonciation, d'accord avec son épouse Agnès, son fils Pierre, Burgondie, épouse de Pierre, et Robert, fils de Pierre. Parmi les témoins de cet acte, figuraient les autres fils d'Abbon et d'Agnès : Geoffroy, alors recteur de l'abbaye, au nom de l'abbé, et Rolland et Olivier.

Quelque temps après Pierre et ses frères allèrent à Angers confirmer cette cession et l'évêque ajoute : « Par suite de ce don, nous avons absous le père, la mère et les fils de tout péché commis pour avoir détenu ladite abbaye... En outre, ajoute le prélat, nous avons fait une largesse abondante (*caritatem copiosam*) de presque quinze mille sous : à Pierre soixante livres, à son fils Robert un bon conducteur de chevaux (*amblitatorem*[1] *bonum*, peut-être un muletier), à Ingelger, fils d'Abbon, 1,000 sous, à son autre fils, Hugues, 1,000 sous, à Olivier un marc d'argent, à Rolland un marc d'argent. »

Les autres témoins furent : Goslen de Tours, le chevalier Guillaume de Montjean et le chevalier Guillaume d'Avoir.

On voit que cette restitution était loin d'être gratuite : 750 livres étaient alors une somme énorme et les droits d'Abbon provenaient d'une injuste usurpation.

[1] *Embla* signifiait à cette époque un cheval de charge.

Digitized by Google

Cependant Abbon, qui n'était pas mort, regretta son désistement. Il objecta que l'évêque Ulger n'avait pas cédé, à lui Abbon et à son fils Pierre, un fief nommé Marteuil (*Martuilli*) et en profita pour arrêter la construction du pont de Chalonnes que l'évêque avait entreprise. Puis, le père et le fils voulurent revenir sur la cession de l'abbaye de Saint-Pierre. Mais, peu de temps après, ils se désistèrent de ces deux prétentions sans en élever aucune sur le fief de Marteuil [1].

Nous avons donné ces détails parce qu'ils mettent au jour les difficultés de ces temps et aussi parce qu'ils nous apprennent la date de ce pont de Chalonnes, qui reliait l'île dont Montjean possède une partie à la terre ferme. Dans le chapitre suivant, nous reviendrons à cette île. Mais nous tenons ici à rectifier une erreur au sujet de cette Agnès que nous trouvons à Montjean, près de son mari, en 1140.

M. Marchegay, dans sa notice sur le Plessis-Macé (*Le Maine et l'Anjou pittoresques*), dit que Pierre, l'aîné des fils de Macé Ier, mourut sans enfants, et que son frère puîné, Foulques Ier, devint seigneur du Plessis vers l'an 1090. Il ajoute : Agnès de Montjean, sa femme, veuve d'Abbon, seigneur de Briolay, lui donna deux fils et une fille, celle-ci nommée, ou plutôt surnommée, Mendica. Foulques prit part à la première croisade, ainsi que son frère Philippe qui mourut en route. Foulques revint, mais il était mort avant 1117. Agnès, femme de Foulques, ne pouvait être veuve d'Abbon vivant en 1146, époque où le seigneur du Plessis se nommait Rainaud.

La charte 281e du premier cartulaire de Saint-Nicolas nous apprend qu'Agnès, épouse d'Abbon de Briolay, était fille d'Hatton de Montjean. D'accord avec son mari, elle fit don à l'abbé Jean, de Saint-Nicolas (1111-1136), de certains cens et coutumes du fief qu'Hatton tenait de l'abbaye

[1] Mss. de la bibliothèque du musée d'Angers, n° 622, avant le nouveau catalogue.

Digitized by Google

d'Angers. Dans ce document, les fils d'Agnès et d'Abbon sont nommés : Pierre, Ingelger, Geoffroy, Rolland, Wihenoc et Duxench.

L'épouse d'Hatton se nommait Lucie[1]. Il avait eu, outre Agnès ce chevalier Guillaume, que nous avons mentionné un peu plus haut, et Herbert. Un frère d'Hatton figure sous le nom de Normand dans une grave cérémonie. Il s'agissait de la prise d'habit d'Hatton lui-même, qui voulait, avant de mourir, se faire moine. C'était alors une des ambitions de ces personnages un peu batailleurs pendant leur vie, craignant peu les coups d'épée, mais ne rougissant pas de craindre Dieu. Les moines ne s'y opposaient point, car c'était toujours l'occasion de quelques largesses. Dans le cas présent, Hatton donna à Saint-Nicolas ses cens et coutumes que nous venons de voir concédés à cette abbaye par Abbon et Agnès. Hatton ne paraît pas avoir été seigneur de Montjean. Son fils Guillaume est simplement dit chevalier, sans que l'on fasse ressortir qu'il est fils du seigneur de Montjean. Il semble même qu'Hatton était établi du côté d'Angers. Nous venons de le voir en qualité de familier de l'abbaye de Saint-Nicolas, sous l'abbé Jean ; il était déjà dans ces conditions sous Lambert, prédécesseur de Jean[2].

Sous Tiburge, abbesse du Ronceray (1073-1119), Hatton vendit à cette abbaye une terre qu'il possédait près d'un champ d'Hervé l'Enroué (*Hervei rauci*) et six deniers de rente. Parmi les témoins se trouvaient un fils d'Hatton et Bardoul Moreau, son fermier, qui consentait, ce qu'il n'aurait fait que difficilement pour les dons faits à Saint-Nicolas, car ce n'était qu'avec peine qu'il s'était décidé à reconnaître qu'il les tenait de l'abbé Jean[3].

[1] Elle était fille de Gauzbert, de Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde. Guérin Strabon, ou le Borgne, était frère de Lucie et succéda, comme seigneur de Saint-Georges, à son aîné Sigebran qui avait remplacé son père, Gauzbert.
[2] Saint-Nicolas, I, 5.
[3] Saint-Nicolas, I, 165.

Digitized by Google

La charte 234 du même cartulaire fait savoir que Guillaume était l'aîné des fils d'Hatton. Herbert, entré dans l'état religieux, devint prieur du Geneteil, à Châteaugontier (le collège actuel)[1].

C'est le cartulaire de Saint-Serge qui va nous apprendre ce qu'était cet Hatton. La charte 712 du deuxième tome de ce cartulaire cite parmi les témoins d'une transaction Raoul de Montjean et ses frères Aimery et Hatton.

En 1100, nous trouvons Hugues et son fils Vivien[2]. Nous avons déjà parlé d'Aimery, chevalier de Giroire de Beaupréau et fils d'Asceline. Nous avons aussi nommé Raoul, époux d'Élisabeth et père d'Ascelin et de Barbotin. Il avait un autre fils nommé Albéric, qui se fit moine, et une fille nommée Asceline. Nous pourrions essayer un tronçon de filiation de la famille de Montjean :

Albéric Ier en serait le chef.
Milesende.

- Pierre Ier eut, ce me semble, pour frère, Placentia.
  - Albéric II. N..., fille de Thibault le Bouteiller.
    - Pierre II, Geoffroy.
  - Raoul. Elisabeth de Beaupréau.
    - Albéric, moine.
    - Ascelin.
    - Barbotin. | Ribotell.
    - Asceline.
    - peut-être Hugues.
    - Macée.
- Ascelin. Asceline.
  - Aimery (à la chapelle du Genêt.
  - Hugues. | Vivien, moine.
  - Hatton. Lucie.
    - Guillaume, aîné.
    - Geoffroy.
    - Herbert, moine.
    - Agnès, épouse d'Abbon.
  - Normand.

Nous rencontrons dans les chartes un certain Barbot de Montjean qui fut tué par ses ennemis, laissant un fils du nom de Ribotell, c'est le même que Barbotin.

[1] Saint-Nicolas, I, 225.
[2] Saint-Serge, II, 70.

Digitized by Google

A cette même époque, c'est-à-dire vers l'an 1100, le cartulaire de Saint-Serge nous fait connaître Eudes de Montjean sans rien nous dire de son origine. Cet Eudes avait vendu une terre dans le pays de Beaupréau à un certain Hamelin, dès l'an 1093. On lui voit un fils appelé Geoffroy. La charte 44 du deuxième cartulaire de Saint-Serge dit que Eudes se désista d'une prétention qu'il avait eue sur la terre de *Mauchodius* qui appartenait aux moines de cette abbaye. Rainaud, frère d'Eudes, renonça en même temps à ces réclamations, à la prière de Jean de Beaupréau. Parmi les témoins se trouve Pierre, fils de Rainaud-le-Gras, de Cholet. Ce Rainaud, frère d'Eudes, est probablement le moine de Saint-Serge de ce nom que le cartulaire mentionne. Peut-être Eudes était-il frère de Barbot de Montjean : ses prétentions sur la Malcorie le font supposer. Malheureusement, le personnage qui apparaît le moins est le seigneur même du château de Montjean. Nous croyons cependant que ce titre a dû appartenir à ce Barbot de Montjean, dont nous venons de parler, parce que ce personnage a joui d'une grande considération, comme le récit de sa mort le prouve. Nous le trouvons dans le cartulaire de Saint-Serge[1]. « Que tous, présents et à venir, sachent que Barbot de Montjean, se rendant un jour à la ville d'Angers, fut vivement poursuivi par ses ennemis, Chotard et autres, et renversé de son cheval. Il eut dans cette chûte la cuisse fracturée et tout le corps meurtri, ce qui détermina sa mort. Après son décès, ses amis se réunirent, c'étaient : Guascelin, Aaledis, épouse du défunt, Ribotell, son fils. Gémissant sur le trépas d'un si *grand homme*, ils donnèrent aux moines de Saint-Serge, à Beaupréau, le quart des deux métairies de la Malcoirie (*Malecoraria*) et posèrent ce don entre les mains du prieur de ce temps, Guillaume Amaury.

[1] II, 26.

Digitized by Google

Quelque temps après, Ribotell confirma ce même don à l'abbé Guillaume Amaury, dans le chapitre de Saint-Serge, sous les yeux des moines Ernaud et Hugues Machue et des laïcs Gobin et Cuillaume Herbet. »

Ce fut le prieur de Saint-Martin de Beaupréau, Guillaume Amaury, qui donna dans le cloître même de son prieuré, la sépulture à Barbot de Montjean.

Comme nous voyons que la Malcoirie appartenait à Barbot, et que nous savons qu'elle avait été donnée à Raoul de Montjean comme dot de son épouse Élisabeth, sœur de Mathieu de Beaupréau, cela nous amène à confondre Barbot de Montjean avec Barbotin, fils de Raoul de Montjean.

La mort de Barbot arriva l'année même où le prieur de Saint-Martin de Beaupréau, Guillaume Amaury, fut élu abbé de Saint-Serge. Or, cette élection est du 1er janvier 1152[1]. Un simple chevalier eût difficilement obtenu alors cette qualification de « si grand personnage » (*tantus homo*) que lui donne la charte de Saint-Serge.

Geoffroy de Montjean était probablement mort, comme son frère Pierre, sans enfants, ou bien il n'avait eu que des filles, dont l'une, Aaledis, aurait épousé son cousin Barbot et lui aurait ainsi apporté la Châtellenie de Montjean. Ritobell devint seigneur de Montjean.

Nous trouvons plustard un châtelain de Montjean nommé Hugues ; son épouse Macée était morte en 1224 et Hugues touchait à la fin de ses jours. Hugues est nommé déjà en 1212 avec son fils Briant[2].

En 1196, Hugues avait été l'un des exécuteurs testamen-

[1] Guillaume Amaury mourut le 15 octobre 1168. (Dict. Port.)
Barbot de Montjean apparaît sous l'abbé Hervé de Saint-Serge élu en 1134.

[2] En 1214, les seigneurs angevins se trouvèrent très nombreux à la bataille de Bouvines. Celui de Montjean n'est pas porté sur leur liste, sans doute à cause de son grand âge.

Digitized by Google

taires d'André de Varades[1] (Dom. Lob. II, col. 183). Avec le nom de Briant Ier, nous sommes arrivé au point de départ de la généalogie de la famille de Montjean, par Anselme. Jusqu'à ce moment, nous n'avons fait que dégager ce que nous avons pu d'une nébuleuse, encore avons-nous négligé quelques blocs errants dont nous ne connaissions pas le point de départ. Ainsi aurions-nous pu nommer Vaslot, de Montjean, qui fut témoin d'une donation faite à Saint-Serge, par Rainaud, de Cholet; mais nous ne pouvons que juger de son époque par ce Rainaud qui fut contemporain d'Orry Ier, de Beaupréau, vers l'an 1100.

Il n'est guère douteux, non plus, que plusieurs membres de cette famille nous échappent parce que, choisis pour gouverneurs de quelques châteaux privés de titulaires, ils prirent le nom de ce château, ou bien ils le reçurent par suite de leur alliance, ou bien encore ils reçurent un surnom qui fit oublier leur nom patronymique[2].

CHAPITRE VIII

SAINT HERVÉ DE CHALONNES

Les XIe et XIIe siècles furent pour la France une époque de résurrection. Arrêtée dans son essor par les invasions normandes, elle se retrouva avec son énergie de nation qui n'avait point encore été dépravée par la vie luxueuse.

[1] Il paraît fréquemment dans les chartes de Saint-Martin de Beaupréau; (V. ch. 74, 75...) Des jugements sont rendus « dans *la cour d'Hugues* de Montjean *in curia* », en présence de Raoul de Montjean, Orry de Beaupréau, Roger de Montreveau, Froger de Grosfaibe, Guillaume de Bueil, Hamelin de Châteauceaux.

[2] C'est ce qui nous semble être arrivé pour Vaslot de Montjean, car le surnom de Vasloth fut porté, à Beaupréau, par plusieurs personnages : ainsi Aimeri (V. Saint Serge, II, 313) apparaît avec Giroire de Beaupréau et son épouse Briccie... Sigebrand Vaslot, même charte. — Un chevalier Vaslot fut tuteur du fils de Geoffroy de Saint-Quentin. Le docteur Vaslot, de l'Université d'Angers, était peut-être de cette famille.

Digitized by Google

Elle ne faisait encore que gravir la côte qui mène à la plus haute prospérité d'une nation. Assez généralement, le plateau qui domine ce coteau n'est pas long à traverser et cette nation en arrive à son déclin qui s'accélère plus ou moins.

Au point de vue guerrier, la France n'avait pas eu le temps de s'amollir ; au point de vue religieux, elle était encore dans son époque de conversion. Sa transformation avait été lente, mais enfin la beauté des dogmes et de la morale chrétienne avaient pénétré dans les esprits et les cœurs. La lutte existait encore du côté de la morale, mais lutte accompagnée de remords. On ne persistait pas dans le crime, mais les bonnes actions étaient singulièrement accommodées avec des actes très répréhensibles, bien qu'ayant très souvent un but louable ou au moins très avouable. Un baron se prenait de zèle pour une communauté religieuse et, par un zèle mal entendu, persécutait les autres. Foulques Nerra semblait multiplier les crimes pour aller les expier à Jérusalem. Eudes de Blaison, protecteur des chanoines de Saint-Lézin, vexait comme à plaisir les moines de Saint-Aubin. Albéric de Montjean lui-même, le fléau de Saint-Florent, établissait près de son château les moines de Marmoutiers. En somme, l'esprit de foi était vigoureux. Il devait produire chez un peuple ardent comme les Français des résultats étonnants. L'un d'eux fut les Croisades, mais il ne fut pas le seul. Le zèle de la maison de Dieu s'empara d'un bon nombre d'ecclésiastiques et même de laïcs. Un des plus ardents fut Robert d'Arbrissel.

Si, dans la prédication de la Croisade, Pierre l'Ermite ne laisse que le second rang à Robert, le premier appartient à ce dernier pour la réforme des mœurs à la fin du XIe siècle. Robert, pour arriver à son but, ne pouvait suivre une autre voie que celle qu'ont suivie tous ceux qui ont voulu convertir les peuples, se sanctifier d'abord. Pour se sanctifier, Robert voulut fuir le monde.

Digitized by Google

Notre ouest était alors couvert d'immenses forêts. Elles étaient là, contemporaines de toutes les nations qui avaient habité cette région. On y trouvait des fauves à chasser ; les pauvres y recueillaient le bois mort ; leurs plus beaux chênes et hêtres étaient employés aux constructions que l'on jugeait utiles, mais on conservait ces forêts parce que la guerre ne pouvant pas être continuelle, les barons, châtelains, chevaliers et toutes personnes adonnées aux armes ne trouvaient nulle autre occupation aussi noble que la chasse. Ces forêts avaient des fourrés, des accidents de terrain, parfois des grottes.

A l'époque où nous sommes arrivés, les âmes aux résolutions généreuses, auxquelles l'épée ou la lance n'avaient pas suffi, transformèrent ces forêts en une nouvelle Thébaïde. Robert choisit celle de Craon qui se rapprochait de son pays, car il était du diocèse de Rennes. C'était vers l'an 1090. Persécuté dans son pays, Robert était venu à Angers dont les écoles étaient célèbres. Il y enseigna la théologie. Pendant ce temps il eut, deux années durant, une cuirasse de fer, sans la quitter un instant.

Un jour il part d'Angers avec un compagnon, et va se fabriquer une cellule dans la forêt de Craon. Son austérité fait école : une pépinière d'ermites se forme autour de lui. Le bienheureux Vital, de Mortain, qui depuis institua l'abbaye de Savigny, en Normandie ; le bienheureux Raoul de la Futaie, fondateur de Saint-Sulpice de Rennes ; Pierre de l'Étoile, précédemment dans une grotte de Fontgombaud, sur le bord de la Creuse ; le bienheureux Firmat, surnommé Guillaume, ermite de Touraine, viennent se joindre à Robert. D'autres arrivent ensuite, c'est le bienheureux Alleaume, qui fonda l'abbaye d'Estival, dans le Maine ; Bernard d'Abbeville, fondateur de l'abbaye de Tyron, dans le Perche ; Robert de Loc Renan, peu après évêque de Cornuaille ; Salomon, qui devait donner naissance à l'abbaye de Nyoiseau ; Renaud, fondateur de Méli-

Digitized by Google

nais; André, qui se retira plus tard à la Chaussaire; Giraud de Sales et le bienheureux Hervé.

Nous ne pouvons résister au désir de faire connaître la simplicité de ces pieux ermites par le récit de l'arrivée de l'un d'eux au désert, Bernard d'Abbeville.

Le nouvel arrivant était déjà en grande estime dans l'abbaye de Saint-Savin. Il la quittait parce qu'on voulait le créer abbé, il en était prieur. Bernard avait été à Fontgombaud prendre conseil de Pierre de l'Étoile qui lui indiqua les ermites de la forêt de Craon et de Nid-de-Merle et lui offrit de lui servir de guide.

Les voilà tous les deux cheminant, s'entretenant pieusement. Ils arrivent près de Vital de Mortain que Robert avait chargé du gouvernement d'une partie de ses ermites. Pierre s'en retourne. Les solitaires se réunissent aussitôt et Vital leur parle de Bernard. Comme il n'en dit rien que de très avantageux, on l'admet à l'unanimité et chacun s'empresse de lui offrir sa cellule. Bernard ne refuse personne mais il veut parcourir la forêt afin de choisir. Tout au fond du désert, se trouve une cabane d'écorce, petite, presque entièrement renversée, quelques parties seulement sont encore retenues par des liens d'osier qui la rattachent au chêne qui était à peu près sa seule couverture. C'était bien ce qu'il fallait à Bernard.

Grande joie pour le solitaire ainsi préféré. S'il n'était pas très architecte, il avait bon cœur et pas mal d'expédients en fait de talents culinaires. Il invite donc la bande et l'on accepte. Le bon reclus fait une tournée dans la forêt. Comme la Providence est grande, qu'en outre les ermites ne sont pas difficiles, le retour ne se fit pas attendre. Le festin est aussitôt préparé. C'étaient des herbes de la forêt, des racines de la forêt, un rayon de miel trouvé fort à propos, puis, une sorte de brouet fait avec des feuilles d'arbrisseau, le tout couronné d'un dessert de fruits sauvages. Il fallait bien utiliser tout ce qui pouvait contenir

Digitized by Google

quelques principes nutritifs pour faire subsister ces bons solitaires. Les convives furent de bonne compagnie et, n'eût été que le pain et le vin manquaient, le repas fut exquis. L'auteur dans lequel nous puisons ces détails ajoute : « Cette réjouissance extraordinaire ayant été célébrée en faveur de Bernard qui était nouveau venu, les ermites, qui n'avaient pas été accoutumés de faire si bonne chère, se retirèrent fort contents dans leurs cellules, louant Dieu de cette heureuse aventure et laissant Bernard avec son hôte. »

Robert groupa ces ermites dans un monastère connu sous le nom de la Roë, mais un certain nombre allèrent fonder d'autres communautés. Hervé fut de ce nombre. Malheureusement, les détails font défaut sur ses actes. Le cartulaire de la Roë montre plusieurs fois Robert d'Arbrissel accompagné d'un personnage de ce nom.

Lors de l'érection de la Roë en paroisse, Robert d'Arbrissel vint à Angers à cette occasion. Il avait amené avec lui, et la charte les mentionne, « Quentin et Hervé de la sainte Trinité ». Cette charte est datée de la seconde année après la dédicace de Saint-Nicolas, c'est-à-dire de l'an 1097.

En 1093, avait eu lieu la fondation de l'église de Notre-Dame-du-Bois, à Craon. Parmi les témoins faisant partie des clercs de l'église de la Roë, on trouve Robert et Quentin et les deux Hervé[1].

On trouve encore, sous l'abbé Aubin de la Roë, un Hervé, chanoine de la Roë, prieur de Fontaine-Couverte.

Il faut avouer que ces données sont très vagues et ne nous montrent Hervé qu'en qualité de chanoine de la Roë.

[1] (V. Tresvaux, t. I, p. 508.) Pavillon et autres nomment parfois le bienheureux Hervé « Herveus de Spina. » On lit, en effet, dans un titre de Marmoutiers de l'an 1094 : « Testes Herveus de Spina et alter Herveus Nepotes Galterii. » Or, ce dernier est Gautier Haï, époux de Basilie. Il donnait à l'abbaye de Marmoutiers la moitié des offrandes de sa chapelle, etc. C'était le seigneur de Pouancé.

Ainsi le B. Hervé serait fils d'un des plus hauts barons d'Anjou et très rapproché de la forêt de Craon. (D. Lob. II, 217.)

Digitized by Google

Heureusement qu'un diplôme est arrivé jusqu'à nous, qui, malgré son obscurité, jette quelque jour sur l'existence du bienheureux Hervé. C'est une charte de l'évêque d'Angers, Rainaud de Martigné. La voici : « Il y eut un homme vénérable, plein des plus admirables sentiments religieux, nommé Hervé, qui, doué d'un courage qui dépassait les forces humaines et enflammé de l'amour divin, entreprit, à la grande admiration de beaucoup, le pénible pèlerinage de Jérusalem. Lorsqu'il l'eut accompli, se laissant aller à l'affection qu'il avait pour Renaud II, évêque d'Angers, qui l'avait mis au nombre de ses familiers à cause de sa grande piété, Hervé revint le trouver « per multa simulacra mortium [1] ». Le prélat le recevait avec bonté, comme cela convenait, et voulut le retenir près de lui ; mais Hervé qui, dès sa jeunesse, avait choisi une meilleure part, ambitionnant de se livrer à la contemplation, se choisit une solitude dans l'île de Chalonnes et il y demeura quelques années et enfin y termina ses jours, laissant un petit troupeau de compagnons de sa pénitence. Le susdit évêque d'Angers, pris de dévotion à son égard, accorda à perpétuité, du consentement de tout son chapitre, à ces clercs vivant régulièrement, le lieu même où ils habitaient, à cette condition qu'ils serviraient Dieu sous cette même règle et dans ce même lieu, qu'ils ne passeraient pas dans un autre ordre et qu'ils ne se constitueraient pas d'autre supérieur que l'évêque et son chapitre.

« Fait à Angers, dans le chapitre de Saint-Maurice, sous le roi des Français, Louis, le comte d'Anjou, Foulques V, fils du comte Foulques, en présence du même Rainaud II, l'an de l'incarnation du Seigneur 1120.

« Ont été témoins : Rainaud, qui a fait cette institution ; Normand de Doué, doyen ; Geoffroy, trésorier ; Guillaume

[1] Chacun traduira ces mots comme il l'entendra. Peut-être veut-on dire que le bienheureux Hervé avait plusieurs fois disparu comme s'il avait été mort...

Digitized by Google

La Mouche, archidiacre; Maître Ulger, archidiacre; Guillaume de Saumur, archidiacre, et beaucoup d'autres, le chapitre étant complet.

« Pour que cette disposition reste solide à perpétuité, nous l'avons munie de notre seing et nous y avons ajouté l'impression de notre sceau en présence de : Albéric, chantre; Geoffroy, prêtre d'Angrie; Guillaume de Saumur; Raoul de Bus; Geoffroy Caïphe; Guibert de Saint-Laud; Tarin Dibon. — Les clercs de ladite île : Hardouin; Albéric; Robert, prêtre; Étienne Inhelbert. Les laïcs : Maurice de Saint-Quentin; Raoul de la Poëlerie; Hugues, échanson; Raoul de Bré; Raimond de la Poëlerie; Robin, rédacteur de cette charte; Isembert.

« Seing ✝ de l'évêque Rainaud. »

Rainaud de Martigné fut évêque d'Angers de 1102 à 1124, époque à laquelle il fut transféré au siège de Reims.

On peut être étonné de trouver dans cette charte cette mention que cet évêque Rainaud était le second du nom. Nous n'avons pas souvenir d'avoir trouvé ailleurs, à cette époque, ce qualificatif et nous doutons qu'il soit authentique. Un copiste a pu ajouter II, ces deux traits, pour faire preuve de science. Ce qu'il importe de remarquer, c'est que le bienheureux Hervé de Chalonnes était mort en 1120.

La vie de Robert d'Arbrissel a été écrite par Balthasar Pavillon [1], qui s'est donné la peine de compulser un très grand nombre de cartulaires dont il cite textuellement les chartes qui intéressent son sujet, de sorte que l'on peut regarder son ouvrage comme très savant en même temps que très pieux. Cet auteur, en parlant des différents éta-

[1] *Vie du Bienheureux Robert d'Arbrissel, patriarche des Solitaires de la France et instituteur de l'Ordre de Fontevraud.* A Saumur, chez François Ernou, imprimeur et libraire ordinaire du Roy et du collège. Et il se vend à Paris, chez François Coustelier, marchand libraire, rue Saint-Jacques, à l'enseigne de Saint Hilaire, 1666, in-quarto.

Digitized by Google

blissements dûs aux disciples de Robert, dit que le bienheureux Salomon se retira sur la rivière d'Oudon, dans la forêt de Nyoiseau, puis il ajoute : « Le bienheureux Hervé se réfugia dans l'île de Chalonnes, à quatre lieues d'Angers, où il bâtit une petite chapelle pour lui et pour ses confrères. » Pavillon dit, de plus, que cette chapelle subsistait encore de son temps. — Le titre que nous venons de citer prouve qu'avant de bâtir la chapelle de l'île, Hervé avait fait le voyage de Jérusalem. Compagnon de Robert d'Arbrissel, il avait été, comme une foule d'Angevins et d'habitants des provinces voisines de l'Anjou, entraîné par la parole ardente de Robert qui, assistant à la consécration de l'église de Saint-Nicolas par le pape Urbain II, avait été chargé par ce pontife de renouveler à Angers ce que Pierre l'Ermite avait fait à Clermont. A sa voix, comme à celle de Pierre, les barons, les chevaliers, les clercs et le peuple s'étaient émus, et ces masses si pleines d'une foi vive et naïve s'étaient écriées : Dieu le veut! Dieu le veut! et avaient pris la croix. Il semble qu'Hervé était déjà âgé à cette époque et c'est ce qui explique l'étonnement que relate la charte de Rainaud II : « Multis admirantibus. » Dans ce moment, Rainaud de Martigné n'était pas évêque, mais il était déjà lié d'amitié avec Hervé.

Lorsque ce dernier revint de Terre-Sainte, Robert d'Arbrissel avait quitté la Roë pour se livrer à la prédication et sa parole entraînante eut des succès que nous avons peine à nous expliquer aujourd'hui. Ce fut sans doute vers 1109 que notre pèlerin vint se fixer dans l'île de Chalonnes, où il ne vécut qu'assez peu d'années, puisque nous voyons qu'il était mort en 1120.

Hervé avait choisi le coin de l'île le plus désert, et c'est parce qu'il ne s'y trouvait pas d'église qu'il se bâtit une petite chapelle. Ajoutons que s'il se fût établi près d'une église, l'évêque Rainaud n'eût pas manqué de le faire savoir; c'est un genre de détails que les chartes religieuses de cette époque ne manquent jamais de signaler.

Digitized by Google

On tient par tradition, dit Grandet, qu'il vint, après la mort de saint Hervé, un si grand nombre de religieux que le monastère bâti par ce bienheureux ne put les contenir et l'on construisit pour eux un autre couvent à Montjean. Ce couvent a été depuis quelque temps, dit le même auteur, donné aux Cordeliers.

Maintenant, si nous voulons être complet au sujet de saint Hervé, nous devons faire connaître la légende qui s'établit dans les siècles suivants et à laquelle on donna un caractère officiel, au XVIIe siècle, sous l'évêque d'Angers Charles Miron, qui mourut en 1626. Grandet la prit dans les leçons de l'office qui fut alors composé, en l'honneur de saint Hervé pour les religieuses du Ronceray. Dom Chamard l'a prise dans Grandet, et M. de Soland l'a fait imprimer dans son bulletin monumental.

« Saint Hervé, si nous en croyons les leçons de l'office de sa fête, vint au monde dans la Basse-Bretagne. Quelques chroniqueurs prétendent qu'il naquit en Anjou de parents fort chrétiens et d'une bonne famille. Il s'appliqua tellement à la piété dès son bas âge et à tout ce qui pouvait augmenter la religion et le culte de Dieu qu'avant qu'il eût atteint l'âge de sept ans, il apprit le psautier tout entier et beaucoup d'hymnes et de cantiques... »

Cette partie de la légende, bien que prise dans les leçons de son office, appartient à la vie d'un saint Hervé né en Basse-Bretagne, et nommé dans son pays Houarné. Ce dernier remonte au VIe siècle et ne diffère de celui qu'on a composé pour le Ronceray qu'en ce qu'il était aveugle, ce qui rendait beaucoup plus difficile l'opération d'apprendre par cœur le psautier; mais, malgré cette difficulté, le jeune Hervé, *de Bretagne et du VIe siècle*, possédait son psautier et des hymnes à l'âge de sept ans.

La légende dit ensuite qu'Hervé perdit ses parents étant encore fort jeune, qu'il se retira dans un ermitage, que Dieu lui accorda le don des miracles, qu'il délivra plusieurs personnes possédées du démon et rendit la vue à beaucoup

Digitized by Google

d'aveugles. « Le bienheureux Robert d'Arbrissel s'étant « retiré dans la forêt de Craon vers l'an 1090, presque « tous les solitaires du royaume, attirés par la haute répu- « tation de sa sainteté et de la force de ses prédications « divines, vinrent l'y trouver et menèrent avec lui une vie « cachée et très exemplaire : le bienheureux Hervé fut de « ce nombre. Il vécut plusieurs années dans cette solitude, « dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes. »

On raconte ensuite le pèlerinage d'Hervé en Terre-Sainte. « Il fut à Jérusalem à pied et en vrai pénitent : il souffrit beaucoup de peines pendant son voyage et, après avoir satisfait à la piété, il voulut encore satisfaire à la fidélité qu'il devait à sa vocation et retourner dans sa chère solitude. » Suit ce que nous savons du don que lui fit l'évêque Rainaud d'un ermitage dans l'île de Chalonnes, où Hervé « bâtit une petite chapelle et quelques cellules pour loger un petit nombre de solitaires, qui le suivirent dans ce désert et à qui l'évêque Rainaud donna, après la mort d'Hervé, le même ermitage, à la charge qu'ils vivraient en commun », et les autres conditions que nous avons relatées.

Nous venons de dire que le début de cette légende se rapportait à saint Hervé de Basse-Bretagne ; ce que nous allons ajouter appartient à la vie d'un autre Hervé un peu postérieur à celui de Chalonnes. Ces bons reclus visaient à l'effacement, sans se préoccuper de l'embarras où ils jetaient les chroniqueurs qui se crurent obligés de prendre en avant et en arrière pour donner un corps suffisant à leurs récits.

Grandet ajoute donc : « Le bienheureux Hervé fut aussi dans cette île le directeur de quelques pauvres femmes recluses et, entre autres, de la bienheureuse Ève dont parle Geoffroy de Vendôme. Ce célèbre abbé avait une vénération particulière pour notre solitaire, ce qui paraît par diverses lettres qu'il lui a écrites. Leur connaissance venait de ce qu'ils avaient été religieux de même congrégation et

Digitized by Google

qu'ils avaient demeuré ensemble en l'abbaye de la Trinité de Vendôme, alors qu'Hervé se retira dans la forêt de Craon, et c'est d'où vient qu'il s'appelait quelquefois Hervé de la Trinité. » Nous l'avons vu, en effet, une fois dans le cartulaire de la Roë, mais nous y avons également vu qu'il y avait dans cette communauté deux Hervé. Or, le directeur de la bienheureuse Ève habitait près d'une église Saint-Eutrope. Dom Chamard, dans son ouvrage sur « les saints d'Anjou », renonce à trouver trace de cette église dans l'île de Chalonnes ou sur les rives avoisinantes de la Loire. Il cite une lettre adressée à l'historien Joseph Grandet par un prieur de Châteaupanne qui n'avait aucun indice de chapelle ou d'église de Saint-Eutrope dans les environs de son prieuré-cure, et pense que saint Hervé aura demeuré quelque temps à Saint-Eutrope d'Angers. Dom Chamard admet cette opinion et part de là pour ajouter à la vie de son ermite de Chalonnes tout un épisode qui a bien un peu de vrai, mais doit être reporté sur une autre tête, comme nous espérons l'établir dans le chapitre suivant.

***

(A suivre)

p. 200

Digitized by Google

LE PORTEFEUILLE D'UN CURIEUX

Notes et documents sur l'histoire, la littérature, et l'archéologie angevines.

(suite)

1633. — Assemblée des habitants de Beaufort dans laquelle ils transfèrent l'ancien hôpital au faubourg des Moulins et en donnent les vieux bâtiments aux Récollets.

Extrait du papier de la remambrance de la ville de Beaufort au feuillet iiij^e^.

Au dimanche 13e jour de febvrier 1633, en la congregaõn et assemblée faicte cejourd'huy au pallays royal à issue de vespres, en vertu de permission et sur la publicaõn faicte au prosne de grande messe, par Mre Pierre Duport, vicaire, pour desliberer du changement de l'hospital et hostel-Dieu de cette ville cy-deuant propozé en faueur des pères Recolletz, en consideraõn des dons et laiz faictz aud. hostel-Dieu, et après que le fait a esté proposé par les pères administrateurs et que chascun des dessusdictz a dict son aduis, esté aduisé et arresté que la somme de 800 livres, proceddant de la vendiõn des biens de Me Jacques Perdriau, qui appartiennent aux pauvres pour l'admortissement de rente deub auxd. pauvres, sera mis en argent d'héritaiges en leur nom et profit, par les Peres jusques à ce qu'il se trouve qu'il

Digitized by Google

sera baillé à quelque marchand bien cautionné et que le contract faict par les Pères des dames religieuses, de la maison par elles acquise des héritiers de deffunct Me René Sinault demeurera comme cy-deuant ratiffié, est ladite maison située au faubourg des Moullins de cette ville, destinée pour l'hospital et autel-Dieu, à l'effect de la retraicte et logement des pauures, au lieu et place de l'hospital de présent, attendu l'incommodité d'icelluy tant auxd. pauures que auxd. habitants, que auxd. pères Recolletz, comme il a esté recognu et que le corps dud. hospital pnt est et sera donné par libéralité et gratiffication pour l'augmentaon de leur maison et couvent, et pour les obliger de plus au bien publicq de lad. ville, ils disposeront de leur bastimant comme leur piété aduisera, sauf pour le regard du corps de la chappelle, de laquelle ilz ne pourront disposer sans le consantemant et aduis desd. habitans, et à la charge que les peres Recolletz diront par chacune sepmaine vne messe en la chappelle, au jour de vendredy, à l'intention des fondateurs et à la descharge dud. hostel-Dieu, du nombre de celles qui y sont fondées, et qu'il sera passé plus ample contract par les peres des pauures et sindicq des habitans auecq le sindicq des pères Recolletz, lequel, dès à présent, lesd. habitans ont ratifié et l'ont pour agréable, et appelez deux habitans de la ville. Comme aussy que lesd. pères des pauures se transporteront aud. nouveau hospital auecq le sindicq et deux habitans pour considerer les lieux et endroits nécessaires pour la chappelle qu'il y fault construire et les autres accommodements qui sont necessaires, en laquelle chappelle seront dictes et cellebrées les autres messes de fondaon destinées pour les pauvres et ce qu'il conviendra à faire, le frais sera payé par les pères des pauures lorqu'ils auront fonds pour ce faire et pour y parvenir, et au payement de lad. maison acquise. Que la maison donnée par honneste fille Anne Phelypeau sera vendue auecq cela de son consentement, sy besoin est,

Digitized by Google

pour, des deniers en prouenant estre conuertiz tant au payement de lad. maison acquise que aultres commoditez, pour la reduire en hospital auecq chappelle en icelle et jusques à ce que les pauures demeureront aud. entien hospital, la chappelle duquel demeurera en son entier, comme elle a accoustumé, pour les deuotions particullieres et processions qu'on y vouldra faire et cellebraon des autres messes particullieres à cellebrer en icelle.

Faict et arresté aud. pallaye, en presance que dessus, du consentement desd. habitans soubsignez auxd. pappier et remambrance : Rinvau, R. Garnier, Lauollé, Crouyn, Vaucelles, Vallet, Rolland, Giroust, Lyron, Jameron, Phelipeau, Rolland, Lauollé, Gaugain, Couscher, J. Denys, Vollery, J. Thibault, Le Bascle, F. Treguiveau, M. Druillet, Blansche et Chaillaud.

(Signé) : Harouauld, syndicq.

Le 19e jour de mars 1633, après midy,

Devant nous, René Gaultier, notaire royal à Beaufort, furent presans, establys et soubmis chascun de Mes Jean Harouault, procr sindic des habitans de ceste ville de Beaufort, René Hyron et Jacques Couscher, pères et administrateurs de l'autel-Dieu de ceste ville, au nom et comme procureurs et mandataires speciaux des manans et habitans, par acte de mandat faict et donné en l'assemblée d'iceulx, tenüe deuant M. le lieutenant (*blanc*), en datte du 13e jour de feburier dernier, signé et indiqué au pappier et remambrances des affaires et résultatz desd. habitans, assistez de Mes Gilles Crouyn, advocat aud. siège, et Estienne Normant, grenetier au grenier à scel dud. Beaufort, deputez des habitans d'une part, et Me Charles Rolland, conseiller du Roy, maistre particulier des eaux et foretz de ce comté, au nom et comme sindiq de la Maison conventuelle des Reverends Pères religieux, receus en ceste ville, ayant ordre d'iceulx, quand à ce, d'autre part,

Digitized by Google

demeurant touttes..... aud. Beaufort..... iceux font les conuentions et donation qui s'ensuit : c'est à scavoir que lesd. Harouault, Hyron et Couscher, au nom et de l'avis, conseil et consantemant desd. Crouyn et Normant, depputez, ont, pour les causes contenues au résultat et convention desd. habitans, fait en l'assemblée d'iceulx le 13 febuier dernier, inserée et f^de^ auxd. actes et en vertu et exécution d'icelles, donné et donnent, par ces présantes, par la liberallité et gratifficaõn desd. habitans auxd. Pères religieux Recollez de ceste ville, la maison, cour, etc. de l'antien autel-Dieu de ceste ville [1], comme elle se poursuit et comporte, et à commencer la jouissance au jour et feste de Saint Michel prochain, pour l'augmentation de leur maison et couuent et pour les obliger de plus en plus au publicq de cestte ville, de laquelle maison et jardin dud. antien aupital et batimans diceulx, les pères Religieux disposeront comme leur piétté aduisera, sauf pour le regard du corps de la chappelle, de laquelle ilz ne pourront au plus disposer, sans le consantemant et aduis des habitans, et à la charge que lesd. Pères Recolletz seront tenus dire et cellebrer, par chascune sepmaine, une messe en leur chappelle, au jour de vendredy, à l'intention des fondateurs et à la descharge dud. hostel-Dieu, au nombre de celles qui y ont fondaõn, et à ceste fin que lad. chappelle dud. ancien hopital demeurera en son entier, comme il est accoustumé, pour les deuotions particullieres et processions que l'on y voudra faire et cellebrer, et des autres messes particullières à cellebrer, ce qu'ils ont faict en consideraõn des bons offices que lesd. religieux ont faict et font de presans auxd. habitans, et qu'ilz espèrent qu'ilz leur continueront à l'aduenir, et auxd. certaines causes et consideraõn dessud., lesd. habitans ont esté meus et portez....

[1] C'est aujourd'hui la partie sur le Mail, et la rue, occupée par les bâtiments de l'ancienne mairie (ancien couvent des Récollets), et par l'école communale laïque de jeunes filles.

Digitized by Google

pour les dons et legs faicts aud. hostel-Dieu par honneste fille Anne Phelipeau, comme en appert, par acte par nous passé, à ce que led. Rolland, aud. nom, et Reuerand père Daniel Myniac, à présent gardien dudict couvent, assisté de frère Valentin Froger, l'un des religieux d'icelluy, ont accepté et promis l'effect et execution d'icelluy. Dont et de tout ce que dessus..... (etc.) Faict et passé aud. Beaufort, maison de Me Gilles Crouyn, sr de Chambourg, aduocat aud. lieu, en presance de noble homme Me Lauollé, procureur du Roy aud. Beaufort; Me Volery, adat aud. lieu, Me Vallet, greffier; Me Gaugain, cy-devant syndicq desd. habitans et autres soubsignez particulliers habitans.

(Signé) : F. Daniel Myniac, gardien, frère Valentin Froger, F. Fabian Jubin, Vallet, Harouault, Leuyrod, Lauolé, Couthou, Crouyn, Volery, Gaugain, Le Normand, Roland, Gouyn, J. Roux.

1670. — Lettres patentes de Louis XIV confirmant la fondation de l'hôpital de Beaufort et approuvant l'établissement des hospitalières de Saint-Joseph.

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Nauare. A tous presans et avenir, salut, comme à l'imitation des roys nos prédécesseurs, il n'y a chose quy nous soit plus agréable que de contribuer à faire subsister les hospitaux pour le refuge des pauures et pourvoir à leur necessité tant spirituelles que temporelles, inclinant à l'humble supplication que nous ont faicte les habitans de nostre ville de Beaufort-en-Vallée, à ce que, suivant le résultat d'assemblée tenüe suivant l'ordre et en présance de nostre bien amé le sieur Euesque d'Angers, le treiziesme may de l'année dernière, tandant à l'établissemant de quelques religieuses hospitalières, dictes de la Congregation Saint-Joseph, luy auroient proposé de seruir à lospital de

Digitized by Google

la ditte ville, fondé depuis longues années sur la piété de deffunct nostre cousin de Bouciquault, mareschal de France, lequel ayant une insigne charité enuers lesdictz pauures, dotta ledict hospital de biens et reuenuz considérables, ainsy qu'il appert par ses lettres de l'an mil quatre cens treize, depuis lequel temps icelluy hospital auroict sy heureusemant reussy à l'édiffication publique qu'il a toujours esté et est encore l'auspice et le secours des pauures, lesquelz estant malades et en necessistez y recoiuent et trouvent de grandes consolations, assistances et guerisons; consequemment il nous plut confirmer ledict establissemant et en affermir les fondemans par nos lettres sur ce necessaires, que lesdictz habitans nous ont faict supplier très humblemant leur octroyer, d'aultant plus que nostre edict du mois de décembre mil six cens soixante six ne permet aucuns establissemans d'auspices et communautez sans nostre expresse permission. A ces causes, et que dailleurs nous sommes informez de la satisfaction qu'on reçoit de l'vtilité dudict hospital, soubz la conduite et direction desdictz habitans, et encore les soins et veilles desdictes religieuses par leur zelle et application enuers lesdictz pauuvres, de l'aduis de nostre conseil, quy a veu lesdictz actes cy-attachés soubz le contrescel de nostre chanscellerye, voullant favoriser leurs louables desseins, intentions, avons, de grâce speciallé, plaine puissance et authorité royalle, confirmé et approuvé, et par ces presantes, signée de nostre main, confirmons et approuons ledict hospital en nostre ville de Beaufort, ensemble les statuts et reglemans faicts sur ce par ledict sieur euesque et lesdictz habitans, que nous desirons auoir son plein et entier effect, leur permettant d'accepter tous dons, terres et possessions que la charité d'aucuns bien faicteurs leur vouderoient faire, lesquelz, ainsy que ledict hospital et ses depandances, nous auons pris et mis, prenons et mettons en nostre protection et sauue-garde et comme à Dieu

Digitized by Google

dediez. Admorty et admortissons, sans pour ce nous payer ny auoir successeurs, aucune finance ou indemnité. Laquelle nous leur auons donné et quitté, donnons et quittons par ces presantes; n'entendons neantmoings, qu'en vertu d'icelles, elles puissent pretendre aucun admortissemant, sinon des lieux et fonds sur lesquelz sont ou seront ediffiez leur eglize, couvent et enclos, et à la charge qu'elles prieront et feront soigneussemant faire des prières à Dieu pour nostre prospérité et santé. Cy donnons en mandement à nos amez et féaux conseillers, les gens tenant nostre cour et parlemant de Paris, sénéchal de Beaufort, ou son lieutenant, et à tous autres, nos huissiers ou officiers, qu'il appartiendra, que ces presantes ils fassent enregistrer et de leur contenu jouir et user lesdictz exposants, plainement, paisiblement et perpetuellement, ne souffrant qu'il leur soict faict, mis ou donné aucun troubles ou empeschemant a ce contraire. Car tel est nostre plaisir. Et affin que ce soict choses ferme, stable et a tousiours nous auons faict mettre notre scel à ces dictes presantes, sauf en aultres choses, nostre droict et l'aultruy en touttes.

Donné à Douay au mois de may, l'an de grâce mil six cens soixante-onze, et de nostre règne le vingt-et-septième.

(Signé) : Louis.

(Et sur le repli) : Par le Roy, Phelipeau.

(Et sur le même repli) : Visa, signer pour servir aux lettres de confirmation de l'establissement de l'hopital de Beaufort-en-Vallée régistrées, ouï le procureur général du Roy, pour être exécutées selon leur forme et teneur, à Paris, en Parlement, le quinze avril mil-six-cent soixante-onze.

(Signé) : Dutillet. (Scellées de cire verte enlacée de soie rouge et verte.)

Digitized by Google

1671. — Concordat fait entre les habitants de Beaufort et les religieuses hospitalières de la Congrégation de Saint-Joseph, ordre de Saint-Augustin, pour leur fondation à Beaufort.

Le 28me jour de janvier 1671 avant midy, pardevant nous Denis Creüzot, notaire royal à Beaufort, furent présents, établis et duement soumis les manants et habitants de cette ville de Beaufort ès personnes de : Me Pierre de Fenouillet, prêtre prieur de l'église de Notre-Dame de Beaufort, Me Philippe le Marié, seigneur de l'Epinay, conseiller du roy, gouverneur pour sa Majesté de la ville et chateau de Beaufort, président, sénéchal et lieutenant général dud. lieu, Me Michel Couscher, conseiller du Roy, lieutenant civil et assesseur criminel, Me François Le Gros, conseiller audit siège, Me René Garnier, avocat du Roy, Me Charles Jameron, procureur de Sa Majesté, Me Charles Vallet, avocat, Me Charles Chauvry, grenetier, Me Alexandre Rolland, sr de Poreaux, conseiller audit grenier, Me Philippe Rivière, conseiller du Roy, président audit grenier à sel, Me René Marchand, Me Jean Giroust, Me Jean Rougé, Me Alexandre Rolland, Me Charles Vallet le jeune, Me Louis Chauvry, Me François Vollery, Me Joseph Rolland, tous avocats procureurs aud. siège ; Me Pierre Gouin, avocat, Me Jean Lavosse des Auberts, à présent député pour les affaires desd. habitants, Me Charles Penchien, leur procureur sindic, Me Martial Rolland, Me François Phelipeau, administrateurs dud. hopital, Guillaume Le Seiller, marchand, Me Pierre Gaugain, notaire royal, René Giroust, Jean Phelipeau, Pierre Esturmi, Jullien Rousseau, marchands bourgeois de lad. ville, Claude Creusot, huissier audiencier, Silvestre Belot, René Pichon, Charles Rochereau, sergents royaux, Philippes Le Seigneur, Jean Le Jay, chirurgiens, tous demeurant en lad. ville, députés du géné-

Digitized by Google

ral des habitans, par acte du 13 may 1669, confirmé par autre acte de délibération générale du jour d'hyer, d'une part.

Me Gui Odiau, sr de la Pilletière, avocat en Parlement, exerçant la fonction au siège présidial de la ville de la Flèche, au nom et comme procureur des Sœurs Anne le Tendre, Marie Bidault de la Barre, Renée Olivier de la Guitière, Anne Bidault de Ruigné et Marie Giroust, filles hospitalières, demeurant en la ville de la Flèche, se disant avoir pouvoir et se faisant fort de Révérende mère Jeanne Le Royer de la Dauversière, supérieure des religieuses hospitalières de la congrégation de St Joseph, ordre de St Augustin de la ville de Nismes, de Sœur Anne Aubert de Cleronnay, assistante et instructrice, de Sœur Anne Marie Renard, dépositaire audit monastère, toutes hospitalières de la communauté des filles hospitalières de St Joseph de lad. ville de la Flèche, suivant la procuration passée par devant Fourreau, notaire royal aud. lieu, le 25 du présent mois, la minute de laquelle led. sr Odiau a représentée et retenue et promis de representer toutes fois et quantes et faire ratifier et approuver les présentes auxd. dames constituantes et en fournir acte de ratification bon et valable dans deux mois en mains de nous, notaire, à peine de toutes pertes, dommages et intérêts, les présentes demeurant neanmoins en leur état. Lesquelles parties ont fait le Concordat, accord et conventions qui s'ensuivent pour parvenir à l'établissement d'une communauté de religieuses hospitalières en l'hotel Dieu de cette ville de Beaufort, sous le bon plaisir du Roy et de nos seigneurs du Parlement pour l'avis et consentement de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime évêque d'Angers de présent en cette ville. C'est à scavoir qu'après que led. sieur Odiau a fait apparoir du bref de Sa Sainteté portant confirmation de lad. congrégation de St Joseph, établie en lad. ville de la Flèche et autres lieux y mentionnés, donné à Rome, le 8 janvier 1666, registré au Parlement, le

Digitized by Google

30 août 1667, suivant les lettres-patentes accordées par Sa Majesté pour la confirmation dud. bref, données au camp devant Tournay, le 25 juin aud. an, et qu'il a promis que lesd. Dames Le Royer, Aubert et Renard, ou autres religieuses de lad. congrégation qui pourront par elles être constituées pour faire led. établissement, apporteront leurs pensions, du moins 100 l. par an chacune, suivant les concordats par elles cy-devant faits lorsqu'elles ont été admises à lad. congrégation et l'acte passé devant Sauveur, notaire royal de lad. ville de la Flèche, desquels fourniront copies auxd. S^rs^ administrateurs pour, avec le présent concordat, êtres mis ès-archives dud. hôtel-Dieu.

Lesd. S^rs^ habitants pour eux et le général des autres habitants de cette ville ont consenti et consentent led. établissement, ainsi qu'il a plu à Sa Majesté par ses lettres patentes données à Douay le 10 du mois de mai dernier et en conséquence desd. lettres cy-dessus datées.

1°. — Pour faire lequel établissement desd. religieuses hospitalières de lad. congrégation de St Joseph, aggrégée aud. ordre de St Augustin, lesd. S^rs^ habitants fourniront auxd. religieuses cy-dessus denommées la somme de 3,500 l. en argent ou obligations exigibles et bien garanties dans les trois ans après qu'elles auront entré aud. hôtel-Dieu, pour employer en achapts de places et espaces proches led. hôtel-Dieu commodes pour faire leur bâtiment, lesquelles places, enclos et bâtiment auront communication avec les appartements dud. hopital, pour aller et venir par lesd. religieuses et celles qui leur succèderont, assister les pauvres malades. Et sera, lad. somme de 3,500 l., prise des deniers et effets dud. hopital, cependant l'intérêt à raison du sol la livre. A commencer du jour qu'elles entreront aud. hopital, se serviront lesd. religieuses de la chapelle dud. hopital et des ornements qui y sont à présent pour la célébration du service divin.

2°. — Le prêtre commis par lesd. habitants pour administrer aux pauvres malades et aux domestiques dud.

Digitized by Google

hopital les saints sacrements servira aussi auxd. religieuses, si bon leur semble, et si elles désirent en avoir un autre, faire le pourront à leurs frais ; lequel prêtre dud. hôpital sera à l'avenir nommé par lesd. habitans et approuvé par led. Sgr evêque en la manière accoutumée.

3°. — Les administrateurs feront dire et celebrer en lad. chapelle les messes de fondation aux jours accoutumés et aux heures qu'il plaira à mond. Sgr régler sans être obligé fournir autres ornements et luminaire que comme il est fait par le passé.

4°. — Les administrateurs seront élus par les habitants deument assemblés, de deux ans en deux ans, par ordonnance de juge en la présence du procureur du Roy, ainsi qu'il est parlé par l'ancienne fondation et par les arrêts servant de réglement pour le maniement du temporel dud. hotel-Dieu, rendus par nos seigneurs du parlement et du grand conseil sans que lesd. religieuses se puissent entremettre pour lad. nomination.

5°. — Les comptes de l'administration du temporel seront rendus par les administrateurs, de deux ans en deux ans, le lundi de la semaine Sainte, pardevant le juge, en présence du procureur du Roy et des notables habitans au desir de l'ancienne fondation et arrêts.

6°. — Les grosses provisions seront faites par l'administrateur en charge et mises ès-lieux accoutumés pour être distribuées par lesd. religieuses et employées aux usages et nécessités des pauvres.

7°. — L'administration pourra mettre ès-mains de la supérieure ou autre religieuse ayant pouvoir de la communauté en espèces ou en argent, ce qui se trouvera nécessaire pour la menue dépense; desquelles provisions et menues dépenses lesd. religieuses rendront compte aud. administrateur de mois en mois ou autre temps qui sera avisé entr'eux et lesdites Dames, même des aumônes manuelles, et du tout fourniront des reconnaissances à l'administrateur pour servir à son compte, desquelles

Digitized by Google

reconnaissances le double signé dud. administrateur sera employé sur le dépôt de la communauté desd. Dames pour le servir de décharge dans le compte qu'elles rendront aud. Sgr evêque.

8°. — Les hardes, argent et meubles des pauvres qui y decederont, dons et legs qui pourront y être faits, appartiendront aud. hopital et seront mis ès mains de l'administrateur qui s'en chargera dans son compte sans que lesd. religieuses y puissent rien prétendre.

9°. — Chacune des religieuses qui fera profession donnera au profit dud. hopital la somme de 300 l. une fois payée dont la jouissance appartiendra à lad. communauté durant la vie de la professe seulement.

10°. — Les administrateurs feront faire les réfections, réparations et augmentations aux bâtiments dud. hopital aux frais d'ycelui, suivant les avis qui leur seront donnés par les habitans assemblés devant le juge en présence du procureur du Roy, et lesd. religieuses feront aussi faire les reparations et augmentations que bon leur semblera et à leurs frais, de l'advis dud. Sgr evêque.

11° — Les malades qui se présenteront pour être admis aud. hopital y seront reçus sur le billet de l'administrateur en charge.

12°. — Ceux qui donneront leurs biens à viage pour y être nourris et entretenus durant leur vie, qui seront de bonne vie et mœurs, y seront admis par l'avis desd. habitans de l'autorité du juge, en présence dud. procureur du Roy et leur seront fournies les choses nécessaires sans que lesd. religieuses soient obligées de leur rendre autres assistances, sinon lorsqu'ils seront malades (lisés dans les salles.)

13°. — Elles seront obligées, suivant leur profession, de servir à perpétuité les pauvres, tant de jour que de nuit.

15°. — Feront leurs instructions publiques suivant leur règle et instruiront les pauvres orphelins qui seront aud. hopital suivant lad. ancienne fondation.

Digitized by Google

15°. — Marie de Ste Marie, sœur ancienne et domestique y sera nourie, gouvernée et entretenue sa vie durant, en considération des services qu'elle y a rendus.

16°. — Les administrateurs ne pourront obliger lesd. Dames de recevoir en leur communauté aucune personne pour avoir entrée dans leur monastère.

17°. — Il sera permis auxd. D^es^ d'accepter les dons et fondations de ceux qui voudront leur en faire. Et pour l'exécution du présent concordat, lesd. S^rs^ habitans fourniront aud. Sr Odiau aud. nom, dans trois mois prochainement, une copie des lettres-patentes de sa Majesté, registrées ou besoin sera. Et pour parvenir à lad. exécution, les parties ont respectivement constitué le porteur d'une grosse ou copie des présentes leur procureur spécial et irrévocable au pouvoir de demander et poursuivre led. enregistrement et tout ce qui sera nécessaire pour faire exécuter lesd. présentes, selon leur forme et teneur, promettant d'avoir agréable tout ce qui sera fait par led. procureur, et à ce faire tenir s'obligent icelles parties. Dont les avons jugées de leur consentement, fait et passé au Palais royal de cette ville, en l'auditoire, présents les ci-dessus dénommés qui ont signé avec nous, notaire.

La minute est signée : Henry, év. d'Angers; P. de Fenouillet; P. H. Le Marié; Coucher, janvier 1671, sans préjudice aux droits de ma charge; Jameron, Pr du Roy; Garnier, avocat du Roy; Rivière; Odiau; Vallet; Rolland; Chauvri; Eturmi; Giroust; Vollery; La Voleé; Gouin; M. Garnier, présent; M. Riolland; Gaugain; Rougé; Rolland; Rolland; Creusot; Vallet; J. le Seiller; Phelipeau, administrateur; Garnier, prêtre; L. Huberdeau, p^bre^ de l'hopital; Creusot, prêtre; J. Lemée, prestre; L. Le Breton, p^bre^; Rousseau; Seiller; R. Giroût; Vallet; Haiteau; Phelipeau; Belot; Eturmi; Archer, notaire royal; Marchand; Pichon; Poulard; et nous notaire susd. soussigné, passeur, Denis Creusot.

(A suivre.) Joseph Denais.

Digitized by Google

CHRONIQUE

M. Ambroise Joûbert, ancien manufacturier, ancien député de Maine-et-Loire à l'Assemblée nationale, auteur de la loi sur le travail des enfants dans les manufactures, est décédé à Angers, le 24 décembre 1890. La famille Joûbert est originaire de Noirmoutier. André Joûbert défendit en 1674 l'île contre les Hollandais et fut emmené en captivité, avec les autres otages, à Rotterdam, où les prisonniers végétèrent dans leur cachot pendant deux ans. Joseph Joûbert, capitaine de navire, à Noirmoutier, épousa le 20 mars 1777, à Angers, dans l'église des Minimes, Françoise-Marie Bonnaire, fille du fondateur de la manufacture de toiles à voiles, déclarée royale par arrêt du 17 mars 1757, et qui est restée aux mains de la famille Joûbert pendant plus d'un siècle. Deux discours ont été prononcés, l'un par M. le comte de Maillé, député, l'autre par M. Blavier, sénateur, aux obsèques de M. Ambroise Joûbert. Les orateurs ont rappelé en termes émus l'élévation de son cœur, l'éclat de son intelligence, la sûreté de son jugement, la vivacité de son esprit, le charme et l'aménité de ses relations. Ses adversaires politiques ont rendu à sa mémoire un juste et sincère hommage. Ils ont reconnu en lui un de ces hommes « qui « honorent grandement leur cité natale, un de ceux dont elle « a le droit d'être le plus fière et qui laissent la très longue « mémoire d'une rare unité de vie. »

*
* *

M. Eliacin Lachèse, ancien magistrat, littérateur et musicien, né à Angers, en 1806, s'est éteint récemment, après une existence entièrement consacrée au devoir et au travail. Il avait publié dans cette *Revue* deux articles remarqués : *La gardienne de la Porte-Girard* et *Le maître fifre du régiment de Mortemart*. Il a donné à la *Société d'Agri-*

Digitized by Google

culture, sciences et arts de notre ville et à l'*Union de l'Ouest*, une importante série de travaux historiques et artistiques, dont une grande partie était relative à l'étude de la musique et du chant. On lui doit aussi un nombre considérable de compositions musicales, les unes pour hautbois et instruments concertants, les autres pour hautbois et chant, enfin des morceaux variés de musique religieuse.

Continuant la série de ses magnifiques et savants ouvrages, si recherchés des érudits, M. le duc de la Trémoille a publié dernièrement un nouveau volume, dont il a bien voulu nous faire hommage, et qui est intitulé : *Les la Trémoille pendant cinq siècles, tome Ier, Guy VI et Georges (1343-1446)*. Ce travail a pour but de reconstituer, d'après la Chambre des Comptes des la Trémoille, l'état de fortune de ces seigneurs, du XIVe au XVIIIe siècle, « en donnant pour chaque siècle un budget qui doit montrer leur plus ou moins grande prospérité financière ». Sous les titres d'extraits des comptes et de pièces justificatives, des documents ou des analyses de pièces, éclairant « la vie, le caractère, les habitudes et l'entourage des personnages » cités, ont été ajoutés aux budgets.

Parmi les documents qui intéressent l'Anjou, nous relevons les suivants : *Promesse des nobles, gens d'église et autres habitants de la châtellenie de Châteauneuf-sur-Sarthe, de payer à Georges de la Trémoille la somme de 1500 écus d'or pour abstinence de guerre, de la part des Anglais et des Français (6 mai 1428)*. — *Enquête contre Guillaume Foulon et sa femme qui détournaient à leur profit le bien des pauvres de l'Aumônerie de Doué, en Anjou (27 mai 1430)*. — *Cession conditionnelle par Gilles de Rays à Georges de la Trémoille de Champtocé et de Briolay (18 juin 1434)*. — *Différents seigneurs angevins se portent caution pour Pierre Bessonneau, écuyer, capitaine de Rochefort (Angers, 24 août 1434)*. Ajoutons le *Contrat de rente viagère de 2,000 livres tournois, consenti par Jean le Maingre, dit Boucicault, maréchal de France, envers Gui VI de la Trémoille, Guillaume Guénant, seigneur des Bordes, et Elion de Neilhac, plus 600 livres tournois de rente à ses héritiers et après son décès, en échange du comté de Beaufort-en-Vallée (Paris, 23 février 1394)*. Tous ces

Digitized by Google

documents font partie du Chartrier de Thouars, cette mine inépuisable de pièces inédites et précieuses.

La table des noms de personnes et de lieux renferme des notices savantes sur des personnages angevins de cette époque et des détails nouveaux sur certaines localités telles que Doué, Montreuil-Bellay, etc.

* * *

Les *Lettres de Louis XI, roi de France*, publiées d'après les originaux, pour la Société de l'Histoire de France, par MM. J. Vaesen et E. Charavay, contiennent des indications importantes au point de vue de l'histoire de l'Anjou au xve siècle. On y voit que le prince vint souvent dans notre province, d'après les renseignements fournis par sa correspondance. Voici les endroits de notre région d'où sont datées ses lettres : Cholet, 17 décembre 1439. — Saumur, 28 mars, 1er avril, 2, 4, 5, 6, 8, 10, 11, 16, 17 avril 1465. — Baugé, 20 juin 1469. — Le Louroux, 17 août 1469. — La Ménitré, 21 août 1469. — Saumur, 22, 26 septembre 1469. — Les Ponts-de-Cé, 17, 25, 26 juillet 1470. — Angers, 7, 16 août 1470. — Angers, 7 août 1471. — Montreuil-Bellay, 17 mars 1472. — Saint-Laud, près Angers, 6 avril 1472. — Montreuil-Bellay, 16 mai, 10 juin 1472. — Quatre volumes de ces lettres (1438-1472), ont été publiés. Beaucoup de lettres sont adressées à Jean Bourré, seigneur du Plessis-Bourré. On savait déjà que Louis XI était venu à Angers en 1464, 1473, 1474. Il avait visité Béhuard en 1474. La Charte royale établissant la Mairie d'Angers, concédée en juillet 1474, fut signée seulement à Paris, en février 1475 (n. s.).

* * *

Madame de Belloc, dont les ouvrages sont bien connus des Angevins, vient de publier un nouveau livre sur *Le pays des Pharaons*. L'auteur décrit successivement Alexandrie, le Delta, Tantah, le Caire, les Pyramides, Thèbes. Un chapitre est consacré à Méhémed-Ali, à sa politique, à ses plans ambitieux ; un autre donne des détails curieux sur la vie des fellahs et des fellahines. Enfin ce volume, attrayant et instructif, se termine par une étude sur les Bédouins, les Cophtes, les Osmanlis, les Juifs et les Arméniens. Des pages intéressantes sont consacrées au harem.

* * *

Digitized by Google

M. Émile Picot, membre de la Société des anciens textes français, a bien voulu nous faire l'honneur de nous offrir son très intéressant et très curieux travail intitulé : *Supplément aux poésies de Germain Colin*, extrait du *Bulletin du Bibliophile*. Nos lecteurs connaissent le recueil des œuvres de Germain Colin, publié par notre excellent collaborateur et ami, M. J. Denais, dont nous avons rendu compte dans cette *Revue*. Dans son *Supplément*, M. Émile Picot reproduit l'épître à Marot et à Sagon, que M. J. Denais « déclare avoir vainement cherchée », et qu'il a eu la bonne fortune de découvrir. Il nous apprend ensuite que Germain Colin, dénoncé comme hérétique aux grands jours d'Angers, en 1539, fut condamné à être traîné sur une claie, dans les rues de la ville, une torche a la main, tenu au col par le bourreau ; à faire amende honorable devant la porte de la cathédrale, puis à être brûlé. Ses biens étaient en outre déclarés confisqués. Cette sentence terrible fut mise à néant par le Parlement, sur l'appel du poète. Condamné à une amende et au bannissement pour dix ans du royaume, Germain Colin adressa au roi une épître en vers, pour implorer sa grâce. C'est cette supplique, datée de 1545, que publie également M. Émile Picot. Colin nous apprend aussi qu'il avait une femme qu'il aimait beaucoup, et deux filles, encore très jeunes, dont l'une s'appelait Robichon. Il devait être âgé alors d'environ cinquante ans. On ignore le sort de cette requête. Les historiens protestants « nous diront « peut-être un jour si François Ier se laissa toucher et s'il fit « grâce à l'hérétique angevin. En tout cas, Germain Colin « mérite d'occuper une place dans *La France protestante*, et « son adhésion à la réforme achève, dit M. Émile Picot, de « justifier le titre que lui décerne M. Denais, quand il l'appelle « un émule de Clément Marot ».

On constate seulement que Germain Colin, supposé jusqu'à présent mort en 1545, vivait encore à cette date.

***

Nous avons reçu, avec plaisir, de la part de l'auteur, M. René de Russon, une élégante et intéressante *Notice sur Brion*, que nous recommandons à nos lecteurs. En tête du chapitre premier, on lit ces lignes, empruntées à Montaigne : « J'ai faict icy un amas de fleurs estrangières, n'y ayant mis du mien que ce qui sert à les lier. » Cette charmante et déli-

Digitized by Google

cate épigraphe est très ingénieusement choisie, mais il nous sera permis de dire qu'elle est trop modeste, car M. René de Russon ne s'est pas contenté de lier sa gerbe. Il a mis, sur ce travail très instructif et très complet, son cachet personnel. Il nous donne sur « les souvenirs historiques, les hommes remarquables, les époques, les monuments, les traditions », des renseignements puisés aux meilleures sources. Cette *Notice sur Brion* doit être citée en exemple à tous ceux qui comprennent que « l'amour de la famille et du pays natal est, comme il le dit en excellents termes, la gradation naturelle et inséparable vers l'enthousiasme patriotique et national ».

***

Les Concerts populaires, organisés avec tant de zèle et de soin par l'Association artistique, continuent d'être très goûtés du public angevin et de tous ceux qui s'intéressent à la musique. Un brillant accueil a été fait récemment au Cirque-Théâtre à la nouvelle composition de M. Jules Bordier : *Lorely*, ballade pour chœur d'hommes et orchestre, dédiée à la société de Sainte-Cécile. Le même auteur écrit en ce moment un opéra en quatre actes sur un poème de MM. Lucien Gallet et Lionel Bonnemère.

***

Sous le titre : *Les Juifs de Nantes et du pays nantais*, M. Léon Brunschvicg, avocat, membre de la Société des Études juives, a publié et nous a adressé très aimablement un premier travail, très intéressant, qui sera suivi d'autres recherches relatives à l'histoire des juifs en France avant 1789. Nous y remarquons la mention d'un juif de Segré, nommé Aron, fils de David, qui figure dans une pièce du 19 mars 1235 (1234, vieux style). Plus loin, l'écrivain signale un massacre de juifs en Anjou, vers la même époque. Il rappelle aussi que c'est à Angers que fut signé, en mars 1239, le traité du duc Jean le Roux avec Raoul de Fougères. Le duc déclarait qu'il chassait les juifs de toute la Bretagne, qu'il abolissait toutes les dettes contractées vis-à-vis des juifs, de quelque nature qu'elles fussent. Nous avons déjà publié, ici, le règlement latin, du 28 août 1275, relatif aux juifs d'Angers et rédigé par Charles Ier d'Anjou, roi de Naples. Nous avons signalé la lettre du même prince au bailli d'Angers, au sujet des juifs

Digitized by Google

d'Anjou (15 février 1271). Ces deux pièces sont conservées aux Archives angevines de Naples. Les *Archives d'Anjou*, de P. Marchegay, renferment des détails curieux sur les taxes que devaient payer les juifs quand ils passaient sur le pont de Saumur et sur celui des Ponts-de-Cé. Angers a encore sa rue de la Juiverie, ainsi que Château-Gontier sa rue des Juifs. Les Archives angevines de Naples mentionnent les juifs de Château-Gontier. En 1758, on retira aux juifs d'Angers la permission d'étaler aux deux foires dans la salle de la Mairie. Il y avait aussi à Craon un quartier de la Juiverie et une rue des Juifs.

***

Une vente importante de livres et de manuscrits a eu lieu, au château du Pin, le mercredi 14 février et jours suivants. Parmi les œuvres anciennes intéressant l'Anjou, nous devons signaler : *Les Annalles et Chronicques d'Anjou*. par J. Bourdigné, Angers et Paris, 1529. *De la Démonomanie des Sorciers*, par J. Bodin, angevin, Paris, 1582. *Les Coustumes du Duché et Pays d'Anjou*, Paris, 1633. Divers ouvrages de G. Ménage. *La Description de la ville d'Angers*, par Péan de la Tuillerie, édition de 1778. *Calendrier historique ou Calendrier*, pour l'année 1766, à Angers, chez André-Jacques Jahier. *Étrennes angevines ecclésiastiques et civiles pour toute la province*, etc., 1772, Angers, chez Barrière et Billault. *Pouillé du diocèse d'Angers*, à Angers, chez Pierre Mame, 1783. *Acte d'hommage au roi Louis XIII, par Martin du Bellay, seigneur et châtelain d'Avrillé, le 25 octobre 1610* (manuscrit). *Censif de la Commanderie de Saint-Blaise pour ce qui est situé en la ville d'Angers*, etc., 1769 (manuscrit).

Nous avons aussi particulièrement remarqué la bibliothèque pomologique d'André Leroy, collection comprenant 380 numéros, réunie à grands frais et se composant d'ouvrages anciens et modernes qui permettent de suivre la marche progressive de la pomologie depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

***

Encouragé par le brillant succès obtenu par la publication de ses superbes *Paysages et Monuments du Poitou*, M. Jules Robuchon, libraire photographe éditeur, à Fontenay-le-Comte (Vendée), a résolu de consacrer à la Bretagne une série de

Digitized by Google

monographies et d'héliogravures analogues. Il s'est assuré la collaboration de l'élite des historiens et des érudits de cette contrée si curieuse, si originale et si intéressante au double point de vue historique et monumental. Nous souhaitons un complet succès à cette entreprise artistique et littéraire qui sera certainement très goûtée de tous ceux qui connaissent et aiment la Bretagne.

***

M. le baron de Chemellier a offert à la ville d'Angers la maquette du fameux *Clown*, si connu dans le monde des arts et dont tant d'exemplaires ont été vendus par la maison Susse. Elle trouvera place dans notre Musée des Beaux-Arts, où elle sera fort appréciée des artistes et des visiteurs.

***

Parmi les travaux récents relatifs à l'Anjou, nous mentionnerons : *Les Cotisations de la Noblesse du pays des Mauges pour la rançon du roi Jean II après la bataille de Poitiers* (1360), publiées par le comte Régis de l'Estourbeillon, dans la *Revue historique de l'Ouest*. — *Charles Dovalle*, par Louis Ballu. — *Lettres de Charles de Durazzo et de sa femme Marguerite sur la mort de Louis Ier, duc d'Anjou* (1384), dans les *Archives historiques et littéraires*, livraison du 1er décembre 1890, Paris, Bourloton, éditeur.

***

L'Exposition annuelle de peinture et de sculpture, dans les salons du Cercle de la rue Volney, a été ouverte le lundi 26 décembre dernier. Cette exposition a obtenu, comme les précédentes, un brillant succès. Les artistes les plus éminents étaient tous représentés et le nombre restreint des œuvres exposées, dont le chiffre atteignait à peine trois cents, permettait au visiteur de tout examiner sans fatigue. On a particulièrement remarqué deux beaux paysages, envois de notre compatriote et ami, M. Tancrède Abraham, « le peintre charmant des bords de la Loire », selon la juste expression d'un critique autorisé.

***

Digitized by Google

L'Exposition de la Société des Amis des Arts d'Angers, dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises dans cette chronique, a été close le 15 janvier. Elle a obtenu un grand et légitime succès. La ville d'Angers a acquis la *Captive*, statue de Saulo, et la *Marée Montante*, de L. Tessier, peinture. Soixante-huit tableaux, c'est-à-dire dix-sept de plus que l'année dernière, ont été vendus par la Société, pour une somme totale de 14,950 francs. Les deux belles œuvres, achetées par la Ville, lui coûtent 3,000 francs; les quinze autres ont été acquises, par la Société, pour la somme de 2,200 francs; les amateurs ont acheté le reste, soit cinquante-et-une œuvres, chiffre égal à celui des ventes faites, l'année précédente, à la Ville, à la Société et aux particuliers réunis. Nous félicitons de tout cœur M. le Président et ses éminents collaborateurs de ce magnifique résultat.

André Joubert.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

A l'Aventure, croquis italiens, par René Bazin, un vol. in-18, Paris, Calmann-Lévy, éditeur, 1891.

Toujours désireux de s'instruire, M. René Bazin a consacré, l'an dernier, ses vacances à parcourir l'Italie, pour en étudier avec soin les habitants et les contrées. L'oreille ouverte, l'œil au guet, le crayon à la main, il a beaucoup vu, beaucoup entendu et beaucoup retenu. L'écrivain a ainsi recueilli de nombreuses et curieuses notes qui forment la matière de dix-sept chapitres, tous variés et tous intéressants. Tour à tour, en wagon, à la ville, à la campagne, dans les salons, sur les places publiques, il a causé avec des avocats, des ingénieurs, des fonctionnaires, des grands seigneurs, des journalistes, des artistes, des professeurs, des paysans, des hommes politiques, s'entretenant avec chacun d'eux sur des sujets différents.

L'auteur n'a pas cependant été insensible aux merveilles de la nature et aux admirables manifestations de l'art qui, dans cette région si favorisée, dans cette patrie du beau et du sublime, attirent, à chaque pas, l'attention des voyageurs. Il a décrit, avec autant d'élégance que de finesse, les splendides tableaux qui ont eu le don de le séduire. Les études de mœurs, les conversations graves, les observations psychologiques, alternent avec les récits alertes, les anecdotes caractéristiques et les paysages pittoresques. Cette heureuse diversité a un charme piquant dont nos lecteurs sauront goûter et apprécier la saveur spéciale. Le livre a été écrit d'une plume spirituelle, vive et brillante. Il a une allure bien française. Les remarques sont ingénieuses et profondes. Elles témoignent d'un esprit éclairé, impartial, pénétrant et ouvert à toutes les connaissances.

Promenons-nous donc en Italie et marchons *à l'aventure*, en suivant notre aimable guide. L'été va finir et le soleil dore de ses chaudes rayées les vastes plaines du Piémont. Nous visitons d'abord un domaine seigneurial voisin de Vigevano, entre Milan et Gênes, dont la description technique et l'organisation détaillée sont tracées avec une rare précision. On croirait avoir devant soi l'agronome le plus consommé, doublé d'un littérateur émérite, ce qui se voit peu souvent. Gagnons Venise, où nous signalerons, à côté des souvenirs romantiques, la note moderne. En quelques pages empreintes de sensations rapides, le narrateur nous dira le charme intime de cette ville, chère aux poètes, où les idylles éclosent encore. A Trieste, nous examinerons la situation actuelle, l'attitude des partis et l'avenir de cette grande cité. La question de l'irrédentisme ne sera pas oubliée. Bologne la grasse et Bologne la docte auront droit à notre attention à leur tour.

Digitized by Google

Nous traiterons ensuite la question de la triple alliance et nous analyserons la politique de l'Italie, en compagnie d'un jeune et savant marquis, « très riche et même trop riche », époux d'une femme belle et intelligente, qui est mélancolique, triste et rêveur, « beaucoup moins par nature que par défaut d'emploi ». Un soir, par une pluie malencontreuse, nous verrons passer à Florence, sur la place du Dôme, un enterrement aux flambeaux, accompli par les membres de la vénérable confrérie de la Miséricorde, dont l'auteur nous expliquera l'intéressante organisation, malheureusement vouée à une ruine prochaine. Nous apprendrons aussi l'histoire des pigeons de Sainte-Marie-des-Fleurs. « Les gris affectionnent le Dôme, les blancs perchent surtout aux Offices. »

Assise nous attire et nous y ferons un pieux pèlerinage en mémoire de saint François. Notre guide, dans un chapitre qui est, pour nous, le plus poétique et le plus beau de son ouvrage, évoquera l'image souriante du Maître dont le rayonnement demeure incomparable. Nous le suivrons dans l'église basse, nous monterons jusqu'à l'église haute dont les fresques s'enlèvent éclatantes sous les flots de la lumière radieuse, et nous contemplerons, de la crête des murailles, la petite ville religieuse et guerrière encadrée par les montagnes aux teintes bleuâtres. Après avoir disserté sur Massaoua, nous entrerons dans l'intimité de la famille Tacconi, ce type de la petite bourgeoisie, dessiné d'un crayon si vrai et si fin par l'écrivain ; nous assisterons au pèlerinage des ouvriers français à Rome ; nous connaîtrons et comprendrons le charme puissant, unique, souverain de Saint-Pierre ; nous approfondirons le caractère et la littérature des Italiens, la pénétration allemande, l'influence française, l'enseignement secondaire à Rome et les mystères de la loterie.

Après avoir rendu visite au peintre Dévastard, le vieil artiste, à la barbe et aux cheveux blancs hérissés en flammes autour d'un visage fortement coloré, aux petits yeux plissés, aux lunettes bleues, éperdument épris de Rome, nous reprendrons le chemin de France, avec le regret de quitter si vite le pays de la divine lumière qui exerce une si captivante influence sur les esprits vraiment pénétrés « des choses » de cette contrée et sur les cœurs soumis à ses attraits enchanteurs. « Partout une flamme, dit M. René Bazin. Point d'ombres mêlées de jour, point de clair obscur ! L'Italie est une grande pierre précieuse, et c'est pour cela que les Italiens les aiment tant... »

Le voyage est terminé. L'impression définitive est bonne. Le visiteur a trouvé en Italie beaucoup d'hommes « intelligents et réfléchis, serviables, souvent instruits ». Il leur accorde une sympathie dont il ne se cache pas. Nous devons, en terminant, le remercier de nous avoir fait connaître tant de choses nouvelles et intéressantes dans ces charmantes pages si bien pensées et si finement écrites.

***

Digitized by Google

Études bretonnes. Marion du Faouët, chef de voleurs (1715-1755), par J. Trévedy, ancien président du tribunal civil de Quimper, vice-président de la Société archéologique du Finistère, une brochure in-8°, Rennes et Quimper, Vannes, imprimerie E. Lafolye, 1890.

Quand, dans les campagnes des Côtes-du-Nord, un enfant est méchant, ses parents le menacent souvent d'*aller chercher Marion*. L'effet produit est magique, car le marmot effrayé s'empresse d'obéir aussitôt. C'est une étrange et curieuse histoire que celle de cette femme légendaire, dont le vrai nom était Marie Tromel, et qui, depuis près d'un siècle et demi, joue le rôle de Croquemitaine dans cette partie du pays breton. Cette vie aventureuse méritait d'être étudiée avec soin et racontée, dans tous ses détails, par un auteur compétent. Le sujet est, en effet, délicat à traiter, car il exige à la fois la connaissance approfondie des annales de la province et celle de la législation compliquée de l'ancien régime.

Nul n'était plus apte à s'acquitter de cette tâche que notre honorable ami, M. J. Trévedy, dont les savantes études sont si appréciées des critiques autorisés. L'ancien président du tribunal civil de Quimper a reporté dans le domaine de la littérature et de l'érudition l'activité féconde dont il a donné autrefois tant de preuves remarquées dans l'exercice de ses fonctions judiciaires. Vice-président de la Société archéologique du Finistère, membre de la Société des Bibliophiles bretons, de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, etc., il a pris une place importante au premier rang des travailleurs les plus justement estimés de la région dont il fouille le passé avec une ardeur infatigable.

Les archives du Finistère (registre de la sénéchaussée) contiennent un dossier sur Marion du Faouet qui a servi de point de départ aux investigations de M. J. Trévedy. Il les a complétées par des recherches dans les archives du Parlement de Rennes et dans celles du Présidial de Vannes. Il a interrogé au Faouët, à Gourin, à Guémené, à Pontivy, etc. Son récit, qui semble un roman, est en réalité une histoire véritable.

Marie Tromel naquit, à une époque inconnue, sans doute au Véhut, où ses parents étaient domaniers de la famille Jéguic de Stanghingan. Elle perdit de bonne heure ses parents et était fixée au Faouët vers 1748 ou 1749. A douze ans, elle était « très intelligente, mais fainéante et menteuse ». Livrée au vagabondage et à l'oisiveté, elle contracta des habitudes vicieuses. Malgré les efforts de la famille Jaffray, qui s'intéressait à elle, Marie continua sa vie de désordre. Elle eut plusieurs enfants naturels. Dès l'âge de vingt-cinq ans, elle était voleuse de grand chemin, depuis plusieurs années, et avait l'autorité de chef de bande sur ses complices. Elle avait l'esprit enjoué et facétieux, ainsi que le goût de la bonne chère. On lui reproche d'avoir commis de nombreux assassinats, ce qui est une calomnie. Elle détroussait les gens, mais ne les tuait pas; en outre, elle distribuait elle-même aux pauvres l'argent pris aux riches. Pour éviter d'être dépouillés, les

Digitized by Google

bourgeois, les hommes d'affaires, les gentilshommes se faisaient délivrer par Marion un sauf-conduit. Tous ses hommes lui obéissaient aveuglément, car elle était sévère sur le chapitre de la soumission à ses ordres et on raconte qu'elle punit de mort un de ses lieutenants dont elle avait eu à se plaindre. Le partage du butin avait lieu très régulièrement.

Le lecteur verra dans le travail de M. J. Trévedy le récit animé et pittoresque des curieux exploits de Marion du Faouët. Arrêtée une première fois, en décembre 1746, sur la paroisse de Ploerdut, avec deux de ses associés, elle était condamnée, le 27 mars 1747, à être fustigée nue de verges par trois jours de marché aux carrefours de la ville de Rennes, marquée de la lettre V et bannie à perpétuité du ressort du Parlement. Elle recommença à voler. Prise le 26 juin 1748 à Auray, par les archers de la maréchaussée, avec son enfant, elle est écrouée « aux prisons royaux de Vannes ». Un jugement du 24 août la bannit de nouveau. Rentrée au Faouët, malgré la défense des magistrats, elle reprend sa vie aventureuse. Le 2 juillet 1752, elle est arrêtée de nouveau à Poullaouën et emprisonnée à Quimper le 15 du même mois. Elle réussit à s'évader avec un de ses complices, Vincent Mahé, le 9 septembre, et se remet à détrousser les voyageurs. En septembre 1754, elle était prise à Nantes et, le 17 mai 1755, réintégrée aux prisons de Quimper. Le 2 août, elle était condamnée à être étranglée et pendue. Le jugement fut exécuté le même jour, à six heures du soir, sur la Tour du Châtel.

Tout en reconnaissant les fautes de Marion du Faouët, son historien dit qu'elle eut dans sa vie « des élans de bonté et de reconnaissance », qu'elle élevait ses enfants à l'hôpital, au lieu de les abandonner, qu'elle était bonne pour les pauvres et les mendiants, et qu'on doit lui en tenir compte. La poésie populaire a chanté les aventures de Marion, en les dénaturant. Son nom, au Faouët, à Guémené et aux environs, est devenu une injure. Quand les paysans se disputent avec les gens de la ville, ils les traitent de « *race de Marionnic* ». On dit aussi à quelqu'un, pour lui être désagréable : « *Marionnic Finefont gant an diaoul ; e faut d'oc'h mont?* », ce qui signifie : « Marionnic Finefont est allée au diable, voulez-vous aller avec elle? » — D'autres fois, on entend ces mots, quand passe une femme de tournure suspecte : « Voilà une Marie Finefont. »

André Joubert.

Documents authentiques pour servir à l'histoire de la constitution civile du clergé dans le département de la Mayenne, accompagnés de notes biographiques sommaires et de tables. Laval, Chailland, 1890-1891, in-8.

L'ouvrage de M. Le Coq, actuellement en cours de publication, formera sept fascicules relatifs à chacun des districts dont se composait le département de la Mayenne pendant la Révolution, de 1790 à l'an IV. Trois de ces fascicules ont seuls

Digitized by Google

encore été publiés. Ils concernent les dictricts de Laval, Craon et Château-Gontier.

L'auteur ne s'est pas borné à reproduire dans son livre les procès-verbaux, extraits des Archives départementales, de prestation ou de refus du serment à la constitution civile du clergé exigé en 1791 des ecclésiastiques en fonction dans les paroisses comprises dans l'étendue de chaque district. Il a fourni encore sur chacun de ces prêtres, curés ou vicaires, sur les curés assermentés élus pour les remplacer, ainsi que sur les curés concordataires, des renseignements très nombreux et très complets, fruit de longues et patientes recherches.

Les villes de Craon et Château-Gontier, ainsi que leurs environs, ayant été détachées de l'Anjou en 1790 pour être rattachées au département de la Mayenne et concourir à sa formation, les prêtres qui desservaient en 1791 la plus grande partie des paroisses comprises dans ces deux districts appartenaient au clergé du diocèse d'Angers [1]. A ce titre, l'ouvrage de M. Le Coq intéresse donc l'Anjou en même temps que le Bas-Maine et la *Revue de l'Anjou* ne pouvait manquer de signaler à ses lecteurs une publication qui fournit des renseignements précieux pour l'histoire religieuse de cette province.

Le livre de M. Le Coq est précédé d'une lettre de Mgr Cléret, évêque de Laval, à qui cet ouvrage est dédié. Il constitue une œuvre recommandable, qui dénote, chez son auteur, un chercheur infatigable et consciencieux.

Q.-L.

Législation internationale des incendies, par M. Antony Roulliet, avocat, lauréat de l'Institut. Paris, Dubuisson et Cie, 5, rue Coq-Héron, 1890.

La législation concernant les incendies est tout à la fois préventive et répressive.

Dans les cas de malveillance, en présence d'une volonté coupable, la loi punit ceux qui ont allumé l'incendie ; ces peines, suivant la gravité des cas, sont la mort, les travaux forcés, la réclusion ou l'emprisonnement. Mais la malveillance n'est pas la seule cause productrice des incendies ; il peut y avoir imprudence, et la loi contient des dispositions pour la prévenir.

Dans son intéressant travail, M. Antony Roulliet ne s'occupe que de la législation préventive des incendies. Il recherche d'abord quelles autorités, dans les diverses législations, sont chargées de prendre les mesures nécessaires pour empêcher les incendies ; il examine ensuite quelles sont ces mesures, suivant l'état des lois de chaque pays.

[1] Les huit cantons composant le district de Craon (à l'exception de deux paroisses seulement), cinq cantons sur neuf dans celui de Château-Gontier, avaient été formés de paroisses dépendant avant 1790 du diocèse d'Angers.

Digitized by Google

En la plupart des législations, il est réservé à l'autorité municipale d'ordonner les mesures destinées à prévenir les incendies.

En France, la loi du 5 avril 1884 prescrit aux maires de prendre les précautions convenables. A Paris, c'est au Préfet de police et aussi au Préfet de la Seine que ce soin est confié.

En Allemagne, ce sont les baillis et les administrations des villes qui prennent les arrêtés et dispositions nécessaires concernant les incendies.

En Autriche, tout règlement concernant les incendies appartient à l'autorité municipale.

En Belgique, le conseil communal rend les ordonnances utiles pour prévenir les accidents causés par le feu.

En Angleterre, le « bureau local », composé, dans les bourgs, du maire et du conseil municipal, est chargé de prendre toutes mesures nécessaires pour prévenir un incendie.

En Russie, la fréquence des incendies, qui s'explique en partie par la nature des constructions dont un grand nombre est en bois, a obligé le Gouvernement à s'occuper tout particulièrement de la question. Une loi du 30 décembre 1878 a été promulguée pour le développement des assurances, dont l'institution a été introduite dans l'État par le Gouvernement lui-même.

En Suisse, les mesures préventives des incendies se trouvent indiquées, soit dans des ordonnances cantonales, soit, comme à Genève, dans des arrêtés pris par le Conseil d'État.

En Italie, une loi du 22 décembre 1888, porte que les administrations locales prendront les mesures nécessaires en ce qui concerne la sécurité des habitations.

Dans les États-Unis de l'Amérique du Nord, le « *Fire Départment* » est l'autorité compétente pour tout ce qui a trait aux incendies. Quelles mesures préventives doivent être prises? Elles ne seront pas exactement les mêmes en tous les pays; elles seront parfois entourées d'un soin particulier, à cause de la nature des bâtiments et de la gravité des conséquences à prévoir, en cas de sinistre.

Il ne nous est pas possible de suivre M. Antony Roulliet dans les développements détaillés qu'il donne à son étude. Mais nous aurons exprimé notre sentiment, en disant que nous venons de lire un ouvrage écrit avec méthode et clarté, plein d'utiles et curieux renseignements, d'excellentes et judicieuses appréciations, sur un sujet qui mérite de fixer l'attention.

A. DE VILLIERS.

Le Propriétaire-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 228-91.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

AUTOUR DE PORNIC

Paysages et Croquis

Par **André JOUBERT**

Une brochure grand in-8° avec couverture illustrée..... **2** fr.

LES CONSTANTIN

SEIGNEURS DE VARENNES ET DE LA LORIE

Par **André JOUBERT**

Un beau volume grand in-8°, orné de 24 héliogravures. **7** fr. **50**

HISTOIRE DE LA BARONNIE DE CRAON

De 1382 a 1626

Par **André JOUBERT**

Un beau volume grand in-8°. — Broché, 5 francs.

NOTICE SUR LE THÉATRE D'ANGERS

1755-1825

PAR

E. QUERUAU-LAMERIE

Un volume grand in-8°, broché..... **3** fr. **50**

Les Élections et les Représentants de Maine-et-Loire

DEPUIS 1789

Par **Guillaume BODINIER**

Un volume grand in-8°..... ..... 4 francs

L'INSTRUCTION PRIMAIRE AVANT 1789

Dans les paroisses du diocèse actuel d'Angers

Par l'abbé **Ch. URSEAU**

Un volume in-18..... **3** fr.

Digitized by Google

OUVRAGES NOUVEAUX

A l'aventure, par René Bazin, in-18. . . . . 3 50
Bébé-Rose, par André Godard, in-18. . . . . 3 50

Du Havre à Marseille, par Léon de Tinseau, in-18 . . . . . 3 50
Histoire invraisemblable, par A. Gennevraye, in-18 . . . . . 3 50
Aurette, par Henri Gréville, in-18. . . . . 3 50
Études agronomiques (1889-90), par L. Grandeau, in-18 . . 3 50
En Détresse, par J. Mary, in-18. . . . . 3 50
La Jeunesse du Grand Frédéric, par Ernest Lavisse, in-8°. . 7 50
Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France. — La Gaule romaine, par Fustel de Coulanges, in-8°. . . 7 50
Le Diamant noir, par Pierre Sales, in-18 . . . . . 3 50
Le Prince Impérial, par le comte d'Hérisson, in-18. . . . . 3 50
David d'Angers. Ses relations littéraires, par Henry Jouin, in-8°. 7 50
Jeanne d'Arc, par H. Blaze de Bury, in-18 . . . . . 3 50
Port-Tarascon, par A. Daudet, in-8° illustré.. . . . . 10 »
Mon voyage au Continent noir, par Trivier, in-8° écu. . . . 3 50
Origines de la France contemporaine.— Régime moderne, tome I, par H. Taine, in-8°. 7 50
La confession d'un père, par Victor Fournel, in-18. . . . . 3 50
Nouvelles recettes utiles, par Gustave Tissandier, in-16. . . 2 25
Jésus-Christ, par le P. Didon, 2 vol, in-8° avec cartes. . . . . 16 »
Edmond Scherer, par Octave Gréard, in-18. . . . . 3 50
Puyjoli, par Jules Claretie, in-18. . . . . 3 50
Souvenirs des Zouaves pontificaux, 1861 et 1862, par François Le Chauff de Kerguenec, in-12 . . . . . 3 50
Henri de la Rochejacquelein et la Guerre de la Vendée (documents inédits), in-8°. 6 50
Pages choisies, par Ernest Renan, in-18 . . . . . 3 50
Les Noellet, par René Bazin. in-18 . . . . . 3 50
Le général de Sonis, par Mgr Baunard, in-8°. . . . . 4 »

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

3e et 4e Livraisons — Mars et Avril 1891

TOME XXII

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1891

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *Les armes, les livres, les papiers et le mobilier de François de Saint-Offange, ligueur angevin au temps de Henri IV* (suite). — André JOUBERT.

2° *L'Église constitutionnelle du département de la Mayenne après la Terreur, d'après la correspondance de Ch.-Fr. d'Orlodot* (suite). — E. QUERUAU-LAMERIE.

3° *Un Conventionnel choletais. — Michel-Louis Talot, adjudant-général (1755-1828)* (suite et fin). — H. BAGUENIER-DESORMAUX.

4° *Notes sur Montjean* (suite). — ***.

5° *Le Portefeuille d'un Curieux* (suite). — Joseph DENAIS.

6° *Nécrologie. — Élie Sorin (1840-1891).* — André JOUBERT.

7° *Chronique.* — André JOUBERT.

Deux commandeurs de Saint-Grégoire-le-Grand. — Un Angevin secrétaire perpétuel de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts. — La vente de la Bibliothèque de M. Loriol de Barny. — Les objets d'art de M. Elie Sorin. — Nouveaux ouvrages angevins. — Nomination d'un bibliothécaire en chef. — Dons au Musée des Beaux-Arts. — M. G. Cormeray et la Société des Amis des Arts. — Lohengrin à Angers. — Germain Colin. — Le Dr Maupoint. — Quatre lettres inédites de Saint-François-de-Sales et de Sainte-Jeanne-de-Chantal. — La première soirée de l'Association artistique et littéraire de l'Ouest.

8° *Chronique bibliographique.*

Mémoires politiques et militaires du général Tercier (1770-1816), publiés par M. C. de la Chanonie. — Q. L.

Richelieu à Luçon. Sa jeunesse, son épiscopat, par l'abbé L. Lacroix. — E. PAVIE.

Prix de l'abonnement à la *REVUE DE L'ANJOU*

12 francs par an

Digitized by Google

LES ARMES, LES LIVRES
LES PAPIERS ET LE MOBILIER
DE
FRANÇOIS DE SAINT-OFFANGE
LIGUEUR ANGEVIN
AU TEMPS DE HENRI IV
(suite)

IV
LES PAPIERS DES SAINT-OFFANGE

L'inventaire des papiers dura plusieurs jours. Toutes ces pièces, enfermées dans des sacs de toile, formaient une série de documents dont la liste comprend cinquante feuillets. Beaucoup d'entre elles étaient couvertes de cuir noir, de parchemin ou de veau velu. Des liasses énormes étaient attachées avec des cordes ou des cordons. Ces papiers représentaient une suite de quittances, de remembrances, d'aveux, de reçus de paiements, de contrats de mariage, d'acquêts, d'échanges, de déclarations, de mémoires, de titres de propriété, d'ajournements, de citations à comparaître aux plaids ou aux assises, d'hommages, de transactions, de donations aux curés ou aux fabriques, de concessions, d'attestations relatives aux droits de banc et de prééminence dans les églises de la région, de procurations, de locations de maisons, de baux passés devant les notaires des environs, d'énumérations des rentes dues par les tenanciers, etc.

Digitized by Google

Les seigneurs de la Pouèze avaient obtenu, de l'abbaye du Ronceray d'Angers, la concession du droit de prééminence dans l'église de la Poitevinière, dédiée à saint Pierre [1], dont le rétable actuel provient de la chapelle de la Renouardière [2] et porte l'écusson des Saint-Offange, surmonté d'une couronne de comte avec le collier de l'Ordre et une inscription relative à Philippe de Saint-Offange, chevalier. Cette inscription est postérieure à l'époque de notre étude. Elle date du 2 octobre 1651 [3]. Les curés de Saint-Martin d'Angers et de Menil, près Château-Gontier, sont souvent nommés dans les divers actes de l'Inventaire.

A la fin de ce curieux manuscrit, on voit que les ouvriers employés par le défunt et les domestiques du château de la Pouèze furent intégralement payés par les héritiers de François de Saint-Offange [4]. Les noms d'un grand nombre de notaires, d'avocats et de procureurs y figurent aussi. Le Ménil-Bouteille, les chapelains des chapelles de la région, la Frapinière, les Haies-Gasselin, Bouillé, Cholet, la Houssaye, la Chapelle-du-Genêt, le Petit-Montrevault [5], les Marchais, etc., etc., sont successivement mentionnés.

Nous relevons, en outre, les documents suivants : le contrat d'acquêt, fait par François de Saint-Offange, de la terre du Ménil-Bouteille, près Beaupréau, et passé devant Lefebvre et Gautier, notaires royaux à Nantes, le 23 février 1598. Cette seigneurie était vendue par messire René du Breil, sieur du Lys, et Catherine Dubellay, sa femme ; le contrat de mariage de François de Saint-Offange, passé par Ligier, notaire de Serrant, le dernier jour de fé-

[1] L'abbesse du Ronceray, dit Barthélemy Roger, dans son *Histoire d'Anjou*, p. 168, présentait la cure de la Poitevinière.
[2] Renouardière (la), ferme, c^ne de la Poitevinière.
[3] L'ancienne église de la Poitevinière avait été brûlée pendant les Guerres de Religion, par les huguenots, le 28 juillet 1574.
[4] Les ouvriers mentionnés sont les maçons, charpentiers, serruriers, couvreurs, menuisiers, jardiniers et terrassiers.
[5] Le fief et seigneurie de la Pouèze relevait du Petit-Montrevault.

Digitized by Google

vrier 1593, avec ratification par messire René de Saint-Offange, père de l'époux, et par Amaury de Saint-Offange, son frère ; la grosse de la donation mutuelle faite entre les défunts sieur et dame de Hurtault, le 27 février 1600, passée devant Bompart, notaire de Montrevault ; l'acte de séparation de biens entre les mêmes, rédigé à Angers, à la Sénéchaussée, le 30 janvier 1599 ; l'octroi et concession, par messire Charles Turpin, comte de Crissé, seigneur de la Poitevinière, au feu sieur de Hurtault, de mettre un banc dans l'église paroissiale, le 28 septembre 1602 ; le testament de Monsieur de l'Éperonnière [1] ; le contrat de mariage de M. et Mme de la Houssaye, passé devant Pierre Benoit, notaire de la cour des Marchais, le 18 juillet 1597, etc., etc.

Une autre série de papiers, beaucoup plus intéressante, est relative au rôle politique joué par les Saint-Offange pendant les guerres de la Ligue. On doit citer : « Plusieurs mémoires de mises faictes lors de la prinse dudict feu sieur de Hurtault » ; d'autres pièces concernant « la prinse dudict feu sieur par le sieur d'Avaugour [2] et ce qui s'en est ensuyvy ; » divers documents relatifs à la prise et à la rançon de Scipion Sardini [3], des lettres du roi Henri IV

[1] René de Saint-Offange, père des trois chefs ligueurs.

[2] Voir, sur Charles de Bretagne, comte de Vertu, seigneur d'Avaugour, notre *Etude sur les Misères de l'Anjou aux XVe et XVIe siècles*, p. 191, note 2. La Vallée l'a chansonné dans ses couplets satiriques.

[3] Scipion Sardini, « grand partisan de France », avait été pris, comme nous l'avons déjà dit, par les ligueurs, le 22 janvier 1590, avec son escorte, et conduit à Rochefort, dont les capitaines, MM. de Saint-Offange, dit Louvet, « se sont déclarez pour le parti de Messieurs les princes de l'Unyon ». Il fut relâché le 10 avril, après avoir payé six mille écus, moyennant la mise en liberté du sieur de Hurtault et de Claude de Saint-Offange. Scipion Sardini épousa la belle Isabelle de Limeuil, célèbre par ses amours avec le prince de Condé. Il demeurait à Paris, dans un fastueux hôtel situé dans le quartier Saint-Marcel, au coin de la rue de la Barre et de la rue du Fer-à-Moulin. Cette maison est occupée maintenant par la boulangerie des hôpitaux, et l'on y remarque encore des arcades du XVIe siècle surmontées de médaillons en terre cuite non émaillée. On avait dit, à propos de Sardini : « Cette petite sardine est maintenant une grosse baleine... » Catherine de Médicis l'avait fait baron de Chaumont-sur-Loire. (H. de la Ferrière, *Trois Amoureuses au XVIe siècle*, p. 122.)

Digitized by Google

nommant François de Saint-Offange gentilhomme ordinaire de la Chambre, en date du 3 mai 1598; d'autres lettres du roi, du même jour, autorisant le même seigneur à faire creuser des fossés autour du château de la Poitevinière; une pièce constatant le serment fait au roi par le défunt, devant le lieutenant général, à Angers, le 27 mai 1598; des lettres de *committimus* obtenues par le même, le 13 octobre 1599.

On rencontre ensuite : Le texte des « articles du traicté « des sieurs de Heurtault et de la Houssaye [1], avec les com- « missions et aultres pièces concernans ledict traicté; les « articles accordez par Sa Majesté ausdicts sieurs de Heur- « tault et de la Houssaye, avec des lettres particulières et « des lettres de Sa Majesté et aultres pièces concernans « lesdicts faicts [2]; une quittance du sieur Jousseaulme, « recepveur général à Tours, de la somme de trente mille « escus, » versée par « maistre René le Pelletier, recepveur « de la traicte d'Angers [3] », en vertu de l'ordre de Monsieur le Trésorier de l'Épargne, en date du 15 juin 1598; des lettres de Sa Majesté enjoignant au Trésorier de l'Épargne de remettre aux Saint-Offange la somme de dix mille six cent quatorze écus treize sols, en date du 12 mars 1600; une quittance de Fouquet de la Varenne, en date du 31 décembre 1607, « du sixiesme denier à luy deu sur ce « qui a esté accordé ausd. sieurs de Sainct-Offange pour

[1] On trouve, dans les documents du XVIe siècle, les deux formes : *Heurtault* et *Hurtault*.

[2] René le Pelletier, fils de Jean le Pelletier, sieur de Grignon, en Saint-Denis-d'Anjou, et de Morton, et de Lezine Grimaudet, fut receveur général des tailles et traites d'Anjou. Déjà seigneur de Grignon, il devint aussi seigneur de la Lorie. Il épousa Marie Cupif, fille de Jean Cupif, sieur de la Robinaye, maire d'Angers en 1602 et 1603, et de Claude Bariller. (*Seconde Partie de l'Histoire de Sablé*, par Gilles Ménage, p. 147.)

[3] Guillaume Fouquet de la Varenne, lieutenant général de la province d'Anjou, gouverneur de la Flèche, favori du roi Henri IV, gouverneur de la ville et du château d'Angers, mort en 1617, inhumé chez les Jésuites de la Flèche. Le Père Boucher, récollet, prononça son oraison funèbre.

Digitized by Google

« lad. année » ; le texte des « articles accordez entre lesd. « sieurs de Heurtault et de la Houssaye pour le faict de « lad. pancarte », en date du 14 octobre 1605 ; l' « accord « et cession faicts par led. sieur de Heurtault à lad. damoy- « selle Marye de Brye, sa femme, de ce qui luy estoit deub « de reste par Monsieur le Trésorier de l'Épargne, suyvant « le don à luy faict par le Roy pour récompense de ses « propres par luy venduz, passez devant Bompar, notayre, « le seiziesme jour de novembre, l'an mil six cens six ; » « la quictance par laquelle appert que messire Amaury de « Sainct-Offange confesse avoir receu dud. sieur de Heur- « tault, qui a signé avec luy, une quictance de deux mil « escuz, à avoir et partager entre eulx, de Monsieur de la « Varanne, du premier jour de décembre mil six cens, « signée : Amaury de Sainct-Offange ». De 1601 à 1607, les Saint-Offange touchèrent sur la cassette, pour des services inconnus, plus de 140,000 livres.

Une heureuse fortune nous a permis de prendre connaissance d'une importante série d'autres documents très curieux, relatifs aux Saint-Offange et dont nous reproduisons l'analyse sommaire. Ils complètent à merveille les renseignements fournis par les précédents et appartenaient, sans doute, à Amaury de Saint-Offange, puisqu'ils ne sont pas mentionnés dans l'*Inventaire* dressé après le décès de son frère François [1].

Voici le résumé de ces pièces. Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, transfère, le 30 avril 1591, aux sieurs de Saint-Offange, la propriété de la terre de Pimpéan, appartenant au président Barjot [2], ainsi que celle

[1] Nous devons la communication de ces précieuses pièces à l'extrême obligeance de M. Cassin de la Loge, d'Angers, qui les conserve dans ses archives particulières.

[2] Le château de Pimpéan, commune de Grézillé, appartenait en 1582 à Philippine de Naillac, femme de Claude Barjot, et, en 1625, à René Barjot, baron de Cholet. Le président Barjot mourut le 5 décembre 1592 et fut enterré au couvent des Cordeliers d'Angers, le

Digitized by Google

d'autres biens, également confisqués, qui étaient possédés par des habitants de Rochefort-sur-Loire, nommés les sieurs des Loges[1], Leflé-Brouillé, Gendrie, etc., émigrés à Angers pour fuir les ligueurs. Mercœur dit qu'il veut indemniser ses alliés et les récompenser de leurs peines et dépenses. Signé : Mercœur.

Commission du duc de Mercœur adressée aux Saint-Offange, le 30 avril 1591, pour leur ordonner de démolir et combler les douves des châteaux de la Jumellière[2], la Névoire[3], la Gennevraye[4], etc., d'en démolir les tours et d'abattre les ponts-levis de ces habitations, qui sont préjudiciables aux intérêts du parti de la Ligue et gênent les défenseurs de cette cause. Signé : Mercœur.

Pièce relative au transfert à Saint-Symphorien, de Rochefort-sur-Loire, du Siège Présidial d'Angers et du bureau des finances pour les recettes des traites et des tailles, ordonné par le duc de Mayenne[5]. Ce document est daté de Rouen, le 20 mai 1592 et signé de Charles de Lorraine, duc de Mayenne. Le 11 septembre 1589, Mathurin Cochelin, qui avait transféré, avec plusieurs de ses amis, le présidial d'Angers à Château-Gontier, avait été nommé lieutenant général dudit siège par le duc de Mayenne[6].

surlendemain. Les Barjot de Pimpéan s'armaient : *D'azur à un griffon d'or à l'étoile de même en chef au canton dextre.* (*Armorial général de l'Anjou*, de J. Denais, t. I, p. 112.)

[1] Loges (les), vill., c^ne de Rochefort-sur-Loire.

[2] La Jumellière, château féodal qui s'élève dans la commune de ce nom, canton de Chemillé, appartenait à Philippine de Naillac, à cette époque.

[3] La Névoire, appelée au XVIe siècle *la Neprouère*, commune de Chalonnes-sur-Loire, était possédée par la famille Erreau ou Errault.

[4] La Gennevraie, château, commune de Gennes, était alors aux mains des Duvau.

[5] Le duc de Mayenne rappelle dans notre document que Mercœur avait ordonné le transfert à Rochefort du siège présidial d'Angers déjà transporté à Chemillé, mais que ce transfert n'a pas été effectué. Il en est de même de celui du tablier de la recette des tailles. Mayenne renouvelle cet ordre et enjoint aux officiers du Présidial d'Angers de se retirer à Rochefort.

[6] Mathurin Cochelin, procureur du roi du Siège Présidial d'Angers, « tenoit le party des princes catholicques de l'Unyon ». (*Journal de Louvet.*)

Digitized by Google

Commission datée de Rouen, le 20 mai 1592, donnée à François de Saint-Offange pour commander dans la ville et château de Rochefort. Il aura sous ses ordres tous les gens de pied et de cheval. Il veillera à ce que la place soit toujours bien approvisionnée de vivres et de munitions en poudre et boulets. Il devra courir sus à l'ennemi. Il surveillera la nourriture des chevaux et celle des soldats ; il passera souvent les troupes en revue, réunira les gens de justice à l'Hôtel-de-Ville, maintiendra l'ordre dans la place et paiera la solde due à la garnison. Le duc fait l'éloge de la valeur et du mérite du sieur de Hurtault. Signé par le duc de Mayenne.

La pièce qui suit est la plus longue et la plus intéressante de la collection. Elle jette une vive lumière sur les mœurs de cette époque dramatique de notre histoire. Elle nous montre comment les Saint-Offange comprenaient le droit des gens et à quels singuliers moyens ils avaient l'habitude de recourir pour être en mesure de continuer la guerre contre les royaux. Le titre de ce précieux document est significatif : *Articles des expéditions que les sieurs de Heurtault et de la Houssaye de Saint-Offange, commandans à Rochefort-sur-Loyre, supplient très humblement Monseigneur le duc de Mayenne* [1], *lieutenant général de l'État et Couronne de France, leur accorder et octroyer.* Les réponses du chef de la Ligue sont inscrites en marge, en face des demandes des Saint-Offange dont voici l'énumération. Les deux frères réclament :

Une Commission de Monseigneur « pour la garde et « cappitainerie de Rochefort, conjoinctement de François « et Amaury de Saint-Offange, frères et escuyers, sieurs « de Heurtault et de Sainct-Offange ».

[1] Charles de Lorraine, duc de Mayenne, troisième fils du duc François de Guise, né en 1554, mort en 1611. Elu chef de la Ligue en 1589, après le meurtre de ses frères Henri le Balafré et le cardinal de Guise, il avait été nommé lieutenant général du royaume. Il fit sa soumission à Henri IV en 1596, conserva ses biens et ses dignités et reçut le gouvernement de l'Ile-de-France.

Digitized by Google

Une Commission, pareillement au nom desd. sieurs, de cent chevau-légers et cent arquebusiers à cheval, « avec « ung régiment de huict compagnyes de gens de pied « françois, de cent hommes chacune, tant pour la garde « et garnison de la ville et chasteau dudict Rochefort que « pour tenir le pays en plus grande subjection et obéis- « sance ».

Une Commission « pour l'establissement du siège prési- « dial et tablier d'Anjou, cy devant ordonné et transféré « de Chemillé audict lieu de Rochefort, par Monseigneur « de Mercœur, pour la nécessité urgente qui lors estoit, « et ausd. sieurs d'en fayre poursuivre touttes les dilli- « gences et contrainctes requises et courir sus tous aultres « qui vouldroient troubler ; et où seroit trouvé plus com- « mode de mestre led. siège présidial en aultre ville que « Rochefort, ordonner à tout le moings que le siège royal « de Saumur [1] sera transféré avec l'ellection, ensemble « tout ce qui est de la rançon de Loire estant du ressort et « de l'ellection d'Angers, pour estre la justice exercée aud. « Rochefort, comme elle estoit cy devant par les officiers « qui ont esté commis et establiz. »

Les Saint-Offange désirent obtenir un « adveu pour tous les exploictz de guerre » qu'ils ont faits « pour le service « et advantage du sainct party, tant pour la prinse et empri- « sonnement » de quelques hérétiques et de quelques marchands, que pour la saisie de diverses marchandises allant aux villes et lieux du parti contraire, sans permission de passeport, que pour la démolition des « maisons fortes et « chasteaux » préjudiciables aux intérêts des ligueurs [2].

[1] Un édit de mai 1544 avait détaché de la Sénéchaussée d'Angers et érigé la mouvance de la ville et du château de Saumur en Sénéchaussée distincte. Jean Bonneau, sieur de la Maison-Neuve, remplit, de 1572 à 1595, les fonctions de sénéchal et lieutenant général de Saumur. Les habitants sollicitèrent vainement, à plusieurs reprises, l'établissement promis d'un Présidial. (*Dict. hist. de M.-et-L.*, t. III, p. 488.)

[2] Après la destruction du bourg, l'église paroissiale de Saint-Sym-

Digitized by Google

Ils veulent aussi avoir « adveu, pour tout le temps que « lesd. sieurs de Sainct-Offange se sont déclarez pour le « sainct party, de quelques tributz levez cy devant sur « les batteaux chargez de vin, sel, avec marchandises, « qui ont passé sur la rivière de Loyre, allant et retour- « nant par devant lad. place. A quoy ils ons esté néces- « sitez et contrainctz, tant pour le fourniment des fortifi- « cations, que des magazins, n'ayant eu aucun aultre « moien, ne fondz de recepte suffisant pour entretenir lad. « garnison ».

Une Commission est sollicitée pour pouvoir, à l'avenir, « lever demy escu sur chaque pipe de vin, quarante solz « sur chacun muid de sel nantois, et ung sol par livre sur « toutes aultres espèces de marchandises qui passeront ou « seront voicturez, tant par la rivière que par terre ». Les Saint-Offange désirent aussi être autorisés à lever et prendre sur les marchandises tout ce qu'il leur en sera nécessaire pour entretenir les magasins, continuer les fortifications et faire construire une église ainsi qu'un lieu pour la juridiction et des bâtiments pour servir de magasins de retraite aux officiers de justice, aux catholiques réfugiés à Rochefort et aux gens de guerre [1].

Les deux chefs réclament aussi « ung pouvoir et commission » pour avoir le droit, en l'absence du gouverneur du pays, de convoquer la noblesse catholique et de la mettre en état de faire la guerre. Les gentilshommes appelés devront prêter le serment de fidélité à la cause de l'Union et s'engager à se joindre aux ligueurs. En cas de refus, les Saint-Offange seront autorisés à contraindre

phorien fut reconstruite à distance sur un emplacement donné par les paroissiens. Voir dans le *Dict. hist. de M.-et-L.*, t. III, p. 286-287, la liste des curés de Saint-Symphorien et de Sainte-Croix de Rochefort-sur-Loire.

[1] Le receveur de Rochefort, sous la Ligue, était Jean-Baptiste Pihu. René Letexier remplit aussi ces fonctions. Pierre Froté était greffier de la Sénéchaussée d'Angers transférée à Rochefort.

Digitized by Google

« par toutes voies de guerre les gens qui demeurent inu-
« tiles en leurs chasteaux [1] ».

Les Saint-Offange demandent « Commission et mande-
« ment de courir sus aux vagabons et aux volleurs » qui dévastent le pays et se retirent ordinairement dans les bois et les cavernes. Ces pillards ont massacré plusieurs capitaines. Ils se disent membres du parti de l'Union « et ne font néantmoings aucun service à icelle ». Ils causent beaucoup de scandale et de préjudice, s'emparent des maisons des deux partis, tuent, saccagent, dérobent et rançonnent sans vergogne. « Le procureur de l'estat de prevost de la mareschaussée d'Angers » ne les poursuit pas. Il n'a pas même un archer à son service. Or il faut faire cesser ces déprédations. Les Saint-Offange prient donc M. de Mercœur de leur fournir les moyens de châtier ces brigands, « tant pour la conservation de la justice, que pour le repos de leurs subjects [2] ».

[1] Les châteaux démolis ou incendiés par les ligueurs, d'après les *Articles accordés par le roi*, furent ceux de la Possonnière, la Roche-de-Serrant, Mescrain, la Basse-Guerche, Saint-Florent, etc. Ce document mentionne les surprises des maisons de Tigné, du Vau, de Chavagne, de Bussy, de Fontaine et du Châtelet près Milon, des lieux de Maulévrier, Montreuil-Bellay, des faubourgs d'Angers. Parmi les faits de guerre relatifs à des arrestations ou à des exécutions de personnes spécialement désignées, ou à des déprédations, on remarque : le supplice d'un nommé Ravenel, natif de Vitré, receveur des subsides à Saint-Florent-le-Vieil, pendu après la prise de Saint-Florent, « au quartier dudict sieur de Heurtault »; le massacre d'un groupe de huguenots tués, avec leurs femmes et leurs enfants, en 1595, à la Châtaigneraie; la prise des marchandises qui appartenaient au sieur Marc, de Vézins; la mort du chevalier de Forges, tué, lors de la prise du château de Vau, par un des soldats du capitaine des Esves; « les prinses des sieurs Scipion Sardini, des Marchais, de Busses, des Coustures », etc., etc.

[2] Malgré leurs belles protestations, les Saint-Offange et leurs alliés opprimaient durement le peuple de leur côté. Louvet l'avoue lui-même. « Les paouvres habitans et gens des champs de la paroisse Saint-Nicolas, écrit-il, furent prins par ceulx de la garnison du chasteau de la Possonnière et de la Roche-de-Serrant pour le party des princes catholicques pour païer les tailles à Rochefort (janvier 1592). » Il nous montre ailleurs les habitants des campagnes réfugiés à Angers, avec leurs femmes, leurs enfants, « leurs bestiaulx et leurs hardes, tellement que c'estoit bien pistoïable de veoir le paouvre peuple en affliction et désolation ». L'armée de Mercœur semait la terreur sur

Digitized by Google

Les deux frères désirent qu'on donne mandement à tous les capitaines qui arriveront « sur le pays » de se présenter devant les Saint-Offange, en l'absence du gouverneur, pour leur montrer leurs lettres d'admission, et être autorisés soit à traverser les contrées, soit à y séjourner avec leurs compagnies.

Enfin ils prient le duc de Mercœur de faire parvenir les expéditions et décharges au Parlement de Paris, qui devra les vérifier et les entériner.

Voici quelles furent les réponses de Mercœur à ces dix demandes :

Les pouvoirs de gouverneurs des villes et château de Rochefort et de capitaines des chevau-légers et des arquebusiers seront expédiés au nom des sieurs de Hurtault et de la Houssaye. Amaury pourra commander en l'absence de son frère. La commission du régiment de huit compagnies sera aussi envoyée.

Le Siège Présidial d'Angers a été transporté à Château-Gontier et « on ne peut faire aucune innovation, sinon qu'il soit acquis qu'il est plus utile pour le public[1] ». Quant

son passage. De leur côté, les royaux pillaient le pays et emmenaient les bestiaux. A la fin de la même année 1592, René Bodet faisait conduire les paysans et les portefaix, liés avec des cordes, devant Rochefort, pour creuser les tranchées, établir les barricades et placer les échelles. Leurs femmes et leurs enfants les suivaient, en pleurant et criant. Les archers les rouaient de coups de bâton pour les écarter. Les soldats, « qui étoient tous comme enraigez », mangeaient les bestiaux autour de Rochefort et les terres restaient incultes. En 1593, trois mille paysans étaient entassés à Angers. Les royaux eux-mêmes pillaient les églises, brisaient les images, violaient les femmes, prenaient les enfants en otage, tuaient les hommes et continuaient à faire la rafle des bestiaux. Les désordres augmentent en 1594, et les voleurs abondent en 1595, 1596 et 1597. La famine et la contagion achèvent d'épuiser les populations.

[1] Voir, dans le *Journal* de Louvet, le document qui commence ainsi : « De par le Roy:.. les juridictions royalles, tant de la Sénéschaussée, Siége Présidial, conservation des privilèges de l'Université, prévosté, maréchaulsée et touttes aultres, tant civilles que criminelles, qui soulloient estre exercées en la ville d'Angers, seront exercées en la ville de Chasteaugontier, fors la juridiction de l'Ellection dud. Angers, qui sera exercée en la ville de Craon, etc... » Le document est daté de Château-Gontier, le 2 septembre 1589.

Digitized by Google

à la demande relative au Siège Royal, « qui est dit cy devant à Saumur », elle est accordée.

Monseigneur approuve tout ce que les Saint-Offange ont fait pour le bien du parti de l'Union, « selon qu'il est contenu audict article. »

Ce qui a été fait au sujet des « tributz levez » sur les bateaux est ratifié, mais, à l'avenir, il faudra, pour en lever d'autres, en avoir la commission expresse.

Il sera mandé aux officiers du Siège Présidial d'Angers, retirés à Rochefort, et aux officiers des finances, de donner leur avis sur la commodité ou l'incommodité « des dites impositions » et sur les sommes qu'elles pourront fournir. chaque année, « pour après y pourvoir, selon qu'il sera jugé utile pour le bien ». On avisera aux moyens de permettre aux Saint Offange d'entretenir leurs troupes et de continuer les fortifications nécessaires à la défense de la place de Rochefort-sur-Loire.

Monseigneur le duc de Mayenne défend d'inquiéter les gentilshommes de la région qui demeurent enfermés dans leurs châteaux, pourvu qu'ils ne prêtent aucun appui ou concours aux troupes du parti des royaux.

Il autorise les Saint-Offange à courir sus aux vagabonds, si ces pillards sont armés, et à les mettre aux mains de la justice, s'ils le peuvent. S'ils connaissent quelqu'un qui soit apte à remplir l'office de prévôt des maréchaux, qu'ils prennent soin de le désigner, et on s'occupera de régler cette affaire.

C'est au gouverneur ou à celui qui, en son absence, sera chargé de le remplacer, en qualité de lieutenant de la province, qu'il appartiendra d'enjoindre aux capitaines arrivés dans le pays de montrer leurs lettres d'admission et de les autoriser à séjourner dans la contrée.

Les expéditions qui concernent la justice seront envoyées à Paris pour y être vérifiées et entérinées.

Cet important document est daté de Rouen, le 19 mai 1592. Signé : Charles de Lorraine, duc de Mayenne.

Digitized by Google

Les autres pièces qui doivent être citées sont les suivantes :

Don par Monseigneur le duc de Mayenne, au sieur de Hurtault, de l'état et office de lieutenant général d'Anjou vacquant par la mort de Mathurin Cochelin [1]. La pièce est datée de Soissons, le 29 septembre 1592. Signé : Charles de Lorraine, duc de Mayenne.

Copie de l'ordonnance du duc de Mercœur relative à la prise des sieurs de la Barre et de la Lande-Crespy, d'Angers, rendue à Nantes le 17 janvier 1595. L'acte est signé : Devaulx. Collationnée à l'original le 1er décembre 1598. Les captifs seront rendus à la liberté, moyennant la délivrance de François de Saint-Offange, alors prisonnier à Clisson [2].

Le duc de Mercœur ordonne la destruction des fortifications récemment ajoutées à « la maison de la Cornouaille [3], sur la rivière de Loyre », qui pourraient préjudicier aux intérêts de la Ligue et servir de lieu de retraite aux ennemis du parti de l'Union. Les habitants des environs devront être contraints à aider les soldats chargés de cette démolition Nantes, 1er octobre 1595. Signé : Ph. Emm. de Lorraine.

Le duc de Mercœur rappelle que le sieur de Daillon [4] ayant été fait prisonnier et emmené, malgré la trêve, captif dans le château de Thouars, appartenant à M. de la Trémoille [5], il avait vainement réclamé sa mise en liberté, qui lui a été refusée par M. de Malicorne [6]. Mercœur avait

[1] Mathurin Cochelin était sieur de Marcé et procureur du Siège Présidial d'Angers, en 1569. Il obtint, en 1586, l'office de lieutenant général, sans pourvoir jamais s'y faire installer, contre l'opposition invincible de François Boylesve, son ennemi acharné. Il mourut en décembre 1589. (*Dict. hist. de M.-et-L.*, t. II, p. 723.)

[2] Cette ordonnance a été publiée par M. Victor Pavie au commencement des pièces justificatives de sa belle étude sur *les Saint-Offange*.

[3] Cornouaille (la), hameau, cne de Sainte-Gemmes-sur-Loire.

[4] Sans doute François de Daillon, comte du Lude, terre qui était dans la famille de Daillon depuis le XVe siècle.

[5] Claude de la Trémoille.

[6] Jean de Chourches, seigneur de Malicorne, mari de Françoise de Daillon, du Lude, capitaine au service d'Henri III, ennemi des ligueurs.

Digitized by Google

alors résolu de faire enlever par les Ligueurs, en représailles de cette détention arbitraire, un seigneur du parti des royaux, ayant une situation et une fortune égales à celles du sieur de Daillon. Il avait choisi M. de Montferrier, gentilhomme poitevin. En conséquence, il avait demandé aux Saint-Offange, gouverneurs de la place de Rochefort-sur-Loire, de lui prêter leur utile concours. Les cavaliers désignés par les Saint-Offange, pour exécuter ce coup de main, étaient : « MM. La Varenne, La Folye, Des Noyers, Le Cadet la Motte et l'Espérance », chevau-légers, qui s'associèrent aux sieurs du Pin, de la Papinière, de Sillure et à Jean des Roches, domestique de M. de Daillon. Les Ligueurs, après avoir guetté au château de Daillon le passage d'une troupe de huguenots qu'ils avaient dispersée, avaient occupé une maison possédée par M. de Montferrier qui avait été arrêté par surprise et emmené à Nantes. Mercœur déclare qu'il a avoué et avoue l'expédition ordonnée par lui, qu'il approuve la prise du sieur de Montferrier et qu'il s'engage à défendre les cavaliers employés par lui contre toutes les poursuites qui pourraient être dirigées contre eux. Nantes... 1596. Signé : Ph.-Emm. de Lorraine [1].

Ordonnance du duc de Mercœur, en date du 8 janvier 1597, autorisant les sieurs de Saint-Offange à échanger un capitaine du parti du roi, fait prisonnier par les ligueurs, contre plusieurs chevau-légers « retenuz en la ville de Poitiers ou de tyrer de luy ranczon pour leur indemnité ». Les sieurs du Mesnil, la Coudre, des Noyers, de la Davière, de la Pillée et autres chevau-légers de la garnison de Rochefort avaient capturé précédemment, en effet, devant Poitiers, le 23 décembre 1596, « le sieur Ladvance, l'ung des capitaines de Nyort ». Ils avaient été envoyés par Monseigneur pour « battre le pays et prendre aulcuns particulliers de poix et quallité », afin de s'indemniser du

[1] Mercœur ne se soumit à Henri IV qu'en 1598.

Digitized by Google

dommage causé au parti de la Ligue par les royaux du Poitou. Signé : Mercœur.

Interdiction aux gens de guerre, datée du 15 juillet 1597, de s'approvisionner au détriment des fermiers des terres de Mademoiselle de la Pouèze et de Madame du Vau. On n'y prendra rien soit en vivres, victuailles ou munitions « pour hommes et chevaulx » ou « aultres biens quelzconques ». Les meuniers, closiers et métayers des lieux de la Poitevinière et de la Pouèze ne seront pas rançonnés par les soldats. Signé : Mercœur.

Commission de Mercœur aux Saint-Offange, en date du 26 juillet 1597, pour les charger de réquisitionner les habitants de trois lieues à la ronde et les employer à démanteler le château de Dieusie[1] qui est devenu inutile et pourrait servir aux ennemis de la Ligue. Signé : Mercœur.

Le duc de Mercœur expose les faits suivants : Les sieurs du Mesnil, La Tige et la Folye, chevau-légers de la garnison de Rochefort-sur-Loire, placés sous les ordres des Saint-Offange, traversaient le Poitou avec leurs compagnies, pendant les trêves dernières, et revenaient à Rochefort-sur-Loire auprès des gouverneurs de cette place, quand ils furent attaqués par les sieurs La Ferté, Le Fresne, et d'autres cavaliers du parti ennemi, auprès d'Argenton-le-Château[2]. Les royaux blessèrent plusieurs ligueurs, puis ils enlevèrent un cheval et prirent les équipages du sieur du Mesnil et de ses compagnons. En outre, ils délivrèrent « les seigneurs de Cambe et Dannibal, » prisonniers des ligueurs depuis quelque temps. Ces mêmes royaux assaillirent, une autre fois, au même endroit, le sergent Lesperon et d'autres chevau-légers qui eurent le sort des premiers, toujours malgré les trêves. Mercœur déclare les royaux coupables

[1] Les démolitions des défenses de Dieusie ne furent terminées qu'en 1615.

[2] Argenton-le-Château, chef-lieu de canton, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres).

Digitized by Google

de la violation des dites trêves et dit qu'il est permis de les saisir partout où on les rencontrera pour les emprisonner, en punition de leur conduite déloyale. Donné à Nantes, le ..... jour du mois de ....., l'an 1597. Signé : Ph.-Em. de Lorraine.

Copie de la Commission donnée, par le Roi, à M. de la Rochepot, datée de Nantes, le 30 mai 1598, et relative au démantèlement des fortifications de Rochefort, Saint-Symphorien et Dieusie, afin de rendre le calme au pays troublé par cette longue et terrible guerre, avec la décharge du sieur de la Forêt. On ne conservera que la chapelle de Saint-Symphorien et le logement du chapelain. Les Saint-Offange ne devront pas s'y opposer. Le Roi dit qu'il veut soulager ses peuples en démolissant les places inutiles et éloignées des frontières. Le château de Rochefort est, maintenant, « du tout inutille et prejudiciable » aux habitants de la région et au service du souverain « pour la grande despence qu'il nous apporte ». On pourrait craindre qu'il ne retombât entre les mains de gens « qui s'en voudroient prévalloir au préjudice » des intérêts de Sa Majesté. Il faut le détruire. Signé : Henry, et plus bas : Potier.

Le 8 juillet, la Rochepot[1] se rendait à Rochefort dont les Saint-Offange lui remettaient les clefs qu'il acceptait après avoir donné décharge.

Le roi Henri IV nomme le sieur Hurtault de Saint-Offange gentilhomme ordinaire de sa Chambre, en récompense de ses services, et en remerciement de l'appui qu'il a prêté à la cause du monarque en lui ouvrant les portes de la place de Rochefort-sur-Loire. Le sieur de Saint-Offange jouira à l'avenir de tous les privilèges, bénéfices, profits, appointements et autres avantages attachés à cette charge. Nantes, le 3 mai 1598. Signé : Henry.

[1] Le 3 juillet, MM. de la Rochepot et de la Source allaient à Rochefort pour y faire la garde, en attendant la démolition.

Digitized by Google

Le sieur Roger de Bellegarde[1], seigneur dudit lieu, écuyer, chevalier des ordres du roi, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, gentilhomme ordinaire de la Chambre, grand écuyer de France, certifie que le sieur Hurtault de Saint-Offange a été nommé gentilhomme de la Chambre. Nantes, le 2 mai 1598. Signé : Roger de Bellegarde.

Copie imprimée de la déclaration du roi, datée de Monceaux le 29 juillet 1598, qui rappelle que les Saint-Offange, dont la soumission a été acceptée, ne doivent pas être inquiétés et demeurent à l'abri de toutes les revendications de leurs anciens adversaires. Cette copie a été collationnée par le sieur Hélyand, conseiller-notaire. La déclaration fut signifiée au Présidial de Château-Gontier en septembre 1598, comme le constate une note manuscrite, signée du sieur Trochon, apposée au bas du document imprimé. Autre ordre du roi, daté du 30 avril, enjoignant également de ne pas molester les Saint-Offange.

Les mêmes archives contiennent d'autres pièces curieuses, d'une époque postérieure, dont voici l'analyse sommaire :

Ordre au trésorier général des guerres de payer « au sieur de la Pouèze Sainct-Offange », premier capitaine d'une compagnie de gens de guerre à pied français, du régiment du feu sieur du Plessis de Joigny, « la somme de neuf cens

[1] Le 11 août 1599, le duc de Bellegarde et le prince de Joinville se prirent de querelle dans le logis de Zamet, où une fille nommée Claude attendait le roi. Le prince blessa Bellegarde qui était sans arme. Le roi obligea Joinville à faire des excuses au grand écuyer. Bellegarde avait assisté au contrat de mariage de César de Vendôme, fils naturel du roi, avec Françoise de Lorraine, fille du duc de Mercœur et de Marie de Luxembourg. Ce contrat, passé devant Guillaume Guillot et Michel Lory, notaires royaux, avait été signé au château d'Angers, le 5 avril 1598. Bellegarde fut pair de France et gouverneur de Bourgogne. Il mourut sans postérité en 1646, après avoir servi sous Henri III, Henri IV et Louis XIII. Il avait été le protecteur et le parrain de François-Roger de Gaignières, le célèbre chercheur et initiateur, né le 30 décembre 1642, à Entrain.

Digitized by Google

livres pour ses estats et appointemens ». Montpellier, le 8e jour d'octobre 1632. Signé : Louis [1].

Le roi annonce au sieur de la Pouèze, commandant, en qualité de maître de camp, le régiment qui porte son nom, qu'il a choisi, pour remplacer le capitaine Rionville, récemment décédé, M. de Châteauvieux. Il invite M. de la Pouèze à recevoir favorablement le nouveau capitaine et à le bien traiter. Fontainebleau, le XXVII mai 1633. Signé : Louis.

Le roi écrit au sieur de la Pouèze qu'il a appris les desseins des Espagnols sur la frontière de Picardie pour inquiéter l'armée française, tandis que Sa Majesté assiège Nancy. Il enjoint au sieur de la Pouèze de rejoindre son régiment et d'y réunir les capitaines, lieutenants et enseignes des compagnies placées sous ses ordres, avec défense expresse de s'absenter sans la permission écrite du roi [2]. Les chefs devront avoir leurs compagnies au complet, « à peine d'estre cassez avec honte et marque de lascheté ». On parviendra ainsi à rendre impuissants les desseins « que pourront avoir les ennemys » de la France sur les places menacées. Écrit au camp devant Nancy, le XVIIe jour de septembre 1633. Signé : Louis.

Lettre du roi aux officiers de la place d'Ardres [3]. Il leur dit qu'il a chargé M. de la Pouèze « de faire une recreue de trois cens hommes dans son régiment ». Il leur ordonne « de recevoir et loger ce qui doit entrer de lad. recreue en la ville d'Ardres pour joindre les compagnies dud. régi-

[1] Louis XIII poursuivait alors le duc Charles IV de Lorraine. Le 20 septembre, celui-ci promit de livrer Nancy, sa capitale, pour quatre ans, et de renoncer à porter les armes contre la France, qui le protégerait contre les Suédois.

[2] Louis XIII, dit M. Albert Babeau, dans son beau volume : *La Vie militaire sous l'ancien régime. Les Officiers*, ch. XIII ; les *Loisirs*, avait été obligé de menacer ceux qui quittaient leurs régiments sans congé d'être dégradés des armes et de la noblesse, voire même d'être envoyés à la Bastille, et pour ceux qui n'étaient pas nobles, aux galères.

[3] Ardres, chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Omer, Pas-de-Calais.

Digitized by Google

ment qui y sont en garnison », ainsi que de fournir des vivres aux nouveaux arrivants. Écrit au camp devant Nancy, le XVIIIe jour de septembre 1633. Signé : Louis [1].

Lettre du roi à M. de la Pouèze dans laquelle le prince lui dit qu'il a appris que ce personnage n'ayant pu faire « la recreue [2] » dans le « lieu de l'assemblée » qui avait été désigné, « à cause du nombre de soldatz » déjà levés aux environs quelque temps auparavant, Sa Majesté a décidé de faire une « recreue » de trois cents hommes, « au lieu de St Mescant au Mayne [3] », pendant six jours. Cet ordre devra être exécuté promptement et les soldats suivront le chemin dont le roi donne l'indication. Nancy, le 27e jour de septembre 1633. Signé : Louis.

« Chemin que tiendra une recreue de six cens hommes ordonnée au régiment dudit de la Pouèze St-Offange pour aller à Cranne [4] attendre led. regiment ». Les soldats se rassembleront à Beaumont-le-Vicomte [5]. On leur fournira des vivres et on les paiera selon les dispositions des derniers règlements. La troupe fera quatorze étapes successives dans les endroits désignés de l'itinéraire tracé par le roi [6]. Saint-Germain-en-Laye, le 7 juillet 1634. Signé : Louis. — Au-dessous de cette signature, on remarque deux lignes tracées au crayon de la main même du roi : « *Mr Ser[v]ient [7] donés à Boure pour aler dans les garnisons où ils sont à presant...* »

« *Louis.* »

[1] Le 29 septembre, le duc Charles accompagnait Louis XIII qui faisait son entrée royale à Nancy. Les habitants furent désarmés; le roi mit dans la ville une garnison française et augmenta les fortifications.

[2] Voir le chapitre sur *Le Recrutement*, dans le très intéressant ouvrage de M. Albert Babeau : *La Vie militaire sous l'ancien régime. Les Soldats*, ch. II, p. 32 et suiv.

[3] Saint-Maixent, canton de Montmirail, arr. de Mamers, Sarthe.

[4] Cranne-en-Champagne, canton de Loué, arr. du Mans, Sarthe.

[5] Beaumont-le-Vicomte, chef-lieu de canton, arr. de Mamers, Sarthe.

[6] Voir, dans l'ouvrage de M. A. Babeau, déjà cité, sur les étapes, le chapitre III intitulé : *La Garnison*.

[7] Abel Servien, marquis de Sablé, diplomate, né à Grenoble en 1593.

Digitized by Google

Le même jour, le roi écrit à M. de la Pouèze pour lui dire qu'ayant résolu de lui envoyer une « recreue de six cens hommes », ce qui fait cinquante hommes par compagnie, il l'en prévient, en lui fournissant la liste des endroits par où les soldats devront passer[1]. Chaque homme aura un écu pour « sa levée », trente sous pour son entretien au lieu de rassemblement et six sous par jour pour vivre pendant le trajet. Le roi ajoute : « Et je feray pourvoir à ce qu'aussy tost ilz soyent payez comme les autres de vostre régiment, vous recommandant de faire choix des meilleurs soldatz que vous pourrez trouver et le plus diligemment qu'il sera possible, et de les faire vivre en le bon ordre et police suivant nos derniers reglements, que je n'en reçoive aucune plaincte[2]... » Saint-Germain-en-Laye, le VIIe jour de juillet 1634. Signé : Louis.

Ordre au duc de Longueville, pair de France, gouverneur et lieutenant général pour le roi en la province de Normandie[3], adressé aux habitants des lieux où doivent

conseiller d'Etat en 1618, maître des requêtes en 1624, intendant de justice, de police et de finances en 1627, puis secrétaire d'Etat de la guerre, servit aussi sous Mazarin, ministre en 1649, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit en 1651, surintendant des finances en 1653, etc.

[1] Les étapes étaient ordinairement de cinq à six lieues. Deux ans plus tard, on procéda à l'organisation régulière des étapes. Voir, sur ce sujet, dans l'ouvrage de M. A. Babeau, les chapitres II, III, V : *Le Recrutement, la Garnison, la Solde et la Gamelle.*

[2] Les moyens employés pour maintenir la discipline étaient sévères. On usait de la prison, des galères, du chevalet, du carcan, des ceps, des sonnettes, de la cage, de l'étendard, du morion, de la double potence, du fer chaud appliqué sur le nez, de l'ablation d'une ou des deux oreilles, de l'estrapade, du fouet, des baguettes, des courroies, des verges, de la bastonnade, de la potence, de la fusillade. On se contentait aussi quelquefois du piquet, des arrêts à la chambre, du peloton d'instruction et de la consigne. (Voir A. Babeau, *ibid.*, chapitre VII : *La Discipline.*)

[3] Henri II, duc de Longueville, fils de Henri Ier d'Orléans, duc de Longueville, et de Catherine de Gonzague, né en 1595, mort en 1663. Gouverneur de Picardie, puis de Normandie, époux de Louise de Bourbon-Soissons, combattit vaillamment, comme général, en Italie et en Allemagne. Veuf en 1637, il épousa en 1642 la sœur du grand Condé, Anne-Geneviève de Bourbon-Condé. En 1645, il était un des négociateurs de la paix de Munster. Il prit part à la Fronde et fut arrêté en 1651 avec les princes de Condé et de Conti. Devenu libre, il se retira dans ses terres.

Digitized by Google

passer les soldats de « la recreue » de recevoir, loger et nourrir convenablement cette troupe. Paris, 14e jour de juillet 1634.

Lettre du roi à M. de la Pouèze annonçant que M. du Plessis-Bellière [1] ayant donné sa démission de capitaine et le poste étant ainsi vacant, Sa Majesté a choisi pour le remplacer le sieur de Saint-Bonnet. Saint-Germain-en-Laye, le XXe jour de novembre 1634. Signé : Louis.

André Joubert.

(A suivre.)

[1] C'était un parent du sieur du Plessis-Bellière, gouverneur d'Armentières en 1647, mari de Suzanne de Bruc, gouverneur de Dieppe en 1651. Peut-être est-ce ce personnage lui-même qui est ici désigné?

Digitized by Google

L'ÉGLISE CONSTITUTIONNELLE

DU

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

APRÈS LA TERREUR

D'APRÈS LA CORRESPONDANCE DE CH.-FR. D'ORLODOT

(suite)

Bien que l'évêché de la Mayenne ne fût pas devenu vacant, puisque Villar était toujours vivant et n'avait pas donné sa démission, les prêtres réunis à Laval, désirant suivre les conseils de Grégoire, résolurent de former un Presbytère ou Conseil de prêtres ayant mission d'administrer le diocèse pendant l'absence de l'évêque Villar. Le 13 juillet, ils adressèrent à leurs confrères des paroisses rurales une circulaire invitant ceux-ci à se rendre à Laval pour le 10 août suivant, afin de procéder à la formation de ce conseil, ou tout au moins, à adresser leur assentiment à cette création. Nous reproduisons cette pièce d'après l'exemplaire adressé par d'Orlodot au curé d'Ernée, M. Cahoreau.

« Nos chers Confrères,

« Des motifs impénétrables ont porté jusqu'à ce jour le citoyen Villar à nous priver de la consolation que nous donnerait le moindre témoignage de son affection pater-

Digitized by Google

nelle. Nous lui avons écrit, en particulier et en corps, sans en obtenir de réponse. Des évêques lui ont écrit, lui ont fait parler, avec aussi peu de succès. C'était sans doute à lui d'établir un conseil qui le suppléât dans l'administration de son diocèse. Mais nous, ses coopérateurs, nous que l'intérêt de son troupeau doit toucher comme lui-même, en respectant ses raisons secrètes, serions-nous plus longtemps les complices de ce qui se présente à nos yeux sous les traits de l'insouciance? Nous n'avons pas plus de prétentions à usurper ses droits, qu'à juger de sa conduite. Mais parce qu'il paraît négliger de tenir les rênes qui lui furent confiées, faudra-t-il les laisser flotter sans guide? Les Fastes Chrétiens offrent-ils un seul exemple d'une église livrée à l'arbitraire durant sa viduité? Ne serait-ce pas ouvrir la porte à des inconvénients, à des abus sans nombre, exposer la discipline, mettre en péril l'intégrité et la foi? Jésus-Christ a promis à son corps mystique une assistance perpétuelle; mais nous n'y avons part qu'autant que nous suivons les règles qu'il a prescrites. Au berceau de la religion, le Sénat des prêtres a toujours représenté l'évêque absent; en des âges postérieurs, ce Sénat lui-même était représenté par les chapitres.

« Aussi nos prélats, réunis à Paris et assidûment occupés à relever de ses ruines le culte divin, nos prélats, fidèles à la tradition et jaloux de ressusciter les formes antiques, les seules praticables dans ces circonstances désastreuses, nous ont-ils invités à organiser un presbytère, c'est-à-dire une commission composée de prêtres, ou résidant, ou qui puissent aisément se rendre au besoin dans la ville épiscopale; un conseil dont les attributions, pour le gouvernement provisoire de l'église particulière s'étendent jusqu'à la ligne de démarcation que les canons ont tracée entre l'Épiscopat et le Sacerdoce. Nous avons déjà prévenu notre métropolitain de cette invitation et de notre disposition à la remplir promptement. Heureux s'il

Digitized by Google

nous était possible de former une telle assemblée de ce qu'il y a de plus vertueux et de plus éclairé dans un clergé auquel, malgré ses malheurs, nous nous honorons d'appartenir ! Persuadés de votre zèle pour la gloire de la religion, nous ne vous exhortons pas, nos chers confrères, nous nous flattons que vous vous empresserez de concourir à l'établissement dont il s'agit, soit par votre présence, soit par vos conseils, soit par votre assentiment. Nous avons cru devoir fixer notre convocation pour cet objet au 10 août prochain, jour auquel nous vous engageons à vous rendre à Laval ou à nous faire tenir vos réponses.

« Nous nous recommandons à vos prières et nous vous saluons avec les tendres et respectueux témoignages de la charité fraternelle en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Les treize curés réunis à Laval.

« D'ORLODOT,

« Curé de Saint-Vénérand.

« Laval, 13 juillet 1796, an IV [1]. »

Ces mêmes prêtres avaient cru, en effet, devoir informer leur métropolitain, Claude Le Coz, que, d'après les conseils de Grégoire, ils allaient organiser à Laval un presbytère. Mais l'évêque de Rennes les engagea à attendre encore avant de prendre une semblable décision et leur conseilla de faire une nouvelle démarche auprès de Villar, qui, n'ayant pas formellement renoncé à ses fonctions, était toujours leur pasteur. Se conformant à cet avis, les prêtres réunis à Laval adressèrent à Villar une nouvelle lettre pleine de supplications, pour lui demander de faire connaître ses intentions.

[1] De notre collection.

Digitized by Google

« *Copie de la lettre adressée par les prêtres résidant à Laval au citoyen Villar, évêque du département de la Mayenne* [1].

« Laval, 2 thermidor, an IV.

« Respectable Prélat,

« Le calme vient enfin de succéder à la plus affreuse tempête, et cette guerre funeste qui désolait notre département est heureusement terminée. Au moment où l'on s'y attendoit le moins, où les esprits paroissoient plus aigris que jamais (car tous les jours on entendoit parler de nouveaux massacres), tout à coup nous avons vu les ennemis de la République les plus fougueux, les plus acharnés, les chouans, se soumettre et déposer leurs armes [2]. Ils en sont étonnés eux-mêmes. Ce changement si prodigieux, si subit, à qui pouvons-nous l'attribuer, sinon au bras tout puissant du Dieu bon, du Dieu de paix, qui étend encore sur la France les soins charitables de sa providence paternelle. Et n'avons-nous pas raison de dire avec le prophète ? *Hæc mutatio Dexteræ Excelsi.*

« Déjà, dans quelques paroisses de campagne, Louverné, Sacé, Andouillé, la Bigottière, Cossé-le-Vivien, on a repris l'exercice du culte catholique [3]. D'autres soupirent après le moment où elles pourront avoir de dignes pasteurs. Mais, V. P., quel travail nous attend, que d'épines à arracher dans le champ du père de famille ! Pendant ces temps désastreux de licence et d'anarchie, les mœurs se sont corrompues, les crimes sont montés à leur comble, l'iniquité s'est débordée de toutes parts, comme un torrent qui

[1] Des archives de M. Gazier, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.

[2] Par suite des traités de paix conclus par le général Hoche avec les chefs des Chouans, à différentes dates de cette année.

[3] Les curés de ces cinq paroisses avaient prêté le serment constitutionnel.

Digitized by Google

a rompu ses digues, et a inondé toute la terre. Plus de morale parmi le peuple. Et qui l'aurait prêchée? Nous étions obligés de fuir et de nous cacher; point de subordination, point de respect envers les parents, point de bonne foi dans le commerce; il semble que tous les liens de la société soient brisés.

« Pour réparer tous ces désordres, pour remédier aux atteintes portées à la religion et aux mœurs pendant ce long déluge de crimes, nous avons besoin de votre secours, R. P. Nous attendons de vous que vous nous traciez la route que nous avons à suivre. Aidez-nous du moins de vos conseils et de vos lumières, si vous ne le pouvez par votre présence. Nous vous en conjurons, au nom de Jésus-Christ à qui vous rendrez compte des âmes qu'il vous a confiées, au nom de la religion sainte dont vous êtes le premier ministre dans votre diocèse, au nom de ce troupeau dont vous avez juré solennellement d'être le pasteur fidèle.

« Nous vous avions écrit pour solliciter vos avis paternels. Déjà treize mois se sont écoulés sans que nous ayons reçu un seul mot de votre part. Nous n'entreprendrons point de juger quelles sont les raisons qui vous ont engagé à garder le silence. Nous espérons que cette fois nous serons plus heureux, et que vous voudrez bien nous honorer d'une réponse. Si cependant, contre notre attente et à notre grand chagrin, par quelque motif secret que nous ne saurions pénétrer, vous étiez décidé à ne pas nous écrire, nous vous prions de nous faire du moins savoir, soit par le pieux et savant évêque de Blois, soit par tel autre que vous jugerez à propos, de quelle manière nous devons interpréter votre silence, et comment nous devons agir pour donner au culte divin dans le diocèse une marche régulière et conforme aux vœux de l'Église. Nous sommes avec un profond respect,

« Vénérable Prélat,

« Vos fils en Jésus-Christ et vos coopérateurs dans le saint ministère, les curés et prêtres résidant à Laval.

Digitized by Google

« La lettre est signée : J.-R. Cosnard, ancien vicaire épiscopal et curé d'Oisseau ; Dorlodot, curé de Saint-Vénérand ; L.-A. Morisseau, curé de l'Huisserie ; Chevron, curé de Louverné ; Roche, curé de Sougé-le-Bruant ; Roche, curé de Changé ; F. Bourgeois, curé de Saint-Berthevin ; Gaugain, curé de Crannes, et autres.

« Pour copie :

« J.-R. Cosnard,

« Ancien vicaire épiscopal et curé d'Oisseau. »

Le 29 du même mois, d'Orlodot informait Grégoire des motifs qui avaient fait ajourner la formation d'un presbytère, en lui adressant la copie de la lettre ci-dessus reproduite, adressée à Villar.

« *A M. l'Évêque de Blois, à Paris.*

« Monsieur l'Évêque,

« J'avois interprété l'envoi que vous avez bien voulu nous faire des lettres encycliques, précisément dans le sens qu'exprime votre lettre pastorale : j'y ai vu la solution de mes incertitudes sur l'utilité d'un presbytère dans l'état de crise et de presque nullité où nous nous trouvions, et, le jour même, ayant convoqué mes confrères résidant à Laval, nous avons écrit à nos confrères du dehors une circulaire dont je joins ici la copie [1]. En même temps j'ai écrit à notre respectable métropolitain, pour le prévenir et demander ses conseils. Sa réponse un peu tardive, parce que ma lettre ne lui a pas été remise avec exactitude, sa réponse, relativement à cet objet, est une invitation à réitérer nos instances auprès du C. Villar, à frapper un dernier coup. Encore que nous n'osions en attendre aucun effet, comme les vœux de notre apôtre sont pour nous des lois sacrées,

[1] Lettre du 13 juillet 1796, signée de d'Orlodot, au nom des treize curés réunis à Laval, ci-dessus reproduite.

Digitized by Google

pressé d'occupations non moins intéressantes, j'ai prié un de mes confrères de remplir cette tâche. Il y travaille; nous signerons tous, et je prendrai la liberté de vous envoyer la lettre[1]. Mais si la réponse tarde, s'il faut l'attendre, que deviendra notre réunion du 10 août? Quand nous en avons fixé l'époque, nous étions loin de prévoir cet embarras[2].

« J'ai cru, Monsieur l'Évêque, devoir me concerter avec le commissaire près du département au sujet de cette réunion qui peut être assez nombreuse, et qui, par là même, n'aurait pas été à l'abri d'inspirer des inquiétudes au gouvernement et de nous attirer de fâcheuses difficultés. Je vous annonce avec plaisir que j'en ai été très satisfait.

« Nous avons déjà reçu quelques réponses de nos confrères du dehors. Entr'autres une de M. Létard, curé de Cossé-le-Vivien, pasteur vertueux, éclairé, estimé, qui, lors du serment, n'a point abandonné son troupeau, de qui la conduite ne s'est pas démentie pendant l'orage, mais qui, arraché à son église comme tous ceux du département, n'a pu y reprendre les fonctions que le 19 du courant, parce que la garnison s'en étoit emparée et que c'étoit le seul local qui put lui convenir. Et une de M. Cahoreau, curé d'Ernée, qui adhère par avance à tout ce que nous ferons, mais avec quelques réflexions qui nous font de la peine : par exemple, il craint qu'il n'y ait une dangereuse précipitation dans notre empressement à ressaisir les formes canoniques. Il voudroit qu'au préalable nos évêques se ménageassent des conférences avec le plénipotentiaire de Sa Sainteté, pour savoir quel est, à notre sujet, l'opinion de la cour de Rome, parce que, si l'on y persiste à nous

[1] Sans doute la lettre qui précède, en date du 20 juillet 1796, mais dont l'envoi avait été retardé.

[2] Date pour laquelle avaient été convoqués tous les prêtres constitutionnels du diocèse, pour procéder à la formation d'un presbytère.

Digitized by Google

regarder comme séparés de la communion, lui et son clergé sont disposés à une rétractation [1].

« Je vais donner incessamment tous mes soins à la recherche des matériaux, faits et observations que vous demandez, Monsieur l'Évêque. Il n'est personne de nous qui ne se fasse gloire de seconder le zèle de nos pasteurs, de concourir à l'œuvre sainte qui les occupe ; il n'en est point que leurs travaux, que leur sollicitude apostolique ne pénètre d'une éternelle reconnoissance ; il n'en est point qui ne s'estimât heureux de porter, s'il étoit possible, une partie du fardeau qui vous accable.

« Dans ma première convocation, je n'ai point oublié deux curés refugiés, irréprochables par rapport aux persécutions, mais que je ne sais quelles considérations ont tenus jusqu'ici dans l'inertie. Je me suis déterminé à leur faire visite, me flattant que cette démarche étoit un moyen de les ramener à leurs fonctions. Nous avons eu la satisfaction de les voir délibérer avec nous : c'est du moins un heureux préjugé pour le reste [2].

« M. Boget est un excellent ecclésiastique, en qui des mœurs simples, pures, indépendantes des circonstances, et un long usage du ministère suppléent les talents qui peuvent lui manquer [3]. S'il désire de passer dans votre diocèse, je suppose qu'il n'a consulté que son dévouement à la religion, et la peine qu'il ressent de se croire inutile dans un pays, où d'ailleurs il dit éprouver les rigueurs de l'indigence. Il lui seroit difficile, j'en conviens, de retourner à sa cure ; il n'y trouveroit pas un patriote. Mais nos

[1] M. Cahoreau ne semble pas avoir persisté dans ses projets de rétractation et ne tarda pas à se rallier complètement à d'Orlodot, dont il devint l'ami. C'est à lui que sont adressées les 34 lettres de d'Orlodot que nous possédons.

[2] Nous ignorons les noms de ces curés. Peut-être M. Lemesle de la Maisonneuve, d'Andouillé, dont la signature ne se trouve pas au bas de la lettre adressée à Villar, le 21 juin 1795, par les prêtres réunis à Laval, serait-il l'un d'eux.

[3] « Homme ignorant et sans esprit, dit de lui M. Boullier, mais « dont les mœurs n'avaient rien de scandaleux. »

Digitized by Google

campagnes n'étoient-elles pas embrasées, il y a deux mois ? D'un incendie si terrible, il ne reste pas aujourd'hui la moindre étincelle. Il n'est pas raccourci le bras du Dieu tout puissant qui semble n'avoir opéré cette étonnante Révolution que comme le gage d'une plus heureuse encore.

« Daignez, vertueux prélat, agréer mes sincères remerciements pour la bonté que vous avez eue d'interrompre en ma faveur vos pénibles occupations. Ma reconnoissance est bien proportionnée aux sentiments respectueux que vous a voués pour jamais,

« Monsieur l'Évêque,

« Votre fils en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« D'ORLODOT,

« Curé de Saint-Vénérand, rue Sainte-Anne.

« Laval, 29 juillet 1796. — 11 thermidor, an IV [1]. »

La formation d'un presbytère fut donc ajournée jusqu'au moment où Villar aurait donné une réponse qui ne fut jamais envoyée. Le diocèse de la Mayenne continua d'être administré par le conseil de prêtres organisé par d'Orlodot et composé des curés réunis à Laval et de deux ou trois autres desservant les paroisses les plus voisines de cette ville. D'Orlodot fut-il, comme le dit M. Boullier, nommé par l'évêque métropolitain de Rennes son vicaire épiscopal, muni de pouvoirs suffisants pour diriger le diocèse de la Mayenne. Nous ne le pensons pas. Dans aucune des pièces qui sont passées sous nos yeux d'Orlodot ne prend cette qualité. Mais il est vraisemblable que c'est en vertu de son titre de président du conseil des curés réunis à Laval, conseil auquel Le Coz avait conféré l'autorité nécessaire pour décider des affaires courantes, que d'Orlodot a pu signer les dispenses accordées pour un mariage célébré le 27 novembre 1796, dont parle M. Boullier.

[1] Des archives de M. Gazier.

Digitized by Google

Quelques autres églises paraissent avoir été ouvertes dans le cours de cette année, mais à des dates que nous ignorons, notamment à Saint-Germain-le-Guillaume, par M. Beauvais[1] ; à Saint-Ouen-des-Toits, par M. Pottier[2] ; à Saint-Ellier, par M. Berthelot[3].

Les évêques réunis à Paris avaient décidé la convocation en cette ville d'un concile national. Le 20 juillet 1797, les prêtres réunis à Laval invitent leurs confrères des paroisses rurales à choisir un délégué pour représenter à cette réunion l'église de la Mayenne. L'exemplaire de la circulaire adressée à cette occasion au curé d'Ernée est tout entier de la main d'Orlodot qui invite M. Cahoreau à communiquer cette pièce aux curés de Montenay, Saint-Ouen, Saint-Germain et Saint-Ellier.

« *Aux citoyens ecclésiastiques résidant à Ernée et à Montenay.*

« Chers et respectables confrères,

« Une lettre circulaire des évêques réunis à Paris, et une autre du citoyen Le Coz, notre vénérable Métropolitain, nous annoncent qu'au commencement du mois prochain il s'ouvrira à Paris un Concile national, dont le but essentiel est de travailler à la réunion du clergé de France, de remédier aux maux que la religion a soufferts et de rétablir,

[1] Sans doute Beauvais, Louis-André-Charles, né à Larchamp en 1749, curé de Saint-Germain-le-Guillaume, assermenté, nommé au Concordat curé de Landivy, démissionnaire en 1815.

[2] Pottier, Nicolas, ci-devant prieur de Saint-Barthélemy-de-l'Habit, en Chailland, nommé en 1791 curé de Saint-Ouen-des-Toits. Il paraît avoir quitté cette commune avant le Concordat pour se retirer à Montenay où il fut nommé curé à cette époque, mort en 1810. (Renseignement dû à l'obligeance de M. F. Le Coq.)

[3] Berthelot, Gilles, né à la Selle-en-Coglès (Ille-et-Vilaine), en 1753, vicaire du Loroux, près Fougères, en 1794, qui était venu, nous ignorons dans quelles circonstances, mais sans doute avec l'autorisation de l'évêque métropolitain Le Coz, exercer le culte à Saint-Ellier. Il disparaît vers l'an VII de cette paroisse.

Digitized by Google

autant qu'il est possible, les bonnes mœurs et la sainte discipline. On nous invite 1° à nommer un ou deux ecclésiastiques pour y représenter l'Église de la Mayenne, dans le cas où M. Villar se refuseroit à ce devoir de l'Épiscopat; 2° à prescrire des jeûnes et des prières pour obtenir de Dieu qu'il répande les dons du Saint-Esprit sur cette auguste assemblée. On nous assure enfin que la convocation du Concile a été annoncée au chef de l'Église et nous avons d'ailleurs de fortes raisons de croire qu'une mesure si importante a été concertée avec le gouvernement français.

« Nous avons écrit à notre pasteur au nom de tous ses curés, vicaires ou desservants, persuadés que vous ne feriez aucune difficulté d'adhérer à la lettre, attendu que nous n'avons pu avoir ni le temps, ni la commodité d'en communiquer avec vous. En supposant que nous ne recevions point de réponse, nous avons pensé que notre misère commune nous ôtant les moyens de rétribuer un député du pays, il serait bon de laisser aux Pères du Concile le choix d'un prêtre résidant à Paris, qui représenteroit le diocèse, et avec qui il suffiroit d'entretenir une correspondance active. Nous demandons là-dessus votre conseil ou votre adhésion formelle si ce mode vous convient; si, au contraire, vous jugez plus à propos de nommer quelqu'un du diocèse, veuillez nous faire tenir vos suffrages par voie sure, au plus tard pour le 23 juillet. Nous avons encore pris sur nous, sous votre bon plaisir, d'indiquer un jeûne général au samedi 29 de ce mois, et au lendemain une messe solennelle, pour conjurer le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation de bénir les travaux de nos prélats et de couronner d'un plein succès leur zèle apostolique. Nous vous prions, en conséquence, de publier ce jeûne et ces prières dans vos paroisses respectives et de joindre aux oraisons de la messe les collecte, secrète et postcommunion marquées aux pages XIv et xIvi du missel,

Digitized by Google

tous les jours pendant la tenue du Concile, excepté les fêtes solennelles et au-dessus.

Il seroit bien agréable pour nous de pouvoir écrire à chacun de nos confrères ; mais le défaut de loisirs et la célérité qu'exige cet envoi sont notre excuse et nous obligent de n'adresser qu'une lettre à chaque commune.

« Nous avons l'honneur d'être, avec un attachement très respectueux,

« Chers et vénérables confrères,

« Vos très humbles et très obéissants serviteurs,

« Les prêtres réunis à Laval,

« D'ORLODOT,

« Curé de Saint-Vénérand.

« Laval, 20 juillet 1797, an V. »

M. Cahoreau et ses confrères du district d'Ernée portèrent leurs choix sur d'Orlodot et sur le curé de Cossé, Létard. Mais ceux-ci refusèrent la mission de représenter l'Église de la Mayenne. Dans une lettre postérieure, en date du 27 septembre 1797, d'Orlodot déclare que, ni lui, ni M. Létard, n'ont voulu abandonner leurs paroisses dans des circonstances aussi critiques ; mais, par suite d'arrangements concertés avec l'évêque de Rennes, Claude Le Coz, à son passage à Laval, les curés réunis en cette ville ont remis à celui-ci une procuration en blanc qui sera confiée à un ecclésiastique de Paris, qui voudra bien représenter l'Église de la Mayenne. « C'est, ajoute d'Orlodot, le seul « moyen de ne pas nous compromettre avec notre évêque, « dont nous ne connaissons pas les intentions. Quelles « qu'elles soient, il ne pourra du moins nous reprocher « aucune usurpation ; notre démarche atteste la plus « entière déférence à ses volontés, puisque nous avons dû « supposer qu'il ferait partie du Concile. »

D'Orlodot ajoute, dans la même lettre, que l'évêque de Rennes avait eu avec Villar une entrevue dont il s'était

Digitized by Google

retiré assez content. Mais Villar, devenu membre de la section de grammaire de l'Institut et occupé d'autres soins, refusa de prendre place dans le Concile.

Pendant la tenue de ce Concile, réuni à Paris le 15 août 1797, eut lieu le coup d'État du 18 fructidor (4 septembre) qui rétablit le gouvernement révolutionnaire, en expulsant, tant du Directoire que des Conseils des Anciens et des Cinq Cents, les principaux membres du parti modéré. Une loi du 19 fructidor astreignit les prêtres autorisés à demeurer sur le territoire de la République à prêter, comme les autres fonctionnaires publics, un serment de haine à la royauté et à l'anarchie, et d'attachement à la République et à la Constitution de l'an III. Les prêtres constitutionnels se soumirent sans difficulté à la prestation de ce serment qui devait assurer leur tranquillité et leur permettre d'échapper aux persécutions dirigées de nouveau contre les prêtres catholiques rentrés de la déportation et dont aucun, sauf peut-être de bien rares exceptions, ne consentit à le prêter [1].

Le Concile s'était séparé, le 12 novembre, sans avoir pris de résolutions bien importantes. Il avait été décidé toutefois que l'on s'efforcerait d'amener les diocèses privés de pasteurs à élire de nouveaux évêques. Le siège de Laval était toujours occupé, au moins nominalement, par Villar; cependant, en présence du silence obstiné gardé par celui-ci vis-à-vis de son clergé, il pouvait, en quelque sorte, être considéré comme vacant. On fit donc de nouvelles démarches auprès de Villar, pour le déterminer à prendre une décision. « Notre vénérable métropolitain, écrit d'Orlodot, le 11 février 1798, m'a parlé effectivement du « remplacement de M. Villar, s'il continue à garder avec « nous le silence et avec son Église une indifférence si

[1] M. Dabin, prieur-curé d'Argentré, réfractaire, détenu à Laval, puis à Rambouillet, pendant la Terreur, récemment rentré dans sa paroisse.

Digitized by Google

« marquée. A l'instant, nous avons écrit à M. Villar. Il est « encore à répondre. Cela m'inquiète et me désole, les cir- « constances sont si peu favorables. » Mais Villar hésitait toujours et c'est seulement le 3 octobre de cette année qu'il se décide à adresser à son métropolitain, Claude Le Coz, sa renonciation à son titre d'évêque. A cette nouvelle, d'Orlodot se hâte de composer un Presbytère, formé de quelques-uns des prêtres réunis à Laval et de quelques curés desservant des paroisses plus éloignées. Le premier soin de ce Conseil fut d'envoyer à tous les prêtres de l'Église constitutionnelle une circulaire pour les avertir de la démission de Villar et leur indiquer les formes à employer pour lui donner un successeur. L'original de cette circulaire, adressé à M. Cahoreau, est de la main de d'Orlodot [1].

« Chers et vénérables confrères,

« Le citoyen Villar a parlé. Nous sommes redevables au zèle de notre vertueux Métropolitain d'avoir arraché son secret. Par une lettre en date du 14 vendémiaire, celui que nous aimons toujours à révérer comme notre pasteur, malgré l'abandon où il laissait son troupeau, déclare formellement à M. Le Coz *qu'il ne reprendra point ses fonctions à Laval.* Cette démission nous laisse des regrets sans doute ; les vertus, les lumières du citoyen Villar, la confiance dont il jouissait à tant de titres, sont difficiles à remplacer ; et nous en sentirons toujours la perte, quand même nous pourrions trouver un successeur digne de lui. Mais il faut lui en donner un, quel qu'il soit. Le salut du troupeau, qui doit l'emporter sur toute considération particulière, et notre propre salut, nous le demandent impérieusement.

« S. Grégoire, dans une Épître à Marcien, dit qu'il ne

[1] De nos archives.

Digitized by Google

faut pas laisser plus de trois mois une église vacante. Le pape Étienne, dans sa lettre au comte Guédon, dit la même chose et déclare *Ecclesiam Dei sine proprio Pastore non posse consistere.* Pourquoi ? C'est, répond Sidonius, *quia, sine Episcopo, non solum clericalis disciplina, verum etiam memoria perit et fides populorum periclitatur.* A quoi l'on peut appliquer ce que S. Grégoire dit de la dignité de Pasteur : *Quid sine capite est homo, cum totus in capite sit ; Ubi caput videris, hominem agnoscis ; si caput desit, nulla agnitio esse potest ; jacet tremens, sine nomine. Voilà*, disoit le clergé de France, en 1682, *voilà l'état d'une église sans évêque.*

« Des considérations locales viennent encore à l'appui, et rendent notre devoir plus pressant. Combien de communes livrées à elles-mêmes, sans enseignement, sans culte, sans sacrements, privées depuis si longtemps des secours et des consolations qui ont été le prix du sang d'un Dieu, pourront enfin se réorganiser, en même temps que le diocèse, par rapport à la religion... La présence, les exhortations d'un premier Pasteur, le feu dont il brûlera pour le salut de nos âmes électriseront des cœurs timides et rendront une sainte énergie à des prêtres vertueux et éclairés qui n'ont osé reprendre leurs fonctions peut-être que parce qu'ils ont craint de s'isoler et de travailler en vain. Outre les richesses spirituelles qu'un curé répandra dans chacune des paroisses, de quelle utilité n'y sera-t-il pas pour la République, en éclairant, en encourageant ses amis, en touchant et ramenant ses ennemis, en faisant respecter et observer ses lois, en attachant tout le monde au gouvernement, non par la crainte, comme les agents civils, mais par le lien de la conscience, suivant l'esprit de notre auguste Religion ?

« Nous vous prions donc, chers et vénérables confrères, nous vous conjurons, au nom de Jésus-Christ, au nom des âmes rachetées de son sang, de procéder incessamment

Digitized by Google

dans votre commune à l'élection d'un évêque, et même, autant qu'il vous sera possible, d'en faire l'annonce au prône qui suivra la réception de notre lettre, après avoir prévenu votre Administration municipale et lui avoir fait sentir les avantages qui résulteront partout de cette mesure ; précaution, toutefois, qui n'est nécessaire qu'autant que vous pourriez faire contribuer le peuple à l'élection. Nous vous communiquons avec confiance la marche que nous nous proposons de suivre nous-mêmes. Nous inviterons nos concitoyens, dans un prône, avec l'agrément de l'Administration, à faire, pendant les jours suivants, chacun leur billet qui portera le nom de celui qu'ils élisent et celui de leurs communes respectives, afin qu'après la messe solennelle la plus prochaine ils puissent, sans tumulte, sans forme d'assemblée, déposer ce bulletin à l'endroit qui leur sera assigné dans l'enceinte du temple. Nous nous permettrons même, pour prévenir une excessive divagation dans les choix, mais sans vouloir en restreindre la liberté, nous nous permettrons, au premier prône, de désigner celui ou ceux que nous estimons capables de remplir ce poste éminent ; et nous indiquerons un jeûne pour la 6e férie qui suivra ce premier prône et précédera celui de la messe après laquelle se fera la remise des billets. Nous désirerions que plusieurs citoyens de chacune des communes qui nous environnent, et où le culte ne s'exerce pas, eussent l'inspiration de se réunir à nous ce jour-là. Les billets déposés, nous les emporterons chez nous, avec quelques amis dignes de confiance, et nous en ferons le dépouillement, en marquant le nombre des électeurs de chaque commune, n'y en eût-il qu'un seul. Dès que vous l'aurez fait vous-mêmes, nous vous prions de le faire passer, par la voie la plus sure et la plus prompte, à l'adresse du citoyen Morisseau, rue des Lices, à Laval. Mais, s'il vous était impossible de recueillir ainsi les suffrages du peuple, vous voudrez bien faire vous-mêmes une liste, où

Digitized by Google

vous indiquerez au moins trois éligibles et la faire tenir à l'adresse ci-dessus, avec les listes semblables de chaque prêtre, vicaire ou habitué de votre commune qui voudra, comme il le doit, contribuer à l'élection.

« Si vous connaissez autour de vous quelques-uns de nos confrères qui aient échappé à nos recherches, nous vous prions de leur communiquer notre lettre. Le défaut de temps et d'écrivains nous oblige aussi de la rendre commune à tous les ecclésiastiques réunis dans un même lieu, malgré notre désir de l'adresser à chacun d'eux.

« Agréez, s'il vous plaît, chers et vénérables confrères, les assurances du respectueux attachement que nous vous vouons en Notre Seigneur Jésus-Christ.

« Les membres du Presbytère résidents à Laval
et dans les environs,

« D'ORLODOT,
« Curé de Saint-Vénérand.

« Laval, 4 frimaire an VII de la Rép^e fr^e (24 novembre 1798). »

La situation de d'Orlodot qui, depuis la réouverture des églises, avait donné tous ses soins à la reconstitution du clergé constitutionnel, encourageant ceux qui s'étaient mis en relation avec lui, les soutenant par ses conseils et ses recommandations, le désignait au choix des électeurs; aussi fut-il proclamé évêque de la Mayenne, ayant réuni plus des deux tiers des suffrages exprimés. Toutefois, le nombre de ceux-ci n'est pas connu. Le nombre des fidèles de l'Église constitutionnelle étant peu important, tant dans les villes que dans les campagnes, on jugea sans doute inutile de faire connaître le chiffre des votants qui, peut-être, eût donné lieu à des moqueries.

Le journal de l'Église constitutionnelle, *Les Annales de la Religion*[1], s'empressa d'annoncer à ses lecteurs la nomi-

[1] Tome VIII, page 63.

Digitized by Google

nation de d'Orlodot. « L'église de Laval verra donc cesser son affligeante et longue viduité. L'estime publique, en désignant parmi les pasteurs de ce diocèse plusieurs hommes propres à porter le fardeau de l'épiscopat, se fixait spécialement sur le citoyen d'Orlodot, curé de Saint-Vénérand de Laval. C'est lui qui est élu. A l'exemple des nouveaux évêques de Byzance, il accepte avec résignation, avec courage. Plusieurs fois nous l'avons dit, un refus eut été tolérable dans un temps où l'épiscopat était environné de richesses et de tout l'appareil de la mondanité. Mais aujourd'hui que, sans fortune, sans appui terrestre, les pasteurs, en butte aux calomnies, aux outrages, à l'indigence, à l'arbitraire, sont, suivant l'expression de l'écriture, *peripsema hujus mundi*, accepter l'épiscopat, c'est un devoir rigoureux, le refuser serait une lâcheté et un crime. Nous félicitons le diocèse de Laval et l'église gallicane d'un choix qui honore et ceux qui l'ont fait et celui qui l'accepte. »

Nous ignorons la date exacte de l'élection de d'Orlodot. Elle dut avoir lieu vraisemblablement dans le cours du mois de décembre 1798, ou au plus tard au commencement du mois de janvier 1799. Cette nomination fut aussitôt annoncée à l'évêque métropolitain, qui la confirma, par son ordonnance en date du 6 février de cette année, en constatant que le nouvel évêque avait réuni « plus des « deux tiers des suffrages des votants et que les plus ras- « surants témoignages étaient d'ailleurs rendus de la doc- « trine, des mœurs et du zèle du citoyen d'Orlodot [1]. » L'ordonnance de Le Coz, imprimée à cette époque, était précédée d'une lettre, signée de quatre des membres du Presbytère de Laval, dont M. Boullier a reproduit le début.

« Lettre des membres du Presbytère du diocèse de Laval, le siège épiscopal vacant, à leurs vénérables confrères, les

[1] Boullier, *Mémoires ecclésiastiques*, page 287.

Digitized by Google

curés et prêtres desservant les églises et à tous les fidèles du diocèse.

« Enfin, nos très chers frères, le père des miséricordes, le Dieu de toutes les consolations, s'est laissé fléchir. Les accents de notre douleur ont retenti jusqu'au pied du trône de sa clémence. Du haut des cieux, où il réside, il a jeté sur nous un regard de compassion; il a prêté une oreille favorable à nos prières. Nos vœux sont exaucés, nos désirs accomplis. Encore quelques jours et notre église, si longtemps désolée, sort de cet état de viduité où l'avait réduite l'abandon de son premier pasteur. Nouvelle Jérusalem, elle va quitter les habits lugubres de son triste deuil pour se revêtir de cette majestueuse splendeur dont elle brillait dans ses plus beaux jours, dans ses jours antiques. »

Cette pièce est signée J. Cl. Chevron, curé de Louverné, Létard, curé de Cossé, L.-A. Morisseau, curé de Lhuisserie, J.-R. Cosnard, ancien vicaire épiscopal, curé d'Oisseau, tous membres du Presbytère.

Dans son ordonnance du 6 février, Le Coz avait invité le nouvel évêque à se faire consacrer le plus tôt possible, pour qu'il pût « rendre à son église tous les services dont elle a « besoin et qu'elle a droit d'attendre d'un pasteur zélé, « pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. » Cette consécration fut fixée aux premiers jours du mois d'avril suivant. Dans une lettre à Cahoreau, en date du 21 mars 1799, d'Orlodot annonce à celui-ci que la cérémonie est fixée au « 7e *idiis Aprilis* », mais lui demande de tenir cette fixation secrète, « à raison des risques que pourraient courir « les évêques, si leur voyage était connu de tout le monde ». La consécration de d'Orlodot eut lieu, en effet, à la date indiquée, dans l'église de Saint-Vénérand, érigée en cathédrale, au milieu d'un grand concours d'assistants, plus ou moins recueillis, car beaucoup de catholiques, accourus pour assister à cette cérémonie, n'étaient pas du nombre des fidèles de l'Église constitutionnelle. L'évêque métropolitain, Le Coz, était assisté de deux de ses suffragants,

Digitized by Google

Lemasle, évêque de Vannes et Jacob, évêque de Saint-Brieuc. Il avait été très difficile de se procurer les fonds nécessaires pour cette cérémonie et pour les frais de déplacement des trois évêques étrangers. Une quête, faite parmi les fidèles, permit, toutefois, de faire face aux dépenses les plus indispensables. Mais le nouvel évêque dut se contenter d'une crosse de bois.

Les Annales de la Religion prirent soin de rendre compte de cette consécration [1]. « Mayenne, Laval, 19 germinal. Le dimanche 18 germinal an VII, le citoyen Charles-François d'Orlodot, curé de Saint-Vénérand de Laval, élu évêque de ce département, a été sacré dans son église par le citoyen Le Coz, évêque de Rennes et Métropolitain du Nord-Ouest, assisté des évêques de Vannes et de Saint-Brieuc. Le grand âge et les infirmités du citoyen Lemasle, l'état de maladie du citoyen Jacob, affligé pour lors d'une obstruction du foie ; les dangers de la route où l'on avait beaucoup à craindre de la part des brigands ; la détresse où ils se trouvent réduits ; aucune considération humaine n'a pu arrêter ces hommes apostoliques ; le devoir les appelait, toutes les difficultés ont disparu.

« L'affluence était prodigieuse, presque tout le clergé du diocèse s'y trouvait réuni. C'était un spectacle véritablement édifiant. La majesté des cérémonies, le zèle et l'onction que le vertueux et savant Le Coz sait si bien répandre dans ses discours, la piété qui l'anime et qui éclate dans toutes ses fonctions, les larmes qui coulaient des yeux du nouvel évêque, en faisaient verser à beaucoup de ceux qui étaient présents. Tout enchantait, tout édifiait.

« Nous avons, grâce au ciel, un excellent prélat. Tout le monde le désirait depuis longtemps. Nos vœux sont accomplis. Puissent toutes les églises de France, dont les sièges sont vacants, se trouver pourvues d'aussi dignes sujets. »

E. Queruau-Lamerie.

(A suivre.)

[1] Tome IX, page 192.

Digitized by Google

UN CONVENTIONNEL CHOLETAIS

MICHEL-LOUIS TALOT

ADJUDANT-GÉNÉRAL

(1755-1828)

(suite et fin)

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Extrait du registre des Naissances, Mariages et Décès de la paroisse Saint-Pierre de Cholet, pour l'an 1755 [1]

Le vingt-trois d'aoust mil sept cent cinquante cinq a été baptisé Michel-Louis, né le jour précédent, du légitime mariage de Michel Talot, marchand cyrier, et de Louise Jaunet; ont été parein, Michel Talot, et mareine, Louise Le May, soussignés.

Le registre est signé :

M. Talot, Louise le May, Michel Talot, R. Lhomedé, prêtre, vicaire.

II

Extrait du rapport des Commissaires envoyés par le Conseil général de Maine-et-Loire dans la Vendée [2]

Cholet, 28 août 1792, l'an IV de la Liberté et le premier de l'Égalité.

Citoyens et chers Collègues,

M. Boisard arrive de Bressuire ; la force armée de notre département qui s'y était portée se replie et rentre dans ses foyers.....

[1] Greffe du Tribunal de Cholet.
[2] Affiches d'Angers du 30 août 1792.

Digitized by Google

Nous envoyons à Angers un sieur Baudry, régisseur du château de Châtillon ; il est violemment suspecté d'être l'auteur des rassemblements séditieux. Une partie de l'armée patriote, qui était rangée sous les murs de Bressuire, a établi une cour martiale, rédigé une espèce de procès-verbal et fusillé deux citoyens accusés d'être les auteurs et instigateurs de la sédition. Cet exemple est terrible, cette conduite est hors les termes de la loi ; mais dans les grandes crises, les punitions sont toujours promptes et frappantes.

. . . . . .

Les commissaires-administrateurs du département de Maine-et-Loire,

P.-M. Delaunay, Richard.

III

Réquisition [1]

Les commissaires de la Convention Nationale dans les départements de Maine-et-Loire et de la Sarthe :

Considérant que depuis l'ordre donné au général Witenkof de se rendre à Rennes, il n'existe plus dans le département de Maine-et-Loire d'agent militaire qui puisse prendre le commandement en chef des forces qui s'y trouvent réunies ;

Considérant combien il est urgent de mettre en mouvement les défenseurs de la liberté et de donner la chasse aux brigands ;

Requièrent le général Ligonier (*sic*) de prendre le commandement en chef de toutes les forces réunies dans le département de Maine-et-Loire et de prendre toutes les mesures nécessaires pour attaquer les brigands contre-

[1] Affiches d'Angers du 27 mars 1793.

Digitized by Google

révolutionnaires et les poursuivre sans relâche et jusqu'à ce que l'ordre soit rétabli et la liberté triomphante.

Le général Ligonier donnera au plus tôt connnaissance au ministre de la guerre de la présente réquisition.

Angers, 25 mars 1793, l'an second de la république.

Signé : RICHARD, CHOUDIEU.

IV

Extrait du Bulletin des 2 et 3 mai 1792, l'an II de la République[1]

Le citoyen Talot, adjudant général de l'armée de réserve, écrit de Thouarcé, en date du 1er mai, au général Menou et le prévient qu'en passant à Brissac il a pris 100 hommes et un gendarme pour lui servir de guide; qu'arrivé à Thouarcé il a fait loger ses camarades et qu'il en est parti avec sa cavalerie seulement, pour, après avoir ordonné trois patrouilles sur différents chemins, se porter au château d'Argonnes où l'on disait qu'il y avait des brigands. Il n'y a trouvé que les gardiens du château qui lui ont dit que Domagné, chef des brigands, y avait passé depuis trois semaines et qu'il y avait volé un superbe cheval. Il s'est rendu ensuite à Joué où 20 brigands à pied et 40 à cheval, ayant à leur tête le célèbre Domagné, out coupé l'arbre de la Liberté en mille morceaux. Il a vu, avec la même douleur, qu'ils en avaient fait autant à Gonnord. Une patrouille de patriotes de Faverais[2] a été fusillée, dont un a reçu un coup mortel pour n'avoir pas voulu les suivre et pour avoir refusé de crier : Vive le roi !

Il est retourné à Thouarcé sans avoir rien trouvé qu'un temps et un chemin du diable ; il a appris d'un prisonnier

[1] Affiches d'Angers du 4 mai 1793.
[2] Faveraye, commune de 890 habitants, canton de Thouarcé (M.-et-L.)

Digitized by Google

qui était tombé au pouvoir de l'ennemi, à la trop malheureuse affaire de Beaupréau, et qui s'est échappé, que Bonchamps disait qu'il fallait gagner les bords de la mer, que ses complices s'ennuient et désertent, qu'ils se plaignent que les renforts des Anglais n'arrivent pas, qu'ils ont des magasins de sabots qui les suivent et qu'ils mangent du pain détestable.

Par une seconde lettre du 2 mai, il annonce que sur le bruit que 500 brigands s'étaient portés à Vihiers, il s'y était rendu sur le champ, mais qu'il n'y avait trouvé que des femmes enfermées dans leurs maisons. On lui a dit que les brigands avaient passé le matin au Voide.

V

ARMÉE DES COTES DE LA ROCHELLE

Tours, le 23 juin 1793, l'an II de la République une et indivisible[1].

Le citoyen Ronsin, adjoint du Ministre de la guerre, au citoyen Talot, officier de volontaires, ayant commandé l'armée aux Ponts-de-Cé.

Vu l'arrêté des représentants du peuple, composant la Commission centrale, près l'armée des côtes de la Rochelle, je vous préviens, citoyen, que vous êtes élu provisoirement au grade d'adjudant général de cette armée; en conséquence, vous voudrez bien vous rendre sur le champ au quartier général pour y recevoir des ordres de services.

L'adjoint du Ministre de la guerre,

Signé : Ronsin.

[1] Arch. du min. de la guerre. Dossier Talot.

Digitized by Google

VI

Au citoyen Hortode, adjudant général à l'armée des côtes de la Rochelle, à Saumur, département de Mayenne-et-Loire [1]

Paris, ce 5e jour de la 2e décade du 1er mois de l'an II de la République française une et indivisible.

« J'ai reçu tes deux lettres des 29 septembre et 1er octobre, mon cher Hortode, je suis bien aise que tu sois toujours en bonne santé.

« Le général Menou se porte bien. Nous nous voyons souvent et nous parlons de toi ; je lui ai donné un certificat qui en vaut bien un autre : je crois qu'on doit effectivement beaucoup le regretter, et il le mérite à tous égards.

« On vient de changer l'Ère française.

« Un nommé Le Brun, chef des remontes de Saumur, vient d'être guillotiné.

« Lion (*sic*) est aux abois et les muscadins contre-révolutionnaires jettent les derniers hoquets de l'aristocratie expirante.

« Toulon ne tardera pas à subir le même sort.

« Plaisantes-tu ? Un adjudant général demander une place dans les bureaux d'assignats ? C'est pour rire : Tu te divertis toujours ; que tu es heureux d'avoir une philosophie aussi gaie ! Allons : Vive la République !

« Que devient donc l'affaire du général du Houx ?

« Bien des amitiés à Lhuillier, Bernard et tous ceux qui pensent en moi (*sic*).

« Le comité de la guerre m'a demandé et la Convention vient de décréter que j'en serais membre, et j'ai commencé à travailler hier au soir : Vive la gloire !

« Te sers-tu de mes brides ? C'est ce que je demandais à Richard ; fais-lui mes amitiés.

[1] Du cabinet de l'auteur.

Digitized by Google

« Suis-moi jusqu'à ce que je dise holà ! J'ai peur que l'expédition de Mortagne ne soit pas heureuse ; d'abord elle ne me paraît pas concertée, et puis on ne déploie pas assez de forces.

« J'ai égaré ton adresse de chez ta bonne femme ; fait-elle bien la soupe au lait, le chocolat, etc. ? Es-tu de l'expédition de Mortagne ?

« Je désirerais, comme toi, que Gauvilliers allât à Angers ; dis-lui bien des choses de ma part.

« Adieu, tout à la patrie et à toi, ton ami,

« TALOT. »

« Vois-tu Jomard, Choudieu et Richard quelquefois ? Dis-leur bien des choses de ma part.

« Je t'ai dit que Desjardin était général de brigade. »

VII

Au citoyen Hortode, adjudant général à l'armée des côtes de la Rochelle, à Saumur[1]

Paris, ce 8 octobre.

« Je viens de recevoir tes deux dernières, mon cher Hortode ; tout ce que tu dis est exactement vrai, même de mes défauts ; le remède à tout cela, je te le demande, grave philosophe !

« J'ai été plusieurs fois au comité de Salut Public et au Conseil Exécutif, j'ai dit tout ce que je savais et ils en étaient instruits tout comme moi ; mais les mesures ! .... C'est toujours là ce qui arrête.... Je leur ai dit qu'il fallait changer l'armée de Saumur et la faire remplacer par une autre ; je leur ai dit tous les pourquoi là-dessus ; ils ont paru un peu étonnés et embarrasssés.

« J'aurai l'occasion de donner mes idées plus facilement. Le comité de la Guerre m'a demandé, et sur la présentation

[1] Du cabinet de l'auteur.

Digitized by Google

du comité de Salut Public et en vertu d'un décret, je suis membre du comité de la Guerre : tu vois *que le mérite perce, hain* (*sic*) !... On vient de m'adresser de Saumur un brevet d'adjudant général chef de bataillon seulement, émané du ministre ; tandis qu'on vient de faire des généraux, Dieu sait de quelle trempe et de quel talent ; est-ce encore le mérite qui perce ? Pas du tout.

« Gorsas [1] a été guillotiné hier.

« La nouvelle de la prise de Mortagne est fausse.

« J'ai embrassé le jeune Berruyer ce matin.

« Et l'affaire de ton général, d'où en est-elle ?

« J'ai reçu la lettre de Richard, fais-lui bien mes amitiés et dis-lui que je lui souhaite bonne santé, ainsi qu'à sa femme et à ses enfants.

« Le général Menou se porte bien, il te dit bien des choses.

« J'embrasse Lhuillier.

« Ton ami, « TALOT. »

VIII

UNITÉ, INDIVISIBILITÉ
ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, LIBERTÉ [2]

A Bruxelles, le 15 ventôse, l'an troisième de la République française une et indivisible.

Le Représentant du peuple près les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse aux citoyens composant la Commission des transports militaires à Paris.

« La voiture que vous m'avez remis (*sic*), Citoyens, pour faire ma routte (*sic*), s'étant rompue à quelque distance de

[1] Antoine-Joseph Gorsas, député à la Convention, rédacteur du *Courrier de Paris à Versailles*, mis hors la loi par décret de la Convention, du 28 juillet 1793. pour s'être soustrait au décret d'arrestation rendu à la suite de la Révolution du 31 mai. Condamné à mort le 16 vendémiaire an II par le Tribunal révolutionnaire et exécuté le même jour. Il avait alors 40 ans.

[2] Du cabinet de l'auteur.

Digitized by Google

Paris, je l'ai échangée à Senlis avec celle de mon collègue Jacomin, laquelle s'étant également brisée, je l'ai laissée à l'administration du district de Alt, qui m'en a donné une autre pour me rendre à Bruxelles.

« Je vous invite à faire retirer cette voiture, si vous en avez l'occasion, attendu que j'ai remis à cette administration celle qu'elle m'avait prêtée; vous retirerez en même tems le harnais du cheval de limonière qui était à cette voiture dont je demeure déchargé, puisque j'ai été forcé de l'abandonner.

« Il serait bien essentiel qu'on tînt en meilleur état de réparation les voitures qu'on donne aux représentants qui vont en mission, non seulement afin d'éviter les frais de réparation et les retards, mais encore ils n'auraient pas le désagrément de passer leur tems à faire racommoder les voitures.

« Salut et fraternité.

« TALOT. »

IX

Talot, Représentant du peuple près l'armée de Sambre-et-Meuse, à ses collègues composant le Comité de Salut Public [1].

Au quartier général, à Ilzicq, le 19 prairial, onze heures du matin, l'an IIIe de la République.

« Je vous annonce, avec la plus vive satisfaction, chers Collègues, la reddition de la place de Luxembourg. Sa garnison, forte d'environ douze mille hommes, sortira le 22 de ce mois avec les honneurs de la guerre, tambours battants, mèches allumées et drapeaux déployés; mais elle déposera ses armes, canons, drapeaux et caisses sur le glacis, prêtera le serment de ne pas porter les armes contre la Répu-

[1] Réimpr. de l'ancien *Moniteur*, t. XX, p. 650.

Digitized by Google

blique française ni contre ses alliés, et s'en ira prisonnière de guerre sur sa parole chez l'empereur, jusqu'à l'échange.

« La possession de Luxembourg, chers Collègues, est de la plus haute importance sous tous les rapports ; elle nous assure imperturbablement un beau et excellent pays, nous vaudra dans cette partie une armée de soixante mille hommes, sera un rempart impénétrable à nos ennemis et nous donnera bientôt une paix glorieuse, stable et digne du nom français.

« Le général Hatry, officier distingué par ses talents et ses vertus militaires, commandant le blocus de Luxembourg, sous les ordres du général en chef Jourdan, vous transmet la capitulation. Je suis convaincu qu'elle aura votre assentiment et celui de la Convention nationale.

« Sous quelques jours, il vous adressera l'état de situation de la place de Luxembourg et des drapeaux de sa garnison.

« On doit les plus grands éloges aux généraux en chef et officiers de tous grades et aux soldats de toutes armes de l'armée formant le blocus de Luxembourg, non seulement pour la direction et construction des travaux militaires, la bonne discipline, le courage à supporter les fatigues et les privations, mais encore par le sang-froid avec lequel l'armée bravait la canonnade, les bombes et les obus que l'ennemi faisait pleuvoir pendant le blocus pour empêcher l'achèvement de nos redoutes et batteries.

« Je dois aussi, chers Collègues, rendre la justice la plus éclatante à la brave armée de la Moselle, que nous avons remplacée ici.

« Elle a la plus grande part aux superbes et immenses travaux qui forment notre ligne de circonvallation ; elle a aussi baraqué tout l'hiver devant Luxembourg, supporté avec constance la rigueur de la saison et bravé avec courage le feu de l'ennemi.

« Je demande que la Convention nationale veuille bien décréter que l'armée de la Moselle et les trois divisions de

Digitized by Google

l'armée de Sambre-et-Meuse, qui ont formé le blocus de Luxembourg, ont bien mérité de la patrie.

« Le général en chef Jourdan, qui est ici, et moi, avons pensé entrer dans vos vues politiques en transmettant, par un courrier extraordinaire, l'agréable et bonne nouvelle de la reddition de Luxembourg à mes collègnes, au général Pichegru devant Mayence et à l'ambassadeur français en Suisse.

« Salut et fraternité.

« TALOT. »

X

Discours [1] *prononcé par M. Talot, député de Maine-et-Loire à la Convention, dans la séance du 5 vendémiaire an IV.*

« Il existe dans Paris une foule d'officiers de chouans et d'émigrés, on ne peut se le dissimuler. Commencez par en faire un exemple éclatant, si vous ne voulez pas prendre des mesures inutiles, inexécutables. Coupez le mal dans sa racine, attaquez les grands coupables aujourd'hui, ou demain il ne sera plus temps! (*Les tribunes applaudissent vivement.*)

« Je demande qu'il soit créé un conseil de guerre destiné à prononcer sur les chouans et les émigrés qui sont à Paris, et qu'ils soient fusillés au Palais-Royal. (*Dans les tribunes on applaudit.*) La Révolution doit avoir agrandi nos idées, l'expérience a dû nous instruire. Ceux d'entre nous qui ont combattu soit aux frontières, soit contre les brigands, et qui ont vu les parents, les amis des patriotes massacrés, les propriétés ravagées, savent quelles atroces vengeances se préparent, si vous succombez dans la lutte impie qui s'est établie. Hâtez-vous, je vous le répète. Je ne parlerai point de vos dangers personnels, de votre vie menacée, je

[1] Réimpression de l'ancien *Moniteur*, t. XXVI, p. 68.

Digitized by Google

vous parlerai de votre mémoire ; croyez que vos ennemis la feraient passer flétrie à la postérité ; leur victoire verserait sur vous l'ignominie, et cette Convention auguste, qui a vaincu les rois et les décemvirs, victime de quelques factieux, cette Convention à laquelle l'immortalité est promise, serait peut-être nommée dans l'histoire un vil ramas de brigands et de révoltés. C'est cet excès de honte qu'il faut prévenir. Je demande que vous enchaîniez les ennemis qui vous préparent des fers et une mort honteuse. Je demande qu'un conseil de guerre soit créé et que les chouans et les émigrés arrêtés à Paris y soient traduits ! » (*Les tribunes et une partie de l'assemblée applaudissent vivement.*)

XI

Talot, membre du Conseil des Cinq-Cents, au citoyen Letourneau, greffier au Tribunal de commerce d'Angers [1].

Paris, le 11 ventôse an IV.

« Salut, mon ami, salut et fraternité. Je n'ai pas changé pour toi, je n'ai pas oublié nos exercices dans le Palais des Marchands, dans le cloître des Jacobins ; je n'ai pas cessé de faire la charge en douze temps et de tirer au mur tous les matins. Cela m'entretient la santé, me fortifie et me rassure aussi pour l'avenir sur tous les événements. Si je ne fais plus de lois, je ferai la guerre ; si je ne siège plus aux Cinq-Cents, je servirai dans les camps, et, en troquant un uniforme pour l'autre, je n'aurai pas bronché de ma ligne, je n'aurai rien perdu de cet amour de la patrie, de ce vieil amour renouvelé des Grecs et des Romains que toi et que tant de braves Angevins avez partagé et partagerez avec moi jusqu'à la mort.

[1] *Pièces inédites sur la guerre civile de l'Ouest*, publiées par Hélyon de Champ-Charles (François Grille), Paris, Charavay, 1847.

Digitized by Google

« Je n'ai dévié ni à droite, ni à gauche, et je suis comme je fus, comme je serai, le champion inflexible des principes de la démocratie pure. Point d'aristocrates au nom de tout ce que nous avons de plus cher, point d'hypocrites, point de joug d'aucune espèce; une égalité parfaite, une parole franche, n'est-ce pas là ce que nous avons appelé, voulu et juré tous? Les grands efforts sont faits, les grandes tribulations sont passées, on respire, on espère. L'Europe est bien avertie qu'on ne nous musèle pas, qu'on ne nous enchaîne pas, qu'on ne nous effraie pas par des coalitions insolentes. Pitt et Cobourg ont mis les pouces. On nous ménage à l'extérieur et l'heure est venue de pacifier l'intérieur par toutes les mesures les plus promptes et les plus sûres. Delaunay s'est laissé jouer comme un enfant à la Jaunaye : de bonnes intentions mal comprises. Willot était de moitié avec l'émigration ; Hoche a tout découvert, tout réparé. On l'a dénoncé de toutes parts et, dans l'affaire de Béjary, d'Ussault, de Pranger, il a failli succomber devant nos comités mêmes. J'ai vu Revellière, j'ai vu Carnot, je suis du pays, j'y ai ma famille, j'étais bien instruit de tout et j'ai dit des choses et j'ai montré des preuves qui ont replacé les faits sous leur jour véritable. C'est là, mon ami, une de mes bonnes actions; j'ai sauvé un brave homme, un digne général, un républicain ferme et sincère; j'ai aidé à couper le fil d'infâmes complots, et je n'aurais fait que cela, vois-tu, Letourneau, dans toute ma législature, que j'aurais droit encore à la gratitude et à l'estime de mes collègues et de mes concitoyens.

« Hoche est l'homme du moment, il a tout ce qu'il faut pour finir bien ce qu'il a si bien commencé. Secondez-le, fêtez-le, chantez ses louanges, vous ne trouverez plus ici et partout que des échos et des approbateurs ; il ne faut plus tuer d'hommes, mais tuer la guerre. Ah ! j'abjure tous mes ressentiments, toutes mes haines. J'ai perdu l'un de mes frères dans cette guerre maudite. Mon pauvre frère

Digitized by Google

aîné a été assassiné par des chouans en embuscade sur la route de Nantes, aux portes d'Angers. Eh bien ! que son sang retombe sur ceux qui l'on versé, mais que la paix soit signée, c'est là mon vœu, nous n'en avons plus d'autre; montre ma lettre à nos voisins et camarades. Plus de meurtres, plus de fusillades, plus de guillotines, plus d'hommes coupés en morceaux, plus de femmes embrochées, plus d'enfants mis au bout des fusils et percés de baïonnettes. Laissons ces horreurs aux brigands et que le reste des déserteurs, des hongrois, des chouans incurables soit refoulé par tout ce qu'il y a d'humain dans la masse des partis, refoulé jusqu'à la mer et rendu aux flottes anglaises qui nous ont vomi toute leur écume et toute leur lèpre.

« TALOT. »

XII

Paris, 25 germinal, l'an IV de la République française une et indivisible[1].

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Le Représentant du peuple Talot, membre du Conseil des Cinq-Cents, au citoyen Palloy.

« J'ai reçu hier au soir, Citoyen, avec sensibilité, votre lettre du 5 et la médaille y incluse représentant d'un côté la victoire remportée par la Convention nationale dans les journées à jamais mémorables de vendémiaire, et de l'autre les traits de mon feu et malheureux collègue Lepeltier.

« Recevez, je vous prie, Citoyen, mes sincères remercîments et le témoignage d'estime qu'inspirent vos talents

[1] Cabinet de l'auteur, provient de la collection Dubrunfaut.

Digitized by Google

distingués, votre attachement et votre dévouement généreux à la cause sublime de la liberté et de l'égalité.

« Salut et fraternité.

« TALOT. »

Au citoyen Palloy, à Sceaux, l'Unité, canton de l'Égalité, département de la Seine.

XIII

Paris, 19 prairial an IVe de la République française une et indivisible [1].

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Le Représentant du peuple Talot, membre du Conseil des Cinq-Cents, au citoyen Petiet, ministre de la guerre

« Le 15 du mois dernier, citoyen Ministre, je vous remis deux pétitions de la garde nationale d'Angers relatives, l'une à l'amélioration de son traitement, et l'autre à l'équipement de ses tambours. Vous les remîtes à l'un de vos secrétaires avec ordre de vous en faire incessamment le rapport.

« Le lendemain, je vous adressai une lettre du citoyen Viot, commandant, par trimestre, de cette garde nationale, relativement à ces deux pétitions : je vous écrivis de la manière la plus pressante pour vous inviter à porter une décision prompte.

« Depuis ce temps, j'ai invité plusieurs fois le citoyen Courtin, l'un de vos secrétaires, à vous rappeler ces deux objets.

« Enfin, je n'ai pu parvenir à avoir une réponse jusqu'à ce jour.

« Cependant la garde nationale d'Angers fait le service le

[1] Du cabinet de l'auteur.

Digitized by Google

plus actif et le plus utile. Elle mérite au moins une réponse ; elle me presse à chaque instant pour l'obtenir. Veuillez, je vous en conjure, citoyen Ministre, me la faire et, en mon particulier, je vous en aurai obligation.

« Salut et fraternité.

« TALOT, conventionnel. »

XIV

Rapport du Conseil des Cinq-Cents. — Séance du 25 fructidor an IV. (Extrait.) [1]

« Citoyens Représentants,

« Vous avez consacré la journée d'hier à prendre des mesures dont l'efficacité doit sauver la patrie des crises difficiles dans lesquelles des scélérats, dévorés par des remords et de la fièvre ardente du crime, s'efforcent de la plonger chaque jour.

« Vous vous empresserez aujourd'hui de payer le tribut d'éloges et de satisfaction que vous devez aux braves guerriers qui composent le corps de Grenelle, aux militaires de tous grades qui font le service de la place de Paris et aux grenadiers du Corps législatif.....

. . . . . .

« Tous ces braves militaires ont donné dans cette circonstance une nouvelle preuve de leur attachement inviolable au gouvernement de la représentation nationale, à la Constitution de 1793 qu'ils ont juré de soutenir.

. . . . . .

« La correction vigoureuse que les braves de Grenelle ont donnée aux factieux doit leur prouver qu'il n'y a d'autre ressource pour eux que celle de rentrer dans le

Archives nationales. Ancien moniteur.

Digitized by Google

néant, d'où ils n'auraient dû jamais sortir, pour le bonheur de l'humanité.

« Je demande que vous déclariez que les troupes qui composent le camp de Grenelle, etc., celles qui font le service dans Paris, et l'état-major général de l'armée de l'Intérieur ne cessent de bien mériter de la patrie ! »

XV

Paris, 12 ventôse an V de la République française une et indivisible [1].

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

Le Représentant du peuple Talot au citoyen Ministre de la guerre

« Je vous adresse ci-joint, citoyen Ministre, la demande en indemnité d'effets et ustensilles (*sic*) pris par l'ennemi sur le citoyen Bretault, officier de santé au 19e régiment de dragons, à l'affaire du 2e jour complémentaire à Kell, avec les pièces à l'appui.

« Je vous invite à vouloir bien vous faire faire le rapport de cette demande et à prononcer le plus tôt possible, car ce bon citoyen n'est pas riche et il a un besoin pressant de ce qui pourra lui revenir.

« Au surplus, je m'en rapporte absolument à votre justice, convaincu que vous ferez, en faveur du citoyen Berthault (*sic*), tout ce que la loi et les circonstances dans lesquelles il s'est trouvé vous autoriseront à faire pour lui.

« Salut et fraternité.

« TALOT. »

[1] Cabinet de l'auteur, provient de la collection Dubrunfaut.

Digitized by Google

XVI

Paris, 22 frimaire an VI de la République française une et indivisible[1].

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

Le Représentant du peuple Talot au citoyen Ministre de la guerre

« Je ne puis me dispenser, citoyen Ministre, d'intéresser votre justice en faveur des employés de l'administration des charrois de la division d'armée qui a été à Angers, département de Maine-et-Loire, à qui il est dû dix mois d'appointements qu'ils ne peuvent obtenir. J'ai déjà plusieurs fois prié votre prédécesseur de faire terminer la réclamation de ces citoyens pauvres et malheureux ; je les croyais soldés, mais la lettre du citoyen Coulon, d'Angers, l'un d'eux, du 14 de ce mois, en m'assurant du contraire, porte une invitation de vous prier de faire rendre justice à ces pères de familles qui ont besoin de leurs dûs.

« Veuillez, je vous prie, Citoyen, me donner une décision favorable pour eux.

« Salut et fraternité.

« TALOT. »

VXII

Paris, ce 19 thermidor an VI de la République française une et indivisible.

Le Représentant du peuple Talot au Ministre de la guerre[2]

« Je vous transmets ci-joint, citoyen Ministre, copie de la lettre que vient de m'écrire (de Fontenay-le-Peuple,

[1] Cabinet de l'auteur, provient de la collection Dubrunfaut.
[2] Cabinet de l'auteur.

Digitized by Google

le 13 de ce mois) le citoyen Voutien, chef de la 28e demi-brigade d'infanterie légère, tendant à obtenir les objets d'habillement et de chaussures dont ce corps a le plus pressant besoin.

« Je rappelle à votre souvenir, citoyen Ministre, que je vous ai déjà écrit plusieurs fois pour vous demander ces objets, vous les avez accordés ; mais je ne sais par quelle fatalité vos ordres sont restés sans effet.

« Il est extrêmement pénible de voir des défenseurs de la patrie dans un état de dénuement aussi absolu.

« Il est très impolitique de les voir tels dans un pays qui, naguère, fut le théâtre de la guerre civile. Cela n'est pas propre à relever l'esprit public dans ces contrées malheureuses, et dans tous les cas, dans tous les lieux, rien ne produit un plus mauvais effet que de voir ceux qui combattirent pour la cause sacrée de la liberté être réduits à n'avoir ni habits ni souliers.

« Je vous invite donc, citoyen Ministre à vouloir bien vous faire rendre compte des motifs qui ont empêché l'exécution de vos ordres sur l'objet de ma lettre, et j'aime à penser que vous ferez justice ou de la négligence ou de la mauvaise volonté de ceux qui auront contrarié vos volontés à cet égard.

« Dans tout état de chose, veuillez, je vous prie, ordonner que les objets réclamés par la 28e demi-brigade d'infanterie légère lui soient incessamment expédiés. La justice et le besoin du service l'exigent.

« Salut et fraternité.

« TALOT. »

Digitized by Google

XVIII

Ce 6 fructidor an VI.

Le Représentant du peuple Talot au Ministre de la guerre[1]

« Je vous adressai, citoyen Ministre, les premiers jours du mois dernier, une lettre que m'avaient écrite les officiers de santé de l'hospice militaire d'Angers, département de Maine-et-Loire, tendant à obtenir de vous une décision sur une réclamation que je vous ai adressée en leur nom il y a déjà très longtemps. Depuis cette époque, je vous ai adressé successivement les lettres qu'ils m'ont écrites pour hâter votre décision ; ils n'ont rien pu obtenir, pas même de réponse. Cependant, le premier bienfait de tout gouvernement est la justice distributive. Veuillez donc, je vous prie, vous donner la peine de marquer si oui ou non leur demande est fondée et, en dernière analyse, ce qu'ils doivent espérer. Dans tous les cas, j'attends de votre honnêteté une réponse quelconque.

« Votre concitoyen,

« TALOT. »

XIX

Rapport par le Représentant Talot, au nom de la Commission militaire, sur la situation des départements de l'Ouest et sur la création de sept légions composées chacune des compagnies franches et d'habitants des départements de la Sarthe, de l'Orne, de la Mayenne, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, de la Loire-Inférieure et de Maine-et-Loire[2] (Extraits).

22 fructidor an VII.

. . . . . .

« Formez un bataillon carré au milieu duquel vous

[1] Cabinet de l'auteur.
[2] Archives nationales.

Digitized by Google

mettrez vos familles, et que des angles et des fronts de ce bataillon vengeur parte un feu terrible qui porte la mort et l'épouvante sur ceux qui refusèrent d'être vos frères pour se constituer vos bourreaux. Et, au moment où le désordre se manifestera parmi eux, rompez en colonnes et poursuivez-les sans relâche, enveloppez-les de toute part ; point de repos que votre ennemi ne soit dans l'impuissance de vous nuire.

« Il vaut mieux être appelé terroriste ou jacobin que de se laisser égorger. . . . . .

« Braves Chollais [1], de combien de combats sanglants votre commune ne fut-elle par le théâtre, et, dans ce moment, j'apprends que les républicains qui la composent se battent tous les jours depuis un mois avec une seule compagnie de carabiniers de la 28e demi-brigade légère, et contiennent, par leur intrépidité, les chouans qui les harcèlent et cherchent en vain à les entamer.

« Les contre-révolutionnaires se groupent et égorgent ; rassemblons en légions les républicains de l'Ouest, qu'ils puissent combattre pour leur conservation et pour le maintien de la Constitution de l'an III.

. . . . . .

« Les brigands augmentent chaque jour leur nombre et diminuent à chaque instant celui des républicains !

. . . . . .

« Citoyens de Maine-et-Loire, qui dans ce moment êtes l'objet particulier de la haine et de la vengeance des chouans, rappelez-vous des premiers pas que vous fîtes vers la liberté, dès que vous aperçûtes son aurore, souvenez-vous de vos actes de courage dans les champs meurtriers de la Vendée.

« Braves camarades, l'assaut que vous soutîntes dans le

[1] Le texte imprimé porte *Chollais;* on doit lire *Choletais.*

Digitized by Google

château du Bois-Grollo [1] et la noble audace qui vous porta à la délivrance des prisonniers républicains dans Cholet vous firent admirer de l'armée et bénir des victimes que vous arrachâtes des mains féroces prêtes à les immoler [2].

. . . . . .

« S'il en est besoin qu'il vous souvienne qu'en 1792 (vieux style), lorsqu'un détachement de votre garde nationale partait pour aller au secours des républicains de Bressuire attaqués par les révoltés de la Vendée, un de vos chefs de bataillon reçut sur le Champ-de-Mars, au milieu de ses camarades, des mains du maire d'Angers, un drapeau, et qu'il jura sur l'honneur que ce drapeau verrait le triomphe de la liberté ou qu'il serait enseveli avec elle. Lorsque d'autres devoirs le forcèrent à quitter vos rangs, il remit en vos mains ce double dépôt. Eh bien! que ce drapeau soit celui de votre légion, avec cette devise : « *Il verra le triomphe de la liberté, ou nous serons ensevelis avec elle!* »

« Intrépide bataillon des pères de famille réfugiés de Chalonnes [3], Pont-Libre [4], Rochefort [5], Brisach [6], Chemillé [7], Montglone [8], Beausite [9], Ingrandes [10], Candé [11] et communes circonvoisines, combien de fois, par votre héroïsme, avez-vous bien mérité de la patrie!

[1] Le *Bois-Grolleau*, château situé à l'entrée de Cholet, sur la route d'Angers.

[2] Talot exagère la situation des prisonniers républicains faits par les Vendéens à Cholet, ces prisonniers ne furent jamais sérieusement menacés; on peut s'en convaincre en lisant le récit de Savary, l'un d'eux. H. B. D.

[3] Commune importante du département de Maine-et-Loire.

[4] Les Ponts-de-Cé, chef-lieu de canton du département de Maine-et-Loire.

[5] Commune du département de Maine-et-Loire.

[6] Brissac, commune du département de Maine-et-Loire.

[7] Chemillé, chef-lieu de canton du département de Maine-et-Loire.

[8] Saint-Florent-le-Vieil, chef-lieu de canton du département de Maine-et-Loire.

[9] Saint-Georges-sur-Loire, chef-lieu de canton du département de Maine-et-Loire.

[10] Commune de Maine-et-Loire, sur la limite extrême de la Loire-Inférieure, rive droite du fleuve.

[11] Candé, chef-lieu de canton de Maine-et-Loire.

Digitized by Google

« O vous, parmi lesquels je reçus le jour, mes estimables et malheureux concitoyens de Cholet, de combien de calamités vous fûtes accablés, vous sur qui tombèrent les premières fureurs des révoltés ; rappelez-vous cette nuit horrible du 11 au 12 mars 1793, où vos pères, vos frères furent égorgés et vous enchaînés aux canons des brigands, sous les yeux de vos femmes et de vos enfants, dont les charmes, les pleurs, la faiblesse ne purent fléchir le courroux de vos cruels ennemis.

« O mon père, toi dont la vie fut si cruellement tourmentée et abrégée par la captivité, les procédés barbares qui furent exercés contre toi, j'aurais encore le plaisir de te serrer dans mes bras si cinq de tes enfants n'avaient arboré la cocarde tricolore et porté les armes pour la liberté.

« Et toi, mon infortunée mère, tu n'aurais pas gémi dans les cachots des brigands pendant plus de trois mois, tes propriétés n'auraient pas été pillées et dévastées pendant cette guerre cruelle si je n'avais pas reçu la vie dans ton sein ! . . . . . »

XX

Paris, le 11 brumaire l'an VIIIe de la République française une et indivisible.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

Le Représentant du peuple Talot au Directeur Barras [1].

« Je vous transmets avec confiance, citoyen Directeur, copie et extraits de lettres qui méritent votre croyance et vous prouveront que la position de l'Ouest devient de plus en plus affligeante.

« Si la Vendée se réorganise comme tout l'annonce, nous

[1] Cabinet de l'auteur.

Digitized by Google

aurons deux armées d'égorgeurs royaux à combattre, l'une à la rive gauche et l'autre à la rive droite de la Loire.

« Vous sentez combien il est important d'empêcher l'explosion générale de la Vendée et d'établir sur la rive droite de la Loire un cordon de troupes qui empêche toute communication des chouans de la partie droite avec ceux de la partie gauche.

« Je dois vous observer encore que si la chouannerie s'étendait jusqu'à Chartres d'un côté et de l'autre jusqu'à Orléans, ce qui est très possible, Paris éprouverait cet hiver toutes les horreurs de la famine.

« J'ai transmis, il y a quelques jours, au Ministre de la guerre, des renseignements qui prouvent que la dissolution de tous les services se joint au fléau de la guerre civile dans l'Ouest... Que de calamités vont découler de là !

« Rappelez-vous, je vous prie, citoyen Directeur, mes vives sollicitudes sur l'Ouest, particulièrement sur Maine-et-Loire, et faites, je vous en conjure, tout ce qui sera en vous pour arracher ces belles contrées aux malheurs qui les accablent et qui engloutissent chaque jour dans la tombe un nombre infini de républicains.

« Quelles pertes irréparables pour leurs familles et pour la chose publique!...

« Le Directoire exécutif porte dans ce moment beaucoup de troupes de la Batavie sur le Rhin... fort bien ! mais il faut aussi qu'il en porte un grand nombre dans l'Ouest et surtout dans la Vendée, Maine-et-Loire, la Mayenne et le Morbihan!... sans quoi, craignez les plus grands malheurs pour les patriotes de ces départements et de ceux circonvoisins... de là, point de contributions, d'industrie, ni de commerce.

« Les résultats désastreux d'un tel état de choses sont incalculables.

« Salutations fraternelles.

« TALOT. »

Digitized by Google

« N.-B. Faites garder avec plus de soin vos prisonniers de guerre anglais, russes ou autrichiens, qui, par défaut de surveillance, vont chaque jour grossir les bandes de chouans. »

XXI

Paris, 6 fructidor an VIII.

Le citoyen Talot, adjudant-général, au citoyen Ministre de la guerre [1].

« Lors de son départ pour Turin, citoyen Ministre, le général Jourdan me fit part qu'il avait demandé au 1er Consul que je fus (*sic*) remis en activité de service, et qu'il en avait reçu la promesse positive que j'allais être employé de suite dans mon grade; il l'invita même à lui adresser une note qui lui rapella (*sic*) cet objet.

« Cette note, remise le 12 thermidor dernier, vous fut renvoyée pour m'expédier des lettres de service, à ce que m'a fait dire le citoyen Joseph Bonaparte, en dernier lieu, par un de ses compatriotes. Cependant je n'ai encore rien reçu.

« Je ne puis attribuer le retard que j'éprouve, citoyen Ministre, qu'à un oubli du bureau. Veuillez, je vous prie, le réparer en m'adressant des ordres pour l'armée du Rhin, dans laquelle je désire servir.

« Salut et respect.

« TALOT. »

[1] Archives du ministère de la guerre, dossier Talot.

Digitized by Google

XXII

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

Paris, le 26 brumaire an IX de la République française une et indivisible.

Le Ministre de la guerre au citoyen Talot, adjudant-commandant[1]

« Mon prédécesseur a mis sous les yeux du Premier Consul, Citoyen, la demande que vous faites d'être employé dans votre grade et lui a rappelé la promesse que vous annoncez avoir été faite au général Jourdan de vous remettre en activité. Je vous préviens que le Premier Consul a seulement remarqué que vous aviez été nommé sous-inspecteur aux revues.

« Je vous salue,

« BERTHIER. »

XXIII

Au citoyen Talot, adjudant-commandant[2]

Paris, le 9 ventôse an XI.

« J'ai mis sous les yeux du Premier Consul, Citoyen, la demande que vous m'avez adressée tendante à obtenir de l'emploi dans une des divisions militaires de la République. Le Premier Consul a décidé que vous n'étiez plus considéré comme faisant partie de l'armée française.

« Je vous salue,

« LE MINISTRE DE LA GUERRE. »

[1] Archives du ministère de la guerre. Dossier Talot.
[2] Archives du ministère de la guerre. Minutes de lettres. Dossier Talot.

Digitized by Google

XXIV

Paris, le aoust 1809.

« Monsieur,

« L'intention de l'Empereur est que vous soyez employé à la division des gardes nationales de réserve commandée par M. le général-sénateur Soulès.

« Vous voudrez bien partir en poste, à la réception de cette lettre, pour vous rendre à Lille et de là à Gand où vous recevrez des ordres ultérieurs.

« M. le maréchal duc de Conégliano commandant supérieur de la 16e division militaire est informé de cette disposition.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

« Le Ministre de la guerre,
« Comte D'HUNEBOURG. »

A M. l'adjudant-commandant Talot, à Cholet, Maine-et-Loire[1].

XXV

Cholet, le 26 août 1809.

L'adjudant-commandant Talot à Son Excellence le Ministre de la guerre[2]

« Monseigneur,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser; il m'a été impossible de partir aussitôt que je l'aurais désiré; le mauvais état de ma santé ne me l'a pas permis. Depuis le mois de juin, je suis tourmenté tour à tour par le ver solitaire (je l'ai rendu douze fois depuis six

[1] Ministère de la guerre. Dossier Talot.
[2] Ministère de la guerre. Dossier Talot.

Digitized by Google

ans, il se régénère toujours), les fièvres et les hémorroïdes, auxquelles je suis fréquemment sujet, ainsi qu'aux maux d'estomac ; l'on vient de m'appliquer les sangsues pour la seconde fois, et quoique je souffre encore beaucoup, pour prouver ma bonne volonté et mon empressement à rentrer dans les rangs, je serai en route lorsque ma lettre vous parviendra.

« Comme Paris est presque sur ma route, je désirerais y passer pour prendre mon uniforme, mes équipages et autres objets dont j'ai absolument besoin. Je serais très flatté d'avoir l'honneur de vous saluer et je me chargerais volontiers des ordres que vous pourriez avoir à me donner pour l'armée.

« Agréez, s'il vous plaît, Monseigneur, l'expression de mon profond respect et de ma haute considération.

« TALOT. »

XXVI

Paris, le 29 septembre 1809.

« Monsieur[1],

« J'ai l'honneur de vous prévenir que l'Empereur ne vous a point compris dans la nouvelle organisation de l'armée du Nord.

« En conséquence, vous êtes autorisé à vous retirer dans vos foyers où vous continuerez à recevoir le traitement de réforme dont vous jouissiez avant d'être remis en activité.

« Sa Majesté me charge de vous témoigner qu'elle est satisfaite du zèle que vous avez montré pour son service dans cette circonstance.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

« Le Ministre de la guerre,

« Signé : comte D'HUNEBOURG. »

[1] Archives du ministère de la guerre. Dossier Talot.

Digitized by Google

XXVII

Rapport de Clarke, duc de Feltre, ministre de la guerre, à l'Empereur. 25 avril 1811. (Extrait.) [1]

. . . . . .

« M. Talot, adjudant-commandant, jouissant du traitement de réforme, a été inspecté conformément au décret du 14 novembre 1810 et reconnu hors d'état de servir à cause de son âge et de ses infirmités.

« Il a peu de service militaire. Il faisait partie de la garde nationale d'Angers lorsqu'il fut fait adjudant-général chef de bataillon en 1793. Il a été nommé presque aussitôt après membre de la Convention nationale, et c'est pendant l'exercice de cette fonction civile qu'il a reçu le brevet de chef de brigade.

« D'après les dispositions du décret du 14 novembre 1810, il serait tout au plus susceptible d'une solde de retraite égale à la moitié de son traitement de réforme.

« Mais il sollicite la faveur de conserver à ce titre les douze cents francs dont il jouit en réforme.

« Il est sans fortune, sans état, il paraît avoir des droits à la bienveillance de Sa Majesté par le caractère dont il a été revêtu et par les missions qu'il a remplies auprès des armées, dans le cours de la Révolution.....

Suit le décret.

Au palais de Saint-Cloud, le 25 avril 1811.

Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération Suisse.

Sur le rapport de notre Ministre de la guerre, nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

[1] Archives du ministère de la guerre. Dossier Talot.

Digitized by Google

Art. 1er. — Le traitement de réforme de douze cents francs dont jouit l'adjudant-commandant Talot est converti en une solde de retraite de la même somme.

Ar. 2. — Nos Ministres de la guerre et du trésor impérial sont chargés de l'exécution du présent décret.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'Empereur,
Le Ministre secrétaire d'État,
Comte DARU.

XXVIII

Extrait des registres de l'état-civil de la commune de Cholet pour l'année 1828 [1]

Du douzième jour de juin mil huit cent vingt-huit, à dix heures du matin, acte de décès de Michel-Louis Talot, adjudant-commandant pensionné, célibataire, fils de défunts Michel Talot et Louise Jaunet, né le 22 août mil sept cent cinquante-cinq à Cholet, y décédé en son domicile, quartier du prieuré, ce jourd'hui, vers quatre heures du matin. Sur la déclaration à moi faite par Jean Noël, tisserand, âgé de cinquante-sept ans, et Jean-Baptiste Cailly, ex-directeur des postes, âgé de 56 ans, demeurant à Cholet ; ce dernier a signé ; Noël a déclaré ne savoir signer, après lecture.

Le registre est signé : CAILLY,

Constaté suivant la loi par moi Louis Révelière-Latouche, premier adjoint au maire de Cholet, faisant, en l'absence dudit maire, les fonctions d'officier d'état-civil.

Le registre est signé : L. RÉVELIÈRE-LATOUCHE.

[1] Greffe du Tribunal de Cholet.

Digitized by Google

XXIX

État des services de l'adjudant général Talot[1]

Nommé adjudant général chef de bataillon provisoire le 15 avril 1793.

Confirmé dans son grade le 12 septembre 1793.

Adjudant général chef de brigade le 13 juin 1795.

Réformé avec traitement le 21 décembre 1802.

Rappelé à l'activité comme adjudant-commandant le 15 août 1809.

Replacé en réforme le 29 septembre 1809.

Solde de réforme convertie en solde de retraite par décret du 25 avril 1811.

Campagnes

1793, Vendée. — 1809, île de Cadzand.

Pour extrait conforme,
Signé : Botiaux.

Paris, le 13 août 1886.

Le Chef de bureau.

[1] Archives du ministère de la guerre, n° 7898. Dossier Talot.

H. Baguenier Desormeaux.

Digitized by Google

NOTES SUR MONTJEAN

(suite)

CHAPITRE IX

HERVÉ DE L'ÉVIÈRE ET HERVÉ DE CHALONNES

En 1093, un illustre Angevin, allié à la famille de Craon, succédait, dans l'abbaye de la Trinité de Vendôme, à l'abbé Bernon. Geoffroy de Vendôme, c'est le nom sous lequel est connu cet abbé, eut un rôle important dans les affaires de l'Église de France, dans son temps, mais surtout dans celles de l'Anjou. Angers possédait un prieuré relevant de son abbaye, Saint-Sauveur ou la Trinité de l'Évière. Ce prieuré, qui eut, quelque temps, presque le rôle d'une petite abbaye, desservait la cure de Notre-Dame de l'Évière, dont l'église fut réparée il y a quelques années, et tout près de cette église existait une chapelle dépendant également de la Trinité de Vendôme. Or, l'abbaye de Vendôme avait était dotée de très grandes dépendances, dans la Saintonge, par son fondateur, Geoffroy Martel.

Geoffroy était fils de Foulques Nerra, comte d'Anjou, qui lui avait donné le Vendômois et la Saintonge. Le jeune comte, très entreprenant, voulut fonder un monastère dans la ville de Vendôme et, pour le doter, comme l'Anjou ne lui appartenait pas encore, il lui donna des biens dans sa province de Saintonge.

L'apôtre de la Saintonge fut saint Eutrope. La puissante

Digitized by Google

abbaye de Vendôme, jouissant de la haute faveur du comte de Saintonge, dut facilement obtenir des reliques de saint Eutrope.

On sait combien, à cette époque, les reliques étaient enviées et combien on les honorait.

Il y avait à Saintes un monastère de femmes qui obtint en Anjou la paroisse de Montpolin. Les bonnes sœurs firent dédier l'église de ce lieu à saint Eutrope. L'abbaye de Vendôme, si bien implantée dans la Saintonge, obtint Saint-Clément de Craon, et l'on trouve une chapellenie de Saint-Eutrope à la présentation de l'abbé de Vendôme sur cette paroisse. (V. Pouillé de 1783.)

Les moines de Vendôme furent quelque temps installés à Saint-Jean-sur-Loire, dans la paroisse de Saint-Rémy-la-Varenne, qu'ils n'abandonnèrent que pour rester paisibles à Saint-Clément de Craon, et l'on trouvait tout près, sur Saint-Rémy, une chapelle Saint-Eutrope qui fut plus tard unie avec deux autres fondations : Saint-Nicolas et Notre-Dame-de-Piété.

La même dévotion au saint évêque de Saintes donna naissance à la chapelle Saint-Eutrope d'Angers qui, d'après le pouillé, était un prieuré relevant de plein droit de l'abbé de Vendôme.

Du temps de Geoffroy de Vendôme, la chapelle de Saint-Eutrope, près l'Évière, était desservie par un reclus nommé Hervé, et ce pieux solitaire avait une réputation de sainteté qui éclata d'une façon merveilleuse en 1132. Or, dans les lettres de Geoffroy de Vendôme, nous en trouvons trois adressées à un reclus du nom d'Hervé, lequel, à n'en pas douter, était un des religieux de l'abbaye de Vendôme.

L'une de ces lettres porte en tête : « Geoffroy, serviteur indigne du monastère de Vendôme, à son ami Hervé, reclus, persévérance dans une sainte résolution. »

Hervé avait fait savoir à Geoffroy que le sacristain de

Digitized by Google

Notre-Dame de l'Évière, aujourd'hui Notre-Dame-de-Sous-Terre[1], avait dessein d'embrasser la vie religieuse. L'abbé lui répond qu'il faut l'encourager dans ce but : « Veillez, lui dit-il, à ce qu'il se convertisse promptement et quitte le monde auquel, peut-être, il est trop attaché. Quant à l'autre dont vous nous parlez, qui est depuis peu ordonné prêtre, s'il vous semble de bonne vie, envoyez-nous-le, et n'hésitez pas à nous diriger tous les honnêtes clercs que vous trouverez..... »

Dans une autre lettre, Geoffroy rassure Hervé; voici à quel sujet :

Le pieux solitaire avait envoyé plusieurs Bretons à l'abbaye de Vendôme. Or, un frère de ce monastère avait dit à Hervé que ses recrues faisaient la honte du monastère, et le pauvre reclus en avait témoigné à Geoffroy sa désolation, mais il n'avait pas nommé l'accusateur. L'abbé assure Hervé que, tout au contraire, lui aussi bien que les novices qu'il a envoyés, font l'honneur de leur ordre. Il veut connaître le calomniateur et se regarde comme accusé directement, car Hervé n'a point imposé violemment ces novices qui ont été librement acceptés.

Ces deux lettres prouvent qu'il ne s'agit point d'Hervé de Chalonnes, lui-même supérieur d'une petite communauté, ami de Robert d'Arbrissel et caché dans la solitude de l'île où il n'est point à même de conférer avec le sacristain de Notre-Dame et d'enrôler des prêtres, des clercs et des Bretons. Cependant, c'est ce reclus Hervé, le même qui a reçu les deux lettres que nous venons de résumer et que Geoffroy de Vendôme traite d'ami, qui est évidemment son subalterne, c'est ce Hervé qui est le directeur de la bienheureuse Ève.

Une troisième lettre va nous le prouver. Cette lettre a

[1] Sirmond a cru qu'il s'agissait de Notre-Dame de Chartres parce qu'il ne connaissait pas la demeure d'Hervé.

Digitized by Google

pour titre : « Geoffroy, humble serviteur du monastère de Vendôme, au serviteur et à la servante de Dieu Hervé et Ève, reclus. De bons commencements doivent être terminés par une fin meilleure encore [1]. » Cette lettre n'est qu'une homélie de Geoffroy sur ces paroles ; mais la suscription que nous venons de donner éclaire la question qui nous occupe. Hervé, directeur de la bienheureuse Ève, est le religieux même de la Trinité de Vendôme qui desservait Saint-Eutrope et auquel Geoffroy écrivait.

Dans cette proposition, il ne nous reste plus qu'à démontrer que cet Hervé résidait bien à Saint-Eutrope de l'Évière. Voici ce qui se lit dans la chronique de Saint-Serge :

« 1132. Incendie de la ville d'Angers, horrible et sans exemple dans les siècles passés, car, le 5 des nones d'octobre, un samedi, vers neuf heures, par un vent du nord, il prit au milieu de la cité, à Saint-Aignan. Aussitôt, il acquit un tel développement qu'il détruisit l'église Saint-Laud [2] et ses dépendances, avec le palais du comte et toutes les servitudes qui furent réduites en cendre. De là, descendant par l'Évière, le feu consuma jusqu'au sol tout ce qui existait dans ce quartier, y compris l'église de la Trinité et tous les édifices et celliers des moines avec leurs provisions de blé et de vin. Là, il se passa quelque chose d'admirable, car la petite église du martyr saint Eutrope est située entre le palais du comte et l'église de la Sainte-Trinité. Comme le feu l'enveloppait complètement depuis longtemps et passait même par-dessus, tout le monde s'imaginait qu'il n'en restait plus rien. Lorsque le feu s'éloignant enfin, on vit que tout y était resté intact. C'est que dans cette église vivait en reclus, à cette époque, un homme qui ne jouissait pas d'une mince estime. Il se nommait Hervé. »

La chronique de l'Esvière rapporte également ce fait à

[1] V. opéra *Goffridi Vindocinensis*, l. IV, ép. 48.
[2] Cette église était alors dans l'espace de terrain qui forme aujourd'hui l'emplacement du château.

Digitized by Google

l'an 1132; mais celle de Saint-Aubin le place en 1131, et elle est dans le juste, car, en 1131, le 3 octobre (5 des nones) était un lundi, tandis qu'en 1131 il était bien un samedi.

Ce fut à cette occasion que l'abbé Geoffroy vint à Angers pour s'occuper de la reconstruction du monastère de l'Évière, et il n'est pas douteux que ce triste événement n'ait grandement contribué à sa mort, arrivée le 26 mars suivant (1132).

Évidemment cet Hervé, pour lequel le ciel se déclarait dans le même sens que le peuple et qui vivait en 1131, n'est pas celui de Chalonnes, mort en 1120. Par conséquent, il faut renoncer à donner la bienheureuse Ève à l'ancien territoire de Châteaupanne auquel le prieuré de Saint-Hervé avait été annexé.

Nous avions autrefois été très heureux de trouver, près du village de Malvaux, une chaumière portant le nom de la Grotte, et nous l'avions indiquée à M. l'abbé Barbier, qui avait été, comme nous, convaincu que cette grotte avait été l'habitation de la recluse Ève et l'avait signalée à ce point de vue dans le Répertoire archéologique. Malheureusement la légende de sainte Ève, écrite en prose rimée, détruit cette supposition, car la Loire se trouvait entre cette grotte et le prieuré de Saint-Hervé.

Après avoir raconté que la bienheureuse vint d'Angleterre à Angers « Andegavim tandem venit » cette légende ajoute : ..... « Legit sibi locum Sanctum Eutropium. » Un peu plus loin, on lit qu'Ève vécut longtemps à Saint-Eutrope en société d'Hervé.

« Ibi vixit diu cum Herveo socio.
Qui hoc audis, ad hanc vocem te turbari sentio.
Fuge, frater, suspicari, nec sit hic suspicio :
Non in mundo, sed in Christo hæc dilectio :
Ille sibi serviebat tanquam suæ dominæ,
Et vicissim Eva sibi sub ancillæ nomine... »

« Elle choisit pour le lieu de son séjour Saint-Eutrope. »

Digitized by Google

Ève, demeurant à Malvaux; pouvait difficilement faire l'office de servante vis-à-vis d'Hervé, résidant au-delà du bras de la Loire qui sépare l'île de Chalonnes des coteaux de Montjean. En outre, Hervé de Chalonnes n'avait point de servante, puisqu'il vivait avec un certain nombre d'ermites, au milieu desquels eût figuré singulièrement la recluse Ève, tandis qu'à Saint-Eutrope de l'Évière, elle avait une position semblable à celles des servantes de cure. Les chapelains du XIIe siècle avaient, comme les desservants de nos jours, besoin qu'on préparât leurs repas, si minces qu'ils fussent, surtout quand ils avaient, comme Hervé de l'Évière, la réputation de saints directeurs.

Dom Chamard, dans son récit, construit pour Ève, à son arrivée près d'Hervé, « une étroite et pauvre cellule qui communiquait, dit-il, avec celle du bienheureux Hervé au moyen d'une petite porte ». Nous ne doutons pas que le studieux Bénédictin n'ait à sa disposition des textes que nous n'avons pas ; mais si cette petite porte n'est, ce que nous pensons, qu'une déduction tirée de la situation même, nous préférons croire que la maison du chapelain de Saint-Eutrope avait une chambre de bonne, dans laquelle la bienheureuse Ève se sanctifia, tout en rendant au bienheureux Hervé les services que rendent habituellement les gouvernantes de presbytère. Si la poésie diminue, la vérité augmente.

A la mort d'Ève, Hervé fut très affligé. Le clergé, des religieuses, des moines, des chanoines furent présents à ses obsèques.

> « Sed Herveum affligebat major desolatio,
> Corpus terræ, juxta morem, mandaverunt clerici ;
> Moniales, adfuerunt, Monachi, canonici.... »

La queue de l'île de Chalonnes n'offrait point ces ressources. Si Ève y eût rendu son esprit à Dieu, son convoi n'eût été suivi que de quelques ermites, le curé de Châteaupanne et peut-être ceux de Montjean et de la

Digitized by Google

Pommeraie, mais les chanoines et les religieuses eussent fait défaut.

Il arriva pour les deux Hervé d'Anjou ce qui est très fréquent dans l'histoire posthume des saints. A la suite de funérailles, où apparaît la haute estime que l'on avait de ces personnages, leur sépulcre est l'objet de la vénération pendant un temps plus ou moins long, puis le silence se fait à leur sujet, si ce n'est pour quelques personnes que l'on dirait chargées d'entretenir la tradition. Après un temps, quelquefois assez prolongé, un événement vient donner un nouvel élan à la dévotion endormie. Alors, malheureusement, il est parfois très difficile d'établir d'une façon bien satisfaisante l'identité du saint que l'on vénère.

Lorsqu'en 1624, on sollicita de l'évêque Charles Miron l'autorisation de faire la fête de saint Hervé à la Trinité d'Angers, on y possédait les reliques de ce saint et, depuis longtemps, on l'honorait spécialement à l'abbaye du Ronceray. En même temps, on vénérait, dans l'île de Chalonnes et dans une chapelle spéciale, un saint Hervé. Pavillon prétend que saint Hervé de Chalonnes avait été enlevé de cette chapelle où l'on n'avait laissé que sa tête. Le corps avait été emporté dans un monastère qui avait été bâti à Montjean pour les moines devenus trop nombreux. C'est ce monastère qui fut, plus tard, donné aux Cordeliers dont il porte encore le nom. Il est très probable que c'est dans la chapelle de ce lieu qu'il faudrait le chercher[1]. Il est à peu près certain que le saint Hervé qui était à la Trinité d'Angers était celui de l'Evière que les pieuses et riches sœurs du Ronceray auront obtenu des religieux de l'Evière qui le laissaient dans l'oubli. Cette acquisition dut se faire de

[1] Les leçons de l'office de Saint-Hervé disent que son corps fut transporté dans la cathédrale de Nantes où il était encore à cette époque et où on le révérait. Mais à Nantes, le saint Hervé que l'on vénérait était celui de Bretagne, le petit aveugle qui apprit le Psautier avant sept ans. Il est vrai que le peu critique rédacteur de ce propre avait pris ce détail pour son saint Hervé faisant ainsi de trois personnages un seul saint.

Digitized by Google

bonne heure, car les religieuses fondèrent des chapellenies en l'honneur du bienheureux Hervé, pour le plus tard au XIVe siècle. On le voit, par les titres du beau prieuré des Moûtiers, dans la Loire-Inférieure. L'abbesse du Ronceray avait la seigneurie de la paroisse du Bourg des Moûtiers et elle y possédait une grande partie du territoire. Elle crut devoir y établir le culte de saint Hervé, et nous connaissons le nom de plusieurs des titulaires du bénéfice de ce nom.

La chapellenie fondée à la Trinité même est également d'une époque reculée; son temporel se trouvait dans la paroisse de Pellouailles [1].

Il ne peut rentrer dans notre but de déterminer auquel des deux Hervé l'on doit rapporter ce que disent les leçons de l'office autorisé par l'évêque Charles Miron, que ses parents et l'évêque d'Angers lui firent visite dans sa dernière maladie.

Ce que Grandet et Pavillon ajoutent est bien d'Hervé de Chalonnes : « Son corps fut enterré dans la petite chapelle qu'il avait fait construire, et l'on voit encore son tombeau et son grabat sur lequel il était couché, qui ont été préservés par miracle d'une inondation et d'un embrasement, il y a environ trente ans. »

Grandet ajoute que : « On en fait la fête le 18 juillet « dans quelques églises particulières : à Châteaupanne, au « Ronceray et à la Trinité d'Angers. Messire Charles Miron, « évêque d'Angers, permit qu'on fît sa fête, de seconde « classe, le 4 juillet et qu'on imprimât un office particulier « en l'honneur de saint Hervé [2].

[1] Le fondateur se nommait Hervé Le Clerc, et avait la charge de receveur du Ronceray.

Sa fondation est de l'an 1417. Le revenu en fut de 1,500 livres (mais à la fin du XVIIe siècle il n'était plus que de 800 livres). La présentation en appartenait à la doyenne et au receveur du Ronceray. S'ils ne s'entendaient pas dans les 30 jours sur le sujet, l'abbesse tranchait la question.

[2] Voici l'oraison : « Deus qui Beatum Herveum confessorem tuum, cœlestium virtutum agminibus sociasti, et ipsum in terris miraculo-

Digitized by Google

« Éveillon prétend que son corps fut ôté de la chapelle « quelques années après sa mort et que ses reliques furent « transportées au couvent de Montjean. »

Pour ne rien négliger sur saint Hervé, ajoutons encore ce que M. Port en dit, d'après Marbode, évêque de Rennes : « Après avoir été l'un des plus savants et plus vertueux ecclésiastiques d'Angers, il était le conseil du peuple, la voix des pauvres, la parole des magistrats. »

Rien ne prouve cependant que ces mots se rapportent au reclus de l'île de Chalonnes. [1]

L'île de Chalonnes avait été choisie par Hervé parce qu'elle était déserte; assurément elle n'avait pas de magistrats.

Nous ne voulons pas abandonner saint Hervé avant d'avoir dit un mot de sa chapelle et du sort réservé à ses reliques. D'après Grandet, au XVIIe siècle, le prieuré de Saint-Hervé avait un revenu de 400 livres. Vers ce temps, il fut réuni à la cure de Châteaupanne. On se rappelait alors qu'il y avait eu un pèlerinage au tombeau de ce bienheureux, et nous savons particulièrement que la dévotion de l'île au petit sanctuaire se maintint jusqu'à la Révolution. A cette époque, le prieuré et son domaine furent acquis par le conventionnel Leclerc.

En 1859, nous avons encore connu à Montjean une personne qui avait habité la ferme même du prieuré. Elle racontait que la tête du saint était enchâssée dans une très petite niche qui se voit encore au-dessus d'une arcade dont nous parlerons bientôt. On n'élevait aucun doute sur l'authenticité de cette tête, mais on ne parlait point du corps. Lorsqu'arrivèrent les sacrilèges et les scandales de

rum gloria sublimasti, præsta, quæsumus, ut qui ejus natalitia colimus, ipsius meritis et precibus adjuti, æternæ vitæ bravium apprehendere valeamus. Per Dominum, etc. »

[1] Consilium populi, vox plebis, lingua senatis
Hic jacet Hervæus, magna ruina suis.

Digitized by Google

toutes sortes de la Révolution, la femme Bastard, fermière du prieuré, enleva la tête, de son emplacement, lui arracha deux dents et l'enfouit dans le sol même de l'espèce d'enfeu formé par l'arcade en question. La mère Bastard avait gardé l'une de ces dents et avait donné l'autre à une personne de Chalonnes. Malgré son grand âge, elle racontait fort bien les événements dont l'île avait été alors le théâtre et ce qui tenait au prieuré de Saint-Hervé.

La chapelle de Saint-Hervé, dans l'île de Chalonnes, est un carré de dix pieds de large sur vingt de long, de dedans en dedans, terminé à l'est par une petite abside. Au mur du midi, une porte cintrée, avec son bénitier de pierre enfoncé dans l'épaisseur du mur. Au-dessus, une fenêtre de date peu reculée ; puis, du même côté une autre semblable. Au mur nord, une petite fenêtre au-dessus d'une arcade dont la profondeur est de cinquante centimètres environ. Le cintre est en tuffeau, sans la moindre moulure. Sur ce cintre on lit : *Requiescat in pace.* A l'ouest, un autre arceau de deux mètres cinquante d'ouverture, mais muré ; une porte est prise dans le parpaing qui le condamne. A l'est, au fond de l'abside, une petite fenêtre. Nous avons dit que plusieurs de ces fenêtres étaient d'une époque récente, mais les autres sont en meurtrières fort étroites au dehors, où elles n'ont pas plus de 1m25 sur 0m30, ce qui ne dément pas le commencement du XIIe siècle. Toutes les parois intérieures ont été revêtues d'un blanc de chaux sur lequel on a tracé des losanges à trait rouge renfermant au centre ces caractères IHS.

Dans l'abside, le lait de chaux, détaché en plusieurs endroits, laisse voir des traces d'inscription gothique dont, ce semble, on pourrait retrouver quelques mots. Malheureusement, lors de notre visite, ce petit édifice était encombré de chanvre.

Le lambris a, lui aussi, subi un lait de chaux, mais sensiblement enfumé, ce qui donne à penser que cet oratoire a-

Digitized by Google

dû, postérieurement à son badigeonnage, et probablement à l'époque de la Révolution, servir d'abri à des personnes qui y allumèrent du feu. On sait, en effet, qu'à cette époque, ceux qui s'appelaient alors les patriotes, forcés d'abandonner la terre ferme, se réfugiaient dans l'île quand les Vendéens approchaient.

M. Port dit que « dans l'abside apparaissent les traces de fresques plus qu'à demi-effacées, mais où l'on peut reconnaître l'ermite, nimbé, assis dans une chaire, dictant à ses clercs, et lire encore quelques mots de la légende : Aps.... se moquaic.... Hervée demore.... coment.... »

Si, maintenant, nous essayons d'apprécier les données fournies par ce petit sanctuaire, nous conviendrons qu'elles ne sont pas très claires. On ne doutait pas de la sainteté d'Hervé puisqu'on lui faisait l'honneur du nimbe et que l'on avait exposé sa tête comme une vénérable relique.

Alors, pourquoi ces mots : *Requiescat in pace* au-dessous de cette tête, sur l'arcade même de l'enfeu dont nous avons parlé ? On ne souhaite pas aux saints le lieu de rafraîchissement et de paix ; on les félicite de le posséder et on leur demande leur intercession pour les y aller rejoindre. Si l'on répond que les mots en question furent inscrits avant la reconnaissance de la sainteté du bienheureux ermite, nous ferons remarquer que les caractères du *requiescat in pace* sont très récents et ne remontent pas au-delà du XVIIe siècle, que le cintre lui-même se refuse à l'origine du XIIe et même du XVe siècle. M. Port fut, comme nous, frappé de ce fait et conclut que cet enfeu dut recevoir les cendres de quelque « seigneur ou chapelain ». Nous sommes ainsi amené à parler d'une exhumation peu connue, mais très regrettable, pensons-nous, grâce au sans-façon qui l'accompagna.

Nous arrivions, en 1858, à Montjean, ne sachant pas même qu'il eût existé un saint Hervé de Chalonnes, quand le si érudit M. Baugé, curé de Candé, nous parla du petit

Digitized by Google

ermitage de ce bienheureux et nous prêta la vie de Robert d'Arbrissel, par Pavillon. La curiosité nous prit d'aller visiter la chapelle.

Il paraît que la fermière fut très intriguée de notre visite, trop innocente cependant, car le petit oratoire était alors très encombré. Quelques mois après, nous y revînmes accompagné du sieur Constant Lebreton, de Montjean. Cette fois, la fermière nous parut très inquiète, et nous évitâmes alors d'accroître ses tourments en n'entrant pas même dans la chapelle. Comme oppressée par un cauchemar, elle nous dit alors, qu'après notre visite, son fils, soupçonnant sans doute un trésor, avait béché dans l'enfeu et rencontré une ardoise que son pic avait brisée ; alors, pris de peur, il avait cessé ses recherches. Or, quelque temps après, un personnage, que notre visite, si timide et si peu féconde pour nous en résultats, avait, paraît-il, mis en éveil, voulut se rendre compte de l'état des lieux et vint avec un subalterne, armé d'une pioche, ouvrir une tranchée dans la petite arcade du *requiescat in pace*.

Nous tenons ce récit de sa bouche. Au reste, nous savons que ce personnage recherchait beaucoup les reliques, même au point de dédaigner le reliquaire, bien que précieux et ignoré.

La fouille opérée fit constater que « la tombe avait été violée », expressions prises dans le récit qui nous fut donné. On trouva une dalle récemment brisée, ce qui confirmait l'aveu de la fermière. Sur cette dalle se trouvait une tête humaine privée de deux dents. Évidemment c'était celle de saint Hervé, déposée en ce lieu par la femme Bastard. Sous la pierre, on trouva un corps d'homme et, m'a-t-on assuré, ce corps n'avait pas de tête. On en conclut que c'était le corps du saint. Cette conclusion accusait un singulier dédain chez les ermites de l'île qui se seraient contentés de la tête. On sait, au contraire, que les canonisations populaires consistaient précisément dans l'enlève-

Digitized by Google

ment du corps du saint que l'on vénérait, et dans son exposition sur les autels. Au reste, la tradition était contraire à cette opinion. Mais si le récit du personnage en question fut sincère, on pourrait supposer que le corps de saint Hervé ayant été emporté au couvent de Montjean, et ce couvent étant venu en possession des Cordeliers, quelques religieux trop zélés ou autres partisans du prieuré de l'île auront trouvé de bon goût d'inhumer soit un prieur, soit un bienfaiteur au-dessous de la précieuse tête et, pour rendre ce corps plus semblable à celui du saint, de lui enlever la tête. Cette supercherie pouvait avoir pour but d'enlever tout crédit aux reliques des Cordeliers.

Nous ne pousserons pas plus loin ce récit qui eut cependant un épilogue assez piquant.

Malheureusement, la tête et le corps furent jetés dans un sac de toile et emportés sur le dos du sacristain, défiant désormais toute reconnaissance officielle des reliques[1].

CHAPITRE X

PRIEURÉ DE SAINT-MARTIN

Nous ne faisons ici que résumer certains documents pris de côtés et d'autres et pour ainsi dire préparer un travail mieux coordonné Dans ce chapitre, nous avons l'intention de rassembler, tout en ne faisant qu'en donner le sens, différents titres concernant le prieuré de Saint-Martin de Montjean, presque jusqu'à sa disparition.

Les archives de la préfecture d'Angers possèdent un petit dossier sous le titre « prieuré de Montjean » et faisant

[1] Il est à remarquer que les anciens voisins de la chapelle ne parlaient jamais de saint Hervé sans aspirer fortement la première lettre de ce nom. Lorsque je m'informai pour la première fois du lieu où se trouvait la chapelle, je ne fus pas compris d'abord parce que j'avais prononcé « sain tervé ».

Digitized by Google

partie des pièces réunies sous ce titre général « prieurés de Marmoutiers ». Nous avons déjà fait connaître le plus ancien, daté de 1062, concernant l'église de la Pommeraie.

Le suivant, d'après l'ordre chronologique, est de l'an 1093, chirographe établissant une transaction entre les moines du prieuré et Robert fils de Gihart et son fils Pierre, paroissiens de Chalonnes, qui donnent au prieuré la dîme de leurs moulins de Chalonnes. Robert et Pierre demandaient, en retour, à être mis au martyrologe des moines, c'est-à-dire à avoir part à leurs prières.

Les témoins de cet acte furent : Geoffroy, fils d'Eudes; Rainaud de Cholet, et son frère Geoffroy Popard [1]; Haimeric, prévôt; Sigebrand, fils de Seinfred; Sigebrand, fils de Benoît; Bernier, homme de Geoffroy, fils d'Eudes; Sigebrand, chevalier de Rainaud de Cholet; les moines Bernard, prieur, Pierre Lætell; Raoul, prieur de Chemillé; Judicaël de Saint-Quentin; Albert de Chalonnes, etc.

Bernard était abbé de Marmoutiers depuis dix ans.

Au milieu des chartes concernant Montjean s'en trouve une de l'an 1095 qui conviendrait, ce semble, beaucoup mieux parmi les diplômes du prieuré de Bocé Nous la donnons cependant parce qu'il y eut certainement une cause à ce fait de la présence d'un acte du prieuré de Bocé qui était, comme Montjean, dépendant de Marmoutiers, parmi les chartes de Montjean...

« ... Geoffroy Chamaillard, comprenant que son dernier jour était imminent, fit venir près de lui nos frères les

[1] Popa signifiait graisse (*pinguedo*) en basse latinité, ou plutôt en gaulois latinisé. Geoffroy Popard est donc Geoffroy le Gras ou le Gros. Or, un personnage très connu dans les chartes est nommé « *Gosfredus Crassus* », sous Geoffroy le Barbu. (St-Flor. L. N. 193). *Gaufredus Crassus et Gaufredus Pinguis de Cholet*, dans le cartulaire de Chemillé. On trouvait aussi dans ces temps un Rainaud le Gras de la famille de Cholet (cart. de Chemillé). Ce surnom était assez fréquent. Un Geoffroy le Gras fut seigneur de Chemellier et Aubigné vers cette même époque.

Digitized by Google

moines qui résidaient dans le village de Bocé, en Anjou... Il leur demanda l'habit religieux et leur fit don d'une terre, de l'aveu de son épouse, de son fils Haimeric et des autres ainsi que de Guillaume Chamaillard, fils du frère aîné de Geoffroy. »

Plus tard, Haimeric inquiéta les moines au sujet de ce don ; mais on finit par transiger en présence de l'évêque Geoffroy (de Tours). Les témoins furent : Bouchard de Blou, Geoffroy de *Coloniis* (Chalonnes-sous-le-Lude), Guy de Curoniis, Daniel du Gué [1], Hugues, son fils, Robert de Charcé, Durand de l'Évière.

Il est probable que le prieur de Montjean se trouvait alors, ou quelqu'un de ses moines, à Bocé, et prit copie de cet acte. A cette époque, on ne pouvait s'entourer de trop de précautions.

Suit une pièce de 1109, c'est la réclamation faite par Haimeric de Raiz au sujet de 19 livres dues par Pierre de Montjean. Nous en avons parlé. Le prieur de Montjean se nommait Jean. Les témoins sont : André de Gomez; Gilo; Alfred, prieur de Chemillé; Maran de Donges; et les laïcs Geoffroy, seigneur du château de Montjean; Marie, sa mère; Matthieu, fils de Rainaud de Cholet; Urseau de la Ferrière; Robert Bocell; Papin de Châteaupanne; Garnier de Chemillé, familier des moines; Ranufle de Montjean, moine.

En 1184, sous le titre « De l'écluse du Lion et autres biens à Montjean » (*ad montem Joannis*), on fait savoir que Hubert Brébion et ses héritiers ont été investis, à perpétuité, par les moines du prieuré de Saint-Martin de Montjean, d'une écluse dépendant de ce prieuré et nommée l'Écluse du Lion, ainsi que de la terre qui est sur le coteau qui touche cette écluse, où est maintenant le *Fourneau du Lion*; on y mentionne un bois sur le flanc du coteau. Hubert s'engageait à construire l'écluse et le moulin qu'elle devait

[1] C'est à lui que le Gué-Deniau doit son nom.

Digitized by Google

alimenter. Les témoins furent : *Geoffroy de Tallia*, prieur de Montjean, Rainaud de la Ferrière, moines ; les laïcs : Urseau de la Ferrière, Sigebrand de l'Orchère, Geoffroy de la Cloperie, Garin Chomé. Le moine Guichard signe en qualité de notaire.

Vers 1208, Geoffroy, abbé de Saint-Aubin, et maître Pierre Lefort, doyen d'entre Sarthe et Mayenne, eurent à juger un différend entre les moines de Montjean et Guichard Charpi. Ce dernier était un chevalier qui prétendait avoir le droit nommé *cenagium* (droit sur les produits de la pêche à la seine), et les prémices des poissons de l'écluse du Lion. Des titres authentiques furent produits par l'abbaye de Marmoutiers, et il fut prouvé que Guichard avait seulement, chaque année, pendant deux vendredis de carême, le *seinage* de cette écluse, savoir un vendredi avant la mi-carême et l'autre après. « Et nous avons statué, dit la charte, que le susdit chevalier et ses successeurs devaient se contenter de ces jours. » M. Marchegay a donné ce diplôme (Archives d'Anjou, t. II, p. 75), 1208. Les mêmes Geoffroy de Saint-Aubin et Pierre Lefort, chanoine d'Angers, s'occupèrent encore d'un procès entre le prieur Geoffroy et les moines de Montjean et Robert de Lorchère (*de Lorcheria*) au sujet de la dîme d'une ouche de la terre nommée Bana, et de la dîme de certains vignobles. Robert finit par s'adoucir et vint conclure un arrangement dans l'église de Saint-Martin. Les témoins furent : H., prieur de Lué..., Martin de Rom..., Gautier de Châteaupanne, Hardouin (*Hardewinus*) de Châteaupanne, Geoffroy Papin, Guérin de Châteaupanne, Rainaud du Plessis, Rainaud de de Putille..., Mathieu Pauvre-Maille, Jean Brébion, Cholet, etc... (*Actum anno 1208*, charte des mêmes confirmant celle accordée à Robert Charpi au sujet de l'écluse du Lion).

1212. Hugues de Montjean, époux de Macée (*Matheæ*), Brient, Hugues, Béatrice et Eustache, leurs fils et filles,

Digitized by Google

donnent 5 arpents de terre au prieuré de Montjean, avec le bois adjacent, dans le lieu dit Bois-Gauthier, pour qu'il y soit érigé une chapelle en l'honneur de Dieu et de la Bienheureuse Marie, toujours vierge. Hugues donnait en outre 10 livres de monnaie usuelle à percevoir chaque année sur ses revenus de la Loire. Le prieur était alors Dom Urbain; un de ses moines se nommait Jean. Il est témoin avec Guillaume Gareau, Geoffroy Pepin (nom transformé depuis en Papin), Rainaud de Vauvert (*de valle viridâ*).

Cette même année, Hugues ajoute à ses largesses envers les moines un arpent de pré dans la vallée, un arpent et demi au *Piroët* et un demi ailleurs. Mêmes témoins.

1224. Hugues de Montjean fonde un certain nombre de messes à l'autel Saint-Pierre, dans l'église Saint-Martin, pour son âme, celles de son épouse et de ses fils et filles et celles de ses ancêtres. L'acte est passé à Chalonnes (*anno 1224*).

1239. Pierre de Lorchère et Geoffroy de la Chauvinière sont exécuteurs testamentaires pour un legs fait à Saint-Martin. Il y eut à cette occasion des difficultés qui amenèrent à Montjean le doyen Albert et l'archidiacre d'Angers, comme conservateurs des privilèges de Marmoutiers.

1295. Briant de Montjean fait une transaction avec l'abbé de Marmoutiers et le prieur de Montjean, qui lui cèdent un canton de dîme pour cent sous de rente sur le pasnage de la Loire[1]. Briant est ici nommé seigneur de Montjean et chevalier (*miles*).

1386. Toutes les chartes qui précèdent sont en latin, mais on en trouve une en français. Elle est du 27 août. Par cet acte, Briant, seigneur de Montjean, pour demeurer

[1] Comme nous ne comprenons guère ce que peut être le pasnage d'un fleuve, car le pasnage était un droit pris sur la paisson des animaux, nous supposerions volontiers qu'il faut remplacer ce mot par passage.

Digitized by Google

quitte d'une rente de 16 livres 10 sous qu'il faisait au prieur de Saint-Martin, lui accorde une gagnerie nommée la Papinière, située à la Pommeraie, et, en outre, des redevances assignées sur le Bordage-Turpin, situé à Châteaupanne, et de plus concède et maintient la jouissance des droits que les prieurs avaient eue jusque-là dans la forêt de Montjean.

1398. Bail à rente passé par le prieur Guillaume Brun le jeune. Nous ne le signalons que parce qu'on y parle de la mesure de Montjean.

1401, 22 février. Transaction entre le prieur et Maurice Bahouet, pour la dîme du Champ-Doré, situé à la Gohardière, près Montjean.

1403. Bail d'une maison du Bourg-aux-Moines.

1403. Bail en faveur de Jean Guintneau l'aîné, d'un *hereau* (aireau) de terre avec ses appartenances, situé en *Cul de bœuf.*

1403. Bail d'un quartier de vigne situé à la Boue (f° Bove), devant le *Fourneau* de Montjean, au nom de Jean Coqu.

1411. Bail d'une maison « sise en la ville de Montjean » avec une planche de courtil, près ladite maison.

1411. Bail d'un quartier de vigne au clos de *Champ-Berte*, paroisse de Montjean.

1549. Transaction entre le prieur et noble homme Antoine Legay, sieur de la Grande-Sechière et de la Hamonière, par laquelle est consenti que ledit prieur perçoive la dîme des vendanges du clos de Vigne de la Grande-Orchère, paroisse de Montjean, près la métairie dudit lieu de la Grande-Orchère (le texte dit Orchière).

1563-1567. Quatre pièces concernant l'acquisition par Louis Besnard, curé de Montjean, de terres provenant du prieuré dudit lieu.

1669. Maître André Leroy est prieur de Montjean.

1677. Maître René Besnard, prieur de Montjean.

1730, 5 mai. Le prieur du Buron est en même temps titulaire du prieuré de Montjean. — Le Révérend Père,

Digitized by Google

dépositaire de Saint-Serge, lui promet « d'employer ses amis pour qu'on puisse savoir ce qu'il y a, dans le chartrier, de titres et papiers concernant le prieuré de Montjean et d'en faire faire un mémoire, pour qu'on puisse, par ce mémoire, avoir les pièces nécessaires pour défendre ce bénéfice des usurpations des curés voisins, particulièrement celui de la Pommeraie, dont l'abbé de Marmoutiers est aussi présentateur, afin de le pouvoir défendre ; et quand on aura reçu ce mémoire, tous ceux qu'on croira nécessaires[1], on offre de payer tout ce qu'il faudra pour s'en faire délivrer des copies en forme... »

« En 1729, le père prieur de Bourgueil estant supérieur à Marmoutiers, eust la bonté de solliciter ce mémoire. Celuy qui prend soin des archives l'y mena et luy promit de faire cette recherche, mais qui a été sans exécution. On avait même escrit au père Roulier sans en avoir eu aucune réponse, quoique cela intéresse la congrégation, puisque ce bénéfice fait partie de tout ce qui dépend de l'abbaye et peut leur revenir, et que, d'ailleurs, il y a à craindre la prescription, si on ne se défend pas dans le temps, particulièrement en fait de dixmes ; on croit même que le curé de la Pommeraye et de Montjean faisaient un tout avec le prieuré ; on nous disait avoir la fondation et la séparation des cures d'avec le prieuré, et les papiers dixmiers et les déclarations rendues au seigneur. »

Nous nous arrêtons ici et peut-être même aurions-nous dû ne pas donner cette dernière pièce parce qu'elle suppose un état de choses complètement changé. Marmoutiers et, par conséquent, le prieuré de Saint-Martin de Montjean aussi bien que l'abbaye de Saint-Serge, étaient entrés dans la congrégation de Saint-Maur. Il y avait déjà un certain temps que le prieuré de Montjean était en commende, ce qui, aux yeux des populations, comme en réalité, lui

[1] Ceci manque un peu de clarté.

Digitized by Google

enlevait toute raison d'être, comme pour l'historien toute poésie, pour l'église toute édification. La seule excuse de chacun de ces bénéfices, c'était qu'il n'était pas le seul, tant s'en faut, c'était l'immense majorité qui en était rendue à ce point ; mais cette excuse était, pour celui qui raisonne, un aggravant. Parce qu'un pillage est général, il n'en est pas moins un pillage. Les prieurés et les abbayes avaient été fondés dans le but d'édifier les populations et, parfois, de desservir certains territoires abandonnés, les réduire à l'état de simples fermes rapportant une certaine somme à la maison-mère et un surplus au titulaire qui chassait ou disait la messe ailleurs, c'était aller à l'encontre des volontés des fondateurs qui avaient visé à l'accroissement du village ou de la ville où ils fondaient un bénéfice, et à lui procurer de bons exemples et la célébration des saints offices.

Il est très probable que le prieuré de Montjean avait déjà cessé d'être régulier en 1563, époque à laquelle nous avons vu la vente de quatre morceaux de terre qui en dépendaient. Il peut se faire que l'introduction des Cordeliers à Montjean, dont nous aurons à parler, fut ou la cause ou la suite de la disparition des Bénédictins à Montjean ; c'est ainsi qu'un terrain, même fertile, s'il est trop surmené, perd sa valeur.

Pour ceux qui voudraient étendre davantage les détails que nous donnons ici, nous dirons que les archives de la préfecture d'Angers possèdent au nombre des titres de Marmoutiers soixante pièces sur le prieuré de Montjean : deux du XIe siècle, nous les avons fait connaître ; deux du XIIe ; sept du XIIIe ; deux du XIVe ; vingt-une du XVe ; dix-sept du XVIe ; deux du XVIIe ; sept du XVIIIe.

***

(A suivre)

p. 85

Digitized by Google

LE PORTEFEUILLE D'UN CURIEUX

Notes et documents sur l'histoire, la littérature, et l'archéologie angevines.

(suite)

1671. — Procès-verbal de l'établissement, par l'évêque d'Angers, Henri Arnaud, des religieuses hospitalières de Saint-Joseph, en l'Hôtel-Dieu de la ville de Beaufort-en-Vallée.

Henry, par la miséricorde de Dieu et par la grâce du St Siège apostolique, évêque d'Angers, à tous présents et à venir, salut. Sçavoir faisons que nous ayant été rapporté, par les manans et habitans de la ville de Beaufort-en-Vallée et par sœur Lezine Berault, supérieure, Anne le Tendre, Marie Bidault de la Barre, Renée Olivier de la Guittière et Marie Giroust, hospitalières de la congrégation de St Joseph de la Flèche, sous la règle de St Augustin, que suivant les resultats et conclusions faites aux assemblées générales des dits habitans en notre presence, de l'ordonnance du siège royal, du consentement du procureur du Roy audit Beaufort, des lettres-patentes de Sa Majesté, données à Doué, l'an de grâce 1670, par lesquelles Sa Majesté avoit confirmé et approuvé tant ledit hopital, que l'établissement desdites hospitalières en ycelui, pour y servir les pauvres malades suivant leur regle et constitutions,

Digitized by Google

les articles et concordats faits entre lesdits habitants et lesdites hospitalières. Lesquelles lettres-patentes, sur notre avis et décret et sur autres conclusions desdits habitans et enquêtes, faites par ledit juge royal, de l'ordonnance de la Cour de Parlement à Paris, auroient été régistrées audit parlement. Ce requerant et consentant le procureur general de Sa Majesté, le 15me avril dernier, et ensuite leu et publié en la Juridiction dud. Beaufort, l'audience tenant et registré au greffe d'ycelle. Ce requérant et consentant le procureur de Sa Majesté, suivant le jugement du jour d'hyer, il est nécessaire de parachevé ledit établissement, pourquoi nous auroient requis de ce faire et de mettre en possession les dites hospitalieres pour l'exécution desdites lettres et concordâts, a quoi inclinant nous avons remis à procéder à la cérémonie à ce jourd'huy huit heures de la matinée, avenant laquelle nous nous sommes transportés dans l'église dudit hopital accompagné de Maître Dusson, vicaire audit Beaufort, Michel Verrier, Arnoul Garnier, Louis Huberdeau, chapellain dud. hopital, et Jean Lemée, tous prêtres habitués en l'église dudit Beaufort, et de Maître Pierre Passet, prêtre, docteur en théologie, l'un des aumoniers, pris pour notre secrétaire en cette partie, où étant nous avons trouvé lesdites sœurs Berault, Le Tendre, Bidault, Olivier et Giroust, près le chœur, dans le dortoir des hommes, qui a ouverture au chœur de ladite église, et Philipe Lemarié, escuier, conseiller du Roy, président, sénéchal et lieutenant général criminel et gouverneur pour Sa Majesté de la ville et château dudit lieu; M. Michel Couscher, conseiller du Roy, lieutenant particulier et assesseur criminel; François Le Gros, conseiller dudit siège, et Charles Jameron, procureur de Sa Majesté audit siège; Martial Rolland, administrateur dudit hôtel-Dieu; Mre Charles Vallet, conseiller du Roy, grenetier au grenier à sel de cette ville; Mre Alexandre Rolland, conseiller du Roy, son controleur audit grenier à sel; Mre René Marchand,

Digitized by Google

Jean Rougé et Charles Vallet, avocats audit siège; Mre Denis Gaullé et Jean de Bougné, docteurs en médecine; André de Fontenay, sieur de Lanneau; Mre Michel Cartier, greffier audit siège; Pierre Esturmy, Jean Le Sayeux, notaires, et autres habitants en grand nombre, en présence desquels nous avons fait lire à haute et intelligible voix, par notre dit secretaire, notre dit decret et publié, notifié et déclaré, tant aux dits habitants qu'aux dits administrateurs et hospitalieres, que nous les mettons en possession des choses portées par les dites lettres et concordats, pour servir les pauvres à perpétuité, selon leurs dites regle, constitutions et concordats faits en notre présence, et avons confirmé ladite sœur Lezine Berault, supérieure de la communauté desdites hospitalieres; après quoy, nous étant revêtu de nos habits pontificaux, nous nous sommes mis à genoux sur la marche de l'autel, avons commencé l'hymne *Veni Creator*, qui a été continué par toute l'assemblée et ensuite célébré la sainte messe, à l'offertoire de laquelle la prédication a été faite par le père de Vallongne, religieux de la Compagnie de Jésus, et a été la cérémonie terminée par l'hymne *Te Deum laudamus*. Dont et de tout ce que dessus nous avons dressé notre présent procès-verbal en triple signé de nous, de nos assistants et dudit Passet, notre sécrétaire en cette partie, desdites hospitalières, habitants, administrateurs et de plusieurs autres qui ne sont cy-dessus dénommés et qui ont été présents à la dite cérémonie et au présent procès-verbal, dont un a été laissé icy, avec notre décret, entre les mains de ladite supérieure, pour être gardé dans les archives desdites hospitalieres, et l'autre entre les mains dudit administrateur pour être mis dans les archives dudit hopital; l'autre pour être mis à notre secrétariat.

Donné audit hôtel-Dieu, le treizième juin mil six cent soixante et onze.

La minute est signée :

Henry, E. d'Angers; Ph. Le Marié, Verrie, pre; Laboé,

Digitized by Google

J. Lemée, pre; Le Gros, Brichain, pre; Couscher, Jameron; Hubert, pre; F. Anjubault, pre; Le Vallet, pre; Bougier, pre; Panânceau, pre; Pierre Dusson, pre; J. Jameron, A. Garnier, P. le Breton, pre; Vallet, M. Verrier, pre; L. Huberdault, pre; srs Lezine Berault, Anne Letendre, Marie Bidault la Barre, Renée Olivier, Marie Giroust, D. Gaullé, Fontenay, Cartier, Rolland, de Bougné[1], Vallet, Rougé, Lesayeux, Esturmy, le Seigneur, M. Chauvry, Martial Rolland et P. Passet.

Contresigné : Henry, E. d'Angers; et plus bas : par Monseigneur, P. Passet. (Scellé.)

Églises voûtées en lambri

Plusieurs églises d'Anjou ont encore leurs voûtes en bois. On sait que les églises n'eurent des voûtes de pierres qu'au cours du XIIe siècle, les architectes n'ayant pas plus tôt trouvé le moyen de faire supporter aux murailles la poussée des voûtes de pierres.

La jolie église romane de Brion, près Beaufort, selon toute apparence, est une des premières voûtées en pierres.

La cathédrale d'Angers, d'abord voûtée en bois, fut voûtée en pierres vers 1150.

Plus tard, soit pour restaurer l'ancienne voûte en bois (le lambri) d'une église antérieure au XIIe siècle, soit pour diminuer les frais d'une église moderne, la voûte fut lambrissée par des ouvriers menuisiers ou charpentiers. Ce serait donc une erreur que d'attribuer les lambris encore existant dans l'Anjou à une époque antérieure au XIIe siècle.

***

Ainsi, nous avons trouvé dans les minutes de Christophe Davy, notaire à Corzé, à la date du 25 février 1635, un marché conclu pour faire un lambri à l'église de cette paroisse, entre le procureur de fabrique, Mathurin Poictevin, « au nom et

[1] Jean de Bougné avait épousé la mère de Jean Tarin, recteur de l'Université de Paris. (Voir notre brochure sur ce personnage beaufortais, publiée à Angers, en 1874, in-8°, et notre *Monographie de Notre-Dame de Beaufort.*)

Digitized by Google

comme se faisant fort des paroissiens de ladite paroisse, auxquels ils promettent avoir pour agréable » et « Jacques Vezin, maître menuisier, demeurant à Angers, paroisse Sainte-Croix ». Vezin promet de « reparer l'église dudit Corzé, refaire le lambry de la nef, faire même lambrisser le pignon et cœur de ladite esglize » pour le jour de la saint Sébastien suivant, au prix de 1,100 livres, qui lui furent payées le 1er juillet 1635 par la fabrique.

***

A l'église de Saint-Georges-des-Bois (canton de Beaufort), on peut lire encore, à droite, sur les premiers ais du lambris de la voûte, près le troisième tirant, l'inscription suivante tracée au fer rouge :

♣ IHS ♣

CE LAMBRIS A ÉTÉ FAIT PAR M. MARCHAND DENI AN 1666 [?]

Il s'agit probablement ici du capitaine Marchand, auteur d'une *Nouvelle méthode propre aux charpentiers et aux matelots, pour des poutres, inventée par le capitaine Marchand, de Baugé, en Anjou,* livre annoncé antérieurement à 1695, et que mentionne M. Célestin Port, en son *Dictionnaire de Maine-et-Loire.*

A notre connaissance, aucune autre œuvre de ce genre n'a encore été signalée, sous ce nom, dans notre pays.

1745. — Le clocher de Mazé

D'après un acte devant Me Gaultier, notaire à Cornillé, en date du 3 octobre 1745, les fabriciens de Mazé firent remettre une pointe au clocher de leur église par Christophe Coitu, couvreur, et Étienne Chauvigné, charpentier, de la paroisse Saint-Maurille d'Angers et de celle de Saint-Pierre, moyennant 300 livres.

Le curé était alors Louis-César de Pons, curé depuis 23 ans déjà ; il avait été nommé dès l'âge de 21 ans et mourut le 7 septembre 1763.

L'édifice qui, quoi qu'on en ait dit, offre encore des portes du XIe, du XIIIe et XIVe siècle, a été considérablement remanié en 1844.

Digitized by Google

1667. — Monitoire de l'évêque d'Angers contre les personnes qui courent la nuit, battent du tambour et font du vacarme à Beaufort.

Henricus[1], Dei misericordia et Sanctæ Sedis Apostolicæ gratia, episcopus andegavensis, universis et singulis rectoribus ecclesiarum parochialium eorumne vicariis ad quos harum nostrarum literarum executio pertinebit, salutem in Domino.

Nous avons reçeu la complaincte du sieur procureur du Roy en la seneschaussée et siège royal de Beaufort, suivant la permission à luy donnée par le sieur Président seneschal et lieutenant criminel audit lieu ; contre ceux et celles qui sçavent et ont cognoissance que, depuis deux ou trois moys en ça, plusieurs personnes tant mariées que jeunes hommes de la ville de Beaufort courent la nuict par les rues, battent du tambour et font des vacarmes, troublent le repos public; contre ceux et celles qui sçavent que lesdits jeunes hommes portent des especes pistolets et aultres armes; qui sçavent qu'ils menassent les personnes qu'ils rencontrent de les tuer et assassiner ; qui sçavent que lesdicts jeunes hommes courent de nuict et jurent et blasphement execrablement le sainct nom de Dieu ; qui sçavent que lesdits coureurs de nuict rompent les vitres, grilles, portes et serrures d'icelles des maisons qui sont sur les rues ; que cognoissant lesdites personnes pour les avoir veu dans les cabarets où ils font des insolences, jurent, blasphèment et profèrent des parolles impyes et sacrileges contre la Religion ; qui sçavent que lesdicts hommes, depuys certain temps en ça, se sont tenus sous les halles de ladicte ville[2], armés de pistolets et d'espées, ont faict viollances et menaces à plusieurs per-

[1] Henri-Arnaud.
[2] Ces halles, construites sur la partie nord de la place actuelle de Jeanne de Laval, ont été détruites sous le règne de Louis-Philippe.

Digitized by Google

sonnes, tant laïques que ecclésiastiques, qui se retiroyent dans leurs maisons; qui sçavent desdicts certain quidam, depuys quelque temps en ça, a esté sy impie qu'il a dict dans un cabaret dudict Beaufort qu'il estoit Jesus-Christ, qu'il ferait une aultre eglize et d'aultres prestres. Est (*sic*) generalement contre tous ceux et celles qui des faicts cy dessus ou partye d'iceux, circonstances et deppendances, sçavent, et ont cognoissance certaine et veritable, en quelque façon que ce soit et qui en sont ayans causes, consentant et participant, ou qui a ce faire ont donné ou fait donner conseil faintes support (?), et ay du requerant ledict conquierant, qu'ils soyent contraincts par auctorité de l'Église d'en venir à revelation suffisante et probable ou autrement à satisfaction, reparation et restitution, selon qu'il peult toucher un chascun d'eux respectivement.

Hinc est quod vobis mandamus (suit la formule épiscopale d'excommunication lancée contre les malfaiteurs et leurs complices, qui n'auraient pas fait réparation et donné satisfaction, avant le dimanche qui suivra la troisième lecture en chaire de ce monitoire.)

Datum Andegavi, die 22 mensis octobris anno Domini MDCLXVI sub signo a sigillo nostro ac signo Magistri Renati Lespicier ad hoc commissi.

(Signé) : Henricus epus Andegavensis.

Pour le commandement de Monseigneur,

L'Illustrissime et reverendissime,

LESPICIER (petit sceau).

(Au dos est écrit) :

Le presant monitoire, fulminé le dimanche neufuiesme jour de janvier 1667, au prone de la grande messe de Beaufort, par moy vicaire dudict lieu soubsigné (Signé) : P. Dusoul, presbtre vicaire[1].

[1] 6 pages parchemin (Arch. de la Mairie de Beaufort, FF. 4.)

Digitized by Google

XVIe siècle. — Joachim du Bellay.

Le manuscrit 22563, fonds français, de la Bibliothèque nationale, renferme une anagramme du nom de notre poète angevin Joachim du Bellay, dont les lettres ont été ainsi transposées :

Joachimus Bellaius
Anagramme :
Hic bella musa Jouis.

1612. — Louis XIII accorde aux protestants de Beaufort le droit de faire leurs exercices religieux à la Coulonnière.

L'édit suivant, qui ne paraît pas avoir été connu de nos historiens angevins, fut rendu par le roi à la suite de la grande assemblée des églises réformées de France, tenue à Saumur du mois de mai 1611 au 9 septembre de la même année [1].

La ferme de la Coulonnière, située dans les terres, à droite de la route conduisant de Beaufort à Brion, a été en partie démolie de nos jours ; mais des témoins nous ont dit y avoir vu « une espèce de chapelle » qui fut manifestement le lieu de réunion des protestants, dont il est parlé plus bas.

Dans la ville de Beaufort même, rue de la Maladrerie, près la place du Puits-Bauchard (dans la maison où est né Charles Jourdain, Sainte-Foi), on voit encore un petit Temple servant de celier et que la tradition rapporte avoir été à l'usage du culte réformé.

Le document suivant, que nous avons copié sur le manuscrit français 4046, p. 17, à la Bibliothèque nationale, est, d'ailleurs, d'un réel intérêt pour l'histoire de la Réforme en Anjou. Il était inconnu de M. Célestin Port (*Dictionnaire de Maine-et-Loire*), et il ajoute un détail important au livre de M. Ernest Mourin : *La Réforme et la Ligue en Anjou* (Nouvelle édition, Paris, Perrin, 1888, in-12.)

Sur le rapport faict au Roy, estant en son conseil, la

[1] Voir Griffet. *Histoire de Louis XIII*, in-4°, tome Ier, p. 56, etc.

Digitized by Google

Royne regente, sa mère, presente ; par les commissaires depputtez par Sa Majesté pour l'execution de l'edict de Nantes, articles secrets, brevetz et responces aux cahiers de Saulmur, de la demande a eulx faicte par les habitans de Beaufort-en-Vallée, faisant profession de la religion pretendue refformée, a ce qu'il leur soit permis faire exercice de leur dicte religion dans ladicte ville, en la maison de Me René Cinault ou aultres qu'ils vouldront choisir. Attendu que es années [MD] LXXVII à [MD] IIIIXXXVII ilz ont faict librement et publicquement l'exercice de leur dicte religion en lad. maison par plusieurs et diverses fois, joinct que le lieu appellé la Coulonnière, où ilz s'assemblent ordinairement depuis quelques années, appartient à un particulier de ladicte religion qui le peult vendre quand il vouldra, ce qui les mettroit en peine de recourir au Roy, et que, par les habitans catholiques de lad. ville, a esté soustenu que esd. années 77 à 97 le presche ne s'est jamais faict en la maison dud. Cynault, si ce n'a esté en cachette et hors leur cognoissance, et, d'ailleurs, que l'exercice de lad. religion ne se doibt faire dans lad ville par les editz, bien sont-ils d'accord que le presche soit faict aud. lieu de la Coulonnière, à demy quart de lieue de lad. ville, ne voulant empescher pour le bien du repos publicq qu'il y soit continué.

Veu le proces-verbal desd. commissaires, l'ordonnance par eulx rendue sous lesd. contestations du XIIIIe janvier dernier, le Roy estant en sond. conseil, de l'advis de lad. Royne regente, sa mere, a ordonné et ordonne que lesd. habitans de Beaufort, faisant profession de la religion, continueront l'exercice d'icelle aud. lieu de la Coulonnière, faisant deffense auxd. habitans catholiques et tous autres de les y troubler n'y empescher en quelque sorte et maniere que ce soit.

Faict à Paris, le Roy estant en son conseil, la Royne régente, sa mère, presente, le XVIIe jour de may 1612.

Digitized by Google

1546. — Condamnation à mort de quatre faux monnayeurs, à Angers

Jean de Bourdigné nous dit, dans ses *Chroniques d'Anjou*[1], qu'en 1525-1526 la fausse monnaie était très abondante dans cette province. Or, le crime de fausse monnaie fut de tout temps considéré comme un crime de lèse-majesté, et ceux qui s'en rendaient coupables étaient, d'après les coutumes de Bretagne et de Loudun, bouillis puis pendus, ainsi que l'a rappelé M. Desmaze dans ses *Curiosités des anciennes Justices*[2]. C'est ainsi qu'un orfèvre de Bordeaux fut condamné, en octobre 1561[3], à être traîné sur une claie, avoir la tête tranchée, le corps tiré à quatre quartiers, et, avant l'exécution, à subir la question pour dévoiler ses complices.

Les jugements des Grands Jours d'Angers ayant été perdus, nous ne connaissons que par les Registres du Parlement (criminel) de Paris, où ils avaient fait appel, le procès fort curieux de quatre faux monnayeurs angevins, dont un ecclésiastique, qui furent condamnés aussi sévèrement que l'exigeaient les coutumes de Bretagne et de Loudun. Voici d'ailleurs ce document que nous avons relevé aux *Archives nationales* (98 × 2 a) :

7 juin 1546. — Veu par la Cour le proces faict par le seneschal d'Anjou ou son lieutenant général commis à Angers, à l'encontre de Jehan Guillebault, le jeune, Jehan Le Roy, Jullien Bouttier et Anthoine Belzé, prisonniers en la conciergerie du Palais à Paris, appellans de la sentence contre eulx donnée par ledit seneschal au susd. lieutenant, par laquelle et pour raison du crime et fabrication de faulse monnaye et recellement d'icelle, faict et commis par lesd. prisonniers ainsi que plus à plein est déclaré audict procès, ils auroient esté condamnez, lesdits Bouthier et Belzé, a estre bruslez vifs, au marché et lieu public de la ville

[1] Edition de 1842, tome II, p. 356-357.
[2] Paris, Plon, 1867, in-8°, p. 304-324.
[3] Loc. cit. — (Archives de la Gironde, B, 155) *Registres du Parlement de Bordeaux.*

Digitized by Google

d'Angers et auparavant l'exécution de ladicte sentence estre mis en la question pour sçavoir, par leurs bouches, qui estaient leurs complices, et lesdicts Guillebault et le Roy a assister à l'exécution de mort desditz Boutier et Belzé, ayant la corde au col, et, ce fait, estre fustigez par les carrefours de la ville d'Angers, et banniz de ce royaulme.

Et oultre auront lesditz Boutier et Belzé esté condamnez en la somme de cent livres d'amende envers le Roy, et le reste de leurs biens estant au pays en confiscation, declarez confisquez au Roy, selon les esditz Royaulx et coustumes des pays esquels lesdictz biens sont situez et assis. »

Devant la Cour du Parlement, les prisonniers ayant été amenés, Jehan Bouttier se déclara « clerc tonsuré » et réclama son tribunal naturel, l'officialité diocésaine.

La Cour rendit alors un arrêt par lequel elle condamna :

« Lesdits Anthoine Belzé, Guillebault et le Roy, c'est assavoir ledict Belzé a estre mené despuis les prisons d'Angers jusques au Grand marché et lieu public dudict lieu, et illec soubz levé en une potence qui pour ce faire y sera affixée et après, estre estranglé, le corps mort dudict Belzé estre boulu[1] et néantmoins... et auparavant... sera mis en la torture et question extraordinaire, pour en icelle savoir, par sa bouche, la vérité. »

Guillebault et le Roy devaient assister à toute l'exécution. Et si, à la question, Belzé les chargeait, ils devaient être confrontés.

Pour Bouttier, il fut rendu aux juges d'Église.

(A suivre.) Joseph Denais.

[1] Bouilli.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

ÉLIE SORIN
(1840-1891)

Le 26 février dernier, M. Élie Sorin, bibliothécaire en chef de la ville d'Angers, s'est éteint, à peine âgé de cinquante ans, succombant à une maladie de poitrine dont il avait longtemps souffert. Poète distingué, il est mort dans la pleine maturité de son beau talent qui semblait destiné à grandir et à se développer dans un prochain avenir. Il avait remplacé en 1887 M. Albert Lemarchand.

Né le 11 juin 1840, dans une maison située sur le parvis Saint-Maurice, Élie-Prosper-Marie Sorin était fils de Jean Sorin, professeur au Lycée d'Angers, et de Marie-Stéphanie Chareau. Son père, après avoir enseigné la rhétorique, devint censeur, puis proviseur. Notre ami fit de fortes études et manifesta de bonne heure sa prédilection pour les lettres. Le journalisme l'attirait et il s'y consacra avec ardeur. Vers la fin de l'Empire, il collabora au *Courrier du Dimanche*, à côté de Prévost-Paradol, de J.-J. Weiss, d'Édouard Hervé et des autres polémistes célèbres qui formaient alors une brillante et vaillante pléïade. A la chute de ce gouvernement, il entra comme correspondant parlementaire à la *Correspondance républicaine*, dont il fut ensuite le directeur. Nommé conseiller municipal de la ville d'Angers, le 7 mai 1871, il donna sa démission au bout de quelques mois. Républicain vraiment libéral, il se proclamait le disciple fervent de Grégoire Bordillon, qu'il considérait comme le meilleur modèle à citer à ses coreligionnaires politiques. Il demeura toujours fidèle à ses convictions, sans cependant consentir à aliéner son indépendance, tant sa nature loyale répugnait aux intrigues vulgaires et à l'esprit de coterie.

Digitized by Google

Élie Sorin avait publié, en 1868, sous le titre un peu prétentieux. comme il l'a reconnu lui-même dans la *Préface* de la seconde édition, datée de 1889, de la *Vie politique en province,* une étude enthousiaste sur Grégoire Bordillon. On remarque dans la deuxième édition, après le texte, qui n'a pas été modifié, un *appendice* contenant des documents qui complètent le travail primitif et qui « achèvent de mettre en lumière la personnalité de Bordillon », comme le dit lui-même l'auteur. Ces documents comprennent plusieurs discours de l'orateur républicain et trois notices sur ce personnage à qui Élie Sorin etait attaché « par la parenté et par une profonde amitié ». Le superbe portrait peint par J. Dauban est placé en tête du volume. Au-dessous, on lit la signature de Grégoire Bordillon, d'une écriture si originale et si caractéristique.

La liste des autres ouvrages d'Élie Sorin mérite d'être reproduite, car elle atteste sa féconde activité :

Politique : *Le Plébiscite,* Paris, 1870. — *La France impériale,* Paris, 1872. — *Jules Grévy,* Paris, 1879.

Histoire : *Alsace-Lorraine,* Paris, 1872. — *La Prusse et la campagne de Sadowa,* Paris, 1872. — *Histoire de la première République Française,* Paris, 1873, « où la reproduction de documents contemporains ajoute encore à l'intérêt d'un récit impartial et précis ». — *Histoire de l'Italie contemporaine depuis 1815 jusqu'à la mort de Victor-Emmanuel,* Paris, 1888.

Divers : *Suez, Histoire de la jonction des Deux Mers,* Paris, 1870. — *Les Martyrs du siège de Paris* (Henri Regnault, Gustave Lambert, Aristide Lomon, Franchetti), Paris, 1871. — *Histoire du Lycée d'Angers,* Angers, 1873. L'écrivain retrace l'histoire de cet établissement depuis 1806 jusqu'en 1859. L'auteur y rappelle les noms des maîtres et des camarades préférés. Il réunit dans une série de tableaux les lauréats qui ont obtenu les principales récompenses dans les distributions de prix, et dresse ainsi le *Livre d'or* du Lycée. Il indique dans des notes sommaires ce que sont devenus la plupart des jeunes gens couronnés. — *Julien Dallière, sa vie et ses œuvres,* Paris, 1889. Nous avons rendu compte, dans cette *Revue,* de cette magistrale et intéressante étude où le poète lyrique et dramatique revit tout entier avec ses nobles qualités morales et son superbe talent littéraire. Le dernier livre d'Élie Sorin, son œuvre préférée, où il avait recueilli et groupé avec un soin pieux la fleur de ses plus chères poésies, est intitulé *Les Loups,* études en vers.

Digitized by Google

L'amour ardent de la poésie prédominait depuis quelques années dans le cœur généreux d'Élie Sorin, qui lui consacrait tous ses loisirs. Le succès avait couronné ce labeur persévérant, et ses œuvres avaient été cinq fois récompensées par l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse. La *Revue de l'Anjou* et *Angers-Artiste* ont publié plusieurs de ces belles pages animées d'un souffle puissant et fier. Le 15 avril 1890, Élie Sorin était nommé à l'unanimité maître ès-jeux, c'est-à-dire membre non résidant de la docte Compagnie, qui savait si bien apprécier son rare mérite. L'esprit délicat et élevé de notre ami, son intelligence amie de la clarté, inclinaient naturellement vers le culte de l'idéal et, jusqu'à son dernier jour, il conserva pour la poésie une passion aussi vive qu'éclairée. La beauté de cette langue immortelle, dont Alfred de Musset a dit les charmes ineffables et les séductions enchanteresses, inaccessibles au vulgaire, exerçait sur lui un pouvoir vainqueur. Ses travaux le consolaient aux heures de tristesse et de mélancolie. Toujours soucieux de la perfection de la forme, il remettait sans cesse son ouvrage sur le métier; suivant l'expression d'un écrivain compétent, « il sculptait ses vers avec une patience laborieuse ». On sentait, en le lisant, qu'il s'inspirait à la fois des modèles classiques du siècle de Louis XIV et des maîtres de l'école romantique. Il savait goûter à la fois Corneille et Victor Hugo, Racine et Lamartine. On a raconté qu'il emportait toujours dans ses promenades un volume de Corneille.

Grâce à sa féconde et lumineuse imagination, il avait réussi à fondre dans ses compositions la forme et les idées des auteurs les plus différents, ce qui imprimait à ses vers une tournure originale et attrayante. Ennemi des « excentricités volontaires et cherchées des poètes naturalistes », selon la juste expression d'Ernest Faligan, il n'affectait pas le désenchantement imaginaire de la vie qui leur est familier; il méprisait leur « scepticisme naïf ». Il n'aimait ni les réalistes, ni les pessimistes ; il était sincèrement déiste et spiritualiste, toujours ému par la contemplation du beau et des manifestations de l'art sous toutes ses formes variées. La lecture d'un poème et la vue d'un monument antique le plongeaient dans un même ravissement. Son style reflétait son esprit. L'éclat des images, la splendeur des descriptions, la hardiesse des comparaisons lui donnaient une couleur brillante qui

Digitized by Google

séduisait le lecteur ébloui. La pensée n'était cependant jamais absente de ses vers, et une idée générale s'y retrouvait toujours, planant sur l'ensemble de l'œuvre.

Son premier poème décrivait le *Phare du cap Gris-Nez;* puis le poète évoquait les souvenirs de Paris, pendant la nuit, aux heures de veille silencieuse consacrées au travail, tandis que la grande cité est pleine de bruit et de mouvement. Cette rumeur immense lui rappelle les flots inconscients. Il prêche ensuite l'assistance envers les misérables et les déshérités. Cette pièce obtint une mention aux Jeux Floraux, en 1883. Son second poème, relatif au *Mont Saint-Michel,* gagna, la même année, au concours de la *Pomme,* le prix offert par le Ministre de l'Instruction publique. L'année suivante (1884), un autre poème sur l'*Age de la pierre* remportait la violette d'argent aux Jeux Floraux, puis *Thabor*, au même concours, obtenait une mention honorable. En 1885, Élie Sorin enlevait un nouveau prix au concours de la *Pomme*, avec le *Combat naval de la Hogue.* Son poème de *La Pyramide* était récompensé en 1886 aux Jeux Floraux. *Le Génie artistique de Toulouse* fut couronné en 1887 aux Jeux Floraux. La *Revue de l'Anjou* publia, en 1888, *Le Duel du Cid*, couronné aussi aux Jeux Floraux, et le poème intitulé *Parthénon.* L'*Amiral Courbet* y parut en 1889. *Les Loups,* reproduits dans ce recueil, obtenaient, en 1890, une violette d'argent aux Jeux Floraux.

Nous avons montré les mérites des vers de notre ami. Ceux de sa prose ne leur étaient pas inférieurs. Alerte et vive, éloquente et spirituelle, principalement dans ses ouvrages sur *Grégoire Bordillon* et sur *Julien Dallière*, cette prose marche d'une allure assurée ; elle a un mouvement entraînant qui dénote l'écrivain habitué à manier la langue poétique ; on sent qu'elle a des ailes. Dans la séance du 10 juin 1890, à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, consacrée à l'inauguration du buste de Julien Dallière, par Macé, Élie Sorin lut une notice à la fois spirituelle et émue, intitulée *Le buste de Julien Dallière, souvenirs intimes,* qui provoqua les applaudissements unanimes de l'auditoire.

Vraiment tolérant, Élie Sorin comprenait les idées et les opinions des autres ; sans les partager, il les respectait, ce qui est la marque d'un esprit éclairé ; il évitait les discussions stériles et irritantes, les controverses inutiles de la politique.

Digitized by Google

Il leur préférait, avec raison, les causeries intimes sur l'art, la littérature ou la poésie, qui offrent des sujets d'entretien toujours nouveaux et toujours intéressants. Sa nature généreuse s'y donnait libre carrière. Il ne prodiguait pas son amitié avec la facilité banale trop commune de nos jours. Il choisissait ses amis dans les camps les plus opposés, ne recherchant que la franchise et la loyauté chez ceux qu'il recevait chez lui. Son affection était sincère et solide. Tous ceux qui l'approchaient reconnaissaient la bonté de son cœur et l'élévation de son caractère.

La meilleure manière de louer un poète, c'est de le citer. Ouvrons donc le volume intitulé *Les Loups*, dédié à l'Académie des Jeux Floraux, et reproduisons les strophes les plus remarquables des principales pièces de l'ouvrage :

Le moujick, en cinglant d'un fouet armé de clous
Ses trois chevaux, cria : « Sire ! ce sont les loups ! »
Sire !... ce mot remplit la funeste étendue
Ainsi qu'un coup de foudre échappé de la nue :
Sire !... ce mot semblait jeter l'écho hautain
D'un défi de grandeur à l'affront du destin :
Car l'homme, auquel des loups maigres faisaient cortège,
C'était Napoléon qui fuyait dans la neige.

(*Les Loups.*)

Sa lame, en fléchissant, abattit d'un rosier
Une fraîche corolle avec l'aurore éclose :
Le Cid sentit son front se couvrir de pâleur
En voyant que l'épée atteint parfois la rose
Et qu'en tuant un homme on peut tuer la fleur ;
Son courage, soudain, fut moins grand que sa peine
Et Rodrigue épargna le père de Chimène.

(*Le duel du Cid.*)

Vous êtes, ô marins ! comme au temps de Tourville,
Les hommes au vieux sang et vaillant et fertile,
Dont l'abnégation grandit l'effort géant !
Marins, vous unissez la hauteur et l'abîme ;
Marins, vous confondez en votre cœur sublime
Et la Patrie et l'Océan.

(*La Hogue.*)

Louise, porte-moi bonheur par ta prière...
Alors que le bon Dieu va descendre vers toi,
Fais-moi monter vers lui dans la pleine lumière
Avec les ailes de la foi.

(*A une petite communiante.*)

Digitized by Google

Demeure de Pallas ! vision sans pareille,
Du plus grand siècle humain surhumaine merveille,
O Parthénon ! tout front s'incline à ton aspect
Sous l'Art et l'Infini courbé par le respect !

(*Parthénon.*)

Tout à coup une voix dit : « Pharaon ! commande :
Veux-tu ta Pyramide et plus haute et plus grande ? »
Et Pharaon répond, en paix dans son orgueil :
« Qu'on me prenne à présent mesure d'un cercueil. »

(*La Pyramide.*)

Viens, Dieu libérateur ! viens briser notre chaîne
Par le suprême effort de tes membres liés ;
Efface les forfaits encore inexpiés.
Refoule sous ta paix et le crime et la haine, —
Et donne-moi, mon Christ, ainsi qu'à Madeleine,
Tout l'amour de ton cœur pour embrasser tes pieds !

(*A Jésus crucifié.*)

C'est d'un œil ferme et doux, qu'en face, il la regarde,
Et, prenant son épée, il en baise la garde
Comme le fit Bayard, frappé du coup fatal ;
Ainsi que lui chrétien, il remet sa grande âme
A son Dieu ; — mais son corps, pour y dormir, réclame
Une fosse au pays natal.

(*L'Amiral Courbet.*)

Mais tu voulais connaître, étape par étape,
Toute la passion à laquelle n'échappe
Nul de ceux qu'éblouit le sombre Golgotha ;
En quête de trouver leur couronne d'épines,
Avides de goûter les angoisses divines
Et le fiel dont Jésus goûta !

(*Damien de Weuster.*)

Nous pourrions ajouter à ces citations des extraits d'autres pièces, telles que *François Millet, le Mont Saint-Michel, Du Petit-Thouars, le Génie artistique de Toulouse, le Tambour, Thabor,* etc., mais il faut savoir se borner. Ces pages suffisent, du reste, à montrer la souplesse du beau talent de notre ami.

La fin d'Élie Sorin a été pleinement consolante pour ses amis chrétiens. Depuis plusieurs semaines il s'était préparé à la mort, voulant, disait-il à l'un d'entre nous, mourir dans la religion catholique. En pleine connaissance, il a demandé le curé de sa paroisse, s'est confessé et a reçu, avec une foi

Digitized by Google

humble et sincère, les consolations des sacrements. Sentant venir son heure dernière, l'écrivain, toujours fidèle au culte de l'idéal et des nobles pensées, avait souhaité de recevoir, avant de quitter la vie, son dernier ouvrage, *Les Loups*, que nous venons de mentionner. Dieu lui a accordé cette faveur suprême. La veille même de sa mort, on lui apportait le volume où vibrait le dernier chant du poète expirant. Un de ses amis en coupa rapidement les pages en lisant les titres des pièces. Élie Sorin parcourut lentement son livre bien-aimé. Sa main défaillante pouvait à peine tourner les feuillets, comme l'a dit en termes émus, le témoin de cette scène touchante. « La satisfaction donnait à ses yeux un éclat vif et « doux, et ses lèvres murmuraient des paroles que nous « n'entendions pas. On sentait que sa fin était proche. » Quelques heures plus tard, le poète avait cessé de vivre. Il succombait, épuisé par un mal implacable, à un âge où son talent, en plein épanouissement, semblait promettre, dans l'avenir, à ses amis et à ses admirateurs, une ample et superbe moisson de remarquables travaux. Nous avons voulu le revoir une dernière fois, sur son lit funèbre. La mort avait rajeuni de vingt ans cette physionomie grave et fière. Il semblait dormir d'un calme sommeil. Ses traits, naguère fatigués par la souffrance, avaient repris leur placidité habituelle et s'étaient détendus dans une expression de tranquillité imposante.

Les obsèques d'Élie Sorin ont eu lieu le samedi 28 février à la cathédrale. Les cordons du drap mortuaire étaient tenus par MM. le maire de la ville d'Angers, G. Bodinier, conseiller général, président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, Rogeron, ami particulier du défunt, et André Joûbert, conseiller municipal. M. Robineau, professeur de rhétorique au Lycée, a fait du talent du poète un éloge éloquent et sympathique dont nous détachons les passages suivants :

« Par une singulière rencontre, à la curiosité réfléchie qui « l'entraînait vers l'étude du passé, s'associait dans l'esprit « de Sorin un penchant à la rêverie qui fit de lui un vrai « poète. Poète, il l'était, et si le recueil de ses vers n'est pas « gros comme bien d'autres, il a peut-être plus de prix pour- « tant. Ses poèmes se distinguent par leur absolue sincérité. « Sorin avait en aversion ces trop habiles ciseleurs, plus « soucieux de la rime que de la raison, qui se vantent d'en-

Digitized by Google

« velopper d'un nuage symbolique une pensée généralement « absente. Quand la grandeur du sujet le soutenait, il était « capable d'une sorte d'enthousiasme. Il est plus d'un pas- « sage où l'on sent l'allure épique. Il a le coup d'aile, l'en- « volée, signe du poète qui a reçu le don.

« Difficile avec lui-même, il s'imposait de ne travailler que « très lentement. Ce n'était pas tant paresse de rêveur que « scrupules incessants d'un goût trop délicat. Il n'était jamais « content, et je me rappelle — car il me faisait parfois l'hon- « neur de me consulter — comme il discutait longuement « sur la place d'un mot ou le choix d'une rime.

« C'est pour cela qu'il a peu produit, mais ce qu'il laisse « brille d'un éclat qui, pour être modeste, n'en est pas moins « durable. Il n'y a rien de téméraire à croire qu'après avoir « obtenu de nombreux prix dans les Jeux Floraux, il aurait « fini par recevoir de l'Académie française une récompense « plus enviée, qui faillit du reste une fois lui être décernée. « Puisse-t-elle se souvenir de l'écrivain de haute valeur qui « vient de nous quitter ! Puisse-t-elle remarquer le volume « qui va paraître ces jours-ci et dont Sorin a eu la joie de « tenir dans ses mains défaillantes le premier exemplaire. « Quand on le lui apporta, il ne pouvait déjà plus parler. « Mais il a souri et, sur ce petit livre, qui contient le meilleur « de lui-même, il a posé ses lèvres. Pour nous qui l'avons « connu, c'est là qu'il revit, dans la plénitude de son talent « sobre et fin, ce lettré de race, dont nous pouvons dire, « avec une consolante certitude, que la mort, aujourd'hui, ne « nous le ravit pas tout entier. »

M. le comte de Rességuier, secrétaire perpétuel de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse, a fait connaître la mort d'Élie Sorin à cette compagnie. M. Auguste Albert, secrétaire des assemblées, s'est fait l'interprète des regrets unanimes de ses collègues surpris et attristés par la fatale nouvelle. « Ses œuvres connues, a-t-il écrit, en parlant de notre ami, « lui assurent un nom qui restera en honneur parmi nous ; « et malgré le peu de temps qu'ont duré nos relations aca- « démiques, les Jeux Floraux seront fidèles à la mémoire « d'Élie Sorin. »

André Joubert.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Sur la demande de Mgr Freppel, N. S. P. le Pape a nommé récemment commandeurs de Saint-Grégoire-le-Grand MM. Cassin de la Loge et Colas de la Noue. Nous leur adressons nos plus sincères et nos plus vives félicitations.

***

Notre éminent compatriote et ami, M. Henry Jouin, lauréat de l'Institut, attaché à la Direction des Beaux-Arts, vient d'être nommé secrétaire perpétuel de l'Ecole nationale des Beaux-Arts. Nous le prions d'agréer nos sincères compliments.

***

La vente de la Bibliothèque de M. Loriol de Barny, que nous avions annoncée dans une précédente *Chronique*, a eu lieu du 11 au 24 février. Elle a produit plus de 16,000 francs. Voici les prix atteints par les principaux ouvrages et manuscrits angevins : Bourdigné, *Annalles et Chronicques d'Anjou*, 1529, 335 fr. — *Recherches historiques sur la ville d'Angers*, par Moithey, 66 fr. — *Description de la ville d'Angers*, par Péan de la Tuillerie, 29 fr. — Le même ouvrage, réimpression de Barassé, avec les notes de C. Port, 23 fr. — *Le Mont Glonne*, de C. Robin, 300 fr. — *Dict. hist. de M.-et-L.*, de C. Port, exemplaire en grand papier, 72 fr. — *Le Maine et l'Anjou*, du baron de Wismes, 75 fr. — *Le Livre de Guillaume Lemaire*, de C. Port, 22 fr. — *Acte d'hommage au roi Louis XII, par Martin du Bellay*, ms., 140 fr. — *Censif de la Commanderie de Saint-Blaise*, ms., 80 fr., etc.

***

Les objets d'art qui ornaient le cabinet de M. Élie Sorin, le regretté bibliothécaire, ont été répartis entre les Musées d'Angers. Le buste en bronze de Julien Dallière, le portrait du même poète par Geoffroy ont été placés au Musée des Beaux-Arts. La vitrine contenant les médailles, les décorations, les fleurs décernées aux Jeux Floraux, etc., a été transportée au Musée Saint-Jean. Le médaillon en terre cuite d'Elie Sorin par le sculpteur Macé, a été acquis par M. Mansuy.

***

Parmi les ouvrages angevins parus nouvellement ou annoncés, nous signalons : *Un homme d'œuvres*, étude sur la vie et les travaux de F. Hervé-Bazin, par M. René Bazin. — *Les Loups*, études en vers, par Elie Sorin. — Une notice sur la *Cathédrale d'Angers*, par J. Denais. — Une notice, ornée de gravures, sur l'*Hôtel de Pincé, son histoire, sa restauration, son inauguration*, par André Joûbert.

***

Digitized by Google

Nous enregistrons avec plaisir la nomination de M. Olivier Joubin, secrétaire général de la Mairie d'Angers, aux fonctions de bibliothécaire en chef, en remplacement de M. Elie Sorin, décédé le 26 février dernier.

***

Le Musée des Beaux-Arts d'Angers s'est enrichi des œuvres suivantes données par le Ministère : *Abel*, statue, modèle plâtre, par Tarlis. — *Après la Guerre*, statue, modèle marbre, par Daumas. — Trois dessins de l'*Oratoire de Bernardin*, par Laffilée. — *Le portrait de M. Chevreul*, pastel, par Tourny. — M. Saulo a offert sa belle statue admirée à l'Exposition des Amis des Arts : *Les premiers âges*.

***

L'assemblée générale des membres de la Société des Amis des Arts a eu lieu le 9 mars. Cédant aux nombreuses et pressantes sollicitations de ses collègues, M. G. Cormeray a bien voulu accepter de nouveau la présidence de la Société pendant une année encore. Nul ne mérite mieux que lui cet honneur et nous joignons nos vives félicitations à celles de tous ceux qui savent apprécier le talent, le zèle et le dévouement que M. G. Cormeray n'a cessé d'apporter dans l'exercice des délicates fonctions confiées à ses soins assidus.

***

Les représentations de *Lohengrin*, l'opéra célèbre de Wagner, au Grand-Théâtre d'Angers, au mois de février, ont été très brillantes. Elles feront époque dans l'histoire de la scène angevine au XIXe siècle. M. le comte de Romain, au zèle et au talent duquel on devait l'organisation excellente de cette scène musicale, a été acclamé par les spectateurs reconnaissants. On lui a remis une superbe partition et une lyre d'or.

***

L'étude sur la vie de Germain Colin, dont nous avons parlé déjà dans notre dernière *Chronique*, continue d'attirer l'attention des érudits. Le *Bulletin historique et littéraire de la Société de l'Histoire du protestantisme français* du 15 février, contient une savante et intéressante étude de M. Weiss, intitulée : *Les poètes inconnus, Germain Colin et la Réforme à Angers (1535-1545)*. L'auteur cite un passage de l'*Histoire ecclésiastique* de Ch. de Bèze qui nous montre Germain Colin fréquentant les assemblées des prières des réformés angevines avec plusieurs autres. Il ajoute que le poète subit une longue prison et racheta sa vie par une abjuration. Germain Colin était greffier de l'Officialité. M. Weiss dit que les faits racontés dans l'épître dont nous avons parlé et que reproduit M. Picot, se passèrent non en 1545, mais à la fin de l'année 1539, à la suite des Grands Jours, ainsi que le constate un arrêt conservé aux Archives nationales X 2e 89, à la date du 19 juillet 1549, que M. Weiss a publié. Le poète en appela du sénéchal d'Anjou au Parlement de Paris et excipa

Digitized by Google

de sa qualité de clerc. Son appel fut cependant jugé en la Tournelle criminelle, le 19 juillet 1540, par douze conseillers, sous la présidence de François de Saint-André. Il fut rejeté. Germain Colin, effrayé, cherche à renier les paroles qui l'ont fait poursuivre. Le Parlement se laisse fléchir et commue la terrible sentence d'Angers en une condamnation à l'amende honorable au parquet et auditoire du palais d'Angers et devant la grande porte de la cathédrale, puis au bannissement du royaume pour dix ans. Le condamné devait aussi payer six cents livres parisis d'amende et rester en prison jusqu'au versement de cette somme. Germain Colin réintégra donc les prisons d'Angers. N'ayant pu réussir à fournir l'argent exigé, il adressa au roi la supplique déjà connue. On ignore si cette prière fut exaucée. M. Weiss croit qu'elle fut écoutée. Nous ajoutons que, depuis sa dernière publication, M. Denais a découvert deux autres épîtres inédites de Germain Colin.

***

La *Revue de l'Anjou* doit un respectueux souvenir à la mémoire de M. le docteur Maupoint, inhumé au village de Trèves, le 7 mars dernier, et qui avait « étendu sa protection « à ces monuments que les époques lointaines ont laissés sur « notre sol et qui témoignent de la grandeur du passé ». Il avait réussi à grouper auprès de ses biens personnels le prieuré de Combres, dont la chapelle était dédiée à sainte Anne, l'hermitage de Saint-Macé, curieuses ruines du XIIe siècle, le donjon de Trèves, bâti par le comte d'Anjou Foulques Nerra, pour « contenir les Saumurois dans l'obéissance », et le prieuré de Saint-Aubin.

***

Notre collaborateur, M. Joseph Denais, vient de publier dans la *Revue du Monde catholique* (livraison du 1er mars 1891, pages 412-419) deux lettres inédites de saint François de Sales, évêque de Genève et fondateur de la Visitation, et deux lettres inédites de sainte Jeanne-Françoise Fremyot de Chantal.

Les lettres, entièrement autographes, de saint François de Sales et une longue lettre, également autographe, de sainte Chantal sont conservées dans un reliquaire par les religieuses hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Beaufort, et l'autre lettre de sainte Chantal, signée de la fondatrice de la Visitation, et écrite de la main de la mère de Chaugy, appartient à M. l'abbé Brelle, curé de Noyant-la-Gravoyère.

La première des lettres de saint François de Sales, datée de 1621, à la Roche, est adressée au Père René Ayrault, de notre grande famille de robe, mort au collège de La Flèche en 1644. Le saint évêque de Genève lui rappelle « le temps auquel, dit-il, nous estions compagnons d'école ».

La longue lettre de sainte Chantal est écrite à Guy Lasnier, grand vicaire des évêques Claude de Rueil et Henri Arnaud, et le principal agent de l'institut des Visitandines de 1635 à 1643, date de l'érection du monastère qui sert aujourd'hui de

Digitized by Google

caserne d'infanterie Desjardins. Sainte Chantal annonce le décès de la mère Favre, l'une de ses plus zélées collaboratrices, dont elle fait l'éloge avec enthousiasme, parle de l'essai infructueux de fondation au Croisic (1633) qu'on dut transférer à Vannes (1638), et elle demande à Guy Lasnier si Angers pouvait « faire cette charité » de « prendre quelque fille pour un an », pendant cette mutation.

***

L'*Association artistique et littéraire de l'Ouest,* qui a pour président M. Lionel Bonnemère, notre compatriote, et pour secrétaire, M. Baguenier-Desormeaux, notre collaborateur, et qui a été instituée pour servir de trait d'union aux Angevins, Bretons, Manceaux et Poitevins habitant Paris, a donné, le dimanche 12 avril, au Théâtre d'Application, une première soirée d'un réel intérêt.

On avait d'abord songé à faire intervenir en une *revue* tous les morts illustres de nos provinces de l'Ouest, mais il a fallu reculer devant les difficultés de la tâche.

La partie rétrospective n'a cependant pas été oubliée. L'Anjou y a sa part, et une belle part. C'est d'abord le *sonnet* fameux de Joachim du Bellay, — le roi des sonnets, selon Sainte-Beuve, — le sonnet angevin, on peut bien le dire, où notre illustre compatriote vante si amoureusement « le petit Liré » et la « doulceur angevine » ; puis, la *Bergeronnette,* de Ch. Dovalle, ce poète de grand avenir, tué bêtement à vingt ans, par un cabotin, dans un duel, pour un innocent jeu de mots ; — ces deux pièces dites par Mlle Verlain ; — la *Gaudinette,* de Jean Chardavoine, de Beaufort, sur lequel notre collaborateur, M. Joseph Denais, a publié récemment de si intéressants détails. Cette chanson populaire, écrite en musique dès 1575 par Chardavoine, contient de jolis motifs, fort bien détaillés par Mme Muller de la Source, et une phrase qu'on retrouve dans *Au clair de la lune,* attribuée à tort à Lully.

Dans la partie moderne, outre deux pièces de poésie de sentiment élevé et gracieux, dues à M. Robert Vallier, rédacteur en chef de l'*Univers illustré,* signalons la *Chanson de la Mariée* (version poitevine), dite avec beaucoup d'originalité par le ténor Rondeau, qui a chanté avec un remarquable talent deux charmantes mélodies de Jules Bordier, la *Chanson turque* et *A la bien-aimée.*

Une indisposition de M. Dupont-Vernon a privé l'auditoire d'entendre l'*Ode à la France,* de M. F.-E. Adam, de Combrée.

Nous souhaitons que cette fête ne soit pas la dernière, et que nos compatriotes parisiens, plus heureux que nous-même, entendent successivement les œuvres musicales et littéraires des Angevins d'hier et d'aujourd'hui.

André Joubert.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Mémoires politiques et militaires du général Tercier (1770-1816), publiés avec préface, notes et pièces justificatives, par M. C. de la Chanonie. Paris, Plon, 1891, 1 vol. in-8.

Les Mémoires du général Tercier, que vient de publier M. de la Chanonie, offrent un réel intérêt pour l'histoire de la fin du XVIIIe siècle. Ils nous conduisent successivement aux Antilles, pendant la guerre avec l'Angleterre, à Coblentz et en Hollande, à Quiberon, enfin dans le Maine, où l'auteur prit part à la chouannerie, sous les ordres de MM. de Scépeaux, de Rochecotte et de Bourmont.

Claude-Augustin Tercier, que les historiens appellent communément le chevalier de Tercier [1], né à Philippeville, le 8 novembre 1752, est mort à Amiens, le 23 février 1823. Il était chevalier de Saint-Louis depuis 1791 et avait été promu maréchal de camp en 1816. C'est en 1820, vers la fin de sa vie, que Tercier a écrit ses *Mémoires*, qui présentent un caractère de vérité et de bonne foi indéniable, bien que l'auteur s'y montre parfois assez sévère dans ses appréciations sur les hommes qu'il a rencontrés et les événements auxquels il a été mêlé. Mais, il le dit à plusieurs reprises, ces *Mémoires* n'étaient pas destinés à l'impression. Si nous pouvons regretter que Tercier se soit montré aussi sobre de détails dans certaines parties de son récit, nous n'en sommes pas moins heureux de la publication de ce livre important pour l'histoire de nos contrées.

Entré au service en 1770, comme volontaire au régiment de Normandie, nommé l'année suivante lieutenant au régiment provincial de Lille, puis en 1792, lieutenant en premier au régiment de la Martinique, de récente formation, destiné à tenir garnison dans l'île de ce nom, Tercier passa dix ans dans cette colonie, fréquentant la meilleure société de l'île et notamment la famille Tascher de la Pagerie, où il eut l'occasion de connaître la future impératrice des Français, Joséphine. Promu capitaine depuis 1774, il prit part à la guerre qui éclata en 1778, entre la France et l'Angleterre, à Sainte-Lucie, à Saint-Vincent, à la Grenade, à la Dominique, à Tabago et dans plusieurs affaires navales, sur les escadres commandées par le comte d'Estaing, Lamotte-Piquet, le comte de Grasse, etc.

A la paix, signée en 1783, Tercier revint en France pour cause de santé et entra dans la compagnie des Gardes du corps de Monsieur. Licencié en 1790, il passe à l'étranger, mais ne tarde pas à regretter d'être parti et se montre assez

[1] Ce titre lui est donné, en effet, dans son acte de décès.

Digitized by Google

sévère pour les émigrés qui avaient apporté à Coblentz leur goût du luxe et leurs prétentions. Il fait la campagne de 1792 à l'armée des Princes, entre en 1793 dans la légion de Damas, au service de la Hollande, puis, après la conquête de ce pays par les Français, se retire avec les autres émigrés en Hanovre, où les vaisseaux anglais viennent les chercher, en 1795, pour prendre part à la désastreuse expédition de Quiberon.

Le récit que fait Tercier de la prise du fort Penthièvre et des négociations qui suivirent pour une capitulation, acceptée verbalement par le général Hoche, mais déniée par les conventionnels Blad et Tallien et qu'il affirme avoir réellement existé, d'après les déclarations qu'il a reçues du comte de Sombreuil avant sa mort, les détails qu'il donne sur les prisons d'Auray, sur les commissions militaires formées par le général Lemoine pour juger les prisonniers, sur ses compagnons de captivité, sur la mort du comte de Sombreuil, du comte de Rouhaut, du jeune Le Métayer, etc., sont d'un intérêt poignant.

Ayant réussi à se faire passer pour un négociant de Liège, embarqué par erreur, Tercier obtint un sursis et fut transféré dans les prisons de Vannes, d'où il s'évada Il parvint, avec un autre émigré, M. de Guéfontaine, à rejoindre Georges Cadoudal, puis le comte de Puisaye, qui refusa de leur donner des passeports pour se rendre en Angleterre et voulut les garder près de lui. Mais ces deux officiers ne consentirent pas à servir sous un chef qu'ils accusaient de lâcheté et d'avoir été, en partie du moins, la cause du désastre de Quiberon. Ils obtinrent enfin l'autorisation de se rendre à l'armée de Charette.

Arrivés en Anjou, au quartier général de M. de Scépaux, ce général les détermina à rester auprès de lui. Mais peu de temps après, Taillefer, soldat intrépide mais illettré, qui commandait une forte division sur la rive gauche de la Mayenne, aux environs de Laval, vint, accompagné de deux officiers et de l'ancien curé de Vaiges, M. Martial de Savignac, dont les deux frères avaient été fusillés à Quiberon, demander à M. de Scépaux qu'on lui donnât un officier expérimenté pour le seconder. Tercier fut désigné pour l'accompagner. Etablis aux environs de Vaiges, ces deux chefs tinrent en haleine les républicains, attaquant leurs colonnes, souvent avec succès, et les poursuivant jusqu'aux portes de Laval ou de leurs autres cantonnements. Les affaires de Bazougers, d'Argentré, de Vaiges, furent heureuses pour les chouans. Après la mort de Taillefer, tué au commencement de 1796, Tercier prit le commandement de la division et battit encore à diverses reprises les républicains. Mais la paix, signée au mois de mai suivant, lui fit mettre bas les armes.

Retiré à Amiens, il fut bientôt rappelé par le comte de Rochecotte, nommé par Louis XVIII commandant de la province du Maine. Il s'employait à reformer ses divisions pour un nouveau soulèvement, lorsque M. de Rochecotte, trahi par

Digitized by Google

un de ses anciens officiers, fut arrêté à Paris et fusillé. Tercier continua ses préparatifs en attendant l'arrivée du nouveau général dont il avait fait demander à Londres la nomination, l'ancien chef d'état-major de M. de Scépaux, le comte de Bourmont. Arrêté un moment à Paris pour défaut de passeport, il revint bientôt au Mans, où il avait un asile sûr, grâce à la complicité de quelques fonctionnaires républicains et, secondé par le chevalier de la Volvenne, livra plusieurs combats, notamment aux environs de Sablé, de Châteauneuf, etc.

La campagne de 1799 fut peu importante. Après un combat heureux à Louverné, près Laval, et une démonstration avortée contre La Flèche, M. de Bourmont occupa, le 15 octobre, la ville du Mans, où les chouans s'emparèrent d'une certaine quantité de fusils et de munitions, et de quelques pièces de canon. Quelques jours après, il subit un échec dans une attaque contre le bourg de Ballée, où fut tué M. de Guéfontaine. Les conférences pour la paix allaient s'ouvrir à Pouancé. Un armistice fut conclu et mit fin aux hostilités. La confiance accordée par M. de Bourmont à son chef d'état-major, M. de Malartic, étranger au pays, qu'il avait amené avec lui, avait excité des jalousies et fait naître dans l'armée des mécontentements sur lesquels Tercier, l'un des mécontents, s'étend peut-être avec trop de complaisance. Les conférences avec le général Hédouville, rompues d'abord, puis reprises à Candé, avaient pris fin et avec elles l'armistice. Un dernier combat, dans lequel fut tué le chevalier de la Volvenne, eut lieu à Meslay, le 26 janvier 1800. La paix fut signée quelques jours après.

Tercier rentra à Amiens. Appelé à Paris, en 1803, par Georges Cadoudal, il faillit être compromis dans la conspiration préparée par celui-ci. Mais aucune charge ne put être relevée contre lui, et, après une détention de près d'une année, il fut mis en surveillance à Amiens, où il se maria et où il habita pendant tout l'Empire. Aux Cent-Jours, il accourut dans le Maine, pour le soulever, mais, après le départ du duc de Bourbon, qu'il avait rencontré à Angers, il désespéra du succès d'une nouvelle prise d'armes et rentra chez lui. Il obtint enfin, en 1816, pour récompense de ses longs services, le grade de maréchal de camp, avec le maximum de la pension de retraite accordée à ce grade.

« Boutant droit au but; d'allure raide et quelque peu prussienne; dévoué au Roi et à la famille royale comme on l'était jadis; généreux, mais aimant fort à critiquer, austère et rejetant les transactions, sans pousser toutefois la rigueur du principe jusqu'à s'interdire les dissimulations opportunes; daubant la noblesse de cour en sa qualité de gentilhomme de province; écrivain intéressant et sincère, soldat habile et brave; c'est au total une figure intéressante, originale, que celle du général Tercier. »

C'est en ces termes que nous le peint M. de la Chanonie, dans sa préface. C'est ainsi que nous nous le représentons,

Digitized by Google

en effet, d'après ses *Mémoires*, courageux et loyal, intelligent et adroit, mais disant tout ce qu'il pense et malmenant parfois assez rudement ceux dont il a eu, ou croit avoir eu, à se plaindre. Quelques-unes de ses appréciations ne semblent pas à l'abri de la critique, comme le reconnait, du reste, M. de la Chanonie. Le jugement qu'il porte notamment contre le comte de Puisaye, qu'il accuse de lâcheté, d'après les confidences de M. de Sombreuil, nous semble bien sévère et peu justifié. Il nous met en garde contre plusieurs autres passages de ses *Mémoires*, sur lesquels il est prudent, croyons-nous, de faire quelques réserves.

Mais ce n'est là qu'un détail. Le livre publié par M. de la Chanonie est véritablement intéressant et, s'il nous fait connaître peu de faits entièrement nouveaux, il nous fournit du moins, sur plusieurs d'entre eux, l'expédition de Quiberon et ses suites, la mort de Taillefer, l'arrestation du curé de Vaiges, M. Martial de Savignac, et surtout sur la campagne de 1799 et sur l'occupation du Mans par M. de Bourmont, des renseignements curieux et précis ; en même temps qu'il contient, sur la tactique des chouans et des vendéens, leurs rassemblements, le genre de vie de leurs officiers, des notions précieuses qu'on chercherait vainement ailleurs.

Nous devons remercier M. de la Chanonie d'avoir entrepris cette publication qui lui fait honneur. Des notes nombreuses, pour lesquelles notre savant collègue de la Société historique du Maine, M. Robert Triger, lui a prêté son concours, éclairent ou complètent le texte et fournissent, tant sur les faits relatés par Tercier que sur les personnages cités dans ses *Mémoires*, des renseignements aussi complets qu'exacts.

Une excellente préface, remplie d'utiles renseignements et de lumineux aperçus sur l'émigration, sur l'expédition de Quiberon et sur le rôle joué dans cette circonstance par MM. d'Hervilly et de Puisaye, précède les *Mémoires du général Tercier*. De nombreuses pièces justificatives et une table des noms de personnes citées dans l'ouvrage, terminent le volume. Nous sommes heureux de signaler ce livre intéressant aux lecteurs de la *Revue de l'Anjou*. Les *Mémoires du général Tercier* sont précieux pour l'histoire de la Chouannerie dans l'Ouest, non seulement dans le Maine, mais encore dans la partie du département de Maine-et-Loire qui joint la Sarthe et la Mayenne. Le lecteur y trouvera, en outre, des renseignements sur plusieurs Angevins avec lesquels Tercier s'est trouvé en contact, tels que MM. de Scépeaux, de Bourmont, d'Andigné, d'Autichamp, Gaullier, etc..., sans oublier le général républicain Lemoine, le créateur des commissions militaires qui firent couler tant de sang à Vannes, au Champ des Martyrs d'Auray et sur la plage de Quiberon.

Q.-L.

Digitized by Google

Richelieu à Luçon. Sa jeunesse, son épiscopat, par l'abbé L. Lacroix, du clergé de Paris, docteur ès-lettres. (Paris, Letouzey et Ané, éditeurs, rue du Vieux-Colombier, 17, 1 vol. grand in-8°, 2 gravures, 7 fr.)

« Il est tout un côté de la vie et des œuvres du cardinal de Richelieu », disait, il y a vingt-cinq ans, en pleine Sorbonne, Mgr Perraud, « que semble avoir mis dans l'ombre l'éclat de son rôle politique. Uniquement préoccupée de l'homme d'Etat, la postérité a presque oublié l'homme d'Eglise. Ses plus ardents admirateurs eux-mêmes ont paru croire que la gloire du ministre n'avait rien à gagner aux travaux de l'évêque et aux œuvres du théologien. »

Aujourd'hui cette lacune est comblée grâce au beau livre de M. l'abbé Lacroix, d'où se dégage cette conclusion : « Richelieu a été un excellent évêque, et l'évêque a préparé le ministre. »

« Richelieu fut un excellent évêque. » Entré dans l'Église sans vocation et pour conserver dans son éminente et honorable famille un bénéfice presque héréditaire, ce cavalier accompli eut le mérite de se plier à toutes les exigences sacerdotales. En étudiant à fond la théologie, à la suite de Duperron, il se transforma en un vaillant champion du catholicisme contre les protestants.

Au lendemain de son sacre et après de brillants succès oratoires qui, en le posant en cour, ouvraient à son ambition les plus brillantes perspectives, il alla s'ensevelir dans le plus déshérité des évêchés de France et s'y assujettit à cette obligation de résidence abhorrée de la grande majorité de ses collègues.

Durant les huit années consécutives de son séjour à Luçon, il métamorphose son diocèse. Il y relève les ruines morales et matérielles entassées par les guerres de religion, il restaure sa cathédrale, il fonde un séminaire qui est un des premiers érigés en France en vertu des décrets du concile de Trente. Il appelle les Oratoriens et les Capucins ; il visite et évangélise, il est vrai, avec moins d'onction que de zèle, toutes ses paroisses. Aussi, ses collègues dans l'épiscopat le tiennent dans la plus haute estime ; et de là sa désignation comme député et orateur du clergé de France aux États-Généraux de 1614.

Mais il y a plus : « En Richelieu l'évêque a préparé le ministre. » L'administration de son diocèse, en le rompant au maniement des hommes et des choses, lui confère la plus précoce maturité. En contact journalier avec les protestants il apprend à se montrer à leur égard à la fois tolérant et ferme. En plein théâtre des guerres civiles qui ont désolé le Poitou sous l'orageuse minorité de Louis XIII, il y couve ses grands desseins de centralisation gouvernementale. Et ainsi, dans le recueillement de sa solitude et dans le pressentiment de sa grandeur future, en lui s'ébauche ce programme de politique

Digitized by Google

intérieure qui se résume en ces deux articles : la ruine des protestants comme parti politique, et l'abaissement de l'aristocratie. Enfin dans son entourage épiscopal Richelieu distingue, façonne et attache à lui par l'agrément et la sûreté de son commerce ces futurs instruments de ses desseins qui s'appellent les Bouthilier, le P. Joseph, les cardinaux de Bérulle et de Sourdis.

Au point de vue historique, le livre de M. l'abbé Lacroix est conçu avec une méthode parfaite et avec une sagacité mise à la plus rude épreuve par la disparition à jamais regrettable de bien des sources locales. Ce livre, d'ailleurs, sous sa forme de thèse de doctorat ès-lettres, a reçu la consécration solennelle des juges de la Sorbonne qui, dans la séance de soutenance, ont publiquement félicité l'auteur de la probité de son érudition et de la modération de sa doctrine. Au point de vue littéraire, c'est le vrai style historique, lucide, élégant et nerveux.

L'ouvrage de M. l'abbé Lacroix est donc d'une lecture aussi attachante que hautement instructive. De plus il intéresse particulièrement l'Anjou par deux grands épisodes de notre histoire locale auxquels Richelieu s'intéressa directement tour à tour par la vigilance de son observation et l'activité de son entremise. Nous voulons parler de la fameuse assemblée tenue par les protestants à Saumur en 1611, et de la réforme de l'abbaye de Fontevrault, qu'il poursuivit si efficacement avec le concours du P. Joseph.

E. Pavie.

Le Propriétaire-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 533-91.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

ÉTUDE

SUR

LES COMPTES DE MACÉ-DARNE

Maître des Œuvres de Louis Ier, duc d'Anjou et comte du Maine
(1367-1376)

Par **André JOUBERT**

Un beau volume grand in-8°. — Broché, **4** fr.

LES CONSTANTIN

SEIGNEURS DE VARENNES ET DE LA LORIE

Par **André JOUBERT**

Un beau volume grand in-8°, orné de 24 héliogravures. **7** fr. **50**

HISTOIRE DE LA BARONNIE DE CRAON

DE 1382 A 1626

Par **André JOUBERT**

Un beau volume grand in-8°. — Broché, **5** *francs.*

NOTICE SUR LE THÉATRE D'ANGERS

1755-1825

PAR

E. QUERUAU-LAMERIE

Un volume grand in-8°, broché..... **3** fr. **50**

Les Élections et les Représentants de Maine-et-Loire

DEPUIS 1789

Par **Guillaume BODINIER**

Un volume grand in-8°..... ..... **4** *francs*

L'INSTRUCTION PRIMAIRE AVANT 1789

Dans les paroisses du diocèse actuel d'Angers

Par **l'abbé Ch. URSEAU**

Un volume in-18..... **3** fr.

Digitized by Google

OUVRAGES NOUVEAUX

Mémoires du Prince de Talleyrand, avec préface du Duc de Broglie, tomes I et II, in-8°. . . . 15 »

Sacrifiée ! par Pierre Sales, in-18 . . . . . 3 50

Plein Cœur, par Édouard Delpit, in-18 . . . . . 3 50

Le Comte de Palène, par Jean de la Brète, in-18 . . . . . 3 50

Un Raté, par Gyp, in-18 . . . . . 3 50

La France pendant la Révolution, par le vicomte de Broc, 2 vol. in-8° . . . . . 15 »

Député, par Féline de Comberousse, in-18. . . . . 3 50

Les illusions du cœur, par Émile Pierret, in-18 . . . . . 3 50

Souvenirs d'un diplomate (*Lettres intimes sur l'Amérique*), par de Bacourt, in-18 . . . . . 3 50

Année scientifique (Année 1890), par Louis Figuer, in-18. . . 3 50

Port-Tarascon, par A. Daudet, in-12 illustré 3 50

A l'aventure, par René Bazin, in-18. . . . . 3 50

Bébé-Rose, par André Godard. in-18 . . . . . 3 50

Du Havre à Marseille, par Léon de Tinseau, in-18 . . . . . 3 50

Histoire invraisemblable, par A. Gennevraye, in-18 . . . . . 3 50

Aurette, par Henri Gréville, in-18. . . . . 3 50

Études agronomiques (1889-90), par L. Grandeau, in-18 . . 3 50

En Détresse, par J. Mary, in-18. . . . . 3 50

La Jeunesse du Grand Frédéric, par Ernest Lavisse, in-8°. . 7 50

Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France. — La Gaule romaine, par Fustel de Coulanges, in-8°. . . 7 50

David d'Angers. Ses relations littéraires, par Henry Jouin, in-8°. 7 50

Mon voyage au Continent noir, par Trivier, in-8° écu. . . . 3 50

Jésus-Christ, par le P. Didon, 2 vol, in-8° avec cartes. . . . . 16 »

Souvenirs des Zouaves pontificaux, 1861 et 1862, par François Le Chauff de Kerguenec, in-12 . . . . . 3 50

Henri de la Rochejacquelein et la Guerre de la Vendée (documents inédits), in-8°. 6 50

Les Noellet, par René Bazin. in-18 . . . . . 3 50

Le général de Sonis, par Mgr Baunard, in-8°. . . . . 4 »

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

5e et 6e Livraisons — Mai et Juin 1891

TOME XXII

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1891

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *André Joubert.* — Guillaume Bodinier.

2° *Liste des principaux ouvrages et articles de Revue publiés par M. André Joubert.*

3° *Les armes, les livres, les papiers et le mobilier de François de Saint-Offange, ligueur angevin au temps de Henri IV* (suite et fin). — André Joubert.

4° *L'Anjou au mois de mai.* — Albert Babeau.

5° *La Boullaye Le Goux, sa vie et ses voyages.* — Castonnet des Fosses.

6° *La Cathédrale d'Angers* (guide historique et descriptif). — Joseph Denais.

7° *La Confrérie des prêtres à Angers (1645-1713).* — L'abbé Ch. Urseau.

8° *Vieux nids*, poésie. — André Godard.

9° *L'Église constitutionnelle du département de la Mayenne après la Terreur, d'après la correspondance de Ch.-Fr. d'Orlodot* (suite). — E. Queruau-Lamerie.

10° *Chronique.* — V. P.

L'Association amicale des anciens étudiants de l'Université d'Angers et M. André Joubert. — Mgr Sébaux et l'Université d'Angers. — Le capitaine H. Underberg et le colonel Brinster. — Les Angevins aux Congrès de la Sorbonne et de l'Ecole des Beaux-Arts. — Décorations accordées a MM. Albert Babeau et Joseph Denais. — Les Angevins au Salon. — Liste des Angevins récompensés dans les précédents Salons. — Récompenses obtenues par MM. Axilette, Charbonneau, Saulo et Grégoire. — Un nouveau succès de M. Beignet. — M. Louis de Jeux au Salon bibliographique. — Le mariage de Mlle Hervé-Bazin. — L'Université d'Angers au Congrès scientifique international des Catholiques. — Un don de M. Robert David. — Achat par le Musée du Louvre des portraits du Roi René et de Jeanne de Laval.

11° *Chronique bibliographique.*

Un homme d'œuvre. — Ferdinand-Jacques Hervé-Bazin (1847-1889). — *
Les fonctionnaires de province au XVIIIe siècle. — Perronet, ingénieur de la généralité d'Alençon (1737-1747). — Q.-L.
Lettres de P.-J. David d'Angers à son ami le peintre Louis Dupré, publiées par son fils. — J. D.
La guerre aux rois, par Albert Sorel, de l'Institut.

Prix de l'abonnement à la *REVUE DE L'ANJOU*

12 francs par an

Digitized by Google

M. ANDRÉ JOUBERT

L'amitié, une amitié d'enfance, nous impose le triste devoir de rendre à la mémoire d'André Joûbert, à son caractère et à son talent, l'hommage qui lui est dû.

Qui sait si, en acceptant l'offre qui nous en a été faite et en consultant seulement l'affection profonde qui nous unissait à l'ami que nous avons perdu, nous n'avons pas présumé de nos forces? Des plumes plus autorisées que la nôtre semblaient désignées pour retracer, à cette place, dans cette *Revue* qu'il aimait tant, sa vie si courte et si bien remplie.

André Joûbert est né à Angers, le 23 octobre 1847. Il commença ses études au Lycée d'Angers, et se fit bientôt remarquer de ses professeurs par un goût éclairé pour les lettres et une aptitude toute spéciale pour les choses de l'histoire. C'est au collège Rollin qu'il alla terminer ses humanités, couronnées en 1865 par le diplôme de bachelier ès-lettres.

La nature, prodigue envers notre ami, lui avait accordé, avec une vive intelligence, la beauté du visage et la distinction de la personne. Nous revoyons encore, dans le souvenir déjà lointain des années de la jeunesse, cet adolescent élégant et aimable auquel tout souriait à son entrée dans la vie.

André Joûbert atteignait sa vingtième année lorsqu'il publia son premier volume, *Paysages et Croquis* [1], notes

[1] 1 vol. in-12, Angers, P. Lachèse, Belleuvre et Dolbeau, 1867.

Digitized by Google

et impressions d'un voyage rapide à travers l'Italie, la Suisse et les bords du Rhin. Sa première collaboration à la *Revue de l'Anjou* remonte à la même époque. Après une interruption de cinq années, cette *Revue* venait de renaître chez son nouvel éditeur, M. Barassé, et André Joûbert y publiait successivement deux nouvelles, *Jacques le Ménétrier* et *Le Capitaine grec*, puis un récit de voyage en Espagne et au Maroc, *De Cadix à Tanger*, œuvres d'imagination qu'il devait bientôt délaisser pour l'étude plus sévère de l'histoire et la recherche infatigable des documents inédits sur l'Anjou, mais qu'il n'abandonnera jamais complètement. Et, en effet, à plusieurs reprises, les lecteurs de la *Revue* retrouveront cette note pittoresque et poétique, ces descriptions de paysages où se mêle une pointe d'érudition qui n'est pas pour déplaire.

Comme la plupart des jeunes gens de cette époque, André Joûbert, après avoir terminé ses études littéraires, entra à l'École de droit, à Paris. Je n'oserai pas dire qu'il fut un disciple fervent de Cujas et de Pothier ; il n'en obtint pas moins le diplôme de licencié en droit et le titre, si flatteur pour le collégien de la veille, d'avocat à la Cour d'appel.

Sa première étude historique, *Les fermiers généraux sous la Terreur*, fut publiée dans le *Correspondant*, en 1869. C'est le récit de la comparution de vingt-huit fermiers généraux devant le tribunal révolutionnaire. Tous, on le sait, furent condamnés. L'un d'eux, Nicolas Deville, était le bisaïeul de l'auteur. La lettre d'adieu, écrite de la Conciergerie par Nicolas Deville à sa femme, contient ce passage qui semble avoir été pleinement justifié par ses enfants et ses petits-enfants : « Veillez vous-même, « ma chère amie, à l'éducation de nos enfants, inculquez « de bonne heure dans leurs cœurs les principes de vertu « et d'amour les uns pour les autres. Donnez-leur des « talents utiles et surtout l'amour du travail. Avec cela, ils

Digitized by Google

« seront heureux et feront votre félicité. Je le désire vive-
« ment, et j'ai confiance qu'ils réaliseront nos espérances,
« parce qu'ils ont le cœur et l'esprit bons. »

Nature aimante et droite, André Joûbert devait bien vite penser au mariage. Il n'avait pas vingt-trois ans quand, au mois de mars 1870, il épousait, à Paris, celle qui a été pendant plus de vingt ans l'ange gardien de son foyer, qui a partagé avec lui toutes ses joies et tous ses chagrins et qui demeure seule aujourd'hui, anéantie dans une douleur que les consolations terrestres sont impuissantes à guérir.

Une dure épreuve attendait le jeune ménage à son aurore. La terrible année 1870 réservait aux hommes de cette génération la douloureuse surprise d'une guerre funeste et de l'invasion de la France.

Qui de nous ne se rappelle les poignantes émotions de cette époque, où les souffrances morales et patriotiques venaient s'ajouter aux fatigues et aux privations d'une campagne désastreuse, pendant un hiver exceptionnellement rigoureux ! A ces sentiments que nous éprouvions tous, venait s'ajouter pour André Joûbert le chagrin d'abandonner sa jeune femme. Nommé lieutenant au 4e bataillon des mobiles de Maine-et-Loire, commandé par M. E. de la Vingtrie (75e régiment de mobiles), il fit bravement son devoir.

Prisonnier le 2 décembre à Loigny, il fut interné à Stralsund, dans les neiges de la Poméranie. Pendant les longs et cruels loisirs de sa captivité, il écrivit le *Journal d'un prisonnier de guerre* où, après avoir raconté la bataille de Loigny et l'attaque du château de Goury, il note, au jour le jour, ce qu'il voit, ce qu'il entend, ce qu'il éprouve.

Il rentra en France dès que les portes de la patrie lui furent ouvertes. Quelles furent douces, malgré la tristesse de l'heure, ces émotions où, enfants d'une même province, la petite patrie dans la grande, nous nous retrouvâmes

Digitized by Google

après avoir été dispersés et comme perdus! Hélas! tous n'étaient pas au rendez-vous!

Un jeune homme de vingt-trois ans n'assiste pas à des événements comme ceux qui se sont déroulés de juillet 1870 à juin 1871, sans que son caractère et son esprit n'en subissent fortement l'empreinte. Les calamités qui ont accablé la France ont été pour tous les hommes de cœur un sujet de hautes leçons et de salutaires enseignements. Elles ont assurément contribué à engager André Joùbert dans la voie laborieuse dont il ne se départit plus. Le travail et l'étude de l'histoire de sa province furent en effet la première préoccupation de notre ami, à peine rentré dans ses foyers. Comme tant d'autres, il aurait pu, lui que la fortune avait comblé de ses dons, mener une existence frivole et inutile. Il ne le fit pas parce qu'il avait le sentiment profond que l'homme est né pour travailler, et aussi parce que l'étude, qui peut paraître ardue à ceux qui ne lui sont pas fidèles, est une source intarissable de jouissances et de satisfactions pour ceux qui s'y adonnent avec assiduité. Qui sait même s'il ne lui a pas trop sacrifié et si, emporté par la passion du travail, il n'a pas excédé la limite de ses forces et abrégé sa vie?

Son premier soin, après la guerre, fut de compléter et de rectifier sur certains points une étude, déjà parue dans la *Revue de l'Anjou*, en 1869, sur les *Invasions anglaises en Anjou au XIVe et XVe siècles*[1]. « Les souffrances « causées par l'invasion allemande, disait-il, donnent à ces « récits une douloureuse actualité... il y a là matière à « plus d'un rapprochement. »

Puis, comme pour se reposer de ces scènes de meurtres, de pillages et des horreurs de la guerre de Cent ans, il donnait au *Correspondant* des études remarquées sur les romanciers anglais, Dickens et Bulwer Lytton, et un nouveau récit de voyage : *Vienne, Salzbourg et le Tyrol.*

[1] 1 vol. in-12 Angers, Barassé, 1872.

Digitized by Google

Mais c'est toujours vers l'histoire locale, vers les documents inédits qui sommeillent dans les archives des collections publiques, des vieux manoirs ou des presbytères que notre ami retourne comme à ce qui lui est le plus cher. Quelle joie quand il découvre quelque parchemin ignoré qui va jeter un jour nouveau sur tel fait ou tel personnage de l'Anjou ! Infatigable chercheur, il fouille lui-même et fait fouiller par d'autres les riches collections où il suppose que l'on peut trouver de nouveaux documents.

La Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, la Revue historique et archéologique du Maine, la Commission archéologique de la Mayenne, la Revue historique de l'Ouest, la Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou lui demandent sa précieuse collaboration.

Sa remarquable activité intellectuelle et une rare aptitude au travail lui permettent de remplir ses engagements et de publier, dans ces revues, à des intervalles très rapprochés, de nombreux articles d'érudition historique. Pour en arriver là, il s'est imposé une tâche régulière. L'hiver, à Angers, dans son cabinet de travail, décoré d'objets d'art du meilleur goût, il est assis à sa table dès avant le jour ; l'été, il habite, non loin des rives de la Mayenne, cette jolie résidence des Lûtz de Daon, et là, dans le calme et la solitude des champs, il s'adonne, sans être distrait, à ses études favorites. Nulle part il ne se trouve le droit de rester inoccupé.

La liste des travaux qu'André Joûbert a publiés, dans les revues auxquelles il collaborait, serait longue. Citons-en quelques-uns spécialement relatifs à nos provinces : *Le Puits de l'Ecoublère* (1879) ; *Recherches historiques sur Daon et ses environs* (1879) ; *René de la Rouvraye, sieur de Bressault* (1881) ; *La Peste de Château-Gontier en 1626 et 1627* (1881) ; trois articles sur *la Restauration et l'inauguration de l'Hôtel de Pincé ; Recherches épigraphiques, le Mausolée de Catherine de Chivré* et

Digitized by Google

l'enfeu des Gaultier de Brullon (1883); *Notice historique sur le château du Port-Joulain et ses seigneurs* (1883).

A ces plaquettes succédèrent bientôt des ouvrages de plus d'importance et par le sujet choisi et aussi par les développements que leur donne l'auteur.

Une *Étude sur la vie privée au XVe siècle en Anjou*[1], inaugure cette série nouvelle. La publication des comptes inédits de Guillaume Tual, clerc-receveur des seigneuries de Jean Bourré, le favori de Louis XI, lui fournit l'occasion de faire un tableau complet des mœurs et des usages de cette époque de transition entre le Moyen âge qui finit et la Renaissance qui commence; c'est la vie de nos ancêtres en famille, à la ville et à la campagne. Cet ouvrage fut remarqué par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres qui lui décerna une mention honorable en 1885, au concours des Antiquités de France.

Vient ensuite *Louis de Clermont, sieur de Bussy d'Amboise, gouverneur d'Anjou*[2]. La relation de cette existence si dramatique présente le plus haut intérêt : l'histoire y côtoie le roman, et c'est un repos pour l'esprit que de se sentir guidé, à travers ces intrigues compliquées, par des documents irréfutables et des témoignages authentiques. Le récit des relations de Bussy avec la reine Marguerite de Navarre, ses démêlés et ses duels avec les mignons de la cour de Henri III, l'énumération des cruelles souffrances imposées aux Angevins par ce gouverneur farouche, enfin son assassinat au château de la Coutancière, par le comte de Montsoreau, l'époux de la belle Françoise de Maridort, font de ce volume un livre plein d'attrait, et si, dans l'œuvre de notre ami, nous avions à manifester une préférence, nous accorderions nos suffrages à ce travail, un des mieux composés qu'ait écrits André Joûbert.

[1] 1 vol. in-8°, 287 pages. Angers, Germain et G. Grassin, 1884.
[2] 1 vol. in-8°, 280 pages. Angers, Germain et G. Grassin. — Paris, Lechevallier, 1885.

Digitized by Google

Il publie successivement, presque d'année en année : *Études sur les misères de l'Anjou aux XVe et XVIe siècles*[1], avec de si curieux détails sur les gueux dans notre province, les misères de la guerre de Cent ans, le Pique-Mouche, chanson satirique des Ligueurs, contre-partie angevine de la satyre Ménippée, etc... — *Une famille de seigneurs calvinistes du Haut-Anjou. Les Chivré, marquis de la Barre de Bierné* (XVIe-XVIIIe siècles)[2]. — *Histoire de Menil et de ses seigneurs, d'après des documents inédits* (1040-1886)[3], intéressante monographie d'une petite paroisse du vieil Anjou, qu'un historien a su tirer de l'oubli. Heureuses bourgades « dont la veille encore, en « dehors de leur canton, nul n'eût pu dire le nom et qui « viennent tout à coup au grand jour et apportent leur « contingent instructif de faits, de renseignements pré- « cieux et de documents inédits non pas seulement à « l'histoire de la province mais à l'histoire générale de la « nation[4]. »

L'*Histoire de la Baronnie de Craon de 1382 à 1626, d'après les archives inédites du Chartrier de Thouars*[5]. La famille de la Trémoille a possédé la baronnie de Craon depuis la fin du XIVe siècle jusqu'au commencement du XVIIe. « Cette étude historique retrace successivement la seconde période de la guerre de Cent ans, la naissance et le développement de la Réforme, l'occupation et le pillage de Craon par les huguenots, les guerres religieuses, les luttes de la Ligue, le siège et la bataille de Craon, les troubles de la minorité de Louis XIII dans le Haut-Anjou et la démolition de la forteresse de Craon. »

[1] 1 vol. in-8°, 368 pages. Angers, Germain et G. Grassin. — Paris, Lechevalier, 1886.
[2] 1 vol. in-8°, 234 pages. Nantes, E. Grimaud. — Paris, Lechevalier, 1887.
[3] 1 vol. in-8°, 200 pages — Paris Lechevalier, 1888.
[4] *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1888. — Article de M. A. de la Borderie.
[5] 1 vol. in-8°, 600 pages. Angers, Germain et G. Grassin. — Paris, Lechevalier, 1888.

Digitized by Google

Les Constantin, seigneurs de Varennes et de la Lorie, d'après les archives inédites du château de la Lorie[1], sont la dernière œuvre de longue haleine qu'ait publiée l'infatigable chercheur. Le volume est digne de ses devanciers. L'histoire de cette famille de grands prévôts en Anjou nous fait connaître plusieurs détails ignorés des institutions locales de la vieille France et fournit à l'étude des mœurs générales d'utiles renseignements.

Et cependant André Joûbert n'avait jamais complètement abandonné son premier genre. L'auteur de *Paysages et Croquis*, à plusieurs reprises, trop rarement peut-être, donnait à la *Revue de l'Anjou* des récits et tableaux de la nature où se retrouvent toutes les brillantes qualités de style du jeune écrivain de 1867. *Le long de la Corniche, Autour de Ragatz* et, l'année dernière encore, *Autour de Pornic*, sont venus attester que l'amour de l'érudition, l'analyse des vieux dossiers et des parchemins jaunis n'avaient pas tari en lui la source de l'imagination et de la poésie.

On voit quelle active collaboration notre ami donnait à sa chère *Revue de l'Anjou*. Mais il faisait plus encore, il en rédigeait la *Chronique*. Il se plaisait à signaler, dans chaque livraison, ce qui pouvait intéresser les lettres, les arts, les sciences, les succès obtenus par ses compatriotes. Il laissait parler, dans ses notices nécrologiques, la délicatesse de son cœur et l'élévation de ses croyances religieuses.

Ce fut lui qui, à cette même place, donna un juste tribut d'éloges à Charles-Arthur Loir-Mongazon et à Ferdinand Hervé-Bazin, deux belles intelligences et deux nobles cœurs, auxquels il était attaché par les liens d'une solide amitié. Comme eux, il est mort jeune, comme eux, il semblait appelé à rendre encore longtemps à la France et à

[1] 1 vol. in-8°, 363 pages. Angers, Germain et G. Grassin, — Paris, Lechevalier, 1890.

Digitized by Google

l'Église les services que peuvent rendre à leur mère des enfants vaillants, dévoués et intelligents.

L'art encore le séduisait dans ses diverses manifestations : peinture, sculpture, architecture. Ce goût, il l'avait perfectionné par l'étude et par les voyages. Aussi avait-il été désigné, à plusieurs reprises, par la municipalité d'Angers, pour faire partie des principales Commissions des Musées de la ville. Il était président de la Commission du Musée des Beaux-Arts, membre de la Commission du Musée archéologique Saint-Jean et, plus récemment, de celle du Musée Turpin de Crissé, installé dans le vieux logis de la Renaissance de l'échevin Jean de Pincé.

Par deux fois, en 1885 et en 1888, André Joûbert avait été appelé, par l'estime et la confiance de ses concitoyens, à l'honneur de les représenter au Conseil municipal d'Angers. En entrant à l'Hôtel-de-Ville, il marchait sur les traces de ses ancêtres qui, « se succédant de génération en « génération, ont légué à leurs fils, comme une tradition « de famille, le culte de l'honneur et l'amour de la cité ». Trois maires d'Angers ont en effet porté haut le nom des Joûbert dans le livre d'or de notre Ville : Joseph-François Joûbert, maire en 1802; Alexandre Joûbert, en 1830; Achille Joûbert, en 1874. Tous ont laissé dans le cœur de leurs concitoyens le souvenir d'administrateurs vigilants et dévoués, d'hommes charitables et bons.

C'est précédé d'un tel cortège de services rendus, qu'André Joûbert, par l'élévation de ses sentiments personnels et la droiture de son caractère, devait conquérir promptement la confiance et le respect de tous. Il a eu des adversaires politiques, il n'a pas eu d'ennemis.

Catholique et royaliste, il manifestait hautement ses convictions. Il souhaitait de voir la France désabusée, revenir à la monarchie « traditionnelle par le principe, moderne par les institutions ». Il espérait surtout du développement de l'idée religieuse la solution des graves questions so-

Digitized by Google

ciales, la protection des humbles, des faibles et des pauvres, contre les orgueilleux, les égoïstes et les mauvais riches.

Le mauvais riche! voilà un reproche dont la mémoire d'André Joûbert est sûrement à l'abri! Nul mieux que lui ne savait s'ingénier à multiplier les œuvres de son inépuisable bienfaisance. Quel noble emploi il savait faire de sa grande fortune! Dieu seul connaît les misères qu'il a secourues, les larmes qu'il a séchées, les courages qu'il a relevés! Dieu seul, et la confidente de son cœur, qui, par sa délicatesse et sa bonté, aurait su enseigner à son mari l'art discret de la charité, s'il n'avait été inné en lui!

Au mois de décembre 1887, quand éclata soudain à Angers la nouvelle de la mort de Mme Ambroise Joûbert, frappée à Rome, au moment où elle venait d'être reçue par le Saint-Père et de lui offrir, à l'occasion de son jubilé, les dons des dames de l'Anjou, ce fut André Joûbert qui eut la terrible mission d'aller annoncer à son oncle cette grande et irréparable perte. Le coup fut rude : il frappa à la fois l'homme de cœur qui venait de perdre la compagne dévouée de sa vie et aussi le messager de cette funeste nouvelle, qui en éprouva un contre-coup qu'il ne dissimula pas dans son intimité.

Depuis plusieurs années déjà, la santé d'André Joûbert déclinait. Mais, dans le courant de l'année 1890, le mal s'aggrava, et préoccupa vivement sa famille et ses nombreux amis.

De cruelles souffrances, supportées avec une résignation vraiment chrétienne, lui laissaient peu de répit. Les heures de calme, il les consacrait, dans la mesure de ses forces, à ses œuvres charitables et à ses études : toujours occupé à rassembler les matériaux et les documents des ouvrages qu'il se proposait de publier plus tard, à entretenir ses anciennes relations littéraires avec les *Revues* auxquelles il collaborait, par-dessus tout à diriger la plus chère de toutes, la *Revue de l'Anjou*.

Il avait trouvé, en effet, dans les éditeurs de cette publi-

Digitized by Google

cation, MM. Germain et G. Grassin, plus que des collaborateurs actifs et intelligents, de véritables amis dont il appréciait le goût, le dévouement et la sûreté de relations. Avec eux, il sut maintenir la *Revue de l'Anjou*, par la variété et le choix des travaux, au premier rang des revues de province, et les dernières lignes, tracées par sa main défaillante et adressées à ses chers éditeurs, contenaient encore quelques recommandations sur le numéro qui allait paraître.

André Joûbert est mort après une cruelle agonie, aux Lûtz de Daon, le jeudi 21 mai 1891, entouré des soins les plus tendres, consolé surtout par les secours de la religion, qu'il avait aimée, pratiquée et défendue pendant toute sa vie.

Il n'avait pas quarante-quatre ans.

Les obsèques d'André Joûbert ont eu lieu le dimanche 24 mai 1891 en l'église Saint-Joseph d'Angers. « Elles ont « été une émouvante et touchante manifestation des « regrets et des sympathies unanimes. De tous les rangs « de la société, sans distinction de fortune ou de parti, « s'était formée la foule émue, silencieuse, qui a fait « cortège de la maison à l'église et de l'église au cimetière, « à la dépouille de notre ami... Le cercueil et la voiture « disparaissaient sous les couronnes et les gerbes, sans « compter les couronnes et les croix qui étaient portées à « la main. Plusieurs couronnes avaient des inscriptions « touchantes ; celle-ci entre autres : « La Société l'*Étoile* « à mon bienfaiteur André Joûbert. » En effet, deux « Sociétés de Secours mutuels, l'*Étoile* et la *Prospérité*, « dont André Joûbert était le bienfaiteur discret, suivaient « avec leurs drapeaux, parmi la grande foule des camarades « d'André et des amis si nombreux de la famille Joûbert [1]. »

Le deuil était conduit par M. Martinet, beau-père d'André Joûbert ; par son frère, M. Joseph Joûbert ; son

Union de l'Ouest du 26 mai 1891.

Digitized by Google

beau-frère, M. Georges Retailliau ; son neveu, M. Robert Retailliau ; ses cousins, MM. de Clermont-Tonnerre, de Bourqueney, Le Bault de la Morinière, R. Merlet, Guinoyseau, Dr Laënnec, Lebreton, Guérin de la Roussardière, Lemot.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. le Dr Guignard, maire d'Angers ; MM. Gain et de la Noue, conseillers municipaux, et M. Guillaume Bodinier, conseiller général, ami d'enfance.

La vaste nef de l'église Saint-Joseph était trop petite pour contenir tous ceux qui faisaient cortège à l'homme de bien que l'on pleurait. La messe a été célébrée par M. l'abbé Penot, curé de Saint-Joseph et l'absoute donnée par Mgr Pessard, vicaire général.

Au cimetière, après les dernières prières de l'Église, plusieurs discours ont été prononcés sur la tombe entr'ouverte d'André Joûbert.

M. le Maire d'Angers, sous le coup d'une profonde émotion, s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs,

« Notre cité vient de perdre, dans André Joûbert, l'un de ses meilleurs citoyens.

« C'est pénétré d'une profonde douleur que j'ai pris place dans ce cortège funèbre.

« En déposant sur sa tombe, au nom du Conseil municipal, le tribut de nos regrets, je n'accomplis pas seulement un devoir, j'obéis encore à un besoin intime de mon cœur.

« Adieu, André Joûbert, esprit élevé, âme généreuse, vous avez passé en faisant le bien. »

M. Gain, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, membre du Conseil municipal d'Angers, a prononcé les paroles suivantes :

« Messieurs,

« Les amis d'André Joûbert ne peuvent se séparer de lui sans associer leur douleur à celle d'une famille éprouvée

Digitized by Google

par tant de deuils et sans rendre un dernier hommage à celui que la mort nous a pris.

« Il a porté dignement un nom cher à notre pays. On ne peut le prononcer à la mairie d'Angers sans évoquer le souvenir de ces hommes de bien qui, se succédant de génération en génération dans les charges municipales, ont légué à leurs fils, comme une tradition de famille, le culte de l'honneur et l'amour de la cité.

« Dans la grande industrie où ils ont tenu le premier rang, ils ont donné à tous le noble exemple du travail, de la bienveillante sollicitude pour les ouvriers associés à leur œuvre, de la dignité commerciale et de la charité.

« Ce sont là, Messieurs, les enseignements qu'André Joûbert a reçus dans sa jeunesse; il les a fidèlement suivis.

« Sa vie a été laborieuse et bienfaisante, toute remplie par ses études historiques et littéraires qui attestaient la distinction de son esprit et l'étendue de son savoir, et qui, dans l'intimité de son foyer, ajoutaient leurs délicates jouissances au charme d'un bonheur partagé.

« Il a eu le sentiment des devoirs que la Providence impose à ceux qu'elle comble de ses dons, l'ardente préoccupation du bien public, le respect des principes de liberté et de justice qui sont la meilleure sauvegarde de la paix sociale.

« Nos concitoyens ont voulu reconnaître son mérite et honorer son caractère, en l'appelant deux fois à siéger au Conseil municipal. Par son dévouement éclairé aux intérêts de la Ville, par sa droiture comme par sa courtoisie, il y a conquis des sympathies unanimes. Les adieux pleins de cœur que M. le Maire d'Angers vient de lui adresser, en sont le meilleur témoignage. André Joûbert aura eu, dans des temps difficiles et au milieu des luttes ardentes des partis, l'heureux et rare privilège d'inspirer à ses adversaires une estime égale à l'affection de ses amis.

« J'ose à peine vous parler des bienfaits qu'il répandait autour de lui (c'est une des délicatesses de la charité de

Digitized by Google

trouver toute louange importune) ; de cet intérieur charmant auquel il manquait une seule joie ; de celle qui, près de notre pauvre ami, fut la confidente de son cœur et de ses œuvres, l'ange gardien du foyer. C'est à elle, le jour où elle voulut bien accepter le patronage de nos crèches, qu'il exprimait cette pensée deux fois touchante : « Nous « n'avions pas d'enfants, le bon Dieu vient de nous en « donner pour nos étrennes. »

« Il est mort, à peine au terme de la jeunesse, alors que l'avenir semblait encore pour lui plein de promesses et d'espérances, épuisé par un mal dont nous suivions avec anxiété les rapides progrès, mais qui n'a pu vaincre la sérénité de son âme. Il est mort en chrétien, fidèle aux sentiments qui ont honoré sa vie, entouré de toutes les affections qui en avaient fait le bonheur. Mort cruelle, par la lente agonie qui l'a précédée, par l'inconsolable douleur qu'elle inflige à une femme et à une mère tendrement aimées. Mort courageuse et digne d'un homme de bien.

« Nous garderons dans nos cœurs, Messieurs, l'amitié qu'elle a brisée. Le nom d'André Joûbert restera dans la mémoire des pauvres, comme dans la nôtre, avec la religieuse pensée qui se mêle à la tristesse de nos adieux. »

M. Godard-Faultrier, directeur-fondateur du musée archéologique Saint-Jean, ne pouvait se dispenser de prendre aussi la parole sur la tombe d'André Joûbert. Il l'a fait avec une égale émotion, rappelant, lui plus avancé dans la vie, la part qu'André Joûbert, si jeune encore, avait su prendre dans l'histoire littéraire et artistique de notre ville, et n'oubliant pas non plus quel homme de devoir, quel ami des pauvres, quel chrétien, il saluait, comme nous le faisons nous-même, pour la dernière fois.

Guillaume Bodinier.

Digitized by Google

LISTE

DES

PRINCIPAUX OUVRAGES

ET ARTICLES DE REVUE

PUBLIÉS PAR

M. ANDRÉ JOUBERT [1]

Paysages et Croquis, 1 vol. in-12. — Angers, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau, 1867.

Jacques le Ménétrier. — Revue de l'Anjou, 1867.

Le Capitaine grec. — Revue de l'Anjou, 1868.

De Cadix à Tanger, Espagnols, Anglais et Maures. — Revue de l'Anjou, 1868.

Les Invasions anglaises en Anjou au XIVe et au XVe siècles. — Revue de l'Anjou, 1869 et 1870. — Réimprimé en 1872. Angers, Barassé, 1 vol. in-12.

Les Fermiers généraux sous la Terreur. — Le Correspondant, 1869.

Journal d'un prisonnier de guerre (de Saint-Péravy à Stralsund). — Revue de l'Anjou, 1871.

Le château de l'Ansaudière, dans l'Album de Château-Gontier. — Château-Gontier, Bezier, 1872.

Charles Dickens, sa vie et ses œuvres. — Le Correspondant, 1872.

[1] Cette liste ne comprend pas les nombreux articles que M. André Joûbert publiait dans chaque numéro de la Revue de l'Anjou, sous les titres de Chronique et de Bibliographie.

Digitized by Google

Sir Édward Bulwer Lytton. — Le Correspondant, 1873.
La Révolte du major Schill. — Revue de l'Anjou, 1873.
Une Galerie de tableaux à Cholet. — Revue de l'Anjou, 1874.
Le Mont-de-Piété d'Angers (1681-1874). — Revue de l'Anjou, 1874.
Augustin Cochin, sa vie et ses œuvres, par M. le Comte de Falloux. — Revue de l'Anjou, 1874.
Vienne, Salzbourg et le Tyrol. — Le Correspondant, 1875.
Le Salon de 1876. — Revue de l'Anjou, 1876.
Le long de la Corniche. — Revue de l'Anjou, 1876.
David d'Angers, sa vie, son œuvre, ses écrits et ses contemporains, de M. Henry Jouin. — Revue de l'Anjou, 1878.
Notice sur Daon, ses seigneurs et ses châteaux. — Revue de l'Anjou, 1878.
Le Puits de l'Écoublère, avec une eau-forte de M. Tancrède Abraham. — Mamers, Fleury et Dangin, 1879 [1].
Documents relatifs à l'histoire du Maine sous la domination anglaise. — Mamers, Fleury et Dangin, 1879.
Notice historique, géographique, biographique sur Daon, ses seigneurs et ses châteaux. — Revue de l'Anjou, 1879.
Recherches historiques sur Daon et ses environs, deuxième édition, corrigée et augmentée d'après des documents inédits. — Château-Gontier, Leclerc, 1879.
Lettres inédites de David d'Angers. — Revue de l'Anjou, 1879.
René de la Rouvraye, dit le diable de Bressault. — Le Correspondant, 1880.
Ramefort et ses seigneurs au xve siècle, d'après les archives du château de la Sionnière. — Revue hist. et archéol. du Maine, 1880.
Recherches historiques sur le canton de Bierné : Argenton. — Revue de l'Anjou, 1880.
Recherches historiques sur le canton de Bierné : Saint-Michel-de-Feins. — Revue de l'Anjou, 1880.
La vie rurale au xvie siècle, d'après un ouvrage nouveau. — Revue de l'Anjou, 1880.
René de la Rouvraye, sieur de Bressault. — Mamers, Fleury et Dangin, 1881. — Appendice en 1885.

[1] Éditeurs de la *Revue historique et archéologique du Maine.*

Digitized by Google

Jules Lenepveu. — Revue de l'Anjou, 1881.

Les négociations relatives à l'évacuation du Maine par les Anglais (1444-1448) et deux attaques des Anglais contre le Lude en 1371. — Mamers, Fleury et Dangin, 1881.

La Peste de Château-Gontier en 1626 et 1627, d'après des documents inédits. — Revue de l'Anjou, 1881.

La Restauration artistique de l'Hôtel de Pincé. — Revue de l'Anjou, 1881.

Château-Gontier au XVIIe siècle. — Revue de l'Anjou, 1881.

La ferme du sel aux Ponts-de-Cé. — Revue de l'Anjou, 1881.

Les fermes générales depuis leur institution jusqu'à la Révolution française. — Revue de l'Anjou, 1881.

Les Seigneurs angevins et manceaux à la bataille de Saint-Denis-d'Anjou (1441) — Mamers, Fleury et Dangin, 1882.

Trois lettres inédites d'Aristide Aubert du Petit-Thouars. — Revue de l'Anjou, 1882.

Les stances inédites de Bussy d'Amboise. — Château-Gontier, H. Leclerc, 1883.

Le pillage de l'Abbaye de la Roë par les Huguenots en 1562. — Revue hist. et arch. du Maine, 1883.

Recherches épigraphiques : Le Mausolée de Catherine de Chivré et l'Enfeu des Gaultier de Brullon (avec dessins de T. Abraham). — Laval, Moreau, 1883[1]. — 3e édition revue et augmentée, avec un portrait du voyageur Le Gouz de la Boullaye.

Le Mariage de Henri VI et de Marguerite d'Anjou, d'après les documents publiés en Angleterre. — Mamers, Fleury et Dangin, 1883.

Notice historique sur le château du Port-Joulain et ses seigneurs, d'après des documents nouveaux et inédits (1356-1882), avec deux eaux-fortes de V. Huault-Dupuy. — Revue de l'Anjou, 1883.

Le Château seigneurial de Saint-Laurent-des-Mortiers, d'après les documents inédits (1356-1789). — Mamers, Fleury et Dangin, 1884.

[1] Éditeur du *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne.*

Digitized by Google

La Restauration artistique de l'Hôtel de Pincé. — Revue de l'Anjou, 1886.

La Seigneurie de la Garaudière, dépendance de l'abbaye de la Roë, d'après les documents inédits, XIIIe-XVIIIe siècles. — Mamers, Fleury et Dangin, 1884.

Étude sur la Vie privée au XVe siècle en Anjou, d'après des documents inédits. — Angers, Germain et G. Grassin, 1884. (Extrait de la Revue de l'Anjou.)

Temporel de la Chapelle du Port-Joulain. — Revue de l'Anjou, 1884.

Le Duel de Lyon d'Oraison et de Bussy d'Amboise. — Revue de l'Anjou, 1884.

Le Blason populaire de l'Anjou, dictons et usages anciens. — Revue de l'Anjou, 1884. — Supplément. — Revue de l'Anjou, 1884.

La Châtellenie de la Jaille-Yvon et ses seigneurs, d'après des documents inédits (1052-1789). — Revue de l'Anjou, 1884-1885.

Un Mariage seigneurial sous Louis XV (1737). — Nantes, Forest et Grimaud, 1885 [1].

Recherches historiques sur Châtelain. — Revue hist. et arch. du Maine, 1885.

La démolition des châteaux de Craon et de Château-Gontier, d'après des documents inédits (1592-1657). — Mamers, Fleury et Dangin, 1885.

Louis de Clermont, sieur de Bussy d'Amboise, gouverneur d'Anjou. — Angers, Germain et G. Grassin ; Paris, Lechevalier, 1885.

Le Collège de Requeil, d'après des documents inédits (1676-1793). — Mamers, Fleury et Dangin, 1885.

Le Château du Plessis-Bourré sous la Ligue, d'après les archives anciennes de la mairie d'Angers. — Mém. de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, 1885.

Coblentz et Quiberon. Souvenirs du comte de Contades, pair de France, par M. le comte de Contades. — Mém. de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, 1885.

[1] Éditeurs de la *Revue historique de l'Ouest*.

Digitized by Google

Documents inédits sur Jean de Léaumont, sieur de Puygaillard (1580-1584). — Revue de l'Anjou, 1885.

Histoire de Saint-Denis d'Anjou (xe-xviiie siècles). — Laval, Moreau, 1re partie, 1885 ; 2e partie, 1887.

Le comte de Falloux. — Revue de l'Anjou, 1886.

La Vie agricole dans le Haut-Maine au xive siècle, d'après le rouleau inédit de Mme d'Olivet (1335-1342). — Mamers, Fleury et Dangin, 1886.

La Mer et ses Légendes, d'après un ouvrage nouveau. — Revue de l'Anjou, 1886.

Lettre de François Lanier, lieutenant général du Sénéchal d'Anjou, au maréchal de Brézé (1637). — Mém. de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, 1886.

Les Musées d'Angers, d'après un ouvrage nouveau. — Mém. de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, 1886.

Documents inédits pour servir à l'Histoire du Maine. — Revue hist. et arch. du Maine, 1886.

Les Monnaies anglo-françaises frappées au Mans au nom de Henri VI (1425-1432). — Mamers, Fleury et Dangin, 1886.

Étude sur les Misères de l'Anjou aux xve et xvie siècles. — Angers, Germain et G. Grassin ; Paris, Lechevalier, 1886.

M. Victor Pavie. — Revue de l'Anjou, 1886.

Michel-Eugène Chevreul (1786-1886). — Revue de l'Anjou, 1886.

M. Julien Dallière. — Revue de l'Anjou, 1887.

L'Établissement de la Maison d'Anjou dans le royaume de Naples, d'après des documents inédits (1265-1285). — Revue de l'Anjou, 1887.

Autour de Ragatz. Souvenirs et impressions de voyage. — Revue de l'Anjou, 1887.

Une Famille de Seigneurs calvinistes du Haut-Anjou. Les Chivré, marquis de la Barre de Bierné (xvie-xviiie siècles). — Nantes, E. Grimaud ; Paris, Lechevalier, 1887.

Charles-Arthur Loir-Mongazon (1848-1887). — Revue de l'Anjou, 1887.

Le Château de Ramefort de Gennes et ses seigneurs aux xive et xve siècles, d'après des documents inédits. — Mamers, Fleury et Dangin, 1888.

Digitized by Google

La Bibliothèque et le Mobilier d'un lieutenant particulier au siège royal de Château-Gontier, sous Louis XIII (1626-1627). — Mamers, Fleury et Dangin, 1888.

Une tentative des Anglais contre Château-Gontier en 1421, d'après des documents inédits. — Mamers, Fleury et Dangin, 1888.

Une révolte dans les prisons du roi, à Angers, en 1652, d'après un document inédit. — Revue de l'Anjou, 1888.

Un recueil de plaidoyers inédits des avocats angevins aux XVIIe et XVIIIe siècles (1680-1730). — Revue de l'Anjou, 1888.

Les Seigneurs du fief de Lambroise (1436-1789). — Revue de l'Anjou, 1888.

Les Archives angevines de Naples. — Revue de l'Anjou, 1888.

Les prisons du roi à Château-Gontier aux XVIIe et XVIIIe siècles, d'après des documents inédits. — Mamers, Fleury et Dangin, 1888.

Histoire de Menil et de ses seigneurs, d'après des documents inédits (1040-1886). — Paris, E. Lechevalier, 1888.

Lettres inédites de Duverdier de la Sorinière, Cotelle de la Blandinière et Le Corvaisier, membres de l'Académie d'Angers, à Titon du Tillet (1748 1757). — Mém. de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, 1888.

Histoire de la Baronnie de Craon, de 1382 à 1626, d'après les archives inédites de Chartrier de Thouars (fonds Craon). — Angers, Germain et G. Grassin; Paris Lechevalier, 1888.

Deux mémoires inédits relatifs à l'histoire de Saumur. — Mém. de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, 1889.

Une tentative d'établissement d'une académie à Angers en 1809, d'après un document inédit. — Mém. de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, 1889.

Notes inédites sur Château-Gontier au XVIIIe siècle. — Château-Gontier, Leclerc, 1889.

Les réparations faites à divers édifices du Mans, les recettes et les gages des officiers de Louis II, duc d'Anjou et comte du Maine, de 1368 à 1374, d'après un document inédit du British Museum. — Mamers, Fleury et Dangin, 1889.

Documents inédits pour servir à l'histoire de la guerre de Cent ans dans le Maine, de 1424 à 1452, d'après les archives

Digitized by Google

du British Museum et du Lambeth Palace de Londres. — Mamers, Fleury et Dangin, 1889.

Ferdinand-Jacques Hervé-Bazin (1847-1889). — Revue de l'Anjou, 1889.

Le comte Edouard de Barthélemy. — Revue de l'Anjou, 1889.

Le comte de Bonneau-Avenant (1823-1889). — Revue de l'Anjou, 1889.

Michel-Eugène Chevreul. — Revue de l'Anjou, 1889.

Albert Lemarchand (1819-1889). — Revue de l'Anjou, 1889.

Les troubles de Craon, du 12 juillet au 10 septembre 1789, d'après un document inédit. — Laval, Moreau, 1889.

Les Seigneurs de Mollière et de la Brossinière (XIe-XVIIIe siècles), d'après des documents inédits. — Laval, Moreau, 1889.

Les fous, les folles et les artistes de la cour du roi René, d'après les comptes inédits de Jehan Legay, argentier et receveur général de la reine de Sicile, ainsi que d'après les archives des Bouches-du-Rhône. — Laval, Jamin, 1889.

Histoire de l'Eglise réformée de Laval au XVIIe siècle (1600-1686). — Laval, Moreau, 1889.

Notice historique et généalogique sur les Joubert de Noirmoutier aux XVIIe et XVIIIe siècles, d'après des documents inédits. — Vannes, Lafolye, 1889 [1].

Les étudiants allemands de l'Académie protestante de Saumur et leur maître de danse (1625-1642). — Revue de l'Anjou, 1889.

Louis de Frotté et les insurrections normandes (1793-1832), d'après un ouvrage nouveau. — Revue de l'Anjou, 1889.

Le R. P. Amédée-Auguste Jouin. — Revue de l'Anjou, 1889.

L'Inauguration de l'Hôtel de Pincé. — Revue de l'Anjou, 1889.

Documents inédits sur l'histoire de la Révolution en Bretagne et en Vendée. — Vannes, Lafolye, 1889.

Conduite des prêtres internés au Grand-Séminaire d'Angers à Nantes, par les gardes nationaux angevins (septembre 1792). — Vannes, Lafolye, 1889.

Pièces inédites relatives à la Bretagne (XVIIe et XVIIIe siècles). — Vannes, Lafolye, 1889.

[1] Imprimeur-éditeur de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou.*

Digitized by Google

Lettres et documents inédits pour servir à l'histoire de la Révolution dans la Loire-Inférieure en l'an III. — Vannes, Lafolye, 1889.

Les Bouju, seigneurs du fief de Chanderne, aux XVIe et XVIIe siècles. — Revue hist. et arch. du Maine, 1889.

Étude sur les comptes de Macé Darne, maître des œuvres de Louis Ier, duc d'Anjou et comte du Maine (1367-1376). — Revue de l'Anjou, 1889-90.

Documents inédits sur la guerre de Cent ans. — Négociations relatives à l'échange de Charles, duc d'Orléans, et de Jean, comte d'Angoulême, captifs en Angleterre, contre les seigneurs anglais faits prisonniers à la bataille de Baugé. — Revue de l'Anjou, 1890.

La légende de la pierre du cachot du comte de Lorges, à la Bastille. — Mém. de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, 1890.

La démolition du château de Flée en 1373, par Jean Clérembault, gouverneur de Château-Gontier, d'après un document inédit. — Laval, Moreau, 1890.

Le marquisat de Château-Gontier, de 1624 à 1690. — Laval, Moreau, 1890.

Notes sur les protestants de Château-Gontier au XVIIe siècle. — Bull. de la Comm. hist. et arch. de la Mayenne, 1890.

Documents inédits relatifs à Craon et Château-Gontier. — Bull. de la Comm. hist. et arch. de la Mayenne, 1890.

Note sur le bailliage des Templiers de Château-Gontier. — Bull. de la Comm. hist. et arch. de la Mayenne, 1890.

Documents inédits pour servir à l'histoire de la Révolution dans la Loire-Inférieure. — Vannes, Lafolye, 1890.

Le Surintendant Nicolas Foucquet (1615-1680), d'après un ouvrage nouveau. — Revue de l'Anjou, 1890.

Le Testament de Jean de Craon, seigneur de la Suze et de Chantocé (avant 1432). — Mamers, Fleury et Dangin, 1890.

Rapport de La Chevardière et Minier à la Commune de Paris, le 15 mai 1793. — Vannes, Lafolye, 1890.

Les Lanternes à Angers sous l'ancien régime (XVIIe et XVIIIe siècles), d'après des documents inédits. — Angers, Lachèse et Dolbeau, 1890.

Digitized by Google

Documents inédits pour servir à l'histoire de Noirmoutier sous Louis XIV. — Vannes, Lafolye, 1890.

Un exemplaire annoté de l'histoire de Sablé, par G. Ménage. — Mamers, Fleury et Dangin, 1890.

Mémoire historique sur Château-Gontier, rédigé en 1781 pour M. le marquis d'Autichamp. — Laval, Moreau, 1890.

Lettres inédites de l'abbé Bernier. — Revue de l'Anjou, 1890.

Une famille de grands prévôts d'Anjou aux XVIIe et XVIIIe siècles. Les Constantin, seigneurs de Varennes et de la Lorie, d'après les archives inédites du château de la Lorie. — Angers, Germain et G. Grassin; Paris, Lechevalier, 1890.

Autour de Pornic. — Revue de l'Anjou, 1890.

Élie Sorin (1840-1891). — Revue de l'Anjou, 1891.

Notes et documents inédits sur Urbain de Laval Bois-Dauphin, marquis de Sablé, maréchal de France (1592-1615). — Revue hist. et arch. du Maine, 1891.

Note pour servir à l'histoire de Château-Gontier au XVIIIe siècle. — Bull. de la Comm. hist. et arch. de la Mayenne, 1891.

Liste et analyse sommaire de vingt-six lettres de rémission accordées par des rois de France à des habitants des châtellenies de Château-Gontier et de Craon. — Laval, Moreau, 1891.

Les armes, les livres, les papiers et le mobilier de François de Saint-Offange, ligueur angevin au temps de Henri IV. — Revue de l'Anjou, 1891.

Digitized by Google

LES ARMES, LES LIVRES
LES PAPIERS ET LE MOBILIER
DE
FRANÇOIS DE SAINT-OFFANGE
LIGUEUR ANGEVIN
AU TEMPS DE HENRI IV
(suite et fin)

V

LES BIJOUX, LES TABLEAUX ET LES OBJETS DE LUXE

Les bijoux, tableaux et objets de luxe sont peu nombreux.

« Une bague d'argent, garnye d'une crapaudine [1], et unne langue de serpent enchassée en argent, prisez vingt sols, cy . . . . . XX s.

Deux petittes bagues d'or, garnyes l'unne d'ung lapis et l'aultre d'ung grenat, prisées soixante sols, cy . . LX s.

Une petitte croix d'or, garnye de cinq petittes perles, prisée soixante cinq sols, cy. . . . . LXV s.

Unne paire de pendans d'oreilles, garnye de perles de senteurs, prisée quatre livres, cy . . . . . IV l.

Unne branche de coral [2] de la longueur du doigt.

[1] Crapaudine, sorte de pierre qu'on croyait autrefois se trouver dans la tête du crapaud, et qui est une dent pétrifiée du poisson appelé *loup marin.*

[2] Coral, forme du mot Corail.

Digitized by Google

Ung dragouer d'argent[1], garny de sa cuiller, prix soixante sols, cy . . . . . LX s.

Ung chappelet de bois de rose, garny d'osselets et ung cordon de grains noyrs avec nombre de perles, priséz ensemble soixante sols, cy . . . . . LX s.

(On ne remarque, dans tout le château, qu'une seule horloge).

Ung vieil tableau de l'*Image de Nostre Dame*, prisé sept sols six deniers, cy . . . . . VII s. VI d.

Ung tableau de la *Figure du Roy*[2], prisé sept sols six deniers, cy . . . . . VII s. VI d.

Unne petitte bourse de cuyr doré, où il y a cent getons de cuyvre.

Deux grands vases, garniz de blanc, prisé chacun deux sols six deniers, cy . . . . . II s. VI d.

Troys autre vases, aussy garniz de blanc, priséz sept sols six deniers, cy . . . . . VII s. VI d.

Ung grand mirouer[3] enchassé en bois, ses couvercles garniz de pièces dorées, prisé quarante sols, cy . . XL s.

Huict cuillers d'argent, les unnes à manche plat et les aultres à manche rond, à quarante sols pièce, prisez le tout seize livres, cy. . . . . XVI l.

Cinq tappisseries de Bergame de haulte lice.

Unne corne de cerf avecq ses portans[4].

Des boittes de cuyr doré ou sont les lettres.

Ung cabinnet[5] de cuyr doré, façon de Flandres.

[1] Drageoir, coupe où l'on déposait les dragées.

[2] Henri IV, roi de France et de Navarre.

[3] On voit que les miroirs étaient encore singulièrement rares au commencement du XVIIe siècle, puisque notre inventaire n'en mentionne qu'un seul.

[4] Le bois de cerf servit, du XIVe au XVIIe siècle, comme motif de candélabres ou mieux de lustres, tel qu'on en rencontre encore en Allemagne ; et presque sans distinction d'époque, il est entré, sous la forme de massacre, dans la décoration des palais, des châteaux et même de quelques habitations bourgeoises. (*Glossaire archéologique* de V. Gay, p. 429).

[5] Cabinet, ou combinaison du coffre et de l'armoire à layettes ou tiroirs a produit au XVIe siècle le meuble compliqué, souvent architectural, appelé cabinet. (*Ibid.*, p. 442.)

Digitized by Google

Unne tovayolle[1] de toile d'argent, bordée de passemens d'argent avec un remedan[2] de mesme toille et bordure doublée de taffetas blanc.

Unne tovaille de baptiste à curvane[3] de point plat.

VI

LES VÊTEMENTS DE FRANÇOIS DE SAINT-OFFANGE ET DE SA FEMME

La liste des vêtements du seigneur et de sa famille est très intéressante.

« Unne robe de tafetas mizaine[4], cappelée[5], à usage de femme, garnye de bouttons de muscq, plus que my usée, prisée six livres, cy . . . . . VI l.

Ung corps de robbe de pareille estoffe, plus que my usée et tachée, prisée sept sols six deniers, cy . . VII s. VI d.

Ung manteau de chambre de sarge[6] rousse grosse, plus que my usé, prisé quarante sols, cy . . . . . XL s.

Unne robbe de crespe de soye[7], à usage de femme, avecq passemens sur le devant et doublée en bas de taffetas noyr, qui n'est pas estimée.

Ung manteau court, de taffetas, doublé de peluche de soye, à usage de femme, prisé huict livres, cy . . VIII l.

Ung capot et des calsons en taffetas jaulne, fort simple, prisés ensemble vingt sols, cy . . . . . XX s.

[1] On lit dans le tome Ier, p. 198, des *Œuvres de Mgr X. Barbier de Montault*, Rome, *Inventaires ecclésiastiques*, « *Olus sic tovaioles* pour la communion ». — Voir aussi : l'*Inventaire de Catherine de Médicis*, publié par Bourrassé.

[2] Remedan, le sens de ce mot est inconnu. Peut-être désigne-t-il une garniture, un ornement spécial ?

[3] Curvane, broderie courante, rinceaux.

[4] Mizaine, sans doute pour mi-graine, demi-teinture écarlate.

[5] Cappelée, à capulet.

[6] Sarge, serge.

[7] On distinguait les crêpes tissés et les crêpes crêpés.

Digitized by Google

Ung autre capot[1] de taffetas[2] vert, fort simple, prisé sept sols six deniers, cy . . . . . VII s. VI d.

Ung cotillon de taffetas viollet, à usage de femme.

Unne robbe d'estamine noyre, aussy audict usage.

Unne aultre robbe, audict usage, de burat[3] rayé.

Ung cotillon de damas vert et des pattins[4] de velours viollet, lesquels cotillons et robbes, avec ung petit casseau de drap vert, appartiennent à la demoiselle Renée de Saint-Offange.

Quatre aulnes de frize d'Irlande verte[5], prisez soixante dix sols, cy. . . . . LXX s.

« Unne doublière[6] de manteau, à usage de femme, de taffetas viollet, fort simple, prisée trente sols, cy. XXX s.

Deux vieilles robbes d'estamine, à usage de femme, fort usées, et un cotillon de camelot tanné[7], aussy fort usé, que lad. deffunte a donnez à Florence Cogné, sa chambrière, parce qu'elle ne les portoit plus.

Un vieil bas de soye, de coulleur de Minim[8], avecq ses jarretières de soye de mesme coulleur, prisé ensemble six livres, cy. . . . . VI l.

Ung vieil chapperon de feustre, doublé de velours, prisé vingt sols, cy . . . . . XX s.

Unne robbe de chambre, à usage d'homme, prisée quatre livres dix sols, cy . . . . . IV l. X s.

Ung prepoint[9] et chaulses de satin noir, à usage d'homme, couvers de passements de soye, prisé douze

[1] Capot, cape, manteau d'étoffe grossière auquel on attache un capuchon.

[2] Le caleçon était déjà connu au XVIe siècle. On le trouve cité dans l'*Inventaire de Marie Stuart* en 1653. Montaigne mentionne aussi ce vêtement.

[3] Burat, la bure la plus grossière.

[4] Pattins, chaussures à talons relevés.

[5] Frize, étoffe de laine frisée.

[6] Doublière, synonyme de doublure,

[7] Camelot, étoffe fine et lisse, non croisée, faite sur le métier à deux marches ; on employait le poil de chèvre ou la laine avec mélange divers.

[8] Coulleur de minime, couleur grise, comme celles des religieux appelés *minimes*.

[9] Prepoinct, synonyme de pourpoint,

Digitized by Google

livres seullement, attendu qu'il sait de vieille faczon et commencez à user, cy. . . . . XII l.

Deux couvre chefs[1] de toille de lin.

Ung aultre prepoinct et chaulses, à usage d'homme, de vieille faczon, prisez ensemble soixante sols, cy. . LX s.

Ung aultre prepoinct et chaulses de satin tanné, à usage d'homme, avec passemens de soye, doublé de taffetas, prisez ensemble douze livres, cy . . . . . XII l.

Ung manteau de sarge garny de passemens et doublé de soye noyre, prisé vingt cinq livres, cy . . . . . XXV l.

Ung aultre manteau de taffetas, à usage d'homme, à neuf passemens, doublé de taffetas, prisé trente livres, cy. . . . . XXX l.

Ung collet de (cuir) de buffle, sans manches, à grandes tassettes[2], doublé de taffettas, et les tassettes de vellours orange, prisé soixante sols, cy . . . . . LX s.

Unne paire de gamaches[3] de drap viollet, prisez cinq sols, cy. . . . . V s.

Deux cordons d'esguillette de soye, prisez vingt sols, cy . . . . . XX s.

Ung bonnet de nuyt, à usage d'homme, de damas bleu, doublé d'escarlatte, prisé unze sols, cy. . . . . XI s.

Unne paire d'escarpins de cuyr blanc et de mulles de vellours, qui ont esté portez, prisez ensemble vingt sols, cy . . . . . XX s.

Quatre bas de soye, à usage d'homme, usez, prisez vingt sols, cy . . . . . XX s.

Ung deshabillé de nuict, garny de toillette de damas bleu doublé de satin, prisé avecq d'aultres vingt sols, cy. XX s.

Ung vieil pourpoinct de sarge, doublé de toille blanche, prisé vingt sols, cy . . . . . XX s.

[1] Couvre-chef, généralement un voile de toile fine ou de gaze légère à l'usage des femmes et autant aussi quelquefois dans la toilette des hommes.

[2] Tassettes, gros plis.

[3] Gamaches, bottines ou bas de drap ou de toile cirée, qu'on mettait autrefois par-dessus les autres pour les garantir de la crotte.

Digitized by Google

Ung calleson de fustainne[1] doublé de toille, et ung aultre de toille, à usage d'homme, prisez ensemble dix sols, cy . . . . . X s.

Ung bas de chaulses toilles à bottes, avec ses canons[2], prisez ensemble dix sols, cy . . . . . X s.

Ung manteau, à usage d'homme, de sarge grise, doublé de taffetas noyr et passementé de quatre luysans[3], prisé douze livres, cy. . . . . XII l.

Ung hault de chaulses de chamois[4], garny de passemens de soye et argent, prisé cent sols, cy . . . . . C s.

Ung cottin[5] à bandes et ung hault chaulses de vellours blanc, faict à bandes, doublé de satin blanc, le tout fort usé, prisé dix sols, cy. . . . . X s.

Un manteau de drap rose, garny de bouttonnières, prisé dix huict livres, cy . . . . . XVIII l.

Troys robbes à usage de petittes filles, l'unne de camelot orange, deux d'estamine feuille-morte, accomodées de passements au corps et aux manches, prisées trente sols, cy. . . . . XXX s.

Unne mante verte, my usée, prisée quatre livres, cy. . . . . IV l.

Unne mante blanche, presque usée, prisée soixante dix livres, cy. . . . . LXX s.

Deux rabatz de collet à usage d'homme.

Deux petites hardes de linge à usage de filles.

Une mante rouge, my usée, prisée quarante sols, cy . . . . . XL s.

Une série d'autres mantes de peu de valeur figure dans l'inventaire.

[1] Futaine, étoffe de coton faite en forme de toile.
[2] Canons, ornement d'étoffe froncé et attaché au bas de la culotte, formant comme le haut d'un bas assez large.
[3] Luysans, clinquants.
[4] Chamois, le cuir était recherché pour la confection des pourpoints et des chausses à cause de sa souplesse.
[5] Cottin, synonyme de cotte, jupe à l'usage des femmes du commun.

Digitized by Google

VII

LE MOBILIER DU CHATEAU DE LA POUÈZE

L'inventaire du mobilier proprement dit, fait par Maître Jacques Launay, sergent royal, désigné d'office « pour l'appretiation des dictz meubles », n'est pas aussi intéressant que celui des armes, des papiers et des livres.

On remarque, dans la liste des objets énumérés, qui garnissent les divers appartements : des bancelles, des escabeaux, en chêne ou en noyer, « une perche à oyseau », des buffets, des landiers, des lits, dont un « en forme de lict de camp, ferré, faict à quenouilles tournées » ; des coffres, des bahuts, un grand coffre de Flandre, bardé de fer, contenant treize peaux de renards « prisez dix solz la peau » ; un grand cabinet de bois de noyer, fixé au mur, doublé de drap vert, « à plusieurs cloux et crampons dorez ». Le linge, les draps de lin et de toile, les draps de toile réparation, les tabliers, les serviettes, les nappes, les draps fins et les draps gros, les pièces de toile de lin, sont en nombre respectable dans les armoires.

« Dans la despence estant au bout de la salle », on voit les provisions bien rangées, comprenant : le suif, le beurre « prisé trois sols la livre » ; le sain « mis à trois sols la livre » aussi ; les serviettes de cuisine, de grosse toile, à vingt sols la douzaine ; les serviettes de brin, à quarante sols la douzaine ; les serviettes de gros lin, à quarante cinq sols la douzaine ; d'autres serviettes de lin, à vingt-cinq sols la douzaine ; les petites nappes de brin, à dix sols la douzaine ; une nappe de gros brin, estimée quinze sols ; puis d'autres nappes ; des « banquetouères de lin » ; des nappes de cuisine.

Digitized by Google

On continue la visite des chambres. On y trouve : des tables avec leurs tapis ; des lits garnis ; des chaises et des « caquetouères »[1] de bois de noyer, garnies de tapisseries faites à l'aiguille ; d'autres « banquetouères » de lin[2] ; une chaise garnie de cuir « servant pour porter à brancars » ; des tabourets à pieds tournés, garnis aussi de tapisserie ; des escabeaux ; un cabinet rempli de pots de confitures ; « des bandes d'ouvrages sur canevàtz » ; d'autres bahuts ; d'autres landiers.

Le greffier Gohory les inscrit tous sur un registre.

LES USTENSILES DE LA CUISINE ET LES INSTRUMENTS DIVERS TROUVÉS DANS LES DÉPENDANCES DU CHATEAU DE LA POUÈZE.

Dans la cuisine « ung refroidissouer d'airain », contenant trois seillées d'eau ; un petit pot d'airain à anse de cuyvre ; un autre de fer ; un mortier de fonte, garni de son pilon ; une grande marmite de fonte contenant deux seillées d'eau ; deux cent sept livres de vaisselle « tant platte que creuse », prisées à quarante deux livres huit sols ; quatre chandeliers de cuivre « goderonnez[3] », de un pied de haut et un autre semblable ; « une lampe de cuyvre », prisée sept sols ; une « poisle » ronde ; une autre plus grande ; un petit bassin d'airain ; une scie ; quatre chaudrons ; trois « poislons » d'airain ; « une cloche de fer à cuir fruict » ; « unne casse d'airain »[4] ; « ung bouesseau de bois, mesure

[1] Caquetouères, caquetoire, chaise basse, qui a le dos fort haut et n'a point de bras.

[2] Banquetouère désigne sans doute la couverture d'un banc à dossier où l'on s'assied pour causer, différent du banc qui n'a pas de dossier ni de housse.

[3] Godronné, se dit en terme de botanique d'une feuille dont les feuilles offrent dans toute leur longueur des angles peu saillants avec interposition de sinus.

[4] Casse, sorte de poëlon pour puiser l'eau.

Digitized by Google

de Beaupréau[1], cerclée d'airain » ; trois broches de fer à rôtir ; deux grands chandeliers ; « unne petitte porplette d'airain à laver les herbes » ; deux « poislons de fer à faire cuir » ; ung petit chaudron ; une marmite de fer ; une vieille « casse » de fer ; ung aultre chandelier faict à fuzées[2] ; trois autres chaudrons ; une poële d'airain ; « ung friquet d'airain »[3] ; deux autres poëles rondes de cuivre et d'airain ; une poële pour faire cuire les châtaignes ; « unne buye d'estaing » ; une poële ronde ; un trépied de fer ; deux vieux pots d'airain servant à boulanger ; une panne à lessive en terre ; trois pots d'étain et une bassine pour la nuit.

Au pressoir, on remarque les instruments et ustensiles nécessaires, deux grandes cuves de bois de cinq pipes ; une autre à barreaux ; une clochette de cuivre qui est sur la porte ; des auges et un mortier de pierre ; des pièces de bois de chêne ; des forces et ciseaux pour tondre les palissades et les bordures des jardins ; une serpe pour couper les fagots ; un marteau ; trois petits coings d'acier ; deux grands coings de fer ; six fléaux à battre le blé ; une tranche avec son manche ; un pic ; une biche de fer ; une fourche ; un râteau ; une pelle ; cinq ciseaux ; un pot de fer ; un moule de bois, etc., etc. La collection des outils et instruments de jardinage est assez bien fournie. On visite ensuite la boulangerie, la grange, les dépendances, les greniers, où sont rangées les provisions en vin, bois, fèves pois, graines de lin, avoine, etc. Les ornements destinés au prêtre qui dit la messe dans la chapelle sont modestes[4].

[1] La mesure ancienne de Beaupréau comptait au setier seize boisseaux pour treize des Ponts-de-Cé.
[2] C'est-à-dire cannelé.
[3] Friquet, ustensile pour tirer la friture de la poële.
[4] On ignore à qui était dédiée cette chapelle qui n'est pas mentionnée dans le *Dict. hist. de M.-et-L.*, au mot *La Pouèze*.

Digitized by Google

VIII

LES BESTIAUX ET ANIMAUX DOMESTIQUES DES MÉTAIRIES

On procède à l'estimation des animaux domestiques.

« Item a esté trouvé au dict lieu de la Poueze :

« Trois grands porcs, d'ung an, et unne truye et deux « petiz porcs, appretiez par lesdits Delaunay, René Gourdon « et Louis, de la mestairie, et par nous, prié d'office, à la « somme de quarante livres, cy. . . . . XL l.

« Ung cheval haquenée entier alezan, poussif, de l'aage « de sept ou huit ans, prisé, avecq son harnois, vingt cinq « livres, cy. . . . . XXV l.

« Item, ung autre cheval hongre, en poil gris, de l'aage « de neuf ou dix ans, prisé, avec sa selle et bride, vingt « cinq livres, cy. . . . . XXV l.

« Item, ung mullet hongre, en poil rouge, prisé trente « livres, avec sa selle et bride et harnois, cy . . XXX l.

« Item, ung asne et ung asnon, prisez dix livres, cy. X l.

« Deux vaches, en poil rouge, prisées trente et une livres, « cy . . . . . XXXI l.

« En la mestairie de la Court[1], proche dud. lieu de « la Poueze :

« A esté trouvé deux bœufs de harnois, de l'aage de « quatre ans, prisez, par lesd. Delaunay, sergent, et Gour- « don, à six livres, cy . . . . . VI l.

« Item, deux autres bœufs, de poil rouge, en l'aage de « trois ans, prisez soixante et quatre livres, cy . LXIV l.

« Item, deux aultres, plus petiz bœufs de harnois, prisez « soixante livres, cy . . . . . LX s.

[1] Cette ferme a été détruite au XVIIIe siècle.

Digitized by Google

« Trois veaux masles, en poil rouge, prisez trente cinq « livres, cy . . . . . XXXV l.

« Item, deux aultres veaux masles, de deux ans, aussy « en poil rouge, prisez vingt et une livres, cy . . XXI l.

« Item deux vaches, en poil rouge, de l'aage, l'unne de « six et l'aultre de sept ans, avec deux veaux de l'année, « le tout prisé ensemble quarante deux livres, cy . XLII l.

« Deux autres vaches, l'une en l'aage de six ans et « l'aultre de trois ans, avecq unne pettite genisse de ung « an, prisez ensemble quarante six livres, cy . . XLVI l.

« Item, deux aultres vaches, l'unne aagée de neuf ans « et l'aultre de huict ans, prisées ensemble quarante livres, « cy . . . . . XL l.

« Item, trente six brebiz et douze aigneaux, prisez « l'ung portant l'aultre, vingt solz, cy trente six livres, « pour ce . . . . . XXVI l. »

Le fermier dit qu'il tient tout ce bétail à cheptel des défunts sieur et dame de Hurtault et que la moitié du profit lui appartient ainsi que la souche des bestiaux, suyvant son cheptel.

« Item, unne autre vache en poil rouge, de l'aage de « cinq ans, representée par Loys Ferron, dict Charbonnier, « prisée, par les dessus dicts, vingt livres, cy. . . XX l.

« Et a dict ledict Ferron tenir ladicte vache à cheptel. »

« Item a esté representé des bestiaulx qui sont du « lieu de la Papelerge[1] :

« Quatre bœufs de harnoys, scavoir deux de deux « ans, prisez, par les dessusdicts, quatre-vingt livres, « cy . . . . . LXXX l.

« Et les deux aultres cinquante livres, cy . . . . L l.

« Trois vaches, deux veaux de l'an et une petite genisse, « prisez ensemble soixante livres, cy . . . . . LX l. »

Jean Bidet, closier, affirme qu'il tient, aussi lui, ces

[1] Cette métairie a été détruite au siècle dernier.

Digitized by Google

bestiaux à cheptel, et que la souche en appartient aux enfants des défunts sieur et dame de Hurtault, « fors la « somme de dix escuz qu'il a sur lad. souche et la moictié « du profict à luy deub, dont il demande luy estre faict « raison, et de deux veaux que lad. deffuncte damoiselle « de Hurtault vendict six escuz, où il a la moitié. »

On trouve, dans la grange « dix chartées de foing, prisé « quatre livres dix sols la chartée, pour ce, cinquante « quatre livres » ; dans le cellier, on voit vingt pipes de vin ; les deux grands « sallouers », contiennent des morceaux de bœuf et de porc. L'inventaire mentionne aussi cinq vieux fûts « pour servir à mettre vin aux vendanges » [1].

André Joubert.

[1] Après le décès sans postérité de Jeanne de Saint-Offange et de son mari, François du Plessis de Jarzé, en 1678, la terre de la Pouèze revint par héritage à Marie-Urbain-Charles de Maillé, dont le fils la vendit avec la Jousselinière le 7 février 1740 à André-Edouard Pissonnet de Bellefond, aujourd'hui, par alliance, à la famille Le Bault de la Morinière. Il n'existe plus rien du château, que les douves, un bâtiment de ferme dont les cheminées sont en pierre et une butte de terre entourée de douves, dans un pré. (*Dict. hist. de M.-et-L.*, t. III, p. 175.) — La famille de Saint-Offange est actuellement éteinte.

Digitized by Google

L'ANJOU AU MOIS DE MAI [1]

On est d'ordinaire trop enclin à juger d'une manière absolue le passé comme le présent. On les condamne ou bien on les loue en bloc, sans tenir compte des nuances ou des circonstances qui peuvent atténuer les termes du jugement. Selon le point de vue politique ou social où l'on se place, le passé est l'âge d'or ou l'âge de fer, l'ancien régime vaut mieux que le nouveau ou vaut cent fois moins. Les uns le regrettent, tandis que les autres le maudissent; souvent ni les uns ni les autres ne savent exactement les raisons de leurs préférences ou de leurs antipathies : par une singulière anomalie, ce sont les plus favorisés de la fortune et de la naissance qui ont le plus de regrets pour le passé, tandis que les déshérités, qui se sont laissé persuader qu'ils ont beaucoup gagné aux institutions nouvelles, n'ont que des anathèmes pour les anciennes.

Il est d'ailleurs non moins difficile de connaître le présent que le passé, de se connaître soi même que de connaître les autres. On se guide d'ordinaire d'après des appréciations toutes faites, qui ont cours dans les journaux et dans les livres comme dans les conversations. Les jugements que l'on porte sur les peuples étrangers ne sont ni plus justes, ni plus raisonnés que ceux que l'on exprime d'ordinaire sur son propre pays. Selon les temps et les circonstances, on passe de l'engouement à la haine, et souvent

[1] *May in Anjou with other sketches and studies*, by Eleanor C. Price. — Edimburgh, David Douglas, 1889.

Digitized by Google

l'un n'est pas plus justifié que l'autre. Il en est ainsi partout, et l'auteur d'un agréable livre que nous présentons au lecteur, Miss Eleanor Price, le constate en Angleterre comme en France.

« Les livres français sur l'Angleterre, dit-elle, montrent d'une manière amusante comment nos voisins nous comprennent. Nous les comprenons tout à fait de même, quoique nous allions beaucoup plus souvent chez eux ; si les dessins qu'ils font de nous sont en général des caricatures, les nôtres en sont à coup sûr aussi. Il est en effet parfois surprenant qu'avec toute notre largeur d'esprit, notre science, nos lectures, nos voyages, notre esprit anglais reste enveloppé comme il l'est dans ses préjugés. Il est aussi rare aujourd'hui qu'il y a cinquante ans de trouver un Anglais qui comprenne les Français ou qui du moins soit assez clairvoyant pour avouer qu'il ne les comprend pas. Et nous sommes bien plus arrogants qu'eux dans nos jugements. Ils rient de nous ; nous les morigénons. Nos observations sur le caractère français sont aussi ignorantes que les leurs sont légères. Le fait est que nous jugeons la France d'après Paris et ses romans, qui sont aussi cosmopolites que le péché et que les meilleurs parmi les Français ne lisent pas. Jugerait-on aussi bien l'Angleterre d'après les journaux mondains de Londres ?

« Si l'on parle de la bonté et de la douceur angéliques d'une vieille dame française. — « Impossible, » répliquera quelqu'un qui croit s'y connaître mieux, « toutes les Françaises sont méchantes. » On peut seulement contredire ; quant à discuter et à chercher à prouver le contraire, il est inutile de le faire dans le centre de l'Angleterre. Avec ces haussements d'épaules qui ne vous laissent aucun espoir, on fera observer que les Françaises peuvent dire : *Les Anglaises sont si bêtes*. Car après tout, les préjugés sont de tous les pays. »

Digitized by Google

Les tendances à généraliser sont également universelles. On est souvent porté à juger un peuple ou une époque par quelques-uns de ses traits ou de ses particularités plutôt que par l'ensemble. C'est ainsi que la France, malgré sa puissante unité nationale, présente des aspects multiples et variés dans ses mœurs comme dans ses croyances, dans ses provinces comme dans ses climats. La Champagne ne ressemble en aucune façon à la Bretagne, la Provence à la Picardie. On juge aussi la société et les principes par le gouvernement qui régit le pays, comme si ce gouvernement était la représentation exacte de la totalité du pays. De nos jours particulièrement, il ne saurait en être ainsi, puisque près de la moitié des électeurs témoignent par leurs votes qu'ils sont opposés à l'esprit qui anime ce gouvernement.

Quel contraste aussi entre la vie de Paris et la vie de province ! Et pourtant il est des familles qui conservent à Paris les mœurs et les doctrines de province, tandis que d'autres portent en province les usages et les idées de Paris. A Paris même, l'existence n'est pas la même à Passy et à Charonne, dans le quartier Saint-Sulpice et au faubourg Montmartre. Un tableau de Paris, comme un tableau de la France, devrait présenter, pour être complet, toutes les variétés de l'ombre et de la lumière, en passant par les demi-teintes, au risque de produire les effets les plus disparates et les plus contradictoires en apparence.

Mais le peintre ou l'auteur a le droit de choisir un aspect du panorama qui l'attire de préférence, de le mettre en relief et d'y consacrer son talent. Si le site est attrayant, si l'artiste ou l'écrivain sait le rendre avec charme, c'est un double plaisir pour le spectateur ou pour le lecteur. Ce double plaisir, un auteur anglais, Miss E. Price, nous le fait éprouver, en nous décrivant certains aspects de l'Anjou au mois de mai, de l'Anjou, où les mœurs et les croyances anciennes se sont conservées mieux qu'ailleurs, et dont les

Digitized by Google

paysages verts n'ont jamais plus de grâce tempérée qu'aux jours où le printemps est sur le point de céder la place à l'été. Pour faire apprécier l'intérêt et la valeur des modèles et des tableaux, nous croyons ne pouvoir mieux faire que de traduire quelques-uns des chapitres où Miss Price a fait valoir, avec une grâce sincère et quelquefois poétique, les mérites de l'Anjou et de ses habitants.

« Je puis enfin répondre à une question qui m'a souvent troublée, et cette année plus que jamais. » — Où les poètes anglais ont-ils trouvé leur mois de mai ? — Le mai des poètes est une tradition apportée de l'Anjou par les Plantagenets.

« Au milieu de ce mois idéal j'ai quitté l'Angleterre, et en même temps ses inondations, ses pluies battantes, ses vents furieux. J'ai gagné facilement en deux jours cette province, où brillent ondoyants les genêts d'or. Les arbres sont en pleines feuilles dont la verdure fraîche rayonne ; les prés sont émaillés de fleurs rouges et de boutons d'or ; les grillons chantent dans l'épais gazon. Le ciel est d'un bleu intense, parfois traversé de longs festons de nuages légers comme des plumes ; l'air est tout à fait pur comme le cristal — *jours de cristal*, tels on appelle ici ces beaux jours. Un vent faible souffle, en secouant le sommet des ormes et leurs branches, et ce vent, cet air plutôt, semble respirer comme s'il exhalait un parfum ; mais lorsqu'il vous touche, il semble plus doux et plus pur qu'aucun autre air. Peut-être est-il trop doux ; il a quelque chose des langueurs du Midi ; il vous porte au repos et à la rêverie plutôt qu'à la marche et au travail. Cependant il n'y a rien de morbide dans l'air qui vient des bois de sapins voisins, et peut-être a-t-il un soupçon d'arrière goût de la fumée du bois qu'on brûle dans les cheminées des chaumières qu'on voit au loin.

« Et le soleil n'est pas trop chaud, même au milieu de la

Digitized by Google

journée. J'emporte alors volontiers un livre dans l'avenue du vieux château ; je m'y asseois à l'ombre des ormes, des noyers et des peupliers, sur un banc solitaire à mi-côte. Le loriot, une boule de plumes dorées, siffle une chanson jolie comme son nom. Près de là un grand étang où les grenouilles coassent dans les joncs, et plus bas, près du village aux maisons blanches que domine un clocher, l'avenue traverse une rivière sur laquelle sont jetés deux ponts aux blanches balustrades. Des rangées de peupliers aux feuilles argentées, bruissantes, longent la rivière de chaque côté et la route qui la suit ; ceux qui appartiennent à la *commune* sont coupés et vendus au bout de quelques années.

« A l'extrémité de l'avenue, dans une chaumière basse et blanche, à la charpente brunie, vit une vieille amie qui vient causer avec moi. Elle a des yeux clairs et fins, dans la figure la plus vieille et la plus brûlée par le soleil qu'on ait jamais vue ; elle me trouve *blanche* et me demande avec inquiétude si je suis malade. Quand je l'ai connue pour la première fois, elle était bergère, et passait toutes ses journées dans les champs, avec son chien et sa quenouille. Je puis dire qu'elle a couché bien des nuits sur un petit lit à couverture verte, dans un coin de la vacherie. Maintenant elle est vieille et dans une condition meilleure ; ses pieds bruns ne sont plus nus dans ses sabots ; ils sont revêtus de gros bas épais ; elle se sent, aujourd'hui comme toujours, en termes d'amitié avec tout le monde. Sur le pignon de sa chaumière, une belle rose, *Jaune de Fortune*, monte sans culture ; son jaune vif est rayé de rouge ; elle n'a rien de commun avec les roses correctes et guindées des jardins.

« Mais je ne puis passer toute ma journée dans l'avenue. Plus haut, le vieux château du temps de Louis XIII s'élève majestueusement sur son large perron. Les grands murs clairs des pavillons et du corps de logis principal brillent

Digitized by Google

au soleil ; presque tous les volets blancs sont fermés ; les grands toits d'ardoises, avec leurs crêtes de fer tordu et courbé, semblent jeter une clarté douteuse sur le ciel bleu. Certes, comme Du Bellay, le poète angevin,

Plus que le marbre dur me plaist l'ardoise fine.

« Les dames s'aventurent au soleil avec leurs ombrelles ; elles sont toutes en noir, portant le deuil de Mme la comtesse de Chambord qui toutefois n'était pas très aimée. Elles sont accompagnées de leurs chiens, grands et petits, parmi lesquels le plus distingué est un caniche blanc, d'une grande dignité. Ce n'est pas un caniche savant ; mais il est bon et sage. Ses glands, ses houppes et sa crinière épaisse et blanche sont sans défauts ; sa figure rasée, avec une légère expression de fatuité sous sa grande perruque frisée, ressemble de la manière la plus étrange à un portrait de quelque beau gentilhomme du temps de Charles II. Lorsqu'on le tond au printemps, ses boucles blanches, soyeuses, sont filées et tricotées pour garnir l'hiver les soques de Mme la marquise.

« Maintenant nous allons, à travers de pittoresques avenues plantées de jeunes arbres, nous promener dans les vignes, sur les versants supérieurs de la colline. Les feuilles naissantes des ceps paraissent fraîches et saines, mais leur propriétaire s'en inquiète pourtant beaucoup, car un nouveau fléau, le mildew, a récemment fait son apparition dans le pays. Madame a une longue conversation avec son vigneron, un fameux vieux gaillard, avec une figure de beau cultivateur anglais, d'honnêtes yeux bleus, une peau rouge et brûlée par le soleil. Jamais homme plus laborieux et plus honnête que lui ; il est un des ouvriers les plus estimés du pays, et la preuve vivante que s'il y a en France beaucoup de mauvaises gens, il y a en revanche beaucoup de bonnes gens.

« Mais dans ces après-midi de mai, il n'est rien de plus

Digitized by Google

délicieux qu'une promenade dans les sentiers bordés de haies. Beaucoup d'entre eux sont creux, comme dans le Devonshire ; leurs bords sont tapissés de petites fougères et de fleurs sauvages, qui succèdent aux violettes. Les églantiers s'épanouissent, ainsi que les chèvrefeuilles, au milieu de belles haies qui ne sont pas taillées comme les nôtres et dans lesquelles les rossignols font leurs nids et chantent. Les hiboux et les pies se rencontrent aussi de ces côtés en grand nombre. Nous longeons de grands bois, qui ont peut-être leurs légendes de loups-garous et de fantômes, en rappelant les chiens pour qu'ils ne dérangent pas le gibier, et les chiens sont très peu disposés à obéir et à *rester là*. Quelquefois nous nous arrêtons devant une ferme blanche et malpropre, enfouie dans les haies, avec une montagne de fourrage empilé devant la maison. La bonne femme sort pour venir parler à Madame, peut-être pour lui demander quelque faveur, qui lui est accordée avec autant de bonne grâce qu'elle la demande. Et nous revenons au château tandis que le soleil descend dans le ciel jaunissant, donnant un nouveau rayonnement à cette terre des Plantagenets, déjà revêtue, vous vous en souvenez, d'un manteau de genêts d'or.

« Je ne puis cependant pas affirmer que le soleil brille toujours, même au mois de mai, en Anjou. Un matin, de grands nuages s'amoncellent et la pluie battante voile la beauté du paysage. Justement M. le curé vient déjeuner au château. C'est un petit homme vigoureux, avec une large et brune figure de paysan. Il parle très vite et avec autorité, surtout sur la religion et l'histoire de France, qu'il connaît bien. Les dames du château, toutes polies qu'elles sont, avouent entre elles qu'il parle un peu trop. Cependant elles lui entendent dire avec satisfaction qu'il ne croit pas que le monde finira le 24 juin. Le monde n'est pas encore assez mauvais pour cela, quoique sans nul doute la foi diminue tous les jours ! Peu de temps après le

Digitized by Google

déjeuner, M. le curé prend congé et retourne au village. Il pleut à torrents; il relève avec soin sa soutane sous son large parapluie, en descendant les marches du perron. « Pauvre petit curé! » murmure une jeune fille, qui le regarde de la fenêtre du salon, avec un sourire dans ses yeux noirs.

« Après tout, un jour de pluie par ci par là est bientôt passé. Il pleut sans doute, mais il n'y a pas d'humidité pour ternir ou refroidir l'atmosphère. Mouillé, mais pas humide! En parlant ainsi, on m'accusera d'être Irlandaise; mais comme beaucoup d'autres appréciations irlandaises, celle-ci est juste. Le soir de ces jours-là, un grand feu de bûches flambantes éclaire les beautés à la vieille mode du salon, illuminant vaguement les gais personnages des tapisseries, fantômes datant de deux siècles, le parquet luisant et les riches couleurs sombres des meubles et du plafond. Le caniche est couché aux pieds du fauteuil de sa maîtresse. La jeune fille aux yeux noirs, suivie de son fidèle petit terrier, s'assied au piano et joue un menuet du vieux temps. Les voix, les manières, les regards, la musique, les couleurs, tout y révèle la même nature, tout y respire le même air doux, ce que Du Bellay appelait autrefois la *douceur angevine.* »

Voici encore un tableau bien observé de la vie de château, qui pourrait s'intituler : la fête de la jeune *demoiselle* au château de B...

« C'était un dimanche, et les habitants de la maison descendaient sur la terrasse pour se rendre à la messe de dix heures, qui commence d'ordinaire plus tard que cette heure. Comme plus d'un Anglican, nous attendions le signal des cloches; mais, contrairement à ce qu'ils font, nous ne nous attendions pas les uns les autres; un à un, tout au plus deux par deux, nous suivions l'avenue, nous

Digitized by Google

dirigeant vers l'église blanche au clocher gris, avec ses fidèles vêtus de bleu et de blanc. Pas de chapeaux de cérémonie ; en France, à la campagne, on réserve ses toilettes pour faire des visites ; il est de très mauvais goût de les mettre à l'église. Avant que la dernière personne eût quitté le château, il y eut un grand bruit de volets et de verroux fermés ; à moins que quelqu'un ne soit malade, le château est toujours laissé le dimanche à lui-même et aux chiens. « Dimanche, mon chien », dit la marquise à son caniche, et il reste sur la terrasse en la regardant tristement.

« Ce dimanche il faisait si chaud que nous nous hâtâmes de traverser la large allée au sable brûlant, pour nous abriter sous l'avenue, où l'on entendait le loriot chanter et les grenouilles coasser d'une manière étonnante. Déjà de grands nuages se levaient lentement derrière les collines et les arbres ; mais au-dessus de nos têtes, tout était bleu, et le soleil étincelait sur la route jaune, le versant gazonné où se trouvait l'église, et les gens, avec leurs ombrelles, arrivant lentement de tous côtés. L'église était blanche et nue, avec des bancs ouverts. C'était une de ces églises romanes à sept voûtes, comme il y en a tant dans le pays. Les autels, particulièrement celui de Notre-Dame, étaient gentiment décorés. Sa *corbeille* était agréable, formée surtout de marguerites et d'azalées roses ; et si quelques-unes des fleurs placées autour de sa statue et sur l'autel étaient de clinquant d'or et d'argent, il y avait aussi des branches de muguet rose et des roses jaunes venant du château, dans des vases bleu pâle. L'effet produit était français et charmant.

« Après la messe, plusieurs voisins nous reconduisirent jusqu'à l'avenue. Leur politesse aurait mérité d'être qualifiée de dévotion, surtout celle de leurs filles vis-à-vis notre petite *demoiselle*. C'était sa fête, je l'ai dit, et elles étaient venues à l'église lui apporter un énorme bouquet. Elles ne pouvaient pas lui dire assez de jolies choses ; elle les leur

Digitized by Google

rendait au décuple dans la même monnaie. Mais quand à la fin les compliments eurent cessé et que ses adoratrices se furent retirées avec leurs parents, elle s'en vint à souhaiter que les bonnes sœurs du village oubliassent sa fête, et qu'elles n'amenassent pas au château toute l'école avec des fleurs, comme elles avaient été assez bonnes pour le faire l'année précédente. Y aurait-il de quoi leur donner à manger si elles venaient? Sa mère l'assura qu'on avait fait beaucoup de gâteaux et de tartes dans le cas où un accident de ce genre arriverait. Toute inquiétude fut ainsi dissipée pour le moment, et le grand bouquet parut très beau lorsqu'il fut placé sur un guéridon de chêne entre deux fenêtres du salon.

« Cependant les nuages étaient montés de toutes parts, de manière à couvrir le ciel; le soleil avait disparu, l'air était tendu, alourdi par l'odeur des fleurs d'acacia. Dans l'après-midi, un petit coup de tonnerre et des gouttes de pluie semblèrent, à plusieurs reprises, menacer d'un orage; mais vers cinq heures, le temps s'éclaircit pour faire place à une de ces soirées d'or et de cristal, qui sont l'apanage du mois de mai dans l'Anjou. La situation devenait grave. Nous devions dîner dans un château voisin, et l'on avait demandé la voiture pour cinq heures et demie. Que faire? Être en retard pour le dîner à cause des chères sœurs, ou leur briser le cœur en partant avant leur arrivée. Elles furent assez bien avisées pour apparaître en même temps que le soleil.

« Il était près de cinq heures et demie lorsque je vis de ma fenêtre une procession s'avancer dans l'avenue; c'étaient deux sœurs, une vieille et une jeune, et une trentaine d'enfants portant des fleurs. Une d'entre elles avait un bouquet aussi gros que celui du matin et il y en avait un grand nombre de moins volumineux. Bientôt j'entendis leur chant sur la terrasse, une petite voix plus musicale leur répondre; c'était *mademoiselle* qui les remerciait de tous leurs bons souhaits.

Digitized by Google

« Quand je descendis, quelques minutes après, elles étaient toutes en rond dans la bibliothèque, choyées par les dames du château, dont les sourires et les manières affables ne laissaient rien à désirer. Le soleil illuminait le parquet ciré où se tenaient les petites filles, timides et souriantes, tenant encore leurs gerbes de roses et de seringa ; quelques-unes, gentilles, coiffées à la vieille mode, avec leurs bonnets blancs fermés et leurs robes bleues tombant sur les talons ; d'autres, bien moins jolies, portant des chapeaux comme des petites anglaises ; c'étaient les filles des fermiers et des marchands du village, qui méprisaient peut-être leurs compagnes, les paysannes. Les sœurs, en robes grises et cornettes blanches, leur bonne figure rayonnante, avaient cédé plusieurs fois aux invitations de la marquise en s'asseyant sur les plus larges fauteuils du salon ; mais elles étaient trop polies pour y rester, et elles se levaient à chaque instant malgré les reproches qu'on leur en faisait. Les domestiques apportèrent des plateaux couverts de vin, de gâteaux et de tartes ; « mes sœurs », après s'être fait un peu prier, s'en régalèrent autant que leurs élèves ; la jeune fille, l'objet de cette fête, circulait au milieu des groupes, trouvant de bonnes paroles et d'aimables sourires pour chaque enfant. Enfant elle-même de dix-sept ans, elle présentait un type de jeune beauté française, avec ses traits délicats, son teint de crème, ses yeux noirs veloutés et son chignon de boucles noir de jais, liées par un ruban rouge. C'était en même temps un tableau ensoleillé, dont la marquise était le centre ; elle ne songeait qu'à l'hospitalité qu'elle exerçait, sans l'ombre d'impatience, quoique l'exactitude fût sa qualité favorite et que ses chevaux attendissent.

« Nous achevâmes la journée en arrivant une heure trop tard au château où nous devions dîner ; mais nos hôtes étaient des parents d'un aimable caractère ; la visite des bonnes sœurs leur parut une excuse suffisante. Nous res-

Digitized by Google

tâmes longtemps dehors sur la terrasse, par une chaude soirée, sur le bord d'un grand fossé desséché, à l'abri d'immenses murs du temps de François Ier. Nous causions, nous écoutions, tandis que de petits chiens, une jeune chèvre à longs poils blancs, soyeux, et des enfants aux yeux noirs jouaient autour de nous. Je me demandais, et je me demande encore avec surprise, comment ce charme paisible dans l'existence est l'apanage des Français, de ces milliers des meilleurs d'entre eux, que nous, sages Anglais, nous qualifions, d'après la cohue des Parisiens, de faux, de frivoles et de sans cœur, sans compter les autres épithètes dont nous les gratifions. Ce dont je suis sûre, c'est que les connaître, c'est les aimer; et les jours d'hiver d'Angleterre reportent ma pensée, avec un affectueux souvenir, aux jours d'été de France. »

Nous ne suivrons pas Miss Price dans toutes ses excursions à travers les belles provinces qu'arrose la Loire. Malgré la sympathie que lui inspirent le pays et ses habitants, elle nous apprendrait peu de choses sur les châteaux historiques de Chenonceaux, de Chaumont, de Blois et de Chambord, qu'elle juge en artiste, comparant Chenonceaux à un palais des fées; louant la situation magnifique de Chaumont; affirmant que le grand escalier de Blois est à peine égalé en Europe pour la grâce et la beauté; déclarant Chambord le château le plus grand, le plus triste, le plus solitaire et peut-être le plus magnifique de tous. Elle aime les vieilles rues de Blois, avec leur mélange séduisant d'ombres et de lumières, leurs touffes de fleurs dans les coins sombres, leurs vieilles femmes actives, leurs jeunes filles souriantes, leurs enfants jouant, tandis que les cloches de la ville font vibrer dans l'air leurs sons élevés ou graves. Les tableaux d'intérieur et de genre, les récits d'excursions dans des châteaux ignorés et désertés, comme celui de Launay, présentent plus d'intérêt parce qu'il nous font pénétrer dans l'intimité même de la province, qui n'est

Digitized by Google

point accessible au touriste ou au voyageur superficiel. Miss Price ne trouve pas seulement dans cet aimable pays d'attrayantes peintures du temps présent ; elle y voit aussi un intérêt historique qu'elle fait valoir avec justesse.

« Rien ne sert mieux pour se faire une idée juste de la Révolution qui a laissé tant de traces en France, tant de légendes, de fantômes, de reliques, de ruines, que de connaître quelque peu exactement le peuple français et la société française dans sa meilleure forme, en dehors de Paris, des villes d'eaux, des Juifs, des millionnaires et des influences étrangères qui ternissent tout ce qu'elles touchent. On peut lire chez soi, en Angleterre, des volumes de mémoires et d'histoires sur la Révolution ; on peut voyager en France avec ses idées anglaises et un bon bagage de renseignements ; tous les faits de cette époque extraordinaire peuvent être présents à l'esprit, et l'on peut sembler connaître à fond ses caractères ; et cependant il est presque impossible, pour une personne d'une race différente et contraire, de comprendre l'esprit de la Révolution, non pas ses causes et ses effets, ni le bien et le mal qu'elle a faits, que peut enseigner l'histoire, mais son essence même, sa physionomie, son atmosphère, ce qu'elle était, ce qu'elle a fait. On en peut saisir une grande partie, par l'imagination, sans doute, et d'une façon quelque peu confuse et à l'ancienne mode, d'après les reflets et les échos qu'elle a laissés dans les provinces.

« En pénétrant, par exemple, dans une province comme l'Anjou, qui est encore une des plus aristocratiques, des plus simples de France, une de celles où les modes anciennes se sont le mieux conservées ; en voyant par ses propres yeux, en écoutant de ses propres oreilles, en interrogeant des habitants dont les grands-pères et les grand'mères ont vu dans la même maison la Révolution, et qui ont hérité de leurs charmes indicibles ; dans cette vie de campagne, simple, heureuse, brillante et *bonne*, où les croix sur les

Digitized by Google

bords des chemins sont encore enguirlandées de fleurs, où les grenouilles coassent gaiement, et où l'on apprend, ce qu'on s'imaginait bien, que le *silence des grenouilles* n'a jamais été qu'une tradition ridicule, — le passé devient en quelque sorte présent, on est transporté à cent ans en arrière, et l'on connaît bien ce qu'étaient les châteaux de l'Anjou quand la *Jacquerie* fondit sur eux.

« Après tout, cent ans ce n'est pas très long; des gens qui sont nés à cette époque vivent encore. Il y a très peu d'années, une vieille dame qui se rappelait la Révolution, habitait un de ces châteaux; ses sœurs aînées et elle avaient été les plus belles filles du pays. Son père disparut; peut-être n'a-t-on jamais connu son sort; ses deux sœurs, dans ce terrible temps, trouvèrent leur salut dans des mariages obscurs, après bien des traverses qui mériteraient de trouver place dans un livre. Elle, sans doute, avait eu aussi son roman; on savait seulement qu'elle habitait depuis bien des années dans la vieille maison de sa famille, comme un hermite mélancolique que personne n'aurait vu. Il semblait que toute sa vie avait été assombrie par l'ombre de la Révolution.

« L'Anjou était alors une contrée sauvage, couverte de bois, où abondaient le daim, le sanglier et le loup. Les bois existent encore, le gibier également, quoique tous deux soient en moins grand nombre. Parmi les gentlemen de l'Anjou, il existe encore un *lieutenant louvetier;* de grandes parties de chasse ont encore lieu en automne, avec piqueurs, cors, costumes et grands équipages. Quelquefois les loups viennent dans les villages en hiver et sont tués par des chasseurs heureux. Dans la grande et froide cage d'escalier de pierre d'un certain château, un immense loup empaillé, trophée de chasse, vous dévisage, tandis que vous vous rendez dans les salons brillants où dansent les jeunes gens, agitant dans leur *cotillon* favori toutes sortes d'ornements de fantaisie. Tout différait-il tant en 1786? Vous pouvez avec raison vous le demander.

Digitized by Google

« On éprouve sans doute une plus vive impression de ce vieux temps en sachant que depuis dix ou douze ans tous les gentilshommes de l'Anjou ont dépensé des fortunes dans leurs vastes et vieux châteaux, les restaurant autant que possible comme ils étaient avant la Révolution. Le salon, avec sa grande cheminée de pierre, sculptée, peinte et blasonnée ; les lourds chenets de fer forgé, derrière lesquels les bûches et les cendres sont amoncelées avec un luxe barbare ; le sombre plafond avec ses solives peintes de guirlandes de fleurs brillantes, simple restauration des vieilles peintures à demi effacées ; les murs tendus de curieuses tapisseries ; tout cela a été accompli avec amour par les propriétaires. Les rangées de grands fauteuils s'accroissent peu à peu, à mesure que les tapisseries qui les recouvrent sont brodées avec leurs fleurs, leurs figures et leurs riantes arabesques, par la maîtresse de la maison et ses amies. Elle fait tout simplement ce que faisait sa grand'mère. Elle vous apporte à voir une pièce de tapisserie non terminée, semblable à la sienne pour le dessin, mais dont les couleurs sont pâlies, dont le canevas est noirci par l'âge, et dans laquelle une aiguille rouillée semble indiquer qu'une catastrophe soudaine a dû forcer celle qui y travaillait à l'abandonner. « Nous l'avons trouvée cachée dans une armoire », nous dit sa descendante ; « elle devait y être depuis la Révolution. »

« L'Anjou est encore plein de légendes et de superstitions ; les églises ont leurs saints renommés, leurs puits sacrés ; les noms de quelques villages rappellent d'anciens combats, les châteaux même ont leurs fantômes, qui remontent souvent aux derniers siècles. Il y a une dame blanche du temps de Louis XI ; il y a un méchant *seigneur* qui conduit une chasse infernale dans les bois, les nuits d'ouragan, en hiver ; les paysans s'éveillent frissonnant en entendant le son des cors, les aboiements des chiens. Il y a une vieille histoire d'un château, où l'on voit le matin,

Digitized by Google

sur le gazon de la cour couverte de givre, les traces d'un carrosse et de ses six chevaux.

« Mais pour en revenir à la Révolution, un des plus remarquables fantômes de l'Anjou est une jeune femme, jolie, souriante, vêtue magnifiquement de soie vert pâle à fleurs, du temps de Louis XVI. Dans son vieux château, elle vient voir les hôtes dans leurs chambres, elle se tient debout devant eux, elle regarde doucement leur figure qui lui semble étrangère, et s'évanouit désappointée. Ils trouvent cette apparition peu rassurante et veulent s'en aller le lendemain ; mais leur hôtesse les rassure. — Soyez tranquilles ! Vous ne la reverrez plus. Elle ne vient voir que les nouveaux arrivants.

« Pauvre petite comtesse ! Sans doute elle se croit encore la maîtresse du château ; elle n'a évidemment aucun reproche à faire aux hôtes qu'il reçoit ; mais elle espère trouver d'anciens amis parmi eux. Il est inutile de parler beaucoup d'elle, car nous ne pouvons plus comprendre ses joies et ses douleurs. Connaissant si peu les Français d'aujourd'hui, est-il possible que nous puissions pénétrer les pensées de leurs grand'mères ? Mais, elle n'en apparaît pas moins comme témoin de la Révolution ; et si l'on vous raconte son histoire dans son pays d'Anjou, vous réfléchirez quelque peu avant d'en rire. »

Une autre fois, Miss Price nous conduira dans un pays sauvage et solitaire, aux ruines du château de Launay.

« Le plus beau site de Launay est la chapelle en ruines, située dans un jardin qui fait face à l'habitation. Elle n'a plus de voûtes ; chaque année poursuit sa ruine, les fermiers et les paysans enlevant des pierres pour réparer leurs murs Comme presque toutes les constructions du pays, elle est en pierres blanches ; très petite, et presque ronde, ses arcades et ses grandes fenêtres élevées sont par-

Digitized by Google

faites. Elle offre aux regards une ruine voilée de lierre, abritée d'arbres tutélaires, dont l'un s'élève droit comme une colonne, au milieu, de sorte qu'on se croirait à l'abri sous une voûte de feuilles vertes.

« On peut reconnaître encore l'emplacement des terrasses et des allées du vieux jardin ; la cour de ferme, à gauche, avec ses grands bâtiments massifs, était sans doute autrefois la cour d'honneur. Tout autour s'étend un large fossé dont l'eau, très limpide, reflète les ruines blanches, le ciel et les arbres. Au bord de ce fossé, il était aisé de se reporter à cent ans en arrière, aux beaux jours de Launay, et de se le figurer comme il était au moment de la Révolution. Le lieu était d'une beauté mystérieuse, mélancolique, désolé, abandonné, silencieux, et néanmoins d'une étrangeté fascinatrice. C'était la vieille France, avec son attrait indéfinissable et poétique. J'ai connu de vieilles dames françaises qui avaient le même attrait ; mais elles pouvaient l'accroître encore par leur sourire, et Launay ne connaît pas le sourire. C'est le dernier souvenir de l'*ancien régime ;* le dernier reflet du charme d'un temps qui ne reviendra jamais. « Le monde féodal avec ses gloires, ses souvenirs héroïques, ses pompes triomphales, est en ruines, comme ce château abandonné. »

Un jour aussi, notre temps aura ses ruines, comme il a ses gloires et ses grandeurs, ses tristesses et ses vices ; mais n'a-t-il pas aussi son charme ? Miss Price nous a montré que la France nouvelle conservait quelque peu de cet attrait indéfinissable et poétique qui caractérisait l'ancienne, en nous faisant connaître, dans une de ses régions les plus aimables, la vie souriante et digne de ces familles, plus nombreuses qu'on ne le croit, qui conservent dans notre pays les traditions, les croyances et les coutumes d'autrefois dans ce qu'elles ont d'aimable et de meilleur.

Albert Babeau.

Digitized by Google

LA BOULLAYE LE GOUX

Sa vie et ses voyages

François le Goux, sieur de La Boullaye et du Gœuvre, naquit en 1610, aux environs de Baugé, probablement au manoir du Gœuvre dont il portait le nom. Il appartenait à une famille de bons gentilshommes qui avaient quitté la Bretagne vers la fin du XVIe siècle pour venir se fixer en Anjou. Dans la deuxième édition de ses voyages, il semble supposer que ses ancêtres seraient venus autrefois d'Angleterre. Ses armes étaient : « *Fascé d'or et de sable en franc contour d'azur chargé de trois quintefeuilles d'argent.* » Sa mère s'appelait Jeanne Bouet, selon la généalogie donnée par la Chesnaye des Bois. Nous savons peu de choses sur la jeunesse de La Boullaye le Goux, si ce n'est qu'il fit ses études au collège de La Flèche et que de très bonne heure il montrait une véritable passion pour les voyages d'outre-mer. Il existe de lui un portrait datant de 1639 ; son visage reflète le besoin d'activité et il suffit de le regarder pour deviner que l'existence calme et régulière n'était pas celle qui pouvait convenir à notre compatriote.

La Boullaye le Goux ne devait pas mener la vie d'un gentilhomme campagnard. En 1643, il prenait du service dans les troupes que le roi d'Angleterre, Charles Ier, levait pour combattre les parlementaires et s'embarquait à Honfleur en compagnie du capitaine Giron, après avoir eu le soin de se munir de lettres de recommandation pour le

Digitized by Google

grand Prieur de France, le sieur de la Porte. Il débarqua à Falmouth, un port du pays de Cornouailles dont la richesse minière le frappa. Il fut également étonné de l'hospitalité du gouverneur de la ville, et il mentionne que lui et ses compagnons furent, sitôt arrivés, invités chez lui à un *festin* où il y avait force *grosses pièces de viande*. En apprenant la mort tragique du capitaine Giron qui fut poignardé par un Biscayen, et le décès imprévu du sieur de la Porte, La Boullaye le Goux changea alors de résolution ; il nous raconte qu'il prit congé de « sa majesté britannique », demanda un passeport et visita l'Angleterre, un peu rapidement, il est vrai. Néanmoins, il s'arrêta successivement à Londres, à York, à Newcastle, à Oxford, à Bristol. S'il ne nous donne pas la description de ces différentes villes, les observations qu'il consigne sur la nation anglaise, ses mœurs, son gouvernement, sa religion, sa politique sont du plus haut intérêt et nous croyons devoir les reproduire.

« Le peuple anglais », dit-il, « croit exceller dans les sciences, les arts et la politique, il désire la guerre avec tout le monde, pourvu qu'il ait la paix dans son pays. Il dit que les troubles de cette île ont été malheureusement causés par le conseil secret de France et de Hollande, et intelligence de feu monsieur le cardinal de Richelieu. Cette présomption que les Anglais ont d'eux-mêmes est intérieure et ne paraît pas autrement. Ils sont doux dans leurs familles ; les femmes sont dames maîtresses de tout le ménage, et quoiqu'elles aient toute sorte de liberté, elles ont assez de sagesse pour ne pas en abuser. »

« Leur gouvernement était tel devant que la royauté fut ôtée. Trois chefs faisaient le parlement, le roi, la chambre haute et la chambre basse. La chambre haute était composée de nobles du royaume et aux bas sièges de cette chambre étaient les juges qui avaient leur séance ordinaire à Westminsterhaal, pour voir ordonner ce qu'il plairait aux lords

Digitized by Google

ou seigneurs, c'est-à-dire aux ducs, marquis, comtes, vicomtes et barons d'Angleterre et donner leur avis, s'ils en étaient requis. La chambre basse, appelée chambre des communes, était constituée des députés des provinces qui prenaient la qualité et titre de Knaigts ou chevaliers des lieux de leur députation, quoiqu'ils ne le fussent pas et des envoyés des villes. Ces députés étaient élus du consentement des peuples ; les gens d'église, comme l'archevêque de Cantorbéry et autres évêques d'Angleterre avaient leur séance, première voix en délibération dans la chambre haute, en qualité de lords du royaume. Ces deux chambres étant consentantes de quelque chose avec le roi, l'on la passait, comme de faire la guerre, imposer quelques subsides ou réformer l'État. Mais lorsque le roi n'y consentait pas, il ne se pouvait rien ordonner légitimement. Dans les villes principales du royaume, il y avait un maire, qui prenait la qualité de lord en quelques-unes et jugeait les différends de la police. Dans les villages, il y avait un connétable élu contre son gré par le peuple, qui était un ou deux ans en charge et était absolu pour emprisonner les débiteurs ou malfaiteurs qui étaient jugés par les juges du Westminsterhaal, députés et envoyés dans les provinces pour rendre la justice aux sujets de la couronne. »

« La religion d'Angleterre est extrêmement changée. Il reste peu de véritables Protestants Anglicans, lesquels avaient des évêques et des cérémonies dans l'église, comme des habits sacerdotaux et des orgues avec de la musique. Ils sont tous à présent Indépendants ou Puritains ; les Indépendants disent ouvertement qu'il est égal d'avoir la bible ou de n'en avoir pas, mais que la vraie religion est de servir Dieu en esprit et en vérité. Les Puritains tiennent le milieu entre les Indépendants et les Protestants anglicans ; ils soutiennent que le parlement d'Angleterre a pris les armes, pour sauver le royaume du Papisme dont il était menacé, que les cérémonies que l'on observe au

Digitized by Google

baptême des enfants et à l'enterrement des morts tiennent de la superstition. Il y a plusieurs Catholiques parmi les Anglais, lesquels ont le même zèle que les hérétiques, sans savoir que la religion ne gît pas à égorger ceux qui s'y opposent, mais aux deux cultes intérieur et extérieur. Mais de tout temps, l'on a vu ces peuples tellement portés au sang de ceux qui sont opposés à leurs créances, que ç'a été un massacre perpétuel, lorsqu'un parti a prévalu sur l'autre. »

« Il est à propos de décrire les forces des Anglais pour en mieux faire entendre les intérêts. La Grande-Bretagne contient quatre parties principales : au nord, le royaume d'Écosse ; à l'est, le royaume d'Angleterre ; à l'ouest, la principauté de Galles et, au midi, le pays de Cornouailles, dont les peuples diffèrent en langues et en coutumes et ont plusieurs antipathies. Outre cette île, l'Irlande est encore soumise en partie avec les îles Hébrides et Orcades qui sont au 60e degré de latitude, les îles de Jersey et de Guernesey dont les habitants sont de langues française et normande, la Virginie, la nouvelle Angleterre, partie de la Floride, la moitié de l'île Saint-Christophe en Amérique et quelques places dans les Indes orientales. Les intérêts de l'Angleterre vont à s'opposer aux conquêtes que les Français pourraient faire en Flandre, à maintenir la paix avec le roi de Castille, afin d'avoir sujet de mettre bas les Portugais aux Indes orientales, d'entretenir un ambassadeur à la Porte du grand Turc, pour maintenir le négoce du Levant, afin de détruire celui des Français, ne pas s'opposer ouvertement à la superbe des Hollandais, sans oublier le massacre que les Hollandais ont autrefois fait des Anglais dans l'île d'Amboine, pour se rendre maîtres de la noix de muscade. Du côté de France, les Anglais n'ont aucune crainte par l'opposition que les Espagnols feraient, si l'on voulait attenter sur leur état. Outre qu'étant les maîtres de la mer, ils n'appréhendent rien. Ils entretiennent des

Digitized by Google

intelligences secrètes avec le grand duc de Moskovie, le roi de Perse et le grand Mogol, afin d'avoir le négoce libre, seul secret pour maintenir le négoce florissant, parce que le négoce rapporte de l'argent et l'argent est le nerf de la guerre. »

Toutes ces considérations font le plus grand honneur au jugement de La Boullaye le Goux qui apprécie comme il convient la nation anglaise et devine en quelque sorte sa future grandeur commerciale. A l'époque où il se trouvait en Angleterre, c'est-à-dire en 1653, le roi était sorti de Londres et avait commencé la guerre contre le parlement. Plusieurs batailles avaient eu lieu et il est à regretter que La Boullaye le Goux n'ait pas consigné ses impressions sur les *cavaliers* et les *têtes rondes ;* mais il juge fort bien la révolution en reconnaissant qu'elle avait avant tout un caractère politique. La ville d'Oxford, où il résida quelques semaines, semble peu l'intéresser et à peine nomme-t-il sa célèbre université. Il se rendit à Bristol, qu'il déclare être pour l'étendue, égale à celle d'Orléans, et la seconde ville d'Angleterre ; il y eut la bonne fortune d'y rencontrer un ancien condisciple de l'école de La Flèche, le capitaine Manceau, du Mans, et après avoir renouvelé connaissance avec lui, il s'embarquait pour l'Irlande.

A cette époque, l'Irlande avait conservé sa physionomie, son originalité et, pour un observateur, il y avait là un riche sujet d'études. La Boullaye le Goux ne négligea rien pour satisfaire sa curiosité. Après avoir visité Dublin, où il avait débarqué sans y trouver *d'autre rareté* qu'une fontaine située à deux ou trois mille de la ville, qui faisait des miracles pour les aveugles et les boiteux, il se rendit à Kilkinick, le siège des états irlandais et en même temps le centre des catholiques, à Kaclhel, à Cork, à Limmerik, etc. L'on peut dire qu'il parcourut la plus grande partie de l'île. Les Anglais ne l'occupaient pas encore complètement; ils y étaient campés, mais partout où ils se trouvaient, ils

Digitized by Google

opprimaient la population indigène; La Boullaye le Goux contient à peine son indignation en rapportant l'odieux arbitraire dont il est témoin. Nombre de cantons vivaient dans une indépendance à peu près complète. Notre compatriote put ainsi connaître les derniers vestiges de la nationalité irlandaise. La description qu'il nous donne de l'île et des mœurs de ses habitants est fort curieuse; aussi nous pensons devoir la mettre sous les yeux du lecteur.

« L'Irlande ou Hybernie », nous dit La Boullaye le Goux « de tout temps a été appelée ville des saints, à cause du nombre des grands hommes qui y sont nés; les naturels sont connus des Anglais sous le nom d'Iriche, des Français sous le celui d'Hibernois que l'on tire du latin ou d'irois que l'on tire de l'anglais, ou d'irlandais que l'on tire du nom de l'île, parce que *land* signifie terre. Ils se nomment Ayreake, ce qu'il faut apprendre par la pratique, parce qu'ils n'écrivent point leur langue et n'apprennent le latin que sur le pied de l'anglais. J'ai vu quelques religieux qui l'écrivaient avec le caractère anglais, mais un autre que celui qui l'avait écrit, ne le pouvait lire. Saint Patrice fut l'apôtre de cette île, lequel, à ce que disent les naturels, bénit cette terre et donna sa malédiction à toutes les choses vénéneuses. Or, l'on ne peut nier que la terre et le bois d'Irlande étant transportés ne souffrent ni serpents, ni vers, ni araignées, ni rats, ce que l'on voit à l'ouest d'Angleterre et d'Écosse où, tous les curieux en ont leurs coffres et les planchers de leurs maisons. En toute l'Irlande, il ne se trouve pas un serpent ni un crapaud. »

« Les Irlandais des villes maritimes du sud et de l'ouest suivent les coutumes anglaises; ceux du nord-est celles des Écossais; les autres ne sont pas trop polis et sont appelés sauvages par les Anglais. Les colonies anglaises étaient protestantes anglicanes et les écossaises, calvinistes; mais aujourd'hui elles sont toutes puritaines. Les Irlandais naturels sont très bons Catholiques, mais peu

Digitized by Google

connaissent leur religion ; ceux des îles Hébrides et du Nord ne connaissent que Jésus et saint Colombe[1], mais leur foi est grande en l'église romaine. »

« Les gentilshommes irois mangent beaucoup de viande et de beurre ; ils boivent du lait et de la bière dans laquelle ils mettent du laurier. Ils mangent du pain boulangé à la façon des Anglais. Les pauvres broient entre deux pierres de l'orge et des pois et en font du pain qu'ils cuisent sur une petite table de fer échauffée sur un tripied[2]. Ils y mettent un peu d'avoine qu'ils appellent haraan en une forme de galette. Ils boivent beaucoup de lait caillé. Leur bière est très bonne et l'eau-de-vie qu'ils appellent *brandouin*, excellente. Le beurre, le bœuf et le mouton y sont plus excellents qu'en Angleterre. »

« Les villes sont bâties à la façon d'Angleterre, mais les maisons de campagne sont de cette sorte : deux pieux sont fichés en terre et un bâton en travers soutient deux claies des deux côtés, couverte de feuilles et de paille. Les cabanes sont d'autre façon ; il y a quatre murs à hauteur d'homme et de la charpente par dessus, laquelle ils couvrent de paille et de feuilles, sans cheminée, faisant du feu au milieu de la chambre, ce qui incommode fort ceux qui n'aiment pas la fumée. Les châteaux ou maisons des nobles ne sont autre chose que quatre murailles extrêmement élevées, couvertes de paille, mais à vrai dire, ce sont des tours cavées sans fenêtres ou du moins si petites que l'on n'y voit pas plus clair que dans des prisons. »

« Ils ont peu de meubles et ornent leurs chambres de jonc dont ils font leurs lits en été et de paille en hiver. Ils sont fort curieux à jouer de la harpe dont ils jouent presque tous et y pippent comme les Anglais sur la viole, les Français, sur le luth, les Italiens sur la guitare, les Espa-

[1] Saint Colomban.
[2] Trépied.

Digitized by Google

gnols sur les castagnettes, les Écossais sur la cornemuse, les Suisses sur le fifre, les Allemands sur la trompette, les Hollandais sur le tambour et les Turcs sur la flûte douce.

« Les irais portent une dague à la turque avec laquelle ils dardent de quinze pas fort adroitement et ont cet avantage que s'ils sont maîtres du camp après un combat, il ne reste aucun ennemi. S'ils sont mis en déroute, ils fuient de telle sorte qu'il est impossible de les attraper. J'ai vu un Irlandais faire sans peine vingt-cinq lieues par jour. Ils ont des cornemuses au lieu de fifres et peu de tambours. Ils se servent de canons de mousquets comme nous et sont meilleurs soldats hors leur pays que dans l'Irlande. »

« Le négoce d'Irlande consiste en saumons et harengs que l'on y trouve en grand nombre. L'on y a cent vingt harengs pour un penin d'Angleterre, qui revient à un carolus de France. L'on y porte du vin et du sel de France. »

« Les Irlandais sont fort favorables aux étrangers ; il coûte fort peu pour voyager parmi eux, ils aiment les Espagnols comme leurs frères, les Français comme leurs amis, les Italiens comme leurs alliés, les Allemands comme leurs parents, les Anglais et les Écossais sont leurs ennemis irréconciliables. »

« Les Irlandais que les Anglais appellent sauvages, ont pour coiffure un petit bonnet bleu qui se relève par devant de deux doigts et par derrière leur cache les oreilles et la tête. Leur pourpoing a un corps long et quatre basques ; leur haut de chausse est un pantalon de frise blanche qu'ils appellent trousses. Leurs souliers sont pointus avec une simple semelle. Pour manteau, ils ont cinq ou six aulnes de frise qu'ils tournent autour du col, du corps et de la tête. Ils ne quittent jamais ce manteau pour dormir, pour travailler, ni pour manger. Ils n'ont point, la plupart, de chemises, et un peu moins de poux que de cheveux. Les filles d'Irlande, même celles qui demeurent dans les villes,

Digitized by Google

n'ont qu'un ruban pour coiffure et si elles sont mariées, elles ont une serviette sur la tête. Le corps de leur robe ne leur vient que jusqu'aux seins, et si elles veulent travailler elles ceignent leur cotillon. Elles portent un chapeau et un manteau extrêmement grand, de couleur minime dont le collet a une grosse fraise de laine à la façon des femmes de Normandie. »

La Boullaye le Goux n'avait pas l'intention de prolonger son séjour en Irlande. Aussi profita-t-il d'une occasion pour prendre passage à bord d'un navire en partance pour l'Espagne. Le destin le poussa d'un autre côté ; son bâtiment se trouvait à la hauteur des îles Scilly, lorsque trois pirates de Salé lui donnèrent la chasse ; une pinasse n'ayant que quelques hommes d'équipage leur semblait une prise certaine. Néanmoins La Boullaye le Goux et ses compagnons furent assez heureux pour leur échapper et se rapprocher de la terre ferme qui était le pays de Cornouailles. Un autre danger les y attendait. Un vaisseau de 25 canons, portant les couleurs parlementaires, les ayant aperçus, courut sur eux. Les fugitifs eurent la bonnne fortune de pouvoir gagner le port de Falmouth qui tenait pour la Cour d'Angleterre. La présence de plusieurs frégates força les parlementaires à rebrousser chemin.

Ce contretemps dérangeait tant soit peu les projets de La Boullaye le Goux, mais peu lui importait. Avec son humeur vagabonde, il était d'assez bonne composition avec les événements. A Falmouth, l'escadre royale était sur le point de lever l'ancre et de faire voile pour la France afin d'y conduire la reine. La Boullaye s'y embarqua. Son voyage ne fut pas aussi paisible qu'il l'avait espéré. L'escadre rencontrait plusieurs vaisseaux du parlement, quelques heures après son départ et une bataille s'engageait. Elle dura deux jours et peut s'en fallut que le bâtiment où se trouvait le futur explorateur ne fût capturé. Ce danger ne paraît pas l'avoir beaucoup émotionné ; à peine avait-il mis pied à

Digitized by Google

terre, à Brest, qu'il parcourait cette ville, nous communiquant ses impressions, visitant les vaisseaux qui se trouvaient en rade. Notre compatriote ne resta que trois à quatre jours à Brest; l'on eût dit qu'il était pourchassé par le diable de la locomotion. Le 1er août il s'embarquait à bord d'un navire hollandais.

Cette fois, La Boullaye le Goux accomplissait un véritable voyage. De Brest il se rendit à Calais, et de là en Hollande. Nous ne savons si ce pays fort intéressant eut le mérite de lui plaire. Il visita successivement Mildebourg, Dordrecht, Rotterdam, Delft, la Haye, Leyde et Amsterdam. Sa brièveté est désespérante. C'est tout au plus s'il nous dit avoir vu la statue d'Érasme à Rotterdam et consacre quelques lignes à Amsterdam pour nous parler de *ses canaux entourés d'arbres*, de *ses grands vaisseaux*, de *son commerce*, de *ses palais avec ses perrons de marbre et de la liberté dont les Juifs y jouissent.* Pour lui, c'est une fort belle ville. Malgré son court séjour en Hollande, La Boullaye le Goux se renseigne sur la situation du pays et ce qu'il relate sur ses intérêts et la politique suivie par les États Généraux est exact et ne laisse rien à désirer. A Amsterdam, il s'embarque pour Copenhague. Son récit ne nous donne pas grand renseignement sur cette ville, mais ses considérations sur le Danemark, son gouvernement et ses forces militaires, sont assez curieuses. Il ne tarda pas à reprendre la mer et se rendit à Riga, à Kœnigsberg où la colonie française était alors fort nombreuse et gagna la Pologne. La description qu'il nous donne de ce royaume mérite d'être reproduite.

« La Pologne » nous dit-il, « avec ses conquêtes et dominations est contenue entre les 37 et 55 degrés de longitude et 46 et 56 de latitude. L'on tire son nom de Palouxi, qui signifie ravisseur et chasseur dans l'ancienne langue des Roux, parce que les Polonais n'étaient pas si pollicés qu'à présent, au commencement de leur établissement. D'autres

Digitized by Google

en prennent l'étymologie de Pole qui signifie plan ou vaste en esclavon. Les Anglais l'appellent Poland, comme qui dirait terre du Pole, de même que nous appelons en France la Normandie qui a même signification. Les Turcs lui donnent celui de Lehvilayet ou pays de Leh, parce que Lekus a été le premier prince de cette nation. D'où les Italiens l'appellent Polake, comme qui dirait peuple de Sekus, auquel ont succédé treize princes ou chefs et dix-neuf rois ou têtes couronnées par l'élection. Les nobles et les principaux officiers de cet état s'assemblent après la mort du roi, en nomment un autre pour le mérite qu'ils lui reconnaissent, et s'ils n'ont point dans leur pays d'homme assez vertueux pour porter le faix d'une si grande charge, ils en cherchent chez les étrangers. Le prince étant élu, prend le titre de roi de Pologne, grand duc de Lithuanie, Russie noire, Prusse, Samogitie, Livonie, Smolensk. Ses intérêts sont de se bien être avec les nobles en faisant observer les lois qu'il jure de garder, d'avoir intelligence en France, de se maintenir en paix avec le Turc, empêcher les courses des Tartares, maintenir les Moskovites dans leurs limites, et à cet effet avoir amitié avec les Persans, les Turcs et les Suédois. »

« Le roi et la plupart des Polonais sont catholiques, mais il y a beaucoup de Protestants parmi cette nation, même des premières familles du royaume. Il y reste peu d'Ariens ; il y a un grand nombre de Juifs. La force de cet état est de 80,000 ou 100,000 hommes dans une nécessité. Les armes dont ils se servent sont sagaies, masses d'armes, arcs et flèches, sabres, mousquets, pistolets et canons. Le pays est fort bon ; le principal négoce consiste en petit blé, froment que l'on transporte en Suède, Norwège, Écosse, Hollande et Espagne, et même en France, lorsqu'il y a quelque chère année. »

« Les naturels y sont fort généreux, somptueux en habits, libéraux, colériques, honorables, civils, savants,

Digitized by Google

bons hommes de cheval, appréhendés des ottomans, grands mangeurs et plus grands buveurs. Ils aiment cordialement les Français, les estiment et sympathisent promptement avec eux. Leur langue diffère peu de la moskovite. Leurs vivres ne sont pas autrement exquis ; ils y mêlent beaucoup de safran. Ils portent la tête et la barbe rase et l'habit long à la façon des Tartares et Persans. Sur la tête, ils portent un petit bonnet avec des parements de marthe zebeline noire qui leur viennent de Moskovie. Ils ne changent point leur mode, parce qu'elle est très commode et principalement pour leur pays où il fait froid. L'habit des femmes diffère peu de celui des hommes, mais leur coiffure est d'une autre façon ; elles ont un peu moins de liberté qu'en France, mais les Polonais sont très bons maris. »

« L'on y voyage avec des chariots, parce qu'aux hôtelleries de la campagne, l'on ne trouve que les quatre murailles; il faut porter les choses nécessaires pour la vie; ce qui est plus incommode qu'en France, mais aussi l'on y dépense bien moins et l'on y fait plus de chemin pour 10 écus qu'en France pour 40. C'est là où j'ai appris premièrement à ne me point déshabiller pour dormir, coutume bien plus saine et plus commode que la nôtre, parce que l'on prend moins de froid et qu'on se lève plus facilement. Leurs habits sont faits de telle façon qu'ils n'incommodent pas plus la nuit que le jour, parce qu'ils n'y portent ni collet, ni busque et n'appellent point ornement ce qui peut incommoder l'homme. Leurs souliers sont faits comme leurs pieds. »

« Les nobles de ce royaume sont tous égaux. Ce sont autant de rois et de souverains, ce qui a fait de tout temps appeler la Pologne le royaume des nobles. Ils sont si jaloux de leur liberté que, jusqu'ici, ils se sont contentés de repousser les Musulmans sans vouloir entendre à la destruction des Tartares, ni à la conquête de la Grèce, de

Digitized by Google

crainte que leur roi, devenant empereur de Constantinople et d'Orient, ne se rende pas absolu. »

La Pologne plaisait à La Boullaye le Goux, et cependant il se contenta d'y pousser une pointe, et ne se donna pas la peine de visiter Varsovie. A cette époque, la Pologne était déjà en décadence et cependant elle pouvait faire illusion. En 1644, son souverain était Wladislas IV qui, quelques années auparavant, avait remporté plusieurs victoires sur les Turcs et les Tartares et forcé les Moskovites à lui céder définitivement la ville de Smolensk. En 1610, les Polonais avaient occupé Moscou et il était encore question de leur expédition. La Pologne était toujours une puissance de premier ordre. Aussi les vices de sa reconstitution ne frappèrent que fort peu La Boullaye le Goux qui ne fit, il faut le dire, que l'entrevoir. Il gagnait Dantzick, alors une ville anséatique et formant une petite république ; il s'y embarquait pour Lubeck, s'arrêtait à Hambourg et revenait en France. Le port où il toucha était Rouen. Les monuments de la cité normande ne paraissent pas l'avoir intéressé. Car à peine avait-il pris pied à terre, qu'il se hâtait de revenir à Paris.

Il semble qu'après avoir accompli un voyage si rapide, que l'on pouvait justement appelé *une course au clocher*, notre compatriote ait senti le besoin de se reposer. Tel n'était pas son avis, au moment de son retour en France, il était question d'expéditions d'outre-mer et de compagnies de commerce. Plus que tout autre, La Boullaye le Goux avait cédé au courant et voulait se rendre aux Indes. Le but qu'il se proposait « voir les hommes les plus habiles et les plus adroits » comme il le dit lui-même, indique bien la nature de son caractère. Aussi, à peine était-il arrivé que, malgré les représentations de ses parents et de ses amis, il quittait Paris dans le courant de 1644 et prenait le coche de Châtillon-sur-Seine.

(A suivre.)

CASTONNET DES FOSSES.

Digitized by Google

LA CATHÉDRALE D'ANGERS

GUIDE HISTORIQUE ET DESCRIPTIF

Malgré d'excellents travaux publiés sur diverses parties de l'église Saint-Maurice d'Angers, nous avons été frappé de l'utilité que présenterait un tout petit livret, de lecture facile, décrivant succintement l'ensemble et les détails de ce beau monument. Combien d'angevins, visitant leur cathédrale, ignorent les trésors qu'elle renferme, les souvenirs qu'elle rappelle !... Cette brochure a pour objet de faire connaître mieux l'église Saint-Maurice aux passants, aux visiteurs pressés : c'est comme un très court sommaire de notre Monographie de la cathédrale d'Angers (Inventaire général des richesses d'art de la France), *publié par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.*

J. D.

SOMMAIRE : *Histoire* du monument. — *Description :* Extérieur; Intérieur. — Nef (côté gauche, en entrant). — Chapelle Sainte-Anne ou du Calvaire. — Transept gauche (ou chapelle des Évêques). — Sanctuaire. — Chœur. — Trésor (sacristie). — Transept droit (ou Chapelle des Chevaliers). — Nef (côté droit). — Chapelle paroissiale du Crucifix. — *Vitraux* (Nef, côté gauche ; Transept gauche ; Chœur ; Transept droit ; Nef, côté droit). — *Tapisseries.*

Histoire du monument

L'édifice, dédié à Notre-Dame et à saint Maurice, a été construit aux XIe, XIIe et XIIIe siècles. La partie inférieure des murs de la *nef* et l'absidiole du transept nord, aujourd'hui aveugle, datent de l'église construite par l'évêque Hubert de Vendôme, et incendiée le 27 septembre 1032. La partie supérieure a été élevée depuis cet incendie.

La *façade*, et les deux *tours*, — jusqu'aux flèches, — datent de l'épiscopat d'Ulger, mort en 1149.

Les *voûtes* sont antérieures à 1150.

Digitized by Google

Les *vitraux* les plus anciens de la nef datent des environs de l'année 1170.

Le *chœur*, terminé à pans, entre 1177 et 1197, s'arrêtait au mur de la cité gallo-romaine (à la hauteur du mur oriental de la sacristie) ; il fut prolongé, après 1274, jusqu'à l'abside.

Le transept droit (dit *Chapelle des chevaliers*, depuis que le roi René y institua l'ordre du Croissant, en 1448), date aussi de 1177 à 1197.

Le transept gauche (dit *Chapelle des évêques*, parce qu'ils y étaient enterrés, et *Chapelle de Jean Michel*) fut construit de 1236 à 1240.

Devant la façade principale, on voit encore les traces d'un *Vestibule* extérieur, ou *Porche*, détruit en 1806, et datant du XIIe siècle. (Un projet de reconstruction a été étudié en 1884, mais n'eut pas de suite.)

En 1466, s'éleva, à gauche, à l'entrée de la nef, la *Chapelle Sainte-Anne*.

En 1617, le jour de la Fête-Dieu, la foudre causa de grands dommages au portail, aux vitraux, etc., et occasionna un incendie.

De 1518 à 1521, les flèches, jusqu'alors en charpente, furent relevées en pierre ; incendiées peu après, en 1532 et en 1533 ; restaurées en 1540 ; de nouveau ruinées en grande partie par la foudre, le 4 août 1831, et reprises alors telles qu'on les voit aujourd'hui : celle de gauche a 74 mètres, celle de droite 70 mètres. Le lanternon en dôme, ou *Tour centrale*, qui s'écroula en 1831 (246 marches jusqu'à l'horloge), est dû à l'architecte angevin Jean de Lespine, et fut commencé en 1534, puis relevé vers 1840. Outre le carillon sonnant l'*Inviolata*, 5 cloches sont suspendues dans les tours : au milieu, la plus grosse, *Maurice* (1832), pèse 13,030 livres et mesure 1 mètre 07 de diamètre.

Le sol de la nef est à 47 mètres d'altitude.

DESCRIPTION

Extérieur

Le *Grand portail* (XIIe siècle), probablement du même architecte que le grand portail du Mans, celui de Chartres et les portes latérales de Saint-Étienne de Bourges, a ses montants et ses voussures ornés de personnages bibliques, et d'anges en adoration, devant

Le *Trône du Ciel.*

Au tympan :

Dieu, Souverain Juge, assis en Majesté, est représenté entre les quatre animaux symboliques de l'Apocalypse, sur la mer transparente. Au linteau étaient sculptés les douze Apôtres (il en reste deux

Digitized by Google

sur les côtés). Le trumeau qui partageait la baie en deux, a disparu au siècle dernier : il portait une statue de la Vierge-Mère, par Poncet (XVe siècle).

Les vantaux du portail sont couverts de curieuses *pentures* en fer forgé du XIIe siècle.

Au-dessus de la baie centrale :

Saint Maurice et ses compagnons.

En costume de chevaliers. Statues pierre, d'un effet très pittoresque, exécutées en 1537, par Jean Giffart et Antoine des Marais, restaurées maladroitement, en 1838, par Dantan aîné.

Au-dessous, une inscription (restituée en 1838), rappelle le besoin de paix d'une époque profondément troublée :

Da pacem, Domine, diebus nostris.
Et dissipa gentes q [uae] bella volunt. 1540.

A gauche de la façade, sur la rue de l'Évêché, vis-à-vis la « court du grand archidiacre » :

Calvaire.

Élevé en 1816, sur l'emplacement d'un calvaire érigé, en 1751, par l'évêque Jean de Vaugirault, et détruit pendant la Terreur.

A la gauche de ce calvaire, *petite tourelle*, ou échauguette, construite par ce prélat, pour y faire ses dévotions à la Croix, sans sortir de son palais.

Intérieur

La cathédrale est orientée. Elle a la forme d'une croix latine, mesurant 90 mètres 45 de longueur totale ; 44 mètres 66 dans les transepts ; 16 mètres 40 de largeur dans la nef (une des plus larges nefs connues ; la base de ses murailles est vraisemblablement celle des deux petites nefs latérales de l'église du XIe siècle).

Ses *voûtes dômicales* ont 26 mètres d'élévation sous clefs : elles sont probablement les premières de ce style angevin, dit « Plantagenet », importé en Poitou et en Touraine.

Une *Crypte* funéraire, qui s'ouvre sous une pierre scellée, au milieu de la nef, construite en 1763, pour les chanoines, est réservée maintenant à la sépulture des évêques. (Y furent déposés, les corps des trois évêques d'Angers morts depuis le Concordat : NN. SS. Charles Montault des Isles, Louis Paysant, Guillaume Angebault, et jusqu'en 1889, le cœur de Mgr d'Andigné, évêque de Nantes, transporté alors à Beaufort).

Digitized by Google

Nef

Au-dessus de la porte :

Les orgues.

Refaites en 1872, par Cavailhé-Coll. On y compte 3,000 tuyaux.

Le buffet, d'un grand style, le plus beau peut-être en ce genre, avec ses quatre Atlantes de bois, a été sculpté, de 1742 à 1748, sur les plans de J.-Jérôme Servandoni, par Pierre-Étienne Surugue, mort à Paris, en 1772.

Le Chemin de la Croix.

Ces quatorze tableaux sur toile (XIXe siècle), sont du peintre angevin Charles-Marcel Avril de Pignerolle.

Côté gauche de la nef

Sous les orgues :

Bénitier antique.

Baignoire romaine de marbre vert, posée sur deux lionceaux de marbre blanc du XVe siècle, donnée en 1450 par René d'Anjou, qui l'avait rapportée de Provence. C'est un ancien font baptismal où, d'après la légende recueillie au XVe siècle, « le roi Marsille, converti par Marie-Madeleine », aurait été fait chrétien.

Sous la première arcade, porte de la

Chapelle Sainte-Anne (ou du Calvaire)

Construite en 1466 par le chanoine Hugues Fresneau, qui y avait son tombeau. Le Concile provincial de Tours, chassé par la peste, s'y termina en 1568, sous la présidence de l'archevêque Simon de Maillé. Les clefs de voûte portent les *armoiries du Chapitre* et celles de l'évêque *Hardouin de Bueil*, mort en 1439. Les vitraux disparus avaient été faits sur les indications du roi René, qui aurait, dit-on, peint lui-même les Douze Apôtres sur les murailles, badigeonnées depuis le Concordat. Le tympan des fenêtres ogivales flamboyantes représente des fleurs de lis.

A gauche en entrant :

Ecce homo, toile, par J.-B. Thonnesse (1755, mort à l'hôpital d'Angers, en 1830).

Toujours en suivant sur la gauche :

Vierge-Mère, toile, XIXe siècle,

Digitized by Google

Entre les deux fenêtres :

Croix de marbre noir érigée à la mémoire de Mgr Montault des Isles (évêque d'Angers de 1802 à 1839).

Au-dessus de l'autel :

Calvaire, par David d'Angers, 1821.

Le Crucifix (zinc fondu). La Vierge et saint Jean (statues pierre).

Au retable de l'autel :

La Passion, la Crucifixion et la Résurrection du Sauveur.

Peinture sur bois, fin du xve siècle. (Appartint à l'abbé Choyer, aujourd'hui à M. le chanoine Machefer, custode. Provient de l'église de Saint-Mathurin, Maine-et-Loire.)

Parement du tombeau de l'autel : à la partie supérieure :

Les œuvres de miséricorde.

Au-dessous :

Lazare et le mauvais riche.

Aux deux extrémités du premier rang, un évêque guérissant les maladies corporelles et morales. Bas-reliefs sur bois doré et argenté, fin du xve siècle. (A M. L. de Farcy. Provient de l'autel Saint-Amand, église de la Trinité d'Angers).

A droite :

Saint Maurice, toile (xixe siècle), par J.-B. Thonnesse.

Nef (côté gauche, *suite*)

En rentrant dans la nef, suivant toujours la gauche, deuxième arcade :

Tombeau de Mgr Angebault (évêque d'Angers de 1842 à 1869).

Statue agenouillée de marbre blanc, par Henri Bourriché (1876). L'inscription, en style archaïque, est de Mgr X. Barbier de Montault.

A l'extrémité de la deuxième arcade :

Porte.

Donnait autrefois sur une terrasse de l'évêché ; elle livra passage,

Digitized by Google

en 1572, au « gros Guillaume », cloche pesant 25,000 livres, et mesurant 21 pieds de tour (détruite en 1793).

Troisième arcade :
Tombeau de l'évêque Raoul de Beaumont (1177-1197).

Détruit en 1783, il a été relevé en 1874. La figure a été faite en incrustation de mastics de couleur, selon le style et d'après les étoffes trouvées, en 1816, dans le cercueil de l'évêque (Gaulier du Mans, sculpteur). — Au mur du fond, sous les armes de Raoul de Beaumont, l'épitaphe est accompagnée des anciennes *épitaphes* rétablies des sépultures ; à gauche, du chanoine *Guillaume Fournier*, mort en 1490 ; à droite, de *l'évêque Hugues Odard* (1323).

Chaire à prêcher, bois sculpté (largeur 9 mètres, hauteur 12 mètres), œuvre de l'abbé René Choyer, d'Angers, donateur (1870).

L'idée générale est la *Société de Dieu avec les hommes*, l'Église militante et l'Église triomphante. Trois tribunes, selon l'usage antique, pour l'évêque et ses assistants. Au pied de la première tribune : *Adam*, *Abraham et Noé*.

A l'extrémité à gauche, le *Judaïsme* au milieu des ruines de l'ancienne religion, *Aaron* et *Moïse* à ses côtés. Sur le rampant, reliant la chaire à l'extrémité gauche, deux bas-reliefs : *Ézéchiel* invitant les morts à entendre la parole de Dieu ; *Daniel* montrant la petite pierre détachée du rocher.

A droite, bas-reliefs correspondants, *Saint Jean l'Évangéliste*, ayant la vision de la Cité sainte, nouvelle Jérusalem ; la *Pêche miraculeuse*. A l'extrémité à droite, *Jésus-Christ*, la porte du ciel (sur la porte de la chaire), entre *saint Jean*, *saint Mathieu*, *saint Marc* et *saint Luc*.

Aux panneaux de la tribune principale, ayant aux angles les statues des *Apôtres*, trois bas-reliefs : *Jésus remettant les clefs à saint Pierre; Nicodème apprenant la voie du salut ; Jésus et la Samaritaine.*

Aux deux tribunes latérales, statues des Docteurs de l'Église, grecs et latins ; à gauche : *S. Bernard*, *S. Basile*, *S. Grégoire ;* à droite : *S. Léon*, *S. Ambroise*, *S. Jérôme* (manque S. Augustin).

Au dossier de la tribune principale : Le *Mariage mystique du Christ et de son Église*. A droite et à gauche, dans les bas-reliefs : les *rois et reines de Saba*, les *souverains de Tharse*, les *femmes de Tyr et de Sidon* apportant leurs présents aux Divins Époux. Sur les faces latérales, à gauche : *Vision du Labarum par Constantin ;* à droite : *Baptême de Clovis par saint Rémi.*

Au-dessus de l'abat-voix, le *Ciel*, nombreuses statuettes de saints. Au centre, sous le clocheton, le *Père Éternel* et l'*Agneau ;* l'ancienne et la nouvelle alliance : à sa gauche, *David ;* à sa droite, *saint Jean l'Évangéliste.*

Digitized by Google

Transept gauche (Chapelle des Évêques)

En tournant, dans le transept, à gauche, se voient (première arcade), les restes du

Tombeau de l'évêque Jean de Resly (1499), doyen de Saint-Martin de Tours, confesseur et conseiller du roi Charles VIII, grand aumônier de France.

Le pignon était jadis couronné d'une statue équestre de saint Martin. Le sépulcre, revêtu d'un parement de pierres blanches avec huit statuettes de chanoines, sous des arcatures (recueilli au Musée diocésain, à l'évêché), portait sur une tablette de marbre noir, la statue en bronze de l'évêque, fondue par les Huguenots, en 1562. Dans le fond étaient figurés, en peinture, l'évêque à genoux, son frère derrière lui et saint Paul, le présentant à Jésus portant sa croix près de la Vierge ; à côté, la Mort, qui venait le frapper.

Au devant, sur le sol, pierre tombale (marbre noir), du chanoine grand archidiacre *François Pasqueray du Rouzay*, mort en 1750.

Deuxième arcade :

Tombeau de l'évêque Jean Olivier.

Ce sont quelques restes du tombeau somptueux qu'avait fait construire pour lui-même, l'évêque Jean Olivier, mort en 1540, frère du grand chancelier de France et auteur du poème latin *Pandora*. Tout ce monument où se confondait, selon la mode du temps, le sacré et le profane, était couvert d'inscriptions latines et grecques. L'évêque était figuré en une statue de marbre blanc, couchée sur un socle, revêtu de marbre rouge. L'extérieur et l'intérieur de l'arcade étaient décorés de pilastres en pierre blanche, chargés de délicats rinceaux, et des médaillons de Moïse, Priam, Epicure, Salomon, Plutarque, Térence, Eschyle, Ovide, Cicéron, Linus, Museus, Diogène, Pythagore, Ptolémée, Boèce, saint Paul, Aristote, Juvénal, Virgile, etc., accompagnés chacun d'une sentence sur la mort. Quelques-uns de ces pilastres sont au Musée Saint-Jean et au Musée diocésain (évêché). A l'intérieur de l'arcade, une frise conserve encore trace des médaillons représentant en marbre blanc, les têtes décharnées d'*Alexandre*, *Romulus*, *Sémiramis*, *Hercule*, *Cléopâtre*, *Rhea* Au-dessous, le cartouche encadré de rinceaux, portait une épitaphe en vers latins, composée par l'évêque-poète qui s'y appelait *Janus*, au lieu de Joannes. A gauche de ce cartouche, sur une lame de cuivre, avec une autre épitaphe à droite, figurait le portrait à l'huile du prélat. Badigeonné en 1783, le mausolée a été laissé, en 1794, en l'état où il est aujourd'hui.

Digitized by Google

Au devant, sur le pavé, pierre tombale marbre noir, de *Georges Louet*, grand archidiacre et abbé de Toussaint, évêque nommé de Tréguier, mort empoisonné, dit-on, à La Rochelle, le 4 décembre 1608.

Troisième arcade :

Une porte ouvrait ici sur le jardin de l'évêché : les Huguenots y pénétrèrent par trahison, en 1562. On y voit aujourd'hui le

Tombeau de l'évêque Claude de Rueil, mort en 1649.

Démoli en 1794, le monument fut relevé en l'état actuel en 1850. La statue en marbre blanc est de Philippe de Buyster, sculpteur du roi. Au fond de l'arcade, les trois cadres de marbre noir étaient remplis, au centre, par le portrait en buste de Claude de Rueil ; à gauche, par le portrait de son oncle, Guillaume Ruzé, mort évêque d'Angers, en 1587 ; à droite, par celui de Martin Ruzé de Beaulieu, secrétaire d'État, mort en 1613. Les inscriptions qu'on y lit ont été refaites, au XIXe siècle, d'après les anciennes.

Cinquième arcade :

Porte du palais épiscopal, faite en 1230, refaite en 1699.

Au bas des degrés, dalle de marbre noir (refaite en 1851), avec

L'épitaphe de Henri Arnaud, frère des Arnaud de Port-Royal, évêque d'Angers de 1650 à 1692, fondateur du Mont-de-Piété, etc.

Devant la sixième et la septième arcades :

Autel de la Vierge.

Construit, tel qu'il est aujourd'hui, en 1736, par les soins de l'évêque Jean de Vaugirauld. Statue de *Vierge-mère* en pierre (XVIIIe siècle). Au couronnement, la *Charité et l'Espérance* (probablement de Jacques-Charles Gaultier, d'Angers). Au retable, petit bas-relief, l'*Annonciation* (plâtre, 1861).

Au devant, sur le sol, pierres tombales, marbre noir, de *Jean de Vaugirauld*, évêque d'Angers, mort le 21 juin 1758, et de *Michel Poncet de la Rivière*, de l'Académie française, évêque d'Angers, mort le 2 août 1730.

Devant la huitième et la dixième arcades, à l'angle des deux grilles de communion des autels :

Digitized by Google

Pierre tombale (blanche), de Jean Michel, évêque d'Angers, conseiller de Louis II, roi de Sicile, mort en 1447.

On y voit encore les traces des crampons de fer d'une herse, protégeant le tombeau contre l'indiscrétion pieuse des nombreux pèlerins qui, jusqu'à la fin du siècle dernier, y affluaient. La bibliothèque municipale conserve des volumes de procès-verbaux de miracles, enregistrés sur la tombe de ce pieux personnage, que le roi René demanda au pape, en 1472, de canoniser. Le portrait de Jean Michel figure à la partie supérieure du grand vitrail (xve siècle), de la *Crucifixion* (fenêtre au-dessus).

Les trois *petits autels* en pierre, rehaussés d'or (en style du XIIIe siècle), sont dédiés à sainte Anne, au Saint Sacrement et à saint Joseph (architecte, Joly ; sculpteurs, André et Moisseron, 1861-1888).

Sanctuaire

Le Grand Autel.

Avec son majestueux baldaquin de bois doré, porté par six colonnes de marbre posées sur de hauts piédestaux, il est élevé de 17 mètres 20 au-dessus du sol. Il a été construit de 1757 à 1759, par l'architecte Antoine-Denis Gervais, de Paris, et terminé par son fils. Le marbre rouge provient des carrières de Saint-Berthevin de Laval, et la brèche violette, d'Italie. Il est à deux faces consacrées, la principale à saint Maurice, l'autre face (chœur), à saint René, évêque d'Angers. Au milieu, un oculus laisse voir le corps de saint Martial, martyr des catacombes, apporté par le marquis d'Aubeterre, ambassadeur à Rome, à sa sœur, dernière abbesse du Ronceray. La couronne d'or que soutient un ange au couronnement, et qui renfermait autrefois la custode, pour la réserve eucharistique, a été brisée pendant la Révolution, et refaite en 1816 par Pierre-Louis David, père de David d'Angers. Le tabernacle en bois (1809), peint en imitation de malachite, est du sculpteur angevin F. Dessus-Delamarre.

Chœur

Construit de 1177 à 1197, jusqu'à la muraille orientale de la sacristie, le chœur a été continué, après 1274, jusqu'à sa profondeur actuelle.

Les *boiseries*, et les 116 *stalles* qui l'entourent, ont été faites de 1781 à 1787, sur les plans de Jean-Sébastien Leysner, sous la direction de Jacques Gaultier, originaire de Mayenne, par Michel Fouqué et Jacques-Philippe Duforest, sculpteurs sur bois : Pierre-Louis David y travailla, notamment aux cassolettes du couronnement et aux trophées qui y figurent. Les deux dormants de bois, au sommet, au-dessus de la grande porte du Trésor, représentent la *Charité* et la *Religion*.

Digitized by Google

Le buffet du *petit orgue*, avec bas-reliefs représentant *David et sainte Cécile*, renferme un instrument construit, en 1851, par le facteur Bonn de Tours.

Au devant :

Sainte Cécile, statue marbre blanc, donnée en 1837 par l'auteur, P.-J. David d'Angers[1].

Un peu au devant, sous un *Lutrin en fer forgé* (XVIIIe siècle) :

Pierre tombale de la maison royale d'Anjou-Sicile.

Avec bordure de fleurs de lis et de croix bleues (architecte Dainville); elle a été posée, en 1850, par la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, à la mémoire des *Princes et princesses de la maison royale d'Anjou-Sicile, inhumés dans le chœur de Saint-Maurice :* le roi Louis Ier, second fils du roi Jean le Bon (1384); Marie de Bretagne, sa femme (1404); Louis II, son fils (1417); Yolande d'Aragon (1442); René, dit le Bon (1480), ses deux femmes, Isabelle de Lorraine (1453), et Jeanne de Laval (1498), ainsi que sa fille, Marguerite d'Anjou (1482), femme du roi d'Angleterre, l'héroïne infortunée de la guerre des Deux Roses.

A cette même place était la tombe de Marie de Bretagne.

Devant la troisième arcade, à gauche, étaient les *tombeaux de Louis Ier et de Louis II.*

A la deuxième arcade à gauche, le magnifique

Mausolée de René d'Anjou.

On voit encore au-dessus des boiseries la trace des peintures de Coppin Delf, au sommet de la deuxième arcade, et aussi de la troisième arcade, où René avait fait construire « le Reliquaire » dans le même style.

Quelques petits fragments de marbre blanc sont au musée Saint-Jean. Le sépulcre était orné de la statue de René et de celle d'Isabelle de Lorraine, couchées. Au-dessus, un tableau sur bois de grande renommée, attribué à Gilbert Vandellant, peut-être même du roi René, tout au moins composé sur les indications de ce prince, représentait le *Roi mort* à l'état de squelette, revêtu de son manteau de souverain, laissant tomber sa couronne et son sceptre. On voit encore, derrière la boiserie, des chaufferettes enflammées, avec la devise *d'ardent désir*, symbole de son amour pour Isabelle[2].

[1] Sur cette statue, rappelant les traits de Cécilia Odes, voir Henry Jouin : *David d'Angers*, 2 vol. in-4°, t. Ier, p. 97, 102, 356-357.

[2] Voir pour les détails : Joseph Denais. *Le tombeau du roi René*, lecture faite au *15e Congrès des Sociétés savantes des Beaux-Arts*, en 1891, publiée dans le recueil imprimé par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Digitized by Google

Sur les dalles, devant l'ancien Trône épiscopal, une très petite croix indique la clef du caveau, qui n'a jamais été exploré depuis le xve siècle.

A la première arcade à gauche (dans une armoire pratiquée en pleine boiserie) :

Tombeau du chanoine Gabriel Constantin.

Très belle épitaphe avec buste en relief (par Antoine Léger-Plouvier, d'Angers, mort en 1683), de Gabriel Constantin, doyen du Parlement de Bretagne, abbé de Saint-Julien-du-Val, 1661.

A droite du chœur (derrière la boiserie, visible difficilement dans le passage près de la sacristie, à la gauche de la porte), une petite niche porte l'inscription « hydria de Cana Galileæ ». C'est ici que fut placée, de 1701 à 1793, l'*Urne de Cana* (porphyre rouge), donnée à Saint-Maurice en 1450, par le roi René, et qu'on remplissait de vin le jour de l'Épiphanie, pour le distribuer aux malheureux. Cette urne antique, qui passe pour avoir servi au miracle de Cana, est aujourd'hui au musée Saint-Jean.

Le Trésor

A la *sacristie* (XIIIe siècle), récemment restaurée.

Le trésor de la cathédrale d'Angers qui possédait, entre autres richesses, les châsses de saint Maurille et de saint René, des statues de vermeil de la Vierge et du patron de l'église, des parements d'autel en vermeil (XIIe, XIIIe et XVe siècles), ne renferme aujourd'hui que peu d'objets de prix.

Un ostensoir en vermeil, haut de 1 mètre 03 (1805-1809).

Quatre statuettes d'argent (hauteur 0 mètre 52) : saint Maurice, saint Maurille, le roi saint Louis et saint Maimbœuf (1837).

Un bras en bois, recouvert d'argent doré, avec des cristaux cabochons (reliques de saint Julien), provenant de l'église détruite, Saint-Jean-Saint-Julien (XVe siècle).

Un autre bras semblable (reliquaire de Saint-Jouin), même provenance, mais d'exécution plus moderne.

Un reliquaire en bois doré (époque Louis XV), contenant des ossements du crâne de saint Loup, évêque d'Angers, provenant de l'église Saint-Martin d'Angers.

Un autre reliquaire semblable, contenant trois os de saint Maimbœuf, évêque d'Angers, transférés en 1214 dans une châsse d'argent.

Un calice en vermeil, ayant appartenu à un prieur-curé de Longué, en 1614.

Un grand nombre d'objets précieux, ayant servi au culte (quelques-uns provenant de la cathédrale), sont conservés au *Musée diocésain*, dirigé par M. L. de Farcy, bibliothèque de l'évêché. (S'adresser au concierge de l'évêché.)

Digitized by Google

Transept droit (Chapelle des Chevaliers)

En se dirigeant de la gauche vers la droite, au bout d'une rangée de confessionnaux (modernes) qui occupent le mur de gauche, dans le passage communiquant avec la sacristie, un *Puits antique*, hors d'usage depuis 1400, sert de piscine.

La porte du vestiaire des chanoines, au fond, dans l'angle, s'ouvre sous le portique du

Tombeau de Jean du Mas, abbé de Saint-Thierry de Reims, aumônier du roi, doyen de Saint-Maurice, mort évêque nommé de Dol, en 1557.

L'évêque était représenté en marbre, sur le monument qu'il s'était fait élever sous ce portique, et en bronze, à côté. Une inscription, sur marbre noir, rappelle qu'on utilisa cette niche pour y déposer les saintes huiles *(Ave sanctum oleum)*, au commencement du XIXe siècle. Sur le sol, une dalle conserve l'épitaphe rédigée par Mgr X. Barbier de Montault.

L'autel Saint-Maurice.

Au fond du transept. Avec statue du patron (XVIIIe siècle), qui servit sous le nom de *Brutus*, en 1794, aux fêtes révolutionnaires, il fut élevé en 1737-1738. Au sommet, la *Religion* et la *Foi*, terres cuites exécutées probablement par Jacques-Charles Gaultier. Au retable : *Le martyre de la légion thébaine*, bas-relief (plâtre, 1861).

A droite s'élevait, avant 1737, *l'Autel Saint-Thibault*, dédié à saint Maurice, en 1448, et communément appelé *Autel des chevaliers du Croissant.*

Plus à droite, *Porte ogivale* murée de l'*Ancienne salle capitulaire* (détruite).

A la troisième arcade, avant la porte donnant dans les cloîtres, traces d'une petite niche aveugle qui contenait une urne avec lame de cuivre et épitaphe de deux chanoines originaires de Limoges, et nommés *de Maschac* (1512 et 1537), entre les épitaphes de deux professeurs de l'Université, *René de la Barre*, abbé de Melinais (1502), et Gilles Commers, dit *Langlade*, conseiller de Madame Louise de France et abbé de Saint-Vaast (1522).

L'escalier à rampe ogivale flamboyante de pierre (refait en 1846), conduisait à la bibliothèque (détruite) du chapitre.

Il conduit aux galeries et aux combles.

Digitized by Google

Nef (côté droit)

En revenant dans la nef, à gauche :

Le banc d'œuvre, en bois sculpté, style du XIIIe siècle (1874, sculpteurs : Moisseron et André).

Derrière s'ouvrait la porte de la *Chapelle Saint-Jean*, bâtie sous Louis XI par l'architecte de Béhuard ; elle est aujourd'hui divisée en deux étages, la partie supérieure avec clefs de voûte, aux armes du fondateur, François de Chateaubriand, sert de *Salle du chapitre :* on y accède par les cloîtres. Petit bas-relief d'albâtre (XVe siècle), la *trahison de Judas*, et statue en bois peint (XVIIe siècle), *Notre-Dame-du-Carmel.*

Au bas de la deuxième travée, dans un arcosolium :

Tombeau de l'évêque Ulger (mort en 1149).

Le cercueil de pierre, intact, contenant encore les restes de l'évêque, était recouvert d'une châsse en cœur de chêne, ornée d'émaux (dont l'un, disparu en 1757, représentait le personnage défunt) et de cuivres repoussés sous vingt-quatre petites arcades, avec figures des chanoines de son épiscopat. Cette châsse très précieuse, en grande partie conservée (sauf les émaux), a été retrouvée de nos jours derrière un mur de parpaing, élevé en 1783, et déposée au Musée diocésain (à l'évêché).

Au-dessous, la *Petite porte* avec pentures (moderne), donnant dans le cloître.

Et tout à fait au bas de la nef, la porte grillée de la

Chapelle paroissiale du Crucifix

C'est l'ancienne église paroissiale de Saint-Maurice que la chronique dit avoir été construite sur un temple dédié à Jupiter Capitolin.

Le bas-côté, en entrant, est du XIIe siècle ; la nef principale, du XIIe et du XVe, et la partie sud du XVIIe siècle. L'ancienne façade a été jetée bas, en 1806, et l'église raccourcie en biseau.

A gauche, en entrant, sur la muraille :

Pieta, belle toile du XVIIe siècle.

Tout près :

Autel de Notre-Dame-de-Pitié, XVIIe siècle.

Jolies sculptures de têtes de chérubins au couronnement. Au retable, toile ancienne (médiocre) de *Jésus au jardin des Oliviers*,

Digitized by Google

A gauche, beau groupe, terre cuite peinte et dorée du XVIIe siècle :

Sainte Anne, la Vierge et Jésus enfant.

A droite :

Notre-Dame-de-Pitié (XVIIe siècle).

Statue, terre cuite, très vénérée des fidèles ; provenant du cimetière de la Trinité d'Angers (Saint-Laurent).

Au maître-autel dédié à saint Louis : *Saint Louis*, roi de France, au centre ; à gauche, *saint René*, évêque d'Angers ; à droite, *saint Charles Borromée*, statues pierre, peintes (1825).

A droite du maître-autel, *Crédence*, bois sculpté, exécutée en 1785, par Pierre-Louis David, père de David d'Angers.

A droite :

Autel de Notre-Dame-du-Rosaire (XVIIe siècle).

Au centre : *Vierge-Mère*, statue terre cuite, peinte (XVIIIe siècle).

Au mur de droite, petite *piscine* (badigeonnée), sculptée avec la date : 1651.

Au-dessus :

Jésus guérissant les aveugles et les paralytiques.

Grande toile, signée : Sophie Marais [d'Angers], 1835.

En face, adossée au pilier :

Tombe du chanoine Geoffroy de Vernoil (XIIIe siècle).

Pierre tombale à son effigie gravée, placée, avant 1851, sous les anciens cloîtres.

Près du pilier du bas (où les *Compagnons du tour de France* racontaient, au loin, comme curiosité, que l'on voyait à la fois, le clocher, le bénitier et les fonts baptismaux), et au-dessus des fonts :

Le baptême de Jésus, toile (XVIIe siècle).

Scène d'une grande animation.

Digitized by Google

VITRAUX

Les plus anciens datent du XIIe siècle (vers l'an 1170). Ceux-ci, dans la nef, troisième, quatrième et cinquième fenêtres à gauche, deuxième, troisième et quatrième à droite, sont signalés comme des plus précieux et des plus anciens, avec ceux des cathédrales de Châlons, Bourges et le Mans ; du XIIIe siècle, dans le chœur et le transept droit ; des XIVe (transept droit), XVe (transept gauche et rose du transept droit), XVIe, XVIIIe et XIXe siècles.

VITRAUX DE LA NEF (côté gauche)

1re verrière. — *Vierge-Mère*, en Majesté, avec les donateurs (XIIe siècle).

Décorait jusqu'à l'incendie de 1617 la grande fenêtre, au-dessus du portail principal.

2e verrière. — *Bordure à rinceaux romans* (XIIe siècle).

3e verrière. — *La Passion de Ste Catherine d'Alexandrie* (XIIe siècle).

Un des plus remarquables spécimens de l'art du verrier au XIIe siècle. En parfait état de conservation.

4e verrière. — *Le Trépassement et le couronnement de la Vierge*, d'après S. Jean Damascène (XIIe siècle).

Très remarquable verrière, datant au plus tôt du commencement du XIIIe siècle.

5e verrière. — *Martyre de S. Vincent d'Espagne*, diacre (XIIe siècle et quelques raccords du XVe).

6e verrière. — *Dessins prismatiques* (1833).

VITRAUX DU TRANSEPT DE GAUCHE

1re verrière, à gauche. — *S. Rémy et Ste Madeleine ; — S. Eustache et S. Christophe* (XVe siècle).

2e verrière, à gauche. — *S. Gatien et S. Nicolas ; — S. Sébastien et S. Quentin* (XVe siècle).

Digitized by Google

Grande rose du fond : *Le jugement dernier*, par André Robin, d'Angers (1452), avec les

Travaux des mois.

Verrière, à droite, près de la rose :

Crucifixion.

Admirable verrière exécutée en 1499, par André Robin, remaniée au XVIe siècle. Au-dessous du crucifix, portrait de *Jean Michel*, évêque d'Angers (inhumé au-dessous) avec *S. Jean* son patron ; et à la partie inférieure, portrait de *l'évêque Jean de Resly* (mort en 1499), accompagné de *S. Paul* (armoiries de Resly au bas).

Verrière suivante, près du chœur : *S. René*, évêque d'Angers, *et S. Seréné* (en cardinal) ; — *S. Maurice* (en chevalier), *et S. Maurille*, évêque d'Angers. Armoiries de Jean Michel.

VITRAUX DU CHŒUR

1re verrière à gauche. — *Vie de S. Pierre* (XIIIe siècle), avec panneau du XVIe siècle, *S. Pierre* et *S. André*, apôtres.

C'est, avec la suivante, la plus belle des verrières de cette époque à la cathédrale d'Angers.

2e verrière. — *Vie de S. Éloi* (XIIIe siècle), avec panneau du XVIe siècle représentant *S. Jean l'Évangéliste* et *S. Jacques le Majeur.*

3e verrière. — *S. Martin*, évêque de Tours (XIIIe siècle).

4e verrière. — *Martyre de S. Laurent*, diacre (XIIIe siècle).

5e verrière. — *Arbre de Jessé* (XIIIe siècle).

Dans l'oculus, au-dessus : *S. Pierre.*

6e et 7e verrières. — *Vie de S. Julien*, évêque du Mans (XIIIe siècle).

Avec le portrait et les armoiries du donateur, l'évêque Guillaume de Beaumont (1202-1240).

8e et 9e verrières (chevet du chœur. — *S. Pierre* et *S. Christophe* (deuxième moitié du XVIe siècle, prove-

Digitized by Google

nant de la chapelle du château du Verger, aux Rohan-Guéméné).

Dans l'oculus, au-dessus : *Jésus*, en Majesté, bénissant et levant le livre avec l'A. et l'Ω., entouré des quatre animaux symboliques (XIIIe siècle).

10e et 11e verrières. — *Vie de S. Martin* (XIIIe siècle, remises à neuf en 1857, par Thierry fils, d'Angers et Steinheil).

12e et 13e verrières. — *Vie de Jésus-Christ* (XIIIe siècle).

Dans l'oculus, au-dessus : *S. André*, apôtre.

14e verrière. — *Fragments de la vie de S. Martin* (XIIIe siècle).

15e verrière. — *Vie de S. Jean-Baptiste* (?) (XIIIe siècle, avec panneau du XVIe siècle, représentant *S. Thomas*, apôtre, et *S. Jacques le Mineur*).

16e verrière. — *Histoire de S. Thomas Becket* (?), archevêque de Cantorbéry, chancelier (martyr sous Henri II, comte d'Anjou et roi d'Angleterre), canonisé en 1173 (XIIIe siècle), avec panneaux du XVIe siècle, entr'autres *S. Barthélemy*, apôtre, et *S. Mathias*.

VITRAUX DU TRANSEPT DROIT

1re verrière, à gauche, près du chœur. — Vitrage de formes géométriques, daté de 1780.

2e verrière. — *Bordure et médaillons historiés* du XIVe siècle.

Grande rose du fond (une des plus grandes connues du style ogival) : *Les douze signes du Zodiaque*. A la partie supérieure, *Les vieillards de l'Apocalypse*, et des *Anges* autour de *Dieu*.

Verrière exécutée par André Robin, d'Angers, en 1452.

Verrière suivante à droite. *Médaillons et bordure*, frustes représentant des scènes de la vie de *S. Jean l'Évangéliste* (XIVe siècle). Tympan du XVIIIe siècle.

Digitized by Google

1re verrière à droite, près de la nef. — Vitrage de 1765 (pastillage et verre blanc fait avec des débris de vitraux de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers).

VITRAUX DE LA NEF (côté droit)

En retournant dans la nef ; au-dessus du banc d'œuvre :

6e verrière. — Panneau central de *dessins prismatiques bleus*, exécuté vers 1833. Bordure, vitrage blanc de 1766.

5e verrière. — *Crucifixion* (XVIe siècle), restaurée en 1818.

Au-dessous, Saint-Pierre de Rome et le château Saint-Ange sur lequel apparaît saint Michel archange, devant le pape S. Grégoire, agenouillé.

Des anges recueillent dans des calices le sang de chaque plaie du Sauveur. Au bas, la famille de Pierre de Rohan, maréchal de Gié et ses patrons.

Cette remarquable verrière provient du Verger.

4e verrière. — Médaillons du XIIe au XIVe siècle, frustes, sans liens explicables : scènes de la *Vie du Christ* et de *S. Maurille, S. Pierre marchant sur les eaux, adoration des Mages*, etc.

3e verrière. — Fragments des XIIe, XIIIe et XVe siècles, remaniés au XVIIIe siècle. *Vies de S. Maurille et S. René, crucifiement de S. André*, etc.

2e verrière. — *Bordure* du XIIe siècle. Pastillage du XVIe. Vitrage blanc du XVIIIe siècle.

1re verrière. — *S. Maurice* d'Agaune, patron de la cathédrale d'Angers (XVIe siècle).

TAPISSERIES

La collection de tapisseries de la cathédrale d'Angers est, sans comparaison, la plus belle connue. Les pièces suivantes sont tendues, à l'intérieur, depuis la Fête-Dieu jusqu'au 1er octobre :

1. *L'Apocalypse* (hauteur 4 m. 30, longueur 100 m.).

La plus ancienne des tapisseries connues, avec date certaine.

Fabriquée à Paris, en 1378 et années suivantes, par le tapissier

Digitized by Google

Nicolas Bataille, sur les cartons du peintre Hennequin, dit Jean de Bruges, aux frais de Louis Ier, duc d'Anjou, frère du roi Charles V; complète, dans sa longueur primitive, de 124 mètres, elle aurait coûté 490,000 francs de notre monnaie actuelle. Destinée à recouvrir les murs d'une salle, aujourd'hui ruinée, du château d'Angers, transportée à Baugé, en 1476, léguée à la cathédrale d'Angers, par le roi René, en son testament du 22 juillet 1474, elle y fut apportée en 1480, après la mort de ce prince. On la tendit, dans l'église, jusqu'en 1767. Mise en vente en 1782, elle ne trouva pas d'acquéreurs. Fort endommagée à la Révolution, elle fut mise aux enchères, par l'Administration des Domaines, et achetée 300 francs par l'évêque, Mgr Angebault, qui la donna à la fabrique. MM. les chanoines-custodés Louis Joubert et Machefer, ont entrepris, avec succès, l'œuvre de restauration des parties endommagées ou perdues de cette admirable tapisserie[1].

2. *Saint Maurille, évêque d'Angers* (xve siècle).

Commandée par le chapitre, en 1460.

3. *Vie de saint Martin*, évêque de Tours (fin du xve siècle).

2 tableaux.

4. *Jésus devant Pilate* (fin du xve siècle).

5. *Saint Jean-Baptiste* (fin du xve siècle).

Provenant de l'ancienne collégiale de Saint-Jean-Saint-Julien d'Angers. 2 tableaux.

6. *La Passion* (xvie siècle).

École flamande. Provenant de Saint-Saturnin de Tours. 4 tableaux.

7. *Anges tenant les instruments de la Passion* (xvie siècle).

Provenant de l'église Sainte-Croix du Verger, fondée par Pierre de Rohan, maréchal de Gié, en 1510. 7 tableaux, en trois pièces.

8. *Pierre de Rohan à l'orgue* (xvie siècle).

Même provenance.

9. *Allégorie : Jeanne d'Arc (?) Episode de la guerre de Troye* (xvie siècle).

[1] Pour la description de l'Apocalypse et des autres tapisseries, voir les intéressants travaux de Mgr Barbier de Montault (in-8°, 1858), et de M. L. de Farcy, *Histoire et description des tapisseries de la cathédrale d'Angers* (Lille, in-8° carré, vignettes).

Digitized by Google

10. *Isaac bénissant Jacob* (XVIe siècle).

11. Fragments de la *Vie de saint Florent et de saint Florian*, son frère (1524).

Commandée, pour son abbaye, par Jacques le Roy, abbé de Saint-Florent, dont les armes figurent sur cette pièce. (L'église Saint-Pierre de Saumur en possède la plus grande partie).

12. *Vie de saint Saturnin* (1527).

Donnée à Saint-Saturnin de Tours, par Jacques de Beaune, baron de Semblançay, injustement exécuté, et par sa femme, Jeanne Ruzé, agenouillés au bas du troisième tableau. (École de Jean Foucquet, de Tours.)

13. *Invention de la Vraie Croix* (1615). 5 tableaux en deux pièces.

Provenant de l'ancienne église Sainte-Croix d'Angers.

14. *La Madeleine aux pieds de Jésus* (1619).

Les tapisseries suivantes sont tendues à *l'extérieur* de la cathédrale, à l'occasion des processions.

15. *Verdure* (XVIe siècle).

Provenant de Notre-Dame-des-Ardilliers, à Saumur.

16. *Verdure* (XVIe siècle).

17. *Tobie* (XVIe siècle). 2 tableaux.

18. *Samson* (XVIe siècle). 3 tableaux.

Tapisserie bruxelloise.

19. *Verdure* (XVIIe siècle).

20 *Vie de saint Maurille, évêque d'Angers* (1616). 4 tableaux.

Provenant de l'ancienne église Saint-Maurille d'Angers.

21. *Saint Saturnin* (1649). 8 tableaux en deux pièces.

Provenant de la collégiale de Saint-Maimbœuf.

22. *Songe de Jacob* (XVIIe siècle).

Digitized by Google

23. *David et Goliath* (XVIIe siècle).

24. *La Circoncision* (XVIIe siècle).

25. *Nativité et Adoration des Mages* (XVIIIe siècle). 2 tableaux.

26. *Résurrection de Notre-Seigneur* (XVIIIe siècle).

Manufacture d'Aubusson.

27. *Les Noces de Cana* (XVIIIe siècle).

Provenant de Champtoceaux.

28. *Moïse et l'armée de Pharaon* (XVIIIe siècle).

Même provenance.

29. *La Cène* (XVIIIe siècle).

Panneau d'Aubusson.

30. *Saint Jean-Baptiste* (XVIIIe siècle). 6 tableaux.

Exécutée à Aubusson, par J. Grellet ; donnée par l'abbé U.-Élie Cassin (6 tableaux), en 1750, à l'hôpital Saint-Jean d'Angers. Achetée en 1870.

31. *Saint Jean l'Évangéliste* (XVIIIe siècle). 2 tableaux.

Même provenance (Aubusson).

32. *Histoire de Joseph* (fin du XVIIIe siècle). 4 tableaux.

Aubusson.

Angers, le 15 juillet 1891.

Joseph DENAIS.

Digitized by Google

LA

CONFRÉRIE DES PRÊTRES A ANGERS

(1645-1713)

En 1635, les ecclésiastiques de la province de Bordeaux envoyaient siéger à l'Assemblée générale du Clergé de France Guy Lanier, vicaire général du diocèse d'Angers, archidiacre d'Outre-Maine, abbé de Saint-Pierre de Vaux, au diocèse de Saintes.

Guy Lanier, de la noble famille des sieurs de Leffrétière et de Sainte-Gemmes, était né à Angers, le 14 février 1603. A l'âge de seize ans, il entrait dans l'état ecclésiastique; mais, pendant longtemps « persuadé qu'il lui suffisoit d'éviter les grands crimes sans pratiquer les grandes vertus, » il suivit, comme quelques autres, les goûts du siècle et, pour soutenir l'éclat de son rang, dissipa en amusements frivoles les revenus de ses riches bénéfices. En 1632 « il alla voir les possédées de Loudun; l'une d'elles lui dit des choses si fortes qu'il en fut touché. » Dès lors, il résolut de rompre avec le monde et de mener désormais une vie plus conforme à la sainteté de son état. Cette conversion fut si sincère, qu'en peu de temps Guy

Digitized by Google

Lanier devint l'un des ecclésiastiques les plus accomplis de la province[1].

L'assemblée générale du clergé français termina ses travaux le 27 avril 1636. Guy Lanier profita de son séjour à Paris pour suivre, sous la direction de saint Vincent de Paul, les exercices de la retraite spirituelle. C'était le moment, en effet, où de tous les points de la France, on accourait aux conférences de Saint-Lazare. Inconnu, hier encore, de cette élite qui venait lui demander le secret de la perfection sacerdotale, le saint fondateur de la Mission, avec sa foi ardente, sa charité inépuisable, son éloquence tout apostolique, exerçait, sur ceux qui l'approchaient, un ascendant irrésistible[2]. L'abbé de Vaux, dont l'âme était faite pour comprendre celle de « M. Vincent », fut ravi de tant de mérites unis à une si rare humilité ; il quitta Saint-Lazare le cœur embrasé de zèle et, de retour à Angers, après avoir essayé de reproduire, dans sa ville natale, les œuvres charitables de son illustre ami[3], il voulut aussi faire refleurir, dans le diocèse, les vertus et la discipline ecclésiastiques. Au XVIIe siècle, une telle entreprise n'était pas sans difficultés. Pour la mener à bonne fin, l'archidiacre Lanier jugea prudent de marcher sur les traces de son saint directeur et d'établir, d'abord, une *Conférence*, sur le modèle de la conférence de Saint-Lazare[4].

C'était, d'après dom Chamard, qui cite le règlement des Conférences de Paris, « une sorte d'association, de confrérie, qui avait son directeur, son préfet, ses assistants et ses

[1] Bibliothèque municipale d'Angers, ms. 1068, p. 167-170. — Bibl. du Grand-Séminaire d'Angers, Grandet, *Histoire* manuscrite *du Séminaire*, p. 140-141. — Dom Chamard, *Les Vies des Saints Personnages de l'Anjou*, t. III, p. 279-302.

[2] Voir Mgr Bougaud, *Histoire de saint Vincent de Paul*, t. I, p. 204-213.

[3] « Il n'y a point eu de son temps d'établissement auquel il n'ait eu part : celui des Sœurs Grises à l'Hôtel-Dieu, celui du Séminaire, en donnant un bénéfice qu'il possédait, mais surtout la maison des Pénitentes. » (Bibl. mun., ms. 1068, p. 168.) — C'est l'abbé de Vaux qui fut encore l'agent principal de la fondation du monastère de la Visitation. *(Ibid.)*.

[4] Grandet, *loc. cit.*

Digitized by Google

secrétaires, et dont les membres se réunissaient toutes les semaines. Son but était de procurer la gloire de Dieu dans l'état ecclésiastique... Dans leurs paroles et dans toute leur conduite, surtout en ce qui regarde le service de Dieu, de l'Église et du prochain, les membres de la Conférence s'engageaient à pratiquer une simplicité digne, une humilité discrète, une bonté cordiale, un amour ardent pour l'Église et la discipline... Ils devaient se regarder comme liés en Jésus-Christ d'un nouveau lien d'amour, se chérir, se visiter, se consoler les uns les autres, surtout dans leurs afflictions ou maladies, ne pas s'abandonner même à la mort, mais assister aux funérailles de ceux qui venaient à décéder[1]. »

La Conférence d'Angers se réunissait, chaque semaine, dans la soirée du vendredi. L'assemblée s'ouvrait par une invocation au Saint-Esprit, après quoi on traitait le sujet — emprunté à l'Écriture Sainte, à l'histoire ecclésiastique ou à la théologie — qui avait été désigné à la Conférence précédente. Chacun pouvait prendre part à la discussion. Puis, le directeur résumait les débats, donnait les conseils qu'il jugeait utiles, et terminait par quelques paroles « doctes et édifiantes. » C'était là d'ordinaire le rôle de l'abbé de Vaux et il y excellait; car, dit Grandet, « sa grande éloquence naturelle lui fournissoit mille belles choses et tout le monde en étoit charmé ».

Nous avons eu la bonne fortune de retrouver, aux archives de l'Évêché d'Angers, le règlement de cette pieuse association. En voici le texte[2] ;

DOMINUS PROTECTOR NOSTER

Observanda ab iis qui Charitatis vinculo Sacerdotum infrascriptorum cœtui alligari desiderabunt.

Meminerint in primis Dei honorem præ omnibus procu-

[1] *Op. cit.*, p. 297 et 298.
[2] Paroisse Sainte-Croix.

Digitized by Google

randum esse, enitantur postea ut per bona opera et orationes ipsi grati salutis suæ memores se esse testentur, denique proximorum rationibus sedulo invigilabunt.

Ita igitur agant ut in omnibus se Dei ministros juxta Apostoli dictum exhibeant; beneficio aut officio addicti, quæ sunt ipsorum propria diligenter exequantur. Privati se irreprehensibiles præstent ita ut omnes ministerium nostrum a vituperio et obloquentium linguis eximamus.

Inter primitias orationum quotidie auxilium Sanctissimi Spiritus per hymnum *Veni Creator* et orationem *Deus qui corda* Societati apprecentur, et extremo die ejus nomine augustissimum Sacramentum per hymnum *Pange lingua* et beatissimam Virginem per antiphonam *Salve Regina* aut aliam tempori congruam juncta oratione salutent.

Qualibet hebdomada die Veneris post officium vespertinum conveniant in locum statum acturi quasi per duas horas de necessariis; primum tempus post invocationem Sanctissimi Spiritus per antiphonam *Veni Sancte Spiritus* lectioni sacræ insumpturi, reliquum doctrinæ Binsfeldii aut alterius qui de Sacramentis, et aliis ad catechesim spectantibus scripserit, nisi portionem habuerit Baronii aut alterius Ecclesiastica historia.

In hujusmodi collationibus quisque sensum animi libere exponat, difficiliora inquirat, alios facile audiat, et omnia charitatis zelo non ostentandæ scientiæ aut contendendi cupidine fiant.

Si quem ex societate infirmitas aut aliud quid grave premat, curent alii tum privato studio, tum a cœtu si tempore proximorum ejus solertia monitus sit, deputati charitatis officiis eum juvare dantes præsertim operam ut infirmo Sancta Sacramenta opportune et quo decet ornatu conferantur et salutis monita diligenter adhibeantur.

Si quem e vivis migrare contigerit, exequias ejus frequentes precibus et christianis officiis comitentur et quam-

Digitized by Google

primum fuerit commodum per Sacrosanctum Missae Sacrificium ab uno ex Societate in Ecclesia ab ea deligenda salus defuncti Domino commendetur.

Sic nos facturos spopondimus ea lege ut si quem a conventu negotia evocaverint, societatem aut ante discessum aut statim a reditu certiorem faciat alias prædicta charitatis officia minime speraturus.

Actum in domo D. Rectoris Divi Petri Andegavensis, prima die septembris, Anno Domini millesimo sexcentesimo quadragesimo quinto.

Ce précieux document est signé de soixante-sept membres de la Conférence. Plusieurs de ces vertueux ecclésiastiques ont laissé un nom dans l'histoire de l'Église d'Angers. Citons, entre autres : Mathurin Jousselin, curé de Sainte-Croix de 1621 à 1667, député du clergé en 1658, qui mourut le 21 janvier 1669, « après avoir régi sa paroisse avec honneur, probité, science et grand exemple de bonnes œuvres[1] » ; Michel Rattier, chanoine de Saint-Laud, qui fut pendant la Fronde, l'un des plus ardents défenseurs du roi[2] ; Gabriel Constantin, doyen de l'Église d'Angers et du Parlement de Bretagne, abbé de Saint-Jean-du-Val, au diocèse de Rennes (1661)[3] ; Pierre Boucault, curé de Saint-Denis (1662)[4] ; François Bonichon, curé de Saint-Michel-du-Tertre (1662)[5] ; Michel Abeslard, curé de Saint-Pierre (1628-1677), qui exerça les « fonctions curiales environ quarante-neuf ans, avec toute l'exactitude et le soin possible d'un bon pasteur[6] » ; Gervais Chardon, chanoine

[1] Archives municipales d'Angers, GG Paroisse Sainte-Croix, 22 janvier 1669 ; *Ibid.*, paroisse Saint-Julien, même date. — C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. II, p. 417, col. 2.
[2] Bibl. mun., ms. 1068, p. 157-159.
[3] Bibl. évêché d'Angers, ms. de Lehoreau : *Cérémonial de l'église d'Angers*, t. II, p. 126.
[4] Arch. mairie, GG Paroisse Saint-Denis, 5 juin 1662.
[5] Bibl. mun. ms. 1068, p. 159-161. — Arch. mun., GG Paroisse Saint-Michel-du-Tertre, 16 novembre 1662.
[6] Arch. mun., GG Paroisse Saint-Pierre, 29 juillet 1677.

Digitized by Google

de Saint-Maurille[1] et Julien Le Royer, qui devint, en 1668, aumônier de l'évêque Henri Arnauld[2]. Ces deux derniers se laissèrent entraîner plus tard aux erreurs des Jansénistes.

« Pendant trente ans, » c'est-à-dire jusqu'au moment (1667) où l'abbé de Vaux se retira auprès de son neveu, Guillaume du Plessis de Gesté de la Brunetière, évêque de Saintes[3], la *Confrérie des Prêtres* produisit les plus heureux effets. Grandet affirme que, de son temps encore, elle « servit beaucoup à former tout ce qu'il y eut de vertueux prêtres dans la province[4] ». Mais, en 1702, les Conférences diocésaines établies par Mgr Le Peletier, offrant aux ecclésiastiques désireux de s'instruire le moyen d'entretenir et de développer leurs connaissances, modifièrent profondément le caractère de l'association : les *Confrères*, sans cesser toutefois de s'occuper de questions purement théologiques, se livrèrent de préférence à l'étude de la spiritualité. L'ancienne Conférence ne tarda pas à se transformer en véritable Confrérie, sous le vocable de « la Visitation de la Bienheureuse Vierge Immaculée ». Pour avoir changé de but, l'œuvre ne cessa pas d'être féconde en fruits de salut, et Clément XI, reconnaissant les services qu'elle rendait au clergé de la ville et du diocèse d'Angers, l'enrichit de précieuses indulgences.

Le « bref des indulgences perpétuelles accordées à la Confrérie des Prêtres érigée dans l'église paroissiale de Sainte-Croix de la ville d'Angers » existe encore ; nous le transcrivons intégralement, afin de montrer dans quelle large mesure les Souverains Pontifes ont toujours ouvert les trésors de l'Église aux institutions qui se proposent la réforme ou la sanctification du clergé.

[1] Bibl. mun. ms. 1068, p. 161-163. — Pletteau, *Henri Arnauld, sa participation à l'hérésie janséniste*, Angers, Lainé, 1863, p. 32 et *passim*.
[2] C. Port, *op. cit.*, t. II, p. 507, col. 1.
[3] Voir Bibl. mun., ms. 1608, p. 36-39.
[4] *Histoire du Séminaire*, *loc. cit.*

Digitized by Google

CLEMENS PAPA XI

Ad perpetuam rei memoriam. Cum, sicut accepimus, in Parochiali Ecclesia Sanctæ Crucis Civitatis Andegavensis, una pia et devota Christi fidelium Præsbyterorum tantum confraternitas, seu societas sub titulo Visitationis Beatæ Mariæ Virginis Immaculatæ, canonice erecta, seu erigenda existat, cujus confratres quamplurima pietatis et charitatis opera exercere consueverunt, Nos, ut confraternitas seu societas hujusmodi majora in dies suscipiat incrementa, de omnipotentis Dei misericordia, ac Beatorum Petri et Pauli Apostolorum ejus auctoritate confisi, omnibus Christi fidelibus Præsbyteris tantum qui dictam confraternitatem seu societatem in posterum ingredientur, die primo eorum ingressus, si vere pœnitentes, et confessi Sanctissimum Eucharistiæ sacramentum sumpserint, plenariam ac tam descriptis quam pro tempore describendis in dicta confraternitate, seu societate confratribus in cujuslibet eorum mortis articulo, si vere quoque pœnitentes et confessi, ac sacra Communione refecti, vel quatenus id facere nequiverint, saltem contriti nomen Jesu ore si potuerint, sin minus corde devote invocaverint, etiam plenariam, necnon eisdem nunc, et pro tempore existentibus dictæ Confraternitatis seu societatis confratribus vere etiam pœnitentibus, et confessis, ac sacra Communione refectis qui prædictæ Confraternitatis seu societatis ecclesiam, seu cappellam, vel oratorium, die festo principali dictæ Confraternitatis seu societatis per eosdem confratres semel tantum eligendo, et ab Ordinario approbando, a primis vesperis usque ad occasum solis diei hujus singulis annis devote visitaverint et ibi pro Christianorum Principum concordia, hœresum extirpatione, ac Sanctæ Matris Ecclesiæ exaltatione pias ad Deum preces effuderint, plenariam similiter omnium peccatorum suorum indulgentiam, et

Digitized by Google

remissionem misericorditer in Domino concedimus; insuper dictis confratribus vere pariter pœnitentibus et confessis, ac sacra Communione refectis ecclesiam, seu cappellam, vel oratorium hujusmodi, in quatuor aliis anni feriatis vel non feriatis, seu Dominicis diebus per memoratos confratres semel tantum etiam eligendis, vel ab eodem Ordinario approbandis, ut supra visitantibus, et ibidem orantibus, quo die prædictorum id egerint, septem annos et totidem quadragenas; quoties vero missis, et aliis divinis officiis in ecclesia, seu cappella, vel oratorio hujusmodi pro tempore celebrandis, et recitandis, seu congregationibus publicis, vel privatis ejusdem confraternitatis, seu societatis ubivis faciendis interfuerint, aut pauperes hospitio susceperint, vel pacem inter inimicos composuerint seu componi fecerint, vel procuraverint; necnon etiam qui corpora defunctorum tam confratrum hujusmodi quam aliorum ad sepulturam associaverint, aut quascumque processiones de licentia Ordinarii faciendas sanctissimumque Eucharistiæ sacramentum tam in processionibus quam cum ad infirmos, aut alias ubicumque et quomodocumque pro tempore deferetur comitati fuerint, vel si impediti campanæ ad id signo dato, semel Orationem Dominicam et Salutationem Angelicam dixerint, aut etiam quinquies Orationem et Salutationem easdem pro animabus defunctorum confratrum hujusmodi recitaverint, aut demum aliquem ad viam salutis reduxerint, et ignorantes præcepta Dei et ea quæ ad salutem sunt docuerint, aut quodcumque aliud pietatis, vel charitatis opus exercuerint, toties pro quolibet prædictorum operum exercitio, sexaginta dies de injunctis eis, seu alias quomodolibet debitis pœnitentiis in forma Ecclesiæ consueta relaxamus; præsentibus perpetuis futuris temporibus valituris; volumus autem ut si alias dictis confratribus præmissa peragentibus aliqua alia indulgentia perpetuo, vel ad tempus nondum elapsum duratura concessa fuerit, præsentes nullæ

Digitized by Google

sint; utque si dicta Confraternitas, seu Societas alicui Archiconfraternitati aggregata jam sit vel in posterum aggregetur, aut quavis alia ratione uniatur, vel etiam quomodolibet instituatur, priores, et quævis aliæ Litteræ Apostolicæ illis nullatenus suffragentur, sed ex tunc eo ipso nullæ sint. Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo Piscatoris, die IV Januarii MDCCXIII, Pontificatus autem anno decimo tertio[1].

.... Guy Lanier, le fondateur de la « Confrérie des Prêtres » était mort en 1681. Mais, avant de le rappeler à Lui, Dieu avait ménagé à son zélé serviteur la douce consolation de voir s'établir et prospérer à Angers même, l'œuvre des Séminaires qui allait donner à l'Église de France un clergé instruit et pieux.

Ch. Urseau,
Secrétaire à l'Évêché.

[1] Arch. Evêché. Paroisse Sainte-Croix.

Digitized by Google

VIEUX NIDS

Les fauvettes sont revenues
Par le vent du Sud, cette nuit.
Leur voix claire s'épanquit
Au bord des ronces encor nues.

Le mâle fait déjà sa cour;
La femelle rêve aux couvées.
Les fauvettes sont arrivées,
Décembre est loin. — Reviens Amour!

Mais on entrevoit par les brèches
Des églantiers à peine verts
Un vieux nid battu des hivers,
Un vieux nid plein de feuilles sèches.

Il nous parle des soirs d'antan,
Et des anciennes matinées :
Leurs églantines sont fanées,
Leurs oiseaux morts. — Amour, va-t'en!

André Godard.

Tigné, avril 1891.

Digitized by Google

L'ÉGLISE CONSTITUTIONNELLE

DU

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

APRÈS LA TERREUR

D'APRÈS LA CORRESPONDANCE DE CH.-FR. D'ORLODOT

(suite)

Sitôt après sa nomination à l'épiscopat, d'Orlodot s'était empressé, conformément à l'usage toujours exactement suivi par les évêques de l'église constitutionnelle, d'adresser au Pape une lettre, pour demander à celui-ci d'entrer en communication avec lui. Cette lettre, trop longue pour être reproduite ici, a du reste été publiée par le journal les *Annales de la Religion*[1] et recueillie par Dom Piolin dans son *Histoire de l'Eglise du Mans*[2]. Elle est signée : Charles-François d'Orlodot « évêque du département de la Mayenne, dont le siège est à Laval », et datée de cette ville « le 10 des calendes de mars, l'an de l'incarnation de notre Seigneur Jésus-Christ MDCCXC IX, 20 ventôse l'an VII de la République », quelques jours après que son élection avait été confirmée par Le Coz.

Nous trouvons dans les *Annales de la Religion* une seconde lettre adressée par d'Orlodot à tous les évêques de

[1] Tome IX, pages 354-359.
[2] Tome X, pages 50 et s.

Digitized by Google

France pour les informer de sa nomination et les prier de l'aider de leurs conseils [1].

« A chacun des évêques de France.

« Laval, 2 ventôse an VII de la République Française.

« Révérendissimes collègues,

« Le zèle et le désintéressement qui m'ont fait accepter le siège de Laval, vacant par la démission du citoyen Villar, suffiront-ils pour excuser à vos yeux et devant toute l'église gallicane la témérité de ma démarche. Faiblesse de moyens en tous genres, imperfection dans mes mœurs, insuffisance de lumières naturelles ou acquises, inexpérience dans l'art de gouverner, que de motifs peut-être auraient dû me faire redouter et fuir pour jamais un poste si éminent, qui exige la réunion de toutes les qualités.

« C'est depuis que je porte le fardeau que je sais tout ce qu'il a d'accablant ; et que je gémis de l'énorme disproportion de mes forces. D'un côté, je vois à la tête de nos différents diocèses des hommes dont les talents, la sainteté, le courage, nous retracent les beaux siècles de l'église ; et je me demande avec effroi comment j'ai osé m'immiscer dans ce collège vénérable. D'autre part, je trouve un diocèse désolé de tous les maux ensemble, presque sans foi, sans morale, sans pasteurs. On dirait que le vandalisme et la guerre civile se sont disputé le triste honneur de le défigurer. On jugerait difficilement lequel des deux y a causé le plus de ravages. Les travaux et l'art que demandent des plaies si profondes me laissent-ils espérer du moins par moi-même quelques succès ? Et n'aurai-je pas lieu de craindre que Dieu dans sa colère n'ait fait tomber sur moi l'élection pour châtier à la fois le pasteur et le troupeau.

« Cependant, je m'abandonne à sa miséricorde et à la douce confiance que celui qui a promis d'être avec ses

[1] Tome IX, pages 260 et s.

Digitized by Google

disciples jusqu'à la consommation des siècles daignera dissiper mes terreurs, aider ma faiblesse et me rendre l'instrument de ses desseins charitables sur ceux qu'il a prédestinés. Ses grâces, votre exemple, mes efforts que je suis bien résolu de proportionner à la sublimité de mes fonctions, telles sont les ressources qui relèvent et soutiennent mes espérances. Ma bassesse servira du moins à faire briller d'un plus grand éclat aux yeux des hommes la puissance du très haut, et si le plus inutile de ses serviteurs est destiné à faire quelque chose pour l'utilité de son église, il sera plus facile de reconnaître qu'il est l'auteur et le consommateur et que c'est à lui que la gloire en est due.

« Je m'engage, vénérables collègues, à ne rien négliger pour me rendre moins indigne de vous et des liens si sacrés, si chers à mon cœur qui m'unissent à vous dans la participation aux sollicitudes et aux fatigues de l'apostolat. Mais je vous conjure de me secourir de vos prières et de vos conseils, afin que rien dans ma conduite ne démente, ni les sentiments respectueux dont je vous offre l'hommage, ni le désir que j'ai d'imiter, de partager votre noble ardeur pour la gloire de la religion chrétienne et pour la prospérité de la République française. »

Dans une autre lettre, adressée à Grégoire le 9 août 1799, d'Orlodot s'excuse de n'avoir pu encore, par la faute de l'imprimeur, envoyer aux autres évêques, ses collègues, la lettre par laquelle il annonce à ceux-ci sa nomination et prie l'évêque de Loir-et-Cher de revoir et corriger, tant pour la forme que pour le fond, celle qui est destinée au Souverain Pontife, avant de l'envoyer à celui-ci [1].

« Révérendissime évêque, très cher frère,

« La date de ma lettre de communion aux évêques de France, vous prouvera que je ne suis nullement cause du

[1] Des archives de M. Gazier.

Digitized by Google

retard qu'en éprouve l'envoi. Depuis la semaine de Pâques, j'attends la réponse de l'Imprimerie Chrétienne, à qui j'avois demandé la liste des évêques et leur domicile, en même temps que je lui indiquois un correspondant chargé de lui remettre le prix de mon anneau. J'écris au Directeur, dont le silence m'étonne et m'ennuye, et, soit qu'il y ait mis de la négligence, ou qu'on ne puisse accuser que la poste, je le prie d'annoncer dans son prochain numéro des *Annales*, de la manière qu'il jugera la plus convenable, quelle est la vraie cause du délai, afin que mes vénérables collègues, éclairés par avance sur mes sentiments, soient mieux disposés à en recevoir l'expression tardive.

« Je prends la liberté de vous faire passer en même temps une lettre au chef de l'Église, persuadé que vous voudrez bien vous charger de son envoi et prendre tous les moyens possibles pour qu'elle parvienne à sa destination. Je la soumets d'ailleurs à vos lumières et je vous prie de corriger ce qui manqueroit, tant pour la forme que pour le fond, ou de me communiquer vos observations que dans tous les cas je regarderais comme une faveur digne de toute ma reconnoissance.

« Daignez, vénérable collègue, agréer l'assurance de mon respect et de mon inviolable attachement.

« † Ch.-Fr. D'ORLODOT,
« Évêque du diocèse de la Mayenne.

« Laval, 16 thermidor an VII.

« La Mayenne gagne peu dans ce moment, à s'être donné un premier pasteur. Je ne vois les maux qui la désolent que pour sentir plus douloureusement l'impossibilité d'y porter remède. Les rebelles nous tiennent en captivité : le danger est à nos portes[1]. Pas une seule paroisse où l'on puisse aller sans s'exposer à une mort presque

[1] Par suite de la guerre civile, les Chouans ayant repris les armes au mois de juin 1799.

Digitized by Google

certaine. Il y a quatre mois qu'un certain nombre de communes, même de celles qui s'étoient révoltées, désiroient des prêtres soumis, en demandoient à grands cris, et que d'autres témoignoient une sainte impatience de recevoir la confirmation. Mais quand la Providence permettra-t-elle que je comble leurs vœux? L'ouvrage est immense. Tant de fidèles à fortifier! Tant d'égarés à reconquérir! Qu'il est affligeant de demeurer les bras croisés au milieu de la moisson la plus abondante, lorsqu'elle périclite, lorsqu'il n'y auroit pas un moment à perdre, lorsque les administrations les plus sages favoriseroient mon zèle de tout leur pouvoir!

« Je joins ici une copie françoise de ma lettre au Pape : je vous prie, Révérendissime collègue, de la voir et de me mander si elle pourra s'imprimer telle qu'elle est à la suite de ma pastorale. »

La lettre pastorale destinée à annoncer à ses diocésains sa nomination et sa prise de possession de l'évêché de Laval ne fut jamais publiée par d'Orlodot, ni peut-être entièrement composée. Dans une lettre à M. Cahoreau, en date du 10 mai 1800, il expose les motifs qui l'ont empêché de faire cette publication. « Je n'ai point encore fait de « pastorale, ou du moins je ne l'ai pas encore publiée, à « cause de l'insurrection générale qui a suivi de près, et « pour ainsi dire immédiatement, ma consécration. A qui « l'aurais-je envoyée, lorsqu'il ne nous restait que douze « paroisses organisées? Qui m'eût prêté sa bourse pour « couvrir les frais d'impression? Qui m'eût prêté sa main « pour y suppléer? »

Alors que les autres évêques constitutionnels avaient renoncé à l'usage de se distinguer par le nom de leur département pour reprendre celui de leur ville épiscopale, d'Orlodot persista pendant quelque temps à se qualifier d'évêque de la Mayenne. C'est seulement à partir du mois d'août 1800 qu'il se décide, dans sa correspondance, à signer évêque de Laval.

Digitized by Google

D'un autre côté, bien que la Lettre Encyclique des évêques réunis, du 13 décembre 1795, eût proscrit l'institution des vicaires épiscopaux, créés par la constitution civile du clergé, comme mal assortie au gouvernement de l'église, en recommandant au contraire l'établissement de presbytères, d'Orlodot conféra ce titre à quatre de ses curés, MM. Cosnard, Lemonnier, Morisseau et Létard. Le premier, en contresignant les mandements restés manuscrits de son évêque et autres pièces officielles, fait toujours suivre sa signature de son titre de premier vicaire épiscopal.

La nomination d'un évêque donna un semblant de vie à l'église constitutionnelle de la Mayenne. Un certain nombre de prêtres restés dans leurs paroisses se décidèrent à y reprendre l'exercice du culte.

M. Bonneau [1], à Bazouges.

M. Gentilhomme [2], à Chemazé.

M. Letourneur [3], à Bourg-Philippe.

M. Moche [4], à Simplé.

M. Malherbe [5] à Renazé.

M. Paillard du Bignon [6] à Livré [7].

Ceux-ci paraissent avoir été déterminés par les instances

[1] Bonneau Denis, né à Château-Gontier le 24 août 1768, cordelier, devenu vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel de Maine-et-Loire, nommé le 30 octobre 1791, curé de Bazouges, où il était resté pendant la Terreur, nommé en 1803 curé de Torcé, mort en 1835 à Château-Gontier.

[2] Gentilhomme Jean, chanoine de la Roë, prieur-curé de Chemazé, depuis 1791, assermenté, rétracté vers 1801, conservé dans sa cure au Concordat, mort en 1808.

[3] Letourneur Pierre, né à Erquilly (Manche), en 1744, nommé en 1790 prieur-curé de Bourg-Philippe, assermenté, maintenu dans sa cure au Concordat, mort en 1821.

[4] Moche Gilles, né à Lassay, prieur-curé de Simplé en 1790, assermenté, paraît s'être rétracté avant le Concordat, fut maintenu dans sa cure, mort en 1809.

[5] Malherbe Jean-Baptiste, curé de Renazé en 1790, assermenté, nommé à la cure de Ballots au Concordat, mort en 1806.

[6] Paillard du Bignon Jean, vicaire de Ballots en 1790, élu curé de Livré en 1791, nommé au Concordat curé de Ballots, mort en 1831.

[7] Nous devons à l'obligeance de M. Gadbin, les renseignements qui précèdent sur les paroisses où l'exercice du culte fut repris après la Terreur dans les districts de Craon et de Château-Gontier.

Digitized by Google

de d'Orlodot à rouvrir leurs églises. D'autres prêtres furent choisis par lui pour aller desservir les paroisses où un curé constitutionnel était réclamé par les habitants.

M. Oger fut envoyé à Monflours.

M. Gaugain à Commer, district de Mayenne.

M. Gicquel à Blandouet, district d'Évron[1].

M. Le Pescheux, ancien curé intrus de Saint-Thomas-de-Courceriers, réfugié comme instituteur à Saint-Aubin-du-Désert, même district, fut aussi autorisé à desservir cette paroisse[2].

A Laval, M. Lemonnier fut nommé curé de la paroisse de la Trinité.

Le 6 mars 1800, d'Orlodot adressait à M. Cahoreau le premier mandement qu'il ait fait imprimer. *Le citoyen Charles-François d'Orlodot, évêque de la Mayenne, à tous les ministres de la religion catholique et aux ministres qui la professent dans ce département*[3]. Cette lettre, datée du 17 février 1800, invitait tous les prêtres catholiques rentrés à se réunir à l'église constitutionnelle, et ordonnait qu'il fût chanté une messe d'actions de grâces, suivie d'un *Te Deum*, le jour même où, conformément à l'arrêté du premier consul, on célébrerait par une fête solennelle la pacification des départements de l'Ouest.

A la même époque, d'Orlodot publia un second mandement pour le carême de cette année 1800. Nous n'avons pas retrouvé celui-ci, qui est resté manuscrit, « les frais d'impression du premier ouvrage lui ayant ôté les moyens d'y livrer le second[4]. »

[1] Gicquel Michel-Guillaume, dont on ignore les antécédents, fut conservé dans la cure de Blandouet après le Concordat.

[2] Le Pescheux Joseph-René-Hilaire, vicaire de Courcité, nommé curé intrus de Saint-Thomas-de-Courceriers, retiré comme maître d'école à Saint-Aubin-du-Désert, où il reprit l'exercice du culte, conservé dans cette cure au Concordat, mort en 1828 à Villaines-la-Juhel où il s'était retiré.

[3] Laval. Portier, 8 pages in-4° et *Annales de la Religion*, tome XI, pages 531 à 536.

[4] Lettre à M. Cahoreau en date du 6 mars 1800.

Digitized by Google

Quelques jours après, d'Orlodot envoie à M. Cahoreau cinquante exemplaires de sa lettre aux prêtres catholiques, invitant celui-ci à les placer comme il le jugera à propos. « J'ai pris le parti d'en tirer quelque rétribution pour me « mettre, s'il est possible, en état de faire imprimer autre « chose. J'ai vendu chaque exemplaire 2, 3 et 4 sous [1]. »

La mort du Pape VI donna aux constitutionnels l'espoir que son successeur entrerait peut-être plus facilement en arrangement avec l'église constitutionnelle. Toutefois d'Orlodot, invoquant les précédents de l'église gallicane, ne voulut pas qu'il fût célébré de service solennel pour le pape défunt. Cependant, comme M. Cahoreau avait préparé une sorte d'oraison funèbre de Pie VI, il l'engage à la lire à ses paroissiens le dimanche suivant : « Je n'ai point « fait et je ne ferai point de service pour l'infortuné Pie VI, « et j'invite toutes les églises de mon diocèse à m'imiter. « Mais, comme ce serait dommage que votre travail fût « perdu, je vous engage à le donner à votre peuple un des « dimanches après Pâques, en leur expliquant les motifs « qui empêchent de rendre au Souverain Pontife les hom- « neurs funèbres [2]. »

La lettre pastorale de d'Orlodot à tous les ministres de la religion catholique avait attiré à celui-ci plusieurs réponses assez vives de la part des prêtres non assermentés. L'une, *René Liger, prêtre, au citoyen Charles-François d'Orlodot à Laval*, commence par des plaisanteries un peu trop prolongées sur la qualité d'évêque de la Mayenne que prenait d'Orlodot [3]. La *Lettre d'un curé de campagne en réponse à la pastorale de M. d'Orlodot se disant évêque de la Mayenne*, est une réfutation de la lettre de celui-ci, écrite sur un ton sérieux et fort amer [4].

[1] Lettre à M. Cahoreau en date du 12 mars 1800.
[2] Lettre à M. Cahoreau en date du 12 mars 1800.
[3] Le Mans, chez Isembert, 16 pages in-8°; l'auteur de cette lettre, M. René Liger, était né à Mayenne.
[4] Paris, chez les libraires associés, 24 pages in-8°. Bien que d'Orlodot semble attribuer cette lettre à M. Liger, l'auteur de celle-ci est inconnu.

Digitized by Google

D'Orlodot, bien qu'assez vivement piqué par ces écrits, ne jugea pas à propos d'y répondre. Il s'en explique dans une lettre du 10 mai 1800, à M. Cahoreau. « Le parti à « prendre, mon respectable et cher curé, par rapport aux « écrits de M. Liger, me cause un peu d'embarras et d'ir- « résolution. Une réponse, ou pour mieux dire une réfuta- « tion directe et solennelle, donnerait peut-être une dan- « gereuse importance à de misérables pamphlets, dont « l'un tombe par son absolue futilité, et plus encore par le « ton grossier qui en fait une rapsodie de halle et qui fait « réellement honte au parti. Il n'est pas de notre dignité « de répliquer à des sottises de cette espèce. Mais aussi, « il est à craindre que le silence ne passe auprès des « esprits faibles de l'un et de l'autre bord pour un aveu de « notre défaite, pour le sentiment de l'impuissance où nous « serions de lutter avec avantage contre nos adversaires. « De plus, ce silence, par lui-même, laisse dans toute leur « vigueur les malheureuses erreurs dont fourmillent les « productions d'un homme si immoral et pourrait fortifier « les fausses idées qu'il ne se fait pas scrupule de semer « aux dépens même du dogme. C'est à Dieu de m'éclairer « sur les déterminations, c'est lui que je conjure de me « faire connaître mes devoirs dans une conjoncture qui me « semble très délicate. A tout événement je prépare une « réponse ; je la montrerai à des amis graves et sages, et « je suivrai leurs conseils. »

Dans une autre lettre, adressée également au curé d'Ernée, en date du 10 juin suivant, d'Orlodot revient sur ce sujet et signale deux autres écrits, qui ne nous sont pas parvenus et qui sans doute circulaient manuscrits dans le public, toujours dirigés contre lui. « Le plat écrit de « M. Liger n'a pas plus donné de mouvement à ma bile « que d'épanouissement à ma rate. Il m'a seulement arra- « ché le sourire du mépris. La semaine dernière, j'avais « commencé une réfutation du peu de principe faux qu'il

Digitized by Google

« contient et des sophismes maladroits tant de la lettre « d'un curé de campagne que de deux autres écrits, dans « le même genre, qui circulent. J'ai laissé là l'ouvrage, « persuadé qu'on ne me lirait pas, ou qu'on ne me lirait « que pour inonder le public d'autres brochures, peut-être « plus dangereuses. »

En somme, aucune réponse ne fut publiée par d'Orlodot. Mais, indépendamment des attaques dont il était l'objet, celui-ci avait bien d'autres embarras qui ne lui causaient pas moins d'ennuis. Le coup d'État du 18 brumaire (9 novembre 1799) avait mis fin aux persécutions dirigées contre les prêtres insermentés. La loi du 28 décembre 1799 n'exigeait plus des prêtres rentrés ou qui rentreraient de la déportation, qu'une simple promesse de fidélité à la constitution. Les prêtres cachés à Laval ou dans les environs osèrent alors se montrer ouvertement. Beaucoup d'autres se décidèrent à revenir en France et retrouvèrent, notamment à Laval, où la grande majorité des habitants étaient restés fidèles à leurs anciens pasteurs, tous les secours dont ils avaient besoin. Le peuple se rendait en foule dans les oratoires particuliers où ils exerçaient le culte. Bientôt les catholiques désirèrent avoir une église à eux, et demandèrent qu'on leur accordat celle d'Avenières, qui n'avait pas été trop dévastée pendant la Terreur, et qui put être ouverte le 4 mai 1800. Mais celle-ci était située en dehors de la ville et ils voulurent, en présence du grand nombre de fidèles qui se rendaient à Avenières, en obtenir au moins une autre, placée au centre même de ladite ville. Ayant éprouvé des difficultés pour se faire attribuer la chapelle de l'ancien hospice Saint-Joseph et l'église du ci-devant chapitre Saint-Michel, ils portèrent les yeux sur l'église Saint-Vénérand érigée en cathédrale par d'Orlodot, se fondant sur ce que la principale église de la ville, la Trinité, serait bien suffisante pour le petit nombre de prêtres et de fidèles demeurés attachés à l'église constitu-

Digitized by Google

tionnelle. Une pétition portant de nombreuses signatures, en date du 28 juillet 1800, fut remise au préfet, M. Harmand, pour lui exposer les vœux des habitants de Laval.

« *Au citoyen Préfet du département de la Mayenne,*

« *Les habitants de Laval soussignés représentant la majorité dont ils portent le vœu.*

« Ont l'honneur de vous représenter que l'éloignement de l'église de la commune d'Avesnières, sous bien des rapports, ne leur a point paru un lieu convenable et suffisant pour l'exercice de leur culte, ce qui avait décidé quelques particuliers, il y a environ trois mois, à vous demander l'ouverture de l'église de l'hospice de cette ville, mais s'étant trouvé des obstacles à l'exécution de ce projet, il n'a pas eu lieu ;

« Que, depuis un mois, une plus grande majorité avait désiré se procurer l'église Saint-Michel, située à une des extrémités de la ville, quelque petite qu'elle fût, mais s'élevant aujourd'hui de nouvelles difficultés par la soumission qui a été faite de cette église, ils se voient à cet égard encore sans espoir ;

« Il n'existe donc plus que deux églises dans l'intérieur de la ville de Laval où le culte puisse s'exercer aujourd'hui, savoir celle de la Trinité, située au milieu de la ville, et celle de Saint-Vénérand, située dans l'un des faubourgs ;

« Il ne tombe point dans les vœux des représentants de vous demander pour l'exercice de leur culte la principale église, temple décadaire de la ville, mais ils vous prient, vous rendant à leurs vœux, de leur accorder celle de Saint-Vénérand ;

« Peut-être qu'on leur objectera que le citoyen d'Orlodot, ci-devant curé de Saint-Vénérand et aujourd'hui évêque de Laval, est en possession de cette église et y exerce ses fonctions, mais l'église de la Trinité, considérée comme

Digitized by Google

cathédrale, étant la principale de la ville, suffira à ses fonctions et à celles de son clergé.

« Dans ces circonstances, vous êtes prié, citoyen Préfet, en vous rendant aux vœux de la majorité, d'autoriser le citoyen d'Orlodot à s'emparer de l'église de la Trinité pour sa cathédrale et à laisser pour l'exercice de notre culte l'église de Saint-Vénérand. Par cet arrangement, qui ne peut que convenir au citoyen d'Orlodot, amateur de la paix et de l'ordre, chaque particulier pourra, en paix et sans danger, exercer librement son culte.

« Les soussignés, porteurs du vœu de la majorité, pleins de confiance dans la justice du citoyen Préfet, convaincus de l'attention qu'il porte au bien public et à ce que chaque chose soit dirigée dans l'ordre, espérent qu'il prendra leur recommandation en considération.

« Présentée le 9 thermidor an VIII de la République française. (*Suivent 110 signatures* [1])

M. Harmand, qui avait sans doute des ordres du gouvernement pour ménager les deux clergés, tout en tenant la balance égale entre eux, refusa d'accorder aux catholiques l'église de Saint-Vénérand.

C'est sans doute à cette affaire que fait allusion d'Orlodot, dans sa lettre à M. Cahoreau, en date du 4 août suivant. « M. Harmand est essentiellement probe et patriote, par « principes comme par goût. On l'a trompé dans le choix « de la plupart des agents. On le trompe peut-être sur « celui des moyens. Mais il veut le bonheur de tous; il « désire préférablement celui des bons citoyens. Il l'attend « des événements, et peut-être n'ose avoir l'air de s'en « occuper. Je continue de le voir et je n'ai pas lieu de « m'en plaindre, quoique je gémisse tout bas d'un excès « de tolérance qui fait audacieusement triompher nos « adversaires, en même temps qu'il présente à notre parti « les tristes apparences de l'abandon et de la vexation. »

[1] Bibliothèque de Laval. Fonds Maignan.

Digitized by Google

Finalement, les catholiques obtinrent quelque temps après l'église des Cordeliers, évacuée par l'administration militaire qui en avait fait un magasin et l'église de Saint-Michel qu'ils avaient prise à loyer. Une quête, faite auprès des fidèles, produisit plus de 8,000 francs qui furent employés à réparer ces deux églises. Celles-ci purent être rendues au culte, l'une le 31 janvier 1801, l'autre au mois d'août suivant.

Le 4 août 1800, d'Orlodot annonçait à M. Cahoreau qu'il avait ordonné dans son église une neuvaine pour demander de la pluie, mais sans avoir fait de mandement. Il félicite le curé d'Ernée de n'avoir pas attendu ses instructions pour commencer lui aussi des prières dans la même intention.

En même temps il sollicitait, chose étrange pour un évêque, une place de conseiller de préfecture qui lui fut refusée. Toutefois, dans une lettre du 30 octobre, il annonce qu'il a obtenu une compensation, en se faisant donner la suppléance à la bibliothèque de l'école centrale [1], vacante par suite du départ de M. Létard pour Cossé [2].

Les prêtres constitutionnels, comme du reste les prêtres orthodoxes, continuaient en effet à ne recevoir aucun traitement et ne touchaient, en dehors du produit bien aléatoire et bien insignifiant de leur casuel, que celui des collectes faites parmi les fidèles très peu nombreux de leur église. M. Létard, refugié à Laval en 1799, par crainte des

[1] « On vient de me donner la suppléance à la Bibliothèque de « l'Ecole centrale, fonction qui me plaît beaucoup plus que la place « manquée au Conseil de préfecture, parce qu'elle est plus analogue « à mon ministère, et qui fait autant fumer le parti que si j'eusse « été conseiller malgré leurs manœuvres. » Lettre à M. Cahoreau, de nos archives.

[2] « M. Létard, écrit d'Orlodot le 4 août 1800, a été nommé maire « de sa commune. Il n'attend pour y retourner que la fin de l'année « scholastisque. Il aurait tort d'abandonner plus tôt une commission « qu'on lui avait donnée par grâce dans sa détresse et qui lui a été « très avantageuse. A toutes les solennités il est allé faire ses fonc- « tions à Cossé depuis la pacification. »

Digitized by Google

chouans qui avaient repris les armes dans les communes voisines de sa résidence, avait été heureux qu'on lui eût accordé, à l'École Centrale, une petite place dont le traitement, bien que modeste, lui avait du moins permis de ne pas mourir de faim. D'Orlodot, qui paraît avoir conservé jusqu'à l'époque de sa promotion à l'épiscopat le petit pensionnat qu'il tenait à son domicile, rue Sainte-Anne, même après avoir repris ses fonctions de curé de Saint-Vénérand [1], fut heureux à son tour d'obtenir le même poste.

Le nouvel évêque avait en outre d'autres ennuis avec les membres, déjà si peu nombreux de son clergé.

M. Bourgeois, ci-devant capucin, attaché à l'église de la Trinité, venait de se retirer en Bretagne, où il s'était rétracté.

Un autre de ses prêtres, dont il se plaint du reste dans plusieurs lettres, M. Goupil, avait abandonné son poste pour passer aux chouans, ou peut-être pour rétracter également son serment [2].

Quelques autres rétractations paraissent s'être produites

[1] Lettre du 11 février 1798 « Quinze écoliers de différentes forces, « ressources dont je ne pouvais me passer, ajoutent tellement aux « travaux de mon ministère que je ne trouve pas quelquefois le « moment de dormir. »

[2] Nous ignorons quel était ce prêtre et en quel lieu il exerçait le culte. Peut-être était-il attaché, comme vicaire, à Ernée, au curé Cahoreau. D'Orlodot parle de lui à diverses reprises dans sa correspondance, sans désigner sa résidence. « J'avais oublié de vous dire, « écrit-il le 10 avril 1800, que le sieur Goupil s'était en effet adressé « à moi lorsqu'il lui plut de quitter les Chouans, qu'il me parut « digne, très digne, de figurer parmi leurs hordes les plus effrénées, « et que, malgré mes efforts pour lui conserver un reste d'honneur, « il s'obstina à rentrer parmi les rebelles. » Cette circonstance ne permet pas de confondre ce prêtre avec l'ancien vicaire de Placé, Goupil Marin-Jean-Baptiste, né à Vautorte le 17 janvier 1765, curé constitutionnel de Montsûrs, qui avait abjuré le sacerdorce pendant la Terreur, retiré à Vautorte en l'an IV, puis commissaire du Directoire près l'administration municipale du canton de Louvigné. (Renseignement procuré par M. Le Coq.) Goupil. curé de Domfront, près Conlie, après le Concordat, mourut en 1832. Un autre prêtre, du nom de Goupil Pierre-Achille-Bernard, existait dans le département. Vicaire, puis curé assermenté de Saint-Pierre-la-Cour ou sur Orthe, il s'était retiré pendant la Terreur à Pré-en-Pail dont il était originaire et où il avait ouvert une école. Celui-ci encore semble n'avoir jamais habité Ernée ou ses environs.

Digitized by Google

vers la même époque parmi les prêtres constitutionnels qui avaient repris l'exercice du culte dans les paroisses des environs de Château-Gontier[1].

Promu à l'épiscopat, d'Orlodot avait entrepris de composer pour sa cathédrale un *Ordo* qu'il transcrivit de sa propre main, pour éviter sans doute les frais d'impression. Il écrivait du reste avec une rare perfection dans le sens matériel du mot, ainsi que le prouvent les nombreuses lettres de lui que nous possédons. Cet *Ordo*, que M. Boullier a eu sous les yeux est, dit celui-ci, un chef-d'œuvre de calligraphie, mais démontre en même temps que son auteur possédait de vraies connaissances liturgiques. Il n'était pas aisé, ajoute M. Boullier, de mettre d'accord les principes et les usages de l'église constitutionnelle, et le Prélat s'était tiré heureusement et avec beaucoup d'adresse de toutes les difficultés[2].

Au mois de janvier 1801, d'Orlodot fit chanter un *Te Deum* d'actions de grâces pour remercier Dieu d'avoir épargné le consul Bonaparte lors de l'attentat de nivôse (24 décembre 1800)[3], mais sans avoir donné de mandement pour cet objet : « J'ai chanté un *Te Deum* successi-« vement dans les deux églises de Laval, après l'avoir « annoncé par un petit mot, intercalé dans un discours « sur d'autres matières. Mais ne pouvez-vous pas suppléer

[1] M. Le Tourneur de Bourg-Philippe, M. Gentilhomme de Chemazé, rétracté vers 1801, M. Fouquerel, curé de Saint-Rémy de Château-Gontier, qui quitta sa paroisse peu après 1801 pour se retirer en Touraine, etc... (Renseignements fournis par M. Gadbin, de Château-Gontier.) Suivant M. Le Coq, Fouquerel persista dans le schisme jusqu'au Concordat et resta ensuite prêtre habitué de Château-Gontier.

[2] Boullier, *Mémoires ecclésiastiques*, etc..., page 291.

C'est sans doute à la composition de cet *Ordo* pour l'année 1801 que d'Orlodot fait allusion dans sa lettre à M. Cahoreau, du 8 mai 1800 : « Nos changements au Bref ne sont que provisoires et « devront être soumis à l'examen et à l'acceptation ou au rejet du « premier synode. Ce n'est pas mon ouvrage particulier, mais je les « ai adoptés par avance, parce qu'ils m'ont paru très fondés. Par « exemple, saint Turibe est mis double majeur, parce qu'il fut, sous « saint Julien, l'apôtre des pays que nous habitons. »

[3] L'affaire de la Machine Infernale de la rue Saint-Nicaise, 3 nivôse an VIII.

Digitized by Google

« à mon défaut? Dites ce que vous jugerez à propos. Dites-
« le, si vous le voulez, comme venant de moi. Je l'avoue
« d'autant plus volontiers par avance que vos productions
« ne peuvent que me faire honneur. J'ordonne dans votre
« église des actions de grâces pour cet événement si mira-
« culeux qu'on ne peut, à moins d'être aveugle, y mécon-
« naître le doigt de Dieu, l'attention bienfaisante avec
« laquelle la Providence veille sur les glorieuses destinées
« de la République et sur les jours du héros vertueux à
« qui elle en a daigné remettre l'administration. Vous
« pouvez, comme je l'ai fait, donner à votre *Te Deum* un
« double objet, en parlant des victoires qui viennent d'a-
« jouter encore à la gloire de nos armées et qui nous
« donnent plus que jamais l'espérance presque certaine
« d'une paix continentale[1]. »

Le 1er février suivant, d'Orlodot publia un Mandement pour le carême de cette année, lequel fut imprimé à Paris, chez l'éditeur du journal *Les Annales de la Religion*[2].

Le 30 mars il donna un second Mandement pour ordonner qu'il fût chanté un *Te Deum* en actions de grâces de la paix conclue entre la République française et l'Empire germanique. Ce *Te Deum* sera chanté dans toutes les églises occupées par des prêtres soumis à son autorité le lundi 6 avril à 5 heures du soir[3].

Délivré de la crainte de se voir enlever son église cathédrale, d'Orlodot avait encore à lutter pour conserver à ses curés celles qui leur avaient été concédées, mais qui, notamment à Craon et à Ernée, étaient convoitées par les prêtres catholiques[4]. Sûr de l'appui du préfet, M Harmand,

[1] Lettre à M. Cahoreau en date du 15 janvier 1801.
[2] Paris, imprimerie-librairie chrétienne, 15 pages in-8° et *Les Annales de la Religion*, tome XI, pages 331 à 340.
[3] Laval, Portier, 16 pages in-8°. A l'occasion de la paix de Lunéville, signée le 9 février 1801.
[4] Lettre à M. Cahoreau du 4 mars 1801 : « Quoique je croie bien « qu'il n'est aucunement nécessaire de faire des démarches pour « vous conserver une église qu'on ne peut vous ôter sans avoir « abrogé la loi qui vous en garantit la possession, je m'engage

Digitized by Google

avec lequel il avait de bonnes relations, il parvint encore à écarter ce danger[1].

D'Orlodot, homme sincèrement religieux et attaché à ses devoirs, entendait bien remplir tous ceux que lui imposait sa nouvelle dignité. Au nombre de ceux-ci se trouvait l'obligation de visiter les paroisses de son diocèse, celles du moins qui avaient à leur tête des prêtres constitutionnels. Dès que la pacification des chouans, terminée dans les premiers mois de l'année 1800, eut ramené la tranquillité dans les campagnes, le nouvel évêque voulut remplir ce devoir en visitant les paroisses les plus voisines de Laval et peut-être quelques autres plus éloignées. Sa correspondance ne contient aucune trace de ces visites pastorales. Mais nous avons retrouvé, parmi les lettres adressées par lui à M. Cahoreau, curé d'Ernée, la copie d'un discours adressé à l'évêque de la Mayenne par un curé inconnu, que nous croyons avoir été M. Cahoreau lui-même, au moment de l'entrée de ce prélat dans sa paroisse. La longueur de ce morceau d'éloquence, qui se termine par le cri de « Vive d'Orlodot », nous empêche seule de le reproduire.

(A suivre)

E. Queruau-Lamerie.

« néanmoins très volontiers, pour votre plus grande sécurité, à « parler au Préfet, des desseins, ou plutôt des propos de vos aristo- « crates et à vous faire part aussitôt de sa réponse. Dans des cir- « constances beaucoup plus embrouillées, le parti voulut à Craon, « obtenir, non l'église paroissiale, mais un oratoire que les patriotes « avaient fait réparer dans ladite ville, tandis qu'il y restait une « église disponible, celle de la collégiale. On pressait M. Harmand, « l'épée dans les reins, il recevait pétitions sur pétitions, cependant « il n'a pas osé le faire. »

[1] D'Orlodot écrivait l'année précédente. le 10 avril 1800, à M. Cahoreau : « Le Préfet désire la paix et l'harmonie autant que nous... « Sa femme et ses filles viennent à Saint-Vénérand tous les jours. « Elles vont assister aujourd'hui à la longue cérémonie des Saintes- « Huiles. J'ai un grand avantage auprès du Préfet ; il est intime d'un « de mes meilleurs amis et très lié avec le célèbre Grégoire. »

Digitized by Google

CHRONIQUE

L'Association amicale des anciens étudiants de l'Université d'Angers a tenu son assemblée générale annuelle le 14 juin dernier. Son président, M. René Bazin, y a lu un compte-rendu, dont nous extrayons les passages suivants :

« L'Association a fait cette année des pertes bien sensibles. Nous avons à déplorer la mort de quatre des nôtres : S. G. Mgr Sébaux, évêque d'Angoulême et M. André Joûbert, membres honoraires de l'Association ; MM. Daburon et l'abbé Frouin, membres actifs. . . . . .

. . . . . .

« André Joûbert s'était inscrit, à ma demande et dès le début, parmi nos membres honoraires. Chaque année, vers le mois de novembre, je revenais chez lui comme chez les autres bienfaiteurs de notre œuvre résidant à Angers, pour recueillir sa cotisation. Et je n'oublierai jamais l'accueil qu'il faisait à notre Association en la personne de votre Président. Il ouvrait sa bourse, et me disait : « Prenez ce que vous vou-« drez. L'œuvre est belle et bonne. Je n'ai pas à compter avec « elle. Prenez largement. » Et, comme je refusais, il s'étonnait et ajoutait, en me donnant le quadruple de ce que j'aurais osé lui demander : « Pourquoi ne faites-vous pas ce que je « vous dis? Vous ne savez donc pas que c'est mon plus grand « bonheur que de donner? »

« Il disait vrai, et il le montrait bien. Toute sa vie il a été généreux, qualité rare, Messieurs, qualité maîtresse qu'il faut saluer avec respect et attendrissement. Toutes les œuvres, et des centaines de misères qui ne se rattachent à aucune œuvre et font partie de l'immense souffrance humaine, tendaient les mains vers lui. Il les secourait toutes, simplement, sans ostentation, aidé dans cette charité que j'appellerais prodigue, s'il y avait un excès dans le mérite, par une femme d'un esprit aussi élevé et d'un cœur aussi bon que le sien.

Digitized by Google

D'autres loueront, comme il convient, André Joûbert, des travaux d'érudition ou d'imagination qu'il a laissés, travailleur patient, chercheur sagace, écrivain épris, à ses heures, de la poésie de la nature, et toujours de la poésie de l'histoire. Je n'ai pas à le faire ici. Mais j'ai tenu a vous redire, Messieurs, que vous aviez eu chez André Joûbert l'un des meilleurs amis de l'Association ; j'ai tenu à fixer ici et à laisser dans nos comptes-rendus annuels le témoignage d'une reconnaissance qui vivra autant que moi, et, j'en suis sûr aussi, Messieurs, autant que vous. »

***

Mgr Sébaux, dont le nom vient d'être rappelé, est mort entouré d'une véritable réputation de sainteté. La perte de ce prélat a été douloureusement sentie, non seulement dans le diocèse d'Angoulême, mais encore dans le nôtre. Mgr Sébaux était, en effet, l'un des derniers survivants des sept évêques fondateurs de l'Université catholique d'Angers. Très attaché à cette grande œuvre, il assistait chaque année au Conseil épiscopal qui se tient vers le milieu du carême, et où sont agitées les questions concernant chacune des Facultés de théologie, de droit, des lettres et des sciences.

On sait que les sept évêques qui entreprirent de relever l'ancienne Université furent : le cardinal Brossais-Saint-Marc, archevêque de Rennes ; Mgr Colet, archevêque de Tours ; Mgr Wicart, évêque de Laval ; Mgr Freppel, évêque d'Angers ; Mgr d'Outremont, évêque du Mans ; Mgr Le Coq, évêque de Luçon ; Mgr Sébaux, évêque d'Angoulême.

Depuis lors, deux nouveaux diocèses sont venus se ranger autour de notre Université : celui de Nantes et celui de Poitiers.

***

Le capitaine Henri Underberg, de l'artillerie de marine, qui faisait partie de la colonne du Haut-Fleuve (Sénégal), placée sous les ordres du colonel Archinard, a succombé, le 30 avril, à Siguri, sous les coups d'une terrible maladie, le tetanos. Cette mort est d'autant plus pénible pour sa famille, que notre jeune compatriote revenait en France, où l'attendait la croix de la Légion d'honneur et où il espérait, au sein de sa famille, réparer ses forces épuisées par une campagne de trois années sous un ciel meurtrier.

M. Underberg avait été nommé résident à Ségou, lors de la prise de cette ville par nos troupes. Ses deux années de

Digitized by Google

colonie étant expirées, sur les instances de son colonel, qui appréciait sa valeur et ses talents militaires, il avait consenti à rester dans le corps expéditonnaire.

Henri Underberg n'avait que trente-deux ans ; il était capitaine en premier depuis déjà plusieurs années. Après avoir passé sa jeunesse à Angers et fait ses études au Lycée de notre ville, il s'était engagé à l'âge de dix-huit ans.

D'un esprit vif, joint à un grand cœur, d'un naturel enjoué, peintre non sans talent, il joignait aux vertus militaires le charme de l'artiste. Il n'avait que des amis.

A peine quelques semaines se sont écoulées, et cette famille, déjà si éprouvée, est frappée par un nouveau malheur. M. Brinster, colonel d'artillerie de marine en retraite, commandeur de la Légion d'honneur, officier de l'ordre du Cambodge, etc., beau-frère du capitaine Underberg, meurt à Paris, le 12 juin, au moment où il pouvait espérer jouir d'un repos mérité par de longs et brillants services rendus à la patrie.

M. Brinster n'avait que 56 ans ; parti simple soldat, il avait su par son mérite s'élever aux plus hauts degrés de la hiérarchie militaire.

Que la famille Underberg, si durement atteinte, veuille bien agréer l'assurance de nos sentiments de respectueuse condoléance.

***

Plusieurs Angevins ont pris part aux deux Congrès qui ont eu lieu, cette année, à la Sorbonne et à l'Ecole des Beaux-Arts, du 22 au 27 mai.

A la Sorbonne (section d'histoire), M. Joseph Denais, délégué de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts (ancienne Académie d'Angers), a communiqué un fort intéressant mémoire sur *Joinville et les Angevins* Après avoir donné une description très colorée de la première entrevue de saint Louis et de son historien, à Saumur, M. Denais a fait remarquer que la première édition du célèbre chroniqueur a été faite sur un manuscrit trouvé à Beaufort, dans les papiers du roi René, au XVIe siècle, que la deuxième édition est due à un érudit angevin, Claude Ménard, et qu'il serait bon de consacrer ces souvenirs, dans les villes d'Angers, de Saumur et de Beaufort, au moins par un nom de rue.

Le mémoire de notre compatriote (qui doit être réimprimé dans les *Annales de la Société d'agriculture, sciences et arts*)

Digitized by Google

renferme des détails inédits et très précis sur les rarissimes exemplaires des deux premières éditions de Joinville et sur les manuscrits existants de ce chevaleresque écrivain.

M. Piette, de l'Académie des sciences et belles-lettres d'Angers, a fait à la section des sciences naturelles, un rapport sur ses observations au Mas d'Azil. Dans une tranchée de 10 mètres de profondeur, M. Piette a compté 808 feuillets de couche de limon fluviatile, témoignant d'autant d'inondations; il en conclut qu'à l'âge du renne, le climat était toujours brumeux et froid.

M. Gabriel Rogeron, à la même section, a communiqué de curieuses observations sur les fils de la Vierge.

Enfin M. Castonnet des Fosses (section de géographie historique et descriptive) a fait de savantes recherches sur les relations de l'Allemagne et de la Pologne avec l'Extrême-Orient, depuis le moyen âge jusqu'en 1789.

A la quinzième réunion des Sociétés de beaux-arts, nous retrouvons M. Joseph Denais, avec un travail très complet sur la construction, la destruction et aussi les projets de restauration du *Tombeau du roi René*, dans la cathédrale d'Angers. David d'Angers avait caressé le rêve de relever ce mausolée célèbre : avec les détails groupés par M. Denais et les dessins conservés par Gaignières, il faut espérer qu'un riche et intelligent Angevin reprendra le projet de David, abandonné faute de ressources.

En l'absence de M. Godard-Faultrier, membre du Comité des Beaux-Arts, c'est M. de Montaiglon qui a lu l'étude de notre vénérable compatriote, sur *le Musée d'antiquités d'Angers ; la salle Saint-Jean et les installations successives du Musée artistique d'Angers*. Il y est question notamment de deux monuments : une porte de bois sculpté de la Renaissance, représentant sur trois rangs neuf figures de saints fort élégantes, et un ostensoir italien du XIIIe siècle, provenant du cabinet Toussaint Grille.

M. Pissot, président de la Société des sciences et beaux-arts à Cholet, a fait lire par M. le Dr Camus une notice sur une *statue de Vierge du XIIIe siècle* trouvée dans les substructions de l'abbaye de Bellefontaine, et réparée au XVIe siècle.

M. Tancrède Abraham, l'aquarelliste bien connu, correspondant à Château-Gontier du Comité des Beaux-Arts, a entretenu le Congrès des portraits en émail dûs à *André Le Suire et sa femme*, miniaturistes habiles, et des documents histo-

Digitized by Google

riques et généalogiques sur cette famille d'artistes trop peu connus.

***

L'un des trois érudits qui ont été décorés de la Légion d'honneur, à l'occasion de la réunion du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, est M. Albert Babeau, correspondant de l'Institut, l'auteur du *Village sous l'ancien régime* et de tant d'autres publications remarquables, dont la *Revue de l'Anjou* publie dans ce fascicule même une charmante étude d'après miss Price.

M. Joseph Denais, que la *Revue de l'Anjou* est heureuse de compter parmi ses collaborateurs, a reçu, dans la même circonstance, les palmes d'officier d'instruction publique, pour ses remarquables travaux historiques et artistiques si appréciés de nos lecteurs. C'est un véritable succès pour notre recueil et nous prions MM. Babeau et Denais de vouloir bien agréer nos sincères félicitations à l'occasion des distinctions si bien méritées dont ils viennent d'être honorés.

***

Nous empruntons au livret du Salon (Champs-Élysées), la liste des artistes angevins et des œuvres intéressant l'Anjou :

PEINTURE

Alleaume (Ludovic), né à Angers, élève de Boulanger et de M. Hébert, demeurant boulevard Saint-Germain, 80, à Paris. — N° 14. *La Vallée de Josaphat (Jérusalem).*

Audfray (Étienne-Jean), né à Saint-Christophe-du-Bois, élève de P. Flandrin; à Angers, place de la Chalouère, et à Paris, rue de Vaugirard, 108. — N° 34. *Portrait de Mgr de la Bouillerie.*

Axilette (Alexis), né à Durtal, élève de Gérôme, 64, rue de La Rochefoucauld. — N° 43. *L'Été.*

Berthault (Mme Joséphine), née à Angers, élève de son oncle J. Lenepveu ; 1, rue d'Alsace, à Angers ; à Paris, chez M. Lenepveu, 67, boulevard Clichy. — N° 130. *Portrait de M. B...*

Chayllery (Louis-Eugène), né à Angers, élève de Cormon, 2, rue Cortot. — N° 342. *Le Réveil.*

Corbineau (Auguste-Charles), né à Saumur, élève de Hébert, J. Lefebvre et Carrière; 15, impasse Hélène. — N° 391. *Dans l'antichambre;* n° 392. *Suggestion.*

Fournier (Hippolyte), né à Rablay, élève de J.-P. Laurens;

Digitized by Google

77, rue Denfert-Rochereau. — N° 642. « *Rêves envolés*, peut-être! Rêves d'avenir; » n° 643. *Le Soir* (appartient à M. H. H...).

Le Merle (Joseph-Samuel), né à Angers, élève de Cormon; 3, rue Pierre-le-Grand. — N° 1,027. *Recueillement!*

Tessier (Louis-Adolphe), né à Angers, élève de Gérôme; à Angers, 88, rue Franklin, et à Paris, 43, rue de Douai. — N° 1,569. *Les Sirènes.*

Abraham (Tancrède), né à Vitré, conservateur du musée de Château-Gontier. — N° 1,734. 4 aquarelles : *Environs de Blaison* (Maine-et-Loire).

Astruc (Zacharie), né à Angers; 233, rue du Faubourg Saint-Honoré. — N° 1,743. *Pavots géants* (aquarelle, appartenant à M. Fr. Simon).

Besnard (Paul-Francis), né à Orléans. — N° 1,769. 2 aquarelles : *Maisons dans l'île de Béhuard*; *Barque de pêche.*

Cornée-Vétault (Mme Hélène), née à Soulaines, élève de Mlle Berthon et de M. Vétault; 15, quai de la Mayenne, à Laval. — N° 1,830. *Portrait de Mme F...* (pastel); n° 1,831. *Mlles Garnier* (pastel).

Leroux-Cesbron (Charles), né à Saumur, élève de P. Vauthier; à Saumur, 50, rue de Poitiers. — N° 2,037. *Un coin du Bocage* (Vendée), (fusain).

SCULPTURE

Astruc (Zacharie). — N° 2,239. *Le repos de Prométhée* (statue, plâtre).

Denéchau (Séraphin), né à Angers, élève de David d'Angers et de Rude; 42, rue Fontaine. — N° 2,454. *Sœurs* (buste, terre cuite).

Perrotte (Philippe-Eugène), né à Brain-sur-l'Authion, élève de Cavelier; à Malakoff (Seine). — N° 2,808. *M. Lelouvetelle* (médaillon, bronze).

Saulo (Georges-Ernest), né à Angers, élève de M. Roubaud; 131, rue de Vaugirard. — N° 2,869. *Réveil* (statue, plâtre); n° 2,870. *M...* (buste, plâtre).

Sureau (Louis), né à Brain-sur-l'Authion, élève de l'École d'Angers; à Brain-sur-l'Authion et à Malakoff (Seine).

Taluet (Ferdinand), né à Angers; 55, rue du Cherche-Midi. — N° 2,905. *M. Huet* (buste, plâtre, appartient à M. Huet).

ARCHITECTURE

Beaujouan (J.-P.-E.-F.), né à Bourges, élève de l'École des Arts d'Angers; 7, cité Talma. — N° 3,030. *Projet de construction des Halles centrales de Limoges* (7 châssis).

Digitized by Google

Gaillot (Louis), né à Chaudefonds, élève de M. Gerhardt; 3, rue Nouvelle. — N° 3,012. *Projet de Casino pour la jetée-promenade de Cannes* (2 châssis).

Guyon (Georges), né à Angers, élève de son père et de M. Laisné; à Saint-Maurice (Seine). — N° 3,120. *Projet de Caisse d'épargne pour la ville de Troyes* (3 châssis).

Rouillard (Marie-Marcel), né à Quimper. — N° 3,197. *Église paroissiale de Pontigné* (Maine-et-Loire), (8 cadres); peinture des absidioles (ensemble et détails), détails de l'ornementation.

GRAVURE ET LITHOGRAPHIE

Diard (André), né à Beaufort-en-Vallée, élève de M. Le Bat; 13, avenue Mac-Mahon. — N° 3,321. *Le Benedicite*, d'après M. Walte Guay (gravure à l'eau-forte).

Dubois-Menant (Jules-Gabriel), né à Craon, élève de l'École d'Angers. — N° 3,328. *Avant l'orage*, étude (lithographie originale, appartient à M. Hervet).

Huault-Dupuy (René-Valentin), né à Angers; à Angers, 14, rue Denis-Papin. N° 3,414. *Le Château des Noulis* (Anjou), *La tour Gabrielle du mont Saint-Michel* (2 gravures à l'eau-forte).

Poynot (Mlle Gabrielle), née à Montreuil-Bellay, élève de M. Waltner; 6, rue Mayet. — Nos 3,581-2. *Rêverie* (d'après Stevens), *Rosinetta* (d'après Jean Renner), (eaux-fortes).

*
* *

Nous croyons devoir ajouter, d'après le *Journal officiel*, la liste des artistes angevins vivants récompensés dans les précédentes expositions annuelles :

PEINTURE

Axilette (Alexis), né à Durtal, mention honorable (1884); prix de Rome (1885). *Berthault* (Mme Joséphine), née à Angers, mention honorable (1890). — *Desbordes* (Mlle Louise), née à Angers, mention honorable (1880 et 1889) — *Fournier* (Hippolyte), né à Rablay, médaille 3e classe (1889); médaille 2e classe (1890); hors concours. — *Huglin* (Émile-Auguste), né à Angers, mention honorable (1876). — *Lenepveu* (Jules-Eugène), né à Angers, prix de Rome (1847); médaille 3e classe (1847); 2e classe (1855); rappel (1861); chevalier de la Légion d'honneur (1862); membre de l'Institut (1869); officier de la Légion d'honneur (1876); hors concours. — *Pignerolle* (Charles-Marcel-Avril de), né à Angers, médaille 2e classe (1848 et 1855);

Digitized by Google

hors concours. — *Tessier* (Louis-Adolphe), né à Angers, mention honorable (1886).

SCULPTURE

Astruc (Zacharie), né à Angers, mentions honorables (1882, 1883, 1885, 1886, 1889); chevalier de la Légion d'honneur (1890); hors concours. — *David* (Adolphe), né à Baugé, gravure sur pierres fines, médaille 3e classe (1874). — *Dénéchau* (Séraphin), né à Angers, mention honorable (1877). — *Ruillé* (vicomte Geoffroy de), né à Angers, mention honorable (1886). — *Saulo* (Georges-Ernest), né à Angers, médaille 3e classe (1889). — *Taluet* (Ferdinand), né à Angers, médaille (1865); médaille or (1889).

ARCHITECTURE

Boutier (Jules), né aux Ponts-de-Cé, mention honorable. — *Dainville* (Édouard-Louis-François), né à Angers, médaille 3e classe (1852). — *Guerméau* (Abel), né à Angers, médaille 2e classe (1881); hors concours. — *Guifard* (Dominique-Henri), né à Angers, mention honorable (1888). — *Joly-Leterme* (Charles), né à Baugé, chevalier de la Légion d'honneur (1856); hors concours.

GRAVURE

Poynot (Mlle Gabrielle), née à Montreuil-Bellay, mention honorable (1886); médaille 3e classe (1889). — *Richard* (Charles), né aux Ponts de-Cé, mention honorable (1889).

***

M. Axilette s'est vu décerner au Salon du Palais de l'Industrie une seconde médaille. L'administration des beaux-arts propose d'acheter la toile exposée cette année par notre compatriote, l'*Été*.

M. Charbonneau vient d'obtenir la première mention au concours du prix d'atelier.

Une bourse de voyage a été accordée au sculpteur Saulo, pour ses œuvres exposées au Salon des Champs-Élysées.

M. Grégoire, auquel le département, l'année dernière, a donné une bourse à l'École nationale des Beaux-Arts, vient de remporter une médaille au concours d'anatomie.

***

Nous apprenons avec plaisir que M. Beignet, architecte à Angers, vient d'obtenir, pour ses travaux d'architecture privée,

Digitized by Google

la seconde des quatre grandes médailles décernées, tous les ans, par la *Société centrale des Architectes français*. C'est un succès dont nous tenons à féliciter notre distingué compatriote.

***

Au dernier ballottage du Salon bibliographique, M. Louis de Jeux a été admis. Il était présenté par le marquis de Beaucour et M. Roger Lambelin, président de la Jeunesse royaliste de Paris. Cette admission honore en même temps le Salon bibliographique et notre distingué compatriote.

***

Le samedi 27 avril, à la chapelle des Franciscaines de l'Esvière, Monseigneur d'Angers a béni le mariage de Mlle Thérèse Hervé-Bazin, fille de notre regretté collaborateur, avec M. Barthélemy, de Rouen. M. Barthélemy est le successeur de M. Hervé-Bazin dans son poste de secrétaire de zône.

La chapelle de l'Esvière était beaucoup trop petite pour contenir la foule d'amis accourus pour témoigner aux jeunes époux et aux deux familles leurs sentiments de sympathie.

Dans un discours ému, Monseigneur a rappelé les divers titres de celui qui manquait à cette fête de famille à la reconnaissance des catholiques angevins.

***

L'Université catholique d'Angers était brillamment représentée au *Congrès scientifique international des catholiques*, qui s'est tenu à Paris du 1er au 5 avril. S. G. Mgr Freppel présidait le Congrès. Il était naturel que le personnel enseignant de nos Facultés catholiques figurât dans une notable proportion.

Parmi les travaux présentés dans les diverses sections, citons, entre autres : les communications mathématiques dues à MM. Couette, Lac de Bosredon et Rivereau ; la note de M. l'abbé Marchand sur les *Mémoires du maréchal de Vieilleville ;* l'étude du R. P. Poulain sur la *nouvelle géométrie analytique du triangle*, et celle de M. l'abbé Hy sur les *affinités des characées*. M. le Dr Maisonneuve, dans une note très claire et très intéressante, a exposé les faits principaux que les partisans de l'*Évolution* et du *Transformisme* apportent en faveur de leur doctrine.

Ajoutons que nos savants compatriotes ont contribué à donner à la discussion un caractère d'animation qui n'a pas été le moindre charme de ce Congrès.

Digitized by Google

Le discours de clôture a été prononcé par Mgr l'Évêque d'Angers. Il est difficile, dit l'*Univers*, d'imaginer, sur la difficile question des droits et des devoirs de la science, une leçon plus magistrale que celle qui se trouve contenue dans le discours de Mgr Freppel.

***

M. Robert David d'Angers vient d'adresser, au Musée, l'esquisse en bronze d'une des meilleures statues de David d'Angers, représentant Jefferson, le troisième président de la République américaine, statue élevée en 1883 à Philadelphie.

***

Nous apprenons que le musée du Louvre vient d'acquérir, au prix de 3,600 francs, les portraits de René d'Anjou, comte de Provence, duc de Lorraine, roi de Naples et de Sicile, et de sa seconde femme, Jeanne de Laval.

Ces deux portraits, de dimensions restreintes, car ils mesurent 18 centimètres en hauteur sur 28 en largeur, proviennent du dernier des Matheron, d'Aix-en-Provence, dont un ancêtre, Jean de Matheron, « le bon compère du roi René », avait reçu ces portraits du roi lui-même.

Le roi René avait peint, de sa main, ces portraits sur un diptyque de bois.

Coiffé d'une barrette de velours noir, le roi René est vêtu d'un manteau brun foncé, fourré de pelleteries de même couleur, et la pelleterie lui forme une espèce de fraise autour du col. Sur sa poitrine est l'image de saint Michel, suspendue à un collier de coquilles, et il tient dans ses mains un chapelet à grains cylindriques.

En regard de ce portrait, on voit celui de Jeanne de Laval, vêtue de noir, ayant sur la tête un bonnet d'étoffe de soie noire, dont les deux côtés pendent sur les épaules.

V. P.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Un homme d'œuvres. — Ferdinand-Jacques Hervé-Bazin (1847-1889). — 1 vol. in-8° avec portrait. Paris, Victor Palmé, 1891. — Prix : 6 fr.

Il y a deux ans, le 8 janvier 1889, M. Hervé-Bazin mourait, à Angers, enlevé à 41 ans, dans la pleine vigueur de son zèle et de son talent.

Tous ceux qui l'avaient connu intimement, frappés de la dignité de sa vie, des services considérables qu'il avait rendus, par son enseignement, par ses écrits, par ses conférences populaires, par les œuvres ouvrières qu'il avait fondées ou soutenues, demandèrent que le souvenir de cette vie si bien remplie ne fût pas perdu, mais recueilli et publié. Le travail fut singulièrement facilité par le grand nombre de documents qui affluèrent aussitôt entre les mains de l'ami qui s'était chargé de les ordonner et de composer la biographie : articles de journaux et de revues, correspondance des plus variées et des plus attachantes, appréciations et réminiscences de personnes qu'un mot ou un trait d'Hervé-Bazin avait touchées, et des cahiers surtout, auxquels Hervé confiait, depuis sa petite enfance, des notes journalières, dénuées de toute prétention et par là même riches de vérité et d'intérêt. On s'aperçut alors qu'on avait devant soi plus qu'un homme de talent et de bonne volonté : un grand chrétien, conduit par l'idée la plus élevée et la plus persévérante du bien, une âme qui n'avait cessé de s'acheminer, modestement, vers la perfection. Nous ne craignons pas d'affirmer que le beau volume que vient de publier la maison Palmé, Un homme d'œuvres, *Ferdinand-Jacques Hervé-Bazin*, sera une révélation pour beaucoup de ceux même qui ont connu notre compatriote et ami. C'est une des lectures les plus fortifiantes que nous ayons faites depuis longtemps, et des plus intéressantes aussi. A côté des enseignements qu'il offre, il y a des traits délicats ou émus, des souvenirs où la note intime n'est jamais trop appuyée, des vues sur une foule d'idées ou d'événements contemporains.

Ajoutons que le style a un charme tout particulier : les lecteurs de la *Revue* le reconnaîtront facilement, quoique l'auteur « par un scrupule de délicatesse », n'ait pas voulu signer l'ouvrage.

Un homme d'œuvres est un livre qui devait être fait et qui vient de l'être avec sincérité et talent. ✿

Les Fonctionnaires de province au XVIIIe siècle. Perronet, ingénieur de la généralité d'Alençon (1737-1747). — Alençon, Renaut-de-Broise, 1891, in-8°.

La très intéressante brochure publiée par M. Chéguillaume sur le savant ingénieur Perronet est remplie de détails curieux, tant sur les débuts de ce célèbre personnage que sur l'orga-

Digitized by Google

nisation du service des ponts-et-chaussées pendant le XVIIIe siècle, sur l'établissement de la corvée, sur les ateliers de charité créés pendant les années de disette et sur différents sujets d'un intérêt général et jusqu'ici peu connus.

Perronet, né à Suresnes en 1708, était depuis quelque temps déjà sous-inspecteur à Alençon lorsqu'il fut appelé, en 1737, à remplacer, comme ingénieur de cette Généralité, son chef Guéroult, qui venait d'être révoqué. Il devait rester dix ans dans ce poste avant d'être appelé à Paris par Trudaine pour être placé à la tête du bureau des dessinateurs et des élèves ingénieurs des ponts-et-chaussées. Les débuts dans la carrière du premier ingénieur des ponts-et-chaussées de France, à qui ses travaux ont acquis une renommée européenne, étaient demeurés jusqu'ici presque ignorés. C'est dans les archives départementales de l'Orne que M. Chéguillaume a recueilli les principaux éléments de son étude qui contient sur les travaux exécutés sous les ordres de Perronet, pour la confection et la réfection des routes de la Généralité, pour la levée des plans de celle-ci et des terrains voisins, pour la reconstruction de la tour de l'église Notre-Dame d'Alençon, incendiée par la foudre le 2 avril 1744, des renseignements très complets et inédits. Les lettres écrites à Perronet ou à son sujet par les inspecteurs Lahite et Boffrand, le contrôleur général Orry, les conseillers d'Etat d'Ormesson et Trudaine, par l'intendant d'Alençon Lallemant de Levignen, reproduites en entier ou par extraits, démontrent en quelle haute estime le tenaient ses supérieurs qui rendent justice à la fois à ses talents, à l'exactitude de ses plans et devis et à sa haute probité. Nul n'était plus compétent que M. Chéguillaume pour rédiger un travail de ce genre que son érudition, bien éloignée de la sécheresse, à su rendre intéressant pour tous.

Nous signalerons en terminant quelques détails de cette brochure, offrant pour l'Anjou un certain intérêt. Un sieur Miette ayant entrepris en 1730 la construction des ponts de bois de Saumur, eut à soutenir, quelques années plus tard, un procès avec l'Etat au sujet de réparations devenues nécessaires et dont on prétendait le rendre responsable. Un arrêt du Conseil d'Etat désigna Perronet pour visiter les ouvrages et donner son avis sur les réparations imputables au sieur Miette. La minute du rapport de cet ingénieur existe dans les manuscrits de l'Ecole des ponts-et-chaussées. C'est un travail considérable de 183 pages in-folio, commencé à Saumur le 3 octobre, et clos à Alençon le 24 du même mois. On y trouve, dit M. Chéguillaume, quelques corrections où l'on reconnait la plume du jeune de Voglie, attaché au bureau de Perronet à Alençon depuis 1744 en qualité d'élève ingénieur. Ce dernier, devenu ingénieur de la Généralité de Tours, eut à s'occuper à son tour des ponts de pierres de Saumur, destinés à remplacer les ponts de bois et construits, sous sa haute direction, par l'ingenieur Cessart. De Voglie assistait à la pose de la première pierre de ces ponts, le 15 octobre 1756 et Perronnet vint lui même visiter les travaux en 1762, pour

Digitized by Google

être présent à la fondation de la sixième pile, établie à l'aide de caissons, suivant le système employé en 1738 pour le pont de Westminster. Q. L.

Lettres de P. J. David d'Angers à son ami le peintre Louis Dupré, publiées avec préface et notes, par son fils. — In-8°. — Paris, Charavay, 1891.

Un livre tiré avec grand luxe à 215 exemplaires seulement, non mis dans le commerce, porte ce titre intéressant pour nos compatriotes : *Lettres de P.-J. David d'Angers à son ami le peintre Louis Dupré, publiées avec préface et notes par son fils Robert David d'Angers*. (Paris, Chavaray, 1891, grand in-8° de 76 pages.) Cet ouvrage, orné des portraits du maître par Ingres et par L. Dupré, d'un fac-simile d'écriture, d'esquisses d'*Epaminondas* et d'*Othriadès*, d'un portrait-charge dessiné par un camarade de David d'Angers, à l'aquarelle, et de deux vues à l'eau-forte de la villa Médicis, en 1814, par Pallière et Granet, contient trente lettres de jeune homme écrites, pour la plupart, de Rome, où P.-J. David d'Angers était pensionnaire. C'est une période de la vie du statuaire qui est restée la moins connue : son érudit biographe, M. Henri Jouin, avait pensé, non peut-être sans raison, qu'il y avait certains détails de vie privée dans lesquels il n'était pas nécessaire de trop insister. M. Robert David d'Angers a eu un autre sentiment. Son livre, dans tous les cas, complètera quelques points de l'histoire de notre illustre compatriote. A ce titre, et sans accepter toutes les idées de l'éditeur, nous devions les signaler à cette place. J. D.

La guerre aux rois, par Albert Sorel. — Paris, Plon et Cie, 1891.

Sous ce titre, *La guerre aux rois*, paraît à la librairie Plon le troisième volume de *l'Europe et la Révolution française*, par M. Albert Sorel, membre de l'Institut. Ce volume embrasse l'ensemble de l'histoire politique de l'Europe, du 10 août 1792 au commencement de 1794. Il montre comment la République française fut conduite insensiblement, par la force des choses et l'impulsion des traditions, à entreprendre l'affranchissement puis la conquête des pays voisins de la France ; la Belgique et les pays allemands de la rive gauche du Rhin sont les principaux théâtres de ces événements. L'auteur expose les rapports du procès de Louis XVI avec la politique générale. Il fait voir, en suivant parallèlement les affaires de Pologne et celles de France, comment les conflits d'ambition entre les coalisés les détournèrent de la politique de principes et paralysèrent la coalition ; comment les rois, qui poursuivaient beaucoup moins la restauration de la monarchie française que le démembrement de la France, furent amenés à combattre la Révolution par la Terreur, en même temps que la Convention mettait en France la Terreur à l'ordre du jour. Des détails nouveaux sur les rapports de l'émigration avec les coalisés et avec la Vendée complètent ces tableaux de deux des années les plus dramatiques de l'histoire moderne.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU

VINGT-DEUXIÈME VOLUME

JANVIER-JUIN 1891

JANVIER-FÉVRIER

Pages

Les armes, les livres, les papiers et le mobilier de François de Saint-Offange, ligueur angevin au temps de Henri IV. — **André Joûbert** 1

Le devant d'autel de Saint-Maur-sur-Loire. — **X. Barbier de Montault.** 15

L'Eglise constitutionnelle du département de la Mayenne après la Terreur, d'après la correspondance de Ch.-Fr. d'Orlodot. — **E. Queruau-Lamerie** 28

Un vieux manuscrit au XVIe siècle. — **A. de Villiers** 48

Crosses du Musée Saint-Jean d'Angers. — **V. Godard-Faultrier** . . 52

Un Conventionnel choletais. — Michel-Louis Talot, adjudant-général (1755-1828) (*suite*). — **H. Baguenier-Desormaux** 60

Notes sur Montjean (*suite*). — *** 82

Le Portefeuille d'un Curieux (*suite*). — Actes de fondation de l'Hôtel-Dieu de Beaufort. — **Joseph Denais** 102

Chronique. — **André Joûbert** 115

M. Ambroise Joûbert — M. Eliacin Lachèse. — Un nouveau volume de M. le duc de la Trémoille. — Les Lettres de Louis XI, roi de France. — Le Pays des Pharaons, par Mme de Belloc. — Supplément aux poésies de Germain Colin, par M. Emile Picot. — La Notice sur Brion, de M. René de Russon. — Lorely, de M. Jules Bordier. — Les Juifs de Nantes et du pays nantais, par M. Léon Brunschvicg. — La vente de la bibliothèque du château du Pin. — Une nouvelle publication de M. Jules Robuchon. — Un don de M. de Chemellier. — Quelques travaux relatifs à l'Anjou. — L'exposition du Cercle de la rue Volney. — Les ventes d'œuvres exposées à la Société des Amis des Arts.

Chronique bibliographique 123

A l'Aventure, croquis italiens, par René Bazin. — Etudes bretonne. Marion du Faouët, chef de voleurs, par J. Trévedy. — **André Joûbert.**

Documents authentiques pour servir à l'histoire de la constitution civile du clergé dans le département de la Mayenne, par M. Le Coq. — **Q. L.**

Législation internationale des incendies, par Antony Roulliet. — **A. de Villiers.**

MARS-AVRIL

Les armes, les livres, les papiers et le mobilier de François de Saint-Offange, ligueur angevin au temps de Henri IV (*suite*). — **André Joûbert** 129

L'Eglise constitutionnelle du département de la Mayenne après la Terreur, d'après la correspondance de Ch.-Fr. d'Orlodot (*suite*). — **E. Queruau-Lamerie** 150

Digitized by Google

Un Conventionnel choletais. — Michel-Louis Talot, adjudant-général (1755-1828) (*suite et fin*). — **H. Baguenier-Desormaux** 170
Notes sur Montjean (*suite*). — ***. 209
Le Portefeuille d'un Curieux (*suite*) — **Joseph Denais**. 220
Nécrologie. — Elie Sorin (1840-1891). — **André Joûbert** 231
Chronique. — **André Joûbert**. 239
Deux commandeurs de Saint-Grégoire-le-Grand — Un Angevin secrétaire perpétuel de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts. — La vente de la Bibliothèque de M. Loriol de Barny. — Les objets d'art de M Elie Sorin. — Nouveaux ouvrages angevins. — Nomination d'un bibliothécaire en chef. — Dons au Musée des Beaux-Arts — M. G. Cormeray et la Société des Amis des Arts. — Lohengrin à Angers. — Germain Colin. — Le Dr Maupoint. — Quatre lettres inédites de saint François de Sales et sainte Jeanne de Chantal — La première soirée de l'Association artistique et littéraire de l'Ouest.
Chronique bibliographique. 243
Mémoires politiques et militaires du général Tercier (1770-1816), publiés par M. C. de la Chanonie. — **Q. L.**
Richelieu à Luçon. Sa jeunesse, son épiscopat, par l'abbé L. Lacroix. — **E. Pavie.**

MAI-JUIN.

André Joûbert. — **Guillaume Bodinier** 249
Liste des principaux ouvrages et articles de Revue publiés par M. André Joûbert 263
Les armes, les livres, les papiers et le mobilier de François de Saint-Offange, ligueur angevin au temps de Henri IV (*suite et fin*). — **André Joûbert**. 272
L'Anjou au mois de mai. — **Albert Babeau** 284
La Boullaye Le Goux, sa vie et ses voyages. — **Castonnet des Fosses** 301
La Cathédrale d'Angers (guide historique et descriptif). — **Joseph Denais** 314
La Confrérie des prêtres à Angers (1645-1713). — **L'abbé Ch. Urseau** 335
Vieux nids, poésie. — **André Godard** 344
L'Eglise constitutionnelle du département de la Mayenne après la Terreur, d'après la correspondance de Ch.-Fr. d'Orlodot (*suite*). **E. Queruau-Lamerie**. 345
Chronique. — **V. P.** 362
L'Association amicale des anciens étudiants de l'Université d'Angers et M. André Joûbert. — Mgr Sébaux et l'Université d'Angers. — Le capitaine H. Underberg et le colonel Brinster. — Les Angevins aux Congrès de la Sorbonne et de l'Ecole des Beaux-Arts. — Décorations accordées à MM. Albert Babeau et Joseph Denais — Les Angevins au Salon. — Liste des Angevins récompensés dans les précédents Salons. — Récompenses obtenues par MM. Axilette, Charbonneau, Saulo et Grégoire. — Un nouveau succès de M. Beignet. — M. Louis de Jeux au Salon bibliographique. — Le mariage de Mlle Hervé-Bazin. — L'Université d'Angers au Congrès scientifique international des Catholiques. — Un don de M. Robert David. — Achat par le Musée du Louvre des portraits du Roi René et de Jeanne de Laval.
Chronique bibliographique. 372
Un homme d'œuvre. — Ferdinand-Jacques Hervé-Bazin (1847-1889). — *.
Les fonctionnaires de province au XVIIIe siècle. Perronet, ingénieur de la généralité d'Alençon (1737-1747. — — **Q. L.**
Lettres de P.-J. David d'Angers à son ami le peintre Louis Dupré, publiées par son fils. — **J. D.**
La guerre aux rois, par Albert Sorel.

Le Propriétaire-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 961-91.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

ÉTUDE

SUR

LES COMPTES DE MACÉ-DARNE

Maître des Œuvres de Louis Ier, duc d'Anjou et comte du Maine
(1367-1376)

Par **André JOUBERT**

Un beau volume grand in-8°. — Broché, **4** fr.

LES CONSTANTIN

SEIGNEURS DE VARENNES ET DE LA LORIE

Par **André JOUBERT**

Un beau volume grand in-8°, orné de 24 héliogravures. **7** fr. **50**

HISTOIRE DE LA BARONNIE DE CRAON

De 1382 a 1626

Par **André JOUBERT**

*Un beau volume grand in-8°. — Broché, **5** francs.*

NOTICE SUR LE THÉATRE D'ANGERS

1755-1825

PAR

E. QUERUAU-LAMERIE

Un volume grand in-8°, broché..... **3** fr. **50**

Les Élections et les Représentants de Maine-et-Loire

DEPUIS 1789

Par **Guillaume BODINIER**

*Un volume grand in-8°..... ..... **4** francs*

L'INSTRUCTION PRIMAIRE AVANT 1789

Dans les paroisses du diocèse actuel d'Angers

Par l'abbé **Ch. URSEAU**

Un volume in-18..... **3** fr.

Digitized by Google

OUVRAGES NOUVEAUX

UN HOMME D'ŒUVRES. **Ferdinand-Jacques Hervé-Bazin, 1847-1889,** in-8°. . . . . 6 »

Mémoires du Prince de Talleyrand, avec préface du Duc de Broglie, tome III, in-8°. 7 50
Victor Hugo après 1830, par Edmond Biré, 2 vol. in-18. . . 7 »
Les Vices du jour et les Vertus d'autrefois, par F. Giraudeau, 1 vol. in-18 . . . . . 3 50
Dette de haine, par Georges Ohnet, in-18 . . . . . 3 50
Les Idées morales du temps présent, par Édouard Rod, in-18. 3 50
Voyage en Syrie, par Gabriel Charmes, in-18 . . . . . 3 50
La Crise chrétienne, par Pierre Lasserre, in-18 . . . . . 3 50
Trois mois de captivité au Dahomey, par Chaudouin, in-18. 4 »
Vie de saint Louis de Gonzague, par le P. Ch. Clair, grand in-8°. . . . . 4 »
Histoire de saint Vincent-de-Paul, par Mgr Bougaud, 2 vol. in-12 . . . . . 6 »
Marguerite d'Angoulême, par H. de la Ferrière, in-18 . . . . 3 50
Sacrifiée ! par Pierre Sales, in-18. . . . . 3 50
Plein Cœur, par Édouard Delpit, in-18 . . . . . 3 50
Le Comte de Palène, par Jean de la Brète, in-18 . . . . . 3 50
Un Raté, par Gyp, in-18 . . . . . 3 50
La France pendant la Révolution, par le vicomte de Broc, 2 vol. in-8° . . . . . 15 »
Les illusions du cœur, par Émile Pierret, in-18 . . . . . 3 50
Année scientifique (Année 1890), par Louis Figuer, in-18. . . 3 50
Port-Tarascon, par A. Daudet, in-12 illustré 3 50
A l'aventure, par René Bazin, in-18. . . . . 3 50
Bébé-Rose, par André Godard. in-18 . . . . . 3 50
Études agronomiques (1889-90), par L. Grandeau, in-18 . . 3 50
Souvenirs des Zouaves pontificaux, 1864, 1865 et 1866, par François Le Chauff de Kerguenec, in-12. . . . . 3 50
Henri de la Rochejacquelein et la Guerre de la Vendée (documents inédits), in-8° 6 50
Le général de Sonis, par Mgr Baunard, in-8°. . . . . 4 »

Guide pratique du voyageur à Belle-Ile-en-Mer, par A.-J. Verrier, in-18. . . . . 1 »

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

1re et 2e Livraisons — Juillet et Août 1891

TOME XXIII

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1891

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *Quelques correspondants de René-Thibault Chambault, échevin d'Angers et conseiller perpétuel. Tridon, l'abbé de Cornillon, l'abbé de Salin, le P. Corbin (1782-1788).* — Georges BRULEY.

2° *Le château des Ponts de-Cé.* — GODARD-FAULTRIER.

3° *L'épisode de Barbe-Bleue au théâtre.* — Ch. LEMIRE.

4° *La Boullaye Le Gouz, sa vie et ses voyages* (suite). — CASTONNET DES FOSSES.

5° *L'Église constitutionnelle du département de la Mayenne après la Terreur, d'après la correspondance de Ch.-Fr. d'Orlodot* (fin). — E. QUERUAU-LAMERIE.

6° *La guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis (1619-1620)* (suite). — Eusèbe PAVIE.

7° *Notes sur Montjean* (suite). — ***.

8° *Le Portefeuille d'un Curieux.* — Joseph DENAIS.

Documents sur la réforme en Anjou. — Joseph DENAIS.
Chant d'allégresse sur la mort de Coligny. — Jean LE MASLE.

9° *Chronique bibliographique.* — Q.-L.

Le véritable Japon. Les mœurs du pays et le Catholicisme, par un ancien magistrat. — La vie et les œuvres de J.-Octave Parizot, par J. Planté.

Prix de l'abonnement à la *REVUE DE L'ANJOU*
12 francs par an

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME VINGT-TROISIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1891

Digitized by Google

Digitized by Google

QUELQUES CORRESPONDANTS

DE

RENÉ-THIBAULT CHAMBAULT

ÉCHEVIN D'ANGERS ET CONSEILLER PERPÉTUEL

Tridon, l'abbé de Cornillon, l'abbé de Salin, le P. Corbin (1782-1788).

I

En rappelant M. Chambault à ses trop oublieux compatriotes[1], j'ai dû laisser de côté certains détails qui présentent cependant un réel intérêt historique.

Plusieurs des nombreux correspondants qu'il s'était ménagés dans divers milieux méritent une mention spéciale.

On sait qu'à cette époque les lettres particulières qui, la plupart du temps, remplaçaient les journaux encore rares, offraient souvent autant d'intérêt par leur style que par les détails qu'elles contenaient, car on n'écrivait pas alors sans motif plus ou moins sérieux. Toute lettre était un événement.

M. Chambault, autant par calcul que par curiosité naturelle, tenait à savoir avant tout le monde les principaux événements financiers, politiques et littéraires et se montrait très friand des petits scandales parisiens.

Il savait assaisonner ces diverses nouvelles au goût de

[1] Voir *Revue de l'Anjou*, année 1890.

Digitized by Google

ses interlocuteurs et s'en servir selon les circonstances; il était donc partout réputé comme le causeur le plus aimable, le mieux informé. Toutes les sociétés se le disputaient : son habitude du monde lui permettait de tout dire et de tout oser sans froisser personne.

Au surplus, à tous les dons d'un esprit sémillant se joignaient chez lui certains avantages physiques, tels qu'une physionomie expressive, une prestance distinguée.

M. Chambault était habitué à tous les succès et savait trouver le moyen de les faire servir à l'avancement de ses entreprises.

Parmi ses correspondants les plus utiles à consulter se trouvait un sieur Tridon, homme de lettres, très lié avec les principaux auteurs de son époque et commensal habituel de grands personnages qu'il retrouvait dans de joyeuses réunions franc-maçonniques. C'était un homme d'esprit et de beaucoup de cœur : j'ai regretté de n'avoir pas retrouvé son nom dans l'histoire. Sa correspondance fournit d'intéressants détails sur plusieurs écrivains du XVIIIe siècle.

La plupart de ses lettres à M. Chambault n'existent plus, mais celles qui restent permettent de connaître quelques particularités de son existence besoigneuse.

Leurs relations ne semblent pas antérieures à 1782, si l'on en juge par la supplique suivante qu'il adressait à M. Chambault.

« A Paris, le 4 mai 1782.

« Quoique je n'aie point l'honneur, Monsieur, d'être connu de vous, ne nous étant vus qu'une seule fois à Paris, l'abbé de Cornillon, mon ami intime depuis plus dix ans, et qui est aussi le vôtre, m'a si souvent entretenu de vous, des qualités de votre esprit et de votre cœur, et du plaisir que vous aviez à rendre service, que je ne balance point à m'adresser à vous pour vous en demander un.

« Je sais, Monsieur, que je n'ai d'autre titre auprès de vous que l'avantage d'avoir un ami qui nous est commun; je pourrais dire encore, d'intéresser Monsieur votre fils qui

Digitized by Google

me fait l'honneur de m'écrire souvent. Peut-être pourrais-je en faire valoir un autre qui n'est pas vain pour une âme sensible et généreuse : je veux parler des pertes et des malheurs que j'ai éprouvés, sans pouvoir les attribuer à d'autre cause qu'à cette fatalité que toute la prudence humaine ne peut ni prévoir, ni prévenir.

« Pardonnez-moi la longueur de mon exorde ; je vais vous dire quel service j'attends de vous.

« Je n'ignore point, Monsieur, que vous êtes intéressé dans de grandes affaires et que vous y avez l'influence que vous donnent naturellement votre intelligence et votre mérite. Je sais que vous tenez des fermes considérables qui vous obligent de prendre des régisseurs. Celles de l'Ile de Noirmoutier et de Vitré, dont j'ai entendu parler, vous mettent peut-être dans la nécessité de chercher en ce moment un sujet. Hé bien ! Monsieur, je vous offre mes services ; et je ne crains point de dire que s'ils vous sont agréables vous n'aurez pas lieu de vous plaindre de mon zèle. Ce n'est pas à moi qu'il convient de faire mon éloge : s'il y a quelque chose à dire en ma faveur, j'abandonne ce soin à des amis respectables que j'ai ici et dont le suffrage pourrait être de quelque poids.

« La mort m'a enlevé des protecteurs zélés et puissants, dans l'instant qu'ils s'occupaient de mon avancement et de ma fortune. Depuis nombre d'années j'attends l'événement des promesses et des espérances qu'on m'a toujours données. Peut-être touchai-je au moment de les voir se réaliser. Mais je suis rebuté par les démarches et les courbettes éternelles qu'il faut faire auprès des grands, qui m'ont toujours trompé et que j'ai trop appris à connaître. Elles répugnent à une âme noble, incapable d'intrigues et de bassesses.

« Je sais que c'est la voie la plus sûre pour parvenir, mais elle m'a toujours paru odieuse et indigne d'un cœur bien né.

Digitized by Google

« J'ai peu d'ambition ; la conduite que j'ai tenue dans plusieurs circonstances, où elle pouvait trouver de l'aliment, en est une preuve évidente. J'avais quelque espérance dans un patrimoine qui aurait suffi à mes désirs, dans le dessein que j'avais de vivre à la campagne moins avec les vivants qu'avec les morts. Mais des malheurs arrivés à un père trop facile et trop peu attentif aux intérêts de ses enfants ; l'existence de ce père que je veux laisser en paix finir sa carrière ; la nécessité peut-être de venir un jour à son secours comme j'ai déjà fait à l'égard d'une sœur infirme et languissante ; et d'autres événements trop longs à détailler, ont ruiné mes espérances et renversé mes projets.

« Je suis donc obligé de chercher dans mon travail des ressources qui m'échappent de tout autre côté ; et c'est vous, Monsieur, que je prie de seconder mes désirs. Je me reproche même de n'avoir pas déjà intéressé auprès de vous Monsieur votre fils et l'abbé de Cornillon. Ce dernier vous aurait prouvé, par l'ardeur de son zèle, l'attachement et l'amitié qu'il a pour moi.

« J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments les plus distingués, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. TRIDON. »

Peu de jours après, M. Chambault fils, qui terminait alors ses études au collège de La Flèche tenu par les Doctrinaires, établissement où Tridon avait séjourné, écrivait à son père cette lettre qui honore tous ceux qu'elle concernait :

« La Flèche, 9 mai 1782.

« Mon cher père,

« Monsieur Tridon, de Paris, vient de m'écrire qu'il désirait avoir un emploi auprès de vous. Il attend de mon amitié que j'appuie sa demande. Bien que son malheur

Digitized by Google

parle assez haut en sa faveur auprès d'un cœur aussi généreux que le vôtre, le désir que j'ai de vous voir remplir ses souhaits, qui sont devenus les miens, ne me permet pas de garder le silence. Je viens donc, mon cher père, vous solliciter pour l'intime de Cornillon et le meilleur de mes amis, après vous. La tendresse que vous avez toujours eue pour moi me fait espérer que vous daignerez m'entendre.

« Ce jeune homme est ruiné sans retour. Ses talents et un esprit fort cultivé sont le seul bien qui lui reste. Il s'est vu jadis dans une situation équivalente à la mienne. Son père, sans avoir d'immenses richesses, pouvait se promettre une vie heureuse et tranquille et des établissements honnêtes pour ses enfants. Un coup de dé lui a ravi toutes ses espérances ; et son fils, qu'il a ruiné, est le seul sur lequel il jette encore les yeux.

« Ce malheureux fils, tombé avec lui de si haut, se trouve hors d'état de le secourir : jugez de l'étendue de sa peine. Vous connaissez mon cœur ; peut-être est-il moins sensible que le sien. Je n'y puis penser sans frémir.

« Si j'ai quelques droits à vos bontés, mon cher père, je vous prie de faire tout ce qui dépendra de vous pour remplir les vœux du cher Tridon..... »

Autant par générosité naturelle que pour complaire à son fils, M. Chambault s'intéressa à Tridon. Il semble en avoir fait d'abord une sorte de secrétaire, chargé de ses démarches à Paris et de le renseigner sur toutes choses. Voici, en effet, la lettre qu'il en recevait le 28 septembre 1782.

« On ne s'accoutume point à votre absence, Monsieur, lorsqu'on a été assez heureux pour jouir quelque temps de votre présence. Je m'en étais fait une douce et agréable habitude. Mais je devais savoir mieux que personne que le plaisir est un éclair et qu'il n'y a de durable, sur ce globe, que les peines et les revers. Vous le croirez difficilement,

Digitized by Google

vous que le bonheur suit et accompagne toujours. Mais rapportez-vous-en à moi et croyez, Monsieur, que j'ai de sûrs garants de ma proposition.

« Je ne vous parle point des tristes nouvelles de Gibraltar : vous en êtes informé, et vous savez que M. le comte d'Artois va repasser en France. On est d'autant plus consterné à Paris, qu'il n'est presque personne qui n'ait compté sur la prise de cette forteresse.

« Le jour de votre départ, le marquis de Caraccioli [1] alla pour vous voir. Il m'a témoigné le plus vif regret de n'avoir pu vous donner à dîner, comme il l'avait espéré, et m'a prié de le rappeler à votre souvenir et de vous dire tout le plaisir qu'il a eu de vous voir et de vous entendre. »

Le 25 octobre 1782, autre lettre à M. Chambault. Elle fournit quelques renseignements sur l'existence antérieure de Tridon et mérite d'être méditée par tous ceux qui seraient tentés, à leur sortie du collège, de choisir la carrière littéraire. Elle donne d'ailleurs de curieux détails sur les principaux écrivains de cette époque et sur l'insuffisance des doctrines philosophiques pour soutenir l'homme dans les grandes épreuves de la vie.

Tridon s'exprime ainsi :

« J'attendais, Monsieur, pour répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, que j'eusse quelque nouvelle à vous apprendre des sollicitations de mes amis dans la Régie des Messageries.

« L'intérêt que vous avez la bonté de prendre à ce qui me touche et le zèle dont vous avez bien voulu me donner des preuves m'imposent la loi de vous informer de tout ce qui pourrait m'arriver d'avantageux. Mais tout se fait ici

[1] Marquis de Caraccioli (Louis-Antoine), écrivain, né à Paris en 1721, mort en 1803. Entra dans les Oratoriens en 1739. Voyagea en Italie et en Pologne. Célèbre par le charme de sa conversation. Ruiné par la Révolution, il reçut de la Convention, en 1795, une pension de 2,000 fr. comme récompense de ses nombreux ouvrages.

Digitized by Google

avec tant de lenteur, quand il s'agit de rendre service, que je ne sais absolument rien ancore sur cet objet. D'ailleurs, M. de Nicolaï, Premier président de la Chambre des Comptes, qui s'intéresse à moi, est à la campagne et n'a pu agir que par lettres, moyens toujours faibles et toujours douteux.

« Un président de la Compagnie, M. Bertin, qui me connaît depuis longtemps et qui a de l'amitié pour moi, est à la campagne de M. de Nicolaï : il ne manque pas de l'électriser à mon sujet. Mais je suis si peu accoutumé aux succès, que je ne compte sur rien. Je crains d'ailleurs qu'on ne s'y soit pris trop tard.....

« Je suis languissant depuis assez longtemps. J'ai eu même beaucoup d'accès de fièvre, ce qui m'a fait craindre de tomber sérieusement malade.....

« Comment expliquer ce désordre physique si ce n'est par celui qui règne dans les facultés de mon âme ?

« Mais je m'aperçois, Monsieur, que je ne vous ai encore entretenu que de moi. Le sujet, assurément, n'en valait pas la peine. Cependant, je parierais presque que j'y reviendrai encore. Je vous en demande pardon d'avance. Je suis comme ces malades qui se persuadent qu'en parlant sans cesse de leur état, ils se trouvent soulagés, surtout quand ils s'adressent à ceux qui les plaignent.

« Le marquis de Caraccioli a été très flatté de la commémoraison que vous faites de lui. Vous aviez fait sa conquête, qu'il y ait de la *conséquence* ou non ; et toutes les fois que je l'ai vu depuis votre départ, il n'a pas manqué de me parler de vous, de votre amabilité, de votre esprit et de toutes les belles qualités qui se laissent aisément apprécier en vous, etc.

« Je me suis trouvé dans une maison où M. de Caraccioli se surpassa par sa gaîté : il aurait fait rire Héraclite [1]

[1] Philosophe grec célèbre par sa mélancolie.

Digitized by Google

même. C'était la fête de la maîtresse de la maison. Il lui adressa des couplets qui n'annonçaient guère l'auteur du *Tableau de la mort*. Comme vous l'avez fort bien observé, Monsieur, il a une imagination de vingt ans, quoiqu'il approche bien de 60. Il est, en général, extrêmement amusant. Par cette raison il est désiré partout. Mais quelle prodigieuse différence entre l'homme qui parle et l'homme qui écrit !

« Vous avez, dites-vous, Monsieur, la folie des gens de lettres. Vous êtes plus en état que personne de les apprécier ; et d'ailleurs il n'est pas étonnant que l'on aime ceux qui, par leurs travaux et leurs veilles, font le charme de l'esprit et répandent dans les mœurs cette urbanité sans laquelle nous ressemblerions tous aux habitants de la place Maubert. Pour moi, j'ai porté la passion pour les gens de lettres jusqu'à la fureur, et je puis dire que c'est la source de mes malheurs, parce que je n'ai point eu votre discernement et votre sagesse.

« A quinze ans, encore tout couvert de la poussière des bancs, je me mis dans la tête d'être auteur. Je conservais des plans de tragédie ; je passais les nuits à faire des vers que j'avais pourtant le courage de cacher le lendemain aux regards du soleil et de jeter au feu.

« Enfin, à 17 ans, je vins à Paris pour y faire mon droit et suivre la carrière du barreau. C'était du moins l'intention de mes parents. Mais, arrivé dans cette ville, la tête pleine de vent et de vers, et ayant la nomenclature de tous les poètes vivants, je ne songeai plus qu'à suivre le beau projet que j'avais formé, depuis ma sortie du collège, de me faire auteur plutôt qu'avocat. Je dévorais tous les livres, soit en vers, soit en prose ; et quand je trouvais quelques vers qui me frappaient, j'aurais donné la moitié de mon sang pour les avoir faits. J'aurais rendu un culte divin à leurs auteurs. Je me figurais que c'étaient des hommes extraordinaires, et je ne laissais échapper

Digitized by Google

aucune occasion de les connaître particulièrement. J'étais parvenu par tous les moyens imaginables à me fourrer dans la société du plus grand nombre.

« De quelles passions je les vis agités, et comme ils me parurent petits, à mesure que mes yeux s'ouvraient un peu ! Mais je ne les recherchais pas avec moins d'ardeur : J'y mettais toute ma gloire.

« Le célèbre Piron[1] vivait encore. Il était presque aveugle et plus qu'octogénaire : il conservait toute sa gaîté et toute la vivacité de son esprit. Au lieu de chercher à me guérir de la maladie dont il me voyait atteint, l'auteur de la *Métromanie* daignait écouter mes vers et sourire à mes efforts. Quel aiguillon pour moi ! Comme j'étais vain et comme je nourrissais dans ma petite cervelle des idées de gloire !

« L'immortalité semblait déjà s'ouvrir devant moi ; et telle était ma folie, que je voulais tout embrasser. Plus je me livrais à mon goût pour la littérature et pour le spectacle, plus je m'éloignais du but unique auquel je devais raisonnablement tendre. J'aimais beaucoup le genre oratoire. Mais l'idée de m'occuper de procédures et d'affaires contentieuses me faisait tomber en syncope. J'avais pour tout ce qui ne tenait pas aux belles-lettres, une insurmontable aversion ; et c'est ce qui m'a perdu, parce que cette aversion ne s'est que trop fortifiée.

« J'entretenais des correspondances avec toute la France littéraire, barbouillant du papier jour et nuit, et ne goûtant d'autre plaisir ni d'autre jouissance que ceux que je trouvais dans ma folie.

« Une maladie violente et terrible en fut le fruit et me conduisit aux portes de la mort. Nourri des principes de Voltaire, j'étais fort tranquille sur ma destinée future. (Il

[1] Alexis Piron, né à Dijon en 1689, mort en 1773. Poète dramatique, mais plus célèbre par ses épigrammes et son esprit brillant, trop souvent licencieux,

Digitized by Google

est vrai qu'alors tout mon crime était d'avoir été rebelle à la raison et d'avoir voulu rimer malgré elle.) J'étais seulement fâché de n'avoir rien fait qui pût rendre mon nom fameux. Je faisais des vers, j'en récitais dans mon délire.

« Ma jeunesse et la nature me rendirent à la vie, malgré la médecine qui n'avait rien épargné pour effacer un poète naissant de la liste des vivants et de celle des grands hommes. Mais je ne fus point guéri de la maladie, sans doute plus dangereuse, du bel esprit.

« J'avais peu d'ambition du côté de la fortune. Préférant le commerce des muses à toutes les faveurs de Plutus, je vivais dans une parfaite indifférence sur l'avenir.

« Insensé que j'étais ! je ne pouvais concevoir que tout le monde ne pensât pas comme moi. Les femmes les plus aimables, les plus jolies, n'avaient rien qui me touchât, à moins qu'elles ne fussent possédées du démon qui me tourmentait. Alors les épîtres, les madrigaux, les chansons me sortaient par tous les pores.

« Que de soupers délicieux où présidaient les Dorat[1], les Lemierre[2], les Crébillon le fils[3], les La Place[4], les Fréron[5], etc. ! Je me croyais transporté sur l'Hélicon et, du haut de la montagne, dominer sur le reste des mortels. J'étais tout oreille : je respirais à peine, tant je craignais de perdre une phrase, un mot de ce qui sortait de la bouche de mes oracles.

[1] Dorat (Claude-Joseph), né à Paris en 1734, mort en 1780. Esprit facile et frondeur, s'exerça dans tous les genres de littérature. Se reposait dans les plaisirs.

[2] Lemierre (Antonin-Marin), 1721-1793. Auteur dramatique et didactique. Entra à l'Académie française en 1781.

[3] Crébillon (Claude-Prosper Joliot de), 1707-1771. Auteur de romans licencieux.

[4] La Place (Pierre-Antonin de), 1707-1793. Auteur dramatique ; eut longtemps le privilège du *Mercure de France*, le plus ancien journal français, alors presque le seul.

[5] Fréron (Elie-Catherine), 1719-1776. Directeur du journal l'*Année littéraire*, célèbre par ses attaques contre les Encyclopédistes, notamment contre Voltaire.

Digitized by Google

« Tout l'avantage que je crois avoir tiré de ces sociétés, c'est le goût que j'ai toujours eu pour les choses honnêtes, pour la bonne compagnie, et la haine vigoureuse que j'ai vouée aux sots.

« L'expérience, Monsieur, est le fruit tardif du temps. Elle ne s'acquiert qu'aux dépens de nos années et souvent de notre bonheur. J'ai reconnu avec componction les erreurs de ma première jeunesse : je les ai abjurées, et je me suis rendu justice sur mes talents et mon mérite en littérature.

« Ayant tout effleuré, presque sans rien approfondir, dans le tourbillon où je vivais je ne pouvais pas me faire des ressources de ma trop féconde plume dont les productions ont été livrées aux flammes, comme elles le méritaient. Je ressemblais au *bienheureux Scudéri*[1], dont parle Boileau, mais sans en avoir la science et l'érudition. J'avais négligé tout ce qui peut conduire à la fortune, à qui je n'avais jamais voulu sacrifier ; et après avoir passé plusieurs années dans une coupable inertie, le hasard me procura la connaissance de quelques gens en place et de quelques ministres qui avaient des vues sur moi, mais que la mort ne leur a pas permis d'accomplir. Dès lors, j'ai langui dans une cruelle attente, toujours trompé par de belles promesses. Et quand la mort, d'intelligence avec le sort, m'a ravi tout ce que je pouvais espérer ; quand j'en suis réduit à solliciter un misérable emploi que je ne puis même obtenir, jugez, Monsieur, si je dois m'abandonner à la gaîté dont l'heureux Caraccioli s'efforce de me donner des leçons !

« Vous voyez dans quels détails je me suis laissé entraîner et de quel texte je suis parti. J'en suis moi-même épouvanté et je balance à envoyer cette volumineuse lettre.

[1] Scudéri (Georges de) 1601-1667. Poète et romancier très fécond, emphatique et d'une vanité ridicule. Souvent attaqué par Boileau. Entra néanmoins à l'Académie française en 1650.

Digitized by Google

Vous vous seriez épargné tant d'ennui, si vous eussiez cru que votre seule réflexion sur les gens de lettres dût me fournir une si abondante matière. Il est des maladies dont il est difficile de détruire le germe : vous savez celle qui m'a affligé autrefois. Au surplus vous en serez quitte pour me lire à plusieurs reprises, à moins que vous ne préfériez, ce qui serait plus simple, ne me point lire du tout. Je dois vous dire encore que je n'écris longuement qu'au très petit nombre de ceux que j'aime, et que j'ai un peu compté sur votre indulgence et sur votre amitié.

« Vous me demandez, Monsieur, quels sont les ouvrages nouveaux et les histoires galantes. Je serais enchanté de vous satisfaire sur ce point ; mais je ne suis plus au courant de rien Je ne lis plus que quelques lambeaux d'Young[1] ou quelques passages de Montaigne[2]. L'un et l'autre ne m'apprennent rien sur ce qui fait le triste apanage de la condition humaine. Ils voudraient me consoler de tout ce que je souffre ; mais les moyens qu'ils m'offrent me paraissent insuffisants.

« Si je parcours Sénèque[3], je vois un homme accablé des dons de la fortune et qui veut me vanter les charmes de la pauvreté : je ris de l'opulent philosophe.

« Mais laissez faire, je veux par la suite devenir un homme à la mode, un homme du jour enfin ; et puisque vous ne vous contentez pas d'être aimable par vous-même, je vous mettrai à portée de briller dans vos cercles angevins par mille histoires qui paraîtront d'autant plus *divines*, qu'elles seront plus incroyables. Vos jolies femmes, vos femmes de bon ton perdront à jamais ce titre, si vous

[1] Young (Édouard), poète anglais (1681-1765). Son principal ouvrage est intitulé : *Méditations sur la nuit*. Il y peint avec une sombre mélancolie le néant de toutes choses.

[2] Michel de Montaigne (1533-1592), célèbre moraliste français.

[3] Sénèque, philosophe stoïcien, mort 65 ans après Jésus-Christ, sur l'ordre de Néron, son élève. Composa de nombreux traités de morale pratique se rapprochant des doctrines chrétiennes,

Digitized by Google

n'êtes point l'âme de leurs petits soupers. Vous leur faites déjà tourner la tête : que sera-ce quand vous serez l'écho de tout ce qui se passera de curieux et de piquant dans cette immense cité, dans ce Paris si fameux et qui sonne si agréablement aux oreilles des provinciales ?

« Quoique je connaisse le bon esprit de votre compagne, je ne dirai rien qu'elle ne puisse entendre. »

Le 31 décembre 1782, autre lettre de Tridon à M. Chambault :

« Comme le temps passe, dites-vous, Monsieur! Moi, je dis : comme il va lentement! Et c'est là la différence qu'il doit y avoir entre nous ; c'est-à-dire entre deux êtres dont l'un est heureux et l'autre malheureux. Celui-ci, dont les jours sont tissés par l'ennui et par la douleur, voudrait en voir précipiter le cours et se trouver au terme final ; celui-là, dont la vie est semée de roses, croit que ses années se dévorent et qu'il est déjà vieux, sans avoir presque joui, car je pense que les jouissances se font encore moins sentir que les privations. Cependant la Parque file sans s'arrêter, et son ciseau coupe indistinctement la trame de soie et celle de laine.

« Voyez, Monsieur, quel début! Comme il est empreint des sombres couleurs de la mort! Mais qu'importe à l'homme qui réfléchit, au philosophe! Il est toujours inébranlable : *si fractus illabatur orbis, improvidum ferient ruinæ.*

« J'aurais dû plutôt, sans doute, me livrer à toute la reconnaissance que je vous dois pour l'intérêt que vous voulez bien prendre à ce qui me touche, et pour les choses honnêtes et flatteuses que vous avez la bonté de me dire... »

Ici Tridon entre dans quelques détails sur l'inutilité de ses démarches pour obtenir une situation qu'on lui avait fait espérer et dans lesquelles M. Chambault l'avait aidé.

Digitized by Google

Puis il parle de son ami, l'abbé de Cornillon, qui était lui-même en relations suivies avec M. Chambault, ayant été le camarade de son fils au collège de La Flèche et peut-être aussi à cause de ses brillantes relations. La famille de Sibert de Cornillon était d'ailleurs très protégée par le cardinal de Bernis de qui elle tenait plusieurs bénéfices.

Le frère de notre abbé, le vicomte de Cornillon, était passé aux Antilles où il avait fait un riche établissement. Quant à l'abbé, sans doute un peu malgré lui, on l'avait destiné à entrer dans les ordres. Il étudiait alors la prédication à la communauté de Saint-Sulpice, attendant quelque grasse sinécure pouvant lui permettre la vie douce et facile qu'il avait rêvée.

Voici comment Tridon parle de son ami :

« L'abbé de Cornillon est en effet à Paris, comme je crois l'avoir mandé à Monsieur votre fils, et va embrasser dans toute leur étendue les différentes branches du saint ministère. C'est un apôtre, mais d'une autre espèce que ceux qui prêchaient jadis aux nations.

« Il y a plusieurs chemins pour arriver à la gloire éternelle. Celui-ci en a choisi un peut-être moins rude, mais les temps sont changés. Ses prédécesseurs n'avaient pas une constitution si délicate, si poupine (qu'il me pardonne l'expression) ; ils étaient plus robustes et non moins éloquents, peut-être, que le vénérable abbé qui fait le sujet de cet article, malgré l'idée sublime que je me suis formée de ses talents pour la persuasion.

« Je suppose que vous avez reçu de ses nouvelles. Il doit être étonné lui-même d'avoir tant tardé à vous en donner.

« Nous voici dans la saison des vœux : chacun paie son tribut suivant les divers motifs qui le guident. Pour moi, Monsieur, je ne paie le mien qu'à l'amitié. Animé de ce sentiment noble et pur, je vous l'offre avec toute l'ardeur et la sincérité d'un cœur vrai, qui dédaigne tout ce qui

Digitized by Google

ne porte point ce caractère. Ainsi, vous serez toujours heureux, et votre félicité s'étendra sur tout ce qui vous est cher, si les vœux que je fais sont remplis. »

La lettre suivante de l'abbé de Cornillon, adressée de Paris à M. Chambault, le 24 mars 1783, laisse entrevoir une vocation religieuse encore chancelante.

Je la cite pour ses détails sur la Cour.

« ..... Je fais beaucoup d'attention aux conseils que vous m'avez donnés dans votre dernier voyage, et je m'aperçois que c'est à juste titre que vous me les donniez. Il faut se méfier du beau sexe dans cette contrée : il est moins timide que le nôtre. Mais j'espère cependant que vous n'aurez point sujet de vous moquer de moi à notre première entrevue. Je ne suis pas encore amoureux, comme vous le prétendiez, et j'espère, qui plus est, que je ne le deviendrai pas de longtemps. Les femmes aiment un peu trop le plaisir : mon état, ma façon de penser, ma santé, mon tempérament demandent autre chose de moi. Je vois néanmoins la société, parce que j'imagine qu'on peut s'y plaire très innocemment.

« Notre pauvre ami Tridon est toujours aussi malheureux. Il ne peut trouver aucune espèce de place. Il mérite un sort bien différent. J'ai cherché à faire quelques démarches, mais elles ont été inutiles.....

« On donne pour nouvelle que l'on vient de donner un premier valet de chambre à M. le Dauphin[1]. Voici comment on raconte le fait :

« La nourrice a demandé à le sevrer, et comme la Reine y avait quelque répugnance, celle-là dit qu'elle avait sevré au bout du même temps le premier enfant qu'elle avait allaité, et qu'il se portait bien.

[1] Ce fils aîné de Louis XVI mourut en 1789. Ce fut seulement à cette date que le second fils du Roi prit le nom de Dauphin. Celui-ci, Louis XVII, n'était pas encore né.

Digitized by Google

« On l'a fait venir : c'est le fils d'un médecin. Son âge est de trois ans. Cet enfant a demeuré le reste de la journée avec M. le Dauphin. Le soir, on vint pour le prendre ; mais M. le Dauphin s'y opposa et donna à entendre par tous ses signes qu'il voulait qu'il restât.

« Le lendemain, même scène. On en prévint le Roi qui dit que, puisqu'il en était ainsi, il fallait le laisser avec lui.

« Le père du petit, prévenu par la nourrice qui, vraisemblablement, voulait lui rendre service, se présenta au dîner du Roi à qui on le fit apercevoir. Sur quoi le Roi lui dit qu'il ne fût point inquiet sur son enfant ; que M. le Dauphin le voulant avec lui, il le créait son Premier valet de chambre et que, dès ce moment, il en aurait les appointements.

« Il faut observer qu'on avait dit au petit que l'enfant avec lequel il jouait étant beaucoup plus que lui, il fallait qu'il usât d'égards, ce qu'il fit... »

On voit comment M. Chambault était renseigné sur les principaux événements de la Cour. Il fut, à Angers, le premier à connaître l'arrestation du cardinal prince de Rohan, grand aumônier de France, à propos de l'affaire du collier de diamants offert à la Reine. Le cardinal avait été la dupe d'une intrigante, Mme de la Motte, qui fut peu après condamnée par le Parlement à être fouettée, marquée et enfermée à perpétuité.

Son mari fut envoyé aux galères. C'était Tridon qui avait transmis cette nouvelle à sensation. Il tint M. Chambault exactement informé des divers incidents de ce mémorable procès.

Georges BRULEY,
Ancien magistrat.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

LE CHATEAU DES PONTS-DE-CÉ

Que de fois me suis-je pris à regretter de ne pas voir le château des Ponts-de-Cé devenir la propriété de cette charmante cité si pleine de souvenirs depuis les temps les plus anciens!

Personne ne songeait à cette acquisition! Je me trompe. Sur la proposition d'un maire intelligent (pourquoi ne pas nommer M. Boutton?), le Conseil municipal, cette année même, vient de voter l'achat de ce joli castel occupé par la gendarmerie.

Il ne nous appartient point de louer cet acte au point de vue administratif, n'ayant aucune qualité pour cela; mais on ne nous refusera pas d'en témoigner notre satisfaction au point de vue de la conservation archéologique et de l'intérêt historique.

Donc, merci! spécialement au *maire* et au *Conseil* qui, déjà, se sont montrés si favorables à l'érection de ce fameux Gaulois, pur modèle du patriotisme angevin, *rêve suprême* de cet autre grand patriote qu'on devine, modelant pour la place Saint-Laud d'Angers le plus aimé de nos ducs, trois personnages : Dumnacus, René d'Anjou et David d'Angers, gloires du pays.

Et maintenant, entrons en matière, avec quelques rares modifications à l'un de nos anciens travaux.

A quatre kilomètres environ d'Angers, vers sud-est, la ville des Ponts-de-Cé, *longue rue* de plus d'une demi-lieue, traverse sur de magnifiques arches nouvellement cons-

Digitized by Google

truites, le canal de l'Authion et les trois larges bras de la Loire, qui rendent, à cet endroit, le fleuve si pittoresque.

Cette cité qui possède deux paroisses, renferme, placés en ligne a peu près droite, et séparés par des cours d'eau, *trois quartiers principaux :* l'église Saint-Aubin occupe le *premier*; l'église Saint Maurille, où on voit de très curieuses stalles du XVIe siècle, domine le *troisième*[1], et le château défend le *second* ou celui du milieu.

La position de cette petite forteresse était autrefois assez avantageuse, quand, surtout, elle avait au devant de sa grosse tour de vieilles arches en zigzag, puis, à droite et à gauche, de longues files de ponts à tabliers de bois si faciles à couper et armés d'ailleurs de fortes piles angulaires en manière de petits bastions avancés.

Au moyen âge, les Ponts-de-Cé n'étaient pas seulement une ville murée et un passage très important, mais ils formaient, avec le château, un plan général de défense, utile à la sûreté d'Angers, du côté du sud. A cause de cela, sans doute, « les gouvernements d'Angers et des Ponts-de-Cé « furent unis au gouvernement de la province, tandis que « les autres villes de l'Anjou avoient des gouvernements par- « ticuliers[2]. » Dans nos trop récentes guerres civiles, dites guerres de la Vendée, il parut bien, en raison des efforts multipliés des combattants à vouloir garder ou prendre ce point, qu'ils le considéraient comme un lieu de défense spécialement avantageux ; tout concourait, en effet, à lui imprimer ce caractère ; les maisons mêmes, fort élevées et aux pignons surplombant la voie étroite et tortueuse, pouvaient, à l'occasion, servir de fortins ; ajoutez à tous ces travaux de main d'hommes l'heureuse situation des quartiers de cette cité, dans des îles remarquablement fécondes.

[1] Voir sur quelques articles de M. Dainville, procès-verbal du 26 juin 1846 de la Commission archéologique ; et pour autres détails, le dictionnaire de M. Port 1874.

[2] Boulainvilliers, *État de la France*, t. VI.

Digitized by Google

Aussi n'est-ce pas depuis un demi-siècle seulement que les avantages de cette belle position ont été appréciés. Et, sans m'arrêter à discuter cette tradition qui veut que César ait donné les deux premières lettres de son nom à cet endroit célèbre, nous ferons seulement observer qu'elle prouve que, dans l'esprit du peuple, ce lieu aurait mérité d'attirer l'attention du conquérant des Gaules.

Plusieurs savants ne balancent pas à admettre que les îles dans lesquelles se réfugièrent les Saxons d'*Odoacre*, battus à Angers, vers 464[1], par les Francs et les Gallo-Romains réunis, sont les mêmes îles que celles de nos Ponts-de-Cé.

Dom Jean Huynes, auteur d'une histoire inédite de Saint-Florent, en parlant d'un pont que Charles-le-Chauve fit jeter au IXe siècle sur la Loire, afin de fermer le passage aux barques danoises, croit (page 127) que ce pont pourrait bien avoir été l'un de ceux qu'autrefois l'on voyait aux Ponts-de-Cé. Il ressort même, d'après l'examen fait de l'appareil du pont de Saint-Maurille, avant sa complète et récente démolition, que quelques-unes de ses piles dataient de l'époque gallo-romaine[2]. C'est pourquoi nous n'hésitons pas à considérer comme constante la haute antiquité de ce passage qui conduisait en Aquitaine.

Il est encore vrai, pour nous, que ces ponts ont été plusieurs fois démolis et plusieurs fois reconstruits. Mais j'abrège, pour aborder le IXe siècle, date à laquelle je rencontre la première et la plus ancienne mention qui ait été faite du château des Ponts-de-Cé.

On sait qu'à la prière de l'évêque d'Angers, Rainon, Alain le Grand, roi de Bretagne, et qui avait quelque autorité en certaines parties de l'Anjou, donna l'antique abbaye de Saint-Serge à nos évêques ; mais on ignore généralement que cette donation s'effectua dans le château des Ponts-de-Cé, *in castro Seio*, tout à la fin du IXe siècle[3].

[1] Grég. de Tours, alin. 19, lib. 2.
[2] Voir *Nouv. arch.*, N° 18.
[3] *Gallia christiana*.

Digitized by Google

Il est entendu que le château dont il s'agit ici n'est pas celui que l'on voit aujourd'hui et qui date seulement du xve siècle. Mentionnons seulement rapidement quelques-uns des faits qui se rapportent à ce vieux castel, aujourd'hui transformé en gendarmerie.

En 1438, un grand combat entre Anglais et Français eut lieu presque à ses portes, lequel tourna à l'avantage de nos pères et à l'honneur du seigneur de Bueil. Bourdigné s'en exprime de la sorte. « L'an 1438, fut rapporté au seigneur du Bueil, que ung vaillant capitaine espagnol, « tenant le party des Anglais, ayant bande de huit mille « hommes environ, le pays d'Anjou par courses et pilleries « infestoit, dont il fut fort courroucé et pour ce qu'il *en* « *estoit natif*. Il manda ses amys et alliés de toutes pars et « assembla tant de gens qu'il eut oncs puissante armée « avecques laquelle il entra en Anjou, cherchant les « Anglais et les Espagnols, bien délibéré de les combattre « où il les rencontreroit, lesquels, de sa venue advertiz, se « tirèrent pareillement aux champs pour le trouver.

« Si fut telle adventure qu'ils se rencontrèrent à une lieue « d'Angiers, à une petite ville appelée les Ponts-de-Sée, et « chargèrent courageusement l'ung sur l'autre : car celluy « n'estoit qui n'eut grand désir de demourer victorieux, et « moult dura la bataille ; mais enfin, les Espagnols et les « Anglais desconfits, obtint, le seigneur de Bueil, la « victoire, dont luy et ses gens furent fort enrichis ; car « ja avait longtemps que les ennemis n'avoient cessé de « piller et amasser butins par le pays ; mais ils les lais- « sèrent là. »

Le château des Ponts-de-Cé reçut, en 1465, la visite d'un voyageur célèbre pour ce temps-là, *Léon de Rosmital*, noble bohême, qui, avec une suite de quarante personnes, tant à pied qu'à cheval, et la plupart en costume militaire, parcourut, de 1465 à 1467, l'Allemagne, l'Angleterre, la France, le Portugal et la Terre-Sainte. Son secrétaire écri-

Digitized by Google

vit le récit de ce long pèlerinage, imprimé pour la première fois à Stuttgard, en 1844, par les soins de M. J.-A. Schmeller ; et voici comment il parle des Ponts-ne-Cé, où Rosmital passa, venant alors de la Bretagne : « Le troisième jour (traduisons-nous), le Roi de Sicile priait notre « maître de vouloir bien visiter sa ville d'Angers, distante « de dix milles (de Saumur) ; nous descendîmes le fleuve « (la Loire), jusqu'au lieu nommé Ponts-de-Cé (*vicum « pontem de Saleto*); en cet endroit est un pont d'un mille « en étendue dont le péage rapporte annuellement au fisc « royal *quarante mille couronnes.* (Environ 200,000 fr.) « En outre de cette petite ville, est une citadelle bâtie « assez loin de la rive, au milieu des eaux de la Loire, sur « des arches et des piliers[1]. »

L'excellent roi René y passa le mois de juillet l'an 1468. Nous avons, en effet, deux lettres de ce prince datées des Ponts-de-Cé : l'une du 6, à l'évêque de Marseille, et l'autre du 8, adressée au pape. On les trouvera dans les Œuvres complètes du roi René, publiées par M. le comte Théodore de Quatrebarbes.

Quatre années plus tard, Louis XI, afin de surveiller les menées du duc de Bretagne, s'installa au château des Ponts-de-Cé ; laissons parler Philippe de Comines. « Environ ce temps, je vins au service du Roy (ce fut l'an 1472) « et estoit aux Ponts-de-Cé ou il s'estoit tiré contre le duc « de Bretagne et lui faisoit la guerre ; et là vinrent devers « luy aucuns ambassadeurs de Bretagne et aussi y en « alloit des siens ; entre les autres y vint Philippe des « Essarts, serviteur du Duc, et Guillaume de Soubs-« Plenville, serviteur de Monseigneur de Lescut. (Odet « d'Aidie, seigneur de Lescut ou Lescun)..... Un peu « durèrent ces allées et venues de Bretagne et à la fin « délibéra le roy d'avoir la paix de ce costé. »

En avril 1487, Charles VIII est aux Ponts-de-Cé d'où il

[1] *Nouv. arch.*, n° 9.

Digitized by Google

fait expédier des lettres d'amortissement « par les quelles « sur la requeste et la prière de son oncle et cousin le Duc « du Bourbonnais et d'Auvergne, connétable de France, « expositive qu'en 1450, estant pour lors lieutenant géné- « ral au pays et duché de Normandie, du Roy Charles VII, « il aurait eû une journée à l'encontre des Anglois, anciens « ennemis de la couronne de France, à un champ estant « auprès du village *de Formigny au Diocèse de Bayeux*, « de laquelle journée Dieu lui donna la victoire et furent « ceux des Anglois desconfiz et rompus ; dont après s'en- « suivit la reduction du dit pays et du duché de Normandie, « à l'obéissance du dit Roy. La quelle victoire du Duc vou- « lant rendre graces à Dieu, voua de foire edifier et cons- « truire au dit champ où fut la dite journée une chapelle « *an l'honneur de Monseig*r *S*t *Loys nostre encien pro-* « *geniteur et protecteur de la couronne de France*[1]. »

Si du xve siècle nous passons au xvie, nous verrons que le château des Ponts-de-Cé, le plus souvent résidence joyeuse de nos ducs, s'assombrit en 1562, à la suite des tristes événements suscités par nos guerres religieuses. Dès le commencement de l'année 1562, les calvinistes se rendent maîtres *d'Angers*, mais ils ne peuvent s'emparer du château ; toutefois, Desmarais, un de leurs chefs, surprend la tour du pont de la Basse-Chaîne (depuis démolie), mais il en est chassé. De dépit, il court, dans la nuit du 30 avril, aux Ponts-de-Cé, désarme les habitants et prend leur château. Ceux-ci, revenus de leur surprise, font appel aux villages voisins, les secours viennent, les calvinistes sont assiégés ; une sortie maladroite compromet leur position, les deux partis pénètrent en même temps dans le château pour s'y battre dans les escaliers, à tous les étages, de marche en marche, jusque dans les greniers ; Desmarais lutte avec désespoir, mais vains efforts, les habitants des Ponts-de-Cé n'ont pas moins de courage, la fureur s'en

[1] Ducange, *sur Joinville*, p. 319.

Digitized by Google

mêle, ce n'est plus un combat, c'est de l'acharnement, c'est du carnage, les corps des agresseurs volent par les fenêtres dans la Loire et, navrant spectacle, le fleuve étouffe dans ses tourbillons sinistres ceux que le fer avait épargnés. Cependant Desmarais parvient à s'échapper et, suivi de quelques-uns des siens, va s'installer dans le château de Rochefort où il n'est pas de notre objet de l'accompagner.

Peu d'années après, et toujours pendant les malheureuses guerres civiles, il s'accomplit aux pieds des murs du château des Ponts-de-Cé un de ces actes inhumains que l'histoire doit enregistrer, tout en frémissant, comme avertissement salutaire et terrible à ceux qui se laissent aller aux emportements de la colère.

C'était au commencement de 1570 : Charles IX était alors à Angers, où il s'occupait des préliminaires de la 3e paix, qu'on appelle ironiquement *mal assise* ou *boîteuse*, et des ordres avaient été donnés aux troupes royales qui étaient en Guyenne de repasser la Loire. Comme donc Strozzi, natif de Venise, mais qui était Français par ses services et fort peu par son caractère, se rendait en Anjou à la tête de ses bandes, afin d'obéir aux ordres de la cour, il s'arrêta aux Ponts-de-Cé, où, dit Brantôme, « voyant ses « compagnies embarrassées par trop de femmes de mau- « vaise vie et ayant fait faire plusieurs bandons pour les « chasser, et voyant qu'ils n'en faisaient rien, ainsi qu'on « les passait sur les Ponts-de-Cé, il en fit jeter pour un « coup du haut en bas plus de 800 pauvres créatures qui, « piteusement criant à l'aide, furent toutes noyées par trop « grande cruauté, laquelle ne fut jamais trouvée belle des « nobles cœurs et même des dames de la cour qui l'en « abhorrèrent étrangement et l'avisèrent longtemps de tra- « vers. »

Quelques années après cet événement, c'est-à-dire en 1589, lors du rapprochement de Henri III avec Henri de Navarre, il fut sérieusement question de céder le château

Digitized by Google

des Ponts-de-Cé aux protestants qui préférèrent celui de Saumur. Du reste, les Ponts-de Cé, avec Angers, s'étaient en ce temps-là déclarés pour Henri IV, contre la ligue qui avait les villes de Craon, Châteaugontier, Pouancé, Chemillé, Brissac, etc., etc. [1]

Au XVIIe siècle, le château des Ponts-de-Cé fut encore témoin de nombreux combats. Après la chute du maréchal d'Ancre, ministre des affections de Marie de Médicis, le duc de Luynes prit le dessus dans les affaires de l'État. Ce dernier fut à son tour l'objet de la jalousie des grands qui eurent à leur tête Marie de Médicis. Par suite, il se forma deux partis, celui du *roi* et celui de *sa mère;* la guerre s'ensuivit entre eux, et après la *guerre* vint la *réconciliation;* or, guerre et réconciliation eurent lieu, l'une aux *Ponts-de-Cé* et l'autre à *Brissac.*

La reine-mère, depuis le mois de septembre 1619, habitait Angers, dont le gouvernement lui avait été donné, et où elle entretenait, avec les mécontents, le foyer de la discorde. Le roi, désireux de mettre un terme à toutes ces conspirations de palais, pénètre dans l'Anjou à la tête de ses troupes, au mois d'août 1620. Négociations et phalanges marchent de front; l'évêque de Luçon, Richelieu, alors du parti de la reine-mère, ménage habilement celui du roi; cependant, le 7 août, on se bat aux Ponts-de-Cé, par suite d'un malentendu, et cinq mille hommes de la reine sont mis en fuite; la diplomatie reprend son train, tout se pacifie, le lendemain 8 août, le roi entre aux Ponts-de-Cé, et Richelieu ramasse sur le champ de bataille son chapeau de cardinal.

La Fronde, cette guerre où les femmes jouèrent un si grand rôle, devait aussi laisser son souvenir au château des Ponts-de-Cé. Angers venait de se rendre au Roi, Saumur avait, quelque temps auparavant, fait de même; cependant le château des Pont-de-Cé résistait; un détachement de l'armée royale, commandé par le maréchal d'Hocquincourt,

[1] De Thou, t. X, p. 591.

Digitized by Google

l'assiège, le prend et passe la garnison au fil de l'épée. (3 mars 1652)

Avec la fin du XVIIIe siècle, le château des Ponts-de-Cé revint à ses mauvais jours. On avait alors baptisé cette localité du nom de *Ponts-Libres*.

Mais laissons parler un témoin oculaire, M. du Reau, qui, en octobre 1821, adressait à M. de Romain, qui voulut bien nous la communiquer, une lettre d'où nous extrayons les lignes suivantes. « Le 5 novembre 1793, à 4 heures du « soir, je fus, dit M. du Reau, arraché de chez moi, « emportant un paquet que j'avais fait longtemps d'avance. « C'est dans cette battue méthodique que fut arrêté le « plus grand nombre de ceux qu'on appelait aristocrates. « Elle dura quatre jours, pendant lesquels nous voyions « arriver à chaque instant de nouvelles victimes pour par- « tager notre séjour dans *l'église des Cordeliers d'Angers*, « pêle-mêle, hommes et femmes qualifiés ou du peuple, « vieillards ou enfants.... Le cinquième jour, le tribunal « révolutionnaire s'établit en grande pompe sur les « marches du grand autel, à l'effet de *confirmer sans* « *appel* ou de *révoquer* les arrestations ; peu furent com- « pris dans la révocation.... ensuite nous fûmes conduits « au Grand-Séminaire (musée actuel).... où nous restâmes « durant trois semaines. »

M. du Reau nous apprend qu'après ce laps de temps, les conventionnels ordonnèrent l'évacuation des prisons.

« Évacuer, dit il, c'était vider les prisons d'une manière « ou d'une autre ; tous ceux qui n'avaient pas été fusillés « furent amoncelés dans l'église de Saint-Maurice : « femmes, enfants confondus avec les hommes ; nous « passâmes tous la plus horrible nuit, étouffés pour « ainsi dire par la fumée d'un feu de chaises et de confes- « sionnaux qui alimentait le bivouac de notre garde. M. de « Romain et moi la passâmes sur une marche de l'autel, « appuyés contre le piédestal du côté de l'épître. Le lende-

Digitized by Google

« main, on sépara les hommes d'avec les femmes et nous « fûmes dirigés sur les *Ponts-de-Cé* et reçus, les femmes « dans l'église Saint-Aubin, et nous dans *les greniers du « château.* »

Ici commence pour cette colonne, *d'Angers* jusqu'à *Doué*, lieu de sa destination, un véritable chemin de la croix.

« Nous fûmes, répète M. du Reau, conduits aux Ponts- « de-Cé par une soldatesque furieuse qui affecta de nous « mener avec une lenteur préméditée et comme à une « orgie. Partis à huit heures du matin, nous n'arrivâmes « qu'à trois heures de l'après-midi, par un froid horrible, « dans la cour du château où nous fûmes livrés à toutes « les imprécations d'une populace prévenue et de la garni- « nison qui regardait nos vêtements comme une proie... « Enfin, au bout de deux heures, employées à déblayer les « greniers pour notre loger, nous y fûmes introduits tout « gelés et harassés. » Ils y demeurent cinq jours.

« Ce temps fut employé, continue M. du Reau, par nos « gardiens à nous décimer soit par la *fusillade*, soit par la « *guillotine.* »

M. du Reau se trouvait au château des Ponts-de-Cé en même temps que M. de Jourdan qui en fut retiré pour être guillotiné avec huit autres victimes, « toutes accusées *de « n'avoir ni servi ni combattu la République, par con- « séquent considérées comme inutiles dans le monde.* « Jugez de l'horreur dont nous fûmes saisis, écrit M. du « Reau, chaque instant éclairait pareille scène; nous étions « en butte aux invectives de nos gardiens, excités encore par « le bruit du canon qui se faisait entendre d'Angers, car l'at- « taque de cette ville par les Vendéens concourait avec notre « séjour aux Ponts-de-Cé... Le général Tabary, qui parta- « geait notre sort, quoique forcené républicain, élève la voix « et dit : — *Camarades d'infortune, voici le moment le « plus critique, il convient de ne témoigner ni crainte ni*

Digitized by Google

« *espérance, soyons calmes.* Ce général Tabary, qui était « accusé d'avoir abandonné le poste d'Ingrandes aux « Vendéens, n'en était pas moins furieux de se voir con- « fondu avec des royalistes ; il murmurait et jurait à tous « moments contre l'ingratitude de son parti : *oui*, me dit- « il, *j'étais à Sedan à la tête d'une manufucture d'ami- « don, je me suis engagé avec quarante de mes ouvriers, « et voilà le prix de mon dévouement...* Du reste, il avait « toujours avec lui deux bons amis qui ne lui laissaient pas « manquer de consolation, la *pipe* et *l'eau-de-vie.* Il n'en « eut pas besoin longtemps, bientôt il fut traduit devant « l'implacable tribunal et, malgré l'étalage de ses services « et la jactance de son babil..., il ne put éviter le fatal « mot F. (fusillé) ou G. (guillotiné) et subit son arrêt en « criant *vive la République !* »

Enfin, tous ces prisonniers, réduits en cinq jours à 500, de 800 qu'ils étaient (300 ayant été fusillés ou guillotinés), sortirent du château des Ponts-de-Cé, attachés deux à deux, sans qu'on leur donnât le temps de prendre le moindre paquet comme chose superflue pour des gens qui vont mourir.

« Nous avançons, reprend M. du Reau, jusqu'au grand « pont ; là, je vis un corps étendu sur lequel toute la chaîne « passa, c'était le curé de Saint-Évroult qui, attaché « comme les autres, avait succombé au besoin, à ses infir- « mités et à sa vieillesse ; son neveu, le fameux ***, qui nous « conduisait, le fit jeter sur une charrette ; ce malheureux « prêtre, cahoté jusqu'à Doué, ne tarda pas à expirer, « autant de lassitude que par les mauvais traitements « qu'il reçut à l'entrée des caves où il fut atteint d'un coup « de crosse à la tête. »

Je dépasserais ici mes limites si je suivais, avec M. du Reau, les victimes dans leur douloureuse passion jusqu'à Doué ; il suffit de savoir que chaque halte devenait l'occasion d'un danger, d'une menace, d'un pillage ou d'une exécution.

Digitized by Google

Je me hâterai donc de couper court à cette marche lugubre par ces lignes :

« Chemin faisant, assure le même M. du Reau, nous « eûmes le spectacle de pauvres malheureux qui, succom- « bant à la fatigue et au besoin, étaient détachés de la « *chaîne* et fusillés sur la crête du premier fossé dans « lequel on les jetait. *On ne nous épargna pas aussi le « hideux sepctacle d'une guillotine ambulante, qu'on « affectait de faire circuler autour de nous, avec un « panier gluant de sang, comme un panier de vendange « qu'on met sous l'anche d'un pressoir.* »

Que de scènes lamentables arrivées aux Ponts-de-Cé! mais nous ne voulons pas quitter son château en laissant l'esprit de nos lecteurs plongé sur d'aussi lugubres souvenirs. Reculons un peu en arrière. Nous sommes au 18 juin 1747 ; les cloches résonnent à longues volées dans la petite cité. Les habitants de Saint-Aubin et de Saint-Maurille s'agitent en tous sens et sortent de leurs maisons le fusil à la main. Que se passe-t-il donc aux Ponts-de Cé, qui, depuis bientôt cent ans, c'est-à-dire depuis les derniers troubles de la Fronde, ont perdu l'habitude des alarmes. Qu'on se rassure. Il ne s'agit que d'une belle, imposante et très pacifique cérémonie, et les fusils des *Ponts-de-Séiais* ne sont chargés qu'à poudre. M. Goyon, le nouveau gouverneur du château, est attendu et tous les habitants, syndics en tête, se portent au devant de lui, sur la route d'Angers. A son arrivée aux Ponts-de-Cé, il entre dans l'église Saint-Aubin, où le curé, M. Pierre Leroux, lui adresse le compliment d'usage. A l'issue de la messe, le gouverneur se rend, précédé de quatre tambours, au château, où le feu de deux coulevrines et de quatre boîtes annonce son approche ; sur la place, il allume le feu de joie au bruit d'une vive fusillade. A la porte du château, le fermier lui en présente les clefs ; puis après, les deux syndics, l'un de Saint-Aubin et l'autre de Saint-Maurille, lui offrent le *vin de la ville*, qui consistait en trois bou-

Digitized by Google

teilles de vin de Bourgogne et trois de vin de Champagne, lesquelles coûtèrent ensemble 21 livres.

Du château, *il alla visiter le couvent des dames de l'ordre de Saint-François*, ensuite l'église de Saint-Maurille, où la réception eut moins de solennité. De retour à Saint-Aubin, il dîna chez le curé et y but le *vin de la ville*.

Fondé l'an 1622, le couvent qu'il venait de visiter avait été célèbre, environ un siècle auparavant, par une aventure romanesque.

Vers le milieu du XVIIe siècle, une jeune personne, riche, belle et d'illustre naissance, aima quelqu'un d'une condition moins élevée que la sienne, cela se voit tous les jours, comme aussi la résistance des parents à de semblables unions. Son père lui destinait l'un des plus parfaits gentilshommes de l'Anjou, qu'elle n'affectionnait pas. L'amour a ses droits, l'autorité paternelle les siens, ces derniers prévalurent, et devant la jeune fille si opiniâtre s'ouvrit le cloître où l'amour ne fit que battre en retraite pour s'épancher ensuite avec plus d'abandon par des voies difficiles sans doute, mais pleines d'attraits, probablement à raison du mystère ; c'est assez dire qu'elle entretint une correspondance secrète avec son amant, dans un but d'évasion. On ne tarda pas, en effet, à recevoir au couvent un coffre que les porteurs, vu l'absence des religieuses qui étaient à l'église, se contentèrent de placer à l'entrée du cloître, debout contre la muraille. Vêpres et complies, achevées, la jeune fille aperçoit le dépôt mystérieux, qu'elle fait monter dans sa cellule, puis, afin de donner le change, elle s'empresse d'assister au souper. On comprend ses inquiétudes et ses angoisses, le *Benedicte* était à peine achevé qu'elle attendait impatiemment les *Grâces*. Enfin l'instant arriva qui lui permit de se trouver dans son humble cellule, au milieu du silence, face à face avec son amant, il est là, se dit-elle, une planche nous sépare ! elle ouvre, que voit-

Digitized by Google

elle? un cadavre. Les porteurs avaient maladroitement déposé le coffre à l'envers, le malheureux jeune homme était mort la tête en bas. — Son amante désespérée se noya dans un petit bras de Loire qui coulait entre l'enclos du couvent et le château des Ponts-de-Cé ; quant au père, il se coupa la gorge.

Avant de quitter le couvent des Dames des Ponts-de-Cé, il me reste à entretenir nos lecteurs d'un autre épisode dont je ne garantis aucunement l'authenticité, mais que nous a très agréablement conté une vénérable dame, parente de Mlle Rabouin, supérieure de cette communauté, sous l'épiscopat de Mgr de Grasse.

Au rapport de cette dame, entre 1758 et 1772, sans pouvoir mieux préciser la date, Mme de La Fayette aurait été contrainte d'aller habiter le couvent des Cordeliers des Ponts-de-Cé, par suite d'une lettre de cachet de Louis XV, à l'obtention de laquelle M. de La Fayette ne serait pas demeuré étranger. On ignorait la cause de cet exil qui resta toujours mystérieux au couvent; il est vrai que la jolie tournure de Mme de La Fayette, l'élégance de ses manières, le piquant de sa conversation, sa jeunesse et sa beauté prêtaient quelque aliment à la médisance. Comme elle n'était que pensionnaire, elle put garder son costume habituel, qui contrastait étrangement avec l'habit gris-bleu des religieuses, ses compagnes. Plusieurs années s'écoulèrent ainsi, lorsqu'elle fut invitée par son mari à consentir au mariage de leur fils (le célèbre marquis de La Fayette, l'un des grands noms de la Révolution française); Mme de La Fayette répondit qu'elle donnerait son consentement à Paris : c'était demander sa liberté; elle l'obtint. Son séjour dans le cloître lui avait fait perdre quelque chose de cette élégance et de cette tournure si fort appréciée auparavant. Elle s'en aperçut et, comme cette perte est, à l'endroit des femmes, ce qu'il y a parfois de plus sensible, elle préféra revenir aux Ponts-de-Cé, où, tout en

Digitized by Google

se livrant à de pieuses pratiques, elle conçut quelque humeur contre Mlle Rabouin qui, alors supérieure, eut beaucoup de peine à déjouer ses légères intrigues de couvent. Mme de La Fayette ne tarda pas à le quitter par suite de la position embarrassante qu'elle s'était créée vis-à-vis de cette supérieure.

Quelques mots encore sur les influences qui ont, à diverses époques, amené l'agrandissement de la ville des Ponts-de-Cé, et je termine.

Cette petite ville doit ses principaux développements à son heureuse situation sur la Loire, à l'importance de son passage, comme aussi à la sollicitude des moines de Saint-Aubin d'Angers. Humbert étant alors abbé, ils firent, l'an 1003, construire aux Ponts-de-Cé une église sous le même vocable que leur propre abbaye Consacrée la même année par Rainault, évêque d'Angers, au temps de Foulques Nerra, cette église, alors toute petite, se réduisait à l'étendue de la nef actuelle. Elle fut successivement augmentée du chœur et de diverses chapelles, de 1496 à 1530. — En 1526, toutes les fenêtres ont été ornées de vitraux, dont une partie au moins furent offerts à l'église par de généreux donateurs, comme l'atteste une inscription gothique peinte sur le milieu d'un vitrail placé derrière l'autel de la nef collatérale. Elle désigne François Boulomniau, ségrayer royal de la forêt de Belle-Poule, comme ayant fait faire *cette eupvre*. Ces vitraux, qui représentent des sujets de l'ancienne et de la nouvelle loi, sont généralement d'un assez bon style et méritent d'être étudiés pour les costumes du XVIe siècle.

Un curieux manuscrit de Denis Chevalier, curé de Saint-Aubin des Ponts-de-Cé, de 1703 à 1725, manuscrit auquel nous avons déjà fait quelques emprunts, nous apprend que le corps de Jeanne de Laval, reine de Sicile, femme de René d'Anjou, et morte à Beaufort le 2 janvier 1498, fut, lors de sa translation à Angers, déposé un jour et une nuit

Digitized by Google

en l'église Saint-Aubin, où l'on attendait le convoi, qui vint d'Angers, pour en faire la levée. Le maître d'hôtel de la Reine remit trente sols à la fabrique.

A l'époque où fut fondée l'église Saint-Aubin, l'église Saint-Maurille paraît avoir déjà existé. Les bénédictins de Saint-Serge, en l'unissant à leur monastère dans le cours du xie siècle, contribuèrent aussi pour leur part à l'accroissement des Ponts-de-Cé, car, aujourd'hui encore, le vrai moyen de grouper une population sur un point donné est d'y bâtir une ou plusieurs églises. Ajoutons ici qu'une autre abbaye, non moins célèbre que les précédentes, l'abbaye de Fontevrault, eut, en vertu d'un don fait en 1118 par Foulque, roi de Jérusalem, la haute juridiction sur la ville des Ponts-de-Cé durant plus d'un siècle et demi ; mais que, vers 1293, Charles, comte de Valois, en fit le retrait moyennant trois cents septiers de froment et soixante-dix livres de rente qu'il donna en échange ; toutefois, Fontevrault se réserva les péages. « Philippe de « Valois, suivant Pagniol de la Force, p. 183, t. XII de sa « description de la France, étant parvenu à la couronne « en 1328, y réunit le *Pont-de-Cé* comme faisant partie « du comté d'Anjou. »

Nous avons vu que, sous le rapport militaire, les gouvernements des Ponts-de-Cé et d'Angers étaient unis au gouvernement de la Province. Sous le rapport municipal l'union n'était pas moins forte, ainsi le maire et échevins d'Angers l'étaient aussi des Ponts-de-Cé. « Avons voulu, dit la charte « de Louis XI (février 1474)..., qu'ils puissent coggnoistre « decider et determiner sommierement et de plain toutes « les causes et matières personnelles et possessoires qui, « doresnavant, seront meues et intentées entre les habi- « tants (d'Angers) faulxbourgs, Banlieue et *quintes* d'An- « giez, en ce comprins le Pont-de-Sée... Que les dits « maire, soubzmaire, eschevins et conseilliers aient « *seaulx* sous les quels les marchands (d'Angers) Ban-

Digitized by Google

« lieue, en ce compriscs le Pont-de-Sée... se puissent « obliger. »

Ils avaient encore juridiction, connaissance, punition et correction relatives aux poids, mesures, fours, moulins, etc., etc., dans les Ponts-de-Cé; les réparations du pont-levis de cette petite ville les regardaient au même titre que celles concernant les fortifications d'Angers. Cependant les Ponts-de-Cé avaient leurs syndics, mais qui n'étaient que les délégués de la municipalité d'Angers.

Cette petite cité eut l'insigne honneur, sans doute à cause de la réputation de son ancien commerce de froment et des belles farines de ses moulins à eau, de voir son *boisseau* élevé au rang *de mesure à laquelle se rapportaient les autres mesures de l'Anjou.*

De son côté, le pain des Ponts-de-Cé n'était pas en moindre renommée que les jolies femmes de cet endroit, j'en ai pour garant cette strophe d'un vieux noël angevin :

« Chantez des Ponts-de-Cé,
« Saint-Aubin, Saint-Maurille,
« Qui de pain fournissez
« Angers, faubourg et ville. »

Nous nous arrêtons ici, non que notre portefeuille soit à court de documents sur les Ponts-de-Cé, mais ceux-ci suffisent, et au-delà, pour jeter l'intérêt de souvenirs, les uns historiques, les autres anecdotiques, ceux-ci terribles, ceux-là plus touchants, sur le château des Ponts-de-Cé.

GODARD-FAULTRIER.
Directeur du Musée Saint-Jean d'Angers,
Officier de l'Instruction publique,
Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand.

P. S. T. M.

Heureuse rencontre !

J'adressais aux imprimeurs mon article : *le château des Ponts-de-Cé*, lorsque je reçus de notre cher Cosnier son

Digitized by Google

intéressante brochure intitulée : *Une idée*, où je trouve ce passage : « Peu de temps après son mariage, Victor Hugo « suivit le cours de la Loire, dans un petit bateau, de « Tours à Nantes. S'étant arrêté aux Ponts-de-Cé, il en « avait conservé un si charmant souvenir qu'il en parlait « souvent. Un jour, Victor Pavie apprit à son illustre ami « que le château de la petite ville était à vendre..... Le « grand poète témoigna le désir de l'acheter..... Par « malheur, ceci se passait au mois de juin 1830, la veille « de la Révolution, qui brisa tant d'espérances; on ne parla « plus du beau projet.... »

Et comment ne pas parler encore d'un petit médaillon représentant une tête de bouffon en bronze doré, de l'époque de la Renaissance, trouvé aux Ponts-de-Cé en septembre 1887 près du château. On y lit : *C'est ma fantaisie.* D'après l'envoi de la photographie que j'eus l'honneur de faire au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts en 1888, cette tête fut reproduite à la page 712 du volume de la 12e session, où on peut la voir, suivie de trois lettres à mon adresse, l'une de M. Darcel, l'autre de M. Chabouillet et la dernière de M. Lelong, notre distingué compatriote, finissant ainsi : « Il paraît probable que cet objet se rattache « à ces Sociétés spéciales qui, même à la fin du XVIIIe siècle, « s'appliquaient cette devise rimée variante d'un distique « célèbre :

« Le monde est plein de fous et qui n'en veut pas voir
« Doit se tenir tout seul et casser son miroir. »

D'autres personnes se demandent et pourquoi pas ? si le sujet n'aurait point quelque attache avec ce qu'on nomme la *Drôlerie des Ponts-de-Cé : quatorze hommes à porter une ardoise*, dicton appliqué plus tard au combat du 7 août 1620, dirigé par le roi Louis XIII en personne.

V. G.-F.

Digitized by Google

L'ÉPISODE DE BARBE-BLEUE

AU THÉATRE

Le succès qui a accueilli la mise en scène du drame de *Jeanne d'Arc* à la Porte Saint-Martin, à la Gaîté, au Châtelet et à l'Hippodrome, de 1873 à 1891, semble indiquer que le public verrait avec la même faveur reproduire en spectacle l'épisode du sire de Rais, compagnon de notre libératrice. Les faits et gestes de cet étonnant personnage en font un type plus dramatique que le *Faust* de Gœthe. Dans l'existence du maréchal, tous les genres se succèdent. Ses goûts littéraires et artistiques, son luxe effréné, ses gloires militaires, ses opérations d'alchimie, ses infamies, sa passion pour la musique, les ballets, les représentations théâtrales, les costumes d'apparat, sa fin tragique et terrifiante, tout concourt à la mise en scène. La musique d'orgue, les chants de guerre et de bravoure, les enivrements de l'orgie, la musique de ballet et de théâtre, la danse macabre, la musique funèbre, la musique religieuse, les entrées triomphales et la marche au supplice, tout cela est bien de nature à inspirer des musiciens comme Saint-Saëns, Gounod, Widor, Benjamin Godard, etc.

Voilà pourquoi nous avons essayé de faire passer, sous forme de tableaux, devant les yeux des lecteurs ou plutôt des spectateurs, les diverses scènes de cet épisode. On verra par cet exposé s'il y a matière à un libretto de spectacle et à une partition ou orchestration musicale. Il n'est pas

Digitized by Google

douteux qu'un tel spectacle aurait pour l'Anjou, la Vendée, le Poitou et la Bretagne un attrait particulier et une saveur locale saisissante. On n'aurait même pas besoin de donner le fouet aux enfants, comme en 1440, pour graver dans leur mémoire par des moyens violents les scènes violentes de cette existence tragique, où l'admiration et l'horreur se succèdent et où le fantastique égale la réalité [1].

Voici ce projet qui tentera peut-être nos littérateurs dramatiques, nos compositeurs lyriques, nos artistes et un impresario intelligent.

Ch. Lemire.

BARBE-BLEUE

(Le sire de Rais)

SPECTACLE ÉQUESTRE AVEC BALLETS

Musique de ***

EN QUATRE PARTIES ET DIX TABLEAUX

Mise à la scène par Ch. Lemire

PREMIÈRE PARTIE

PREMIER TABLEAU

Place publique à Nantes (1433)

Le maréchal de Rais, Gilles de Laval, quittant l'armée de Charles VII, revient à Nantes.

Un portrait de lui est à Versailles, dans la salle des maréchaux, mais ce portrait n'a pas l'authenticité voulue et ne donne pas la physionomie du personnage.

[1] Voir l'ouvrage : *Le Barbe-Bleue de la légende et de l'histoire* avec illustrations, par Ch. Lemire. Germain et G. Grassin, éditeurs, Angers, et Ern. Leroux, 28, rue Bonaparte, Paris. Prix, 2 fr. 50.

Digitized by Google

Rais n'a encore que 20 ans. Il est de grande taille et d'une grande force musculaire, en même temps que d'une parfaite élégance de formes et de manières.

La chevelure est blonde, abondante, lustrée et parfumée. Sa fine moustache et sa barbe en queue d'aronde sont noires comme les longs cils qui ombragent ses grands yeux bleus. C'est une figure douce et sombre, d'un aspect fascinateur.

Il est en costume de guerre, montant son cheval noir caparaçonné richement. Son armure est étincelante.

Il fait son entrée à Nantes.

Entrée à Nantes : Cortège des gardes, des hommes d'armes, des écuyers, des seigneurs bretons, des coulevriers avec leurs coulevrines, archers, etc. Bannières. — Guidons. — Trompettes. — Marche guerrière. — Acclamations du peuple.

DEUXIÈME TABLEAU

Bibliothèque. — Bahuts. — Tables couvertes de livres, de peintures, de reliquaires, de spécimens d'architecture gothique et de sculpture, de papiers et d'instruments de musique, d'objets d'alchimie.

Le sire de Rais reparaît. Il est en pourpoint de velours noir rehaussé, malgré son deuil, d'une chaîne d'or avec médaillon servant de reliquaire.

Entre Griart, surnommé Henriet. Il a 28 ans. Il porte une robe brune, des hauts de chausse collants, le tout maintenu à la taille par une ceinture de cuir à laquelle pend une escarcelle de cuir, une dague dans un fourreau et un étui cylindrique renfermant des plumes et une écritoire.

Le gouverneur des pages, Hicquet, entre avec le page Corrillaud, dit Poitou, le page Rossignol (16 ans) et autres pages de 10 à 20 ans, le gentilhomme normand de Briqueville, l'orfèvre Robin et un orfèvre angevin se disant alchimiste. Le sire de Rais lui donne un marc d'argent en lui disant d'en faire la transmutation. Il lui donne à cet effet un flacon d'alcool. L'orfèvre change l'argent en vin et

Digitized by Google

tombe ivre. Le sire de Rais le prend par les épaules et le jette dehors en le menaçant.

Rais, suivi de ses compagnons, se retire.

TROISIÈME TABLEAU

Place publique à Nantes

L'hôtel de la Suze

Sur le portail un écusson en pierre portant : d'or à la croix de sable. — Des arceaux relient les voûtes sous lesquelles un homme d'armes peut passer à cheval. — Portes massives avec ferrures et judas grillés. — Lourds marteaux. — Fenêtres à encadrement sculpté.

Le peuple s'assemble sur la place. — Divertissements burlesques. — Petit enclos dans lequel des aveugles armés de bâtons poursuivent un pourceau. Au lieu de frapper la bête, ils se frappent entre eux. — Musique foraine. — Danse macabre.

Des chariots chargés de victuailles passent sur la place. Ils sont pris d'assaut par la populace. — Les chevaux sont dételés et se sauvent. Les débris des chariots servent à allumer un feu de joie. Alors la populace se forme en farandole et danse autour du feu.

L'un des chariots contenait des caisses remplies des costumes et oripeaux destinés à la représentation d'un mystère. Le peuple s'en empare et s'en affuble.

Nobles, bourgeois, manants, archers, juges, truands, barons et comtes, avec des couronnes de carton doré, des armes de bois, des sceptres de fer-blanc se joignent à la mort brandissant une faux en bois portant un pourpoint rayé de noir et blanc et couverte d'un manteau bariolé. Tous dansent au son d'un orchestre criard juché sur un tréteau. — Musique macabre. — Appel de trompettes.

Les gens d'armes du sire de Rais font évacuer la place et ranger la foule. Sur une estrade viennent se placer, suivies de leur cortège de dames et demoiselles bretonnes,

Digitized by Google

sur leurs haquenées, la dame de Rais et sa fille Marie âgée de 16 ans.

Musiciens et airs bretons. — Binious, hautbois, cor anglais, cornemuse. — Le sire de Rais sort de l'hôtel de la Suze. — Cortège des pages, des seigneurs, des écuyers, gardes, valets. — Le peuple salue le maréchal. Les truands l'entourent. Il distribue des aumônes, fait circuler l'hypocras et les massepains. Il fait chasser par ses gardes les baladins et acrobates et remplacer leurs jeux par le défilé des acteurs du *Mystère du Siège d'Orléans*. — Acteurs, guerriers, magiciens, moines. — Les chevaliers offrent un tournoi aux dames.

Entre Jeanne des Armoises (la fausse Jeanne d'Arc). Elle circule entre les seigneurs et les soldats et demande des danses bretonnes. — Les musiciens bretons jouent des airs de danse. — Le sire de Rais fait exécuter ensuite par ses veneurs des airs de chasse et l'air de compère Guillery. Puis, les trompettes sonnent, les fanfares retentissent. — Les jeunes pages courent la quintaine.

Le mannequin d'un guerrier armé d'une lance est installé sur un pivot de façon à tourner sur lui-même au moindre choc. — Les pages, à tour de rôle, s'exercent à frapper le mannequin bien en plein. Quand ils le manquent, la lance vient frapper l'assaillant.

Entrent les danseurs et danseuses mauresques. — Ballet espagnol. — Tambours de basque, castagnettes, tambourins. — Musique du ballet.

QUATRIÈME TABLEAU

Après le spectacle, la place est redevenue déserte. — La nuit commence

Les deux mégères : la Meffraie et la Blanchu. — Leur costume. L'une a 50 ans, l'autre 60 ans. La Meffraie est vêtue de gris, porte un chaperon noir et cache son visage sous une étamine noire. L'autre a le visage encapuchonné. Des enfants passent isolément, les uns revenant de l'école

Digitized by Google

ou s'esquivant du logis pour courir la ville, d'autres demandant l'aumône, d'autres faisant des commissions, d'autres travaillant aux jardins, d'autres se rendant à l'église ou chez les marchands. La Meffraie en entraîne un avec elle. La Blanchu emporte une petite fille. Poitou en engage un autre que sa mère ramenait de l'école. Les autres écuyers et valets en entraînent d'autres en leur promettant de beaux habits, des gâteaux, des cadeaux, des chevaux. D'autres enfants sont surpris par les ravisseurs qui les bâillonnent et les enferment dans de grands sacs ou poches pour les emporter.

Les mères, les femmes parcourent éperdues la place, en quête de leurs enfants. Elles interrogent les écuyers, les pages, les valets, les hommes de garde. — Les soldats les menacent de leur couper les oreilles. — Elles se retirent désespérées et furieuses.

DEUXIÈME PARTIE

CINQUIÈME TABLEAU

La porte de Tiffauges (1434) [1]

Défilé des trente chapelains en pourpre et hermine avec leurs caudataires. — Les trente enfants de chœur. — Cierges. — L'orchestre de la chapelle. — Les orgues portées par six valets robustes. — Les chapelains portent un reliquaire resplendissant. — Le peuple les suit. — Musique d'orgue avec accompagnement d'orchestre. — Le sire de Rais se place à l'orgue. — Le cortège se retire.

SIXIÈME TABLEAU

Le pré d'enfer. — (L'obscurité se fait).

Appareils d'alchimie et de magie.

Survient l'ami François, le sorcier Prelati, puis Gilles de Rais, puis le sorcier picard Jean de la Rivière, Palerme, le vacher Louis, le trompette Dumesnil.

[1] Voir les gravures d'après nature.

Digitized by Google

François Prelati commence les invocations [1]. Un petit page se glisse pour voir la scène. Il est surpris, enlevé et jeté dans une oubliette.

Les diables ne viennent pas. — Rais signe de son sang un pacte avec Satan. — Alors apparaissent les quatre diables : Satan, Belzebuth, Bélial, Alboron. Ils se livrent à toutes sortes d'excentricités.

Apparition de grenouilles, chiens, loups, léopards, chats noirs. — Cris de bête. — Sons de trompe. — Flammes phosphorescentes. — Cercles de feu. — Serpents de Pharaon. — Feux de bengale. — Musique infernale. — Les diables houspillent le sire de Rais.

Rais pris de peur saute hors du cercle et saisit son collier garni d'un reliquaire. — Les diables disparaissent.

Pour les apaiser, les fées de Machecoul amènent les enfants enlevés. On les envoie égorger dans la tour.

Au pied de la tour, dans les fossés, Poitou, Henriet, Rossignol et les autres complices brûlent le corps et les vêtements des enfants et en jettent les cendres dans les fossés.

Vient à passer la dame de Rais et sa fille Marie. Elles surprennent les secrets de la tour et reculent d'horreur. — Rais les faits conduire sous escorte et interner au château de Thouars.

TROISIÈME PARTIE

SEPTIÈME TABLEAU

La porte de Machecoul (Septembre 1440)

L'arrestation du maréchal. — Le capitaine Jean Labbé. — Le héraut. — L'escorte. — Les gens d'armes bretons. — Le cortège. — Les orgues suivent, ainsi que les chapelains et les pages. — Le maréchal est conduit en prison,

[1] Voir pour les détails l'ouvrage précité, pages 28 à 30.

Digitized by Google

HUITIÈME TABLEAU

Nantes

Salle basse du vieux château de la Tour-Neuve

Le tribunal ecclésiastique et le tribunal civil siègent en face l'un de l'autre[1]. — Au milieu, l'évêque à une table; le grand sénéchal à une autre.

Le héraut d'armes. — Son escorte. — Trompettes. - Les mères des victimes viennent demander justice. — Le serment des soixante-quinze témoins.

Invocation au Saint-Esprit, pour orgues.

Gilles est amené devant le tribunal. — Le cortège, la foule, les sergents à baguette.

L'accusé porte un vêtement de laine blanche, des chausses collantes de même couleur, des bottines blanches à la poulaine. Il se fait revêtir d'un pourpoint de soie gris perle parsemé d'étoiles brodées en or, bordé, ainsi que le chaperon d'hermine blanche. Le pourpoint est serré à la taille par une ceinture écarlate à laquelle pend un poignard dans un fourreau de velours écarlate. Il porte au cou la chaîne et le reliquaire en or.

Protestations de Rais. — Insultes et menaces aux juges. — Il demande pardon. — Il est ramené en prison.

Comparution des complices : Henriet. Il fait voiler le Christ. — Poitou. — La Meffraie. (Dépositions mimées.)

Gilles est ramené. Il porte un nouveau costume : pourpoint de damas noir, garni de fourrures noires et sur la tête un chaperon de velours noir. Les reflets de ce costume et de sa barbe lustrée sont du même bleu-noir brillant.

Les instruments de torture. — Il avoue et raconte ses crimes. — Sa confrontation avec maître François qui avoue, mais qui est renvoyé sans jugement. — Ils s'em-

[1] Pour leur composition, voir page 35.

Digitized by Google

brassent. — Gilles demande pardon à la foule assemblée et aux parents des victimes. — Malédictions des parents.

La dame de Rais et sa fille Marie viennent implorer la grâce du sire de Rais. — Le tribunal la refuse. (Lamento de harpes).

La sentence paraît sur un écriteau. — Les condamnés sont ramenés en prison.

QUATRIÈME PARTIE

NEUVIÈME TABLEAU

La prairie de Biesse à Nantes. — Le supplice

Les trois gibets et les trois bûchers entourés de la foule. — Les trois condamnés. — Leur cortège : les hérauts, les écuyers, les hommes d'armes, les confréries, l'évêque, le grand sénéchal, l'inquisition, les juges, les bourreaux. — Les cloches du beffroi. — Le *Miserere*.

La scène du supplice. — Gilles à genoux se recommande à saint Michel. — Apparition de l'ange des combats. — Marche funèbre. — Le supplice des trois condamnés. — Les femmes nobles vêtues de robes blasonnées et voilées de cagoules blanches, suivies de pénitents noirs, apportent un cercueil armorié. — Le *De Profundis*.

Enlèvement du corps non consumé du maréchal par sa femme, sa fille et les autres femmes, qui le portent aux Carmes dont les cloches tintent.

DIXIÈME TABLEAU

(1436-1450)

Apothéose allégorique

Du bûcher principal s'élève la statue de Paris. — Autour d'elle, le connétable Artus de Richemont, duc de Bretagne, l'épée à la main. — Un écriteau portant : (1436-1450). — Formigny. — Paris et la France libres ! — Yolande d'A-

Digitized by Google

ragon. — Anne de Bretagne. — Ambroise de Loré, La Hire, Xaintrailles, l'amiral de Coëtivi, le maréchal André de Laval, l'évêque de Nantes, le sénéchal de l'Hospital, les dix nations ou corporations de l'Université, docteurs, bacheliers, écoliers, bedeaux, massiers, libraires et parcheminiers, avec les bannières des universités modernes.

Les Dames de la Halle présentent le vin et les épices au connétable qui a délivré Paris sans verser le sang. — Les Parisiens l'acclament et dépouillent la croix rouge, livrée anglaise qui leur était odieuse.

Richemont larmoyant de joie boit à la santé du peuple de Paris et de la France. — Marche triomphale. — Les écoliers, les Parisiens, les Bretons se mêlent aux femmes de Paris, de Bretagne, aux danseuses mauresques, aux réjouissances populaires. — Apothéose finale.

Digitized by Google

LA BOULLAYE LE GOUZ

Sa vie et ses voyages

(suite)

A cette époque, l'on voyageait à petites journées et l'on se plaisait à séjourner dans les villes que l'on traversait; tel n'était pas le cas de La Boullaye le Gouz : il lui tardait d'arriver en Orient. Aussi ne s'arrêta-t-il que quelques heures à Provins, à Troyes, à Châtillon-sur-Seine, à Dijon et à Beaune. Il a soin de nous faire observer que Provins est célèbre par ses conserves de confitures roses, que Troyes est la ville des astrologues et que les crus de Beaune donnent le meilleur vin de toute la Bourgogne. Cette dernière remarque nous indique le faible de notre explorateur. A Châlons, il s'embarquait sur la Saône et arrivait à Lyon. Cette ville était déjà un centre commercial des plus importants. Ses fabriques occupaient près de dix mille ouvriers. La Boullaye le Gouz se souciait fort peu de l'industrie lyonnaise; il se borne à nous dire qu'à Lyon, la langue française commençait à se corrompre et qu'un grand nombre de banquiers étaient d'origine italienne; il s'empresse de prendre le bateau et descend le Rhône pour se rendre à Marseille, où il devait s'embarquer. Quelques villes où il s'arrête attirent son attention; indiquons Vienne, Coudrieux, « où l'on trouve un vin blanc délicieux », Tournai, « où l'on voit les fameux crus de l'Ermitage, si justement célèbres », Valence et Pont-Saint-Esprit. Avignon lui parut

Digitized by Google

une cité curieuse. Les Juifs y étaient assez nombreux. Le gouvernement pontifical faisait preuve vis-à-vis d'eux d'une grande tolérance et les astreignait seulement à porter un chapeau jaune, afin de les distinguer du reste de la population. Contrairement à ce qui a lieu d'habitude, les enfants d'Israël menaient une existence des plus misérables à Avignon.

Quelques jours après, La Boullaye le Gouz arrivait à Marseille, et malgré la rapidité de son voyage, il visitait les environs de cette ville. Il nous dit « qu'il y avait quantité de petites maisons de plaisance appelées bastides, où croissaient les bonnes figues ». Marseille ne pouvait pas lui présenter grand intérêt; aussi une fois muni de sa patente de santé, il s'embarqua pour Gênes et de là se rendit à Livourne, puis à Florence, à Sienne, à Viterbe, à Rome. Le croirait-on, il reste indifférent à tout ce qu'il voit; il se borne à nous dire quelques mots de la politique du grand duc de Toscane. Le vin blanc qu'il a bu à son dîner, à Montefiascone, le touche plus que tous les monuments qu'il passe sous silence et il le déclare « un muscat de première qualité ».

Deux mois nous paraissent actuellement suffisants pour visiter Rome. C'est le temps que La Boullaye le Gouz y passa et il y reçut le meilleur accueil de plusieurs personnes de qualité, et en particulier du cardinal Capponi. Cependant, lorsqu'il nous parle de la ville éternelle, il est d'une brièveté désespérante et toutes ses réflexions se résument dans la phrase suivante : « Rome, autrefois la demeure des empereurs, est maintenant le siège du souverain pontificat. Il semble que Dieu ait prédestiné cette ville pour être la première du monde. » Il traverse Ancône, Lorette, Faënza, *renommée pour sa belle faïence de terre*, Bologne, *où l'on l'on mange de bons saucissons;* à Ferrare, il se jette dans un carrosse, arrive à Venise, n'y séjourne que quarante-huit heures et s'embarque à bord

Digitized by Google

d'un navire anglais, *la Concorde*, qui était sur le point de lever l'ancre. Le voilà au terme de ses vœux, il prend la route du Levant.

A notre époque, le trajet de Venise à Constantinople, grâce à nos lignes de paquebots, est une véritable promenade. Au XVIIe siècle, il n'en était pas de même : aucun service régulier n'existait et les voyages étaient d'ordinaire assez longs. C'est ce qui arriva à notre compatriote ; il s'était embarqué pour Smyrne et avant d'arriver à son port de destination, la *Concorde* dut s'arrêter à Zante, pour y décharger du biscuit à destination de la garnison vénitienne, et à Chios, en attendant que le vent d'ouest vînt à souffler.

Ces lenteurs ne semblent pas ennuyer La Boullaye le Gouz ; tout paraît l'intéresser et il nous communique ses observations ; l'on voit que nous ne sommes plus en Italie, mais en Orient.

Actuellement Smyrne, avec les villages qui l'environnent immédiatement et lui servent de faubourgs, a près de 250,000 habitants [1] ; c'est l'entrepôt général des produits du Levant et sa rade, l'une des meilleures de l'Archipel, est fréquentée par de nombreux batiments. Son importance croît chaque jour. Au XVIIe siècle, elle était loin de jouir de la prospérité qu'elle possède maintenant. Ce n'est guère qu'à partir de 1740, qu'elle est devenue un centre commercial. En 1402, elle avait été complètement détruite par Tamerlan et, au moment où La Boullaye le Gouz visitait cette ville, elle pouvait compter trente et quelques mille habitants, la plupart Chrétiens et adonnés au commerce, alors bien peu important. Nous y avions un consul ; les Capucins de la province de Touraine y possédaient une chapelle qui servait d'église paroissiale et les Jésuites un collège, où la

[1] La ville de Smyrne compte seule 200,000 habitants, dont 110,000 Grecs, 45,000 Turcs, 10,000 Arméniens, 12,000 Juifs, 3,000 Persans, 20,000 Européens.

Digitized by Google

jeunesse grecque recevait une instruction assez complète. Les Européens que l'on voyait le plus, à Smyrne, étaient des Français, des Anglais, des Vénitiens. La Boullaye le Gouz ne se proposait pas de faire un long séjour dans cette cité, où rien du reste ne pouvait l'intéresser. Il avait eu la bonne fortune d'y rencontrer deux compatriotes, un médecin originaire de l'Anjou, le sieur de la Porte, et un négociant de Marseille nommé Trouillard. Il s'embarqua avec eux à bord d'un brigantin et, après avoir successivement touché à Mételin, à Gallipoli, à l'île de Marmara, à Rodosto, il arrivait à Constantinople, sans qu'une rencontre fâcheuse vînt attrister son voyage. Constantinople a peu varié depuis que les Turcs s'en sont emparés; ses avantages tiennent surtout à sa merveilleuse situation. Lorsqu'on pénètre dans l'intérieur de la ville, l'on éprouve un certain désenchantement qui succède à l'enthousiasme, dont on ne peut tout d'abord se défendre. Telle fut l'impression de La Boullaye le Gouz et il nous en fait part en disant : « Cette ville est triangulaire et très belle à voir de dessus la mer; mais lorsqu'on est en dedans, l'on perd l'estime que l'on avait conçue sur le vaisseau. Sa beauté ne procède ni de ses bâtiments, ni de sa grandeur qui est égale à celle de Paris, mais de sa situation à la pointe de l'Europe, sur un canal qui répond à deux mers, fermé aux deux extrémités par des forteresses, où le vent du nord fait arriver les vaisseaux de la mer Noire, et celui du sud, ceux de la mer Blanche; et quelque vent qu'il fasse, ils peuvent y aborder d'un côté ou d'un autre.

A cette époque, l'Empire Ottoman avait cessé d'être une menace pour l'Europe; néanmoins il passait encore pour redoutable. Sous le sultan Mustapha Ier, qui avait régné de 1622 à 1640, l'anarchie avait été à peu près complète; son successeur, Murad IV, avait, non sans peine, reconstitué l'empire et, en 1639, forcé la Perse à lui céder Bagdad, dont il s'était emparé l'année précédente. En 1640, la situa-

Digitized by Google

tion était satisfaisante; un grand nombre d'abus avaient été supprimés, les pachas contraints à l'obéissance, les revenus de l'état accrus et l'armée complètement réorganisée. Le sultan Ibrahim Ier était monté sur le trône en 1640; son premier soin fut d'envoyer un corps de troupes reconquérir la place d'Azoff, qui était tombée au pouvoir des Kosaques. L'expédition fut couronnée de succès et la ville entièrement rebâtie, devint une forteresse redoutable. Ibrahim Ier s'était constamment fait remarquer par la haine qu'il portait aux Chrétiens; il voulut même un jour ordonner le massacre de tous ceux qui habitaient son empire, et, pour empêcher la mise à exécution de ce projet insensé, il fallut l'opposition courageuse du Chéik-ul-Islam. Un instant, l'on crut que le nouveau sultan allait se tourner contre la France et lui déclarer la guerre, parce que les chevaliers de Malte, dont il avait à se plaindre, appartenaient en grande majorité à la nationalité française. Son grand visir lui avait suggéré la pensée de conquérir Candie, la dernière possession des Vénitiens dans l'Archipel. Des instructions furent immédiatement données et l'on se mit en mesure de réunir une flotte capable de transporter cinquante mille hommes. Le 24 juin, cette armée débarquait devant la Canée et s'en emparait presque sans coup férir.

Telle était la situation au moment où La Boullaye le Gouz arrivait à Constantinople. Il n'était bruit que d'armements, et l'on se proposait d'enlever à Venise les derniers comptoirs qu'elle possédait dans la mer Égée. Le fanatisme s'était éveillé et dans les mosquées, l'on prêchait la guerre sainte. La haine du Giaour était devenue plus vivace que jamais. Choisir un pareil moment pour parcourir la Turquie et visiter un pays musulman nous paraît chose d'autant plus que singulière, que c'était bénévolement s'exposer à des dangers réels, sans grande utilité. De nos jours, un explorateur s'abstiendrait de pénétrer dans une région où, à la suite d'événements quelconques, les populations musul-

Digitized by Google

mânes seraient en effervescence. Ces difficultés n'avaient pas effrayé La Boullaye le Gouz, et c'est tout au plus s'il les mentionne. Lorsqu'il en parle, il se montre d'une indifférence qui ne laisse pas de nous étonner et prouve qu'il était d'un caractère peu facile à émouvoir.

En Italie, La Boullaye le Gouz s'était hâté de visiter les villes qu'il avait traversées et, à part Rome, il n'avait séjourné dans aucune d'elles ; ses observations présentent peu d'intérêt, et l'on dirait qu'il ne se soucie pas de ce qu'il voit. En Turquie, il n'est pas le même. Les Turcs, leur religion, leur gouvernement, leurs mœurs attirent son attention. En lisant ses voyages, nous pouvons nous rendre compte de ce qu'était alors l'empire ottoman. Nous visitons le sérail, nous sommes au courant de l'organisation de l'empire ottoman, du nombre et de l'importance de ses dignitaires et de sa puissance militaire. Plusieurs chapitres de son livre sont consacrés aux pratiques religieuses des Musulmans, aux mosquées, à la manière dont se célèbrent les mariages, aux fêtes, aux bains, etc. Nous pénétrons dans la vie privée des Musulmans et nous prenons connaissance de leurs mœurs les plus intimes. La Boullaye le Gouz nous raconte tout ce qu'il voit et nous transmet tous les renseignements qu'il peut se procurer ; il faut le dire, il est aussi intéressant que pittoresque et humoristique ; aussi croyons-nous devoir reproduire quelques pages de son écrit.

« Les Ottomans appellent leur prince souverain, Honkiar ou sultan, lequel prend la qualité de premier roi musulman et de distributeur des couronnes. Les princes chrétiens pourraient facilement plumer cette corneille d'Esope, s'ils en voulaient reconnaître le défaut. Son empire s'étend au nord, jusqu'à la Tartarie de Crimée, Géorgie et Pologne ; à l'ouest, il confine Ragusc, la Dalmatie, la Hongrie et le royaume de Maroc ; au sud, il a pour limites l'Ethiopie, les royaumes de Lybie, Arabie, et principauté de Bassora ; à l'est, la Géorgie et la Perse, dont il est séparé par le

Digitized by Google

Tigre. Les langues que l'on parle sur l'empire sont la turque, l'arabe, la persane, la tartare, la grecque, la franque, l'hébraïque, l'arménienne, la kourde, la géorgienne, la kaldaïque, la syriaque, la copte, l'albanaise, la russe, la hongroise; pour le latin, le français, l'italien, l'allemand et l'anglais, ils ne sont entendus que des Européens qui y négocient. Le turc et l'arabe sont les plus générales langues du monde. »

« Le sultan souffre les Chrétiens, les Juifs et les Indous sur ses terres, avec toute liberté de leur foi, en payant cinq rôles d'Espagne ou plus par an. Ce tribut s'appelle *Karache*, dont les Francs sont exempts, eux et leur postérité. Des Grecs insulaires et autres Chrétiens, il en prend des enfants, lesquels l'on instruit dans des séminaires, jusqu'à ce que les docteurs fassent élection des meilleurs esprits et des plus beaux; raison pourquoi, les chefs sont de bonne mine en Turquie, lesquels l'on envoie dans le sérail du grand Turc, pour apprendre la politique, théologie ou droit; ils n'en sortent point sans avoir l'une des premières charges de l'État. Cependant ils servent de pages au grand seigneur et sous la conduite d'agas ou d'eunuques blancs, qui ne les laissent jamais sortir la nuit, et les font dormir dos à dos, enveloppés chacun en une couverture, dans une salle où il y a plusieurs lampes allumées, et se promènent au milieu. Pour les autres enfants de tribut que l'on ne juge pas avoir l'esprit propre à l'emploi ou maniement des affaires, l'on les fait Janissaires de la Porte ou Bostandjis du sultan. »

« Les prêtres, religieux ou évêques chrétiens ne payent aucun karache, même les rabis des Juifs qui sont employés à la lecture de la bible dans la synagogue, politique qui tient et oblige les directeurs de la conscience des peuples, afin de les maintenir dans une soumission perpétuelle. Il y a défense de disputer et parler mal de la religion musulmane, à peine du feu. Un Chrétien ne se peut faire Juif, ni

Digitized by Google

pareillement un Juif Chrétien, mais tous deux se peuvent faire de la secte des Musulmans. Il y a plusieurs Musulmans dont les femmes sont Chrétiennes. De tous les Chrétiens vassaux, les Arméniens sont exempts des galères et de donner des enfants, mais ils paient le karache ordinaire. »

« La milice du sultan consiste en 200,000 hommes effectifs, payés et entretenus en paix et en guerre, dont 120,000 sont de cheval, appelés ispahis, et 80,000 de pied, appelés inghissari, que nous connaissons sous le nom de Janissaires, ordonnés et distribués par les garnisons de l'empire, de manière que le sultan a assez de peine quelquefois à faire 45,000 combattants sans prendre de ses garnisons. Je m'étonne comme le sultan peut conserver tant de conquêtes avec si peu d'hommes. Je suis assuré que le roi a plus de Français que le sultan d'Ottomans naturels. Les nations soumises au Turc sont tellement ennemies de la famille ottomane, que s'il y avait jour de se révolter, elles chasseraient les Turcs et se remettraient en leur liberté première. Je n'ai point de doute que si Naples était entre les mains des Français et qu'ils fussent en paix avec le roi de Castille, ils prendraient facilement Jérusalem, Constantinople et toutes les îles de la mer Egée, suivant les prophéties des Orientaux, lesquels sont si faibles sur terre et sur mer, qu'ils céderaient plutôt que de contester. »

« La solde d'un Janissaire est de trois ou quatre aspres par jour de montre jusqu'à dix. D'autres ont des timars qui leur sont donnés par bénéfices du prince, et dont le revenu est de cinq ou six cents écus. Les Janissaires de la Porte sont certainement unis ensemble et dominent l'empire turc. Les autres Janissaires sont assez considérables, mais s'ils sortent de leurs garnisons, ils n'ont plus aucun pouvoir. Par exemple si un Janissaire de la garde de Babylone vient en Alep pour trafiquer ou voir ses parents, ou se marier, il n'est point considéré Mais si un Janissaire de

Digitized by Google

la Porte y vient, il a plus d'honneurs et de commandement que les Janissaires de la garde d'Alep. »

« Le grand vizir voit tous les jours le grand seigneur. Le peuple ne le voit que lorsqu'il sort de son sérail. A cette sortie, chacun évite de se trouver dans les rues, à cause que les officiers frappent inconsidérément ceux qu'ils rencontrent. L'ambassadeur de France ne le voit que deux fois, à son arrivée et à sa sortie de Constantinople. Le même usage s'observe de ceux d'Angleterre, Moskovie et autres lieux. Le sultan ne traite qu'égal avec l'empereur d'Allemagne auquel il envoie un *chiaux bachi* pour ambassadeur : pour les autres monarques, il ne leur envoie qu'un *chiaux* qui prend la qualité d'*Elchi* ou d'ambassadeur. Les Anglais, Vénitiens, Hollandais ont leurs ambassadeurs à la Porte, mais tous les étrangers qui n'ont point d'ambassadeur à la Porte, sont sous la protection de la France et paient les droits à Constantinople, à monsieur l'ambassadeur et, aux autres échelles, aux consuls de France. »

« En chaque ville de conséquence il y a un chef absolu qu'ils appellent pacha, lequel peut tout sur le peuple : pour la milice, elle ne lui obéit pas toujours. A la moindre faute des pachas, on leur envoie deux courriers de Constantinople, lesquels les viennent déclarer *mansouls* ou privés de leurs charges, ou bien les étranglent et en portent la tête au sultan sans aucune résistance aux aides de la Porte. La cause du massacre de quantité de pachas provient du changement du grand vizir, lequel voulant avancer aux dignités ses créatures, déclare ces pachas *mansouls*, ou les fait mourir, en la crainte et l'appréhension qu'il a qu'ils ne viennent à se faire rois. Les Turcs croient que l'heure de la mort étant prédestinée et fatale, il est meilleur d'être vizir ou pacha en mourant, que pauvre et misérable. »

« Les Ottomans sont superbes; parlant des amis et alliés du sultan, ils les nomment obéissants. J'en fis la remarque

Digitized by Google

à Fokia, où il parut sur la côte un vaisseau corsaire de Livourne. Les naturels disaient que les Francs qui étaient dans ce vaisseau n'étaient point obéissants. La plupart croient que le sultan a des douaniers dans toute la Chrétienté. On les entretient dans cette ignorance par politique, afin qu'ils ne puissent connaître qu'il y ait rien d'égal à leur empire. Ils méprisent et mettent au-dessous d'eux toutes les autres nations, et principalement les habitants des lieux où ils dominent. »

Toutes ces observations dénotent chez La Boullaye le Gouz un profond esprit d'observation. Notre compatriote se rendait parfaitement compte de l'état des choses. Pour lui, les jours de l'empire turc étaient comptés, et sa chute une affaire de temps. Son jugement est précieux : il nous indique que la question d'Orient était déjà posée à cette époque.

Les caravanes étaient alors les seuls moyens de communication que l'on connût dans l'Orient. De Constantinople partaient régulièrement des caravanes pour la Pologne, Raguse, la Perse, l'Égypte et la Mecque. Cette dernière était la plus importante, mais aucun Chrétien ne pouvait y être admis. La Boullaye le Gouz se proposait de se rendre à Tauris, et dans ce but, il s'adjoignit à la caravane de Perse, mais non sans difficulté. Avant de partir, il prit le costume oriental et acheta tout ce qui était nécessaire à son voyage. L'inventaire qu'il nous donne de son bagage est assez curieux et nous croyons devoir reproduire cette énumération. Le bagage de notre explorateur se composait de différentes couvertures, de deux bissacs destinés à contenir des vivres, d'une petite marmite pour faire cuire le riz et la viande, d'une tasse pour boire, d'une bourse de cuir de vache pour puiser de l'eau sans descendre de cheval, d'un flacon d'eau-de-vie, de deux boîtes pour conserver le mouton rôti, d'un sac de cuir pour le café, d'un coquemar pour le préparer, de quelques tasses de porcelaine, d'une hache

Digitized by Google

pour couper le bois, d'un bassin de cuivre pour laver le linge et la viande et d'une tente pour reposer durant la nuit. Tel était l'équipage indispensable dont il fallait être muni. Inutile de dire que chaque voyageur était à cheval et que la caravane comptait en outre un certain nombre de chameaux et de mulets destinés à porter les bagages et les provisions de bouche.

Le voyage dura plus longtemps que d'habitude. La caravane qui était partie de Constantinople le 1er septembre 1645, n'arriva à Tauris que le 19 novembre de la même année. Elle suivit le trajet ordinaire en passant par Chalcédoine, Tossia, Amasie, Erzéroum et Erivan, sans incident fâcheux. Le seul désagrément qu'elle éprouva fut le mauvais vouloir du pacha d'Erzéroum, qui la retint longtemps dans sa ville en donnant quelque mauvaise raison, afin d'obliger les voyageurs à acheter sa protection à un taux exagéré. La Boullaye le Gouz ne se plaint pas trop de ses ennuis, de ses fatigues et de ses privations; il se borne à dire qu'il est resté une fois, durant une marche de dix heures, sans avoir d'autre boisson que de la neige fondue. Cependant la caravane avait eu à souffrir des rigueurs de la saison. Le froid avait été rigoureux et en Arménie la terre était couverte d'une neige épaisse, si bien qu'on ne pouvait voyager qu'à petites journées. De plus les vivres étaient rares et la nourriture laissait à désirer. Peu importe à La Boullaye le Gouz. Il observe et s'intéresse à tout ce qu'il voit. La situation d'Erivan comme place forte, la Géorgie dont il suit la frontière, en pénétrant de temps en temps sur son territoire, l'Arménie qu'il traverse, la mer Caspienne, sont pour lui autant de sujets d'étude. Sa réception par le patriarche arménien lui donne l'occasion de s'instruire des rites et des usages de l'église arménienne, et les renseignements qu'il nous donne à ce sujet sont fort exacts. Pour lui, il importait de ramener les Arméniens à l'église catholique, et la chose lui semblait facile. Il fallait

Digitized by Google

envoyer en Perse un nonce, *homme de bien et fort libéral, lequel assisterait les pauvres Arméniens*, et en même temps décider les républiques de Venise et de Gênes et le grand duc de Toscane à fermer leurs ports à tous ceux d'entre eux qui voudraient persévérer dans le schisme!

La mer Caspienne excita particulièrement la curiosité de La Boullaye le Gouz, et la description qu'il nous en donne, quoique sommaire, est exacte. Déjà les Russes commençaient à fréquenter ses rivages, et il était permis de prévoir leurs tendances à s'emparer des routes commerciales de l'Asie centrale. Ce petit détail n'échappe pas à l'esprit clairvoyant de La Boullaye le Gouz, et il a soin de nous dire qu'Astrakan était dès cette époque un centre considérable. Le mont Ararat attire aussi son attention. « Cette montagne », nous dit-il, « on l'aperçoit de dix journées de caravanes. Les Juifs, Arméniens et Musulmans tiennent que l'arche de Noë s'y arrêta après le déluge. Aux environs croît le meilleur vin de toute l'Asie : il n'y a point d'oliviers, ce qui fait que plusieurs s'étonnent où la colombe put prendre le rameau qu'elle apporta à Noë, à l'heure de vespres. Les Arméniens ont par tradition, qu'au sommet de cette montagne, l'on pourrait voir une partie de l'arche de Noë, mais que l'on n'y saurait monter; qu'un de leurs vertabets, homme de sainte vie, y voulut aller et parvint jusqu'au milieu de la montagne. Venant à manquer d'eau, il fit sa prière et Dieu fit naître une fontaine, qui lui conserva la vie. Il entendit une voix qui lui dit qu'aucun ne fût si téméraire de monter au haut de la montagne, vu que nul homme vivant n'en était digne. Plusieurs personnes s'y sont perdues par trop de curiosité, non que j'imagine qu'il soit défendu d'y aller. Je crois que tout le danger consiste aux précipices couverts de neige, où l'on peut tomber, n'y ayant aucun chemin frayé. » Ce récit fort curieux nous montre bien le caractère de La Boullaye le Gouz. Les souvenirs bibliques ne l'empêchent pas de remar-

Digitized by Google

quer que les abords de la montagne sainte produisent d'excellent vin. Le naturel revient toujours au galop.

A cette époque Erivan appartenait à la Perse, et le shah considérait cette ville comme son boulevard du côté de la Turquie. Cette place n'était qu'une forteresse. Le centre commercial de toute la région se trouvait à Tauris, le rendez-vous de toutes les caravanes. Les observations que La Boullaye le Gouz nous transmet sur Tauris, ses habitants, son commerce, sont des plus exactes. « Cette ville », nous dit-il, « située à quatre journées de la mer Caspique, n'est point ceinte de murailles; sa grandeur peut être comparée à celle de Florence pour ce qui est habité. C'est l'ancienne Ectabane! Aux environs, il y a un château fort ancien où sont enterrés les rois des Mèdes et des Perses et le prophète Daniel, lequel après un long séjour y est mort. Les habitants sont Turcs de nation et de la secte d'Ali. Le peuple est blanc. Les fruits y sont semblables aux nôtres. Cette ville est la plus marchande de l'Asie, à cause du passage des caravanes, lesquelles y apportent toutes sortes de marchandises : celles de l'ouest, qui viennent d'Arabie, Syrie, Grèce, Pologne et Venise, quantité d'or et d'argent, draps fins, brocard, corail, ambris gris, ambris jaune. Celles de l'est, de la Tartarie, Thibet, Chine, Pégou, Indes Orientales et Ghillan, de la soie, cambrefines, rubis, diamants, fourrures, toiles peintes, cannelles, rhubarbes, poivres, de toutes sortes d'épiceries. Il s'y fait quantité de turbans et mouchoirs de soie que l'on transporte en Grèce et en Afrique. » Malgré tout l'intérêt que présentait Tauris, La Boullaye le Gouz n'y séjourna guère qu'un mois. Il y était arrivé le 29 novembre 1645, et le 27 décembre, il en partait pour se joindre à une petite caravane d'une vingtaine de marchands. Le 23 janvier 1646, il entrait à Ispahan.

(A suivre.)

H. Castonnet des Fosses.

Digitized by Google

L'ÉGLISE CONSTITUTIONNELLE

DU

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

APRÈS LA TERREUR

D'APRÈS LA CORRESPONDANCE DE CH.-FR. D'ORLODOT

(suite et fin)

Les évêques constitutionnels avaient résolu de se réunir en 1801 en Concile national. Dans beaucoup de départements il se tint des synodes diocésains dans lesquels furent choisis des délégués qui devaient assister à des synodes métropolitains où l'on discuterait les questions à traiter dans le Concile national. Le clergé soumis à d'Orlodot était si peu nombreux que celui-ci ne put se résoudre à convoquer une réunion destinée à rassembler si peu de membres. « Des raisons graves, écrit-il, le 30 mai, à M. Cahoreau, « m'ont fait renoncer, pour le moment présent, à la tenue « du synode diocésain. Elles m'ont paru du moins d'un « tel poids que je n'eusse osé franchir le pas sans une « nécessité impérieuse. Le bien que nous attendons de cet « acte solennel pourra s'opérer avec plus d'étendue et de « certitude après le Concile national, ou, si nos travaux « alors sont inutiles, à plus forte raison manqueraient-ils « maintenant le but désiré. Il n'en est pas moins indispen- « sable de nommer un député pour le Concile métropoli-

Digitized by Google

« tain. A défaut du synode, nous ne pouvons y procéder « que par arrondissement[1], dont chacun doit faire remettre « son petit procès-verbal à M. Cosnard pour que nous en « fassions le dépouillement en presbytère. Ce presbytère, « ou assemblée provisoire, se composera de tous les ecclé- « siastiques de Laval et des trois qui nous environnent. « Vous pourrez composer le vôtre des ecclésiastiques « d'Ernée, de Montenay et de Saint-Germain-le-Guillaume[2]. « Sans vouloir gêner vos suffrages, je crois pouvoir vous « dire, au moins comme nouvelle, que M. Létard, curé de « Cossé, a réuni les nôtres à l'unanimité. »

M. Létard fut également choisi par les prêtres des autres arrondissements et assista, avec son évêque, au synode métropolitain réuni à Rennes par l'évêque Claude Le Coz. Leurs signatures se trouvent au bas de la *Lettre des évêques, curés et prêtres catholiques de l'arrondissement du Nord-Ouest, assemblés à Rennes en synode métropolitain, à leurs frères les prêtres incommunicants de la Métropole*, en date du 18 juin 1801, publiée par cette assemblée[3].

A son retour à Laval, et sur le point de partir pour Paris, d'Orlodot publia un nouveau mandement, resté manuscrit, dont nous possédons une copie de la main de M. Cosnard. Dans ce mandement, l'évêque de Laval ordonne que, le 29 juin, correspondant au 10 messidor an IX de la République française, jour de l'ouverture du Concile, on chante le *Veni Creator* et que chacun des prêtres soumis célèbre une messe du Saint-Esprit et dise à toutes ses messes,

[1] La Constitution de l'an VIII avait divisé le département de la Mayenne en trois arrondissements, tels qu'ils subsistent encore aujourd'hui. Mais il est vraisemblable que le mot arrondissement est employé ici par d'Orlodot pour indiquer quelque circonscription territoriale au point de vue de l'administration religieuse du diocèse, correspondant aux anciens districts supprimés depuis 1794.

[2] Les seuls sans doute où le culte fût encore exercé par des prêtres constitutionnels aux environs d'Ernée.

[3] Rennes, Chausseblanche, 15 p. in-8.

Digitized by Google

pendant la tenue dudit Concile, certaines prières indiquées, pour attirer sur les membres de cette assemblée les grâces et les secours du ciel.

M. Létard accompagna son évêque à Paris et fut choisi pour l'un des secrétaires du Concile.

Pendant cette réunion des évêques et prêtres de l'église dite nationale, les délégués du gouvernement français et ceux du Saint-Siège discutaient les bases d'un Concordat destiné à mettre fin au schisme qui désolait l'Église. Ce Concordat fut enfin signé le 15 juillet. Dans une lettre, en date du 18 de ce mois, adressée à M. Cosnard, qu'il invite à la copier pour l'envoyer à toutes les paroisses de son diocèse, d'Orlodot annonce cette grande nouvelle à son clergé. Les conditions de ce traité ne sont pas connues, mais l'évêque de Laval tire de quelques circonstances extérieures, l'accueil empressé fait par le premier consul à plusieurs membres du Concile, avec lesquels il s'est entretenu amicalement, et la parfaite considération avec laquelle le cardinal Gonsalvi, représentant du Saint-Siège, s'est entretenu avec l'évêque du Mans, Prudhomme, rencontré par hasard au Muséum des Petits-Augustins, la conviction que le traité, en mettant fin à la division des deux clergés, est favorable à l'église gallicane[1]. Il devait être promptement désabusé.

Les pères du Concile, invités à se séparer, tinrent leur dernière séance le 16 août, mais ils restèrent tous à Paris, attendant les événements. Ils avaient du reste, avant de se séparer, nommé une commission de dix-huit membres chargés d'ouvrir, le premier septembre, en l'église Notre-Dame, des conférences avec les prêtres dissidents. Mais, personne ne s'étant présenté pour discuter avec eux, ces commissaires rédigèrent, à la date du 3 septembre, une déclaration assez vive contre leurs adversaires[2].

[1] De nos archives.

[2] *Déclaration des dix-huit membres du Concile chargés des conférences à tous les membres de la catholicité*. Réimpression de Laval,

Digitized by Google

Le Concordat, signé à Paris le 15 juillet, avait été ratifié à Rome le 15 août. Les évêques constitutionnels furent priés, comme du reste les anciens évêques, de donner leurs démissions. Tous y consentirent et, le 12 octobre, deux secrétaires du Concile, dont l'un était le curé de Cossé, M. Létard, allèrent porter ces démissions au Légat du Saint-Siège, le cardinal Capréra.

D'Orlodot revint alors à Laval, mais c'est seulement à partir du 3 décembre qu'il reprend sa correspondance avec M. Cahorcau, en adressant à celui-ci des dispenses pour un mariage qui devait être célébré pendant l'Avent. Il lui annonce en même temps qu'il a reçu divers objets achetés par lui pour le compte de ses curés, notamment un calice pour l'église de Montenay. Il a aussi entre les mains un second calice, appartenant à M. Létard, et destiné à M. Beauvais de Saint-Germain-le-Guillaume. Mais ce calice, en argent sans doute, et peut-être celui qui avait servi sa consécration, avait été estimé 200 francs et M. Beauvais, faute de ressources suffisantes, ne put le conserver et le fit rendre à son propriétaire[1].

Pendant l'absence de d'Orlodot, c'était son premier vicaire épiscopal qui avait été chargé d'administrer le diocèse. C'est celui-ci qui, le 16 brumaire an XI (7 novembre 1801), ordonnait qu'il fût chanté, le 17 du même mois, à Saint-Vénérand, un *Te Deum* et que le lendemain on célébrât dans la même église une messe solennelle en actions de grâces de la paix récemment conclue avec la Russie, l'Espagne et le Portugal. Il invitait en même temps les fonctionnaires publics à assister à ces cérémonies.

Portier, 24 p. in-8. On y rencontre une anecdote concernant l'évêque de Laval. D'Orlodot, invité par un prêtre dissident à se trouver dans une maison particulière, à la première heure de la nuit, pour s'entretenir avec lui des objets controversés, avait eu le courage de se rendre au rendez-vous, malgré les dangers « dans une contrée où le « glaive des assassins de la chouanerie faisait couler le sang des patriotes », et n'y avait rencontré personne. Mais d'Orlodot ne fait aucune allusion à cet incident dans sa correspondance.

[1] Lettres du 3 décembre 1801 et 16 janvier 1802.

Digitized by Google

« Citoyen Préfet,

« L'heureuse conclusion de la paix générale, en terminant la Révolution, assure le bonheur et la prospérité de la République. C'est un bienfait de la Providence. L'église, dont les vœux ont pour objet la gloire et le bonheur de la Patrie, doit s'empresser d'en témoigner à Dieu sa reconnaissance.

« En conséquence, dimanche prochain, 17 brumaire, il sera chanté dans l'église cathédrale de Saint-Vénérand, à 4 heures de l'après-midi, un *Te Deum* et le lendemain 18, jour de la fête, il sera célébré une messe solennelle en actions de grâces pour la protection spéciale que l'Être suprême accorde à la nation française.

« Il serait bien doux pour l'Église de jouir dans son sein de la présence des fonctionnaires publics qui travaillent à réaliser les vœux qu'elle adresse au ciel pour le bien de tous.

« J'ai l'honneur de vous y inviter en son nom.

« Salut et respect.

« J.-B. COSNARD,
« Premier vicaire épiscopal [1] ».

Nous ignorons si les fonctionnaires de Laval se rendirent à cette invitation. Mais il est probable que non. Ne voulant pas sembler favoriser le clergé constitutionnel aux dépens du clergé orthodoxe, ils durent s'abstenir de paraître à ces cérémonies, comme ils s'abstinrent d'assister au *Te Deum* chanté à la même occasion, dans l'église des Cordeliers, par les prêtres catholiques rentrés, en exécution d'une lettre circulaire de M. Duperrier, administrateur du diocèse du Mans, en date du 30 octobre 1801 [2].

Les évêques constitutionnels, bien que démissionnaires, devaient néanmoins conserver l'administration de leurs

[1] Bibliothèque de la ville de Laval, Fonds Maignan.
[2] Boullier. *Mémoires ecclésiastiques*, p. 315.

Digitized by Google

diocèses jusqu'à la mise à exécution du Concordat, et même jusqu'à l'arrivée de leurs successeurs. D'Orlodot continua donc à diriger son diocèse comme par le passé, mais signe désormais simplement *évêque* ou *ancien évêque de Laval.*

Nous ignorons s'il donna un mandement pour le carême de l'année 1802. Mais il en publia un, en date du 31 mars, pour faire chanter un *Te Deum* en actions de grâces de la paix conclue à Amiens avec l'Angleterre. Celui-ci est signé : « Charles-François, ancien évêque de Laval », mais est encore contresigné : « Par le révérendissime Évêque, Pour le secrétaire, J.-R. Cosnard, premier vicaire épiscopal[1]. »

Les évêques et les prêtres constitutionnels avaient espéré tout d'abord que le gouvernement aurait obtenu du Saint-Siège qu'en échange de leur soumission ils fussent conservés dans leurs fonctions et qu'on n'accordât aux prêtres orthodoxes que les situations vacantes ; mais ils furent vite détrompés. Demeuré à Paris après la séparation du Concile, d'Orlodot avait su que les catholiques de Laval devaient demander son remplacement. Tout ému à cette nouvelle, il s'était empressé de demander conseil à Grégoire. Il se contenterait encore d'être supprimé, si la Mayenne était, comme autrefois, réunie à la Sarthe pour former le diocèse du Mans, mais il serait très blessé d'avoir un remplaçant. Il se propose, s'il est nécessaire, de faire signer par ses amis une autre pétition demandant la suppression de l'évêché de Laval.

« Au citoyen Grégoire, évêque de Blois, à Paris,

« Révérendissime collègue,

« On me mande de Laval que les dissidents doivent, sous peu de jours, présenter à Bonaparte une pétition,

[1] *Mandement du révérendissime évêque démissionnaire de Laval pour faire chanter le Te Deum en actions de grâces de la paix conclue entre la République française et l'Angleterre.* Laval, Portier, 8 p. in-8.

Digitized by Google

signée d'un grand nombre d'adhérents de marque, pour demander ou un autre évêque que moi, ou la suppression du siège. Dans le premier cas, il est à présumer que les pétitionnaires s'étayeraient de la calomnie, leur ressort favori et trop ordinaire. Détaché sincèrement de tous les honneurs et prêt, si le bien public l'exigeait, à déposer le redoutable fardeau de l'épiscopat, je ne le suis, ni le ne le dois être, à négliger, encore moins à sacrifier ma réputation. Ainsi, je vous prie de m'indiquer un moyen pour détruire la prévention qu'on pourrait encore donner contre moi au gouvernement, si toutefois il peut être dupe de la perfidie de nos ennemis. Dans le second cas, si Laval ne se trouvait pas comprise dans le projet de réduction, peut-être une pétition adroitement fabriquée suffirait-elle pour l'y faire comprendre, pour y faire songer. En réclamant contre, s'il y a lieu, je n'aurais en vue que de ménager mes nombreux amis qui sont dans l'affliction la plus profonde et de disputer à l'aristocratie un insolent triomphe. On pourrait représenter que ce siège étant nouveau, il n'offre point aux yeux des opposants l'odieux du remplacement; et que, le le diocèse, à raison de son étendue et de sa position singulière, ne se résoudrait pas sans de graves inconvénients avec les diocèses qui l'environnent. Au surplus, comme c'est sur votre zèle généreux que je compte pour plaider ma cause au besoin, je me reproche de vous fournir des moyens, et d'oser mettre mes idées pour ainsi dire à la place des vôtres.

« Agréez, Révérendissime collègue, l'assurance de mon attachement respectueux et inaltérable.

« † Ch.-François,
« Evêque de Laval.

« Paris, le 2 août 1801.

« La manœuvre employée dans mon département me paraît devoir être générale. C'est peut-être là-dessus qu'ils fondent la victoire dont ils se flattent partout et la certitude

Digitized by Google

d'écarter les amis de la République, ceux qui pourraient signaler leurs crimes et éclairer leur marche dans un nouvel ordre de choses. En nous faisant replonger dans le néant, ils seront assurés de l'impunité pour le passé, le présent et l'avenir[1]. »

Ses craintes étaient superflues; l'évêché de la Mayenne était un de ceux qui devaient être supprimés lors de la nouvelle organisation religieuse.

Au commencement de 1802, d'Orlodot fit un nouveau voyage à Paris, sans doute dans l'espoir d'obtenir, soit d'être conservé à Laval, soit d'être nommé à un autre siège. Sans avoir obtenu de réponse certaine, il continue à se bercer de l'espoir que les situations des prêtres constitutionnels seront sauvegardées et que ceux d'entre eux qui ne seront pas conservés dans leurs postes en obtiendront d'autres équivalents (lettre du 16 janvier). Il annonce à M. Cahoreau quelques nominations d'évêques, ses collègues, que l'événement ne devait pas confirmer (lettre du 1er février); ou encore il cite diverses circonstances dans lesquelles Joseph Bonaparte ou le ministre Portalis ont reçu avec les plus grands égards des membres du clergé dit national (lettre du 10 février). Il n'avait plus longtemps à attendre pour être fixé sur son sort. Le Concordat, ratifié à Rome le 15 août 1801, n'avait pu être mis aussitôt à exécution. Il avait fallu attendre les démissions demandées à tous les anciens évêques dispersés sur tous les points de l'Europe. Les uns avaient fait attendre leurs réponses, les autres avaient refusé de se soumettre. C'est seulement le 5 avril 1802 que le Concordat fut soumis au Corps législatif et converti en loi le 8 du même mois. Le gouvernement procéda aussitôt à la nomination des nouveaux évêques.

L'évêché de Laval était supprimé. Le département de la Mayenne était réuni à celui de la Sarthe pour composer le

[1] Des archives de M. Gazier.

Digitized by Google

diocèse du Mans, dont le titulaire était Mgr Michel-Joseph de Pidoll, né à Trèves en 1734, évêque de Dioclétianople *in partibus* et suffragant de l'archevêché de Trèves.

Dès le 13 avril, d'Orlodot s'inquiète de savoir le nom du nouvel évêque du Mans. « Si c'est un de mes collègues, je « compterai sur un état de choses favorable à un pays « pour lequel je sentirai toujours un vif intérêt, et moi-« même je serais plus à l'aise, en supposant, comme j'ai « lieu de le croire, que le gouvernement, me laisse sans « place. » D'un autre côté, il se réjouit de voir que le Saint-Siège ait consacré le serment et la vente des biens ecclésiastiques, tout en regrettant qu'on ait admis de plein droit les prêtres mariés à la communion laïque. Il envoie à M. Cahoreau « des saintes huiles de l'année précédente, « parce qu'il lui paraît inconvenant d'en consacrer, pour « les exposer au mépris et à la profanation. »

Le 16 juin, il s'empresse d'annoncer à son correspondant habituel qu'il a reçu une lettre d'un ecclésiastique de ses parents, attaché à Mgr de Pidoll, lequel fait un grand éloge du nouvel évêque du Mans. Il se flatte aussitôt que ce prélat l'appellera auprès de lui pour l'aider à supporter le fardeau de son ministère, et il promet à M. Cahoreau de s'employer pour le faire maintenir dans ses fonctions. Cette fois encore ses prévisions devaient être décues.

Mgr de Pidoll, arrivé en France à la fin du mois de mai, fut sacré à Paris au mois de juin. Le 22 dudit mois, il adressait une lettre pastorale à ses diocésains et fit son entrée au Mans le 12 juillet. Il s'occupa d'abord de réorganiser le clergé de la Sarthe, sans paraître s'occuper de celui de la Mayenne. Enfin, le 12 août, il publiait un nouveau mandement ordonnant qu'il fût chanté un *Te Deum* en actions de grâces de la conclusion du Concordat et de la paix rendue à l'église. Cette cérémonie devait avoir lieu le 15 août, dans sa cathédrale, et le dimanche 22 du même mois dans les autres églises du diocèse. Mgr de Pidoll résolut de se rendre à Laval pour cette solennité.

Digitized by Google

Le 14 août d'Orlodot prévient M. Cahoreau que l'évêque du Mans arrivera à Laval le mardi 17, et le charge d'en donner avis à MM. Beauvais, Lefort, Pottier et Ramard[1], lequel n'a pas encore signé son adhésion à la lettre du cardinal[2].

Mgr de Pidoll était descendu à la Préfecture. Le lendemain, les membres des deux clergés allèrent lui rendre visite. D'Orlodot, venant à la tête des prêtres constitutionnels, prit la parole pour présenter son troupeau au nouveau prélat. Mais celui-ci lui répondit assez sèchement qu'il n'avait rien à recevoir de lui, étant le successeur de Mgr de Gonssans et non le sien.

Aussi, le 22 août, les prêtres assermentés, craignant d'éprouver quelques mortifications d'amour-propre, s'abstinrent-ils de se présenter au *Te Deum* chanté à l'église de la Trinité. D'Orlodot seul vint jusqu'à la sacristie. Mais comme il émit la prétention d'avoir une place distinguée et une stalle drapée et que cette satisfaction lui fut refusée, il se retira[3].

Pendant son séjour à Laval, Mgr de Pidoll s'entendit avec le Préfet sur le choix des desservants et curés de toutes les paroisses du département. M. Harmand, soutenant la cause des prêtres constitutionnels, obtint que la plupart de ceux-ci conservassent leurs situations, ou tout au moins fussent placés dans d'autres paroisses choisies parmi celles qui étaient restées attachées à l'église constitutionnelle.

D'Orlodot était nommé premier chanoine titulaire du Mans, dispensé de la résidence et autorisé à demeurer à Laval.

[1] Ramard Siméon, né à Montilly (Orne), en 1770, ordonné prêtre en 1792 et nommé vicaire de Saint-Denis-de-Gastine ; après la cessation du culte, enrôlé dans la compagnie franche de Domfront, licencié en l'an IV. Devenu vicaire de Lefort, à Montenay, il fut conservé dans ce poste après le Concordat, mort en 1829.

[2] Les prêtres constitutionnels avaient dû, en effet, signer une lettre de soumission au Saint-Siège.

[3] Boullier. *Mémoires ecclésiastiques*, etc., p. 332.

Digitized by Google

Les autres membres de son clergé étaient nommés curés :

MM. Lemonnier, à Bierné.
Cosnard à Ballée, où Bichard devint son vicaire.
Morisseau, à Saint-Hilaire-des-Landes.
Cahoreau, à Saint-Germain-le-Guillaume.
Pottier, à Montenay, avec MM. Lefort et Ramard comme vicaires.
Huneau, à La Bigottière.
Paillard du Bignon, à Ballots.
Bonneau, à Torcé-en-Charnie.
Beauvais, à Landivy.
Boget, à Arthenay (Sarthe).
Benoist, à La Selle-Craonnnaise.

D'autres étaient maintenus dans leurs paroisses :

MM. Griveau, à Andouillé.
Oger, à Monflours.
Gaugain, à Commer.
Desclos, à Sacé [1].
Chevron, à Louverné.
Létard, à Cossé-le-Vivien.
Lepescheux, à Saint-Aubin-du-Désert.
Giquel, à Blandouet.
Moche, à Simplé.
Gentilhomme, à Chemazé.
Letourneur, à Bourg-Philippe.
Malherbe, à Renazé [2].

[1] Desclos Louis-Charles-François, né à la Ferrière (Orne), le 30 janvier 1741, vicaire à Sacé depuis plus de 20 ans en 1789. Son curé, M. Gigault de Létargé, assermenté, s'était retiré en 1793 à Saumur, son pays natal. Desclos, qui avait repris l'exercice du culte en 1795, fut conservé dans sa cure sur la demande adressée à Mgr de Pidoll par ses paroissiens. (Renseignement fourni par M. F. Lecoq.)

[2] L'arrêté du Conseil de Préfecture de la Mayenne contenant la liste des curés et desservants des diverses paroisses de ce département porte la date du 13 floréal an XI, 3 mai 1803. A cette pièce est jointe la formule imprimée du serment exigé de ces ecclésiastiques, laquelle est ainsi conçue : « Je jure et promets à Dieu, sur les saints « Évangiles, de garder obéissance et fidélité au gouvernement établi

Digitized by Google

M. Ruffin fut nommé aumônier à l'hospice Saint-Louis de Laval.

Les autres prêtres constitutionnels paraissent être demeurés attachés comme prêtres habitués, MM. Roche, à Saint-Vénérand de Laval ; Touroude, à Notre-Dame de Mayenne ; Deniel et Vezac, à Craon ; Hayer, à Château-Gontier, etc...

D'Orlodot, qui continue à faire suivre sa signature du titre d'évêque, rentra dans l'obscurité, s'occupant uniquement de ses fonctions d'attaché à la bibliothèque de l'École Centrale et remplaçant à l'occasion les professeurs de cette école. Il n'en persiste pas moins à vouloir tenter de rendre service à ses anciens collaborateurs. Dans une lettre du 13 mai 1803, adressée à M. Cahoreau, il déplore que son peu d'influence ne lui ait pas permis de servir à ses amis et promet, dans un prochain voyage au Mans, de s'employer à faire donner un nouveau poste à l'abbé Durand, ancien vicaire à Ernée, si M. Cahoreau ne désire pas conserver celui-ci pour son vicaire dans sa nouvelle paroisse de Saint-Germain-le-Guillaume.

Lorsque l'École Centrale eut été remplacée par une école secondaire, en 1804, d'Orlodot conserva ses fonctions dont il s'acquittait du reste avec talent et avec impartialité envers les élèves dont les parents avaient autrefois été ses adversaires. Logé, avec sa sœur, dans les dépendances de la bibliothèque, il sortait peu, disait sa messe dans la chapelle de l'école et ne paraissait jamais dans les autres églises de la ville. Mais, ayant pris avec lui, pour les instruire, quelques jeunes gens chassés de l'école pour insubordination, il les avait installés dans des mansardes, au-dessus de la bibliothèque. Ses collègues portèrent plainte

« par la Constitution de la République française. Je promets aussi « de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de « n'entretenir aucune ligue, soit au dedans, soit au dehors, qui soit « contraire à la tranquillité publique, et si, dans mon diocèse ou « ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de » l'Etat, je le ferai connaître au Gouvernement. »

Digitized by Google

contre lui à diverses reprises, notamment en 1806, mais sans succès. En 1810, à la suite d'une nouvelle dénonciation, dans laquelle les autres professeurs insistaient sur les dangers qui pouvaient résulter pour le dépôt des livres du voisinage des enfants indisciplinés que d'Orlodot avait logés dans le même bâtiment[1], le préfet dut faire des observations à celui-ci, qui, fatigué de ces tracasseries, se décida à donner sa démission. Il renonça en même temps à son canonicat, quitta Laval et se retira à Besançon, auprès de son ancien métropolitain, Le Coz, avec le titre de chanoine honoraire. Il logeait à l'archevêché, sortant rarement, et donnant des répétitions de grec et d'hébreu à quelques élèves ecclésiastiques peu fortunés. Aux obsèques de Le Coz, décédé le 30 janvier 1815, il parut avec la mozette violette et la croix pectorale, portant un des coins du drap mortuaire. Dès lors sa santé, déjà fort ébranlée, déclina rapidement et il mourut peu après le 3 janvier 1816[2].

L'Église constitutionnelle de la Mayenne n'était jamais parvenue, en 1791, à fournir de desservants les nombreuses paroisses composant ce nouveau diocèse. Sa résurrection, après la Terreur, montra combien le nouveau culte avait obtenu peu de succès auprès des populations si profondément religieuses de la Mayenne. D'Orlodot ne put jamais, malgré ses efforts, réunir sous son autorité qu'un petit nombre de prêtres demeurés fidèles à la fois à la religion et à leur serment à la constitution civile du clergé. Il ne faudrait pas croire cependant que les prêtres dont nous avons cité les noms dans les pages qui précèdent, d'après la correspondance de d'Orlodot et les bienveillantes communications de MM. Gazier, Le Coq et Gadbin, aient été les seuls qui aient repris l'exercice du culte dans leurs paroisses de 1796 à 1803. *Les documents authentiques pour servir à l'histoire de la constitution civile du clergé*

[1] Archives départementales, série L.
[2] Boullier. *Mémoires ecclésiastiques*, page 232.

Digitized by Google

dans le département de la Mayenne, publiés par M. Le Coq depuis la rédaction de ce travail, nous font connaître une nouvelle série de prêtres constitutionnels ayant repris leurs fonctions antérieurement au Concordat, sinon d'une façon régulière, au moins temporairement[1]. Les autres parties de cet ouvrage, non encore parues, en augmenteront encore la liste.

Dans tous les cas, le nombre de ces prêtres fut toujours assez peu élevé. Il suffit du moins à établir que le peuple de la Mayenne n'avait jamais accordé sa confiance et sa sympathie au nouveau clergé, quel que fût du reste le mérite personnel de quelques-uns de ses membres, et avait conservé toute son estime et toute son affection pour ses anciens pasteurs.

E. QUERUAU-LAMERIE.

[1] Notamment MM. Selle, à la Roë ; Hayer, à Pommerieux ; Rousseau, à Méral ; Lebreton Gabriel, à Saint-Martin-du-Limet ; Lamy, à Dénazé, dans le district de Craon ; M. Fouquereau, à Ballée, dans celui de Château-Gontier, etc....

Digitized by Google

LA GUERRE

ENTRE

LOUIS XIII ET MARIE DE MÉDICIS

(1619-1620)

(Suite)[1]

CHAPITRE IV

ENTRÉE EN CAMPAGNE DE L'ARMÉE ROYALE. — RÉDUCTION DE LA NORMANDIE

Établissement à Paris d'un conseil de gouvernement. — Évacuation des suspects. — Rétablissement de l'édit de la Paulette. — Renvoi par la magistrature, à Louis XIII, des lettres de Marie de Médicis. — Lit de justice et exhortations modératrices du parlement. — Évacuation de Rouen par le duc de Longueville ; il se réfugie à Dieppe. — Occupation par Ornano du Vieux-Palais. — Entrée à Rouen de Louis XIII. — Lit de justice du 11 juillet : déclarations du roi et du garde des sceaux ; exhortations du premier président de Ris à la clémence. — Exil des Bourgthroude. — Promotion de Gaston et du maréchal d'Ornano au gouvernement de la Normandie. — Pression exercée par le parlement et le colonel d'Ornano sur les élections municipales du 10 juillet. — Réduction du bassin de la Seine. — Arrivée au château de Caen du gouverneur Prudent ; ses préparatifs de défense. — Attitudes d'observation réciproque entre le château et la ville. — Neutralité des Caennais. — Échec des démarches successives de Bellefonds et de Thorigny. — Députation des Caennais à Pontoise. — Introduction à Caen de Mosny et d'Arnaud. — La ville organise contre le château ses préparatifs de défense. — Le grand prieur échoue dans sa tentative de secours. — Concentration et installation à Caen des troupes royales ; réception à Caen de Créquy et de Praslin ; les Caennais se déclarent pour le roi. — Première sommation infructueuse à l'adresse de Prudent. — Situations respectives du château et de la ville. — Logements et travaux d'approche de l'armée royale. — Voyage du roi de Rouen à Caen ;

[1] Voir les livraisons de juillet-août, septembre-octobre, novembre-décembre 1888 ; janvier-février, mars-avril, septembre-octobre, novembre-décembre 1890.

Digitized by Google

ses généreuses dispositions morales. — Sa réception par les Caennais. — Louis XIII au conseil de guerre et aux tranchées. — Sommation de Cailleteau à Prudent. — Mutinerie de la garnison et capitulation du château. — Occupation du château par l'armée royale. — Amnisties et récompenses. — Conservation du château. — Soumission du duc de Longueville. — Réduction de toute la Normandie.

Avant de s'élancer toutefois vers la Normandie, Louis XIII avait à pourvoir au salut de cette capitale qu'on ne pouvait abandonner à elle-même entre une populace à qui il eût fallu dérober la vue d'une arrestation d'Anne de Montafié, et des menaces que, dans sa fuite, elle laissait dangereusement derrière elle. A cet effet, il y fallut pourvoir à l'établissement d'un conseil de gouvernement intérimaire présidé par le chancelier sous l'autorité de la jeune reine, et composé d'une partie des conseillers d'État et des maîtres des requêtes, le reste devant suivre le roi durant sa campagne avec le garde des sceaux Du Vair. En même temps on fit venir de son gouvernement de l'Ile-de-France à Paris le duc de Montbazon avec une compagnie de gens d'armes à pied et à cheval ; et sous cet appareil militaire, et sous l'habile direction du lieutenant civil et du prévôt des marchands, on put assurer vite l'évacuation des suspects. A cet effet notamment deux gardes se présentèrent à l'hôtel de la duchesse de Rohan, à bon droit soupçonnée d'intelligence avec les Soissons, et qui, sans doute, après les avoir, avec l'aide de Chanteloube, poussés vers cet Anjou si proche de l'assemblée de Loudun, ne demandait conjugalement qu'à les suivre. Aussi lui eût-on pu épargner cette sommation de déguerpissement si néfaste à son cœur maternel. Car lorsque ces deux officiers frappèrent au logis où vagissait son dernier enfant encore à la mamelle, son lait tourna dans le sein de la nourrice effarée ; et peu de jours après, avec le souvenir du démantèlement de la citadelle du Dognon et des trahisons de Loudun,

Digitized by Google

s'interposait à jamais sur la route d'Angers un cercueil entre Rohan et Condé.

Si dans cette brutalité d'éliminations on peut, en effet, reconnaître la main de Condé, en revanche à Luynes revient sans doute l'honneur d'un habile soutirage du frère du roi Gaston. Car autant en Anjou, et au gré du président Jeannin, l'arrivée des Soissons compliquait les discussions d'hiérarchie, autant, une fois ce frère légitime de Louis XIII introduit dans l'apanage maternel, ces querelles s'effaçaient devant l'indiscutable prééminence d'un titre opposable à la fois aux Soissons et aux Vendôme. Aussi importait-il souverainement à Luynes que Gaston livrât l'insurrection à sa dissolvante anarchie en s'enrôlant dans le voyage de Normandie ; et pour l'y mieux attacher aux pas du roi, on l'assujettit de très près à la surveillance de son gouverneur Ornano. Car cette surveillance n'était pas encore suspecte ; et l'heure n'est pas venue où, dans le premier complot ourdi contre Richelieu, Gaston aura dans Ornano son plus mauvais génie entre les Vendôme et Chalais.

Après l'expulsion ou le retrait de ce qui survivait encore aux Soissons d'agitateurs, il restait à contenir derrière eux une populace d'émeutes et de barricades. A cet effet on dut recourir à l'autorité judiciaire, finalement bien plus favorable à la cause royale qu'on ne l'avait d'abord espéré. Car, lors de l'adoption des mesures financières qu'avait nécessitées au début de l'année 1620 l'imminence d'une guerre civile, nous avons vu éclater par l'organe de l'avocat général Servin les énergiques remontrances du parlement de Paris. Et, à part même le soulèvement des Bourgthroude à Rouen, c'est là ce qui avait encouragé Marie de Médicis à solliciter de Blainville les cautions de la magistrature ; de même qu'il n'en avait pas fallu davantage à Luynes pour récuser des garanties qui lui semblaient présager pour lui-même, et par voie de rigoureuses représailles, le sort tragique des Concini. Mais il en

Digitized by Google

était de ces sûretés judiciaires comme de celles du dehors, que Luynes ne répudiait qu'en les caressant. Et c'est ainsi qu'en vue d'un enregistrement des nouveaux édits burseaux, et aussi d'une condamnation des libellistes du duc de Mayenne et des suppôts de Frésia, il s'assura l'efficace docilité de la magistrature par l'établissement de l'édit de la Paulette, à l'heure même où, consécutivement à sa demande de garanties judiciaires, la reine-mère saisissait de ses plaintes toutes les cours du royaume. C'est dire l'accueil que partout elles y reçurent, il est vrai non sans une préalable et sérieuse délibération sur cette alternative : ou les ouvrir séance tenante, ou les envoyer à la cour sans les décacheter. Les partisans de la première de ces deux mesures alléguaient la gravité possible des communications soumises à leur examen et le respect dû au roi, qui leur rendait à première vue recommandable tout ce qui venait de sa mère. Ils ajoutèrent, par une considération tirée des principes fondamentaux de la procédure judiciaire, que renvoyer les yeux fermés ces lettres à la cour, ou plutôt à Luynes qui y était sans doute inculpé, c'était livrer à un accusé son dossier, et partant abdiquer à son égard toute justice. Plausibles considérations qui l'eussent emporté, si, sur les entrefaites, la fuite des Soissons n'eût mis Marie de Médicis sur le pied d'une ennemie déclarée avec laquelle on rompt tout commerce. Les lettres furent donc renvoyées intactes au souverain légitime ; et le seul respect pour le fils de celle dont elles émanaient empêcha de sévir dans chaque cour contre l'émissaire angevin qui, après leur remise, en attendait la réponse.

C'est parmi d'aussi favorables dispositions de presque toute la magistrature, qu'avant de franchir l'enceinte de sa capitale, le 4 juillet, Louis XIII vint au parlement de Paris tenir solennellement un lit de justice en présence de Gaston, de Condé, des ducs de Guise, de Montbazon, de

Digitized by Google

Luynes, de la Vieilleville, de Courtanvaux, de Sillery et du cardinal de Retz. Par l'organe du chancelier il y exposa la situation, annonça son départ et recommanda aux magistrats dans Paris le maintien de son autorité. A leur tour, et par l'organe du premier avocat général Servin, ceux-ci remercièrent le roi de la gloire qu'ils recevaient de sa démarche, en l'assurant de leur indéfectibilité à toute épreuve. Fidèles néanmoins, jusqu'à travers leurs formules les plus sincères d'obéissance, à leurs prétentions traditionnelles de modérateurs politiques, ils prêchaient au roi la paix, en lui représentant que ceux qu'il allait combattre étaient sa mère et le second prince du sang.

Mais une fois l'entrée en campagne irrévocablement décidée, à travers leurs remontrances officielles leur attitude dominante au regard des cours voisines c'était la condamnation des Bourgthroude. Aussi est-ce avec un redoublement d'assurance que le 7 juillet, une fois qu'on eut assuré derrière lui à la fois dans sa capitale tant de sécurités et d'appuis, et sur les appels réitérés que lui adressait de Rouen par trente courriers secrets le premier président de Ris, Louis XIII, à cinq heures du matin, et en suivant les rives de la Seine, s'élança vers la capitale de la Normandie. A la suite marchaient huit mille fantassins et huit cent cavaliers, en tout près de neuf mille hommes commandés par les maréchaux de Schomberg, de Praslin et de Créquy, et qu'accompagnaient quatre pièces de gros canons et deux pièces de campagne. En avant, et avec la seule escorte de quatre cents hommes de sa garde (car ces premières levées qu'on improvisait derrière lui et qu'on n'avait pas encore armées de pied en cap, ne suivaient qu'à grand'peine); en avant, et sous un ciel pluvieux, Louis XIII, entre Gaston et Condé, rayonnait comme un dieu Mars; et l'ancien compagnon des premiers jeux de Luynes, aujourd'hui lancé par Henri de Bourbon vers des perspectives de victoire, chemin faisant et à travers

Digitized by Google

champs trompait son impatience guerrière en des chasses plus aventureuses que celles de Saint-Germain et du Louvre.

Nous avons laissé à Rouen le duc de Longueville en voie d'y amener douze cents hommes pour y renforcer les Bourgthroude. Il y en avait même introduit déjà trois cents, quand, le 8 juillet, à la veille du coup monté contre les royalistes, un matin, les fourriers du roi vinrent à Rouen en son nom marquer les logis. Aussitôt le cœur manque à l'inconsistant duc de Longueville, qui ne songe plus qu'à déguerpir. En vain ses plus énergiques adhérents le pressent de s'assurer de la personne du président de Ris, qu'il faut arrêter dès lors qu'on ne l'a pu séduire. En vain, en lui faisant valoir la solidité et l'assiette dominatrice du poste du Vieux-Palais, on l'exhorte à diriger tout ce qu'il renferme d'artillerie contre la ville. C'était facile à dire. Mais nous venons de voir le parlement de Paris répudier l'insurrection normande qui, dès lors, n'avait plus, comme dans la Fronde, un faux semblant de patriotisme. Aussi la conspiration des Bourgthroude ne pouvait plus produire qu'une émeute impuissante, à moins de tomber aux derniers excès de la rébellion et du crime. Et voilà pourquoi le duc de Longueville manda aussitôt l'un des fourriers, qui arrive pendant son dîner et à qui il demande où il a laissé le roi. « A Pontoise, Monseigneur, » répondit le maréchal. Mais il est maintenant bien avancé, car il s'en va coucher à Magny. — Et au sortir de Magny où comptez-vous le loger? — Ici-même. — Il est donc juste que je lui cède la place. » Et de suite le duc de Longueville éperdu accourut au parlement; et là, couvrant ses défaillances de ce vernis d'éloquence seigneuriale qui le rendra digne un jour d'aller servir à Munster plus patriotiquement la diplomatie de Mazarin, il protesta de son innocence en se déclarant forcé dans sa disgrâce, par des

Digitized by Google

calomnies de cour, à fuir la vue de son souverain pour assurer la sécurité de sa personne. Puis, trop heureux qu'en cela se dressât pour colorer sa défaite l'indéniable précédent des entreprises ourdies au logis Zameth contre sa belle-mère, et au mépris des ordres du roi qui lui mandait de le venir rejoindre pour l'accompagner dans son voyage à travers la Normandie, il s'adjoignit les deux Bourgthroude avec le lieutenant général de Saint-Albin et environ vingt-cinq gentilshommes, et tous sortirent sans bruit de Rouen par différentes portes.

Si encore le duc de Longueville n'avait quitté son chef-lieu que pour s'acheminer vers l'une des villes centrales de sa province; si, par exemple, ainsi que l'en sollicitait Marie de Médicis, il était accouru à Caen, dont le gouverneur Prudent, lieutenant du duc de Vendôme, lui vouait une fidélité sans bornes, et aux abords de laquelle se tenait sa jeune et courageuse femme prête à s'y jeter sous prétexte d'y faire son entrée; ou encore à Lisieux, ou encore à Falaise, où allait se renfermer avec Beuvron le président Bourgthroude! Mais les appels du gouverneur de Dieppe, en cela moins soucieux de la considération au moins relative de son maître que de sa sécurité matérielle, prévalurent; et en allant, peut-être avec Leroux de Saint-Albin, s'acculer aux extrémités les plus isolées de la Normandie, le duc de Longueville acheva de discréditer sa cause dans l'apparence d'une fuite.

Une heure après son départ, Ornano, cet ami de Luynes qui, tout en lui assignant un commandement nominal aux rives de la Moselle, l'avait sagement maintenu sous le duc de Longueville dans la lieutenance de la Haute-Normandie, entrait le 8 juillet à Rouen, où le roi l'avait chargé de lui aller préparer les voies. Une fois bien assuré du Parlement et des échevins, qu'il avait vus dès son arrivée, et à qui il avait confirmé l'avis des fourriers, Ornano était allé ensuite au Vieux-Palais, dire captieusement à Banquemare du Mesnil, le seul demeuré encore inébranlable des chefs de

Digitized by Google

l'émeute, que le roi connaissait sa fidélité et le tenait pour son serviteur. Banquemare, à qui sa conscience ne disait que trop haut qu'il n'en devait rien croire, promit merveilles. Mais à peine Ornano l'avait-il quitté que, dans cet abandon où le laissaient le duc de Longueville et les Bourgthroude, ne jugeant plus cette fois la citadelle tenable contre les approches du roi, malgré les cent cinquante hommes qu'il y avait introduits outre sa garnison ordinaire, et redoutant de servir aux mains d'un vainqueur d'un redoutable exemple, à son tour, et dès le lendemain 9 juillet, il évacua secrètement son poste avec toute sa garnison. Et aussitôt Condé, arrivé à Rouen deux heures auparavant sur les traces d'Ornano, en son nom s'assura du Vieux-Palais et y coula une escouade du régiment des gardes.

Dès lors on n'attendait plus à Rouen que le jeune Louis XIII, qui arrivait par Magny et Escouys, et qui, apprenant à Escouys le départ du duc de Longueville, y fit son entrée le lendemain 10 juillet, à dix heures du matin, sans coup férir et sans nulle solennité de commande, et réduit par l'envoi à Caen d'une partie de son armée, à la faible escorte de cinq cents hommes. Mais l'empressement et les clameurs des peuples autour de Louis XIII, dont on bénissait l'arrivée, à la fois c'était là pour lui sa pompe et sa force. Aussi à peine le vit-on déboucher à Rouen par le quartier de Saint-Ouen, que les trois cents sbires introduits séditieusement, il y avait à peine trois jours, par le duc de Longueville, sentirent les armes leur tomber des mains et de suite s'absorbèrent dans le cortège royal.

Aux démonstrations du peuple devaient se succéder celles des seules autorités demeurées, à travers l'insurrection, inébranlables dans l'obéissance. Dès le soir de son arrivée, à l'heure de son souper, Louis XIII reçut la visite avec la harangue de bienvenue du premier président de Ris, qui, à la tête de ses fidèles collègues et d'une représentation de la noblesse de la province, rendit grâces au roi de son apparition vengeresse, en le proclamant l'ange tutélaire de

Digitized by Google

la Normandie. Ce n'était là d'ailleurs qu'un prélude de l'audience solennelle que le roi vint tenir le lendemain 11 juillet, dans la chambre dorée de l'échiquier, sous un dais fleurdelisé. A sa droite y figurait le jeune Gaston, à sa gauche les cardinaux de Retz et de La Rochefoucauld, avec l'archevêque de Rouen François du Harlay; et dans le parquet siégeaient les conseillers d'État avec les maîtres des requêtes, suivis de tout le Parlement siégeant en robes rouges. Du milieu de cet imposant auditoire le jeune roi se leva pour proférer quelques paroles à peine entendues, mais accompagnées d'aisance et de bonne grâce. Ensuite et après s'être incliné de son côté, le garde des sceaux Du Vair entama la justification de toute la conduite observée par Louis XIII envers sa mère depuis la paix d'Angoulême, en énumérant ses avances filiales. Il rappela les défections de Mayenne, des Soissons et des Vendôme; et en ce qui est du duc de Longueville, au regard des sommations royales datées de Pontoise il dénonça sa contumace. Après le garde des sceaux, le premier président renchérit sur les compliments de la veille, insista sur l'obéissance vouée par sa compagnie au roi qui l'honorait de ses communications. Puis il invita Louis XIII à achever l'œuvre du salut de la province, non sans recommander au fils de Marie de Médicis la générosité dans la victoire. « Il la devait d'abord », remontrait-il, « à l'ancienne régente dont les sollicitudes avaient plané sur sa minorité. Mais », poursuivait-il, « la clémence de Votre Majesté vous convie de tendre encore les bras aux grands qui se sont retirés de votre cour. S'il y en a d'innocents, vous excuserez leur erreur, procédant de révérence et frayeur de comparaître devant Votre Majesté qu'ils estiment indignée. S'ilz sont tous coupables, pardonnez-leur, sire, pour le respect de vous-mesme. Étant tous français, ils ne peuvent périr que pour votre ruine. Si Dieu lançait ses foudres sur les hommes, incontinent après qu'ils ont péché, oh! qui demeureroit

Digitized by Google

en vie? La clémence est un don de la divinité. Il y en a peu qui n'en aient décliné, eux ou ceux dont ils sont sortis. Si le feu roy Henry le Grand, votre père, n'avoit pardonné, sur qui eut-il régné ou sur qui régneroit Votre Majesté? Ce prince, né et nourry dans les armes, a plus estably son Estat en pardonnant qu'en vainquant. Si, Votre Majesté l'imitant en cela, il se trouve des subjetz si ingratz que, par obstination ilz méritent le nom de rebelles, les anges protecteurs de la France et les anges tutélaires de Votre Majesté marcheront devant elle pour faire choir les murailles des villes, et tomber de leur poingt les armes infortunées. »

Certes, en la personne du président de Ris il convenait surtout au courage de prêcher ainsi et de persuader la clémence. Aussi, dans cette mémorable séance du 11 juillet 1620, les seules rigueurs exercées contre les rebelles furent les plus indispensables. Sur les réquisitions du procureur général Bertinières, qui à son tour félicita le roi d'avoir échangé le repos du trône contre les fatigues de la victoire, et qui lui présenta les ovations du peuple comme une bénédiction et une couronne, le Parlement enregistra des lettres patentes leur interdisant, ainsi qu'aux Bourgthroude, la rentrée à Rouen, jusqu'à ce qu'ils soient venus se justifier devant lui. Mais dès ce jour-là même, et sans retour, le roi disposait du gouvernement de la province et de celui du Vieux-Palais au profit de son frère Gaston et du maréchal d'Ornano.

Ces mesures nécessaires n'eussent pas encore suffi pour éteindre le feu de l'insurrection dans la province, et le premier président lui-même, dans sa harangue si mesurée, avait demandé *au nom de Dieu* « que le bon ordre que Sa Majesté allait établir pour le présent, elle l'affermît pour l'avenir. Qu'était-ce, en effet, que de consigner aux portes de Rouen les Le Roux de Bourgthroude et le lieutenant général Saint-Albin, si on laissait à l'Hôtel-de-Ville et dans la garde bourgeoise leurs créatures en puissance et en

Digitized by Google

résolution de les servir? L'Hôtel-de-Ville surtout, dont Leroux de Saint-Albin présidait depuis longtemps les réunions comme maire perpétuel de Rouen, et où la haute main lui appartenait, avait été à la longue, grâce à de telles prérogatives, recruté dans ses vues perverses. De là, entre une municipalité où s'étendaient les levains de sédition et un Parlement où dominait le royalisme, d'incessants conflits, suivis de plaintes émanées de l'Hôtel-de-Ville et remontant jusqu'au Louvre, contre les prétendues atteintes infligées par la magistrature à l'indépendance urbaine. Mais un jour qu'au grand conseil, le 16 mai 1620, on s'entretenait de cet antagonisme, il y eut là pour l'échevinage en voie de rébellion, de quoi réfléchir dans cette réponse du procureur général Bertinières : « Si au lieu de procéder à l'élection d'échevins honnêtes et sages, on recourt à des illégalités et à des vilainies pour rallier les suffrages sur des hommes tarés, je vous demande si le Parlement doit là-desus se croiser les bras sans intervenir. Serait-il incompétent pour appliquer là les remèdes qu'exige le service du roi et, par là, prévenir une conspiration? » Quelques semaines après, comme dans l'imminence de nouvelles élections de nouvelles intrigues s'agitaient de plus belle autour de l'Hôtel-de-Ville pour y introduire des éléments de la cabale insurrectionnelle, le procureur général en exhala encore plus vivement son indignation, mais toujours avec un reste de prudence, et en laissant encore enveloppée sa théorie d'entremise judiciaire sous des formules dubitatives. Mais enfin lorsque, le 2 juillet, on eut vu le duc de Longueville, de concert avec les Bourgthroude et les Banquemare du Mesnil, tout bouleverser à Rouen, en un mot lorsque les nouvelles élections municipales s'annoncèrent de loin comme aboutissant à une nouvelle levée de factieux, à ce moment Bertinières, cette fois rompant tout net avec les ambiguités hypothétiques de ses déclarations antérieures, vint au Parlement, devant toutes

Digitized by Google

les Chambres assemblées, se pourvoir d'avance en nullité contre le dénouement irrégulier des brigues de scrutin, et s'assurer du droit de citer des témoins à l'appui de cette démarche. Puis là-dessus, en vertu d'un ordre d'en haut, l'Hôtel-de-Ville dut surseoir aux élections.

C'est peu de jours après que le roi faisait son entrée à Rouen et à l'Hôtel-de-Ville, et certes on n'y eût pu trouver une meilleure occasion de s'y reprendre à l'effet de garnir le Conseil d'une représentation sûre. Seulement on y eût dû respecter un peu plus la liberté des votes. Mais, de son côté, la cabale des Bourgthroude ayant, sans en tenir plus de compte, pris dès longtemps ses mesures avec une exceptionnelle vigueur, on y allait se voir débordé par une majorité révolutionnaire. Aussi, à la date définitivement adoptée du 10 juillet, et à l'annonce de l'arrivée du roi, les électeurs, en entrant avec leurs bulletins à l'Hôtel-de-Ville, y virent le premier président de Ris et le colonel d'Ornano qui, arrivés avant eux et transformés en commissaires, allaient, contre l'usage immémorial, assister à l'élection en y exhibant une liste de candidats officiels empruntés à la magisture, avec des catégories d'exclusion. Justement les hommes ainsi suspectés d'office sont là, qui jettent les hauts cris. Là-dessus Ornano et de Ris s'épuisent en harangues qui de toutes parts sonnent mal, tant cette liberté des suffrages qu'aujourd'hui l'on attaque, en principe est chère même aux hommes d'ordre. A la fin toutefois la gravité des périls de la veille et du lendemain, et surtout l'assurance solennellement réitérée par Ornano et de Ris, que le procédé du jour ne tirera point à conséquence, amène l'assemblée à subir l'indispensable pression royale ; et il sortit de là une municipalité telle qu'au bout de quelques jours Faucon de Ris put déclarer à deux de ses membres que le roi et la ville se reposaient sur elle. En effet, après avoir prêté serment aux mains du roi avec des quarteniers et capitaines de même date et de même

Digitized by Google

provenance, la municipalité du 10 juillet s'empressait de mériter la confiance dont on l'honorait, en inaugurant une police réactionnaire contre toutes les épaves d'émeute qui s'agitaient encore au nom des Bourgthroude. Et une fois que se fut par là consommée la réduction totale de Rouen, on peut dire que l'insurrection normande avait perdu le bassin de la Seine, alors même qu'Ornano n'eût pas d'avance, en sa qualité de lieutenant général, disposé du Pont-de-l'Arche et de Quillebœuf ; ou que, dans ce premier retentissement et sur ce premier théâtre de victoire, Louis XIII n'eût pas vu coup sur coup tomber à ses pieds les gouverneurs de Pontoise et de Meulan, de Mantes et de Vernon [1].

Eusèbe PAVIE.

(A suivre.)

[1] Bassompierre, pp. 136-137. — Pontchartrain, pp. 414-416. — Fontenay-Mareuil. pp. 147-179. — Richelieu, t. XXII, pp. 66,68, 70-72. — Arnaud d'Andilly, f°s 11, 12. 13, 14. — *Le voyage du Roi en Normandie* (Société des bibliophiles normands, Rouen, 1859). Introd. d'A. Canel et *Annexe au récit précédent. Extrait des véritables relations de ce qui s'est passé jour par jour au voyage du roy*, pp. 18-20. — Bibliothèque nat., Lb. : 36,1436. *Récit véritable de ce qui s'est passé en la ville de Rouen à l'arrivée de Sa Majestée et dans la province de Normandie* (Paris. chez Silvestre Moreau. devant le Palais, 1620), p. 6. — *Eod.*, Lb. 36.1454 : *Récit véritable de ce qui s'est passé au voyage du Roy depuis le septiesme jour de juillet, que Sa Majesté partit de Paris, avec les prises des villes, combats et particularitez les plus remarquables arrivées durant le voyage jusques au jour des articles accordés par le Roy à la Reyne sa mère et en sa faveur en ceux qui l'ont assistée* (Paris, chez P. Mettayer, imprimeur et libraire ordinaire du Roy, 1620, pp. 3-5, 7. — *Journal de Jean Herouard* (Didot, 1868), t. II, pp. 246-247. — *Registres secrets du Parlement de Rouen*, 16 mai, 2, 9, 11, 15, 18 et 20 juillet 1620. — Merc. fr., pp. 285-296, 322-323. — Vitt. Siri, p. 159. — *Ludovici Itinerarium*, pp. 2-7. — *Dispacc. degl. amb. ven.*, 7 et 14 juillet. — F. Colbert, 98, passim. — F. Cinq-Cents, p. 72. — Coll. Dupuy, 92, p. 177 r. — Marillac, pp. 26-27, 31. — Roncoveri, pp. 315-318. — Gramond, pp. 292-293. — Malingre. pp. 626-628, 632. — Dupleix, pp. 135-136 — Griffet, pp 261-262. — Levassor, pp. 577-578. — Bazin. p. 166. — Henri Martin, 160-161. — Dareste, pp. 65-67. — Floquet, *Histoire du Parlement de Rouen* (Rouen, 1841), pp. 345, 350-360. — Mme d'Arconville, *eod.*, pp. 57-58. 61. — V. Cousin, novembre 1861, p. 718 ; mai 1862, pp. 303-304.

Digitized by Google

NOTES SUR MONTJEAN

(suite)

CHAPITRE XI

LES SEIGNEURS DE MONTJEAN

Nous avons vu en 1224 Hugues, seigneur de Montjean, veuf de sa femme Macée, prendre ses dispositions en vue de sa mort prochaine. Nous savons, par une charte de l'an 1202, que, dès lors, outre son aîné Briant, il avait un fils nommé Hugues et deux filles, Béatrice et Eustache. Nous allons maintenant, pour connaître la suite de cette famille, consulter le père Anselme qui en a donné la généalogie à partir de Briant Ier. — Voici ce qu'il dit de ce baron : « Charles Ier de Sicile lui donna droit de chasse dans la forêt de Briançon... (Il est à remarquer que cette forêt était au sire de Montjean, mais que d'ordinaire le suzerain se réservait le droit de chasse.) Il fut père de Briant II. » Nous verrons en parlant de Briant II que l'assertion d'Anselme relativement au droit de chasse est fausse. Au contraire, Charles Ier enleva au seigneur de Briançon le droit de chasse dans sa propre forêt, droit que ses prédécesseurs avaient possédé.

Briant Ier possédait ce mamelon qui est à l'ouest du bourg de Montjean et porte le nom de la Garenne [1].

[1] Cette propriété était, avant 1850, à M. Godard et, en 1860, à M. Poulain.

Digitized by Google

Au XIIIe siècle, il existait réellement une garenne et les moines en étaient victimes. Les lapins pullulaient en ce lieu qui leur fournissait de nombreux refuges et allaient se nourrir sur les terres du prieuré qui avoisinait cette garenne. Les religieux se plaignirent ; il y eut vingt-cinq ans de procès. Mais dès lors le pot de terre se brisait contre le pot de fer, et les moines en furent quittes pour abandonner les terres voisines de la garenne, moyennant une indemnité de 50 livres, plus une rente annuelle et perpétuelle de 100 sous sur le péage de la Loire. Ceci se passait en 1271.

On peut se demander comment la terre de Briançon était venue aux mains du seigneur de Montjean.

Le dernier seigneur de Briançon avant Briant de Montjean fut Mathieu des Aulnais. Si l'on rapproche de ce fait que la mère de Briant se nommait Macée, qui est le féminin de Mathieu, l'on sera porté à croire que Macée était la sœur de Mathieu qui, pour une cause ou une autre, ne devant pas avoir de progéniture, destina dès sa naissance, au fils aîné de sa sœur, sa terre de Briançon et, pour l'affirmer, lui fit donner le nom de Briant qui n'avait pas encore paru dans la famille de Montjean. C'était un beau domaine, et l'un des mieux famés que le seigneur de Montjean se trouvait posséder. Chemillé, Briollay, Blou et Gratecuisse, plus tard nommé Beaumont [1], pouvaient seuls essayer une

[1] Nous avons ici un des plus riches exemples des transformations de noms dues aux moines rédacteurs de chartes. Cotia était généralement employé pour signifier une forêt dans les temps les plus reculés de notre histoire. Ce mot se prononçait sans doute *chot* en certains pays ; mais, en Anjou, il se disait *chat* d'où notre forêt des Echats. — Or, il semble que Cotia n'était que la latinisation du mot *cuise* qui avait signifié forêt. La forêt de Compiègne est très connue pour avoir porté le mot de cuise. Il y avait en Anjou une belle forêt, ou *belle cuise*. Les moines savants ne connaissant plus le gaulois cuise, le traduisirent par *coxa* (cuisse), au lieu de *cotia*. C'est ce qui nous donne le *grata coxa* (belle cuisse), au lieu de *grata cotia*. Plus tard, ennuyés de cette belle cuisse, les seigneurs qui avaient abattu la forêt se donnèrent le nom de Beaumont, et le hasard voulut qu'ils le reçussent d'une alliance.

Digitized by Google

comparaison avec Briançon. C'étaient les cinq importants vieux fiefs relevant de l'évêque d'Angers.

Briançon a toujours relevé de la paroisse de Bauné et fait encore partie de cette commune. Briant de Montjean était déjà seigneur de Briançon en 1260. Or, dès l'an 849, *Balnacus*, Bauné, était *restitué* à Saint-Maurice d'Angers. L'évêque en était châtelain, et le curé de Saint-Symphorien de Bauné était, avec celui de Morannes, aumônier-né de ce prélat. C'était le curé de Bauné qui tenait l'étrier quand l'évêque montait à cheval dans les occasions importantes [1].

Nous ne connaissons pas de plus ancienne mention de Briançon que celle qu'en fait Baudouin de Vern dans son testament, lors de son départ pour la seconde croisade. On voit que ce personnage y avait un logis important entouré d'un bois. Un de ses exécuteurs testamentaires est Eudes de Briançon [2]. Eudes de Briançon apparaît encore en 1154 avec un Guillaume de Briançon [3].

En 1131, on trouve Pierre de Briançon (de Brienconio).

Le cartulaire de Saint-Nicolas mentionne Rorgon de Briançon (ch° 189). Ce qui atteste encore l'antiquité du château de Briançon, c'est qu'il était bâti sur une motte [4]. Les seigneurs de Briançon avaient une charge très en vue lors de la prise de possession d'un nouvel évêque d'Angers. Briant eut à l'exercer comme nous l'apprend Guillaume Lemaire qui a lui-même fait le récit de son entrée solennelle dans

[1] V. Répert. Archéol. 1861, p. 8.

[2] Cartul. du Ronceray, R. V. 50.

[3] Ronc. V. 39.

[4] V. Dict. Port.

On peut voir aux Archives les titres concernant le chapitre de Saint-Maurice à l'article Malboire. La Malboire est située dans la commune de Brain-sur-l'Authion. On lit dans son petit cartulaire ch. 2 « que ce manoir avait le droit de seigneurie, district, juridiction et voyrie, le tout situé dans le fief de Briant de Montjean, et tenu de lui, à foi et hommage ». En 1261, Briant abandonna ces droits au chapitre. En septembre de la même année, ce baron vend au chapitre ses dîmes de blé, vin et autres fruits, qu'il avait dans la paroisse de Brain et autres circonvoisines, une part qu'il avait dans le four à ban de Brain et quelques bestiaux, pour 400 livres.

Digitized by Google

sa ville épiscopale le dimanche après l'Ascension de l'an 1291. De grand matin, il arrivait au monastère de Saint-Aubin.

« Devant la porte principale de ce monastère, par laquelle nous étions entré, dit le prélat, se présenta à notre rencontre le noble seigneur Briant de Montjean, seigneur de Briançon, notre fidèle vassal, qui marcha devant nous, faisant ranger la foule, aidé d'un grand nombre de chevaliers et d'écuyers qu'il avait amenés avec lui pour remplir cet office, auquel il est tenu envers nous dans une telle circonstance, à raison de son fief de Briançon et de Saint-Jean-des-Mauvrets. Il est tenu, en effet, en vertu de ce fief, à remplir l'office de portier et de garder les portes, le jour de la consécration de l'évêque d'Angers, à l'abbaye de Saint-Aubin, à l'église Saint-Maurice et à notre palais. Il doit, en outre, sur le parcours dudit monastère de Saint-Aubin jusqu'à l'église d'Angers, faire ouvrir les rangs du peuple et contenir la multitude devant le nouveau consacré. Ces fonctions furent ce jour-là convenablement et fidèlement accomplies tant par lui-même que par les gens qu'il avait amenés avec lui.

« Après que nous fûmes entré par la porte principale de ladite abbaye (porte que ce chevalier nous avait fait ouvrir par ses écuyers et servants, qui la gardaient à l'intérieur), nous descendîmes du palefroy sur lequel nous étions monté, et le seigneur de Briançon fit prendre ce palefroy, qui devenait sien en vertu du service qu'il nous devait, et était tenu de nous rendre le jour de notre consécration et qu'il nous rendit en effet comme il suit.

« Du lieu où nous avions mis pied à terre, nous allâmes à l'église de ladite abbaye précédé par le chevalier seigneur de Briançon, ses confrères et ses servants qui ouvraient la voie et retenaient la foule avec des bâtons et autres instruments propres à ce service. La grande porte fut ouverte avec une extrême difficulté grâce à l'immense multitude des personnes présentes, et nous passâmes avec peine pour

Digitized by Google

nous rendre au grand autel où nous nous prosternâmes et fîmes une prière. De là, nous passâmes dans la chapelle de l'abbé et ensuite dans une chambre de l'abbaye où nous prîmes un peu de repos. A ce moment, le doyen, le trésorier, l'archidiacre d'Outre-Loire, le scolastique et autres dignitaires de l'église d'Angers commencèrent à s'occuper de la profession de foi que nous devions faire à l'Église et à l'archevêque de Tours. Ils s'entendirent pour cela avec Maître Girard de Montreveau, archidiacre d'Outre-Vienne de l'église de Tours, maître Pierre des Miciers et dom Clément Adémar, professeurs ès lois, chanoines de Tours, vicaires de Révérend Mgr Rainaud de Montbazon, élu de Tours, qui étaient venus en amis envoyés par ledit élu pour ladite consécration, et qui, le jour précédent, c'est-à-dire le samedi, avaient pris leur repas et couché à Saint-Aubin et avaient été hébergés avec leurs serviteurs et leurs montures à nos frais et dépens. Après différentes discussions, ils s'accordèrent sur la formule suivante. » Nous ne la donnerons pas et nous négligerons également les détails sur les fonctions du seigneur de Briollay qui était alors Amaury de Craon, fils aîné et héritier de Maurice de Craon. Amaury n'était âgé que de onze ans, mais le chevalier Mathieu de Quatrebarbes parlait pour ce jeune homme. Le seigneur de Briollay était un des porteurs de l'évêque nouvellement sacré, de l'église Saint-Aubin jusqu'au grand autel de Saint-Maurice et présenta la coupe à table en remplissant l'office d'échanson[1]. Maurice n'avait pu remplir cette charge parce qu'il était en Angleterre, dès avant l'élection de Guillaume, comme ambassadeur du roi de France près celui d'Angleterre. L'évêque avait fait des difficultés relativement à l'âge et à la faiblesse du jeune Amaury, mais celui-ci avait tenu à remplir cette charge parce que, disait-il, elle ne pouvait être attribuée qu'au

[1] On disait alors bouteiller.

Digitized by Google

châtelain de Briollay. Lorsque l'on portait l'évêque, après son sacre, le seigneur de Briollay se tenait à droite en avant. Guy de Chemillé, en raison de ce fief, se plaça à gauche également en avant. En arrière se trouvèrent Hugues de Blou, à droite, et Jean de Beaumont, seigneur de Gratecuisse. (Ici le texte porte Gratequesse).

Le petit Amaury exigeait qu'on le laissât remplir sa fonction; l'évêque qui s'effrayait de se voir sur les épaules de cet enfant, protestait. La chose en vint au point que les évêques de Rennes et de Dol, qui étaient présents, rédigèrent un acte de cette protestation. Ce fut celui de Dol, nommé Thibauld, qui le rédigea, en présence des personnages susdits et des évêques de Saint-Malo, Quimper, Lyon et Vannes.

Alors le jeune Amaury s'obstina à toucher au moins la chaise sur laquelle l'évêque était porté et, dans ce but, monta sur les épaules d'un de ses écuyers, tandis que le seigneur Thibault de Mathefelon portait en réalité la chaise. Lorsque l'on arriva à la porte angevine[1], on la trouva fermée. Un guichet finit par s'ouvrir et Geoffroy, archidiacre d'Outre-Loire, s'y présenta au nom du chapitre et exigea de l'évêque un serment « Voulez-vous jurer que vous ne ferez point de nouvelle inféodation ? — Je le veux, dit l'évêque. — Jurez, ajouta Geoffroy. — Je le jure. — Voulez-vous jurer d'approuver et d'observer les droits et anciennes coutumes de l'Église d'Angers. — Je le veux. — Jurez. — Je le jure. » Alors la porte fut ouverte. Devant le portail de Saint-Maurice, le même archidiacre dit à l'évêque : « Votre entrée est-elle pacifique ? — Oui, pacifique, répliqua le prélat qui fut alors introduit dans sa cathédrale. » Toute cette cérémonie se termina par un dîner au palais épiscopal. Ensuite, les dépenses furent réglées ; Hugues de Beaucey, seigneur de Blou, qui avait dîné en ville, reçut 10 livres

[1] A l'entrée de la rue de l'Evêché.

Digitized by Google

14 sous, tant pour lui que pour Jean de Beaumont et beaucoup de chevaliers qui l'avaient accompagné. En outre, le baron de Grate-Cuisse reçut 4 livres 4 sous et 4 deniers pour ses propres frais. Le baron de Chemillé reçut 8 livres 7 sous. Le baron de Montjean, seigneur de Briançon, 6 livres 7 sous 8 deniers. On ne s'occupa point du seigneur de Briollay parce qu'il était absent. Le lendemain matin, l'évêque Guillaume descendit près de la Maine, devant le château et là, monta sur un chaland qui l'amena à son château de Chalonnes où se firent de nouvelles cérémonies.

Nous avons parlé un peu au long de ces anciens usages parce qu'ils nous montrent les goûts de nos pères, leurs susceptibilités en même temps que leur belle simplicité. Un noble baron de Craon, dont un prédécesseur n'avait pas craint de se mesurer avec le comte d'Anjou et qui avait du sang royal dans les veines, se montrait tout fier d'être châtelain de Briollay parce que ce titre lui donnait le droit de porter l'évêque. Le seigneur de Montjean, non moins glorieux de son titre de vassal de l'évêque, put regagner l'un de ses nombreux fiefs monté sur le beau palefroy de son suzerain et, pour cette époque, ce n'était pas un mince privilège.

Le récit que nous venons de faire prouve que Briant de Montjean était seigneur de Saint-Jean-des-Mauvrets. M. Célestin Port dit en effet : « La terre seigneuriale de Saint-Jean-des-Mauvrets formait une châtellenie détachée dans les premières années du XIIe siècle, par des partages de famille, de la baronnie de Briançon, où elle continua à rendre hommage. »

Les chartes que nous avons citées parlent du chevalier Briant de Montjean en 1295, mais nous ignorons s'il s'agit de Briant Ier ou de Briant II. Cependant, il nous semble probable que Briant II venait récemment de succéder à son père quand il alla faire hommage au comte d'Anjou, à Saint-Ouen près Paris. Ce fut le mardi *après le relèvement* du

Digitized by Google

corps de saint Louis en 1298. Saint Louis avait donné le comté d'Anjou à son frère Charles, devenu plus tard roi de Naples. Briant profita de cette circonstance pour se faire rendre le droit de chasse dans la forêt de Briançon, comme l'exprime la charte suivante en langage du temps. « A tous ceulx qui ces présentes leitres verront et orront, Briant sire de Mont Joan, saluz. Sachent tuit que comme nous demandeson la restitucion de la chace de noz boys de Briençon. Si comme nous dision que noz devanciers en avaient usé, de laquelle chace très noble prince Challes, jadis roi de Sezile et conte d'Anjou, avait deseisi nostre père et tenu longtemps deseisi ; très noble prince nostre très chier seignour Monseignour Challes, conte d'Anjou, disant que a lui appartenait ladite chace et non a autrui, et nous en offreit a fere droit en sa court par la costume de la terre, nous respondions que O lui de ceite chose n'aurions nous ja pleit : et i de sa courtaisie, nous donaa ladite chace, laquelle nous receumes de son don, sauf tout autrui droit. En temoing de cette chose, nous avons scellé ces présentes leitres de notre séel. Donné à St Oyn, pres de Paris, le mardi après le Relevement Monseigneur Saint Loys, L'an de grace mil deus cenz quatre vingt et diz et oict. »

Charles II d'Anjou qui avait succédé à son père était venu à Saint-Ouen pour la cérémonie de l'exhumation et du placement sur les autels des reliques de son oncle saint Louis[1].

Briant II assista au mariage de Jean de Laval, seigneur de Pacy avec Jeanne de Chemillé. Arthur de Bretagne[2], fils de Jean II, le nomme son cousin.

[1] Dans le rôle des seigneurs qui comparurent au ban et arrière-ban, convoqué l'an 1304 pour la guerre de Flandre, on trouve pour l'Anjou sept des plus grands seigneurs de ce pays, parmi lesquels le « seigneur de Montejean. » (*Traité de la noblesse* 1734, p. 102).

[2] Il mourut en 1312.

Digitized by Google

Il était mort en 1320, laissant pour successeur son fils Briant III, qui est qualifié seigneur de Montjean, Briançon et Bécon. Saint-Jean-des-Mauvrets fut sans doute, dès lors, distrait de la baronnie de Montjean pour faire la part d'un fils puîné ou d'une fille.

Briant III était grand échanson de France et prit une part très active à la guerre de Gascogne en 1337, sous les ordres du connétable d'Eu, Raoul IV, qui eut la tête tranchée en 1351.

Édouard d'Angleterre commençait à mettre en avant ses prétentions au trône de France alors occupé par Philippe de Valois. Édouard voulait reprendre les places de Guienne qui avaient été enlevées au parti anglais. Les Flamands prirent parti pour lui et le seigneur de Montjean fut encore parmi les chevaliers français qui combattirent dans les Flandres et le Hainaut en 1340.

Nous avons dit que la châtellenie de Bécon se trouvait ajoutée aux anciens fiefs des barons de Montjean. Il est probable que ce fief lui vint du chef de sa mère, qui fut peut-être le dernier rejeton de la famille illustre des seigneurs de Bécon qui s'étaient crus parfois autorisés à prendre le titre de princes. Une importante fondation se rattache à leur nom et, comme conséquence, à celui des seigneurs de Montjean, celle de l'abbaye de Pontron.

Vers 1121, un ermite, nommé Clément, vint habiter dans le pays béconnais. Trois gentilshommes de la contrée : Hubert, du Louroux, Savary, de la Poëze et Isembert, de la Lande, lui donnèrent quelques terres et un peu d'argent pour se bâtir un ermitage. Il y avait déjà dans la forêt, que choisit Clément, d'autres reclus qui s'associèrent à lui. Plus tard, Clément désira donner à cette communauté la régularité monastique. Il alla donc demander aux Cisterciens du Louroux, près Vernantes, quelques religieux et les obtint. Son petit domaine était devenu insuffisant. Herbert-le-Roux et Rainaud du Pinelier lui donnèrent

Digitized by Google

une vaste lande et de grands bois, au-delà d'un ruisseau nommé tantôt Ver, tantôt Velrœ ou Vernon. C'est sans doute de ce ruisseau que le château de Vernon a pris son nom.

Ces terres étaient dans la féodalité de Joscelin et de Thomas de Bécon. Ces seigneurs se montrèrent enchantés de cette circonstance et abandonnèrent leurs droits sur ce territoire. Cette année même Joscelyn partant pour la Terre-Sainte vint entendre la messe de Clément dans sa petite chapelle, lui fit bénir ses armes et lui donna une maison dans son fief, en présence de Savary de la Poëze, Maurice du Louroux, Herbert-Le-Roux et son fils Hubert, Rainaud du Pinelier, Rochard et Hugues, frères de Joscelin. Clément soumit toutes ces donations à Martin, abbé du Louroux, dont le monastère n'avait alors que treize années d'existence et se trouvait dans toute la ferveur des premiers temps. Martin se rendit à Pontron et fit élire pour premier abbé un nommé Foulques.

Pontron devint en peu de temps tellement florissant que, dès l'an 1132, deux de ses moines sous la conduite du prêtre Rivalon allaient dans le diocèse de Nantes jeter les premiers fondements de l'abbaye de Melleray. Dix ans après, l'abbé de Pontron y envoyait des moines et un abbé et, enfin en 1183, on y consacrait une église.

Quant à Pontron, en 1134, l'évêque Ulger donnait une charte confirmant sa fondation. Dès lors, les seigneurs de Bécon furent regardés comme les fondateurs de ce monastère, et ce titre leur donnait droit à être enterrés dans l'église même de l'abbaye. C'est comme seigneurs de Bécon que les barons de Montjean furent dans la suite inhumés à Pontron où se voyaient encore au XVIIIe siècle deux mausolés de cette famille. Briant III avait épousé Jeanne, fille de Geoffroy de Montluçon. Il en eut Briant IV. Briant III est encore connu par les titres de l'Hôtel-Dieu d'Angers, en 1342 : il cède ses droits sur un patronage

Digitized by Google

qu'il avait dans cette ville pour la fondation d'une chapellenie dans l'Hôtel-Dieu[1].

Dans la liste des sénéchaux d'Anjou, on trouve en 1346 un Jean de Montjean qui était probablement frère de Briant III. La plus grande gloire de ce dernier serait d'avoir été le père de Jeanne de Montjean qui aurait épousé Hardouin de Maillé, père de sainte Jeanne-Marie de Maillé, si l'on en croyait l'auteur de l'article sur Sillé-le-Guillaume dans le *Maine pittoresque*. Mais la vie de cette sainte, rédigée par son directeur[2] et éditée par les Bollandistes au 28 mars, contredit cette donnée. D'après ce religieux, nommé Martin de Boisgautier, sainte Jeanne de Maillé naquit le 14 avril 1331 de Hardouin de Maillé et de Jeanne de Montbazon. Il est probable que c'est le nom de Jeanne de Montbazon qui a causé l'erreur en question. Mais la mère de sainte Jeanne était fille de Barthélemy de Montbazon, tandis que le père de Jeanne de Montbazon, épouse de Briant III, se nommait Geoffroy. Il est vraisemblable que ces deux Jeanne étaient cousines germaines ; ce qui explique les relations qui s'établirent dans ce temps entre la famille de Montjean et celle de Maillé dont les noms s'introduisent dans la première. Ainsi le petit-fils de Briant III reçoit le nom de Hardouin qui fut celui du père de Sainte Jeanne et d'un grand nombre de seigneurs de Maillé. Le nom de Béatrix entra dans la famille de Maillé, comme dans celle de Montjean.

Sainte Jeanne fut dame de Sillé, et nous verrons tout à l'heure un seigneur de Montjean épouser une dame de Sillé, puis son fils s'unir avec une de Maillé.

Ce fut du temps de Briant III que s'ouvrit la lutte de Charles de Blois et de Jean de Montfort à l'occasion du décès

[1] Archives de l'Hôtel-Dieu, A.-I.

[2] Il est assez remarquable que ce directeur se nommait Martin de Boisgautier. Or, nous avons vu dans la charte de 1202 qu'il y avait à Montjean un quartier nommé Boisgautier.

Digitized by Google

de Jean III, duc de Bretagne en 1341. Cette lutte dura jusqu'en 1364, et comme le roi de France adopta le parti de Charles, l'Anjou se trouva souvent enveloppé dans ce conflit, au moins pour les parties qui avoisinent la Bretagne. Dès l'an 1364, deux partis composés chacun de mille combattants s'étaient rencontrés à Montrelais. Celui de Charles de Blois n'avait pas eu le dessus[1]. Vers 1345, le seigneur de Montjean, d'après Bourdigné, s'en alla batailler contre les Anglais en Gascogne à la suite de Jean d'Anjou, fils du roi Philippe de Valois, futur Jean II, roi de France.

D'après Moréri, Briant III, en 1340-46, était grand échanson de France. A cette même date 1346, un Jean de Montjean, probablement frère de Briant, était sénéchal d'Anjou. (Voir liste des sénéchaux d'Anjou[2].)

[1] D'Argentré, l. V, ch. 14.

[2] Voici la partie de ce rôle qui concerne la Touraine, l'Anjou et le Maine :

Le sire de Mailly, aliàs Maillé.
— de Montbazon.
— de Pressigny et Sainte-More.
— d'Amboise.
— de l'Ile-Bouchart.
— de Saint-Maard de la Pille.
— de Partenay *.
— de Buzançais.
— de Montrésor.
— de Sainte-More.
— de Baucay.
— de Prullay-Leschouart.
— d'Ussé.
Messire Pierre de Sainte-More.
Le sire de Craon.
— de Châteaubriant.
— de Maulévrier.
— de Montejehan.
— de Chemillyé.
— de Lucay et de Tullay.
Geoffroy de Montereul.
Le sire de Prez.
Prierre de Craon.
Le sire de Rougé.
— de La Haye Jehan.
— de Mathefelon.

* Peut-être faut-il supposer Parrenay, car Parthenay est en Poitou et l'on trouve dans ce rôle un sire de *Partenay* parmi les seigneurs de Saintonge.

Digitized by Google

La même année 1346, Briant de Montjean fut envoyé en Bretagne avec les gens de sa compagnie[1]. Nous devons avouer ici que les derniers faits dont nous avons parlé n'appartiennent très probablement point à Briant III.

Anselme et Moréri ne sont point d'accord sur le nombre des seigneurs du nom de Briant. D'après le second, Briant IV aurait épousé Marie de Montalais et serait frère de Jeanne et de Philippe et père de Jean Ier. Anselme parle d'un Briant IV qui épousa Jeanne d'Ucé ou Ussé et fut père de Briant V époux de Marie de Montalais.

***

(A suivre.) p.160

Le comte de Vendosme.
Le sire de Beaupréau.
— de Passavant.
— de Mermande et de Faye.
Le vicomte de Beaumont.
Le comte de Beaufort.
Messire Geoffroy de Beaumont.
Le sire de Laval.
— de Mayenne.
— d'Assé-le-Riboule.
— de Sillé.
— de Goran, de Lessay et de la Charte.
— de Mongeroul.
Messire Troussart du Sages.
— Guillaume Chamaillart.
Yvon de la Jaille.
Bridoul de Vilaines.
Guillaume de Craon.
Patry de Chaourses.
Guillaume Troussel.

Cette brillante noblesse se rendait, hélas ! à la funeste bataille de Crécy.

[1] V. anciens rôles du ban et de l'arrière-ban à la suite du traité de la noblesse.

Digitized by Google

LE PORTEFEUILLE D'UN CURIEUX

Notes et documents sur l'histoire, la littérature, et l'archéologie angevines.

(suite)

1546. — Protestants angevins condamnés au feu.

Les historiens ne font guère remonter au-delà de 1552 ou 1554 les premières répressions contre la Réforme de Luther, en notre province [1]. C'est une erreur.

Dans sa thèse sur *La Réforme et la Ligue en Anjou* [2], M. Ernest Mourin, après le bénédictin Roger [3], dit qu'en 1554, « on jetait les Réformés dans des chaudières d'huile bouillante. »

M. Célestin Port, dans la préface de son *Dictionnaire de Maine-et-Loire* [4], donne les dates de 1552, 1554 comme celles où eurent lieu le supplice des « *premiers* martyrs de la foi protestante », René Poyet, cordonnier, bâtard du chancelier, à Saumur, et Denis Soreau, à Angers [5].

Nous venons de trouver aux Archives Nationales, sur les *Registres d'arrêts criminels du parlement de Paris*, un jugement qui prouve qu'on avait condamné à mort des luthériens, à Angers, bien avant les dates citées jusqu'ici.

Ce document est d'autant plus curieux que la nouvelle édi-

[1] Sauf pourtant l'abbé Pletteau, dans ses *Annales ecclésiastiques d'Anjou*, malheureusement inachevées. (*Revue de l'Anjou*, 1879, tome IIe.)

[2] Nouvelle édition. Paris, Perrin, 1888, in-12, p. 3.

[3] *Histoire d'Anjou*, p. 406.

[4] Tome Ier, p. xx.

[5] Tome Ier, p. 39. — Voir aussi Crespin, *Histoire des martyrs persecutez et mis à mort...* (Genève, 1619, in-fol.), p. 253. — Hiret, *Antiquités d'Anjou*, p. 484. — Haag, *La France Protestante*, tome VIII, p. 315.

Digitized by Google

tion de la *France Protestante* de Haag[1] ne mentionne pas plus Jean ou Robert Dupont, que Jean de la Fontaine. Au reste, dès 1534-1535[2], un barbier de Sancerre, Denis Brion, avait été condamné au feu par les Grands Jours d'Angers (v° Crespin, *Hist. des martyrs,* 1619, p. 126), et notre poète, Germain Colin Bucher, fut l'objet d'un arrêt semblable, en 1539 (Archives nat. X[2a] 89), bien qu'il protestât de son orthodoxie[3].

1546. — Arrêt du parlement de Paris condamnant au feu Jean Dupont (de la Fontaine) pour cause de Religion.

Le Parlement de Paris fut appelé à reviser le procès faict par le sénéchal d'Anjou « a l'encontre de Robert Dupont soy faisant aucunes foy appeller Jehan Dupont autrement de la Fontaine, prisonnier es prisons de la Consiergerie du Palais a Paris, pour raison de quelques propos scandaleux et erronnez et blasphemes par luy dictz et preparez contre l'honneur de Dieu, du sainct sacrement de l'autel, des sainctz et sainctes de paradis, de la sainte Foy et Religion, questions, constitucions et traditions de nostre mère sainte eglise, ainsi que plus à plain est contenu et declaré audict procès. »

Après interrogatoire du prisonnier, la Cour rendit l'arrêt suivant condamnant :

« Ledict Dupont, alias de la Fontaine, pour raison des cas mentionnés audit procez, a faire amende honorable devant la principalle porte de l'église cathedrale d'Angers

[1] Edition C. Bordier, en cours de publication depuis 1878.

[2] Nous donnons ici la date de Crespin ; mais c'est plus probablement en 1539 seulement qu'eurent lieu les grands jours d'Angers. M. N. Weiss (*Etudes de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 1891, p. 66,) dit que ce tribunal ne siégea qu'une seule fois en Anjou, au XVIe siècle, en 1539. Le registre de ses arrêts paraît perdu ; nous l'avons vainement cherché aux archives nationales, à la bibliothèque de la rue Richelieu et aux archives départementales de Maine-et-Loire.

[3] Voir aussi Théodore de Bèze, *Histoire ecclésiastique*, 1580, p. 62.

Digitized by Google

et pour ce faire y estre mené depuis les prisons royaulx dudict lieu, estant teste et piedz nuz et en chemize, tenant en ses mains une torché de cire ardente, du poids de deux livres ; et illec estant à genoux, dire et declairer que temerairement, malicieusement et indiscretement il a tenu les propos scandaleux et erronnez, dict et proféré les blasphemes contre l'honneur de Dieu, du saint sacrement de l'autel et des sainctz et sainctes de Paradis, de la saincte foi et religion crestiaine, constitucions et traditions de nostre mère saincte église, pluz à plain mentionnez au proces criminel contre luy faict ; dont il se repent et en requiert mercy et pardon à Dieu, au Roy, et a Justice. Et ce faict, estre mené en place publique de ladite ville d'Angiers où l'on a coustume faire execution de justice, et illec estre guyndé et pendu à une potence qui pour ce faire y sera mise et dressée ; au dessoubz de laquelle sera faict ung feu. Et apres avoir senty le feu par quelque espace de temps, sera gesté vif en icelluy et son corps ars et consommé en cendres. Et a déclairé tous et chascun ses biens confisquez au Roy. Et pour faire mectre ce present arrest à execution, icelle court a renvoyé et renvoye ledict prisonnier en l'estat qu'il est, pardevant ledict seneschal ou sond. lieutenant criminel. »

(Signé) : MEYNARD et BOURGOING.

« Et est retenu *in mente curie* que si ledict Dupont alias De la Fontaine, ne parsevère a ses propos et blasphemes, qu'il sera estranglé secrètement, auparavant que sentir le feu, et s'il parsevère sera bruslé vif selon et en executant l'arrest contre luy donné. »

MEYNARD, BOURGOING [1].

Le Luthérianisme en Anjou

Il nous a paru intéressant de joindre à ce document un extrait peu connu de l'*Histoire des églises réformées au*

[1] *Archives nationales, X 2a 98.*

Digitized by Google

royaume de France (Anvers, 3 vol. pet. in-8°, rare), tout en faisant remarquer que l'auteur, Th. de Bèze, dans sa préface, a pris soin de nous mettre en garde contre sa partialité : « Je confesse, dit-il, que je parle en cette histoire non point comme neutre, mais comme estant du costé de la Religion » ; il ne va pas d'ailleurs jusqu'à donner tous les torts à ses adversaires, car il note lui-même « plusieurs choses très mauvaises et très malheureuses, advenues en ces guerres *de part et d'autre.* » Ce livre est peu lu, peu connu ; il renferme pourtant de curieux incidents des guerres de religion dans notre province, et les extraits suivants ne sont pas sans intérêt :

1556. — L'Église d'Angers, dressée l'an précédent comme il a esté dit, fut tres rudement assaillie, y estans envoyés par le Roy, Remy Ambrois, president d'Aix en Provence, et Mathieu Ory, inquisiteur, avec commission et pouvoir de proceder jusques à l'exécution des jugements, nonobstant toutes appellations, à l'instance des chanoines de Saint-Maurice, Guillaume Le Rat, Président d'Angers, et d'un advocat nommé Guy Lasnier, seigneur de Leffretière. Cette persécution fut merveilleusement aspre ; nonobstant laquelle, l'Eglise subsista, grandement fortifiée par la constance de ceux, qui furent exécutés à mort, a savoir un Loys le Moine, Imbert Bernard, Richard Yette, Claude Donas, Guillaume Boistanné, René de Mongers, dict de Nizière, duquel la conversion fut esmerveillable aux adversaires mesmes, aiant esté auparavant, des plus desbauchés, et jusques a estres du metier de celuy qu'on appelle le bon larron.

Mais entre autres est remarquable Pierre de Rousseau, lequel retournant de Genève à Lausanne, où il avait étudié quelque temps et saisi prisonnier dès le mois d'octobre MDLV fait une excellente confession de foy, et fut le premier par lequel Henry (sic) Ambrois commença les exécutions le XXII de may MDLVI, le faisant brusler vif, baillonné d'un baillon de fer, après l'avoir extremement

Digitized by Google

gehenné : nonobstant lesquels tormens, et la langue coupée estant tout noir au feu, après que le baillon fut tombé, il invoqua souventes fois a haute voix et intelligiblement, Jésus-Christ, au grand estonnement de tous les assistans.

Jean Rabec, du diocèse de Coutances en Normandie, et jadis cordelier, aiant aussi esté escolier des seigneurs de Berne à Lausanne, fut aussi prins à Chateau-Gontier, à huit lieues d'Angers le 1er d'aoust MDLV, et de là mené à Angers ; auquel lieu ayant fait une excellente confession de foy, nonobstant l'intercession des chrestiens seigneurs de Berne, qui en avoyent escrit au Roy, il fut degradé, et par sentence des juges d'Angers, contre toute forme de droit, passans pardessus son appel, deut la venue dudit Ambroys, fut bruslé le XXIIII d'auril MDLVI, chantant le psaume 79 commençant *Les gens entrés*[1], qu'il continua quoiqu'il fust haussé et baissé dedans le feu, et que les entrailles lui sortissent du ventre. Outre cela, en vertu de la susdite commission, plusieurs tant hommes que femmes furent condamnés a faire amende honorable ; et fut outre cela pendu en la place du Marché un grand tableau contenant les noms des 34 personnes de toutes qualités, condamnés par contumace a estre brûlés ; lesquels toutesfois firent depuis renverser ceste sentence, et despendre le tableau, aïans obtenu revision de procès, par commission adressée à Jean Louet, pour lors sénéchal de Baugé. Et pour montrer la suffisance de ceux qui donnaient tels jugemens, est à remarquer une sentence par laquelle ils condamnèrent une pauvre femme notoirement insensée, a estre brulée après qu'elle serait venue en son bon sens. Ces cruautés effarouchèrent à la fin tellement le pauvre troupeau qu'ils prièrent Depleurs leur ministre, de se retirer pour un temps, durant lequel toutesfois ils furent visi-

[1] Deus venerunt gentes in hereditatem.... Les gens entrez sont en ton héritaige (*Clément Marot, Œuvres*, psaume 78 et non 79).

Digitized by Google

tés et consolés par Chrestien, ministre de Poitiers, faisant quelques exhortations et baptesmes en secret, selon que le temps le pouvait porter... [1].

1558. — L'église d'Angers ayant été extrêmement oppressée quasi l'espace de deux ans, fut levée en ce temps par le moïen du sieur d'Andelot, lequel accompagné de Gaspar Carmel, ministre de Paris, passant par Angers à son retour de Bretagne, y fist prescher par trois fois à porte ouverte en son logis, où se trouvèrent plusieurs personnes de l'une et l'autre religion. A ceste cause, Guillaume Le Rat, président, Christofle de Pincé, lieutenant criminel, et Guillaume Le Maçon, procureur du Roy, s'estant transporté vers ledit sieur d'Andelot, leurs remonstroient que cela contrevenoit aux Edits du Roy : ausquels il respondit courageusement, qu'il estoit fidèle serviteur du Roy, pour lui obéir en toutes choses civiles et de son estat; mais quant à sa conscience, qu'il avait un Roy au Ciel, auquel il voulait servir sur toutes choses; et qu'au surplus, comme il n'avait pas convoqué expressément le peuple pour se trouver à son logis [de Caseneuve. *Cf. Port*] aussi n'avait-il pas voulu empescher ceux qui y estoient venus d'eux-mesmes pour ouïr la parole de Dieu. Les officiers sur cela s'estant retirés informèrent du fait et envoyèrent le tout à la Cour. Ceux de l'Eglise cependant reprenans courage, envoyèrent au moys de may a l'Eglise de Poitiers, pour estre pourveus d'un ministre, laquelle y envoya Nicolas Gorres dit Daniel, qui y exerça fidèlement sa charge près de deux ans, faisant les exhortations de nuict, quelquefois en la ville, quelquefois aux charges par les bleds et par les bois [2].

[1] Th. de Bèze, tome Ier, p. 107.
[2] *Ibidem*, p. 150.

Digitized by Google

1560. — Quant à l'église d'Angers, Nicolas Gorre, dit Daniel, leur ministre, estans contraint de se retirer, un nommé Ambrois de la Plante, surnommé le Balleur, qui s'estoit retiré après le faict d'Amboise en la maison d'un gentilhomme d'Anjou, s'accorda de les secourir et dès le lendemain de Pasques audit an MDLX y administra la sainte Cene de nostre Seigneur Jesus Christ, qui n'y avoit point encore esté célébrée, ce qui edifia tellement l'Eglise, qu'en peu de temps elle accrut de beaucoup, s'y estans adjoints plusieurs gentilshommes de dehors avec ceux de la ville.

Le 13e jour de juin suivant, jour de la feste Dieu (qu'on appelle), comme la grande procession retournait, qu'on appelle spécialement le grand sacre d'Angers, pour estre ceste ville là fournie de prestres autant ou plus que ville de France de sa grandeur, il advint que quelqu'un qu'on n'a jamais recogneu depuis jetta une grand'tripe sur la croix des Cordeliers : ce qui cuida causer une grande sédition. Et de faict le peuple estimant que cela eut esté jetté de la maison d'un nommé Georges le Bourguignon, on s'y fourra à la foule, mais Dieu pourveut de telle sorte, que la femme et le serviteur furent mis prisonniers, sans autre violence, d'autant que quelques gentilshommes de la religion, qui se trouvèrent la fort a propos, y mirent ordre. La femme, après avoir été enquise, fut dès le lendemain délivrée à caution, mais peu s'en fallut que le serviteur ne fut condamné à mourir comme coupable, fut à droict ou à tort : à quoy pourveurent les mesmes gentilshommes, par si bonnes et vives remonstrances envers le Lieutenant criminel, qu'il fut délivré de leurs mains.

Bientost après survint au pays une si grosse gresle, qu'elle tuait les bestes estans aux champs, et furent les bleds et vignes, entièrement destruites, es endroits où elle passa, ce que le commun peuple attribuait à ce qu'on n'avait fait autre justice de ce que dessus [1].

[1] Th. de Bèze, tome Ier, pp. 302-303.

Digitized by Google

1572. — La Saint Barthélemy en Anjou

Le premier volume des *Mémoires de l'Estat de France sous Charles neufuiesme* (2e éd. de Mieldebourg, par H. Wolf, 1578, pet. in-8°, pp. 383-385), donne les détails suivants sur les horribles massacres qui eurent lieu à Saumur et à Angers, exécutés — non pas par l'ordre de l'Église catholique qui réprouve ces violences criminelles, avec raison, — mais par une déplorable politique, en 1572, le jour de la Saint Barthélemy :

Si tost que le massacre fut commencé à Paris[1], un gentil-home de Poictou, nommé Mosoreau[2], fort renommé pour beaucoup de pillages et violeces (qui finalement luy ont fait perdre la vie, ayant esté tué depuis en qualité de meurtrier) obtint passe-port auec lettres pour aller faire saccaceux (sic) de la Religion à Angiers.

Il fit telle diligence que le jeudy ou vendredy matin ensuiuant il entra dans Saumur[3], où ayant tué de sa main le Lieutenant dudit Saumur[4], et eschauffé les catholiques, qui y massacrèrent plusieurs de la Religion, il vint en grande haste à Angiers[5], et tout incontinent fit fermer les portes, avec intention de faire saccager tous ceux de la Religion.

De première arrivée, il s'en va au logis du Chapeau-Rouge[6], près le Chasteau, pensant y attraper le sieur de la

[1] Le 24 août 1572.

[2] Jean de Jambes ou de Chambes, en faveur duquel Montsoreau fut érigé en comté en 1573. Il était fils de Jean de Chambes, sieur de Montsoreau et de Anne de Laval.

[3] Le 28 août.

[4] François Bourneau, l'un des principaux chefs huguenots qui s'étaient emparé de la ville de Saumur en 1562 et avaient pillé l'abbaye de Saint-Florent et les églises du pays. C'est chez lui que fut transporté et fondue la fameuse châsse de saint Florent.

[5] Dès le 29 août (d'après M. Port), le 30 au dire du contemporain Jean Louvet.

[6] Il y avait à Angers plusieurs hôtelleries de ce nom (Ve Péan de la Tuilerie, *Description de la ville d'Angers*, édition de M. Célestin Port.)

Digitized by Google

Barbee[1], guidon de la compagnie de feu M. le Prince de Condé, et beau frère du sieur de la Buurière, gouverneur de la Charité pour les Princes pendant les deux ans de la pacification. Mais ledit de la Barbee auerty sur le champ trouua moyen d'euader, en telle sorte cependant que son frère puisné, nommé le sieur du Tertre, qui estoit malade d'une fievre, fut tué par Montsoreau : lequel s'en alla de là au logis de M. de la Riuiere, surnomé de Launay[2] ministre docte, de bonne vie, et qui avoit dressé l'Eglise reformée de Paris.

Trouuant la femme dudit de la Riuiere à l'entrée du logis, il la salue et la baise à la coustume de France, specialement des courtisans, et luy demanda où est son mary. Elle respond qu'il se pourmeine au jardin. Disant cela elle y mène Mosoreau, lequel ayant gracieusement embrassé la Riuière, luy dit :

— Sauez-vous pourquoy ie suis venu ici ? le Roy m'a commadé de vous tuer, et tout maintenant. J'en ay charge expresse, comme vous le connoistrez par ces lettres. Quoy disant, il luy monstre une pistole toute bandee.

La Riuiere respod qu'il ne pensoit auoir comis aucun forfait : toutes fois puis qu'on cerchoit ainsi sa vie, prioit d'avoir quelque loisir d'implorer la miséricorde de Dieu, et remettre son esprit entre les mains d'iceluy.

Ayant acheué en peu de mots sa priere, il presenta volontairemet son corps à ce bourreau qui lui tira un coup de pistole, dot il mourut sur la place.

Il tua aussi deux autres ministres demourans audit

[1] Ancien gouverneur de la ville d'Angers, du temps de l'occupation des protestants.

[2] M. Cél. Port. *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, p. 40, fait de la Rivière et Delaunay, deux ministres protestants : s'il faut en croire la relation huguenote, la Rivière de Launay, ne serait qu'un même personnage. Le *Journal de Louvet* (mss. de la bibliothèque d'Angers, publié dans la *Revue de l'Anjou et du Maine*, 1854, tome II, p. 6), n'indique que deux ministres tués, qu'il nomme Jean Lemaczon des Rivières et l'autre Dureil, sans doute Dureil de la Barbée.

Digitized by Google

Angiers, l'un nommé de Coulaines, et l'autre du Jaunay, homes doctes[1]. Fit trainer das l'eau un apothicaire nomé Gilles Doisseau, fut enleué de so lict, et ne voulut iamais abiurer la Religion.

Un autre compagnon apothicaire fut tué aupres de la porte Chappeliere, et quelques autres personnes en divers endroits de la ville, jusques au nombre de sept ou huit[2]. Il ne tint pas à Mosorcau qu'on n'exterminast tous ceux de la Religio enfermez la dedans, mais quelques uns de la iustice furent plus moderez, tellement qu'on se contenta d'emprisonner ceux que l'on pouvoit attrapper. Et peu de temps apres, le Roy y envoya Puygaillard[3], lequel en fit noyer encor quelques uns en nombre de neuf ou dix : entre autres la femme de ce ministre Jaunay sus-nommé, laquelle monstra une merveilleuse constance jusqu'au dernier souspir. Les autres prisonniers se retracterent[4] et promirent d'aller à la messe, puis oignirent les mains de Puygaillard, qui de longtemps a fait ce mestier, homme au reste indigne de viure pour l'acte detestable par luy commis en la personne de sa premiere femme, tuée à sa sollicitatio pour en espouser une autre qu'il entretenoit[5].

[1] Le lendemain du 30 août, fut « fouillé et cherché ès maisons desdits huguenots, où il fut prins un nommé Bernard et le Royer dit Jaulnay, avocat, lesquels furent tuez et leur livres brulez. » *(Journal de Louvet, loco citata.)*

[2] Robert Cynault, archer des prévôts, qui fut noyé avec Gilles Doisseau, et Laguette. *(Journal de Louvet.)*

[3] Leaumont de Puygaillard, qui était à Paris, lors des odieux massacres, arriva à Angers le 10 septembre 1572. (C. Port, *Diction.* tome II, p. 471.) C'est lui qui avait transmis (26 août) l'ordre des exécutions à Montsoreau, et au capitaine du château d'Angers.

[4] Puygaillard fit « élargir beaucoup de prisonniers qui estoient ès prisons, et dans le chasteau d'Angers, et cinq huguenotz qu'il fist noyer à la Bassechaine. » — *(Journal de Louvet, Revue de l'Anjou et du Maine*, 1854, tome II, p. 8)

[5] La première femme de Puy Gaillard, Clémence Le Roy, fut tuée le 31 décembre 1562 d'un coup de fusil par un soldat, employé à la maison. On accusa Puy Gaillard d'avoir fait commettre ce crime. Il épousait trois mois après (le 3 mars), Marie de Maillé, v^e de François Bourré, sieur de Jarzé. Celle-ci — étrange coïncidence au moins, — se trouvant dès la première semaine en bateau sur la rivière, fut assaillie, sans être atteinte, par les arquebusades d'un soldat : elle

Digitized by Google

Quelque temps apres fut prins le sieur de Bressault[1] gentilhomme Angevin et capitaine fort vaillant, qui avoit fait plusieurs preuues de sa hardiesse et prudence, tant en la iournee S. Denis[2] qu'es guerres suyuantes. Apres avoir este longuement prisonnier, les catholiques, specialement les prestres, ausquel il avoit donné la chasse et tondu quelques uns d'entre'eux de fort pres, le firent decapiter[3]. Il mourut fort constamment et auec estonnement de tous ses ennemis, chantant un pseaume, lorsqu'il fut mené au supplice.

Un autre livre protestant, non moins rare, ajoute à ce récit quelques détails intéressants pour notre contrée, c'est l'*Histoire des martyrs persecutez et mis à mort pour la vérité de l'Évangile...* (Nouv. éd. [par Crespin] A Genève, imp. par Pierre Aubert en 1619, in-folio, p. 652, v°).

1572. — « Comme on faisoit tels massacres en la ville (d'Angers) on n'en faisoit pas moins aux champs : tellement qu'à Beaufort un notable marchand nommé Philippe Truchon[4] et 2 ou 3 autres furent tuez, et environ 4 ou 5 à Longué.

se retira au Ronceray où sa sœur était abbesse, et y mourut le 13 août 1577. Le 27 mars suivant Puy Gaillard épousait Françoise du Puy du Fou, déjà veuve en 2° noces. Ce personnage qui était odieux aux populations angevines, mourut le 8 juin 1584.

[1] René de la Rouvraye, escuyer, sieur de Bressault, était au contraire de ce que dit ici la chronique protestante, plutôt un chef de brigand qu'un chef de parti « le plus cruel et méchant huguenot, dit le chroniqueur Jean Louvet dont on ait jamais ouy parler et estant nommé et appellé *Diable* de Bressault » — amené à Angers, le 8 octobre 1572. (Voir *Etude sur les misères et l'Anjou aux XVe et XVIe siècles*, par M. André Joûbert, in-8° 1886, pp. 143-179.)

[2] Le 14 octobre 1567, l'armée même où Bressault pillait l'abbaye de Bellebranche.

[3] C'est à peu près l'expression dont se sert également Crespin dans son *Histoire des martyrs calvinistes*. — De Thou reconnaît lui-même les odieuses mutilations et les crimes abominables de ce Bressault, ainsi que les Frères Haag : *France protestante*, tome V, p. 361.

[4] On trouve à Beaufort, en 1573, un René Truchon, docteur médecin, venu d'Angers, où il avait été reçu en 1550; Ysaac Truchon,

Digitized by Google

A Moulierne furent massacrez entre autres Urbain Aubry et un homme natif des Ponts-de-Cé.

Cinq ou six meurtris à Chalonne.

A Candé et à Chasteau-Gontier, plusieurs dont on ne sait les noms.

A Baugé, Jean Le Bailli, l'un des ministres du lieu, avec deux autres, mesme on n'espargnoit les gentilshommes. De sorte que Louys et Francoys de Grand-Moulin, au mois d'aoust, assaillis par un nommé Charles Chevreul dit Magasserie, accompagné de 60 voleurs et d'un sergent royal, comme s'il y fust venu par authorité de justice, après s'estre rendus pour estre menez prisonniers, furent harquebousez et tuez en chemin. Il y eut aussi un autre, leur frère, qui, autrefois, avait esté moine, lequel fut noyé à Chalonne. Quelques mois après, ceste mesme troupe fit un pareil tour à un autre gentilhomme nommé la Gallisseraye[1].

Autres troupes de voleurs, se disans authorisez de ceux qui avoyent charge en Anjou pour le Roy, s'assemblèrent à Noyseau, près Segré[2], et trouvans un vieil gentilhomme dit Pouchenon, aagé de 80 ans et plus, le massacrèrent entre autres très inhumainement, et comme fut fait aussi au pays de Craonnais à ung gentilhomme, père du sieur des Honays d'Astille.

Le duc de Montpensier ne fut pas toujours en la ville durant ceste horrible boucherie; mais y ayant demeuré quelques jours, il donna permission de tuer tous ceulx qui feroient résistance et mesme aux communes de sonner le toxin : ce qui fut cause de grands maux... »

aussi docteur en médecine, en 1616. Olive Truchon, veuve d'un « varlet de chambre de Monseigneur d'Anjou », fut inhumée le 17 septembre 1617 (V° *Notre-Dame de Beaufort*, pp. 314-315.)

[1] Peut-être la Galicheraie (à Bécon), dont était sieur N. H. Georges Ménard, qui, par son testament du 20 mai 1561, désignait sa sépulture aux Jacobins d'Angers. (C. Port, *Dictionnaire*, t. II, p. 221.)

[2] Nyoiseau.

Digitized by Google

1572. — Vers de Jean Le Masle sur la mort de Colligny

Jean Le Masle est l'auteur de poésies dont plusieurs sont vraiment remarquables. Les *Nouvelles récréations poétiques*[1], qui les reproduisent presque toutes, sont d'une excessive rareté : nous n'en connaissons que quelques exemplaires, un à la bibliothèque de l'Arsenal (n° 6606, B. L.), l'autre à la bibliothèque d'Angers, un troisième dans la bibliothèque du marquis de Villoutreys, l'aimable bibliophile angevin. Ce volume ne contient pas la pièce curieuse, plus rare encore que le recueil cité, où le poète angevin fait grand éloge de la Saint-Barthélemy. Bien qu'elle ne soit pas, esprit et forme, l'une de ses meilleures, tant sans faut, nous reproduisons cette pièce de Jean Le Masle, à titre de document, sur l'imprimé (in-4° de huit pages) que possède la bibliothèque nationale et qui n'existe à peu près nulle autre part.

En voici le titre exact :

Chant [d'allégresse [sur la mort de [Gaspar de [Colligny, [jadis admiral de [France, [par M. Jean Lemasle, enquesteur à Baugé. [A Paris, chez Nicolas Chesneau, rue S-Jacques, au chesne verd, [avec privilège, [MDLXXII.

Au verso du titre :

Sonnet à François de Belleforet, gentilhomme commingeois, par Jean Le Masle, Angevin.

Les gents de bien (scavant Belle-forest)
A juste droit font publique allegresse,
Voyants rompu le gros fleau[2] qui, sans cesse,
A les charger, et vexer, estoit près :
C'est l'Admiral, qui à Mont-faucon est
Attaché, lors que l'aveugle Déesse
Luy faisoit plus (ce sembloit) de caresse,
Le souslevant des honneurs jusqu'au faist.
Or attendant que ta plume gentille

[1] Paris, Jean Poupy, 1580, petit in 12 de 94 ff., chiffrés d'un seul côté. L'exemplaire du baron Pichon a été vendu 400 francs.

[2] Fleau, au XVIe siècle, ne formait qu'un pied.

Digitized by Google

Des huguenots dépeindra ceste Achille,
Nayuement, de toutes ses couleurs,
J'ay bien voulu t'envoyer cette rythme
Pour la polir et mettre soubs ta lime
Ainsi qu'au vray nourrisson des neuf sœurs [1].

Chant d'allegresse sur la mort de Gaspart de Colligny, jadis admiral de France.

C'est à ce corps, seditieux,
Que vous devez, tous de voz yeux
Larmes verser en abondance,
Et desenfler cette arrogance,
Qui vous rendoit prompts et soudains
Le temps passé, à prendre ès-mains
Les armes, pour faire la guerre,
Encontre vostre propre terre,
Contre Dieu, contre vostre Roy.
Mais ceux qui n'ont quitté la loy
De leurs ayeulx, pour suyvre celle
De Calvin, barbare, et cruelle,
Au rebours ont occasion
D'entrer en exultation,
Et de mener resjouissance,
Par tous les coings de nostre France,
De joye en allumant beaux feux,
Et faisant maints solennels jeux :
Car du grand Dieu la main puissante
A envoyé l'âme meschante
De l'Admiral, plein de fureur,
Au fond de l'éternel horreur ;
Voulant qu'une mort très honteuse
Separast l'âme vicieuse
De son corps trahistre [2] et malheureux

[1] Les neuf Muses.
[2] Traître.

Digitized by Google

Duquel corbeaux charogneux
Maintenant prennent leur pasture,
Estant privé de sepulture,
Et roide à Montfaucon pendent,
Où grande puantour il rend.
Qui est un cas bien admirable,
Veu que cest homme detestable
Naguère estoit veu favory
Du Roy, et entre autres chery :
Bien que par meschantes pratiques,
Se fut faist chef des heretiques,
Oultrecuidez, audacieux,
Rebelles et seditieux,
Et remplis de toute arrogance
Qui ont presque accablé la France.
Mais autre tombe ce felon
Ne méritait que Montfaucon.
Aussi le Senat honorable
Du grand Paris fort equitable,
Avoit autrefois ordonné
Que ce brigand seroit trainé
Sur une claye, par la ruë,
Mais tant seulement[1] fut pendue
La vaine effigie de son corps
Qui à la Rochelle estoit lors,
Pompeux, superbe et magnifique,
Ayant autour maint heretique
Courageux, armé jusqu'aux dents,
Qui retarda pour quelque temps
L'exécution desirée
De cette personne obstinée.
Toutesfois Dieu n'a point permis
Que ce meschant fut à mort mis

[1] *En*, dans l'édition originale.

Digitized by Google

En combat : Ains toujours emprainte
Luy a au cœur si grande crainte,
Et frayeur telle en touts combats,
Qu'il s'enfuyoit d'un roide pas,
Gaignant son fort de la Rochelle :
Car ce thrahistre[1], mutin, rebelle,
Ce cruel, barbare, obstiné,
Au gibet estoit destiné.
Maintenant l'âme misérable
De ce meurtrier[2] inéxorable
Est bourellée, au fond d'enfer,
Par les supposts de Lucifer,
Qui maugréant d'horreur extresme,
Sans fin invoque la mort blesme;
Mais c'est en vain, car son tourment
Durera éternellement.

De luy encore

Demande-lon quel corps à cette fourche pend ?
C'est le chef des Mutins, et du grand Dieu vivant
L'ennemy obstiné, l'oppresseur de l'Eglise,
Qui par trois fois avoit en proye et trouble mise
Sa nourrice la France : ayant plusieurs supposts
A sa dévotion, pour rompre le repos
Du troupeau catholique ; et duquel la mémoire
A tout jamais sera, par la françoise histoire,
Detestée en tous lieux, comme du plus pervers
Qui oncques ayt vescu en ce rond univers :
Car en tant de façons d'horrible forfaiture
Il a offensé Dieu, le monde et la nature,
Que Dieu, pour ces forfaits, à la fin a permis
Qu'il fut, comme un larron en cette fourche mis.

[1] Traître.
[2] *Meurtrier*, deux pieds seulement.

Digitized by Google

De luy encores

Les destins ont voulu ton nom estre admirable
Quelque temps, entre nous :
Maintenant au rebours il est abhominable
et detestable à touts.

FIN.

L'opuscule se termine par une réponse de Belleforest qui s'adresse au poète angevin et le loue de son jugement implacable contre l'amiral :

Masle eut bien raison que celuy qui a fait
Plevrer toute la France, à cette grand tristesse
Mette fin par sa mort.....

Enfin une *Hypottaphe de Gaspard de Coligny, par Loys Carpanin,* et ce *quadrain par le mesme :*

On disoit « dangereux comme feste d'Apostres »
Ce que les Huguenots estimoient un abus :
Mais saint Barthelemy[1] pour luy et pour les aultres
Fut le proverbe vray, si quoi n'en d'oubte plus.

FIN.

(A suivre)

Joseph Denais.

[1] Apôtre.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Le véritable Japon. Les mœurs du pays et le Catholicisme, par un ancien magistrat. Extrait du *Correspondant*. — Paris, de Soye, 1891. Une brochure in-8°.

C'est dans la correspondance d'un membre de sa famille, fixé au Japon depuis plusieurs années déjà, que l'auteur de cet article a puisé les éléments de son étude qui nous peint sous des couleurs peu flatteuses les coutumes et les mœurs de ce peuple dont les habitants ont été surnommés, « peut-être autant à cause de leurs qualités que de leurs défauts, les Français de l'Extrême-Orient ». Les détails qu'il nous fournit sur la vie de la famille, dont les membres vivent pêle-mêle dans une pièce unique, couchant nus sous la même couverture, sur les mariages si faciles à rompre, sur l'éducation et la vente autorisée des enfants, sur les infanticides si communs dans quelques parties de l'empire, sur les bains chauds si fréquentés, où chacun se baigne sans aucun vêtement dans une piscine commune aux deux sexes, sur les maisons de thé, sur les auberges et leur personnel féminin, etc., montrent à quel point de démoralisation sont descendus les Japonais et expliquent combien sont lents et pénibles les progrès de nos missionnaires apostoliques. Sans aucune protection officielle, n'ayant pour vivre qu'un faible secours de 50 francs par mois, produit des aumônes des catholiques, ceux-ci ont bien de la peine à soutenir les œuvres établies, sans pouvoir songer à en créer de nouvelles, notamment des écoles. « De nombreux élèves sont assurés, notre personnel enseignant est prêt à toutes les fatigues, nos religieuses à tous les sacrifices », mais l'argent fait défaut, et malgré les services signalés et reconnus rendus à la cause de la civilisation et à la patrie par nos missionnaires, il ne faut pas compter que le Gouvernement, en ce moment du moins, vienne à leur secours.

Nous regrettons vivement de ne pas être autorisé à dévoiler le nom de l'auteur de cet article, mais ceux de nos lecteurs qui ont été à même de le lire auront peut-être reconnu le style d'un des collaborateurs les plus distingués de la *Revue de l'Anjou*.

***

La vie et les œuvres de J.-Octave Parizot, par J. Planté. Extrait du *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*. 1891. *Brochure in-8°*, avec portrait.

M. Planté vient de consacrer une notice nécrologique à la mémoire de son ancien maître, dont il était resté le fidèle ami, Jules-Octave-Frédéric Parizot, né à Vendôme le 6 octobre 1802, mort à Laval le 14 août 1890. Fils d'un musicien et compositeur distingué, le jeune Parizot, après avoir fait d'excellentes

Digitized by Google

études au collège de sa ville natale, était venu, en 1821, se fixer à Château-Gontier, où il toucha pendant quarante ans l'orgue de l'église Saint-Jean. Musicien hors ligne, il excellait surtout dans l'improvisation et dans l'art d'exécuter sur l'orgue le chant grégorien d'après la méthode du contre-point fleuri. Ses compositions, cantiques, motets, cantates, etc., sont nombreuses. Quelques-unes seulement, dont M. Planté donne la liste, ont été éditées. Elles dénotent chez leur auteur un artiste d'un grand talent, que sa modestie, poussée à l'extrême, a seule empêché de se faire un nom parmi les organistes de notre temps. Mais M. Parizot avait une véritable réputation parmi ses collègues. Nous en trouvons la preuve dans la liste, incomplète encore, des inaugurations d'orgues (M. Planté en cite cinquante-quatre) auxquelles il a pris part, tant à Paris qu'en province, et dans lesquelles il étonna plusieurs fois ses confrères réunis autour de lui par son talent, sa sûreté d'exécution et son habileté à tirer parti de toutes les ressources de l'instrument qu'il touchait.

Fixé à Château-Gontier par son mariage, reçu dans la meilleure société de cette ville, M. Parizot la quitta cependant en 1862, après la mort de sa femme, pour aller habiter avec ses enfants à Morlaix, à Bierné, puis à Laval. C'est là qu'il est mort l'an dernier, laissant à tous ceux qui l'ont connu d'unanimes regrets et aux siens le souvenir « d'une vie de droiture et de généreuse bonté et un ensemble de travaux qui feront vivre son nom avec honneur ». Nul n'était mieux préparé que M. Planté, artiste de talent lui-même, pour rendre à M. Parizot un dernier hommage, dans lequel il a su faire ressortir, en plus des mérites du musicien, les talents de l'administrateur et les vertus de l'homme privé.

M. Parizot n'était point un inconnu pour les Angevins qui ont eu l'occasion de l'entendre à diverses reprises, notamment aux inaugurations des orgues de Saint-Serge et de la Trinité ; et l'on se souvient encore de la messe à trois voix égales, avec orgue et orchestre, qui fut exécutée à la cathédrale le 1er novembre 1876, et qui est une des meilleures œuvres de ce compositeur. Q.-L.

Le Propriétaire-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 1192-91.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

GUIDE HISTORIQUE ET DESCRIPTIF

DE LA

CATHÉDRALE D'ANGERS

Par **Joseph DENAIS**

Une brochure in-8°..... **50** centimes

LES CONSTANTIN

SEIGNEURS DE VARENNES ET DE LA LORIE

Par **André JOUBERT**

Un beau volume grand in-8°, orné de 24 héliogravures. **7** fr. **50**

HISTOIRE DE LA BARONNIE DE CRAON

De 1382 a 1626

Par **André JOUBERT**

Un beau volume grand in-8°. — Broché, **5** *francs.*

NOTICE SUR LE THÉATRE D'ANGERS

1755-1825

PAR

E. QUERUAU-LAMERIE

Un volume grand in-8°, broché..... **3** fr. **50**

Les Élections et les Représentants de Maine-et-Loire

DEPUIS 1789

Par **Guillaume BODINIER**

Un volume grand in-8°..... ..... **4** *francs*

L'INSTRUCTION PRIMAIRE AVANT 1789

Dans les paroisses du diocèse actuel d'Angers

Par l'abbé **Ch. URSEAU**

Un volume in-18..... **3** fr.

Digitized by Google

OUVRAGES NOUVEAUX

UN HOMME D'ŒUVRES. **Ferdinand-Jacques Hervé-Bazin, 1847-1889,** in-8°. . . . . 6 »

Les enfants mal élevés, par F. Nicolay, in-18. . . . . 3 50
Mémoires du général baron de Marbot, 2 vol. in-8°. . . . . 15 »
Plus fort que la haine, par Léon de Tinseau, in-18. . . . . 3 50
Le livre de la Pitié et de la Mort, par Pierre Loti, in-18. . . 3 50
Ma cure d'eau, par l'abbé Kneipp, in 18 . . . . . 3 50
Comment il faut vivre, par l'abbé Kneipp, in-18 . . . . . 3 50
Mémoires du Prince de Talleyrand, avec préface du Duc de Broglie, tome III, in-8°. 7 50
Victor Hugo après 1830, par Edmond Biré, 2 vol. in-18. . . 7 »
Les Vices du jour et les Vertus d'autrefois, par F. Giraudeau, 1 vol. in-18 . . . . . 3 50
Dette de haine, par Georges Ohnet, in-18. . . . . 3 50
Les Idées morales du temps présent, par Édouard Rod, in-18. 3 50
Voyage en Syrie, par Gabriel Charmes, in-18 . . . . . 3 50
La Crise chrétienne, par Pierre Lasserre, in-18 . . . . . 3 50
Trois mois de captivité au Dahomey, par Chaudouin, in-18. 4 »
Vie de saint Louis de Gonzague, par le P. Ch. Clair, grand in-8°. . . . . 4 »
Histoire de saint Vincent-de-Paul, par Mgr Bougaud, 2 vol. in-12 . . . . . 6 »
Marguerite d'Angoulême, par H. de la Ferrière, in-18 . . . . 3 50
Sacrifiée ! par Pierre Sales, in-18 . . . . . 3 50
Plein Cœur, par Édouard Delpit, in-18 . . . . . 3 50
La France pendant la Révolution, par le vicomte de Broc, 2 vol. in-8° . . . . . 15 »
Année scientifique (Année 1890), par Louis Figuer, in-18. . . 3 50
Port-Tarascon, par A. Daudet, in-12 illustré 3 50
A l'aventure, par René Bazin, in-18. . . . . 3 50
Bébé-Rose, par André Godard. in-18 . . . . . 3 50
Souvenirs des Zouaves pontificaux, 1864, 1865 et 1866, par François Le Chauff de Kerguenec, in-12. . . . . 3 50
Henri de la Rochejacquelein et la Guerre de la Vendée (documents inédits), in-8° 6 50
Le général de Sonis, par Mgr Baunard, in-8°. . . . . 4 »

Guide pratique du voyageur à Belle-Ile-en-Mer, par A.-J. Verrier, in-18. . . . . 1 »

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

3e et 4e Livraisons — Septembre et Octobre 1891

TOME XXIII

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1891

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *Documents inédits sur la Révolution dans l'Ouest. Poursuites exercées contre l'abbé Bernier à Château-Gontier en 1799.* — André JOUBERT.

2° *Marguerite de Valois et les banquiers de Florence.* — A. DE VILLIERS.

3° *Documents inédits destinés à compléter l'Histoire de l'Instruction primaire en Anjou avant 1789* — L'abbé Ch. URSEAU.

4° *Quelques correspondants de René-Thibault Chambault, échevin d'Angers et conseiller perpétuel. Tridon, l'abbé de Cornillon l'abbé de Salin, le P. Corbin (1782-1788)* (fin). — Georges BRULEY.

5° *Notes sur Montjean* (suite). — ***.

6° *La Boullaye Le Gouz, sa vie et ses voyages* (suite). — CASTONNET DES FOSSES.

7° *La guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis (1619-1620)* (suite). — Eusèbe PAVIE.

8° *Chronique.* — V. P.

Une élection à la Société des Amis des Arts. — Mgr Freppel au Conseil supérieur des Colonies. — Décès de Mme Lemarchand, de MM. le comte de Galembert et Rondeau. — Le legs de M. Dallière : extrait de naissance du poète. — MM. l'amiral Baucheron de Boissoudy, Charles Lemire, Alfred Haffner. — L'inventeur de la Fortis. — Une chaire d'agriculture à l'Université d'Angers. — Un roman nouveau de M. André Godard. — L'*Amour de Jacques*, de M. Charles Fuster. — Découvertes archéologiques sur le parvis Saint-Maurice.

9° *Chronique bibliographique.* — V. P.

Historique du 135e de ligne, d'après les documents officiels, par Henri Descoings, lieutenant au corps.

Prix de l'abonnement à la *REVUE DE L'ANJOU*

12 francs par an

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS

SUR

LA RÉVOLUTION DANS L'OUEST

Poursuites exercées contre l'abbé Bernier à Château-Gontier en 1799

Au mois de juillet 1799, l'abbé Bernier, traqué par la police révolutionnaire, avait résolu de chercher un refuge à Château-Gontier, dans une maison amie, pour échapper à la poursuite de ses ennemis implacables. Le registre n° 13 des Archives municipales de Château-Gontier contient, à ce sujet, un document doublement curieux par les indications qu'il renferme et par le signalement laconique mais précis du personnage qui était alors activement recherché. En voici le texte inédit :

« *Recherche du Scélérat nommé Bernier, ci-devant curé de Saint-Lô* (*sic*) *d'Angers*[1].

« Aujourd'hui 4 thermidor l'an VII de la R. F. une et indivisible ;

[1] Étienne-Alexandre-Jean-Baptiste-Marie Bernier, né à Daon le 31 octobre 1762, dont nous avons publié l'extrait de naissance dans nos *Recherches historiques sur Daon et ses environs*, docteur en théologie, professeur en l'Université et au Séminaire, vicaire à la cure de Saint-Michel-la-Palud d'Angers, curé de Saint-Germain en Saint-Laud en 1790-1791. — *Bernier* était un surnom ; le vrai nom était *Branchu*, comme le constate le registre de l'état-civil de la commune de Daon.

Digitized by Google

« L'Administration Municipale du Canton de Château-Gontier, réunie au lieu ordinaire de ses délibérations[1],

« S'est présenté le citoyen Chafin, lieutenant de la Gendarmerie Nationale à la résidence de Laval (département de la Mayenne), porteur d'Ordre au Citoyen Celville, Capitaine commandant la Gendarmerie Nationale du département de la Mayenne, datée d'Angers le 1er thermidor portant de :

« Faire recherche du nommé Bernier, ci-devant curé de Saint-Lô d'Angers, scélérat renommé par ses crimes, qui doit arriver le 2 ou 4 courant, chez le nommé Syette-Villette.

« Cet individu est âgé de 49 à 50 ans[2], taille de 5 pieds 1 pouce, figure ronde et pleine, la vue basse et en dessus (*sic*) ; pourquoy il invite cette administration à autoriser cette recherche dans la maison ci-dessus désignée et dans celles où les recherches pourraient être utiles.

« (Et a signé) : CHAFFIN, Lieut. »

« Après avoir entendu le commissaire du Directoire Exécutif en ses conclusions ;

« Arrête que le Juge de Paix *intra muros* de ce canton sera requis de se transporter sur le champ, accompagné du Président de cette Administration, le citoyen Chaffin et le Commissaire de Police au domicile du citoyen Syette, maison ci-devant occupée par feue Olive Destriché chez le citoyen Rousseau, maison adjacente dudit Villette, et chez le citoyen Guays des Touches, gendre dudit citoyen Syette, afin de pouvoir assurer leurs recherches. Ils se

[1] Le maire de la ville de Château-Gontier en l'an VII était Segrétain, qui remplit ces fonctions du 13 thermidor an VI au 4 floréal an VIII.

[2] Bernier n'avait alors que 17 ans.

Digitized by Google

feront escorter par un nombre d'hommes armés qu'ils croiront convenables.

« (Signé) : J^h THOREAU, Agent. — D. BONNEAU, Ag^t M^al. — J.-B^te DAVIÈRE, Président. — LEVAYER, Agent. — L. GUIOUILLIER, Agent. — FOUCHER, Secrétaire. »

Il faut ajouter au signalement ci-dessus que Bernier avait les yeux bleus, petits et enfoncés, le nez fort, le front bas, couvert de cheveux noirs. Comme on le voit sa taille était élevée[1]. Sa voix était forte. Bernier échappa aux recherches dirigées par la police de Château-Gontier et gagna successivement diverses autres retraites secrètes. Le 17 janvier 1800, il recevait les pouvoirs officiels du comte d'Artois. Bientôt, abouché avec Bonaparte, par l'intermédiaire de Barré, agent du général Hédouville, il s'occupait activement de hâter, par des négociations habilement conduites, la pacification définitive de la Vendée, qui reste son œuvre capitale et qui doit lui mériter la reconnaissance de la postérité aux yeux des juges impartiaux.

André JOUBERT.

[1] *Dict. hist. de M.-et-L.*, t. I, p. 321. — Nous devons la communication du document que nous reproduisons à l'extrême obligeance de notre excellent confrère et ami, M. Gadbin, membre correspondant de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, que nous remercions ici de sa complaisance. — Des recherches nouvelles ont fait découvrir, par M. l'abbé Angot, aux archives de la cure de Daon, une note manuscrite de quatre pages intitulée : *Notice sur les prêtres, nés à Daon, encore vivants ou morts depuis 1801*. Cette note a été rédigée par M. l'abbé Foucault, ancien curé de Daon. Nous y relevons le passage suivant qui nous apprend un fait inconnu et relatif à l'abbé Bernier. « Son père, dit M. l'abbé Foucault, était « tisserand (ceci était connu) et sa mère maitresse d'école... » Cette seconde indication est nouvelle et intéressante.

Digitized by Google

MARGUERITE DE VALOIS

ET

LES BANQUIERS DE FLORENCE

En 1589, Henri III mourait sans laisser de fils. Le roi de Navarre, prit le titre de roi de France, sous le nom de Henri IV; mais ce ne fut qu'après une longue opposition de plusieurs années qu'il put, premier des Bourbons, s'asseoir sur le trône, occupé pendant longtemps par la race des Valois. Après s'être converti solennellement au catholicisme, Henri IV, qui n'avait pas de descendants légitimes, songea à faire annuler son mariage avec Marguerite de Valois, fille de Henri II et de Catherine de Médicis, connue dans l'histoire sous le nom de reine Margot, princesse remarquable par sa beauté, sa galanterie, son amour pour les lettres, et plus encore par les aventures singulières de sa vie. Le Souverain Pontife soumit la demande du roi à une assemblée de cardinaux et de prélats qui émit un avis favorable en donnant pour motif principal, suivant le dire du cardinal Bentivoglio dans ses mémoires, que Marguerite avait cédé plutôt à la force qu'à sa volonté. La jeune princesse avait dû obéir à l'ordre inflexible de sa mère, Catherine de Médicis, qui, pour servir ses vues politiques, voulait l'unir au prince de Béarn.

Digitized by Google

La décision du Souverain Pontife fut rendue en 1596, et Henri IV, devenu libre, contracta un second mariage avec Marie de Médicis.

Il assigna à Marguerite une grosse pension, lui paya les dettes qu'elle avait contractées, lui confirma la propriété d'Usson, en y ajoutant de nouveaux domaines, et lui accorda le droit de porter le titre de reine. Dans l'état des pensions royales de 1606, une somme annuelle de 190,000 livres était accordée à Marguerite [1].

Marguerite, qui avait vécu quelques années à Usson, obtint de rentrer à Paris en 1605 et d'y passer le reste de ses jours.

Après une si longue absence, elle revit la ville qui lui rappelait la période la plus orageuse de sa jeunesse et, bien que d'un âge mûr, elle s'y fit un palais où elle continua la vie joyeuse et bruyante du temps passé, toujours dans le commerce des beaux esprits et des lettres, entre la dévotion et les plaisirs, répandant l'argent à pleines mains, fidèle à ses habitudes de faire des dettes et de ne pas les payer, jusqu'à sa mort, arrivée le 20 mars 1615, à l'âge de 63 ans.

A ces habitudes de prodigalité se rattache l'épisode que nous voulons raconter ici, à l'aide de documents originaux publiés par M. Giuseppe Campori, de l'Académie de Modène.

Cette facilité de s'endetter, produite en grande partie par les dissipations et les caprices de Marguerite de Valois, fut ensuite, en une certaine mesure, justifiée par l'incertitude et l'absence de ses revenus, par suite de la guerre. Plus d'une fois la reine avait dû avoir recours aux négociants italiens qui avaient le monopole des prêts dans le midi de la France; et en ayant reçu d'utiles services, elle entretenait avec eux d'amicales relations. Mais ceux-ci, instruits

[1] Archives de Joursanvault, t. I, 31,

Digitized by Google

par l'expérience et les pertes subies, ne confiaient plus leur argent aux princes sans la remise d'un gage dépassant la somme prêtée.

Les banquiers étaient pour la plupart Italiens et surtout Florentins ; ils tenaient banque à Marseille, à Lyon et autres villes.

La reine, se trouvant donc en un grand besoin d'argent, se décida, au mois de mars 1588, à vendre une partie de ses bijoux. A cet effet, elle s'adressa à Nicolo et Paolo Antonio Mannelli, Florentins, qui avaient une maison à Lyon et qui, dans la détresse, lui avaient rendu service d'autres fois.

Elle chargea de cette négociation difficile Arnaud de Foissac et Pierre Chardon, ses conseillers, qui se présentèrent à la banque des Mannelli, à Lyon, et demandèrent une lettre de crédit pour l'Italie, dans le but de faciliter la vente d'une certaine quantité des bijoux de la reine, obtenant en même temps la promesse de ne révéler à personne le nom de celle-ci. La lettre fut écrite et adressée à la Compagnie des Riccardi, de Florence, établie en Vénétie, et à leur représentant Gio-Antonio Tornaquinci, lettre dans laquelle on faisait croire que les bijoux appartenaient aux Mannelli. Chardon et Foissac se rendirent comme négociateurs en Vénétie. Ils remirent aux Riccardi leur lettre de recommandation et reçurent d'eux les offres les plus larges et l'assurance de leur concours pour favoriser la mission.

Les deux agents se mirent en campagne pour vendre les bijoux qui leur étaient confiés ; mais, à cause du prix excessif, ils ne purent, en l'espace de deux mois, arriver à aucune solution. Ce petit trésor consistait en quarante-quatre grosses perles, desquelles trois montées sur or, et soixante-et-onze petites, onze diamants, quatre rubis, divers joyaux et, en outre, six colliers de perles, au nombre de sept cent cinquante-quatre. On parla dans la ville de la valeur

Digitized by Google

et de la rareté de ces pierres dont on ne connaissait pas le possesseur ; le gouvernement de la République le demanda aux Riccardi, qui ne purent dire autre chose, sinon qu'ils venaient des Mannelli, de Lyon. Nous ne savons quelle réponse fut donnée par l'ambassadeur de France, aussi interrogé à ce sujet. Ayant perdu l'espoir d'une vente, les deux agents demandèrent aux Riccardi et obtinrent pour les Mannelli l'ordre de payer 7,000 écus, en donnant comme garantie une partie des bijoux, lesquels les Riccardi promirent de conserver et de restituer quand les Mannelli seraient rentrés dans leurs fonds.

Revenus ensuite en France, les deux agents, le 29 juin, adressèrent une lettre d'avis, d'où il résultait que les bijoux laissés chez les Riccardi avaient été régulièrement cédés aux Mannelli pour en disposer à leur gré.

Mais par malheur, l'affaire traitée avec tant de précautions et non moins de secret, tomba d'un coup par suite de la faillite des Mannelli de Lyon et de Florence, déclarée en septembre de cette année 1588. Au premier avis qui circula dans Florence, les Riccardi se hâtèrent de présenter leur titre de créance au Tribunal des Marchands, insistant pour la réunion des autres créanciers, et demandant que leur droit fût reconnu de conserver en leurs mains les bijoux qu'ils avaient en gage, étant donné que la maison des Riccardi, à Florence et Venise, était créancière de plus de 22,000 écus. D'autre part, la reine de Navarre, le secret ne lui étant plus possible, se retourna directement vers le grand duc de Toscane, François, accusant les Riccardi de complicité dans la faillite et de vol des bijoux, sa propriété. En même temps, elle expédiait à Florence, en qualité de mandataire, Hippolyte Lioncini, chevalier de Saint-Georges et son intendant à Lyon, en lui donnant pour mission de défendre ses droits. Dans une procuration à Usson, du 9 novembre 1588, elle lui donnait les plus amples pouvoirs pour comparaître devant les magistrats et

Digitized by Google

faire mettre les bijoux sous séquestre. Lioncini vint sans retard à Florence, porteur d'une lettre de sa main et adressée à François Riccardi, chef de la famille, lettre écrite en termes d'une grande courtoisie, lui réclamant la restitution des bijoux confiés par elle à garder aux Mannelli, au temps de sa captivité à Usson, ne pouvant supposer qu'une personne si honorable et sage opposât un refus à sa demande. A cet effet, elle avait chargé son mandataire de retirer dans le délai de trois semaines la promesse de reconnaître la propriété des bijoux et les conserver pour elle, terminant en disant avoir donné au mandataire des instructions pour faire obtenir par la maison Riccardi des sommes dues par le duc du Maine aux Mannelli. Nous reproduisons ici la lettre de la reine :

A Mons Ricardi, à Florance.

Monsieur Ricaldi (*sic*). J'avois jusques a present estime vous avoir beaucoup d'obligations pour tant de courtoisies que mes gens avoient reçues à Venise de votre facteur le s^r^ Jehan Anthoine et vous en avois remercié par deux lettres que je ne scais si Mons Manelly les vous a fait tenir. J'eusse fort désire n'avoir subiect de changer ce stile de ceste troisyesme m'estant ung extreme regret que j'eusse occasion de me douloir de personne telle que vous que j'ay tousiours estimé et prisé et que j'ay reçu tant de courtoisies : pour ceste cause avant qu'adjoute foi à l'opinion que quelques uns me vouloient donner, j'ai bien voulu vous envoyer le s^r^ Lionchiny, present porteur, pour m'esclercir de votre intention sur le faict de mes bagues bien que j'estime que en soit chose superflue, estant personne de qualité et d'honneur comme vous estes, que ne vouldriez faire ung acte si indigne de vous n'y moins vous en adresser à moy, sachant qu'il y auroit aussi peu de couleur et d'aparance comme de raison et justice, pour estre chose si claire que mes bagues que Mons Manelly a mis entre les mains

Digitized by Google

de s^r Jehan Anthoine, votre facteur, ne sont a autre que a moy, et que Mons Manelly n'y a part ny par engagement ny en aucune sorte, et seulement les avoit en garde de moy durant le temps de ma captivité comme entre les mains de personne que j'estimois mon amy et non pour autre droict qu'il eust par vente debte ny engagement. Cela dist, estant si clair, je ne croiiay jamais que personne accompaignée de prudence et de honneur comme j'estime que vous estes, y voulust feindre ny doubte ny difficulté, et en ceste croiance j'ay donné temps de trois septimaines au s^r Lonchiny pour me résouldre et faire responce de votre volunté et de me raporter de vous une promesse et une récongnoissance de mes bagues semblable celle qu'en avec faicte soulz le nom de Mons de Fossac et Chardon pour les tenir en ordre de moy et non d'autre avec la quelle je seray aise que me fayez ce plaisir me garder encore les bagues. Le dict porteur aporte le moyen pour satisfaire a quelque somme de votre dete comme le vous fera entendre, ayant advisé avec luy la maniere qu'il doibt tenir pour faire tomber en votres mains les deniers que doibvent Monsieur de Maynne et ses tresoriers à Mons Manelly, a quoi je m'employrai très volontiers avec aultant d'affection qu'amye qu'aurez jamais priant Dieu vous donner, Monsieur Ricaldi, en santé ce que desirez. D'Usson ce 8e jour de novembre 1588,

Votre plus parfaite et milleure amie,

MARGUERITE.

Dans cette lettre remplie de belles phrases, Marguerite emploie les artifices de la séduction qui lui étaient propres et l'avaient souvent servie.

Mais ni François Riccardi, ni ses associés, hommes positifs et de commerce, ne se montrèrent disposés à céder aux flatteries et aux promesses qui leur étaient faites.

Digne fut la réponse de Riccardi, lequel, déclarant connaître les fausses imputations près du duc de Toscane,

Digitized by Google

protesta n'avoir jamais reçu, en dehors de cette lettre, aucune autre, ni su que Chardon et Foyssac fussent ses agents, ni que les bijoux fussent sa propriété. Il se plaignait ensuite des informations inexactes qui l'avaient amenée à accuser lui et sa maison d'avoir aidé à la chute des Mannelli, quand, au contraire, ils avaient tout fait pour les aider. Que si ceux-ci leur avaient en temps utile confié la gravité du péril auquel ils étaient exposés, ils se seraient employés de tous leurs efforts à les sauver de la ruine. Il espère que les attestations favorables sur leur maison, fournies par le grand duc, amèneront la reine à avoir une opinion différente de celle qu'elle avait eue à leur égard. Il termine en disant qu'il a chargé son mandataire de lui faire connaître qu'il ne peut donner à l'affaire la marche qu'elle désire sans l'assentiment des autres créanciers, l'assurant de ses meilleures dispositions pour la satisfaire. Riccardi aurait pu faire remarquer la contradiction entre les faits et le langage de la reine. Si elle avait écrit les lettres de remerciement pour reconnaître la courtoisie dont on avait usé envers ses agents, elle dévoilait implicitement le secret de la propriété des bijoux qu'elle voulait cacher à un moment donné avec tant de soin.

La première occupation de Lioncini fut de présenter la requête de séquestre des bijoux, à laquelle fit opposition Riccardi par acte légal au Tribunal des Marchands, en le faisant citer à comparaître dans le délai de quinze jours, passé lesquels, sans exception d'incompétence invoquée, la cause fut appelée à l'audience. Mais Lioncini, prévoyant la longueur du procès qui devait comprendre l'examen des comptes de tous les créanciers, et afin de se conformer au désir de sa mandante, fit inviter Riccardi à entrer en pourparlers pour un accord donnant des satisfactions réciproques. Les sollicitations du grand duc amenèrent Riccardi à accueillir l'invitation. C'était l'usage pour les princes d'Italie de se mêler et d'intervenir dans les discus-

Digitized by Google

sions privées, et le duc intervenait d'autant mieux qu'il s'agissait d'intérêts touchant à la réputation d'une tante; d'un autre côté, Riccardi était désireux de témoigner au prince son dévouement et son obéissance. D'une lettre de la reine écrite à ce sujet, il ressort qu'il y eut un projet de règlement qu'on lui soumit et qu'elle envoya approuvé avec quelques modifications. Dans cette lettre autographe, comme la précédente, à laquelle manque l'indication de l'année, qui est certainement 1588, elle écrivait :

Au seigneur Riccardi.

Seigneur Riccardi, sa este tousiours a mon tres grant regret quant i'ai este contrainte de me plaindre de vous de quoi iant reçu paravant tant de courtoisies mais ie ne estant avertie ie eusse plus tost dessire que l'occasion n'est este offerte de man revancher que le sujet de ne me douloir de vous. C'est pourquoi j'ai este infinimant aise de l'ouverture que ma faict le s^r Lionchini de pouvoir accomoder les choses an sorte que connoisies que ie dessire vous fait plaisir et que ie ne puisse ainsi croire voullies treter avec moy autrement que l'on le doict antandre d'un homme d'honneur tel que ie vous ai tousiours estime pour ses raisons iai consanti aux articles que ie vous envoie et que ie reconnoise bien le précudice que gi ai, mai l'envie que i'ai de vous fait plaisir, et l'amitié que l'ai voue à ma cousine, Madame du Maine, qui ia intérêt, me font bander les ieux, estant sorte vous priant considerer avec combien de franchise et de bonne volunté g'i prosède et man demeurer ami comme ie desire vous estre telle et le vous faire paraistre antout ce que iai an le moien d'aussi bon que ie prie Dieu, seg^r Riccardi, vous donne sa grase. Dusson, ce 27 desambre.

Votre plus parfaite amie,

MARGUERITE.

Digitized by Google

Il semblait que la discussion entre les deux parties fût sur le point d'aboutir à un prochain règlement ; et dans cette conviction, Lioncini était retourné en France pour la conclusion définitive. Mais combien grande dut être sa surprise quand, après avoir présenté à la reine le résultat déjà connu de ses démarches, il fut durement reçu, comme s'il avait enfreint ses instructions et outrepassé les limites, de son mandat et, ce qui est pire, quand il se vit emprisonné au château même d'Usson. Disgrâce inattendue, peine imméritée ; il est certain que l'éloquence et l'habileté de Lioncini devaient être impuissantes à persuader la maison Riccardi d'abandonner gratuitement son gage.

Sort égal était arrivé à Pierre Chardon, accusé notamment d'avoir révélé au gérant de la maison, à Venise, le nom de la propriétaire des bijoux. Imputations également injustes. Comme on voit, la qualité de serviteur de Marguerite de Valois comportait avec elle des émotions, des périls et des ennuis qui n'étaient pas compensés par l'honneur de la servir et l'intérêt de la récompense quand elle arrivait.

Le procès, cependant, suivit son cours ; la reine s'impatientait, et par tout moyen elle cherchait à obtenir une autre sentence selon son désir. A cette intention, elle envoya un second mandataire à Florence, un certain Giovanni Coignard, porteur de nouvelles et singulières propositions. Il demanda de remettre la cause à *la Ruota fiorentina o sanese*, ou à deux ou trois auditeurs de Rote et étrangers, malgré l'instance pendante devant le Tribunal des Marchands, attendu que Lioncini, qui l'avait engagée, n'avait pas pour cela qualité. Et si ces propositions n'étaient pas agréées, il demandait que la cause fût réglée en Vénétie, où avait eu lieu la remise des bijoux. Ce n'était point, ajoutait-il, affaire commerciale, mais d'une reine, laquelle n'avait pas entendu faire acte de commerçant en vendant pour faire face à ses besoins. Elle ne

Digitized by Google

devait donc pas être jugée par des marchands, ni par des concitoyens des Riccardi, mais par des juges désintéressés, comme ceux de Rote, lesquels, en leur qualité d'étrangers, ne pouvaient être suspectés de partialité.

Ces arguments qui blessaient l'intégrité et l'honneur de la magistrature et aussi ceux de la nation florentine, comme on disait alors, ne pouvaient passer sans que les Riccardi y opposassent les exceptions les plus sérieuses et les mieux fondées. Ce transfert d'une juridiction à une autre, disaient-ils, est inadmissible :

1° Parce que la cause a été soumise au Tribunal des Marchands, à raison de sa nature, et qu'elle ne peut revenir que jugée ; 2° parce que la reine avait été citée devant ce Tribunal et que son mandataire n'avait pas soulevé d'exception d'incompétence dans le délai voulu ; 3° parce que, ne pouvant séparer cette cause d'une plus importante pendante entre les Riccardi et les Mannelli, il était nécessaire que les deux fussent soumises aux mêmes juges, d'autant plus qu'un certain Coubel, qui prétendait avoir des droits sur les bijoux, s'étant adressé au Tribunal de Rote, en avait eu déclaration d'incompétence. La reine n'alléguant aucune raison de douter de la justice du Tribunal des Marchands, il n'était pas vraisemblable qu'elle dût se trouver dans une situation pire qu'un simple marchand. Si ses conclusions étaient admises, personne ne se risquerait plus à traiter, il n'y aurait plus de sûreté du gage, on craindrait d'avoir à le restituer à une personne qu'on ne connaît pas, et celui qui l'achèterait craindrait de s'en voir dépouillé par qui s'en dirait le propriétaire. Il n'était pas douteux que Lioncini fût mandataire chargé d'une procuration générale et légale. Les Riccardi concluaient en disant qu'ils attendaient une prompte sentence qui, déjà, eût été rendue si les retards et les pourparlers auxquels, contre leurs intérêts, ils avaient consenti pour déférer à Sa Majesté la reine, ne l'avaient fait ajourner.

Digitized by Google

Le grand duc, auquel fut remise cette réponse, chargea trois magistrats de se prononcer, *senza far torto et aggravio ad alcuno*. Comme il était aisé de le prévoir, leur avis fut favorable aux Riccardi. Marguerite, voyant s'évanouir ses espérances et ses projets fantastiques fondre comme neige, se recommanda à la grande duchesse, en la priant de trouver un moyen de terminer le débat à son avantage. Cette princesse ne crut pas trouver un meilleur moyen que la nomination d'un arbitre, accepté sans appel par les deux parties. Le choix fut fait de l'auditeur Donato Dell'Antella, qui jouissait d'une grande réputation d'intégrité et de savoir, et qui fut ensuite investi des premières fonctions dans le gouvernement. Le choix fut agréé par la reine et par les Riccardi; les juges approuvèrent. Nous citons ici la lettre que la grande duchesse adressa à François Riccardi :

A très honoré François Riccardi, à Florence.

« Ayant reçu des lettres de la reine de Navarre, notre tante, nous exprimant le vœu que l'affaire avec vous se termine, et éprouvant beaucoup de regrets de cette lenteur, pour vous comme pour la reine, nous vous manifestons le désir que cette affaire prenne fin, et pour le faciliter à l'une et l'autre partie, il nous serait agréable qu'il fût choisi un arbitre de votre différend, M. Donato Dell'Antella. Nous avons prié ce dernier de s'en charger pour nous être agréable. Persuadée que vous ne désirez que la justice, nous sommes sûre aussi que vous vous conformerez à notre désir, nous ne pourrons que vous en savoir gré. A Pise, le 14 mars 1592. »

Cependant, dans l'enceinte du château d'Usson se produisait un de ces changements inattendus comme seule pouvait en concevoir la mobile et féconde imagination de la royale châtelaine. La reine, pressée par le besoin d'argent et peut-être aussi par les sollicitations du duc du Maine,

Digitized by Google

fondé dans la propriété des bijoux, résolut de vendre ces bijoux, qu'elle ne pouvait avoir, à ces deux mêmes familiers qu'elle avait autrefois chargés de les vendre et de les reprendre.

C'étaient Pierre Chardon et le chev. Lioncini, dont les noms déjà ont figuré dans ce récit, et qui depuis plusieurs années étaient retenus en prison. Ils offrirent d'acquérir les bijoux moyennant 10,000 écus. Le fait, en apparence invraisemblable, est attesté dans un acte authentique. Dans cet acte, signé à Usson le 1er mai 1592, Marguerite cède à Pierre Chardon et à Hippolyte Lioncini les bijoux et, en même temps, ses droits contre Mannelli et Riccardi, moyennant la promesse du paiement de 10,000 écus dans le délai d'un an. Et pour que Lioncini pût remplir le contrat, la reine le mit en liberté en lui adjoignant Giovanni, frère de Pierre Chardon, lequel continua à rester en qualité d'otage jusqu'au paiement intégral. Pour permettre à ses envoyés de conclure l'affaire, elle leur donna procuration de traiter en son nom et de retirer le gage ; elle leur promit de les recommander par une lettre à la grande duchesse de Toscane et à qui il serait besoin. Elle promettait par ailleurs de s'employer près du duc du Maine afin qu'il acquittât la dette envers les Mannelli, raison qu'ils pourraient faire valoir pour réussir.

Le jour de cette cession vraie ou simulée, Marguerite écrivait à François Riccardi :

A Monsieur Ricardi.

Monsieur Ricardi, ianvere Chardon mon secretere et Lionchini à Flourence pour treter lafaire de mes bagues, ie leur ai baile pour cet esfait procuration libre. Je les ai si particulierement instruis de mon intantion que ie ne vous fere ceste si que pour vous prier de les croire et vous assurer que ie ne restere iames ingrate dun bon ofise resu et que ie sere tousiours tres aise davoir suget de vous demeu-

Digitized by Google

rer ami et esperant que le desireres ainsi, ie prierais dieu, Monsieur ricardi, vous avoir en sa sainte grase. Dusson se premier mai 1592.

Très affectionnée amie,

MARGUERITE.

L'arrivée à Florence des deux mandataires et cessionnaires avait été précédée par la décision de l'auditeur d'Antella, rendue le 27 avril. Cette décision obligeait la Société Riccardi à rendre les bijoux aux mandataires de la reine et ceux-ci à verser à ladite Société 13,000 écus d'or au compte de leur crédit avec les Mannelli. La sentence fut acceptée par les Riccardi le 18 mai, avec l'assentiment des délégués des créanciers, et les cessionnaires y adhérèrent. Les bijoux furent remis entre les mains de l'auditeur et y restèrent trois mois, jusqu'à ce que Chardon, ayant trouvé l'argent nécessaire pour les retirer, ils lui furent donnés. Le 16 décembre intervint la sentence des juges de commerce qui confirma la décision et régla les comptes des créanciers.

Ainsi se termina cette affaire inextricable, pleine de péripéties, et qui donna à la fin lieu à un incident comique. Lioncini, appelé au Tribunal des Marchands par Chardon, comme un des cessionnaires de la reine, pour payer sa quote-part, sous peine de se voir déchu de ses droits, répondit qu'il n'avait pas d'argent, pas les moyens de s'en procurer et nullement le désir d'exercer ses droits. Chardon dut payer pour son collègue.

Peut-être Lioncini, instruit par l'expérience de sa première mission, lorsqu'il se vit inopinément transformé de prisonnier en agent de confiance, saisit-il l'occasion qui se présentait pour ne plus se mêler des intérêts de son inconstante souveraine, dans la crainte d'éprouver une seconde fois les effets peu agréables de ses royales fantaisies.

A. DE VILLIERS.

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS

DESTINÉS A COMPLÉTER

L'HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE EN ANJOU

AVANT 1789

PREMIÈRE SÉRIE

Lorsque, — il y a un an bientôt, — nous publiions notre modeste étude sur *l'Instruction primaire, avant 1789, dans les paroisses du diocèse actuel d'Angers*, nous exprimions timidement l'espoir d'agrandir, un jour ou l'autre, cette première esquisse. Or, en classant les Archives de l'Évêché d'Angers, nous avons retrouvé les titres de plusieurs anciennes fondations; aux Archives Départementales et dans les collections particulières, des pièces dont nous ignorions l'existence nous ont fourni, particulièrement sur les communautés de la ville d'Angers, des détails pleins d'intérêt. C'est à l'aide de ces documents que nous essayons de compléter la liste de nos anciennes écoles

Digitized by Google

et d'étudier moins imparfaitement l'organisation de l'instruction primaire en Anjou, avant 1789.

Du moment que l'enseignement traditionnel est plus que jamais battu en brèche et que l'on veut appliquer, dans toute leur rigueur, les nouvelles lois scolaires, nous croyons faire œuvre de justice en sauvant de l'oubli tout ce qui peut nous renseigner sur la sollicitude de nos ancêtres pour l'instruction primaire.

CHAPITRE I

LES PETITES ÉCOLES EN ANJOU AVANT 1789

(Liste complémentaire)

I. VILLE D'ANGERS

PAROISSES ET CHAPITRES

Saint-Jacques. — Le 22 mars 1668, vingt ans avant l'établissement des écoles de la paroisse, « Michel Briand, chanoine de l'église royale et collégiale de Saint-Laud-lez-Angers, » donne vingt livres de rente au curé de Saint-Jacques, « à la charge... de faire une instruction dans l'église de Saint-Jacques aux enfans de la paroisse et autres qui voudront s'y trouver tous les dimanches et festes chomables des temps de Caresme et l'Avent de l'année à perpétuité devant ou après les vespres[1]. »

Saint-Maimbeuf. — Le « soubzchantre de l'église collégiale de Saint-Mainbeuf » était obligé, à la fin du xve siècle,

[1] Archives de Maine-et-Loire *H.-D.*, A 1, f. 579. — Voir aussi *H.-D.*, A 1, f. 593-601.

Digitized by Google

de « nourrir et instruyre les enfans du cœur de ladicte eglize. » En 1618, « Jehan Bihain, prebtre », qui les avait « mis hors et dejettez de sa maison », sous prétexte « que son bénéfice n'estoit subject à ladicte charge, et que sa santé, aage et incommodité ne luy pouvoient permettre et que ce seroit un subject de luy faire quiter son bénéfice et rendre à l'aulmosne », fut condamné à reprendre ses fonctions d'instituteur. Le chapitre, qui lui demandait de remplir cette charge gratuitement, fut obligé de « payer audict Bihain le sallaire compétant et raisonnable pour la nourriture et instruction desdictz enfans du cœur[1] ».

Saint-Pierre. — Dès 1531, le doyen de l'église collégiale de Saint-Pierre était en possession, depuis « cent ans et plus, et par tel et si long temps qu'il n'estoit mémoyre d'homme », du droit de nommer les maîtres d'école de la paroisse. Ce droit, le curé Claude Robin le revendiquait encore, quelques années avant la tourmente révolutionnaire. A l'appui de sa réclamation, il citait l'acte suivant, extrait, en 1756, « du trésor du chapitre... à la réquisition et en présence de Me René Sailland, docteur en droit civil et canon, prêtre du diocèse d'Angers, maistre-ès-arts et gradué nommé par l'Université d'Angers, pourvu du doyenné de ladite église Saint-Pierre » :

« A tous ceulx que ces présentes lettres verront, Jacques de Daillon Chevallier Seigneur Baron du Lude d'Illiers et Sénéchal d'Anjou, conservateur des privilèges Roïaux de l'Université d'Angiers, Salut. Comme procès fut meu et pendant pardavant nous, noustre lieutenans ou commis à Angiers entre vénérable et discret maistre René de Pincé, Licentié es loix Doyen et Chanoine de l'Église Collegial de Monsieur Sainct Pierre d'Angiers demandeur et complai-

[1] Archives de l'Évêché d'Angers, *Saint-Maimbeuf.*

Digitized by Google

gnant en cas de saisine et de novalité d'une part, et Me Michel Picard, Maistre es arts deffendeur et oppousant d'autre part, touchant ce que de la part dudit demandeur estoit dict que a cause de sa dignité de Doyen en ladite Église de Monsieur Sainct Pierre d'Angiers il avoit droit et estoit en bonne possession et saisine tant par luy que par ses prédécesseurs doyans de donner et conférer *pleno jure* les Escolles de gramoyre et arts liberaux en ladite paroisse de Sainct Pierre, à personne ou personnes capables et telles que bon luy sembleroit et d'en bailler lettres de collation soubs scel ou aultrement toutes fois et quantes que le cas se y offroit et qu'il en estoit en bonne possession et saisine, de contredire débattre et empescher audit Picard deffendeur et tous aultres qui ne leur estoit loysible ne permis de tenir Escolles, monstrer et enseigner publicquement et en escolle les arts grammaticaux et liberaux en ladite parroisse de Sainct Pierre sans le congé, permission et licence de luy demandeur, en possession et saisine que toutes et quantes fois que ledit deffendeur ou aulcun autre se seroient efforcés faire au contraire desdits droicts, possessions ou saisines, de leur faire reparer et mettre incontinant et sans delay au premier estat et deu, et d'iceulx droicts, possessions et saisines et aultres pertinans et afferans en cas et matière possessoire avoyt tant par luy que par ses prédécesseurs doyans de ladite Église jouy par *ung, deux, trois, quatre, cinq, dix, vingt, trente, quarante, cinquante, cent ans et plus, et par tel et si long temps qu'il n'estoit mémoyre d'homme* au contraire publicquement et nottoyrement au veu et sceu dudit deffendeur et tous aultres qui l'ont voullu veoir et scavoir en paix et sans aulcun contredict debat ou empeschement et mesmes par les derreniers temps, et exploicts prochains précédens, et jusques à ce qu'il auroit pleu audit deffendeur de son authorité pure et indeue lever escolles de gramoyre en ladicte parroisse de Mondict Seigneur Sainct Pierre en la *Rue de la Croix Blanche*

Digitized by Google

sans le congé, permission et licence du demandeur en le troublant et empeschant en ses dicts droicts, possessions et saisines à tort sans cause induement et de nouvel, pour raison desquels troubles et d'iceulx avoir réparation, il avoit faict convenir et adjourner ledit deffendeur pardevant nous et auroit ledict demandeur concleu à l'encontre dudict deffendeur ad ce que par nostre sentence deffinitive et jugement il fust par nous maintenu et gardé en ses droits, possessions et saisines et de contredire, debattre et empescher audit deffendeur qu'il ne luy a esté et n'est loisible d'avoir et tenir escolles publicques de gramoyre et arts liberaux en ladicte parroisse de Monsieur Sainct Pierre d'Angiers sans le gré, congé, permission et licence de luy demandeur et pour avoir à ce contrevenu que ledit deffendeur fust par nous condempné a restablir les choses par luy prinses et perçues du prouffict et revenu desdittes Escolles par luy tenues en et au dedans de ladite parroisse de Monsieur Sainct Pierre d'Angiers et que ledict deffendeur fust oultre condempné es intérests et despens dudit demandeur tels que de raison ou que toutes telles aultres fins, requestes et conclusions que de raison luy fussent par nous faictes et adjugées aquoy par ledict deffendeur tendant à fin contraire et qu'il fust par nous dict que ledict demandeur à sa ditte prétendue complainte formée n'estoit recevable, à tout le moings qu'il en debvoit estre deboutté et ledict deffendeur absoutz et neantmoings en tant que besoin seroit maintenu et gardé en ses droicts et possessions sans préjudice toutesfois des droicts dudit demandeur si aulcuns avoyt; quand a donner escolles dont ledict deffendeur disoyt n'avoir congnoissance, protestant que si et quant il lui en apparoistroit *cedere liti* ou dire ce qu'il appartiendra par raison et despens et intérêts estoit dict qu'il estoit Maistre es arts en ladite Université et consequemment Licentié par icelle quant à lire et faire leczons publicques ou particulières en icelle faculté, à quoy faire il avoit esté

Digitized by Google

induict et persuadé par plusieurs notables personnaiges zelans l'instruction des jeunes escolliers estudians en icelle faculté et avoir faict et continué ses dictes lectures et leczons en plusieurs lieux et parroisses de ceste Ville et Université indifferemment, publicquement et sans contredict, dès et depuys le temps de quatre ans et jusques a présent, en quoy faisant il profitoit à la chose publicque, aussy disoit n'avoir empesché et ne voulloir empescher que ledit demandeur en icelle parroisse de Sainct Pierre ou ailleurs que bon luy sembleroit tenseist ou feist par luy tenir escolles et en disposer ainsi que bon luy sembleroit, mais que estoit chose estrange et contre la liberté de ceste dicte Ville et Université voulloir empescher et prohiber tel exercice qui est très vertueux, louable et très necessaire, attendu mesmes que depuis dix ans environ ne serait sceu ou trouvé que ledit demandeur eust tenu ou faict tenir escolles ne qu'il ait droict de prohiber a aultres de les tenir, davantaige disoit qu'il avoit lettres de collation de tenir escolles en ladite ville d'Angiers du chantre de l'Eglise Royal Sainct Martin d'Angiers qui auroit droict de donner et conferer escolles et que le lieu où il les avoit tenues supposé qu'il fust de la paroisse Sainct Pierre toutefois, il estoit ou fief ou seigneurie du Chappitre de ladite Eglise Saint Martin d'Angiers et plusieurs aultres faicts et raisons estoient alléguées par chacune desdittes partyes, lesquelles sur ce auroient esté apportées contraires et a fournir d'escriptures ce qu'ils avoient depuis faict et accordé lesdites escriptures et ledit deffendeur respondu par *credit vel non* aux faicts dudict demandeur et le vingt sixiesme jour de juin dernier auroit déclaré ledict deffendeur en jugement qu'il ne vouloit plus contraindre et se rapportoit à nous de adjuger audit demandeur ses fins et conclusions, et par ledict demandeur avoit esté dict qu'il voulloit et entendoit informer de ses faicts, pour obtenir sentence *in foro contradictorio visis juribus* et sur ce

Digitized by Google

auroit produit et faict examiner certains tesmoings contre lesquels ledit deffendeur n'avoit voullu fournir aulcunes reprouches, aussy auroit déclaré ne voulloir aulcune chose produire et néanmoins auroit ledit demandeur produit de sa part ses enquetes et exploicts ensemble certains lettres et tiltres pour informer de ses dicts faicts et auxdittes partyes aurions baillé jour d'ouir droit, et partant scavoir faisons que veu par nous ledit procès et production faicte par le dict demandeur ô meure délibération eu sur ce l'advis des saiges, et tout considéré, nous par noustre sentence et jugement avons maintenu et gardé, maintenons et gardons ledit demandeur doyen et chanoine susdict en possession et saisine de donner et conférer *pleno jure* lesdites écolles de gramoyre et des arts liberaulx en et au dedans de ladicte paroisse de Sainct Pierre d'Angiers et de contredire, prohiber et deffendre audit Picard deffendeur et tous aultres de y tenir escolles es dictes facultés sans la permission, congé et licence et où ils feroient le contraire de le leur faire reparer et amander par voye de raison et justice, et si avons condempné et condempnons ledict deffendeur es despens et intérests dudict demandeur tel que de raison, la taxation d'iceulx à nous réservée.

« Si donnons en mandement au premier sergent royal ou du duché d'Anjou.....

« Donné à Angiers.... le douziesme jour de juillet l'an mil cinq cens trente et ung[1]. »

Mentionnons aussi, — pour montrer avec quel soin on s'occupait encore, à la veille de la Révolution, de la gestion des intérêts temporels de nos anciennes écoles, — une délibération des paroissiens de Saint-Pierre, en date du 18 novembre 1787.

« Aujourd'huy dimanche dix-huitième jour de novembre mil sept-cent-quatre-vingt-sept,

[1] Arch. Évêché, *Inventaire des titres du doyenné de Saint-Pierre.*

Digitized by Google

« Les paroissiens manans et habitans de la paroisse Saint Pierre d'Angers se sont assemblés à l'issue de la messe paroissiale sur la convocation qui leur a été faite, dans la salle de la maison presbitérale, lieu ordinaire des assemblées ès personnes des soussignés,

« Auxquels M. Labry, marguillier en exercice de comptable a dit que par acte du 4 septembre 1777, Messieurs de Grimaudet d'Huillé, de Grimaudet de Rochebouet et de Gibot ont créé et constitué sur eux au profit de l'écolle de charité de la paroisse la rente hyppotéquaire de soixante dix livres au principal de quatorze cent livres, que suivant sentence du siège présidial de cette ville du 17 février 1781, Messieurs Grimaudet d'Huillé et de Rochebouet ont également été condemnés solidairement de reconnoître leurs écritures et seings apposés en leur billet du 29 janvier lors dernier et de payer aux paroissiens soussignés la somme de deux mille livres contenus audit billet avec interret et depens lesquels interrests mesdits sieurs d'Huillé et de Rochebouet ont promis par écrit de ne retenir aucun vingtième ny impositions quelsconques, que depuis ces deux époques le sieur abbé Duval s'est présenté chez ledit sieur Labry, marguillier, de la part de M. le baron de Créqui, nouvel acquéreur de la terre d'Huillé et lui a proposé de la part du dernier de décharger les mineurs de Rochebouet et mondit sieur de Gibot des obligations par eux solidairement contractées avec mondit sieur Grimaudet d'Huillé et de donner en reconstitution a mondit sieur Baron de Créqui les deux sommes de 1,400 livres d'une part et 2,000 livres de l'autre à l'effet de quoi toute la famille de Créqui demeureroit obligée solidairement au payement desdites deux sommes en vertu de sentence passée de concert et sous l'hyppotèque spéci l de la terre d'Huillé avec billet d'honneur de ne retirer aucunes impositions sur les interrets annuels desdites deux sommes.

« La matière mise en délibération, les paroissiens

Digitized by Google

entendent conserver leurs hyppotèques et ont remis a en délibérer à un autre temps. »

Le registre est signé : Chevreul l'aîné ; A. Labry ; J.-C. Ollivier ; Fabre ; Pre Bellanger ; P. Langlois ; M.-F. Tertrais ; Deville ; Claude Bachelier ; Chesneau ; C. Robin, doyen de Saint-Pierre[1].

Trinité (La). — On lit dans le *huitième cahier* d'un *Journal* de Grandet[2] : « Le 20 octobre (1707), M. Ogereau, prebtre chapelain de la Trinité vint me voir et me dit que Mlle Bourdais, fille morte depuis quelques mois, sa pénitente, avait fait un testament par lequel elle donnait 120 livres de rente pour fonder l'escole des garçons de la Trinité, en laissant la présentation à Monseigneur l'Evesque et avait jeté les yeux sur M. Bonneteau le jeune, prebtre maire chapelain de la Trinité, pour remplir cette place. Je luy dis que je croiais qu'il s'en acquiteroit bien et qu'on ne pouvoit faire un meilleur choix parce que son oncle ainsi qu'il me l'assuroit l'ayderoit dans cet employ dont il y a plus de trente ans qu'il s'acquitoit fort bien au Séminaire. Il m'ajouta que la demoiselle donnoit aussi 100 livres de rente pour fonder l'escolle des filles de Saint-Pierre et 2,000 et livres au Mont-de-Piété. Je fus ravis de ces bonnes nouvelles. Cette demoiselle Bourdais faisoit avec d'autres marchands un commerce de Société sur mer où on prétend qu'elle gagnoit 4,000 livres de rente tous les ans. »

(A suivre.)

CH. URSEAU,
Secrétaire à l'Évêché.

[1] Arch. Évêché, *Registre des délibérations de la paroisse de Saint-Pierre d'Angers, commencé le 19 aoust 1787.*

[2] Bibliothèque Municipale d'Angers, ms. 703, f. 30 v°.

Digitized by Google

QUELQUES CORRESPONDANTS

DE

RENÉ-THIBAULT CHAMBAULT

ÉCHEVIN D'ANGERS ET CONSEILLER PERPÉTUEL

Tridon, l'abbé de Cornillon, l'abbé de Salin, le P. Corbin (1782-1788).

(suite et fin)

II

Avec Tridon et plusieurs autres amis de M. Chambault, nous allons pénétrer dans un étrange milieu, dans la franc-maçonnerie qui ne ressemblait guère alors à ce qu'elle est devenue. Elle paraît avoir été à cette époque une association d'aimables viveurs qu'unissait la philanthropie, moins peut-être qu'une certaine communauté d'aspirations philosophiques, mais qui recherchaient partout l'occasion de s'amuser.

Tout y était prétexte à réjouissances, même les décès. C'est ainsi qu'à la mort du Fr.·. Floquet, *architecte de la musique*, membre de la loge du *Contrat social*, Tridon, chargé de son oraison funèbre, le 8 juin 1785, la fit sous forme de couplets qu'il chanta sur cet air : *De mon berger volage* ou *Gentille boulangère*.

Les voici, ils n'ont rien de trop larmoyant :

PREMIER

« Muse tendre et plaintive,
« Prête-nous tes accents !
« La douleur la plus vive
« Doit inspirer nos chants,

Digitized by Google

« Un frère, hélas ! succombe,
« Jour de cruels destins :
« Qu'un cyprès sur sa tombe
« S'élève par nos mains !

DEUXIÈME

adressé à Laïs, Chéron[1], Rousseau[2], etc.

« Vous, applaudis sans cesse
« Par vos talents flatteurs,
« Portez notre tristesse
« Jusques au fond des cœurs.
« Que nos tributs de larmes
« Par vous soient consacrés !
« La plainte aura des charmes
« Quand vous l'exprimerez.

TROISIÈME

« La troupe réunie[3]
« Des Arts et de l'Amour,
« Du fils de Polymnie
« Fait l'éloge en ce jour.
« Ils n'ont pu le défendre
« De l'horreur du tombeau ;
« Et l'amour à sa cendre
« Porte en vain son flambeau.

QUATRIÈME

« Ombre, à nos cœurs si chère,
« Ne quitte point ces lieux !
« Sois toujours notre frère
« Et, présent à nos yeux.
« Une immortelle gloire
« Suivra ton sort mortel :

[1] Laïs et Chéron étaient des chanteurs, alors célèbres à l'Opéra.
[2] Jean-Baptiste Rousseau, poète lyrique.
[3] Le F.·. Floquet est auteur de l'*Union de l'Amour et des Arts*,

Digitized by Google

« Au Temple de Mémoire
« Vois briller ton autel.

CINQUIÈME ET DERNIER

« Oui, le myrte et la rose
« Ceignent ton front vainqueur :
« De ton apothéose
« Les arts se font honneur.
« Tous les dieux du Parnasse
« Te comblent de faveurs ;
« Mais ta première place
« Doit être dans nos cœurs. »

Puis le Fr.·. Marquis de Sancey, mis à son tour en verve, chanta l'impromptu suivant :

« Lorsque le Père Anacréon
« Partit d'ici pour l'Élysée,
« Ce fut dans les mains de Tridon
« Qu'il remit sa lyre enchantée.
« C'est aux regrets de l'amitié
« Qu'il consacra ses avantages,
« Et nous avons tous de moitié
« Applaudi ses ouvrages. »

A quelque temps de là un autre membre de la loge du *Contrat social* étant mort, Tridon fut encore chargé de son apologie. Sa lettre à M. Chambault, en date du 22 novembre 1785, dit à ce sujet :

« ..... Je ferai, Monsieur, vos commissions jeudi, car d'ici à ce temps-là je serai très occupé. C'est demain la cérémonie des obsèques de Barthe[1] et suivant ma louable coutume d'attendre toujours au dernier moment, j'ai à retoucher mon éloge funèbre et à le mettre au net.

[1] Barthe Nicolas-Thomas, auteur dramatique, né à Marseille en 1734. Débuta par des poésies fugitives.

Digitized by Google

« L'abbé de Salin qui a renoncé depuis votre départ à la nymphe du Beaujolais et qui ne pense pas plus à elle que s'il ne l'eût jamais connue, doit vous écrire. »

Voici, en effet, la lettre annoncée. Elle contient de curieux détails sur les cérémonies franc-maçonniques. Certains passages, inutiles à citer, montrent que notre abbé, dont aucune biographie ne mentionne le nom, était un de ces cadets que leur famille destinait à l'état ecclésiastique, mais que ne refrénait aucun vœu religieux. On leur laissait porter le nom d'abbé et revêtir le petit manteau de Cour. Cette assimilation avec les membres du véritable clergé était la source de scandales fréquents. Les ennemis de l'Église avaient soin de propager la confusion et de s'en divertir.

« Paris, 24 novembre 1785.

« ..... Je voulais vous écrire depuis plusieurs jours, mais j'en ai été empêché par la *petite indigestion* de vin d'Anjou que j'ai eue chez vous et qui, bon gré mal gré, m'a retenu malade pendant plusieurs jours, tant elle avait remué ma pauvre machine....

« ..... Vous seriez désolé, j'en suis sûr, si je fermais ma lettre sans vous faire la relation imparfaite de ce que j'ai vu et entendu hier dans la loge du *Contrat social*, où l'on était rassemblé pour rendre les derniers devoirs au frère Barthe, qui est mort et enterré. Comme vous êtes un zélé maçon, subissez ma narration qui sera de beaucoup au-dessous de ce que je voudrais dire ; mais vous savez que, de tout temps, l'expression fut au-dessous du sentiment. Je commence donc ; et si je vous ennuie trop, n'achevez pas la lecture de mon épître.

« Vous croyez peut-être que la cérémonie n'était pas plus brillante qu'au jour fortuné où, vous et moi, nous avons vu la Lumière ! Si vous le croyez, retirez cela de votre tête et imaginez tout ce que l'on peut voir d'éclatant, de sublime, de noble et de majestueux en tout genre.

Digitized by Google

« On devait se rendre en loge à onze heures : les plus diligents ne sont arrivés qu'à midi.

« On entrait d'abord dans une chambre d'apprêt pour s'ajuster le petit tablier de peau blanche. Les uns y ajoutaient un cordon bleu, d'autres le rouge. Mais ce qu'il y avait de curieux, c'était le *Vénérable*, qui est M. le marquis de La Rochefoucauld [1]. Il a, je crois, six pieds, et il est très gros pour sa taille.

« Dès qu'il entra, tout le monde fut l'accoster et lui dire, avec la main droite sur le menton, *Vénérable* par ci, et *très Vénérable* par là. Il se mit à sa toilette maçonnique. Alors on l'affubla d'un grand tablier de satin blanc, brodé d'or relevé en bosse. Au beau milieu de ce tablier était représenté un soleil en plein midi.

« Ensuite on a couvert le ventre du très Vénérable d'un large morceau de satin cramoisi sur lequel étaient brodés en argent tous les attributs du maçon.

« On lui passa autour du cou un cordon bleu, un rouge et un jaune ; et, sur les épaules, un grand manteau de satin cramoisi. Des glands d'or en pendaient de chaque côté. Des gants blancs aux mains, et coiffé d'un chapeau tout couvert de plumes blanches, il tenait un étendard.

« C'est dans ce costume que le Vénérable est entré dans une pièce tapissée de drap noir, où les emblèmes de la mort étaient distribués çà et là pour décorer ces lugubres tentures.

[1] Louis-Alexandre de La Rochefoucauld s'était fait par sa grande fortune le protecteur du parti philosophique alors à la tête de la littérature et de la politique. Il fut membre actif de la plupart des associations dont la bienfaisance était primitivement le but, mais dans lesquelles on discuta bientôt les questions les plus dangereuses. Il devint membre de l'assemblée des Notables, puis représenta la noblesse de Paris aux Etats généraux. Il y fut le promoteur de diverses réformes non moins fatales à la noblesse qu'à la Royauté. Il était trop tard quand il reconnut son erreur. Dégoûté de la politique il quitta Paris après le 10 août 1792. Il se réfugia à Gisors. Les *Septembriseurs* l'y découvrirent et le massacrèrent. Il tomba victime de ceux dont il avait rêvé l'affranchissement politique et voulu faire le bonheur.

Digitized by Google

« Nous étions environ soixante, rangés sur deux ais, toujours la main droite sur le menton. Il y avait une espèce de vestibule où se tenaît un orchestre qui jouait un air bien lamentable. C'est au son de cette musique triste, mais mélodieuse, que le Vénérable est entré, suivi des différents officiers de la Loge, tous costumés selon leur charge.

« Lorsque le Vénérable a été placé sur son trône, il a donné le petit coup de maillet, et vite nous nous sommes tous levés. Alors il a dit gravement : *Mes frères, le frère Barthe est mort.* Le premier et le deuxième surveillants ont répété ces mots et tout de suite les musiciens nous ont donné un *chorus* de leur façon, pendant l'exécution duquel on est allé chercher avec cérémonie une urne que l'on a posée sur un tombeau au milieu de la salle.

« Le Vénérable a jeté des fleurs sur cette urne, et nous en avons fait autant après lui.

« Vous vous imaginez bien que pendant tout ceci M. Tridon était très grave, car il n'entend pas badinage sur l'article maçonnique.

« Lorsque, ayant jeté des fleurs, nous eûmes tous regagné nos places, notre ami M. Tridon s'est levé et a prononcé un bel éloge funèbre du frère Barthe. Je ne vous dis rien de ce discours, puisque c'était M. Tridon lui-même qui l'avait fait. Nommer l'ouvrier, c'est vanter l'ouvrage. Il s'agissait d'ailleurs de parler d'un ami, et vous savez, Monsieur, aussi bien que moi, que sur l'amitié Tridon est toujours très éloquent.

« Le courrier me presse ; il m'empêche de finir ma relation. J'aurais bien des choses à vous dire encore : et les claquements de mains et les ouza, ouza, ouza ; et les éternelles santés. Vous voyez qu'il y en aurait encore pour longtemps : je finis donc.

« Adieu, Monsieur, pardonnez mon griffonnage ; donnez-moi de vos nouvelles. Si vous ne vouliez pas que je prisse intérêt à tout ce qui vous regarde, il ne fallait pas que M. Tridon me fît faire votre connaissance... »

Digitized by Google

Le 15 décembre 1785, Tridon écrivait de son côté à M. Chambault :

« ..... Vous êtes en vérité trop bon, Monsieur, de me demander mon discours funèbre. Je vous en enverrai une copie avec les couplets que j'ai faits sur la mort de Barthe. Je serais infiniment flatté de votre suffrage, mais vous verrez qu'il y aura bien à rabattre de l'éloge qu'en a pu faire M. de Salin.

« Nous avons assisté, mardi dernier, à une cérémonie qui se fait tous les ans à notre Loge et qu'on appelle l'inauguration du Temple. Votre cher fils y était et il a été revu avec un grand plaisir. J'ai fait encore un discours à cette occasion, car mon sort est d'être fort *discourant.* »

N'est-ce pas le cas de répéter qu'à cette époque encore, tout finissait en France par des chansons. C'est d'autant plus vrai que tous ces beaux discours et ces couplets procuraient à Tridon plus d'honneur que de profit. Je vois en effet dans une lettre de M. Chambault fils, en date du 23 mars 1886, que son cher ami était toujours sans situation, malgré les trois places qu'il avait alors en vue : 1° une place de secrétaire auprès de M. de Champlatreux, fils du Président Molé, laquelle lui aurait valu deux mille écus ; mais il fallait, pour cela, attendre la mort de M. Joly de Fleury ; 2° une autre, dans la généralité d'Auch, auprès de M. de la Chapelle, intendant de cette ville ; 3° une autre, qu'il semblait préférer, c'était celle d'administrateur de l'entreprise des spectacles de Bordeaux, dans laquelle on lui promettait un intérêt, non compris un traitement de six mille livres. Il obtint en effet cette position qui, momentanément du moins, le tira d'une gêne voisine de la misère.

Mais le moment n'est pas venu pour nous de suivre Tridon dans cette nouvelle résidence, et nous avons à revenir sur la franc-maçonnerie.

Digitized by Google

A la Loge du *Contrat social*, comme sans doute à la plupart des autres, était affiliée une loge de ces femmes que leurs scrupules ne retenaient pas beaucoup dans leur famille.

En sa qualité de dignitaire de la Loge mère, Tridon assistait à toutes ces fêtes. Il se fit un plaisir d'y introduire M. Chambault, toujours avide de plaisirs mondains.

J'ai sous les yeux l'une de ces invitations; je la transcris textuellement :

« A l'Aurore de Paris, ce 23 janvier 1787.

« T.·.·. C.·.·. F.·.·.

« La R.·.·. L.·.·. Écossaise de *Saint-Alexandre d'Écosse* a la faveur de vous prévenir qu'elle ouvrira ses Travaux d'Adoption en son Local, rue Coquéron, n° 10, le 28 du courant, à cinq heures précises du soir.

« Elle vous invite à lui faire le plaisir d'y assister.

« Il y aura réception, banquet et bal.

« Le prix du banquet est fixé à 12 livres pour un Frère et une Sœur et à 3 livres pour chaque Sœur qu'on y conduirait de plus.

« La souscription pour les billets est ouverte chez le F.·.·. De Pescheloche, rue Clos-Georgeot, n° 3.

« Les F.·.·. qui seront dans l'intention d'amener des Sœurs pour participer aux Travaux, sont priés d'envoyer au plus tard, avant le 26 au soir, leurs noms et demeures à la T.·.·. C.·.·. S.·.·. De Percheloche qui leur fera passer des billets d'invitation sans lesquels elles ne pourraient être admises.

« J'ai la faveur d'être, T.·.·. C.·.·. F.·.·.,

« Par mandement de la R.·.·. L.·.·. Ec.·.·.

« Votre aff.·.·. F.·.·.

« De Laselle,

« Secrétaire. »

Digitized by Google

En faisant parvenir cette invitation à M. Chambault, Tridon lui écrivait le 27 janvier 1787 :

« ..... Je reçus hier une convocation pour assister aux Travaux d'une Loge d'Adoption. Cette L.·. est celle de Saint-Alexandre d'Écosse, notre fille, et son local est le nôtre. Vous seriez peut-être curieux, et cela est assez naturel, de voir une Loge de femmes. Alors, faites-le moi savoir, à moins que vous ne vouliez prendre vous-même, dans la journée, un billet. Si vous connaissez quelque maçonne, vous pourrez l'y mener. il ne vous en coûtera que 12 livres. Vous vous amuserez sûrement de voir l'assemblée.

« Le porteur est un jeune homme dont vous avez entendu dire beaucoup de bien en Loge par M. le ch^er^ de Boisgelin et M. le comte de Laage de Volude. Il coiffe bien les femmes et un peu les hommes ; il rase, il écrit et il est au surplus très fidèle, comme vous en pourrez juger par le témoignage de ces Messieurs et par les certificats dont il est porteur. Sa petite taille a été jusqu'à présent un obstacle pour le placer, bien qu'il n'en soit que mieux pour aller derrière un cabriolet.

« Vous êtes, T.·. C.·. F.·. et par vos connaissances et surtout par votre humanité plus capable qu'un autre de le faire triompher de cet obstacle. Il n'a pas de pain, et vous concevez qu'il est bien pressé de trouver quelques secours. Tâchez donc de le fourrer quelque part ; prenez-le même à votre service, s'il peut vous être utile. Enfin, puisqu'il est si petit, il sera plus facile de le loger.

« M. Vallienne, banquier, votre ami, à qui on l'avait adressé, ne l'a pas trouvé non plus assez grand. Vous voyez que quelques pouces de plus ou de moins peuvent faire le bonheur ou le malheur d'un homme. »

M. Chambault n'a point fait connaître dans sa correspondance l'impression qu'il avait ressentie de la réunion à

Digitized by Google

laquelle il assista certainement. Toutefois j'ai remarqué que la séduisante Eugénie de Saint-H... dont il a été question dans la notice historique le concernant, faisait suivre sa signature des trois points franc-maçonniques. Il retourna d'ailleurs dès le 7 février, à semblable réunion, ce qui montre qu'il s'y s'était amusé la première fois.

III

Suivons maintenant Tridon à Bordeaux, dans ses nouvelles fonctions d'administrateur de l'entreprise des spectacles. Bien des déceptions l'y attendaient.

Il écrivait à M. Chambault, le 3 mars 1787 :

« Si vous êtes à Paris, vous savez sans doute par M. Albert[1] que je suis arrivé ici le 19 et que, dès lors, je n'ai guère eu le temps de me reconnaître sous ce ciel étranger, que je pourrais dire bien étrange. Je n'ai encore qu'une idée imparfaite de la machine dont j'avais si souvent entendu parler. Ce n'est pas une affaire que l'on puisse connaître dans quelques moments; mais j'en ai assez vu pour savoir qu'elle est l'objet de la cupidité de tout ce qu'il y a ici de riches négociants.

« En effet, elle est superbe, et c'est véritablement une mine d'or. Les ressources dont M. Albert a besoin pour la liquider ne seraient qu'une bagatelle pour un négociant. On lui en offre bien, mais elles sont environnées de pièges et je ne lui conseillerais jamais de les accepter.

« Vous aviez fait la partie de venir ici avec M. Albert. Je voudrais pour tout au monde qu'elle s'exécutât. Vous pourriez prendre connaissance de la nature de cette entreprise unique, et vous seriez à portée de rendre au propriétaire les services les plus essentiels.

« J'écris à l'abbé de Cornillon et lui parle du projet sur

[1] Entrepreneur des Spectacles de Bordeaux.

Digitized by Google

lequel je vous ai communiqué mes idées. Je voudrais bien que les choses s'arrangeassent de manière que les intérêts de M. Albert et les vôtres devinssent communs.

« Il me serait infiniment agréable d'y avoir contribué. Je vois qu'il y a des économies au moins pour 80 mille livres à faire chaque année. Si cette opération était faite et que toutes les autres parties de l'administration fussent bien conduites, encore un coup, cette entreprise serait le *Pactole* même.

« J'écrirai à votre fils incessamment. En attendant excusez-moi et dites-lui que je compte beaucoup sur son amitié.

« Je n'ai rien à vous dire de cette ville que vous connaissez mieux que moi et dont je n'ai vu encore que le superbe monument que j'habite, et les allées de Tourny, dont je suis voisin. Je ne pourrais y rien voir de plus agréable que vous-même. Venez-y donc avec notre ami M. Albert. Je vous attends pour *maçonner*, puisque vous voilà décoré du grand cordon de l'ordre.

« La foire a commencé le premier de ce mois. Quand on a vu le Palais-Royal, il ne faut plus parler de rien. Peut-être qu'au moment où je vous écris vous vous promenez dans ce Palais de féerie. Je ne le regrette qu'autant qu'il est près du petit nombre d'amis que le ciel m'a donnés. Soyez toujours du nombre, très-aimable Frère, et les vœux les plus chers de mon cœur seront remplis. »

Le 4 juin 1787, nouvelle lettre de Tridon :

« J'ai reçu M.·. T.·. C.·. F.·. votre lettre du 22 mai dernier.

« M. Loustalot[1], avocat au Parlement de Bordeaux, et

[1] Armand de Loustalot, né en 1762 à Saint-Jean-d'Angely, mort en 1790, était fils d'un avocat de Saint-Jean-d'Angely. Devint à Paris l'un des rédacteurs du journal démagogique intitulé les *Révolutions de Paris*. A sa mort les clubs des Cordeliers et des Jacobins prirent le deuil pendant trois jours.

Digitized by Google

mon ami, qui doit partir cette semaine pour Paris, passe exprès par Angers pour vous voir et vous porter tous les renseignements que vous pourrez désirer sur l'affaire de l'entreprise des Spectacles dont il est parfaitement instruit. Son intelligence et ses lumières seront de la plus grande utilité à M. Albert. Il vient de faire une consultation très savante et très approfondie dans laquelle il met au plus grand jour l'usure des prêteurs de Lyon, et il se chargera de suivre le procès qui est pendant au Châtelet de Paris entre ces prêteurs et M. Albert.

« Si vous avez quelques affaires à Paris vous pouvez en toute sûreté les lui confier.

« ..... Je vais partir dans un moment pour Toulouse où je passerai de 7 à 8 jours, afin de juger par moi-même du mérite de plusieurs sujets sur lesquels on nous a écrit et dont Mlle Saint-Val, l'aînée, nous a dit beaucoup de bien. Mais comme on a été trompé si souvent, en engageant sur parole, je prends le parti d'aller sur les lieux. Vous sentez de quelle importance il est pour cette entreprise d'avoir les premiers talents. C'est de là que dépend sa prospérité. »

L'entreprise des spectacles de Bordeaux n'était point un paradis, comme Tridon avait été d'abord tenté de le supposer. Elle ressemblait davantage à l'enfer, si l'on en juge par cette lettre, datée du 15 septembre :

« ..... Je suis si accablé d'affaires, d'embarras et de chagrins, que je puis vous paraître coupable de négligence, quand je ne suis qu'à plaindre. La situation de M. Albert devient de plus en plus fâcheuse et je le regarde comme Tantale au milieu des eaux : il périra dans l'abondance, sans pouvoir en tirer aucun avantage pour sa fortune.

« Il y a une fatalité qui le poursuit, et je le vois avant peu dépouillé de son entreprise, la plus belle et la plus opulente qui soit peut-être dans le royaume. J'en gémis

Digitized by Google

et j'en souffre beaucoup. Mes services et mes secours deviennent nuls pour lui.

« Je suis forcé par toutes sortes de raisons à me retirer d'ici. C'est un enfer pour moi, et il faut avoir éprouvé tous les dégoûts et toutes les persécutions dont j'ai été moi-même assailli, pour s'en former une idée : je vous en épargne l'énumération.

« Mais, je le répète, pour avoir une image frappante du séjour infernal, il faut voir une troupe de comédiens, et surtout celle de Bordeaux, où l'insubordination et l'anarchie ne peuvent aller plus loin.

« Suivant l'apparence, le mois d'octobre ne me trouvera plus ici, et il pourrait se faire que j'eusse le plaisir de vous voir à Angers si, comme je le crois, je vais dans les terres de M. le marquis d'Armaillé, près de Laval. Il m'a écrit, sans que je susse par qui il me connaît ; mais j'ignore si nous pourrons nous arranger.

« ..... Il n'y a point de pays plus exécrable que celui-ci, sous tous les rapports. Je m'y déplais à la mort. Il me semble que la franchise, la bonne foi, enfin tout ce qui fait le charme de la société et en resserre les liens, en soient bannis.

« Otez la plus grande partie des négociants de leurs spéculations mercantiles, ce ne sont que des ignorants de la plus dégoûtante espèce.

« M. le vicomte de Gand, mon successeur au *Contrat social*, est ici depuis quelques jours, de retour d'Espagne. Il est colonel au régiment de Champagne, en garnison à Bordeaux. C'est un homme charmant et qui jouit de la plus grande considération. Il me marque beaucoup d'amitié et me traite en Frère. Son passage est toujours marqué par quelque galanterie et quelque fête : il est très riche et très généreux. »

Cette lettre est la dernière de Tridon que j'aie trouvée,

Digitized by Google

ce qui ne veut pas dire que sa correspondance avec M. Chambault se soit arrêtée là. J'ignore d'ailleurs ce qu'il est devenu.

Les lettres qui précèdent suffisent cependant pour faire apprécier son caractère ; aussi je crains que sa fidélité à ses amis et la situation sociale de ceux-ci ne l'aient rendu, comme eux, victime de la tourmente révolutionnaire.

Avec lui nous avons pu pénétrer dans cette étrange société de la fin du XVIIIe siècle, où toutes les situations sociales se confondaient dans une singulière promiscuité, indice trop certain d'un bouleversement imminent.

Quant à l'abbé de Cornillon, il resta longtemps encore en relations suivies avec M. Chambault. Sous l'Empire, je le retrouve à Paris, au collège Sainte-Barbe, dont il était l'un des directeurs. Mais à l'époque dont nous nous occupons il était devenu grand vicaire et venait d'entrer, comme lecteur, dans la maison du comte d'Artois. Cette situation le mettait à portée de rendre de nombreux services à ses amis. Comme tel, M. Chambault eut assez souvent recours à son obligeance dans des cas pressants ou difficiles.

Une lettre de notre abbé, datée du 12 avril 1788, nous le montre dans son rôle de chroniqueur.

« J'ai reçu, mon cher ami, il y a peu de jours, votre lettre de compliment. Je suis très sensible à la part que vous avez prise à ce qui m'est arrivé d'heureux. Je vous en remercie bien sincèrement, ainsi que votre fils, mon ancien camarade.

« Vous avez raison de croire que ma nouvelle place me donnera peu d'occupation. Cependant, pour réussir avant peu d'années, je dois me montrer fréquemment et, conséquemment, aller souvent à Versailles.

« Je viens de prendre un domestique et de me loger un peu plus convenablement. M. le comte de Baglion vient de

Digitized by Google

me donner un appartement chez lui. Comme je n'ai pas laissé d'y faire quelques dépenses, et que mon frère l'américain est en retard avec moi de 50 louis pour commissions qu'il m'a données, j'aurai recours à vous pour vous prier de me prêter cent pistoles pendant six mois ou, si vos fonds sont employés, de me procurer cette somme.

« Nous n'avons pas de grandes nouvelles pour le moment : on avait dit Pondichéry pris, cela n'est pas confirmé.

« Le Parlement et les Pairs se sont assemblés il y a trois jours, pour faire de nouvelles remontrances[1] au Roi. On craint qu'ils ne prennent fait et cause pour celui de Bordeaux. On commence à s'ennuyer de toutes ces sortes de remontrances, et il faut convenir que le Roi est bien bon de les souffrir.

« Il paraît un Almanach sur les femmes de la Cour, semblable au *Petit Almanach des Grands Hommes*, lequel, comme vous savez, était une critique des auteurs médiocres.

« Je dînai hier dans une société où il y avait beaucoup de monde. Mme la duchesse de Montmorency nous chanta une chanson qui a la plus grande vogue. En voici deux ou trois couplets qui ne sont pas les moins méchants. C'est un pot-pourri sur les modes.

Air des Pendus :

« Or écoutez, petits et grands,
« L'histoire des fichus bouffants !
« De cette mode détestable
« Déplorez l'abus incroyable.
« Ce sexe, toujours séduisant,
« Veut nous séduire avec du vent.

[1] Le Parlement de Paris avait refusé d'enregistrer des édits établissant arbitrairement de nouveaux impôts. Cet exemple fut suivi.

Digitized by Google

Air de Malborough :

« Une gaze légère
« Vint après pour voiler le mystère ;
« Une gaze légère
« Ne nous dérobait rien.
« Le voile était si fin,
« On l'arrangeait si bien,
« Que la gaze légère
« Qui devait voiler le mystère,
« Cette gaze légère
« Au fait ne voilait rien.

AVEC LES JEUX, ETC.

« Le sexe alors était plus sage.
« Un fichu simple et bien étroit
« Était une épargne en ménage :
« Aujourd'hui c'en est un surcroît.
« Un fichu bien ample et bien double,
« Voilà la mode et le bon ton.
« Dans ce désordre et dans ce trouble
« A peine on découvre un menton.

RÉPONSE DES DAMES

« Et lon lan là, laissez-les passer :
« Ils ne parlent que par envie ;
« Et lon lan là, laissez-les passer :
« Il faudrait donc tout leur montrer ! »

Ces couplets, chantés devant un nombreux auditoire par une grande dame, pouvaient assurément paraître un peu trop lestes. Nous n'avons plus le droit de nous en offusquer. Depuis trente années, les salons, même officiels, ont vu et entendu de bien autres choses. Aussi en dépit des apparences, j'ai toujours pensé que les classes *dites* dirigeantes valaient mieux que leur réputation. On n'en

Digitized by Google

doit pas moins déplorer qu'elles se soient si souvent compromises de cette façon. Ne sait-on pas comment les ennemis de la royauté ont su se servir des fautes commises par la Cour et quelle mauvaise foi ils ont mise dans leurs attaques.

Jamais ils n'eussent publié cette lettre que le P. Corbin, un Doctrinaire, que Louis XVI avait chargé de l'éducation de son fils aîné, écrivait en 1787 à M. Chambault dont il avait eu le fils comme élève au collège de La Flèche alors qu'il était directeur de cet établissement.

On y voit dans quels sentiments l'infortuné Roi voulait que l'héritier du trône fût élevé.

« Monsieur,

« Je vous remercie de la part que vous prenez à ma nouvelle position. En quelque temps que vous me témoignicz de l'intérêt, il me fera toujours plaisir ; ce ne sera jamais tard pour moi.

« Je commence sur mes vieux jours une carrière glorieuse et brillante ; il me sera bien doux de pouvoir terminer ma vie en préparant à la France un Roi qui la rende heureuse.

« Vous êtes assez jeune pour jouir longtemps de cette prospérité, et je me fais d'avance un plaisir des sentiments de reconnaissance que j'en recueillerai, quoique ce soit par anticipation qu'il me soit seulement permis d'en jouir.

« Je suis, avec tous les sentiments les plus affectueux,

« Monsieur,

« Votre très humble et obéissant serviteur,

« CORBIN,

« En Cour, le 6 juin. » « Inst. de M. le D.

Le Dauphin, son élève, mourut deux ans après.

On ne pouvait savoir alors quel malheur ce fut pour la France et pour le jeune prince qui, sous le nom de

Digitized by Google

Louis XVII, devait prendre sa place auprès du Trône, et servir de victime expiatoire.

Je sais que bien des gens ne croient guère à la Justice et encore moins à la Providence. Il faut cependant qu'ils s'inclinent devant les terribles châtiments, publics et privés, dont l'histoire est pleine.

Ils doivent s'apercevoir que certaines lois morales ne sont jamais impunément transgressées, quelle que soit la lenteur apparente de la répression.

Or, chacun peut constater, à la fin du siècle dernier, les terribles conséquences de l'irréligion, de l'immoralité publique et du renversement de tous les principes sociaux.

Ne trouve-t-on pas quelque analogie entre cette époque et la nôtre ; croit-on que les mêmes causes ne produiront pas les mêmes effets ?

Les *habiles*, estiment que la liberté, l'égalité, la fraternité, ces prétendues conquêtes pour lesquelles nos pères ont tout sacrifié, sont devenues autant de *balançoires*, pour me servir de l'expression usitée chez nos hommes d'État de la nouvelle école.

Serait-ce trop présumer de nos gouvernants que de les supposer soucieux des leçons du passé, malgré leur manque de croyances religieuses.

Mais je crains bien que les compétitions ministérielles et le soin de certaines opérations financières ne leur laissent peu de loisir pour songer à la France.

Heureusement, Dieu veille sur nous.

Georges Bruley,
Ancien magistrat.

Digitized by Google

NOTES SUR MONTJEAN

(suite)

CHAPITRE XII

SUITE DES SEIGNEURS DE MONTJEAN

Nous croyons être autorisé à donner la préférence à la généalogie d'Anselme, car il est bien réel qu'il exista un Briant de Montjean qui avait épousé Jeanne d'Ucé. Cette Jeanne d'Ucé était dame de Thouaré, entre Mauves et Nantes. Jeanne possédait en outre la terre du Goust, dans la commune de Maleville. Il existe un acte daté du jeudi après *Misericordia Domini* de l'an 1390, par lequel Briant de Montjean vend cette terre à Margot, femme de Guillaume de Commélan [1]. Le manoir du Goust est aujourd'hui en ruine et couronnait une motte peu élevée entourée d'un fossé. On voit encore en ce lieu les restes d'une ancienne chapelle.

Nous ne connaissons point d'une façon certaine d'autres fils de Briant III que Briant IV [2], cependant il n'est point douteux que plusieurs collatéraux des seigneurs que nous venons de nommer existèrent. C'est ainsi que nous ne savons à qui donner pour fils ce vaillant sénéchal d'Angers qui, paraît-il, périt en 1356 à la funeste bataille de Poitiers.

[1] V. *Bulletin de la Soc. Archéol. de Nantes*, t. XI, p. 91.

[2] Briant IV est probablement ce seigneur de Montjean qui suivit en Bretagne le duc d'Anjou quand il y alla combattre très heureusement en 1372 en même temps que Duguesclin. (V. Roger, p. 302.)

Digitized by Google

Il paraît que ce titre de sénéchal d'Anjou se trouvait alors héréditaire dans la famille de Montjean, car nous le voyons en 1416 possédé par Rainaud de Montjean, fils de Briant IV. Ce Rainaud de Montjean, qui avait reçu de son père la terre de Guilbourg, avait acquis celle de Lenay près de Montreuil-Bellay. Son mariage avec Simone de Lenay lui avait déjà donné une partie de cette propriété dont Jean et Raoul de Montfort lui cédèrent le reste. Il était en outre Bailli royal de Touraine et à ce titre on possède une pièce de lui. Il mande à tous sergents du ressort de contraindre en vertu des *Lettres royaux* obtenues par le Duc d'Anjou « tous ceux, tant gens d'église comme autres qui ont eu au temps passé, ont de présent et peuvent avoir plus prompt refuge en cas de péril de nécessité et de guerre audit chastel et ville..... »[1].

Nous avons également négligé deux religieux de cette famille parce que nous ne savons à quelle branche les rattacher. Le *Gallia christiana* nous apprend que l'on voyait encore au XVIIIe siècle la tombe d'un Guillaume de Montjean qui avait été prieur de Nouaillé en Poitou, avec une épitaphe où il était loué surtout pour avoir fait construire une maison pour les pauvres. Guillaume était parent d'André de Montjean qui fut abbé de Nouaillé de 1370 à 1387, au moins.

Briant IV eut pour fils, outre Rainaud dont nous venons de parler, deux filles : Jeanne, mariée à Foulques Riboule, seigneur d'Assé[2], et Philippe, épouse de Robert Frétard et enfin Briant V, son aîné qui lui succéda.

Ce dernier fut marié à Marie de Montalais fille de Philippe de Montalais, seigneur de Cholet[3]. Philippe de Mon-

[1] Si cette phrase n'est pas claire, elle est du moins exacte.

[2] Il y eut toute une série de seigneurs manceaux du nom de Riboule. C'est le nom qui est resté à Azay-le-Riboule.

[3] Les Montalais étaient d'une ancienne famille seigneuriale de Chambellay dont les armes étaient : d'or à 3 chevrons de gueules à la fasce d'azur brochant sur le tout.

Digitized by Google

talais était devenu seigneur de Cholet par son alliance avec l'héritière de Chemillé.

Du 15 septembre 1380 au 1er février 1381, Briant de Montjean servit sous M. de Rueil à la tête de deux chevaliers et de neuf écuyers[1].

Moréri nous apprend que ce même Briant de Montjean était à la suite du roi Charles VI lorsque ce prince fit, en 1383, un voyage en Flandres pour aller assiéger Bourbourg. C'était le bon temps de ce pauvre roi Charles, alors si valeureux et plus tard cause de tant de malheurs par sa folie. L'année précédente, il avait battu les Flamands soutenus, comme tous les ennemis de la France, par l'Angleterre, à la bataille de Rosbeque. Cette fois, les Anglais furent chassés de toutes les places fortes qu'ils occupaient et enfermés dans celle de Bourbourg où ils ne pouvaient manquer d'être pris, quand le duc de Bretagne, Jean IV de Montfort, le vainqueur de Charles de Blois, rendit à ses anciens amis le service de leur obtenir une capitulation tellement honorable que l'armée française en fut très humiliée et accusa hautement de trahison le duc de Bretagne.

En 1386, Charles eut le dessein de faire une descente en Angleterre, et le seigneur de Montjean était encore parmi ses chevaliers. Il est toutefois difficile de déterminer si ce chevalier, qui suivait l'armée royale, était Briant IV ou son fils. Peut-être Briant IV vivait-il encore, car il peut se faire que ce fut son fils qui soutint alors l'honneur de son nom, bien que le père existât. En 1388, le seigneur de Montjean, toujours d'après Moréri, fut un des chevaliers du duc d'Anjou, qui devaient accompagner le roi Charles VI dans l'expédition qu'il avait résolu de faire en Allemagne; mais comme il est rangé parmi les chevaliers de Touraine, il est presque certain qu'il s'agit de ce Rainaud que nous croyons frère de Briant V et qui était bailli royal de Tou-

[1] *H. de Cholet*, t. I, p. 174.

Digitized by Google

raine. Il est probable que Briant IV était mort en 1390, ainsi que son épouse, et que ce Briant, qui vendit la terre du Goust, fut Briant V, que cette terre accommodait assez peu, mais qui ne l'eût probablement pas aliénée du vivant de sa mère. Briant V fut père de Jean Ier, son successeur, Hardouin et Béatrix. Celle-ci fut dame de Bécon et épousa Miles de Thouars, seigneur de Chabannais, Confolens, etc. Restée veuve, elle se remaria à Jacques Meschin, seigneur de la Roche-Ayrault et autres lieux, et chambellan du roi et du duc de Berry.

Il était rare de voir les anciens gentilshommes atteindre la vieillesse. Si la guerre était leur gloire et leur passe-temps, elle était aussi leur plaie. C'est pour cela que ces grandes familles disparaissent d'une façon étonnante dans nos annales. Briant V était mort avant 1406 et sa veuve, Marie de Montalais, s'adonnait aux bonnes œuvres et aux fondations pieuses. Les relations de la famille de Montjean avec celle de Maillé avaient mis en grand estime les Frères Mineurs de Saint-François d'Assise, dans la famille de Montjean.

Ces Frères étaient depuis longtemps établis sous le nom de Cordeliers dans la ville d'Angers[1]. La dame de Montjean,

[1] J'ai trouvé aux manuscrits de la Bibliothèque d'Angers un titre latin concernant cette fondation. En voici la copie :

Status conventus sancti Francisci de Observantia in civitate Andegavensis positi.

De antiquitate Conventùs Andegavensis.

Antiquitas conventùs fratrum minorum de observantia in civitate Andegavensi comprobatur : 1° Ex eo quod refertur de Joanne Chercuite qui eorum fuit pater et amicus spiritualis, vivente adhuc st° Francisco, quique diem ultimum vitæ suæ clausit et apud eos sepultus est anno supra millesim, ducentesimo sexto decimo (1216). — 2° Ex majori campana quam constat, ex testimoniis fide dignis fundatam fuisse anno supra millesim ducentesimo sexagesimo tertio, cujus quidem hæc erat inscriptio.

« Sanctus Franciscus, Sancta Clara, Sanctus Sebastianus. »

Quantum attinet ad fundatorem specialem conventùs, non reperitur in antiquis dicti conventùs dyptichis.

L'auteur en conclut que leur emplacement leur fut acheté avec les aumônes des fidèles vers l'an 1213. Saint François ne mourut qu'en 1226, âgé de 44 ans. L'ordre des frères mineurs ne date que de

Digitized by Google

qui, ce semble, résidait à Cholet, ambitionna de posséder ces religieux près de son manoir. Elle obtint quelques Frères et leur bâtit sur la Moine, à l'ouest de son château, un couvent de Cordeliers. Mais elle ne s'en tint pas là, elle ajouta un monastère plus vaste pour des Cordelières[1].

A cette époque, le seigneur de Montjean était Jean Ier, fils de Briant V et de Marie de Montalais. L'écu de sa famille était : d'or fretté de gueules, et cette simplicité d'armoirie témoignait de l'antiquité de cette maison de Montjean. Briant de Montjean avait illustré cet écusson. Il l'avait surmonté d'un bouquet de fleurs en cimier et entouré de cette légende : « Seel Briant, sire de Montjean » (Anselme). Jean de Montjean fut seigneur de Cholet, Bécon, Briançon, Vern, etc. Son mariage avec Anne de Sillé-le-Guillaume lui apporta cette terre, une des plus belles châtellenies du Maine. Anne était fille de Guillaume VIII de Sillé et de Béatrix de Coulan. Elle avait une sœur,

1209 ; il ne fut approuvé qu'en 1210 ; trois ans après il en existait déjà 60 maisons. En 1219, outre les religieux forcés de rester au couvent, il se trouva au chapitre général cinq mille frères.

Ce que nous venons de lire n'est point d'accord, malgré son raisonnement très serré, avec ce que dit l'historien Roger. D'après lui, le premier couvent de nos pays serait celui de Mirebeau dû à Raoul de Brezé, pour deux compagnons contemporains du saint fondateur. Peu de temps après, frère Macé, également contemporain de saint François, vint à Saumur prendre possession de l'église des Templiers. De là, ces religieux s'en vinrent à Angers où on leur donna l'église de Saint-Sébastien qui avait aussi appartenu aux Templiers. Depuis, ces Cordeliers se bâtirent une autre église dédiée à saint Bernardin.

M. Port dit que les Cordeliers furent « appelés à Angers par l'évêque Guillaume de Beaumont en 1231, ou suivant leur martyrologe, dès 1216, par les bienfaits d'un simple bourgeois » (Dict. hist. de Maine-et-Loire, p. 71), ce qui rend très vraisemblable notre premier aperçu.

Hiret dit que les Cordeliers furent établis à Angers en 1281. Il a trouvé cela, dit-il, dans les archives du château de Pimpéan. Hiret a confondu : c'est en 1281 que Mathieu de Beauvau, dont un des descendants fut seigneur de Pimpéan, choisit l'enfeu de sa famille au milieu du chœur de l'église des Cordeliers.

[1] Dom Lobineau, t. II, col. 336, a cité un acte de « Marie de Montallays, dame de Montjehan et de Montallays. » C'était au sujet d'un désaccord qu'elle avait à propos de ses bois de Montallays « appelés de la Quatrefondière »... La dame ajoute : « Nous leur avons donné la septieme de la desme de Montallais »...

Digitized by Google

nommée comme sa mère, qui fut abbesse d'Estival. Les armes de Sillé étaient : d'or à six lions de gueules 3, 2 et 1. Il est probable qu'en 1413, le château de Sillé était aux mains des Anglais, car on trouve dans une chronique de Bretagne que cette année, Arthur, frère du duc de Bretagne, avec 1,600 chevaliers, prit d'assaut Sillé, l'Aigle et Beaumont[1].

Jean reçut en 1415 un nouvel honneur, mais il le devait à une épouvantable catastrophe, la trop fameuse bataille d'Azincourt, dans laquelle périt Rainaud de Montjean, bailli de Touraine. Jean reçut cette dignité, mais il ne la posséda pas longtemps, car il mourut en 1418. Sa veuve se remaria à Jean de Craon, seigneur de la Suze (au Maine) et de Chantocé. Jean de Craon mourut en 1432. C'était une triste époque. Le territoire français était de plus en plus occupé par les Anglais. Anne de Sillé déclarait, en 1457, au duc d'Anjou et du Maine qu'elle n'avait pas rendu son hommage féodal depuis douze ans, « par suite de l'occupation de la terre par les Anglais pendant trente années au moins. »

Dans ce temps, on trouve une Luccasse de Montjean, épouse d'Aimery d'Anthenaise et parente de Jean Ier de Montjean. Ce dernier avait eu d'Anne de Sillé : Jean II, Hardouin, mort sans postérité, Jeanne, mariée à Jean de Bueil, comte de Sancerre, et Béatrix.

En 1432, Jean II avait fait une très noble alliance; il avait fait entrer de plus en plus la famille de Montjean dans celle de sainte Jeanne-Marie de Maillé par son mariage avec Marie de Maillé, fille d'Hardouin VIII, seigneur de Maillé et de Perronnelle d'Amboise. On le trouve qualifié seigneur de Montjean, baron de Cholet, seigneur de Guilbourg, la Porée, Briançon, la Baste, Bécon, Vern, Sillé-le-Guillaume.

Comme le bailli Rainaud était mort sans héritiers, le

[1] V. Dom Lob. t. II, col. 366 et 367.

Digitized by Google

fief de Guilbourg avait fait retour au châtelain de Montjean. Il était en outre conseiller et chambellan du Dauphin en 1447. Malheureusement, d'un caractère léger, il abusa de cette immense fortune. Aussitôt arrivé à sa majorité, le jeune châtelain de Sillé trouvant le château en mauvais état et ses finances étant déjà très délabrées, engagea la terre de Sillé à son beau-frère, le sire de Bueil. Plus tard, en 1460, il la vendit à Bertrand de Beauvau, seigneur de Précigné. Ses autres terres furent engagées pour diverses sommes à la dame de Villequier et à Jacques Rouault, chevalier. Ses parents furent obligés de poursuivre sa mise en interdit. Il était malheureusement trop tard. Les biens que le baron de Montjean possédait à Montrelais et à Varades avaient été vendus à Jean Anger; la châtellenie de Vern au comte d'Angoulême; la baronnie de Cholet[1] avait été aliénée pour retirer Sillé-le-Guillaume des mains du comte de Sancerre, ce qui ne le sauva pas d'une vente subséquente. Nous avons employé le terme de baron de Montjean parce que, en effet, le fief de Montjean est titré baronnie vers le milieu du xve siècle. A la famille de Montjean appartenait encore ce Rainaud de Montjean qui fut, en 1417, exécuteur testamentaire de Jean Aménard, seigneur de Chanzé et de Cernusson, avec Jean d'Ancenis et Jean de Fontaine, et qui est sans doute le même que le sénéchal d'Anjou de 1416.

Si Jean II fut trop large dans ses dépenses, peut-être faut-il l'attribuer aux malheurs de son époque. La fin du long règne de Charles VI et le commencement de celui de Charles VII vit pour la France un abaissement contre lequel essayèrent de réagir les plus nobles chevaliers, surtout dans nos contrées qui détestaient le parti Bourguignon

[1] Cholet fut acheté par Jean d'Orléans comte d'Angoulême, fils puîné de Louis de France, duc d'Orléans et de Valentine de Milan (*Hist. de Cholet*, t. I, p. 185). C'est ce duc d'Orléans, pris à Azincourt et gardé 32 ans dans les prisons de la Tour de Londres. C'est à son retour qu'il acheta Cholet.

Digitized by Google

vendu aux Anglais. Lorsque, en 1429, Dieu suscita la pucelle d'Orléans, l'enthousiasme fut grand. Louis d'Anjou, qui était alors dans son royaume de Naples, revint auprès du roi de France, son beau-frère, et s'entoura de sa noblesse. On cite parmi les principaux seigneurs de son entourage celui de Montjean. On nomme également celui de Lenay, son parent, Olivier Frétard, Jean de Bueil. ses alliés[1].

Gilles de Raiz, dans ce même temps, fut un des plus vaillants champions de cette lutte patriotique. Il était seigneur de Chantocé et se ruina comme son voisin de Montjean. Mais ce dernier ne l'imita point dans les moyens qu'il employa pour rétablir sa fortune. Quelques années après, le chevaleresque Louis III, duc d'Anjou, avait eu (1434) pour successeur le poétique René, qui posséda la Sicile et la perdit malgré ses belles qualités et sa vaillance, qui posséda l'Anjou, le Maine, la Touraine, la Provence et finit par ne rien posséder du tout, que ses yeux pour pleurer, ce qui le rendit aveugle. René était un peu du goût de Jean de Montjean. Organiser un tournoi ou, selon son expression, un pas d'armes, était son plus grand bonheur, le raconter lui en prolongeait la saveur.

En 1448, le pas d'armes eut lieu dans sa bonne ville de Saumur, « la gentille et bien assise ». Ce tournoi dura quarante jours. Il commençait un jeudi et fut interrompu

[1] Roger, p. 332. En 1441, nous retrouvons Jean de Montjean toujours bataillant contre les Anglais ; c'était alors aux côtés de René d'Anjou. Il faisait bon depuis plusieurs années voir ces ennemis de la France battus en toutes rencontres. Furieux, ils pillaient et ravageaient les campagnes. A Saint-Denis-d'Anjou une de leurs bandes fut exterminée, cinq Angevins seulement périrent. L'année suivante, le comte de Sommerset vint se poster devant Angers dans l'abbaye de Saint-Nicolas. Il y fut tué d'un coup de canon et ses troupes s'enfuirent. Elles furent retrouvées à Bourgneuf-Saint-Quentin et battues. Louis de Bueil, les sires de Montjean et de Montalais-Chambellay étaient du nombre des vainqueurs. En 1448, les Anglais tenaient encore la Normandie. Jean d'Anjou, duc de Calabre, fils du roi René, les y poursuivait avec sa noblesse et Jean de Montjean est encore nommé dans cette valeureuse troupe. (Roger, p. 341 et 346 et Bourdigné II, 192 et 197.)

Digitized by Google

le vendredi. « Et pour ce, le roy commanda pour l'honneur de la Passion, de jouster et fit cession de débat et partout le manda. » Pour soutenir cette joûte, on établit une double liste de tenants et d'assaillants. Il n'est pas inutile de parler de cette *emprise;* c'était alors le nom de cette chevaleresque lutte ; elle était en l'honneur des dames. Chaque tenant, lorsqu'un assaillant se présentait, était conduit par une dame. « Jean de Montejehan » (*sic*) fut un des assaillants. Il était, dit le sieur de la Colombière, « houssé et armé de gueules, semé de grosses lettres I et B d'or, le Volet de gueules, le Bourlet de même et d'or, et pour cimier, un grand pannache de plumes d'austruche d'or et de gueules ». Le tenant contre lequel il combattait fut le seigneur de Beauvau. Ce n'était pas un faible honneur, car le sire de Beauvau[1] était de la suite même du roi René. Il avait dejà combattu contre le seigneur de Gueressez, le seigneur de Beauvoir, le comte de Tonnerre, Robert de Touteville, Bertrand de la Cour, Aubert-le-Coing, Tranche-Lyon, Imbert de Beauvoir, Louis de Bueil, André de Laval. Après son emprise avec Jean de Montjean, le sire de Beauvau laissa passer dix champions, ce qui ne lui était point encore arrivé. Il ne reparut qu'à l'avant-dernière joûte qui fut contre le chevalier Merlin[2]. Signalons encore un membre de la famille de Montjean. En 1415, à la *Montre* de messire Olivier du Châtel, Perrault de Montjean est rangé parmi les écuyers[3].

Nous venons de citer Gilles de Raiz, le *fameux Barbe-bleue ;* il était bien proche parent du sire de Montjean. Son épouse, Catherine de Thouars, était fille de cette Béatrix de Montjean que nous avons vue mariée à Miles de Thouars. Catherine de Thouars et Jean II de Montjean étaient cousins

[1] Louis de Beauvau fut sénéchal du roi René. Mais dans le même pas d'armes combattait comme tenant son frère Jean de Beauveau.

[2] Théâtre d'honneur. Paris, 1648, p. 81 et suiv.

[3] D. Lob. II, 905 et 907.

Digitized by Google

germains. La Loire seule séparait les châteaux de Montjean et de Chantocé ; encore cette distance avait elle été pour ainsi dire annulée par la manière même dont le dernier de ces deux manoirs était venu aux mains de Gilles. La mère de Jean II avait été dame de Chantocé par son second mariage avec Jean de Craon, et Chantocé n'était échu à Gilles de Raiz que depuis la mort de Jean de Craon. Gilles de Laval, seigneur de Raiz, Ingrandes, Chantocé, etc., maréchal de France en 1429, était fils de Guy de Laval et de Marie de Craon la Suze, fille d'Anne de Sillé et de Jean de Craon.

D'après Moréri, Jean II fut père de Jean III, mort sans alliance, de Louis qui lui succéda, René protonotaire du Saint-Siège et Madeleine, religieuse à Fontevrault.

Le protonotaire fut enterré à Bécon.

Au sujet de Madeleine, voici ce que nous trouvons dans le *Gallia Christiana*, t. II, col. 1330, où l'on traite du diocèse de Poitiers. Dans la liste des grandes prieures de Fontevrault, on lit pour la quarante-sixième :

« Madeleine I, grande prieure : Son nom apparaît avec ce titre en 1494. Mais, deux ans après, elle abandonna non sans scandale le monastère. L'an 1498, elle résigna le priorat entre les mains de Renée, et reçut la maison de la Maçonnerie.

Plus tard cependant elle fit le vœu de clôture et mourut à Fontevrault en 1523. Quant au prétendu Jean III, nous supposons qu'il s'agit de ce Jean de Montjean qui, en 1462, était doyen des Mauges, bien qu'il dût être alors fort jeune, mais on sait qu'à cette époque, il suffisait d'être tonsuré pour recevoir ces titres ecclésiastiques et que pour être tonsuré il suffisait d'avoir l'usage de raison. Monseigneur de Cheverus qui est mort archevêque de Bordeaux dans notre siècle, avait été, au dix-huitième siècle, tonsuré à sept ans.

Jean de Montjean assista comme doyen des Mauges à la

Digitized by Google

publication des coutumes d'Anjou faite dans l'église des Cordeliers. Jean II de Montjean, outre la haute position que lui avaient faite ses ancêtres, se trouvait, grâce à son mariage, beau-frère de Hardouin IX, baron de Maillé, seigneur de la Roche-Corbon, la Haye, Baucay, etc., conseiller et chambellan du roi, sénéchal de Saintonge et capitaine de Mantes. Beau-frère également de Juhez, seigneur de l'Ilette, Vilmorain, etc., etc., mari d'Isabeau de Châteaubriant dont le père était seigneur du Lion-d'Angers et le fils fut seigneur de Latan et de Breil en Anjou. Ses belles-sœurs avaient eu des alliances dignes de leur nom et de la haute situation de leurs frères. Ce fut peut-être le désir de se montrer au niveau d'une telle parenté, ajouté aux besoins de la patrie qui occasionna ces grandes dépenses qui réduisirent considérablement la fortune du baron de Montjean. Outre les enfants de Jean II que nous avons nommés, il faut encore ajouter Marguerite qui n'est point connue de Moréri, mais qui est révélée par une donation que lui fit son oncle Hardouin IX de Maillé d'une rente de 20 livres pour son entretien. Il est très probable qu'elle était restée sans alliance, aussi avait-elle été se réfugier à l'abbaye de Beaumont-lez-Tours [1].

CHAPITRE XIII

Ces recherches sur les seigneurs de Montjean et leur famille nous feraient sortir du moyen âge et nous entrerions dans une époque qui n'a plus la même physionomie si nous ne nous arrêtions ici pour jeter un coup d'œil sur d'autres fiefs du même pays et marqués, eux aussi, d'un cachet d'antiquité.

[1] Archives dép. de M.-et-L., E 3421.

Digitized by Google

§ I. *L'Orchère*

Nous avouerons d'abord que le sens de ce mot nous échappe. Dès le XIIe siècle, il est écrit *Orcheria*. Nous renonçons à trouver son étymologie dans Ordea (orge). A-t-il une racine commune avec *Orchestre* et serait-ce un ancien lieu de danse publique[1] ? Serait-ce tout autre chose ? Toujours est-il que dès l'an 1184 nous avons signalé un Sigebran (Cébron) de l'Orchère.

On trouve dans la charte 38e de Beaupréau Albert de l'Orchère du temps d'Orry, seigneur de Beaupréau, d'Urseau de la Ferrière, Hugues de Montjean, etc. Son fils, probablement, est nommé, en 1208, Robert de l'Orchère (de Lorcheria). Il était en procès avec le prieuré au sujet d'un champ, dans la terre nommée *Bana*. Un des témoins fut Rainaud de Putille, son voisin, dont nous allons nous occuper tout à l'heure[2].

En 1239, nous voyons Pierre de Lorchère avec Geoffroy de la Chauvinière[3]. Ce lieu de l'Orchère se trouvait sur un ancien chemin qui allait de La Pommeraie à Montjean. Il est désigné sur la carte de Cassini, au pluriel, *Les Orchères*.

Le *dictionnaire historique et géographique de Maine-et-Loire* mentionne, en effet, le hameau de l'Orchère; celui de la Grande Orchère et enfin celui de la Petite Orchère séparé de la grande par le chemin de Montjean à La Pommeraie. Cette distinction de la Grande et de la Petite Orchère existait déjà en 1549, puisque nous avons vu cette année Antoine Legay, sieur de la grande Sechière, reconnaître au prieur de Montjean le droit de dîme sur le clos

[1] Peut-être est-il plus simple d'y trouver la racine *Or*, ora et le Ker gaulois Or-Ker, village de la limite.

[2] V. ci-dessus, chapitre X.

[3] V. *supra, ibid.*

Digitized by Google

de la Grande Orchère, près la métairie de ce nom. Ce lieu eut certainement une importance relative dans les temps reculés. Il était situé sur le chemin *chalonnais* de façon à ce que le voyageur qui allait de Chalonnes à Nantes laissait à droite la Grande Orchère et à gauche Putille et la Petite Orchère. Non loin de là, dans le jardin d'une maisonnette nommée le Pressoir, nous avons vu le terrain fraîchement affaissé, révélant un souterrain que l'on ne s'est point donné la peine alors d'examiner. Nous avons cependant, nous-même, reconnu son entrée en dehors de cette petite closerie à quelques mètres seulement. Les découvertes récentes faites à Sainte-Christine donnent à penser que l'on pourrait avoir quelques chances de trouver ici des curiosités du même genre.

Le logis primitif de l'Orchère semble avoir été situé entre la maison du Pressoir et le fourneau de l'Orchère. On voyait, en effet, naguère des fondations d'un ancien château. Nous ne savons sur quel document peut s'appuyer l'opinion qui prétend que ce castel aurait appartenu à la famille de Sully [1].

Des caves semblables à celles du Pressoir existent à la Hubaudière, sur la commune de La Pommeraie, et il va sans dire que les gens du pays font communiquer ces caves. On ajoute même un conte qui est reproduit dans différents pays.

Un beau jour, une oie en recherche d'aventures, se faufila dans le souterrain du Pressoir et, ne voulant pas apparemment revenir sur ses pas, malgré la longueur du trajet, finit par aboutir à la Hubaudière. La pauvre bête devait avoir décrit une courbe de première force, car la cave du Pressoir prend une direction tout opposée à celle de la Hubaudière. Le peuple ne tint point compte de l'asphyxie qui arrêterait les animaux comme les hommes dans ces couloirs sans air ; il aime le merveilleux et ces échappées

[1] Il est certain toutefois que cette famille avait des biens à Montjean à l'époque de la Révolution.

Digitized by Google

souterraines lui vont. Il se retrace la châtelaine et ses pages se glissant ainsi sous le sol quand un siège prenait une tournure funeste.

L'Orchère est plus riche encore de souvenirs. Il y avait là une dame, était-ce la dame même de l'Orchère, était-ce l'épouse d'un de ses varlets ? l'histoire ne le dit pas. A cette époque, les dames comme leurs simples métayères filaient au coin du feu et, quand le mari était absent, l'imagination pouvait s'exercer, pendant que le fuseau tournait. L'épouse en question filait donc au coin de son feu et chaque soir la retrouvait seule. Le mari, sans doute, était à la guerre. La solitude est triste, mais en réalité, nous ne sommes jamais seuls; toujours quelque être surnaturel nous accompagne. La dame de l'Orchère excita la compassion d'un beau petit lutin. Il venait se poser dans la cheminée près de la belle fileuse et lui faisait une foule de petites agaceries, retenait son bras, tirait son fuseau, etc. Le mari n'était pas toujours absent, mais le petit drôle ne venait alors que lorsqu'il le savait endormi.

L'épouse fit cette remarque : peut-être aussi le mari n'eut-il pas toujours un sommeil suffisamment profond. Toujours est-il que la dame voulut se défaire de ses visites. Il y avait dans le coin de la cheminée un trépied ; c'était le siège habituel du lutin. Hélas ! un soir, le pauvre diable vint se poser dessus, comme de coutume, mais cette fois il était tellement brûlant que le malheureux jeta un cri strident, se tordit à faire peur ; puis, il s'envola par la cheminée, et depuis onc ne revint.

On a, dit-on, trouvé dans ce quartier, quelques haches en pierre, dites celtiques; ce qui est étonnant, c'est que l'on n'en ait pas trouvé davantage, car nos ancêtres avaient, il faut en convenir, du goût pour les beaux sites et si l'on veut en trouver un, il faut venir sur la route qui va de Montjean à La Pommeraie de se retourner de temps à autre vers le bourg de Montjean.

Voyez ce vallon qui n'est pas abrupt, c'est vrai, mais

Digitized by Google

comme il est plantureux ? L'œil n'y est point bridé par un coteau trop rapproché, les effets du soleil y sont riants. Le sol végétal n'a point été emporté comme dans ces accidents de terrain si raides que l'on nomme pittoresques, mais où l'on meurt de faim. Ici, les deux versants du coteau sont assez doux, mais comme ils sont prolongés, leur élévation n'est pas néanmoins des moindres. On se demande s'il n'y eut pas jadis des marécages au milieu desquels surgissait un terroir qui a conservé le nom de l'Ile. En 1858, la maison de l'Ile, qui datait du siècle précédent, était habitée par des demoiselles presque contemporaines : on les nommait *les demoiselles de l'Ile.* En tous cas c'était une île bien au-dessus du niveau de la Loire, même dans ses débordements.

L'Orchère a donné son nom au petit ruisseau qui tombe de La Pommeraie pour venir l'arroser et aller se jeter dans un autre cours d'eau que M. Port nomme la Gourdière[1].

L'Orchère nous semble, dès le XIIe siècle, avoir été un démembrement de la seigneurie de Châteaupanne ou de celle de Montjean ; plus probablement de Châteaupanne, parce que le nom d'Albert de L'Orchère qui apparaît le premier, rappelle Albert de Châteaupanne. Il est vrai que, généralement, les puînés entraient dans le clergé séculier ou régulier, ou bien allaient se faire tuer à l'armée quand ils ne couraient pas des aventures qui amenaient encore plus infailliblement ce résultat. Mais il y avait des exceptions. Un cadet pouvait avoir des goûts plus modestes, aimer l'agriculture et se fixer dans le pays de sa naissance. Nous en avons la preuve dans tous ces noms auxquels il ne manque que la particule, quand elle manque, pour rappeler les noms de nos anciennes familles. Cela s'est produit abondamment au XVIe siècle, et depuis ; on peut en conclure que cela s'était produit précédemment. En

[1] J'ai habité Montjean : ce nom n'y a jamais frappé mes oreilles.

Digitized by Google

outre, la magistrature était un autre débouché pour les cadets et l'aîné devait une situation à ses frères. Lorsque l'église ou l'armée n'y suffisait pas, cet aîné, qui représentait le père de famille, constituait un patrimoine à son puîné. Survenait un mariage plus ou moins avantageux et parfois la branche cadette arrivait à égaler ou même à surpasser son aînée.

Ce qui est certain, c'est que l'Orchère fut divisée en plusieurs petits domaines dont trois conservèrent son nom.

La Grande Orchère formait un fief avec, d'après M. Port, « manoir noble, moulin à eau, îles, bois et domaines, s'étendant sur les paroisses de La Pommeraie et Saint-Quentin ». En 1407, Philippe Chenu était « sieur de l'Orchère ». En 1439, Jeanne Chenu, sans doute sa fille, est veuve de M. de Clermont et dame de Bohardy et de l'Orchère ; elle rendait aveu à Chalonnes. Nous retrouverons ce nom de Chenu en parlant de Putille. En 1542, Jean Legay avait remplacé Philippe Chenu et, dès l'an 1549, Antoine Legay lui avait succédé [1]. On le voit encore en 1570. Sa fille Sapience Legay apporte ce fief à son mari François de Samson. Ils vivaient en 1595 et leur fils, Paul-François de Samson, était maire du Mans en 1611. Charles de Samson et son épouse Jeanne Bonvoisin tenaient le fief de la Grande Orchère en 1651. Après lui, apparaît messire Henri de Samson 1682-1695.

Quant à la Petite Orchère, voici ce qu'en dit le dictionnaire de M. Port : « Ancien fief et seigneurie avec « hostel, hébergement, domicile et manoir 1486 », séparé de la Garenne de la Grande Orchère par le grand chemin de « Pommeraie à Montjean ». — En est sieur n. h. Renault-Erreau, 1407 ; Guillaume de La Noue, 1414 ; son gendre, Pierre de Pontlevoy, 1486 ; François de Pontlevoy, 1539. — Le domaine est réuni à la Bizolière au XVIIe siècle.

[1] V. chartes concernant Montjean.

Digitized by Google

Le prieur de Montjean lui devait aux fêtes de Pâques, Toussaint, Noël, trois quartiers de vin et trois échaudés. »

Il y a, de plus, le hameau de l'Orchère qui est, peut-être, ce que les titres nomment la métairie de la Grande Orchère. On y trouve des personnages se disant sieurs de l'Orchère comme Nicolas Perrigault en 1612, Julien Varlet 1654-1697, Antoine Varlet 1698. Sa mère se remarie en 1719 à René Bonnaire qui est sieur de l'Orchère en 1730-1724.

§ II. *Putille*

Quoique ce lieu ne soit pas de la commune de Montjean, il l'avoisine de si près qu'il lui en est résulté des relations continuelles avec Montjean et surtout l'Orchère. La famille Chenu qui le posséda fut aussi seigneuriale de la Grande Orchère; nous croyons donc devoir nous en occuper.

Dans la basse latinité, qui n'était guère que le langage populaire recouvert d'un vernis latin, *puteolus* signifiait *monticule*. Putille est le mot *puteolus* débarrassé de son habit latin. A-t-il pour cela repris sa vraie consonance gauloise; c'est peu probable, mais assurément un tel nom suffit pour que ce lieu réclame une antiquité digne de respect. Putille est, en effet, sur un coteau et, nous l'avons déjà dit, sur une ancienne voie qui séparait la Pommeraie de Montjean, de même que nos grandes routes et actuellement nos gares de chemin de fer déterminent les constructions d'édifices, de même les anciens chemins, qu'ils aient été gaulois, car les Gaulois avaient des chars et, par conséquent, des routes pour ces chars, ou romains, virent s'élever sur leurs lignes des villages ou des maisons particulières. Un des caractères qui prouvent le mieux l'antiquité de ces chemins, c'est d'avoir servi de limite aux paroisses les plus anciennement connues, et c'est le cas de

Digitized by Google

celui qui séparait l'antique fief de Putille de celui de l'Orchère qui ne lui cède en rien comme date reculée.

Putille était déjà, sans doute, un fief très ancien quand vivait Rainauld de Putille, que nous avons trouvé avec Robert de l'Orchère dans la charte de 1208. Mais ses annales sont, à cette époque, tellement disparues que nous n'en eussions pas parlé si la famille Chenu, qui était la famille seigneuriale de l'Orchère, ne se trouvait pas avoir également la féodalité de la terre de Putille; or, cette famille Chenu a cela de curieux qu'elle a fini par jouir d'un titre royal. Sa royauté était un peu en raccourci, mais elle ne manque pas pour cela d'originalité.

Dès le XIIe siècle, on trouve dans le pays de Seiches un Gazer Chenu.

Est-ce un ancêtre des seigneurs de l'Orchère? A quel moment la famille devint-elle propriétaire et feudataire de l'Orchère? Nous l'ignorons et nous ne savons pas davantage à quel moment les Chenu de l'Orchère devinrent seigneurs de Putille. Ce qui est regrettable, c'est que la date de l'acquisition de la principauté d'Ivetot par cette famille nous échappe également. Nous disons acquisition, mais nous pensons que c'est par une alliance que les Chenu devinrent seigneurs d'Ivetot.

D'après les documents que nous connaissons, en 1407 vivait Philippe Chenu, seigneur de l'Orchère, qui nous semble avoir été frère de ce Guillaume Chenu qui succéda, en 1415, à Pierre de Vilaines, tué à la bataille d'Azincourt. Pierre de Vilaines était chambellan du roi et avait acheté la seigneurie d'Ivetot. Il est probable que Guillaume était gendre de Pierre de Vilaines et qu'il possédait précédemment la terre de Putille.

Après l'expulsion des Anglais, Guillaume rentra en possession d'Ivetot (1453). Il donna le nom de son beau-père à son fils, qui hérita de la principauté d'Ivetot. C'est lui qui est connu sous le nom de Perrot Chenu. Ce dernier

Digitized by Google

avait une sœur, Jeanne Chenu, qui épousa un gentilhomme, seigneur d'un fief, nommé Clermont[1], dont elle eut René de Clermont. Perrot Chenu mourut en 1464. Il y avait un autre Chenu, sans doute frère de Perrot; il se nommait Guy, et fut établi tuteur des enfants de Perrot. Mais à ce moment surgit un incident qui a son côté vraiment remarquable et prouve combien l'esprit de justice s'était fortement empreint dans nos mœurs françaises au moyen âge, en dépit de l'ambition qui est de tous les temps. Il existait une tradition qui faisait du fief d'Ivetot, non seulement une pricipauté, mais même un royaume.

C'est un historien du moyen âge, Robert Gaguin, qui, le premier, donna un corps à cette légende. D'après lui, le roi Clotaire Ier rencontra un jour, dans l'église de Soissons, Gautier, seigneur d'Ivetot, contre lequel il avait des motifs d'animosité. L'épée de Clotaire était vive, les fils de Clodomir en firent l'épreuve; mais le pauvre Gautier en fut également victime.

Il y avait eu effusion de sang dans le lieu saint; le pape Agapit prit l'affaire à cœur et Clotaire essaya de réparer son crime en exemptant de tout impôt la terre d'Ivetot.

Que cette exemption date de cette époque, c'est un peu douteux; car la Normandie, où se trouve Ivetot, a subi depuis Clotaire bien des changements où cette franchise eût bien pu périr; mais il est au moins certain qu'elle existait en 1372. Sans doute, dès cette époque, le privilège de ce petit territoire d'être de franc alleu l'avait fait comparer à un petit royaume, car un arrêt de l'Échiquier en Normandie donne le titre de roi au seigneur d'Ivetot en cette année 1392. Le roi Charles VI, le 18 mars 1401, fait défense à ses fermiers de troubler les seigneurs d'Ivetot dans leurs droits de noblesse et dans leurs prérogatives que l'on reconnaissait alors avoir existé de temps immémorial. Des lettres de Charles VII, de Louis XI et de

[1] C'est aujourd'hui un château de la commune du Cellier.

Digitized by Google

Charles VIII sont dans le même sens. En 1492, Jean Bauchet est qualifié roi d'Ivetot[1]. En 1503, des lettres de Louis XII, données à Mâcon le 30 août, déclarent qu'à l'appel des tenanciers des fiefs nobles dans la sergenterie de Baus-le-Comte « il fut dit qu'en la paroisse d'Ivetot était le fief, terre et seigneurie du lieu appartenant aux héritiers de Perrot Chenu, qui firent remontrer par leurs officiers qu'ils étaient exempts de faire hommage au roi et n'étaient point sujets à autre chose envers Sa Majesté et qu'ils avaient des lettres anciennes pour le vérifier ».

Le titre de roi est aussi attribué au seigneur d'Ivetot, dans les rôles de l'an 1525, pour le baillage de Caux.

On pourrait citer un bon nombre d'autres titres où le seigneur d'Ivetot reçoit le qualificatif de roi. Nous nous contenterons, pour rappeler que les rois de France ne voyaient pas d'un mauvais œil cette royale appellation du petit prince normand, de rappeler que, lors du couronnement de Marie de Médicis à Saint-Denis, Henri IV s'aperçut que le grand-maître des cérémonies et ses aides ne donnaient point de place à Martin du Bellay, seigneur d'Ivetot, et leur parla ainsi : « Je veux que l'on donne place honorable à mon petit roi d'Ivetot selon sa qualité et le rang qu'il doit tenir. » L'auteur qui raconte ce fait ajoute : « Ceci m'a été assuré par un gentilhomme qui en fut témoin oculaire. »

On rapporte un autre mot d'Henri IV au sujet d'Ivetot. Au milieu de ses luttes contre les seigneurs, il s'empara de cette ville et dit plaisamment : « Au moins, si je dois perdre le royaume de France, suis-je assuré de celui d'Ivetot. »

Que cette royauté n'ait jamais été qu'un privilège accordé, ou du moins toléré comme une originalité, c'est

[1] Ici nous avouons ne savoir pourquoi ce Jean Bauchet prenait ce titre. Peut-être le *royaume* d'Ivetot, qui n'était pas riche (sa monnaie était de cuir, car il battait monnaie), avait-il été vendu ou Jean Bauchet était-il gendre de Perrot.

Digitized by Google

assez probable ; mais que Moréri approuve Fauchet et les Sainte-Marthe, qui prétendent que Robert Gaguin est le premier auteur de cette soi-disant tradition, c'est une autre exagération, puisque cet auteur, qui était ministre général des Mathurins, en 1490, venait bien après l'arrêt de 1392.

Chopin dit que le roi d'Ivetot était en possession de donner des grâces aux criminels même condamnés à mort[1].

Vraiment, Robert Gaguin aurait eu une influence bien grande s'il avait suffi de fabriquer une prétendue exemption de toute charges pour que les rois de France l'enregistrassent immédiatement et lui attribuassent possession valant titre.

En 1464, lors du décès de Perrot Chenu, les officiers royaux, sans tenir compte des privilèges de la seigneurie d'Ivetot, nommèrent René de Clermont, fils de la tante des héritiers, garde-noble des enfants du seigneur d'Ivetot. Guy Chenu, leur oncle et tuteur, protesta, objectant les anciens droits de franchise de toute tenue de foi, hommage et service. Cette protestation resta pour lors sans effet.

Guy Chenu fit probablement souche de son côté, car nous verrons la principauté d'Ivetot rentrer dans la famille de ce nom après l'avoir quittée.

Perrot semble n'avoir eu que des filles. L'une d'elles épousa probablement ce Jean Bauchet qui est, en 1492, reconnu roi d'Ivetot ; l'autre, nommée Isabelle, épousa Martin du Bellay, fils de Louis, seigneur de Laugée, et de Marguerite de la Tourlandry. Ce Martin du Bellay a laissé des mémoires qui vont de 1513 au règne d'Henri II. Il était très estimé de François Ier et fut père d'un chevalier de Malte nommé Nicolas du Bellay, de Jean, qui fut abbé de Saint-Florent et de Lérins et devint évêque de Paris,

[1] *De la Juridiction d'Anjou*, L. I, art. 48, n° 6.

Digitized by Google

Limoges, Bayonne, le Mans, archevêque de Bordeaux, cardinal-doyen du Sacré-Collège, gouverneur de Paris, etc. Il eut des voix pour la papauté en 1560, époque où il mourut[1].

René, frère de Jean, eut après lui l'évêché du Mans.

Martin eut, en outre, trois filles, dont l'une, Marie, reçut la Seigneurie d'Ivetot et la porta à son cousin René du Bellay, fils de Jacques, baron de Thouarcé et comte de Tonnerre, et d'Antoinette de la Pallu. Marie était dame de Laugée, qu'elle apporta à René. De René et Marie naquirent Pierre, baron de Thouarcé, qui n'eut pas d'enfants, et Martin, qui reçut le titre de roi d'Ivetot.

Il eut de Louise de Savennière René, marquis de Thouarcé, marié en 1623 à Antoinette de Bretagne-Avaugour, dont il n'eut pas d'enfants, et Charles, prince d'Ivetot et marquis de Thouarcé après son frère. Il mourut également sans enfants.

Martin, leur père, était mort en 1637.

A la fin du XVIIIe siècle, Ivetot était arrivé à la famille d'Abbon ; mais Putille était séparé depuis longtemps de ce fief. Il ne lui restait de cette alliance passagère que le souvenir de Perrot Chenu. On disait que ce seigneur avait été enterré dans l'église de la Pommeraie, mais nous avons connu l'ancienne église et nous n'y avons pas vu trace de sarcophage ni d'épitaphe. Il est plus probable que ce tombeau se trouvait dans la chapelle de Putille, car il y avait une chapelle à Putille, et cette chapelle était dédiée à sainte Catherine. Le seigneur du lieu y avait fondé un petit bénéfice, et quand le chapelain venait à mourir ou jugeait à propos de résigner ses fonctions, ledit seigneur désignait le remplaçant ; c'était ce que l'on nommait alors le droit de présentation ou de patronage. L'évêque avait la collation, qui n'était autre que l'investiture, ce droit que

[1] Nous donnons ces détails d'après Moréri.

Digitized by Google

les laïcs avaient constamment essayé de s'arroger au moyen âge. Cette chapelle, nous empruntons ici les termes de M. Port, « occupait l'aile orientale (du château) ; la pierre d'autel gît auprès de la porte ». Ce château n'était point de vieille date quand la ruine survint pour lui. Il présentait ce caractère presque uniforme des maisons importantes du XVIIe et du XVIIIe siècle lorsqu'elles n'allaient pas à de très hautes prétentions. Une sorte de fer à cheval dont les ailes étaient assez peu avancées. Tout cela est actuellement éventré et les pierres de taille en ont été pillées comme partout.

Ce château de Putille ne dut pas avoir une longue splendeur. Dès l'an 1695, il était laissé à des étrangers. Maître Maurice Le Horeau [1], sieur du Frêne, greffier des rôles de la paroisse de Montjean, y demeurait.

Pour ce qui est de la famille Chenu, elle s'était perpétuée dans d'autres pays. Nous la retrouvons en effet à Chaudron où, en l'an 1650, Gilbert Chenu apparaît comme seigneur en vertu de son château du Bas-Plessis.

Gilbert Chenu portait : d'argent à neuf hermines 4, 3, 2, au chef d'or chargé de cinq fusées de gueules, dit Arthaud. Ballain change ces fusées en losanges.

***

(A suivre.) p. 87

[1] Les Le Horeau semblent sortis d'Etriché. Maurice y donna bail d'une maison sise au bourg, et le 10 février 1710, René Le Horeau, maire-chapelain, y vend une maison et un jardin, situés au bourg, à René Maugars, sieur du Vivier, bourgeois d'Angers.

Digitized by Google

LA BOULLAYE LE GOUZ

Sa vie et ses voyages

(suite)

La Perse est encore l'une des régions les plus intéressantes de l'Asie. A cette époque, c'était un pays pour ainsi dire inconnu. La Boullaye le Gouz avait choisi un moment des plus favorables. La dynastie du Mouton-Blanc était tombée en 1439 et celle des Sophis lui avait succédé. Ses débuts avaient été des plus pénibles et un instant l'on avait pu croire que les Turcs allaient s'emparer de l'ancien royaume de Cyrus ; ils avaient déjà mis la main sur les provinces occidentales de la Perse. Abbas le Grand, qui régna de 1585 à 1629, avait consolidé la puissance de sa maison. Il avait pris Tauris, forcé la Géorgie à reconnaître sa suprématie et enlevé Ormuz aux Portugais. Le prince qui régnait alors s'appelait Abbas II. Il marchait sur les traces de son ancêtre et cherchait à agrandir ses états. Il occupait la plus grande partie de l'Afghanistan et se disposait à se mettre à la tête de ses troupes pour aller assiéger Kandahar. La Boullaye le Gouz reçut un accueil favorable en Perse ; aussi ne cache-t-il pas sa prédilection pour les Persans, qu'il appelle non sans raison « les Français de l'Asie ». Il nous donne sur leurs mœurs, leur religion, leurs coutumes, leur organisation sociale et politique de précieux documents ; les explorateurs qui, depuis, ont parcouru l'Iran, ont pu compléter ses renseignements, sans

Digitized by Google

jamais les contredire. A cette époque, comme aujourd'hui, la race dominante appartenait à la famille turque et la langue qui se parlait à la cour était peu différente de celle des Turcs de Constantinople. Le shah était tolérant pour les Chrétiens ; il vivait en bonne intelligence avec le grand duc de Moskovie, afin de se ménager un allié contre les Ottomans, et recherchait l'amitié de la Pologne, des Vénitiens, de l'Allemagne et de l'Espagne. Quoique le chef de la secte d'Ali soit considéré comme le protecteur d'une hérésie par les Musulmans Sunnites, il entretenait de bons rapports avec le chérif de la Mecque. Les Anglais, les Portugais et les Hollandais lui causaient de vives appréhensions et il leur était hostile. Aucun de ces détails n'échappe à La Boullaye le Gouz et il nous les relate avec soin. La description qu'il nous fait d'Ispahan est intéressante. Aussi croyons-nous devoir la reproduire.

« Hispahan », nous dit-il, « ou Hichipahaan, comme veulent les Persans, était autrefois Eccatonpolis, dont la grandeur est égale à celle de Paris ; elle est assise proche de Zenderouh, petit fleuve sur lequel il y a un beau pont pour passer à Usulta, demeure des Arméniens. Entre ce pont et la ville, il y a une allée plantée d'arbres, et aux deux côtés, sont les jardins du schah. Il y a douze portes principales ; chaque maison a son jardin avec des arbres fruitiers et de la vigne. Le séjour en est très beau et l'air très sain. Les fruits se conservent d'une année à l'autre. Je fus étonné d'y manger des melons et des raisins, au mois de février, qui me semblaient être nouvellement cueillis. Les cadauques, quoiqu'ils se corrompent, n'y rendent aucune mauvaise odeur, ce qui procède de la grande sécheresse du pays. Le Meydan, ou marché, est la plus grande place qui soit en aucune ville du monde ; un peu plus longue que large, ayant tout autour des maisons bâties également avec des galeries au-dessus où l'on va à couvert de la pluie et du soleil ; à l'un des bouts, il y a une belle

Digitized by Google

mosquée et tout proche est le sérail du shah. En Hispahan, l'on mange la chair des chevaux, des ânes, des mulets, des chameaux que les Keselfaches trouvent de leur goût. Ils se moquaient de moi et m'appelaient superstitieux de n'en pas manger. Que bien leur face ; je suis né dans un pays où l'on aime les chapons, et ce qui est bon. Ils ont de l'adversion aux grenouilles, autant que j'en avais à la chair de cheval. Le chagrin y est à grand prix ; on le fait de peaux d'ânes ou de mulets. Les naturels d'Hispahan ont été subjugués par les Turcs Keselfaches et parlent persan. Mais tous les gens de guerre sont de langue turque, un peu différente de celle de Constantinople. Il y fait beaucoup de neige et de pluie qui incommodent fort à cause que les rues ne sont point pavées.

« Il y a quatre églises de Catholiques Romains : l'une fondée par Mgr l'évêque de Babylone ; l'autre est de Capucins français, qui ont acquis leur maison sous le nom du roi de France ; la troisième est d'Augustins portugais, bâtie par la magnificence des rois de Castille lorsqu'ils étaient rois d'Ormuz et souverains des conquêtes des Indes Orientales ; la quatrième est de Carmes Déchauds italiens envoyés par la congrégation de la propagande fide. Ces religieux ont de quoi exercer leur mission et ont pour objet la conversion des Musulmans, Arméniens, Juifs, Parsis, Indous, Georgiens et Sabis. »

La Perse n'était pas le but de notre compatriote. Il voulait visiter l'Inde, pénétrer sur les terres du grand Mogol. Aussi le voyons-nous se hâter de se remettre en route, gagner Schiraz et Lars, et se diriger du côté de Bender-Abassy, espérant y trouver une occasion favorable pour s'y embarquer. Son voyage ne présente que fort peu d'intérêt, tout naturellement le vin de Schiraz attire son attention Il se plaint de l'eau qui est de fort mauvaise qualité et donne la fièvre. Mais il la remplace « par une bonne eau-de-vie fabriquée avec des dattes », et aussi supporte-t-il gaillardement des

Digitized by Google

étapes de quinze à dix-huit lieues. Durant son trajet, il se croisa avec une caravane française où se trouvait un Jésuite français, le fameux Père Alexandre de Rhodes. Tous les deux étaient heureux de se rencontrer et de pouvoir parler ensemble de leur patrie. Le Père de Rhodes revenait en Europe, après avoir accompli une mission des plus pénibles et des plus périlleuses. La bonne humeur, l'originalité de l'enfant de l'Anjou lui plurent. Du reste, il avait entendu parler de lui, de son départ pour l'Orient, et aussi n'avait-il été que médiocrement surpris de se trouver face à face avec lui dans une région aussi lointaine que la province de Schiraz. La rapidité du voyage n'empêcha pas La Boullaye le Gouz de consigner quelques considérations fort intéressantes sur Ormuz, que les Persans avaient enlevé aux Portugais en 1622, avec l'appui des Anglais, et de faire ressortir les avantages que préservait l'île de Kichm à toute puissance européenne qui voudrait commander le golfe Persique.

Notre compatriote s'embarqua à Bender-Abassy sur un bâtiment anglais, en ayant la bonne fortune d'y trouver deux Français avec lesquels il se lia. Son voyage fut des plus heureux. Il toucha à Maskate, alors au pouvoir des Portugais, et, au mois d'avril 1646, il arrivait à Souali, qui servait de port à Surate, la grande ville commerçante de l'Inde. « Le trafic de Surate, « nous dit-il, » est grand et le revenu de la douane prodigieux à cause de la quantité de vaisseaux que l'on y charge pour diverses parties du monde, suivant les marées, les saisons et les vents. Ceux qui vont à Ormuz ou Maskate partent depuis le premier jour de décembre jusqu'au dixième jour de mars. Pour Bassorah, Moka, Souakim, Mombaze, Mozambique et Mélinde, depuis le premier mars jusqu'au cinquième mars. Pour Achem, Zeïtoum, Manille, Macassar, Bantam et Batavia, aux mois d'octobre et novembre. Pour l'Angleterre, depuis le premier janvier jusqu'au dixième février,

Digitized by Google

Les marchandises que l'on en transporte sont : cambresines, aléjas, bassas, chites, turbans, indigo, fil de coton, salpêtre et diamants. Celles que l'on y apporte : or, argent, perles, ambre jaune, gris, émeraudes et quelques draps. »

Au moment où La Boullaye le Gouz arrivait dans l'Inde, l'empire Mogol, fondé par Babour en 1505, était presque à son apogée. Le souverain qui régnait alors était Chah-Djillan Ier, le prédécesseur d'Aureng-Zeyb. Surate était alors une ville considérable ; aussi ses richesses étaient-elles devenues proverbiales. Les Capucins français y possédaient un couvent depuis quelques années, et parmi les religieux se trouvait le P. Zénon, de Baugé, dont La Boullaye sut utiliser la complaisance, sans cependant trop en abuser. L'empire du Grand Mogol et son organisation étaient bien faits pour intéresser un voyageur européen. Aussi La Boullaye le Gouz cherche-t-il à s'instruire, à se renseigner et ne craint pas de fatiguer par ses questions tous les personnages avec lesquels il entre en rapport. Peu lui importe d'être taxé d'indiscrétion ; il veut tout savoir, et c'est ainsi qu'il arrive à se rendre compte de la situation sociale, politique et commerciale de l'empire du Grand Mogol.

Nous sommes heureux de reconnaître et de constater que La Boullaye le Gouz est exact dans les renseignements qu'il nous donne sur l'Inde et le gouvernement du pays, son organisation, les mœurs de ses habitants; il entre dans les plus petits détails et il n'y a rien à changer. Son récit est toujours empreint d'une grande véracité, et si ses observations n'ont pas toujours le sérieux que l'on aime à rencontrer chez un explorateur, elles sont généralement véridiques ; en les consultant, l'on y puise de précieux renseignements. Dans l'empire, deux races se trouvaient en présence l'une de l'autre : les Musulmans, vulgairement appelés les Mongols, qui étaient les conquérants, et les Hindous, qui étaient les vaincus et appartenaient au culte de Brahma. Les deux races se distinguaient par les mœurs,

Digitized by Google

la langue, aussi bien que par la religion. Les Mongols parlaient la langue persane. « Ils portent », nous dit La Boullaye le Gouz, « la grande barbe, des cheveux qu'ils plient sous le turban, la ceinture un peu ballante et des caleçons jusqu'à la cheville du pied. Leurs femmes ont leurs cheveux tressés par derrière et quantité d'anneaux aux bras. Elles mènent une même vie que celles de Turquie et de Perse. Les Hindous ont une écriture particulière ; ils n'enferment point leurs femmes, n'en sont point jaloux, se font raser la barbe, à la réserve des moustaches, et ont le chapelet au col, signal de la gentilité. » L'auteur nous dit que le Grand Mogol, en qualité de Sunnite, s'attachait principalement à avoir l'amitié des Turcs et à vivre en bonne intelligence avec le chérif de la Mecque. Il avait une profonde aversion pour le shah de Perse. L'Angleterre et la Hollande lui semblaient redoutables, et aussi s'efforçait-il d'éloigner leurs marchands de ses états, tandis qu'au contraire il faisait bon accueil aux Portugais. Le Brahmamisme est longuement traité par La Boullaye le Gouz, qui nous fait connaître ses rites et ses cérémonies et consacre plusieurs chapitres à la mythologie des Hindous.

Les Musulmans et les Hindous n'étaient pas les seuls sujets du Grand Mogol. Il existait en outre dans l'Inde plusieurs peuples dont la religion était différente. Tels étaient les Parsis ou adorateurs du feu. La Boullaye le Gouz s'attache tout particulièrement à cette secte et nous reproduisons les pages où il en parle comme étant l'une des études les plus complètes qui aient été faites sur les anciens disciples de Zoroaste.

« Les Ottomans appellent Guèvres une secte de païens que nous connaissons sous le nom d'adorateurs du feu, les Persans sous celui d'Archperès et les Hindous sous celui de Parsis. Ils sont généreux, fort traitables, originaires persans, fort laborieux. Leur écriture et leur langue est la persane. Ils portent la grande barbe, sauf la moustache,

Digitized by Google

Les Hindous les haïssent au dernier point. Ils ont leur sainte écriture en deux volumes, composés par un nommé Zertost (Zoroastre). Ils disent qu'il les apporta du ciel conduit par un ange nommé Abraham, ou plutôt Bahaman. Ils le croient prophète de Dieu ; il vivait 500 ans avant Jésus-Christ. Ces livres sont gardés par les prêtres qui les appliquent au peuple. Ils assurent qu'il n'y a qu'un Dieu, être infini, éternel, aimable, adorable en tout temps et en tout lieu, lequel, aimant leur nation, leur a envoyé par Zertost un feu sacré pour leur servir de Dieu visible. Après Dieu et ce feu sacré, ils honorent le soleil et le lion.

« Les Parsis tiennent par tradition que, sous le règne de Guestasp XIV, Dodoes, mère de Zertoost, eut des révélations qu'elle concevrait un fils qui serait plus puissant que le roi de la Chine, qui était son pays natal et celui de son mari, Espintaman. Elle engendra Zertoost, qui s'enfuit de la Chine pour éviter la persécution de son prince, arriva en Perse et se retira dans une vallée pour méditer. Il vit l'ange de Dieu appelé Bahaman qui lui demanda ce qu'il voulait. Il répliqua qu'il ne désirait que d'être en la présence de Dieu pour savoir la vérité et instruire sa nation. A l'instant, il fut enlevé devant le trône de Dieu, d'où il rapporta dans sa main droite le feu sacré et dans sa main gauche le Zundavastaur (Zendavesta). Le Zundavastaur, ou livre sacré des Parsis, est en deux parties. La première a trait à l'astrologie judiciaire et aux principes du mouvement de la physique ; la seconde contient les tables de la loi, dont cinq commandements pour les laïques, savoir : 1° Chérir la pudeur, la modestie, l'équité afin d'éloigner la concupiscence, l'orgueil, la vengeance, le larcin, l'adultère, l'ivrognerie, la perfidie ; 2° aimer la crainte ; 3° user de préméditation en tout afin de rejeter le mauvais et d'exécuter le bien ; 4° avoir chaque jour, comme première pensée, l'amour de Dieu ; 5° se tourner de jour du côté du soleil et de nuit du côté de la lune, la nuit pour

Digitized by Google

faire ses prières, parce que les deux témoins de la lumière divine opposée aux diables qui se débattent dans les ténèbres.

« Les Parsis ne prennent qu'une femme et ne s'allient qu'à ceux de leur loi et nation. Ils offrent à Dieu, pour l'expiation de leurs péchés, du sandal et autre bois odoriférant qu'ils portent à leurs prêtres, pour entretenir le feu sacré à l'imitation de celui que les Juifs conservaient sur leur autel. Il y a apparence que Zertoost avait lu les livres de Moïse. Ils mangent toutes sortes de viandes; mais aux Indes, pour se conformer aux Hindous, ils ne veulent point manger de chair de bœuf. Ils boivent du vin de palme et de l'eau-de-vie, mais ils ne veulent point boire dans un vase où un Chrétien, Musulman, Hindou ou Sabi a bu. Ils ont plusieurs fêtes et jours d'abstinence et une manière de baptême. »

La Boullaye le Gouz ne se contentait pas d'étudier, dans l'Inde, les habitants et leurs mœurs; il voulait aussi en connaître l'histoire naturelle, et malheureusement les notions qu'il nous donne à ce sujet sont loin d'être exactes et attestent de sa part une profonde ignorance. Si ce qu'il nous dit des saisons ne laisse rien à désirer, il n'en est pas ainsi lorsqu'il aborde la zoologie. Il nous énumère successivement les *principaux* animaux de l'Inde : le bœuf, le tigre, la gazelle, le léopard, le sanglier, l'éléphant, le singe, le *schekale*, le chameau, le rat, le cheval, le paon, le coq d'Inde, le perroquet, la chauve-souris, et les renseignements qu'il nous donne sont des plus sommaires. Quant à la botanique, ses connaissances peuvent et doivent même nous faire sourire. Les arbres sont divisés en quatre grandes familles : les arbres à fruits, les arbres à fleurs, les arbres qui produisent le poison et ceux qui servent à faire du feu. Cette classification est à la fois des plus originales et des plus élémentaires. Le palmier frappa tout particulièrement La Boullaye le Gouz et, en nous parlant de

Digitized by Google

son utilité et de ses avantages, il nous déclare que cet *arbre divin* a dû demeurer au Paradis terrestre.

Au XVIIIe siècle, l'Inde attirait les Européens par ses richesses et ses productions. La puissance portugaise était sur son déclin et Goa, jadis nommée la « dorée » à cause de son opulence, était bien déchue. Cependant c'était une ville encore importante ; son port, l'un des plus beaux du monde, ses six châteaux, ses murailles défendues par quatre cents canons, ses églises, ses campaniles pouvaient encore faire illusion. Quant à la puissance des Hollandais, elle était à son apogée et les marchands de la République des Provinces-Unies s'étaient pour ainsi dire emparés de tout le trafic de l'Extrême-Orient. Leur fameuse compagnie des Indes disposait de soixante gros navires. Les Danois et les Anglais existaient à peine dans cette partie de l'Asie. Les premiers n'avaient que deux ou trois navires ; quant aux seconds, ils possédaient, depuis 1602, une factorerie à Surate, et, en 1639, ils avaient obtenu la concession d'un petit territoire alors désert, où plus tard devait s'élever Madras. Aussi les futurs maîtres de l'Inde ne jouissaient alors d'aucun prestige.

Telle était la situation des Européens dans l'Inde et La Boullaye le Gouz nous la représente avec exactitude. Ce qu'il nous dit des Portugais et des Hollandais est du plus haut intérêt. L'activité des Anglais, leur génie commercial l'ont frappé et il ne doute pas du rôle important que nos voisins d'Outre-Manche seront appelés à jouer un jour dans l'Extrême-Orient. A cette époque, les Français n'avaient pas encore mis le pied sur le littoral indien ; ils étaient occupés du côté de Madagascar. Cette grande île avait attiré l'attention de La Boullaye le Gouz et il désirait qu'on achevât au plus tôt la conquête de cette terre qui, selon lui, deviendrait entre nos mains une belle et riche colonie. Espérons que les désirs de notre compatriote seront exaucés et que l'ancienne île Dauphine deviendra une terre

Digitized by Google

française dans toute l'acception du mot et que notre génération exécutera les projets qui, depuis plus de deux siècles, sont à l'ordre du jour.

Malgré l'attrait que pouvait lui offrir l'Inde, La Boullaye le Gouz songeait à la quitter, après s'être borné à explorer le Guzzerate. Le 1er mars 1649, il s'embarquait à Souali sur un navire anglais et après une navigation pénible, il arrivait le 8 mai à Bassorah. Cette ville formait, avec son territoire, une principauté dont le souverain se maintenait indépendant des Turcs et des Persans. Le commerce y était assez actif; les Anglais et les Hollandais y possédaient des comptoirs ainsi que les Portugais. L'on y trouvait un couvent des Carmes Déchaussés italiens, où tout Européen, quel qu'il fût, était sûr de rencontrer le meilleur accueil. Les habitants de Bassorah étaient en majorité Musulmans, Sunnites ou Chyites; cependant, douze à quinze mille d'entre eux appartenaient à la secte des anciens disciples de saint Jean-Baptiste et portaient le nom de *Sabis*. La Boullaye le Gouz entre à leur sujet dans de curieux détails et aussi pensons-nous devoir lui céder la parole.

« Les Sabis se nomment dans leur langue Mendai iaia, que nous interprétons disciples de saint Jean-Baptiste. Ils sont quatorze à quinze mille dans Bassorah et aux environs. La plupart sont orfèvres, très courageux. Ils portent de grandes barbes à la grecque, sont vêtus à l'arabesque et ne mettent jamais sur eux aucun habit de couleur bleue. La connaissance qu'ils ont de Dieu est tirée de trois livres, le livre d'Adam, le divan et l'alcoran.

« Le livre d'Adam est fort gros; ils tiennent qu'il y a quinze mille ans qu'il est écrit dans la langue première de toutes, et entendue seulement de leurs chefs ou prêtres. Ils tirent de ce livre que dans l'autre monde, il y a un seul Dieu et que l'ange Gabriel est son fils. Que les bons et mauvais démons se marient et engendrent leurs semblables comme nous et qu'ils ont des temples et des maisons plus

Digitized by Google

belles que les nôtres où ils habitent. Que l'ange Gabriel fit le monde sur l'ordre de Dieu et que Dieu fit Adam et Ève. Du livre appelé divan, ils ont tiré plusieurs images qu'ils honorent. Ils peignent Dieu assis et près de lui un ange qui pèse les bonnes et mauvaises pensées des hommes. Pour eux, l'âme est immortelle. Quand elle est séparée du corps, elle va, si elle est morte en péché mortel, par un petit chemin étroit, plein de serpents, de lions et de tigres, où elle est dévorée. Sinon, elle va devant Dieu, où elle est pesée par l'ange. Les Sabis croient qu'ils seront tous sauvés. Ils affirment que le soleil et la lune sont deux navires, et que tous les matins, les anges portent la croix à ces deux navires. Sans cette croix, le soleil et la lune ne pourraient naviguer. Ils ont en grande abomination les Musulmans et Mahomet est dépeint par eux comme un géant enfermé dans une cage. De leur livre saint appelé l'alcoran, les Sabis tirent qu'Issa, que nous interprétons Jésus, est l'âme de Dieu, c'est-à-dire son bien aimé, qu'il n'est pas mort et que les Juifs ont crucifié un fantôme à sa place. Pour eux, Jésus est le parent de Jean et a été conçu miraculeusement par sa mère, au moment où elle allait boire l'eau du Jourdain, qu'il fut lavé dans le fleuve par Jean et qu'il est le plus grand prophète qu'ait jamais été, qu'il a passé en sainteté et en doctrine les hommes qui furent devant lui et viendront après, et qu'il est mort à cinq journées de caravane de Bassorah. Ils tirent aussi de l'Alcoran, qu'après cette vie, il y a un paradis très délicieux et un enfer très rigoureux. »

La Boullaye le Gouz complète ces rensignements en décrivant les cérémonies et les rites des Sabis. Ils pratiquaient le baptême par immersion et célébraient une *espèce* de messe en offrant à Dieu du pain, du vin et de l'huile et lui sacrifiaient des poules et des moutons. Leur clergé avait une organisation complète et son chef le grand prêtre ou évêque était nommé à l'élection. Les Sabis vivaient à

Digitized by Google

l'écart, ne se mariaient qu'entre eux et s'abstenaient même de boire ou de manger avec ceux qui n'appartenaient pas à leur nation. C'est en vain que les Portugais avaient voulu les amener au catholicisme. Tous leurs efforts n'avaient abouti qu'à quelques conversions isolées. Un fait assez curieux à relater, c'est que le dimanche était le jour de repos observé par les Sabis et non pas le samedi comme les Juifs.

Bassorah est à l'entrée du désert et une ville aux trois quarts arabe. La Boullaye le Gouz, tout naturellement, se renseignait le mieux qu'il pouvait. L'existence nomade que mènent les Arabes du désert l'avait aussi frappé et il nous en parle longuement. Leur nourriture, leur costume, leurs troupeaux donnent lieu de sa part à quelques observations fort judicieuses. L'on voit qu'il a un faible pour les descendants d'Ismaël, et tout en reconnaissant qu'ils détroussent les voyageurs, il vante leur civilité, leur moralité et la liberté dont les femmes jouissent chez eux. Les jeunes filles ont eu le talent de lui plaire. Il assure qu'elles sont blanches, très agréables, qu'elles chantent sans cesse, et qu'il a éprouvé un véritable plaisir en les entendant répéter *la ra, la la ra.*

A Bassorah, La Boullaye le Gouz rencontra un derviche, originaire de Kiber et les renseignements qu'il nous transmet sur ce pays encore inconnu, sont toujours des plus exacts. De Bassorah, il se rendit à Bagdad, qu'il déclare être une ville à peu près de la même étendue que Lyon. Cette partie de son voyage est du plus grand intérêt. Bagdad, naguère possession du shah de Perse, venait d'être conquise par les Turcs qui s'en étaient emparés après une résistance acharnée. Le sultan Murad était venu lui-même avec une armée de 150,000 hommes reprendre l'ancienne capitale des Khalifes. Le 16 novembre 1638, le siège avait commencé. Les travaux furent poussés vigoureusement et le 24 décembre, la brèche était praticable. Après une lutte

Digitized by Google

de quarante-huit heures, la ville avait fini par être emportée. L'année suivante un traité avait été signé entre les belligérants et la Perse cédait Bagdad qui était de nouveau réuni à l'empire ottoman pour n'en être plus séparé.

Au moment où La Boullaye le Gouz visitait les rives de l'Euphrate, dix ans s'étaient écoulés depuis ces événements et il n'était question que de la victoire des Turcs et du prestige des souverains de Stamboul. Les successeurs de Mahomet II semblaient être devenus plus puissants que jamais. Cependant il n'en était rien et La Boullaye le Gouz ne fut pas dupe un instant de ce mirage. Pour lui, les armées ottomanes n'étaient plus redoutables et ne pouvaient résister à une troupe européenne bien commandée. Les fortifications de Bagdad étaient en fort mauvais état, ainsi que celles des autres places fortes. Pour La Boullaye le Gouz, les jours de la Turquie étaient comptés et en nous parlant des négociations qui avaient eu lieu entre la Cour de Rome, la république de Venise, l'Espagne, l'Allemagne et la Perse dans le courant de l'année 1648, il ne craint pas de dire que si ces négociations avaient abouti et amené la formation d'une ligue, les Turcs auraient été chassés d'Europe et réduits à la possession de l'Asie-Mineure.

Les environs de Bagdad n'arrêtent pas longtemps notre explorateur qui se borne à nous décrire les ruines de la tour de Babel qu'il visita. « Elle est située », nous dit-il, « dans une campagne rase entre l'Euphrate et le Tigre; elle est toute solide par dedans et a plus de forme de montagne que de tour. Elle a encore aujourd'hui 4 à 500 pas de tour et comme la pluie en a affaissé les matériaux, elle n'a pas plus de 300 pas de circuit. Dans sa fabrique il y a 6 puys, 7 rangs de briques faites de terre grasse, ou argile cuite, puis derechef 6 et 7 jusqu'en haut et entre les 6 et 7 il y a de la paille de trois doigts d'épais. Chaque brique a un pied de roi en carré. La liaison des briques peut avoir un doigt, laquelle était de guitran et de terre. C'est encore

Digitized by Google

à présent la façon de bâtir à Bagdad. Au haut de cette tour, l'on voit une grande fenêtre et au pied une magara ou antre de lions. » La Boullaye nous parle ensuite des Nestoriens qui étaient assez nombreux à Bagdad. Mais il semble ignorer que cette ville ait été le séjour des Khalifes, et le souvenir d'Haroun-al-Kaschid ne vint pas hanter son esprit.

Il se rendit ensuite à Mossoul qu'il désigne, suivant l'usage d'alors, sous le nom de Ninive. C'était une ville importante, dénommée dans toute l'Asie pour ses toiles teintes en rouge et ses noix de galles dont l'exportation était considérable. La plupart de ses habitants étaient Chrétiens[1], mais attachés au rite Jacobite. L'intention de La Boullaye le Gouz était de gagner la Syrie. Dans ce but, il se joignit à une caravane qui partait pour Médine, séjourna quatre jours dans cette petite cité, traversa le Kurdistan, put voir de près les Turcomans et étudier leurs mœurs, atteignit Diarbékir et de là Édesse, enfin Alep, jadis l'un des grands centres commerciaux de l'Orient, mais ruiné depuis la découverte du Cap de Bonne-Espérance. Il franchit sans difficulté la distance qui le séparait de Tripoli et de là s'en alla visiter le Liban. Grâce à sa qualité de Français, La Boullaye le Gouz reçut le meilleur accueil des Maronites. Le patriarche le reçut en ami et exigea qu'il descendît dans sa demeure. La Boullaye le Gouz ne pouvait qu'être touché par de semblables procédés. Aussi ce ne fut pas sans tristesse qu'il revint à Tripoli, où il ne devait rester que quelques jours. Une occasion se présentait ; il en profita et prit passage à bord d'une barque qui se rendait à Damiette où il arriva sans encombre, après avoir successivement touché à Beyrouth, à Sidon, à Tyr, à Saint-Jean-d'Ane et à Jaffa.

[1] Actuellement, sur 40,000 habitants que peut compter Mossoul, 5 ou 6,000 sont chrétiens.

Digitized by Google

L'Égypte était une dépendance de la Turquie depuis cent trente ans; elle était gouvernée par les Mamelouks qui, pour avoir le droit de l'exploiter, payaient un tribut annuel au sultan. Sous un pareil régime, elle était loin d'être prospère. Néanmoins, grâce à la fertilité de son sol, elle était restée un pays de production. Le Caire était une cité populeuse, et La Boullaye y fut frappé de la beauté de ses aqueducs. L'usage d'entretenir, durant la nuit, des lampes allumées, dans les rues l'étonna aussi. Le Caire était, comme aujourd'hui un rendez-vous de caravanes. Damiette, quoique bien déchue depuis les Croisades, avait encore quelque importance et si Alexandrie n'était pas encore devenue une grande ville de 3 à 400,000 âmes, c'était un port assez à fréquenté. Le commerce ne laissait pas d'y être assez actif et il était en quelque sorte le monopole des Juifs. Rien n'échappe à La Boullaye le Gouz et ses remarques sont toujours des plus judicieuses. Les antiquités de l'Égypte attirent son attention et les descriptions qu'il nous donne des pyramides, des sphinx, sont exactes et ne laissent rien à désirer. Le couvent de Saint-Macaire, situé à peu de distance du Caire, attire son attention. Les détails dans lesquels il entre, en ce qui concerne l'ancienne terre des Pharaons, feraient supposer que notre compatriote prévoyait déjà son importance future.

(A suivre.)

H. Castonnet des Fosses.

Digitized by Google

LA GUERRE

ENTRE

LOUIS XIII ET MARIE DE MÉDICIS

(1619-1620)

CHAPITRE IV

ENTRÉE EN CAMPAGNE DE L'ARMÉE ROYALE. — RÉDUCTION DE LA NORMANDIE

(Suite)[1]

Mais en dépit des ressources qu'offrait à Louis XIII le bassin de la Seine au point de vue de la perméabilité de la Normandie, il ne se pouvait flatter de l'avoir toute recouvrée tant que se dresserait contre lui, une fois ce grand fleuve franchi, la citadelle de Caen.

Nous avons vu qu'après en avoir reçu le gouvernement des mains de Luynes, le grand prieur de Vendôme, retournant contre le favori du jour cette arme avec tout le fiel de son ingratitude, au moment de l'évolution insurrectionnelle du duc de Longueville combinée avec sa propre simplicité dans la fuite des Soissons, et après y avoir promu d'abord à la lieutenance générale Thorigny, fils de Matignon et parent du duc de Longueville, y avait expédié, avec le brevet de gouverneur du château, son ancien précepteur et son féal lieutenant Prudent, afin d'y soutenir contre l'armée royale

[1] Voir les livraisons de juillet-août, septembre-octobre, novembre-décembre 1888 ; janvier-février, mars-avril, septembre-octobre, novembre-décembre 1890 ; juillet-août 1891.

Digitized by Google

un siège en règle. Aussi, à peine arrivé à Caen, le 1er juillet, ce vigilant officier avait introduit dans sa forteresse deux cent cinquante hommes placés sous le commandement de son lieutenant Parisot de Beauregard et du chevalier de l'Épine, capitaine des gardes du grand prieur. Puis, tout en la ravitaillant d'une vaste provision de bœufs et de moutons, avec introduction de deux moulins à blé, il l'avait garnie de canons, dont sept pièces de siège et deux coulevrines, avec neuf cents balles et environ cinq mille livres de poudre.

Avec de telles ressources en main, il ne manquait plus au lieutenant du grand prieur que d'élargir sa base de résistance en y englobant la ville sise au pied du château. Mais le judicieux gouverneur évitait de se déclarer prématurément hors de son foyer primitif de concentration militaire avant l'arrivée d'une armée auxiliaire que lui devait amener d'Angers le chevalier de Vendôme ; et en attendant, il se bornait comminatoirement à braquer son artillerie sur la ville que son château dominait de toutes parts, et à y pratiquer la populace. De son côté, par une réciprocité de dissimulation sous les armes, et jusqu'à l'introduction chez elle d'une armée royale, la municipalité, obsédée par les ferments subalternes entretenus autour d'elle, et inquiétée dans sa banlieue par l'aristocratie rebelle de la Basse-Normandie, entendait sauver les apparences de bon voisinage avec ce château prêt à foudroyer la ville aux premières velléités de rupture ; mais, en secret, ils se réservaient pour ce roi victorieux dont on leur annonçait l'approche libératrice et dont les séparait seulement, au cas inverse où ils s'aviseraient contre lui d'une résistance insurrectionnelle, de fragiles remparts.

Cependant, dès au sortir de Paris et tout en allant à Rouen subjuguer les Bourgthroude, Louis XIII avait envoyé provoquer les Caennais dans leur neutralité purement officielle, à l'effet de tirer d'eux en sa faveur d'immé-

Digitized by Google

diates et de significatives démonstrations. Le 4 juillet, en effet, arrivait à Caen, vers dix heures du matin, l'ancien gouverneur du château Bellefonds, précédant de quelques heures et venant installer d'office au siège de ses pouvoirs le nouveau lieutenant Belleville (car, dès son entrée en campagne, Louis XIII avait pourvu de ce chef au remplacement du gouverneur, vu la déchéance encourue par sa fuite ; et cela en la même forme qu'il se proposait déjà d'observer à Rouen à l'égard des Longueville et des Bourgthroude). Et comme préliminaire d'une aussi juste exécution, dans l'après-midi du jour de son arrivée à Caen, Bellefonds vint à l'Hôtel de Ville et au Présidial, aux termes des lettres royales qui constituaient son mandat, offrir à la municipalité en détresse un envoi de renforts en échange et à l'appui d'une déclaration actuelle, ajoutant que, « si on lui baillait deux cents hommes, il se chargerait de bloquer le château par la porte extérieure, au point d'intercepter du côté de l'Anjou tout envoi de secours ». A l'énoncé de telles ouvertures, le conseil de ville embarrassé protesta de son maintien dans une neutralité stricte, tout en envoyant au château des députés du Présidial qui communiquèrent à Prudent les lettres du roi, en l'invitant à venir assister à leurs délibérations. Mais ils avaient affaire à un gouverneur trop avisé pour n'éluder pas cette captieuse mise en demeure. « Assurez le corps de ville », répondit Prudent aux députés en les remerciant de leur démarche et en feignant d'ignorer la substitution officielle de Belleville au grand prieur dans le gouvernement de Caen, « assurez le corps de ville que je ne désire rien tant que votre service. Vous ne devez rien craindre de la part du château, M. le grand prieur ne s'est pas retiré de la cour pour combattre le roi, mais pour se soustraire à ses ennemis qui avaient comploté son arrestation. En prenant congé de M. de Vendôme, j'en reçus l'ordre exprès de veiller à votre conservation. Il ne tient qu'à vous d'y pour-

Digitized by Google

voir en vivant en bons termes avec le château. Du reste, je ne suis point si novice en ma profession que je ne sache tout ce que risque un gouverneur en abandonnant sa place en un jour de crise. Je suis résolu à la conserver au roi, sous le commandement de mon maître, jusqu'aux dernières extrémités d'un siège et, au besoin, à m'ensevelir sous ses ruines. » Entre une déclaration ausssi péremptoire et la soudaineté des exigences royales, la municipalité prit le parti de louvoyer comme entre deux écueils. Elle organisa un conseil formé de tous les corps de la ville, et dont deux députés allèrent prier le gouverneur de leur remettre la garde de leurs portes et les clefs de leur ville. Et pour mieux renforcer à ses yeux leur attitude de neutralité, en retour d'une remise de ces gages d'absolue indépendance dont ils ne se devaient dessaisir vis-à-vis de personne, ils s'engagèrent et réussirent à maintenir loin d'eux en quarantaine Bléville.

Mais pour les Caennais, ce n'était pas tout d'écarter de leurs murs, il leur fallait encore extirper de leur sein tout indice patent d'une compromission royaliste. On ne sait si les propos comminatoires qu'au moment de son entrée à Caen Bellefonds avait proférés contre le château, étaient revenus à l'oreille du gouverneur. Mais la journée du 4 juillet ne s'était pas écoulée que déjà Prudent avait pris ombrage de son séjour en ville. Aussi, dès le soir, arrivait de sa part à la municipalité cet impérieux message : « Je ne puis souffrir Bellefonds dans votre ville. Si vous tenez au maintien de notre bonne intelligence, renvoyez-le. Car nous le tenons pour un ennemi capital du grand prieur qui a pris sa place. Vous ne pouvez subsister qu'en vous abstenant vis-à-vis de lui de toute connivence. Si, au contraire, vous le retenez chez vous, si vous prenez par là l'attitude de vous bander contre le château, une fois le grand prieur arrivé je fondrai sur vous avec deux mille hommes l'épée à la main. Réfléchissez bien et rendez-moi là-dessus une promp'e

Digitized by Google

réponse. » C'était là à l'adresse des représentants de la ville une bien dure mise en demeure, touchant le sort d'un envoyé du roi qui venait leur offrir ses services. Et toutefois l'embarras de leur situation les contraignit à inviter poliment Bellefonds à se retirer, sans lui pouvoir d'ailleurs faire goûter au fond la brutalité d'un tel procédé. Car les deux messagers expédiés vers lui rapportèrent cette réponse : « Qu'il avait résolu de périr plutôt que de se retirer, à moins de se voir dans son déguerpissement ou autorisé par un commandement du roi ou justifié par une ordonnance municipale. » Cependant, durant ces allées et venues, les esprits s'échauffent au point que, pour prévenir une imminente sédition, le conseil établit d'abord deux corps de garde, l'un au pont Saint-Pierre et l'autre à la halle. Pendant ce temps, l'échevin Victor Bailly s'en va conjurer Bellefonds de s'éloigner pour quelques jours, en l'assurant que, s'il ne s'y porte de lui-même, on va poser devant son logis une escouade pour s'assurer de sa personne et éclairer ses démarches. De son côté, Bellefonds réclama pour sa libre sortie à travers les menaces d'émeute grondant sur son passage, comme une garantie à double face à l'encontre des accaparements ou des répulsions de la populace, l'escorte simultanée de Bailly et de Bléville. Mais une fois muni de cette sûreté nécessaire, il s'exécuta de bonne grâce ; et par là s'écoula toute l'effervescence du jour.

Mais autour de la ville de Caen c'était comme un remous d'influences rivales attaquant à la fois de partout sa neutralité. Dès le lendemain du départ de Bellefonds, arrivait à son tour l'usurpateur insurrectionnel de la lieutenance du roi, Thorigny, à l'effet de réagir au besoin contre les impulsions royalistes de la veille. Mais à peine eut-il réclamé les clefs de la ville et la garde des portes, que la municipalité, persévérant dans l'immutabilité de ses armements d'expectative, mais évitant d'offenser Thorigny à raison de

Digitized by Google

la grande autorité dont son père jouissait dans la province, l'alla saluer en le conjurant d'agréer leur attitude conservatrice, ajoutant qu'à nulle autre époque ils n'eussent discuté ses pouvoirs. « Mais ils étaient », disaient-ils, « liés par les ordres du roi, et ils envoyaient demander au roi à qui ils devaient définitivement obéir. » C'était congédier poliment Thorigny, qui se le tint pour dit, en rétrogradant dès le soir sur les traces encore fraîches de Bellefonds et de Bléville.

C'est qu'en effet, sous cette affectation d'inflexible neutralité se déguisaient les sérieuses démarches du plus pur royalisme. Car, trois jours après la sortie de Bellefonds et de Bléville, le 7 juillet, au cours de la marche du roi de Paris à Rouen et durant son étape de Pontoise, arrivèrent à lui trois députés expédiés de Caen dès le 5, à savoir le conseiller Benneville, le capitaine Surville et le procureur syndic. En assurant Louis XIII de leur fidélité, en s'excusant près de lui de leur neutralité de commande, en l'informant qu'en revanche ils avaient en main les clefs de leurs portes, ils le conjuraient de pourvoir à la sûreté de leur ville menacée, comme à bout portant, par le gouverneur du château d'une entière ruine. Après les avoir cordialement reçus, Louis XIII les renvoya avec les deux officiers Mosny et Arnauld du Fort, suivis d'une escorte d'avant-garde et porteurs d'une lettre qui présentait aux Caennais Mosny comme leur gouverneur, et les annonçait tous deux comme chargés de chauffer et d'entretenir sa cause en attendant sa venue.

C'est en conformité de ce mandat que, le 8 juillet, Mosny vint d'abord annoncer la venue du roi dans six jours. Puis, avec Mosny, Arnauld vint à l'hôtel de ville, où il crut la municipalité assez enhardie par le voisinage du secours qu'ils annonçaient et par les promesses d'une assistance royale, pour les sonder, bien qu'à mots couverts, sur la réception d'une garnison à l'appui de leur démarche. A

Digitized by Google

cette demi-ouverture la municipalité d'abord se récrie. On répond que « la ville ne se résigne point à souffrir l'insolence des gens de guerre ; que le roi ne doit point entrer en défiance de leur fidélité, dont le passé lui répond pour l'avenir ; qu'au lieu d'affermir le peuple dans l'obéissance à l'autorité légitime, ce seul mot de garnison les va porter aux extrémités ; qu'ils veulent ménager le château jusqu'à l'approche du roi en personne ; et que, d'ici là, tant que le gouverneur ne faussera pas ses serments, on s'interdira vis à-vis de lui toute ombre d'hostilité ». Ceci d'ailleurs n'était que pour sauver les dernières apparences d'une neutralité qui déjà leur pesait. Car au fond ils se réjouissaient de l'entrée de Mosny et d'Arnauld en se voyant dès lors assez soutenus pour tenter, bien que d'abord assez timidement, de s'en affranchir. Aussi quand le gouverneur Prudent, averti des pourparlers de Mosny et d'Arnauld avec le conseil de ville, leur eut envoyé notifier l'exigence de leur départ, ils répondirent nettement que « c'étaient des envoyés du roi qu'ils ne pouvaient congédier sans crime, et que partant, sans leur donner d'ailleurs nulle entrée au conseil et nul commandement en ville, ils les honoreraient de toute l'hospitalité due à leur caractère. »

Ce n'était là qu'un premier degré d'évolution vers la cause royale. Mais désormais échappera sans retour à l'insurrection tout ce que cette cause a gagné dans l'enceinte d'une ville qui ne s'ouvrait d'un côté que pour se hérisser de l'autre. Dès le 6 juillet, à l'encontre des entreprises du gouverneur et dans son voisinage, on avait redoublé, tant dans la ville qu'aux faubourgs, les gardes, les rondes, les patrouilles. On avait multiplié les postes dans la salle du présidial, au carrefour de l'Épinette, aux Grandes-Écoles. Vers les quais, vers les quartiers de Saint-Julien et de l'Abbaye-aux-Dames, on avait muré les portes, on avait barricadé ou fermé avec des chaînes les avenues donnant sur la citadelle. Vers celle des portes de

Digitized by Google

la citadelle donnant sur la campagne on avait jeté des sentinelles perdues, pour épier dans cette direction toute tentative de secours.

Au surplus, grâce à cette vigilance même de la municipalité caennaise dont s'émerveillaient Arnauld et Mosny, toute tentative de ce genre était comme d'avance condamnée, à en juger par l'échec de celle qu'ils avaient le plus à craindre. Nous avons laissé sur la route de Paris à Angers et sur les traces de la comtesse de Soissons le grand prieur de Vendôme, qui avec elle brusqua son évasion vers onze heures du soir par la porte Saint-Jacques dans un carrosse à relais. Recueillie chemin faisant par Senneterre, par les chevaux-légers de Saint-Aignan et par un petit groupe de gentilshommes, notre caravane s'achemina par Dreux jusqu'à Vendôme, où les attendait sur les avenues de sa seigneurie et dans toute l'impatience de sa complicité fraternelle, le maître de céans. Ce n'est pas que l'ambition aventureuse du duc de Vendôme inspirât une confiance illimitée à Marie de Médicis : nous en attestons cette clause de l'état général où le maréchal de Brissac avait reçu la mission de surveiller en Bretagne les accointances territoriales des Vendôme avec le duc de Montbazon. Et c'est sans doute par suite des mêmes précautions, qu'à peine informée de l'arrivée des voyageurs à Vendôme, la reine-mère, pressée de les séparer d'un hôte aux dispositions jugées encore incertaines, leur dépêcha en poste le duc de Retz qui, tout en maintenant loin de la Bretagne le duc de Vendôme par son assujettissement à la garde des rives du Loir et de l'Huyne, devait à la fois emmener avec lui la comtesse et insister auprès du grand prieur sur la marche du roi vers la Normandie, et partant sur l'urgence d'aller secourir la citadelle de Caen. Mais, en ce qui est du duc de Vendôme, il était trop compromis dans la complicité fraternelle pour rétrograder vers les avances de la Cour. Et une fois isolé des hôtes qu'il avait attirés de Paris, en même temps

Digitized by Google

qu'éloigné du quartier général angevin, adieu cette prépondérance qu'il rêvait de s'assurer dans la hiérarchie insurrectionnelle, avec l'appui de sa coterie et auprès de Marie de Médicis. Aussi le duc de Vendôme était-il fort intéressé à retenir avec lui, pour l'entraîner sur la route d'Angers avec Anne de Montafié, le gouverneur du boulevard si directement menacé de la Basse-Normandie. Et en conséquence, pour toute réponse aux incitations calculées du duc de Retz, à peine arrivés à Vendôme, et sur les traces de leur hôte impatient de s'acheminer avec eux vers l'apanage de la reine-mère, nos émigrés se portèrent tous aussitôt de Vendôme sur le Lude et du Lude sur Baugé.

Mais entre le Lude et Baugé un estafier du gouverneur Prudent vint relancer le grand prieur en l'informant que Louis XIII a occupé Rouen, et poursuit sa marche sur Caen, où déjà l'ont devancé Mosny et Arnauld. Dès lors, aux yeux du grand prieur et dans l'élan facile du premier moment, l'urgence de préserver sous les remparts de son gouvernement les avenues de l'Anjou l'emporta sur l'urgence d'assurer au cœur de l'Anjou la domination de sa cabale, qui d'ailleurs ne pouvait s'y implanter plus sûrement que sous le prestige d'un exploit libérateur. C'était bien aussi l'avis qu'émirent en leur conciliabule de Baugé le duc et la comtesse. Aussi, au sortir d'avec eux, le grand prieur n'hésita plus à répondre à l'appel de son lieutenant en détresse. Justement, à la délibération de Baugé siégeait le maréchal de camp de la reine-mère, Marillac, qui, avec une escouade de trois cents cavaliers improvisée à Angers en vingt-quatre heures avec le crédit de Richelieu sur l'annonce de l'arrivée des Soissons, était allé au-devant des voyageurs jusqu'à Château-du-Loir pour rebrousser chemin avec eux vers l'Anjou à titre d'escorte. Après avoir chaudement plaidé en faveur de la citadelle de Caen, Marillac offrit au grand prieur, en vue de l'assister dans sa tentative de secours, une vingtaine d'hommes détachés de son

Digitized by Google

escouade, avec des lettres pour trois amis échelonnés sur sa route, à savoir Guerpray, d'Augerville et le gouverneur de Falaise, Beuvron. Avec les subsides et le contingent de cent cinquante hommes recueillis dans ces trois relais, et en compagnie de Senneterre et de quelques guides à cheval, le grand prieur s'élança d'une traite jusqu'à Falaise, d'où il envoya, le 10 juillet, prévenir la municipalité de Caen qu'il venait délivrer leur place opprimée, disait-il, ou peu s'en faut, par des garnisons, et que, partant, il leur demandait le passage pour l'entrée au château. C'était le moment où venaient d'entrer en ville les deux officiers Mosny et Arnauld, qu'on eût dangereusement, par une telle concession, pris à témoin de la plus flagrante complicité insurrectionnelle. Aussi la municipalité renvoya-t-elle l'estafier du grand prieur avec cette réponse significative : « Nous regrettons votre mésintelligence avec Sa Majesté, d'autant plus que, comme elle approche de votre ville, ce serait pour vous le moment de revenir à elle, utilement pour vous et pour nous, au lieu de perdre par votre obstination une ville qui vous a toujours eu en affection et en estime. Quant au passage que vous sollicitez, nous ne vous le pouvons octroyer par notre ville. Cherchez-le partout ailleurs. »

Sur cette dénégation péremptoire, qui ne laissait d'autre accès au château que par sa porte extérieure, l'estafier de la caravane de Vendôme se retourna vers le gouverneur. Mais Prudent, en voyant se déclarer contre lui si résolument la ville, et en suivant de l'œil les progrès de son investissement par l'armée royale en regard de l'exiguité du secours qui lui arrivait de l'Anjou, avait à la longue désespéré de l'efficacité de cette dernière ressource. Aussi le messager du grand prieur lui revint-il annoncer que son lieutenant, le remerciant de sa démarche jugée dès lors impuissante, et l'estimant plus utile en Anjou, l'invitait à rétrograder en déclarant se charger à lui seul (il est vrai bien présomptueusement !) de sa propre délivrance.

Digitized by Google

En dépit d'un tel décommandement, tout autre qu'un Vendôme, une fois lancé si avant, eût intrépidement passé outre. C'était bien l'avis de Beuvron et des indéfectibles correspondants de Marillac. Mais il y avait chez le grand prieur plus de turbulence que de vraie audace. Et puis la vaillante initiative de Beuvron le piqua moins d'honneur qu'elle ne le réfrigéra dans une jalousie entretenue en lui par les insinuations de son aide de camp Senneterre, qui semblait avoir adopté pour lui-même avant de l'inoculer aux Soissons, et par là-même aux Vendôme, cette maxime se déroulant avec les obliquités d'un reptile : la sécurité dans la perfidie. Il n'eut que trop beau jeu pour suggérer honteusement à son maître que « c'était assez d'avoir sondé les mauvaises dispositions de la ville ; et qu'un grand prince comme lui dérogerait en s'enfermant dans une citadelle ». Avec la crainte de livrer une bataille à l'armée royale il n'était besoin que d'aussi misérables défaites pour déterminer sur l'heure une volte-face ; et dès le soir le fils dégénéré du héros de Coutras et d'Arques rétrogradait piteusement sur l'Anjou. C'est qu'il pouvait là cabaler à son aise avec ses anciens compagnons de voyage loin d'un champ de bataille ; et avec eux c'était pour lui plus sûr de se décharger sur son lieutenant trop vite pris au mot de la responsabilité de son échec.

Certes le jeune roi, dont l'ombre seule avait à Rouen pourchassé les Bougthroude, avait hérité la plus noble en même temps que la plus légitime part du sang paternel. Car, en apprenant le départ du grand prieur, Louis XIII demeura stupéfait de ce qu'il s'était tant approché du château de Caen sans s'y enfermer lui-même et sans y jeter le moindre secours ; ajoutant « qu'il fallait donc le supposer dénué ou d'un bon conseil ou d'une forte armée ». A quoi Luynes répondit que le château étant assez bien munitionné et dans une assez forte assiette, il n'était sans doute venu sans autre but que de tâter de loin la ville. — « C'est

Digitized by Google

possible », répliqua vivement Louis XIII, « mais ce départ n'en est pas moins fatal à l'insurrection. »

Ce triomphant pronostic s'énonçait à Pont-Audemer, sur l'une des étapes les plus avancées de la route de Rouen à Caen. C'est qu'en effet, depuis l'entrée à Caen de Mosny et d'Arnauld, la municipalité si menacée par le gouverneur Prudent avait sans relâche accéléré la venue libératrice de Louis XIII. Et même, à cet égard, à Caen les initiatives ne partaient plus seulement de l'Hôtel-de-Ville. Dans le retentissement de l'entrée à Rouen de Louis XIII, au bruit de l'approche du grand prieur, et concurremment avec les démarches parallèles, mais non encore divulguées de la municipalité, un groupe ardent d'officiers et de bourgeois, après en avoir conféré avec l'émissaire royal Cauvigny de Beauxonnais, gentilhomme servant de la Cour, le réexpédièrent en poste vers le récent théâtre du désarroi des Bourgthroude. En même temps sortait de Caen, sous la conduite de Victor de Bailly, une seconde députation municipale, chargée de rappeler les instances de celle de Pontoise. La députation de Victor de Bailly fut devancée à Rouen par Cauvigny, qui leur prépara de la part du roi un renchérissement sur le précédent accueil. « Je ne vous perds pas de vue », leur dit-il, « mais laissez-moi pacifier ma ville de Rouen, et dans deux jours je serai tout à vous ».

Il était à peine besoin d'une députation de la ville de Caen pour déterminer Louis XIII à aller secourir en personne cette seconde capitale de la Normandie, dès lors que l'ennemi à écarter de ses murs était un Vendôme. Car nous ne nous imaginons pas seulement Louis XIII importuné dans la légitimité de sa naissance royale par les insubordinations amères de la bâtardise. Il faut aussi se rappeler que toute la haine d'Henri II de Bourbon contre le grand prieur se nourrissait de toute l'intimité des Vendôme avec les Soissons, et que celui qui, au lendemain de la fuite d'Anne de Montafié, avait donné le signal des hostilités n'avait cessé

Digitized by Google

depuis lors, jusqu'à l'occupation de Rouen, d'en diriger la marche. Aussi, lorsqu'au lendemain de l'occupation de Rouen, le 10 juillet, on délibéra devant le roi si, pour s'acheminer vers Caen, on attendrait ou non l'entrée en cette ville d'Arnauld et de Mosny, en vain ces mêmes conseillers timorés qui avaient voulu retenir à Paris Louis XIII, lui représentèrent le château en état de soutenir un long siège. En vain ils doutaient que les Caennais ouvrissent leurs portes aux troupes de Mosny et d'Arnauld. Le roi s'offensa de ce qu'on augurait si mal de la fortune attachée à sa présence. « Si l'on savait à Caen », leur dit il, « que nous marchandons notre départ, c'est alors qu'ils nous fermeraient la porte. Allons-y donc de suite. Il nous sera toujours glorieux d'entreprendre ce voyage, et il n'y aura pour nous à rebrousser chemin qu'autant de péril que de honte. — Il y en aura bien davantage », lui répliqua-t-on, « à n'y pouvoir entrer, et trois coups de canon tirés jadis sur Henri III [1] lui firent fermer les portes des meilleures villes de son royaume. » — C'est tout un, répliqua le roi. « Si cela arrive on plaindra mon malheur. Mais on ne me reprochera pas ma lâcheté, comme on ferait si nous temporisions davantage. » A ce moment on lui apprend que le grand prieur est arrivé à Falaise pour s'aller jeter dans le château de Caen. « C'est donc », reprit-il en riant, et sans prévoir encore que dès la première étape du voyage en discussion on lui annoncerait sa fuite, « c'est donc pour me faire ouvrir la porte. Car certainement, quand ils apprendront que j'arrive en personne, les Caennais aimeront mieux recevoir dans leur ville les armes du roi que celles du grand prieur dont ils ne pourront conjurer l'invasion, une fois qu'il aura pénétré dans le château. Partons donc dès demain après la messe, sans laisser aux Vendôme le temps de recruter des renforts. » Une dernière fois, le lendemain 12 juillet, on lui

[1] Du haut des remparts de la ligueuse cité de Poitiers, en 1588.

Digitized by Google

représenta le péril où il s'allait engager entre l'armée de secours du grand prieur et un retour offensif du duc de Longueville par l'embouchure de la Seine. On voit d'ici le jeune roi lisant d'avance dans les yeux de Condé l'applaudissement à cette exclamation décisive : « Péril de çà, péril de là, péril sur terre, péril sur mer, allons droit à Caen. »

Ce n'était pas là plus qu'au sortir du Louvre un élan hasardé, vu l'occupation déjà consommée du Vieux-Palais et l'éloignement du duc de Longueville qui, de Dieppe, ne pouvait plus rentrer sous les murs de Caen que par un long circuit naval. Ajoutons qu'en précipitant sa marche sur Caen, Louis XIII enlevait au grand prieur le temps de pousser jusqu'à Angers, pour tirer de ce quartier-général de la révolte un sérieux contingent de secours. D'autre part, la ville de Caen s'enhardissait à recevoir son libérateur, à la fois par la nouvelle, si vite transmise à Pont-Audemer, de l'éloignement du grand prieur, et par l'approche des troupes royales. Car l'escorte dont Arnauld et Mosny avaient de loin soutenu à Caen leur démarche à l'Hôtel-de-Ville n'était qu'une avant-garde. Avant même d'entrer à Rouen et dès l'étape d'Escouïs, le 9 juillet, Louis XIII, apprenant l'occupation de cette capitale de la Normandie et par là l'affranchissement du bassin de la Seine, avant même l'annonce de la marche du grand prieur et en ne se réservant pour son entrée à Rouen qu'une escorte d'honneur, Louis XIII, sans attendre qu'une seconde députation le vînt relancer lui-même dans l'enceinte du Vieux-Palais, avait envoyé vers Caen, avec la charge de maréchaux de camp, Crequy et Praslin. Ceux-ci, accompagnés du maréchal de Vitry, en passant à Rouen et à la Bouille y reçurent des mains du commandant Droué dix compagnies de gardes françaises et deux de gardes suisses, en tout quinze cents hommes, pour s'acheminer de là, le 11 juillet à cinq heures du matin, vers le but de leur voyage par La Bouille, Pont-Audemer et le Pont-Saint-Esprit.

Digitized by Google

Une fois parvenu à cette dernière étape, où il réjoignait l'avant-garde d'Arnauld et de Mosny et que trois lieues seulement séparaient de Caen, Créquy, dès qu'il y sut la neutralité entamée à l'Hôtel de Ville par l'introduction patente de ses deux collègues, se mit vite en mesure d'élargir cette brêche. Justement, le 12 juillet, jour de son arrivée à l'étape du Pont-Saint-Esprit, où l'avait d'abord confiné la municipalité caennaise en attendant la venue du roi en personne, le trésorier de France Chambrier et de Maze, l'un des capitaines de la ville de Rouen déjà soustraite à la domination des Bourgthroude, en réponse sans doute à la députation de Victor de Bailly, étaient accourus à Caen sur les traces d'Arnauld et de Mosny pour engager de la part de Condé le corps de ville à faire remonter en aval de leurs murs le bac de la Seine jusqu'au faubourg de Colombelle, afin d'assurer par là, dans ce jour-là même, pour les deux heures de l'après-midi, le passage et l'entrée de l'armée royale. Sur la réponse favorable de l'Hôtel de Ville et en conformité de ce message, arriva sur les trois heures, avec une escorte de dix gentilhommes, Créquy en personne, qui fut conduit par l'un des capitaines de la porte Melet à l'Hôtel de Ville, et là : « Le roi », dit-il, « brûle d'impatience de vous délivrer de l'oppression du château. Pour nous, bien loin de songer à molester vos concitoyens, nous venons nous mettre à vos ordres. Indiquez-nous seulement les postes les plus périlleux, nous ne demandons qu'à y verser notre sang pour votre salut. C'est là notre métier, et ce n'est que par là que nous avons conquis l'honneur de nos charges. » Sous le coup de cette harangue toute romaine, les Caennais, en abaissant leurs ponts-levis, achevèrent de se déclarer par l'organe du lieutenant général Bléville, déjà rentré en ville à la suite d'Arnauld et de Mosny. « Nous nous estimons heureux », répondit-il, « de nous acquitter de notre promesse de garder la ville à Sa Majesté. Dès aujourd'hui, ceux qui en

Digitized by Google

avaient assumé la charge vous en abandonnent le soin. Nous nous en reposons sur votre vigilance. La ville vous fournira tout ce qui vous est nécessaire. Et pour soulager votre milice, nous nous chargeons de garder toutes les portes. » En même temps, aux cris de : « Vive le roi ! » tombèrent les barricades des faubourgs et de la ville. Et vers cinq heures arrivèrent par le bac de Colombelle les troupes de Créquy et de Praslin qui, sans introduire dans la ville plus de deux compagnies bien disciplinées, en attendant l'arrivée du roi s'allèrent loger par derrière l'Abbaye-aux-Dames et par les faubourgs de Saint Gilles, de Saint-Callixte et du Vulgueur avec douze cents hommes rangés en bataille vers la porte extérieure du château.

De là ils envoyèrent un nommé Rissé avec un trompette sommer Prudent de rendre la citadelle. « Je ne puis », dit le gouverneur, « la remettre qu'au grand prieur qui me l'a confiée ou, du moins, sur sa réquisition. — Mais alors », reprit malicieusement Rissé, « où peut donc être le grand prieur ? — Allez le chercher, » répliqua Prudent en accompagnant d'une volée de canon cette déclaration de rupture. »

C'était le signal d'un siège en règle, mais compliqué de toute la hauteur d'un château d'une capacité de trente mille hommes, sis sur une roche à pic et ceint d'un large fossé. Il est vrai que ce château, défendu seulement par deux cents hommes, tandis qu'il y en eût fallu huit cents, offrait par ses caves une large prise aux attaques de la mine, et du côté de la ville, par une pente plus douce, un plus libre accès. Mais de ce côté-là même une contre-barricade se dressait devant la porte de la citadelle ; et dans le dénuement provisoire de toute artillerie on n'avait à opposer aux fauconneaux du gouverneur que d'impuissantes mousquetades. Aussi, après avoir observé les dehors du château, Créquy et Praslin durent-ils pour l'instant se borner à l'établissement d'un blocus. En concurrence avec celui qu'en-

Digitized by Google

treprit la garde municipale contre les portes du château attenantes à la ville, et en reliant ces deux lignes d'investissement par un pont de bateaux sur la Dive, ils campèrent sur le plateau de Saint-Gilles, au tape-cul de la porte ouvrant sur la campagne, afin d'intercepter par là de nouvelles tentatives de secours. Et là, grâce à l'établissement d'un poste de cent hommes en un jardin clôturé nommé le *Pâtis du Verger* et sis à cent pas du château, grâce à la garde nocturne des compagnies qui ne se relevaient qu'en plein jour, grâce à l'héroïque affluence de la population urbaine, les tranchées ouvertes par les deux maréchaux dès le jour de leur arrivée, sous le commandement de Mosny, se poursuivirent jusqu'à travers la nuit suivante. C'est à savoir : Sous la direction de La Salle, la tranchée dite de *La Salle*, par le faubourg Saint-Julien ; et sous la direction de Castelneau, la tranchée dite de *Castelneau*, par le faubourg du Vulgueur et par la Pigacière. Et par cette double voie aboutissant à la Roquette, ces tranchées avancèrent si vite qu'au jour de l'arrivée du roi et sous le commandement de Bellemont et de Malissy, ils avaient déjà logé soixante-dix hommes sur la contrescarpe. Sur ce dernier poste appelé *le Sépulcre* et situé entre la Tour Carrée et la Tour Ronde, on fixa l'installation ultérieure de deux canons de batterie et de quatre coulevrines munis d'une provision de mille coups, que Villars devait envoyer du Havre avant l'arrivée de pièces mandées de Paris et du Pont-de-l'Arche. Et en attendant, par un chemin couvert en pente plus douce et sur un sol plus malléable, Créquy, accompagné de Droué le père de la Fosse et d'un sergent-major, alla entamer et acheva en vingt-quatre heures le percement du fossé.

Pour donner au château le coup de grâce, il ne manquait plus que l'arrivée à Rouen de ce prince qui, par la seule annonce aux Caennais de son arrivée, avait violenté leurs murs, et que de Rouen nous avons vu s'élancer si

Digitized by Google

intrépidement vers la Dive entre les deux menaces croisées du duc de Longueville et du grand prieur. Une fois dégarni tout ensemble et du contingent de Créquy et de Praslin et de ce qu'il avait dû laisser à Rouen pour la garde du cours de la Seine, il ne restait plus à Louis XIII que seize à dix-huit cents gendarmes et huit cents cheveau-légers de ses gardes françaises, avec une compagnie de suisses. Mais il envoya lever à Paris, sous le commandement du fils de Souvré Rénard, de Zameth et de Benneville, trois régiments, avec assignation de leur rendez-vous à Magny pour marcher de là directement sur Caen. Puis il adressa au grand maître de l'artillerie Rosny l'ordre de tirer de l'arsenal, pour l'expédier à la suite de ces dernières recrues, quatre canons à joindre à l'artillerie en dépôt dans le magasin du Pont-de-l'Arche. Et pour protéger ce transport contre tout retour offensif du duc de Longueville, et après s'être assuré que ce factieux fugitif et découragé n'avait sous la main aucun vaisseau de guerre pour rentrer par l'embouchure de la Seine à Rouen, il fit escorter ce convoi jusqu'à sa destination actuelle par une imposante escorte.

Une fois ces précautions prises, Louis XIII, parti de Rouen le 12 juillet au soir, n'eut plus qu'à se livrer à sa veine de joyeuse intrépidité entretenue, à travers les bandes d'insurgés qui infestaient le pays, par de favorables nouvelles. Car dès Pont-Audemer on l'informait de la retraite du grand prieur et de l'état le plus avancé des logements de Créquy. Et le 14 juillet, à Honfleur, il s'assurait qu'à Dieppe le duc de Longueville renonçait à toute diversion navale. Aussi quand, une fois arrivé à Honfleur, il songea à poursuivre par terre sa route jusqu'à Caen le long du littoral, en vain encore lui objecta-t-on tout ce que cette route lui offrait de périls, au niveau ou au-dessus de la mer, vu les surprises des marées ou l'escarpement des falaises. Pour toute réponse, épris de la multiplicité des

Digitized by Google

dangers, il franchit d'une traite l'intervalle de douze lieues qui le séparait de l'étape d'Escouville, distante à peine de cinq lieues de Caen. Arrivé là le 15 juillet, et s'y émancipant de toutes les contraintes de l'enfance, à son dîner il but un vin clairet un peu moins trempé qu'à l'ordinaire, « ainsi qu'il sied », dit-il, « à ceux qui vont en guerre. » Puis, après la séance du conseil, vers 11 heures, il endossa son armure et étrenna son hausse-col, en manifestant à la fois sa vaillance et sa grâce. A ce moment-là même, en effet, le maréchal de Praslin arrivant au devant de lui, il s'empressa de le caresser en l'interrogeant sur l'assiette du château et sur l'état des tranchées et des logements, et lui interdit de s'y exposer davantage, afin de se ménager pour de plus graves occasions. Puis, en passant en revue les troupes que Praslin lui amenait, il entretint familièrement les soldats de leurs travaux, en les laissant tous enchantés de lui. Mais ce fut bien autre chose lorsqu'en continuant sa route vers Caen, au passage de la Dive, ils le virent, en attendant que toute l'armée l'eût franchie devant lui, demeurer sur le rivage trois heures nu-tête à la pluie.

C'est dans cette primeur de magnanimité que devait apparaître en vue des murs de Caen celui qu'on y acclamait comme un libérateur. Aussi à peine le roi arrivait à Dives, qu'à sa descente de cheval il fut salué par une nouvelle députation de Caen. C'étaient Malherbe Bouillon, procureur du roi au présidial et trois échevins, qui, en assurant le roi de leurs souhaits de bienvenue et de leur impatience de le recevoir, lui demandaient ses ordres pour le cérémonial de la réception, en regrettant que les hostilités actuelles lui interdisent d'y mettre tout l'éclat désirable. « Je ne veux point de cérémonie », leur répondit Louis XIII. « Continuez à me bien servir, et je vous serai bon roi ». Gracieuses dénégations qu'on ne pouvait entièrement prendre au mot. Car peu après la sortie de Dives, vers le plateau

Digitized by Google

de Saint-Gilles, le roi voyait arriver à lui le présidial et la municipalité qui, après lui avoir préparé dans leurs murs chez le trésorier de France La Chapelle Blaye un logis à l'abri des atteintes de la citadelle, lui venaient offrir les clefs de leur ville[1]. En retour de cette démarche, qui lui attestait plus que ne l'avaient fait jusqu'ici toutes ses informations l'unanime confiance que prenaient en lui ses nouveaux hôtes, il leur épargna l'entrée onéreuse de ses gardes en les reléguant dans les cantonnements des faubourgs.

Lui-même ne voulut pas paraître à la vue de ceux qui l'acclamaient comme leur sauveur, sans avoir pour ainsi dire retrempé dans le feu de l'ennemi son auréole de victoire. Aussi, avant même d'entrer en ville, le 16 juillet, vers trois heures du soir, il tint un conseil de guerre où, d'après ses ordres, Condé lui retraça le plan du château et des deux lieues environnantes. Sur le vu de cette pièce il étudia les côtés de la citadelle les plus accessibles à une armée de secours. Et sur cette zone il établit un poste de cavalerie et lança des éclaireurs répartis sans entente préalable dans des directions distinctes, afin de contrôler plus sûrement leurs avis l'un par l'autre et de prévenir ainsi l'effet démoralisateur des fausses alarmes. Puis, tout en poursuivant dans le pays ses recrutements et conformément aux informations recueillies sur les bandes d'insurgés infestant la campagne, il multiplia et renforça les logis, notamment à la descente déjà entamée du fossé et à la porte extérieure du château.

Ces précautions prises, dès quatre heures Louis XIII envoya à Prudent son premier valet de chambre Cailleteau avec un trompette et un billet de sa main, pour le sommer d'abaisser devant lui son pont-levis. Là-dessus Prudent

[1] Plusieurs narrations placent cette entrevue à deux lieues de Caen. Mais au musée de Caen un tableau, évidemment contemporain de la campagne de Louis XIII en Normandie, assigne comme horizon à cette scène mémorable la ville et le château de Caen, en une perspective qui ne peut être prise que du plateau de Saint-Gilles.

Digitized by Google

joua l'incrédulité sur l'arrivée du roi, comme il avait fait sur la destitution officielle du grand prieur. « Je ne puis », répéta-t-il, « rendre le château sans le commandement du grand prieur qui me l'a confié en garde. » — Mais, reprit Cailleteau, « n'êtes-vous pas avant tout le serviteur du roi ? Et n'est-ce pas à lui, avant tout, qu'appartient le château ? Si vous le lui rendez de bon gré, on vous offre l'amnistie, et je resterai ici en ôtage pour la garantie de cette promesse. Mais si vous ne le rendez que de vive force, sachez que vous serez traité en criminel de lèse-majesté. » Là-dessus Prudent, élevant fièrement la voix : « Je suis bien, en effet, le serviteur du roi, qui m'a mis ici par l'intermédiaire du grand prieur, et pour qui je lui garde la place. Aussi, si l'on m'attaque, je suis fermement résolu à tenir jusqu'au bout et à mourir sur la brèche, et ne rendrai la place que sur le vu d'un ordre émané du grand prieur lui-même. D'ailleurs, si je n'avais le cœur d'en agir ainsi, il y a là trente gentilshommes de mes amis qui ne le souffriront pas. Si vous voulez que j'envoie vers Monsieur de Vendôme pour demander ses ordres, donnez-moi quinze jours pour attendre sa réponse. » Sur cette fin de non-recevoir Cailleteau dut battre en retraite. Mais en passant devant le corps de garde il y réitéra sa sommation, ajoutant que « si Prudent s'opiniâtrait dans sa désobéissance, ils ne devaient pas se perdre pour lui complaire, et qu'ils se pouvaient encore sauver en disposant sans lui de la citadelle. — Je m'étonne, » répartit Prudent qui avait accompagné jusque-là le héros d'armes, « je m'étonne du langage que vous leur tenez ; et si vous n'étiez mon ami particulier, je vous jetterais dehors ». Pour toute réponse Cailleteau, poursuivant jusqu'aux portes de la citadelle sa propagande de mutinerie avec ses alternatives improvisées d'intimidations et de promesses, exhiba une pièce de monnaie marquée à l'effigie du souverain qui revendiquait la citadelle, en criant à la garnison : « On offre cent mille écus d'or à celui qui

Digitized by Google

jettera le gouverneur par-dessus les remparts. » Puis, après avoir ainsi secoué ce brandon de discorde sur le théâtre de son ambassade, il revint en rendre compte à Louis XIII.

Là-dessus, sur l'avis de Condé qui juge les travaux d'approche rendus à leur terme, et sous la protection de l'artillerie qui arrive du Havre et du Pont-de-l'Arche, autour du château on ouvre les attaques jusqu'à travers les ravages d'un feu plus meurtrier, car le maréchal Arnauld est blessé d'un coup d'arquebuse à l'épaule. Pendant ce temps Belmont, étant allé visiter les deux Droué père et fils qui l'étaient venu relever de sa garde nocturne avec tout un groupe de gentilshommes parmi lesquels Villeroi, Marais, Belleforêt, Bissay et Equelonne, y eut les deux jambes atteintes d'un boulet, pendant que tombaient autour d'eux dix-sept hommes du régiment des gardes.

Certes, il y avait là assez de péril pour y produire dans toute son aurore, sur ce théâtre s'étendant de Dieppe à Alençon, le fils d'Henri IV. Dès son arrivée dans les tranchées du plateau de Saint-Gilles poussées, ainsi que nous avons vu, jusqu'à la contre-escarpe du château, Louis XIII loua publiquement Créquy de son courage et de l'avancement de ses travaux d'approche, où il s'était assez peu ménagé pour avoir eu lui-même son chapeau percé d'une mousquetade. Ensuite, distinguant le caporal qui, en exécution de son commandement, avait perforé le fossé, il le combla de largesses. Mais quand on lui eut appris les deux graves blessures essuyées par les deux officiers Arnauld et Belmont, renchérissant sur sa munificence, il y envoya Modène les visiter de sa part en leur apportant à chacun un brevet d'une pension de trois mille livres. Puis, tout en cicatrisant par là leurs plaies, à travers une pluie torrentielle, vers dix heures du lendemain matin 17 juillet, il vola sur leurs traces ensanglantées en dépit des supplications des corps de la ville et de son état-major, et sans se souvenir des prohibitions par lui-même adressées la veille

Digitized by Google

au maréchal de Praslin, afin d'explorer lui-même les tranchées et d'y déterminer l'assiette des batteries.

Ces tranchées n'étaient pas encore revêtues d'un épaulement assez haut pour y abriter la circulation. Mais pour un fils du vainqueur d'Ivry, au front orné ce jour-là de l'héréditaire panache blanc, c'était justement le chemin de l'honneur. Aussi, et comme par l'effet d'une aimantation générale, autour de Louis XIII afflua ce jour-là tout son état-major. C'étaient les maréchaux Praslin, Créquy et Trenel, avec Mosny et maints gentilshommes. Mais en première ligne on y voyait, avec le jeune duc d'Anjou, Condé et Luynes ; Condé, qui là enfin respire le vrai élément de sa race, et Luynes qui, lorsqu'il s'agit de partager le péril du souverain à qui il doit tout, renonce pour la première fois depuis l'ouverture de la campagne à s'effacer militairement devant son collègue. Cependant le roi, cheminant toujours en avant dans les galeries à ciel ouvert, y dépasse tout ce qui l'entoure, en se désignant par là comme point de mire, avec son panache blanc et son pourpoint blanc, et sous l'unique préservatif d'un hausse-col. Aussi partout autour de lui les balles pleuvent, sans qu'il se lasse de s'en amuser comme de l'inoffensif éclat d'une fête. Et c'est au point que, dans la conscience d'un privilège qui l'institue invulnérable et se communique à son cortège, tandis qu'une balle en effleurant un soldat voisin le renverse d'épouvante, il éclate de rire en son baptême de feu.

Mais au bout d'un quart d'heure il fallut arracher le jeune roi à la séduction du péril, pour l'entraîner vers une ville où du moins il se pouvait montrer à un peuple altéré de sa venue avec un prestige d'intrépidité qui se renouvela dans leurs murs. Il y entra par la porte des quais, vers quatre heures, au milieu de son régiment des gardes rangé en haie sur son passage. Et par la large rue menant à son hôtel, où des tentures percées à jour ne le dérobaient

Digitized by Google

guère plus que les gabions du plateau de Saint-Gilles à la vue plongeante du château, au milieu d'une arquebusade qui semait sur ses pas les ravages il dressait avec un surcroît d'assurance une tête qui semblait à tous si providentiellement épargnée.

Une aussi manifeste consécration, d'ailleurs, s'imposait. Car, pour en revenir au passage de Louis XIII dans les tranchées de Saint-Gilles, un officier du château, qui l'y avait de suite reconnu, l'ayant, en représaille des incitations comminatoires de Cailleteau, désigné à ses hommes comme point de mire, le premier à qui s'adressa ce commandement refusa de tirer. Mais Prudent, qui, répudiant l'assistance du grand prieur, avait compté sur sa garnison comme sur lui-même, et qui, pour la retenir toute à lui, la voulait compromettre sans retour avec l'autorité légitime, Prudent, furieux d'une telle désobéissance, menaça le délinquant de le passer par les armes. Pour toute réponse, s'élançant du haut des remparts à travers les fossés, il gagna en transfuge tout meurtri de sa chute l'armée royale, en laissant derrière lui, sur un fond déjà travaillé par la démarche de Cailleteau, la contagion de son exemple. Car le même ordre répété sur toute la ligne provoque partout les mêmes dénégations. De proche en proche toutes les mèches s'abaissent. Le nombre des réfractaires s'élève à plus de cent. Une émeute se déclare. On menace de faire sauter le château si Prudent n'en ouvre au roi les portes ; et bientôt le gouverneur aux abois et à grand'peine échappé de leurs mains, s'en va presque solitairement dévorer son dépit et ses alarmes dans le donjon de sa citadelle.

Là encore, et moins d'une heure après, il est relancé par son lieutenant Parisot et les officiers de Verger et de Beauregard : Parisot surtout, qui dès l'origine n'avait qu'à contre-cœur servi l'insurection ; et Beauregard qui, après s'être refugié contre les poursuites criminelles dans la révolte, y avait vu ensuite un gage d'impunité dans le trafic de sa résipiscence. Appuyés de cent huit soldats, ils

Digitized by Google

insistent tous pour une immédiate capitulation. Et dès lors Prudent, qui voit tout son état-major et plus de la moitié de sa garnison soulevés contre lui, Prudent, déjà presque débordé par l'armée royale qui a enfin franchi les fossés en amenant son artillerie, tandis qu'il a, lui, consommé en pure perte un demi-quintal de poudre, songe enfin à s'exécuter en sauvant vis-à-vis du vainqueur le plus d'apparences possibles.

A cet effet, vers trois heures du soir, l'on battit la chamade, et Parisot, escorté d'un tambour, alla de la part du gouverneur trouver à cinq heures le maréchal de Créquy pour le mander au château. Sur l'ordre du roi et sous l'escorte du même tambour, Créquy arrive; et Prudent, soutenant jusqu'au bout vis-à-vis de lui sa fiction d'ignorance, lui qui, la veille encore, apercevant le roi dans les tranchées, le désignait à ses hommes comme une cible, demande en grâce « qu'on l'assure si Sa Majesté est vraiment en personne dans la ville. » Et sur la réponse affirmative du maréchal : « Oh bien! » répliqua-t-il en tombant de toute sa hauteur, « j'aimerais mieux mourir que m'opposer au premier triomphe de ses armes, et suis prêt à lui ouvrir les portes sans capitulation. » Et de suite, sous son ordre et sous la conduite de Créquy, Parisot redescendit en ville avec son fils pour aller au nom des assiégés se jeter aux pieds du roi en implorant son pardon. — « Vous avez été », répondit le roi, « heureusement inspirés de n'attendre pas mon canon. Car la batterie une fois commencée, il n'y avait plus pour vous nul espoir de grâce. » En dépit de cette impérieuse déclaration, et sans doute en se conformant au mandat secret du gouverneur soucieux de couvrir sa chute d'un vernis de decorum, les députés du château balbutièrent sous forme d'un débat de conditions quelques suppliques. Ils demandèrent d'abord l'allocation à Prudent, à titre de réparation d'honneur, des cent mille écus d'abord promis par Cailleteau à la garnison au cas où elle eût jeté son gouverneur par-dessus les murailles. Puis ils sollici-

Digitized by Google

tèrent, au cas de la conclusion d'une paix générale, le maintien de la ville et du château de Caen en la possession du grand prieur. Ces deux articles écartés, on demanda du moins un délai pour consulter le grand prieur et à tout le moins des lettres d'abolition, avec la sortie de la garnison tambour battant et enseignes déployées, et l'indemnité pour les montres et les munitions du château. « Allez », fit le roi impatienté, « je ne compose point avec mes sujets. »

Il ne voulait d'ailleurs les laisser devoir qu'à la libre inspiration d'une clémence inséparable de sa bravoure l'octroi d'une pleine et générale amnistie avec trois mille livres d'indemnité de guerre, ainsi que la libre sortie de la garnison sans ordre, mais avec l'épée au côté.

Une fois ces faveurs acceptées au titre auquel elles étaient offertes, et après la sortie de la garnison au crépuscule, il ne restait à Créquy qu'à opérer dès le soir, vers dix heures, son entrée au château, avec deux compagnies de gardes françaises et une de suisses. A son tour, le lendemain 18, après l'évacuation de la garnison et vers deux heures du soir, Louis XIII l'y rejoignit avec son frère, Condé et Luynes et le maréchal de Praslin. Il y reçut d'abord la soumission de Parisot qui, sur la présentation du maître des requêtes Turgot de Saint-Clair, vint se jeter à ses pieds. Et après lui il n'y eut pas jusqu'au malheureux gouverneur, acculé jusqu'ici dans son donjon par la honte et la peur, mais enhardi par l'exemple de Parisot, qui n'ait accouru vers le même asile de miséricorde. Il est vrai que Prudent ne sortit de là que pour aller rejoindre en Anjou le grand prieur et pour s'y justifier des soupçons de trahison émanés de l'homme qui ne l'avait osé secourir. Mais tandis qu'en Anjou prévalait contre lui la calomnie[1] dans l'intrigue, en

[1] Nous en trouvons un écho dans Marillac, toujours un peu incliné vers la cabale des Soissons. Mais ses récriminations contre le gouverneur du château de Caen, d'ailleurs presque isolées en regard du

Digitized by Google

Basse-Normandie circulaient ces lazzis dont en France on poursuit sans merci la maladresse ou le ridicule dans le crime. En criant bien haut que la « garnison du château de Caen, même couchée à plat ventre, eût pu encore arrêter un mois l'armée royale », on renforçait d'autant par là le persiflage de son gouverneur. En perdant de vue l'opiniâtreté et même la présomption finale de sa défense, et par allusion à sa profession originaire de maçon, on le jugeait « plus familier au bruit des marteaux qu'à celui du canon ». Et en jouant sur son nom on proclamait que « la sagesse n'avançait

tolle général qui s'éleva contre le grand prieur, elles-mêmes s'infirment en se divisant.

D'une part, en effet, on ne saurait accuser le gouverneur plus fortement que Marillac le fait en ces termes : « Prudent n'avoit pas voulu recevoir personne à son secours, etc... Son attitude était dangereuse... En mesme temps que la Reyne de son costé agissoit de la sorte pour le salut de Prudent, ce misérable du sien travaillait à sa ruine, il rendoit laschement une des meilleures places de France à la seule contenance que l'on faisoit de le vouloir attaquer.

« Je ne m'aviseroy point à expliquer s'il est vray qu'il prit de l'argent, et s'il est vray qu'il se laissa tromper ou maistriser par son lieutenant, ou s'il est vray qu'il n'avoit poinct d'hommes, tant y a qu'il en refusa du baron de Guerpres et du chevalier d'Augerville qui luy en avoient mesme... [offert] bon nombre quand le grand prieur se retira, et que la place s'est perdue pour la Reyne et pour son maistre, sans luy faire voir seulement le canon et sans faire user ni dedans, ni dehors, un demy quintal de poudre, ce mauvais soldat sortit de Caen. »

Mais voici maintenant le tour du grand prieur, ou plutôt de son mauvais génie Senneterre : « Ce pauvre prince [le grand prieur] était allé jusqu'à Falaise en intention de deffendre sa place luy mesme, car un bon courage le portoit, il avait recueilli par son chemin le baron de Guerpray et le chevalier d'Augerville, et il avait trouvé Beuvron prêt à le suivre et très bien accompagné, la ville avertye de sa venue lui tendit les bras et tous les voisins desrouilloient leurs armes pour le servir en ce deysein Mais un lasche conseil ennemy de sa fortune et de sa réputation l'arresta tout court, soustenant que ce n'estoit point à un Prince comme luy de s'enfermer dans une place. Malheureux Senneterre, pourquoy l'aurois tu enserré sy loin à ce dessein ? Mais le mesme conseil le lui fit refuser par défiance, et au très grand préjudice du party qu'il servoit, le ramena à Angers honteusement. »

Certes, voilà une flagellation qui ne tombe sur le grand prieur qu'à la grande décharge de son lieutenant, du moins en ce qui est des soupçons de trahison.

Quant aux imputations de couardise plus généralement accréditées et qui s'autorisent du nom de Richelieu, nous renvoyons à l'ensemble de notre récit, qui nous montre surtout la conduite du gouverneur entachée finalement de présomption et d'imprévoyance.

Digitized by Google

à rien pour la garde des citadelles », depuis que « les fous y valaient mieux que les *Prudents.* »

Pendant ce temps, à peine entré au château, le roi y mit en délibéré sa démolition du côté de la ville, afin de récompenser le royalisme des Caennais par cette marque d'affranchissement qui encourageait dans la même voie toutes les autres cités du royaume. Mais on lui objecta que le démantèlement de ce château, à l'envisager comme la plus forte place du bassin de la Manche, ouvrait la Normandie à tout ce que lui amènerait de fléaux parmi nos querelles intestines et vu la proximité d'un littoral ennemi, la descente éventuelle d'une armée anglaise. Il n'en fallut pas davantage pour sauver le monument de la première victoire obtenue par un roi de dix-neuf ans sous le feu d'un champ de bataille. Et dès lors que le château de Caen dut survivre à sa reddition, Louis XIII, après l'avoir remonté en munitions et dégagé des tranchées qui l'avaient serré de si près, y installa Mosny comme gouverneur. Du reste, pour récompenser de la fidélité à sa cause la municipalité caennaise, Louis XIII ne se borna pas à transformer par là pour eux un instrument d'oppression en un instrument de salut. Durant les trois jours qui suivirent la reddition de la citadelle, il combla la ville d'immunités, y versa trois cent mille écus en gratifications, et y prodigua des lettres d'anoblissement à ses plus dévoués serviteurs.

Ce n'était pas trop pour honorer une résistance qui valait au roi la réduction de toute la Basse-Normandie, excepté Dieppe. Durant les trois jours, en effet, qui suivirent la capitulation de Prudent et que le roi passa sur le théâtre de son nouveau triomphe, tous les lieutenants de l'insurrection normande qui, jusqu'ici, s'étaient tenus judicieusement dans l'expectative, à savoir : Montgommery, gouverneur de Pontorson, et Beuvron, gouverneur de Falaise, suivis de Matignon, de La Forêt et de La Luzerne, arrivaient pour assurer le roi de leur soumission ; ce qui

Digitized by Google

valut à Matignon le bâton de maréchal de France, et à Montgommery et à Beuvron des pensions et des promesses. Et à leur suite, une série de députations municipales apportaient les clefs de toutes les villes du littoral de la Manche.

Restait à y soumettre la ville de Dieppe où, à son départ de Rouen, le duc de Longueville était allé s'enfermer avec trois mille hommes pour y tenter un suprême effort de résistance. Mais en apprenant coup sur coup la capitulation de Caen et la démarche de ses lieutenants, en se voyant surtout délaissé par le grand prieur qui, après avoir abandonné à son sort la citadelle de Caen, n'avait eu garde d'aller s'enfermer avec lui dans Dieppe, le duc de Longueville, isolé dans sa mobilité et dans son découragement, à son tour adressa au roi les formules de la plus respectueuse soumission. Il est vrai que rien de ce qui émanait d'un aussi vacillant personnage ne pouvait inspirer une entière confiance. Et, dans son incrédulité sur la portée d'une telle déclaration en plein désarroi de l'insurrection normande, il avait suffi à Louis XIII de se tourner vers Dieppe pour en voir à l'instant les portes tomber devant lui. Mais en Basse-Normandie, l'autorité désormais si consolidée du gouverneur Mosny suffisait à surveiller ou à contenir du côté de la Manche des restes d'agitation stérile. Et dans l'heureux retentissement de ses premiers coups par toute la zone insurgée, le jeune vainqueur des Bourgthroude et du grand prieur de Vendôme brûlait de poursuivre sa marche triomphale par Alençon et le Mans jusqu'aux avenues de l'Anjou [1].

[1] Richelieu, pp. 70-72 et m. n., et 80. — Bassompierre, p. 138. — Fontenay-Mareil, pp. 147-148. — Brienne, p. 342. — Arnauld d'Andilly, f°s 11-16. — Lettres de Bentivoglio, pp. 292-296. — *Mercure français*, pp. 285-291, 296-299, 300-301, 303, 305-306, 308, 311-315, 323. — Vitt. Siri, pp. 159-161, 165. — *Le voyage du roi en Normandie*, (Société de bibliophiles normands, Rouen, 1859), introd. d'A. Carrel, pp. 4-13, et *Annexe*, etc., p. 18-22. — *La réduction du château de Caen en l'obéissance du Roy, ensemble tout ce qui s'est faict*

Digitized by Google

et passé, etc., pp. 45-48. — *Articles accordez par la clémence du Roy à Monsieur Prudent, Lieutenant du chasteau de Caen* (Paris, chez Isaac Chouan, 1628, pp. 54-58. — Bibliothèque n^le^, Lb. 36, 1454, pp. 6-8, 10, 15. Lb. 36, 1431, pp. 10-11. — *Dispacc. degl. amb. ven.*, 20 juillet et 1er août 1620. — Marillac, pp. 32, 35-36, 39-40. — Coll. Dupuy, 92, pp. 77-79. — *F. fr.*, 3805, 1, 23. — *Ludovici XIII Itinerarium*, pp. 8-10, 13. — *Journal de Jean Herouard, eod.*, p. 247. — Gramond, pp. 293-294. — Malingre, pp. 633-637, 639-641, 644. — Roncoveri, pp. 317-318. — Dupleix, pp. 135-136. — Levassor, t. III, 2e partie, pp. 578-579, 584, 614 et passim. — Griffet, pp. 262-263. — Mme d'Arconville, t. III, pp. 61, 63. — V. Cousin, mai 1868, p. 305. — *Lettres et mém. de messire Philippe de Mornay*, pp. 380, 383-384 — *Vie d'*eod., p. 531. — *Vie du cardinal-duc de Richelieu*, pp. 77. — Bazin, p. 366. — H. Martin, p. 160. — Dareste, p. 67.

(A suivre.)

Eusèbe PAVIE.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Dans sa séance du 22 septembre, la Société des Amis des Arts a élu président M. Guillaume Bodinier, conseiller général. Tous applaudiront à ce choix. La Société ne pouvait mettre à sa tête quelqu'un de plus compétent, de plus capable ni de plus dévoué. La *Revue de l'Anjou* prie son distingué collaborateur d'agréer, en cette circonstance, ses bien sincères et vives félicitations.

Le nouveau président est, comme l'on sait, le neveu du célèbre peintre Bodinier, à la générosité duquel la ville d'Angers doit un grand nombre de toiles remarquables placées au Musée des Beaux-Arts, les fresques de l'Hôtel-Dieu et le don du Logis Pincé.

M. Georges Cormeray, à qui revient l'honneur d'avoir, comme premier président de la Société, organisé les deux belles expositions que nous avons admirées dans la salle de la place de Lorraine, a été nommé président d'honneur. C'est un juste hommage rendu à l'activité et au talent qu'il a déployés dans cette période si difficile de la fondation.

***

Nous sommes heureux d'annoncer a nos lecteurs que Mgr Freppel vient d'être choisi par les électeurs de Diego-Suarez (Madagascar) pour les représenter au sein du Conseil supérieur des Colonies. Cette distinction est la juste récompense des efforts de notre éminent évêque pour la défense des intérêts de la colonie de Madagascar.

***

Nous avons appris avec peine la mort de Mme Lemarchand, veuve de M. Lemarchand, l'ancien bibliothécaire en chef de notre ville, dont le talent d'historien et d'écrivain était si apprécié des lecteurs de la *Revue de l'Anjou*. Mme Lemarchand

Digitized by Google

est décédée subitement à Saint-Barthélemy, où elle était allée voir ses enfants.

Nous prions les familles Bazin et Hervé-Bazin de vouloir bien agréer l'expression de nos plus vifs sentiments de condoléance.

***

Nous avons le regret d'annoncer à nos lecteurs la mort de M. le comte de Galembert, décédé en son château de Parpacé, près Baugé. Il était né à Vendôme, en 1813.

M. le comte de Galembert employait ses loisirs à des études archéologiques et avait été nommé inspecteur des monuments historiques d'Indre-et-Loire. Il a publié un certain nombre de travaux savants et remarqués : *Rapport à la Société archéologique de Touraine sur l'érection de la statue de Descartes* (1851). — *Mémoire sur les peintures murales de l'église Saint-Mesme de Chinon* (1855). — *De la décoration des églises de campagne par la peinture murale* (1860). — *Funérailles du roy Henri II, roole des parties et sommes de deniers pour le faict des dits obsèques* (1869). — *De la décentralisation et du transfert en province de la capitale politique de la France* (1871). — *Essai sur le suffrage universel direct au scrutin de liste* (1875). — *Notice historique sur la Société de Saint-Grégoire* (1888). En 1890, il avait fait paraître dans la *Revue de l'Anjou*, un article intitulé : *Description architectonique de l'église de Bocé, projet de restauration.*

Que Mme la comtesse de Galembert et la famille veuillent bien recevoir l'expression de notre profonde et respectueuse sympathie.

***

Le 27 septembre 1891 ont eu lieu les obsèques de M. Louis Rondeau, décédé à l'âge 70 ans.

M. Louis Rondeau était trésorier de la fabrique de Notre-Dame et président de l'une des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul d'Angers. Il s'intéressait vivement à l'histoire de notre ville, et il a pris soin de recueillir en deux cahiers tous les faits qui, parvenus à sa connaissance, concernent l'histoire et la tradition de sa paroisse.

Depuis 1877 il publiait dans les *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers,* dont il était le trésorier, le résultat de ses recherches sur l'ancienne paroisse de *Saint-Michel du Tertre d'Angers*. Le volume des

Digitized by Google

Mémoires qui doit paraitre cette année contiendra la suite de cette étude, d'ailleurs tirée à part.

Une foule nombreuse et sympathique a accompagné à sa dernière demeure le corps de cet homme de bien. Son ami, M. le Curé de Notre-Dame, a prononcé quelques mots émus sur la carrière de l'honorable défunt, et au cimetière, M. Guillaume Bodinier, président de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, a fait l'éloge de sa vie de travail et de sa charité.

***

Dans son allocution sur la tombe de M. Louis Rondeau, M. le Président de la Société d'agriculture, sciences et arts, a dit incidemment qu'un décret vient d'être rendu pour autoriser la Société à accepter le legs que lui a fait notre compatriote, le poète Julien Dallière, pour fonder un prix de vertu et un prix de poésie. On se souvient des fêtes qui ont été occasionnées par l'inauguration du buste de Dallière dans la salle des séances de la Société : on a célébré, en vers et en prose, et avec raison, les probités de cœur et d'esprit du poète dramatique angevin. Nous venons de relever sur les registres de l'état-civil de Bauné, l'acte de naissance de l'éminent écrivain. L'humilité de sa naissance fait mieux ressortir encore son mérite personnel.

« Le 21e jour de décembre 1812, 10 heures du matin.

« Par devant nous, François-René Pottery, adjoint, faisant « les fonctions d'officier de l'État-civil, attendu le décès du « maire de la commune de Bauné. Est comparu le sieur « Julien-Jean Dallière, sabotier, âgé de 25 ans, demeurant au « village de Briançon, en cette commune, lequel nous a pré- « senté un enfant du sexe masculin, de lui déclarant et de « Renée Colas, son épouse en légitime mariage, âgée de « 19 ans, né d'hier en son domicile susdit, à onze heures du « soir, et auquel il a déclaré vouloir lui donner les prénoms « de Julien-Étienne-Félix. Lesdites présentation et déclara- « tion faites en présence du sieur Joseph Bretault, boulanger, « âgé de 61 ans, oncle de l'enfant, et de Jean Prudhomme, « tisserand, âgé de 56 ans, demeurant l'un et l'autre bourg « et commune de Bauné, témoins requis et appelés, lesquels « et ledit comparant ont signé avec nous après lecture à eux « faite du présent acte, hors ledit Prudhomme qui a déclaré « ne le savoir de ce interpellé par nous. »

***

Digitized by Google

Par décision présidentielle, M. le vice-amiral Baucheron de Boissoudy a été nommé commandant en chef, préfet maritime du Ve arrondissement, à Toulon.

Le vice-amiral comte Baucheron de Boissoudy est notre compatriote. Il est né dans les environs d'Angers en 1830.

***

Notre distingué collaborateur, M. Charles Lemire, déjà depuis plusieurs années résident en Annam, a été nommé récemment au poste important de résident à Sontay (Tonkin).

***

Le jeune Alfred Haffner, ancien élève de l'École régionale des Beaux-Arts de notre ville, a été reçu à l'École nationale des Beaux-Arts de Paris, section d'architecture, neuvième sur 217 candidats.

Ce brillant succès fait le plus grand honneur à l'École régionale et au professeur, M. Aïvas, chargé du cours d'architecture, en même temps qu'il témoigne des sérieuses et précoces aptitudes du jeune Haffner qui n'a pas encore atteint sa dix-huitième année.

***

Des expériences entourées d'un certain mystère ont eu lieu aux carrières d'Enghis, dans la banlieue de Liège, avec le nouvel explosif dont on s'est occupé récemment dans la presse : *La Fortis.*

Les renseignements recueillis s'accorderaient à dire que les expériences ont parfaitement réussi et qu'on se trouverait en présence d'un explosif dépassant par l'ensemble de ses propriétés tout ce qui est connu jusqu'ici.

L'inventeur de l'explosif *La fortis*, M. L. Heusschen, ingénieur, est né dans le département de Maine-et-Loire, à Montjean, et a fait ses études au Lycée d'Angers.

***

Une chaire d'agriculture vient d'être fondée à l'Université catholique d'Angers et confiée à M. Félix Nicolle.

Voici en quels termes, dans le *Bulletin du Syndicat Agricole d'Anjou*, le président de l'Association, M. le comte de la Bouillerie, annonce la nomination de M. Nicolle :

« Nous avons la très vive satisfaction d'annoncer à nos lecteurs que Monseigneur l'Évêque d'Angers, toujours en quête de tout ce qui peut multiplier et accroître les bienfaits de son

Digitized by Google

enseignement à l'Université catholique d'Angers, a voulu y fonder cette année une Chaire d'Agriculture qui a été rattachée à la Faculté des sciences.

« Nous avons d'autant plus de motifs de nous réjouir de cette détermination, que c'est au Directeur de notre Syndicat, à M. Nicolle, qu'a été confiée la mission d'inaugurer ce nouveau cours.

« Nous croyons devoir signaler dès aujourd'hui l'importance que nous attachons à une Institution qui pourra si utilement concourir, de concert avec notre Syndicat, au progrès de l'Agriculture dans notre Anjou.

« La science vient de plus en plus en aide aujourd'hui à l'Agriculture, et désormais, pour cultiver avec profit, il ne faut pas négliger de s'initier à ses enseignements.

« Aussi aurons-nous plus d'une fois à revenir sur le vœu très ardent que nous formons, pour que nos associés se fassent honneur de répondre avec empressement et en grand nombre à la sollicitude que témoigne Monseigneur l'Évêque d'Angers pour les intérêts agricoles, au service desquels notre Syndicat est spécialement consacré. »

***

M. André Godard, dont la *Revue de l'Anjou* a publié de charmantes poésies, doit faire paraître prochainement un nouveau roman, l'*Agence spirite*. Notre jeune compatriote avait obtenu l'année dernière, nos lecteurs s'en souviennent, pour son coup d'essai dans ce genre, un joli succès avec *Bébé-Rose*.

***

Les lecteurs de la *Revue de l'Anjou* ont eu l'occasion d'apprécier le talent d'un jeune poète, M. Charles Fuster. Il publie aujourd'hui son premier roman sous ce titre : l'*Amour de Jacques*. C'est plutôt une longue nouvelle, sans complexité d'intrigue, mais pleine d'observation et de fraicheur. Nous sommes convaincus que l'*Amour de Jacques* rencontrera auprès de nos lecteurs l'accueil le plus favorable.

***

En creusant un égoût devant la cathédrale d'Angers, les ouvriers ont mis au jour plusieurs substructions intéressantes.

Le parvis Saint-Maurice était un cimetière, et, comme aujourd'hui en Orient, comme naguère en France, où le

Digitized by Google

cimetière avoisinait l'église, dans les villes et dans les villages, le peuple s'y tenait fréquemment. Un marché avait lieu, à Angers, au xve siècle, au parvis Saint-Maurice.

Presque en face de la porte de la maison occupée par M. le chanoine Rogeron, on a mis au jour, presque à fleur de terre, un cercueil de pierre en forme d'auge, à côté d'un petit massif de fondations, déjà fouillé naguère.

Il se peut que ce cercueil soit celui de Guillaume Fournier, dont l'épitaphe se voit à la cathédrale, dans la nef, à gauche, avec celles des évêques Guillaume de Beaumont et Hugues Odard.

C'est Guillaume Fournier qui avait conduit Louis XI au pèlerinage de Béhuard. Il avait fait entourer le parvis Saint-Maurice de sièges de pierres, et construit une chaire à prêcher et une petite chapelle, devant l'ancien porche de la cathédrale. C'est dans cette petite chapelle, détruite en 1682, à la suite des outrages qu'elle subissait, que Guillaume Fournier fut inhumé en 1490. Lors de la démolition de ce petit édifice, les restes de Guillaume Fournier, exhumés de sa tombe, furent transférés dans le transept, sous l'escalier de la bibliothèque du chapitre (reconstruit de nos jours), chapelle des Chevaliers, et de nouveau exhumés le 29 octobre 1846, pour être transportés où ils sont aujourd'hui.

Plus loin, dans l'axe de la maison qui forme l'angle de la place Saint-Maurice, au coin de la rue Saint-Christophe, de l'ancienne rue détruite des Quatre-Vents, on distingue très nettement, dans la tranchée, sous des amas de décombres, les piles de maçonnerie de l'ancien vestibule de la chapelle paroissiale de Saint-Maurice, vestibule qui se trouvait en alignement avec le grand porche démoli sous le premier Empire et que voulait faire reconstruire, il y a quelques années, M. le chanoine Vinsonneau.

Au même endroit, on remarquait deux cintres en schiste ardoisier, d'une profondeur de moins de deux mètres, destinés sans doute à soutenir des murs et des conduits en argile rouge, dont les archéologues devraient bien nous dire la raison d'être. Aujourd'hui, d'ailleurs, deux murs s'élèvent déjà dans la tranchée, en grande partie recouverte.

Le cercueil dont nous venons de parler vient d'être déposé au musée Saint-Jean.

V. P.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Historique du 135e de ligne, d'après les documents officiels, par Henri Descoings, lieutenant au corps. Angers, 1891, Germain et G. Grassin, 1 vol. in-8°.

« S'il est utile de perpétuer le souvenir des actions de guerre, c'est surtout pour entretenir et fortifier le goût des armes ; la tradition des noms et des faits qui honorent en particulier chaque régiment forme et nourrit l'esprit de corps, qui, avec la discipline, constitue la force morale des armées ; bien dirigée, cette force est un des premiers éléments de succès et la meilleure sauvegarde des empires. Le soin qu'on a pris de recueillir les faits d'armes éclatants, les actes de courage, d'intrépidité et de dévouement dont nos annales sont remplies et de les offrir en exemple aux générations qui se sont succédé, n'a pas peu contribué aux triomphes de nos armées nationales..... On sait de quels prodiges de valeur les régiments sont capables pour soutenir l'honneur de leur numéro et pour se montrer dignes de leur surnom. »

Ainsi parlait le maréchal Soult dans un rapport adressé au Roi, le 14 avril 1839.

Le 3 juin 1872, le général de Cissey, ministre de la guerre, de son côté, écrivait :

« Il faut que nos jeunes soldats apprennent, en entrant au régiment, que cette famille a eu un passé souvent glorieux, que dans nos plus grands malheurs, au milieu de nos plus affreux revers, elle s'est toujours montrée dévouée au pays, fidèle à ses devoirs, à la hauteur des dures épreuves que nous a envoyées la Providence. Le simple récit de ce qu'ont fait leurs devanciers leur fournira de justes motifs d'émulation et de profitables enseignements et leur inspirera le désir d'imiter ceux qui, avant eux, ont bien mérité de la Patrie. »

Notre jeune compatriote, M. Henri Descoings, lieutenant au 135e de ligne, qui vient, à la suite d'un brillant concours, d'être reçu à l'Ecole de guerre, s'inspirant des deux textes que nous venons de citer, a, dans un volume de plus de 200 pages, rédigé l'historique de son régiment.

Dans l'introduction, l'auteur jette un coup d'œil sur les institutions militaires à l'époque du régime féodal, puis après nous avoir parlé des Milices des communes et des Croisades, arrive au règne de Charles V où Duguesclin, appelé en Espagne par Henri de Transtamarre, débarrasse la France des Grandes-Compagnies. Voici ensuite Charles VII qui, ayant, grâce à

Digitized by Google

Jeanne d'Arc, reconquis le trône de France, songe à créer une armée permanente, dont l'organisation est améliorée successivement par Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier. Enfin Henri II réunit plusieurs bandes en légions sous un chef unique : c'est l'origine des régiments. Après nous avoir donné des renseignements instructifs sur le recrutement, l'armement, l'organisation et les règles de manœuvres de l'infanterie depuis François Ier, et nous avoir appris que sous Louis XIV, le numéro 135 est occupé par Riberpré II, qu'en 1714, le 135e rang est tenu par le régiment Dorington, que ce numéro, après avoir disparu en 1745, fut pris en 1747 par Saint-Germain, M. Descoings nous annonce la formation de la 135e demi-brigade, qui devient, en 1803, le 135e régiment.

Le chapitre premier nous fait voir le rôle joué par le 135e régiment pendant les campagnes du premier Empire (12 janvier 1813 - 12 mai 1814). Il fait partie de la 4e division (Rochambeau) placée sous les ordres du général Lauriston et s'illustre à la défense de la ville et du pont de Halle où, le 2 mai 1813, il repousse les attaques de 10,000 Prussiens ayant 15 pièces d'artillerie; il eut 650 hommes tués ou blessés. A la bataille de Bautzen, les braves du 135e se couvrent de gloire, sous la conduite du commandant Prévost. A l'attaque de Goldberg, l'ennemi est obligé de plier devant une charge du 135e. Dans chacune des journées de la bataille de Leipzig, le régiment se trouva au poste d'honneur : il fut en grande partie détruit avec l'arrière-garde chargée de défendre Leipzig et de protéger la retraite de l'armée. A Hanau, le 135e de ligne aborde à la baïonnette les Bavarois qui sont forcés de repasser en désordre la Kintzig. Nous retrouvons ensuite le numéro 135 dans tous les combats qui furent livrés pendant cette triste et glorieuse campagne de France terminée par l'abdication de Napoléon Ier à Fontainebleau.

L'ordonnance du 12 mai 1814 réduisit à 90 le nombre des régiments d'infanterie de ligne. Pendant un demi-siècle le numéro 135 ne reparaît plus.

Le chapitre II est consacré à la période du 27 septembre 1870 au 1er octobre 1887. Le 27 septembre 1870, est formé, pendant le siège de Paris, le 35e régiment de marche. Plusieurs de ses détachements prennent part, d'une façon brillante, à divers combats livrés en avant de Saint-Denis, entre autres à la prise du Bourget. Par décret du 30 octobre, le 35e de marche devient le 135e de ligne. Commandé par le lieutenant-colonel de Boisdenemetz, il reçoit bravement le baptême du feu dans le combat d'Epinay. « Ce qui me rassure, écrivait au général Trochu l'amiral de la Roncière Le Nourry, c'est que j'ai le 135e sur lequel je compte absolument et dont le colonel vaut à lui seul un régiment. » Il combat vaillamment à Montretout et subit avec courage toutes les horreurs du froid et de la faim. « Ils faisaient pitié à voir, dit de nos soldats le général Ducrot dans *La Défense de Paris;* la tête entourée de chiffons, leur couverture pliée et repliée autour du corps, les jambes

Digitized by Google

enveloppées de loques, n'ayant plus forme de soldats, ils allaient sous la bise glacée, aux avant-postes, aux tranchées. »

Le 135e assiste encore à la prise de Montretout, après laquelle il rentre dans ses cantonnements qu'il occupe jusqu'à l'armistice. Il fait ensuite partie de l'armée de Versailles contre la Commune. « Je ne veux pas me séparer de votre beau et brave régiment, écrivait le général Hanrion au colonel de Boisdenemetz, sans lui exprimer tous mes regrets et tous mes remerciements. Son courage, sa constance, sa discipline au milieu des épreuves que nous venons de traverser, aussi bien que le concours intelligent et dévoué de son digne chef, seront dans les meilleurs souvenirs de ma carrière militaire. »

Nous assistons alors aux différentes transformations que subit ce corps jusqu'à nos jours ; puis l'auteur nous apprend le rôle joué, de juillet 1881 à 1883, par un bataillon de son régiment dans l'expédition de Tunisie.

Le volume se termine par la liste des colonels depuis le 4 décembre 1658 jusqu'à nos jours, et par l'état nominatif des officiers, sous-officiers, caporaux et soldats sous les drapeaux le 29 août 1891.

Cette pâle analyse de l'ouvrage de M. Descoings ne peut donner qu'une faible idée de la quantité des faits condensés dans son volume. En lisant ces pages patriotiques, pleines d'intérêt, écrites dans un style sobre et élégant, on sent que l'auteur n'a pas oublié un seul instant le but qu'il s'était proposé : « Fournir de justes motifs d'émulation et de profitables enseignements et inspirer aux jeunes soldats le désir d'imiter ceux qui, avant eux, ont bien mérité de la patrie. »

V. P.

Le Propriétaire-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 1347-91.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

GUIDE HISTORIQUE ET DESCRIPTIF

DE LA

CATHÉDRALE D'ANGERS

Par **Joseph DENAIS**

Une brochure in-8°..... **50** centimes

LES CONSTANTIN

SEIGNEURS DE VARENNES ET DE LA LORIE

Par **André JOUBERT**

Un beau volume grand in-8°, orné de 24 héliogravures. **7** fr. **50**

HISTOIRE DE LA BARONNIE DE CRAON

De 1382 a 1626

Par **André JOUBERT**

Un beau volume grand in-8°. — Broché, **5** *francs.*

NOTICE SUR LE THÉATRE D'ANGERS

1755-1825

PAR

E. QUERUAU-LAMERIE

Un volume grand in-8°, broché..... **3** fr. **50**

Les Élections et les Représentants de Maine-et-Loire

DEPUIS 1789

Par **Guillaume BODINIER**

Un volume grand in-8°..... ..... 4 francs

L'INSTRUCTION PRIMAIRE AVANT 1789

Dans les paroisses du diocèse actuel d'Angers

Par l'abbé **Ch. URSEAU**

Un volume in-18..... **3** fr.

Digitized by Google

OUVRAGES NOUVEAUX

Historique du 135e régiment de ligne, par Henri Descoings, lieutenant au corps, 1 vol. in-8° 2 50

UN HOMME D'ŒUVRES. **Ferdinand-Jacques Hervé-Bazin, 1847-1889**, in-8°. . . . . 6 »
Les enfants mal élevés, par F. Nicolay, in-18. . . . . 3 50
Mémoires du général baron de Marbot, 2 vol. in-8°. . . . . 15 »
Plus fort que la haine, par Léon de Tinseau, in-18. . . . . 3 50
Le livre de la Pitié et de la Mort, par Pierre Loti, in-18. . . 3 50
Ma cure d'eau, par l'abbé Kneipp, in 18 . . . . . 3 50
Comment il faut vivre, par l'abbé Kneipp, in-18 . . . . . 3 50
Mémoires du Prince de Talleyrand, avec préface du Duc de Broglie, tome III, in-8°. 7 50
Victor Hugo après 1830, par Edmond Biré, 2 vol. in-18. . . 7 »
Les Vices du jour et les Vertus d'autrefois, par F. Giraudeau, 1 vol. in-18 . . . . . 3 50
Dette de haine, par Georges Ohnet, in-18. . . . . 3 50
Les Idées morales du temps présent, par Édouard Rod, in-18. 3 50
Voyage en Syrie, par Gabriel Charmes, in-18 . . . . . 3 50
La Crise chrétienne, par Pierre Lasserre, in-18 . . . . . 3 50
Trois mois de captivité au Dahomey, par Chaudouin, in-18. 4 »
Vie de saint Louis de Gonzague, par le P. Ch. Clair, grand in-8°. . . . . 4 »
Histoire de saint Vincent-de-Paul, par Mgr Bougaud, 2 vol. in-12 . . . . . 6 »
Marguerite d'Angoulême, par H. de la Ferrière, in-18 . . . . 3 50
Sacrifiée ! par Pierre Sales, in-18. . . . . 3 50
Plein Cœur, par Édouard Delpit, in-18 . . . . . 3 50
La France pendant la Révolution, par le vicomte de Broc, 2 vol. in-8° . . . . . 15 »
Année scientifique (Année 1890), par Louis Figuer, in-18. . . 3 50
Port-Tarascon, par A. Daudet, in-12 illustré 3 50
A l'aventure, par René Bazin, in-18. . . . . 3 50
Bébé-Rose, par André Godard. in-18 . . . . . 3 50
Souvenirs des Zouaves pontificaux, 1864, 1865 et 1866, par François Le Chauff de Kerguenec, in-12. . . . . 3 50
Henri de la Rochejacquelein et la Guerre de la Vendée (documents inédits), in-8° 6 50
Le général de Sonis, par Mgr Baunard, in-8°. . . . . 4 »

Guide pratique du voyageur à Belle-Ile-en-Mer, par A.-J. Verrier, in-18. . . . . 1 »

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

5e et 6e Livraisons — Novembre et Décembre 1891

TOME XXIII

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1891

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *Les frontières de l'Annam-Tonkin avec le Siam et la Birmanie.* — Ch. Lemire.

2° *La Tour de Villebon et ses alentours.* — E. L.

3° *Documents inédits destinés à compléter l'Histoire de l'Instruction primaire en Anjou avant 1789* (suite). — L'abbé Ch. Urseau.

4° *Le Harpiste, poésie.* — *Les Narcisses, sonnet.* — J. Chasle-Pavie.

5° *La Boullaye Le Gouz, sa vie et ses voyages* (fin). — Castonnet des Fosses.

6° *Nécrologie.*

M. le chanoine Priou. — Adolphe Lair.

MM. Chevrollier, le Général Lacretelle, le Général de Cathelineau. — V. P.

7° *Chronique.* — V. P.

M. le comte de Galembert. — Un chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand — Deux nouveaux professeurs de l'école de Médecine. — Une médaille de l'Académie française. — M. Castonnet des Fosses et le lac Tchad. — Fouilles à Liré. — Le mémoire sur *Jehan, sire de Joinville et les Angevins* de M. J. Denais. — M. Jacques Granneau. — La Société des Amis des Arts ; sa troisième exposition artistique. — Une étude de Mgr Barbier de Montault. — Travaux et découvertes à la Cathédrale. — La démolition du couvent des Jacobins. — La restauration de l'église Saint-Joseph. — Le dîner du vin d'Anjou. — Deux nouvelles publications. — Un concours de poésie. — Nouvelle découverte du P. de la Croix. — Une curieuse demande de pension.

8° *Chronique bibliographique.*

Un canton du Bocage vendéen. Souvenirs de la grande Guerre. — Q.-L.

L'œuvre scolaire de la Révolution (1789-1802), par M. l'abbé E. Allain. — Ch. U.

Pour lire en express, par Maxime Juillet. — Ilios et Iliade, par Gaston Sortais. S. J. — R. B.

L'Agence Spirite, par André Godard. — **.

Prix de l'abonnement à la *REVUE DE L'ANJOU*

12 francs par an

Digitized by Google

LES

FRONTIÈRES DE L'ANNAM-TONKIN

AVEC LE SIAM ET LA BIRMANIE

SOMMAIRE. — Stipulation des traités : Avec l'Annam, avec la Chine, avec le Siam. — Frontières à délimiter. — Le bassin du Mékong et l'Annam. — Voies commerciales du Mékong en Annam. — Appréciations du Parlement. — Expansion des Annamites dans le Laos. — Prétentions des Siamois. — Leur nullité. — Procédés Siamois. — Hôs et Siamois. — Le pays usurpé. — Appréciation du Consul anglais. — Birmanie et États shans. — Réserves posées par la France. — Route de Luang-Prabang à Xieng-Hong. — Intérêts et prétentions des Anglais. — Projet de chemin de fer anglais. — Intérêts français et intérêts siamois. — Résumé et conclusion. — Bases de la convention à conclure avec le Siam.

Traités avec l'Annam. — Le royaume d'Annam et la France s'étaient déjà engagés, en 1787, à se prêter mutuellement secours et assistance contre tous les ennemis de l'une ou l'autre puissance.

Par le traité de 1862, l'Empereur d'Annam s'interdisait « toute cession de territoire sans le consentement de la France à une nation étrangère, soit par traité, soit par provocation ».

Le traité de 1874 établit sur l'Annam, par ses articles 2 et 3, la protection de la France au point de vue politique et commercial.

Notre traité du 6 juin 1884 stipule dans son article 15 que « la France s'engage à garantir l'intégrité complète

Digitized by Google

des États du Roi d'Annam, à défendre ce souverain contre les agressions du dehors et les troubles du dedans ». Le projet de 1883 ajoutait (article 23) « que nous devions soutenir ses justes revendications contre les étrangers. »

Si cette clause, qui a été l'objet de tant d'appréhensions dans la discussion devant les Chambres, nous impose des devoirs, elle nous confère aussi des droits indiscutables.

Pour les appliquer, il y a lieu de rechercher et d'établir, dès l'origine, quelles sont les frontières de l'empire d'Annam, afin d'éviter d'une part toute contestation et d'autre part tout empiètement et toute usurpation, tentés par des voisins étrangers au détriment de l'Annam et du protectorat français.

Traité avec la Chine. — Dans notre traité de 1885 avec la Chine, comme dans celui de 1884 avec l'Annam, la France s'engage dans l'article 1er à « rétablir l'ordre dans les provinces annamites confinant à l'empire Chinois », et *a fortiori* confinant au royaume de Siam, s'il en est besoin.

La Chine s'engage, de son côté, à disperser les bandes formées sur son territoire pour aller porter le trouble parmi les populations placées sous le protectorat de la France.

Est-ce que le Siam, notre allié de longue date, ne se trouvait pas *a priori* dans les mêmes obligations ?

Traités avec le Siam. — Notre traité du 15 juillet 1867 avec le Siam porte (art. 6), que les bâtiments français pourront naviguer librement sur le Mékong et la mer intérieure.

Nous occupions depuis sept ans le Delta du Grand-fleuve et depuis quatre ans la position des Quatre-bras ou Phnôm-penh, avec une Légation près de la capitale Khmer, qui était Oudong.

Mais nous n'avions pas encore fait reconnaître par la mission de Lagrée le cours du Mékong supérieur.

Digitized by Google

Il appartenait alors au roi d'Annam seul de sauvegarder l'intégrité de ses frontières et il n'était pas douteux pour nous que, possédant les embouchures du Mékong, son cours tout entier ne dût rentrer dans notre sphère d'influence. Le *statu quo ante* semblait commandé au Siam, tant vis-à-vis de l'Annam, que vis-à-vis du Cambodge, à la suite du protectorat français établi sur ce dernier pays par le traité de 1863.

Par l'article 16, la France s'engageait à donner au roi de Cambodge toute facilité pour établir une communication entre le Cambodge et la mer.

Dans ces conditions le Siam ne pouvait s'attribuer, à lui seul, la possession du Grand-Fleuve, établir ou développer sa domination dans le bassin du Mékong supérieur et surtout tenter de nouveaux empiètements sur les territoires dépendant antérieurement soit du Cambodge, soit de l'Annam.

L'article 4 du traité de 1862 était formel à cet égard et rendait nulle toute cession ou toute usurpation.

Pour plus de sûreté et pour mieux garantir l'avenir, l'article 5 du traité de 1867 disait : « Les Siamois s'abstiendront de tout nouvel empiètement sur le territoire du Cambodge. »

Or, nous nous étions chargés au même titre depuis 1862 d'empêcher tout empiètement sur le territoire de l'Annam.

La frontière de l'Annam-Tonkin est donc à déterminer avec la Chine, les États Shans, la Birmanie devenue anglaise, le Siam et le Cambodge.

Cette délimitation est à terminer du cap Paklung (golfe du Tonkin) au Mékong pour fixer la frontière chinoise du nord-est au nord-ouest.

C'est l'œuvre d'une Commission franco-chinoise qui ne fonctionne que quelques mois chaque année sous la protection d'une forte escorte. Jusqu'ici, elle n'a pas eu de sérieuses entraves, les contestations soulevées par les

Digitized by Google

Commissaires chinois ayant été tranchées sur notre demande par le Tsong-ly-Yamen. Le travail avance fort lentement et sera très long parce qu'en ce pays extrême, accidenté, troublé, il est difficile de rendre la délimitation effective et définitive par la mise en place des bornes adoptées. Cependant l'abornement a lieu sur le terrain même petit à petit.

Les limites sont d'ailleurs déjà indiquées dans les annales chinoises, dans les cartes dressées et gravées par les jésuites pour l'empereur de Chine de 1708 à 1718 au méridien de Péking, atlas que possède notre département des Affaires étrangères.

M. Devéria a refait en 1886 les cartes au méridien de Paris avec la description de la frontière Sino-Annamite.

En ce qui concerne la frontière Shan et Birmane au nord-Ouest et la frontière Siamoise à l'ouest et au sud-ouest, qui n'est autre que le bassin du Mékong, une Commission française en est chargée depuis trois ans, sous la direction de notre consul à Luang-Prabang (Laos) M. Pavie, accompagné d'officiers topographes, de savants et de commerçants. Sa tâche était avant tout de faire l'exploration de l'immense région qui s'étend de l'Annam et du Tonkin au Mékong dans tout son parcours. Ce n'est qu'après avoir achevé ces études préliminaires sur le terrain et dressé la carte des parties de ce pays encore à peu près inconnues que la mission Pavie doit procéder, de concert avec des Commissaires Siamois, à la délimitation effective.

Or, les travaux d'exploration de cette Commission ont été terminés au mois de mai dernier. Les membres de la Mission et leur chef sont rentrés en France où ils ont été reçus par le Président de la République et le Ministre des Affaires étrangères, au mois d'août. Le roi de Siam vient d'envoyer un de ses frères, le prince Damrong, à Paris ; mais, en même temps, il faisait partir trois autres princes, un pour Korat, un pour Bassac et un pour Luang-Rabang, sur le Mékong.

Digitized by Google

Le moment est donc venu de trancher diplomatiquement la question au moyen des documents si remarquables et si complets rapportés par la Mission. Nos droits sont à discuter contradictoirement. Nos agents auront fort à faire, à moins que nous n'ayons la condescendance extrême d'abandonner aux Siamois la rive droite du Grand-Fleuve. La frontière se trouverait alors tout indiquée par le cours du Mékong, le raccordement devant se faire avec le Cambodge à Melu-Prey au-dessus du delta de Stu'ng-Treng où nous ne pouvions laisser les Siamois exploiter la douane qui nous fermait le bassin du Laos et en faisait dériver le trafic vers Bangkok, au lieu de Saigon.

Le bassin du Mékong. — Depuis 27 ans la France a fait les plus grands sacrifices pour reconnaître et utiliser la voie du Mékong. Après les travaux si remarquables d'exploration, elle a envoyé de hardis marins y continuer les travaux hydrographiques. La Cochinchine renoue ses relations, un moment interrompues, avec Kratiéh et les pousse jusqu'aux rapides de Khong. Elle préparera au-delà de ces rapides infranchissables les voies à la navigation marchande sur le second tronçon de Bassac à Luang-Prabang et Xieng-Hong.

Le gouvernement entretient depuis 1886 un agent et une mission à Luang-Prabang, chef-lieu du *haut Laos* qui est à égale distance (37 jours) de Hanoï et de Bangkok.

Cette mission a déjà relié le haut Mékong au Tonkin et le Laos moyen à l'Annam par quatre voies : Vinh, Tourane, Qui-nhon et Nha-Trang.

Plus bas, c'est après le Dr Harmand et le Dr Néis, les membres de la mission Pavie, qui ont exploré les régions entre le Mékong et l'Annam dans toute leur étendue ; ils l'ont sillonnée en tous sens, levée en entier et rapportent en France un travail d'ensemble des plus précieux et des plus remarquables.

Notre action a donc été incessante dans ces parages.

Digitized by Google

Nous avons été les seuls à y pénétrer, et nous l'avons fait avec une énergique persévérance. C'est alors que le Siam interrompt les relations entre l'Annam et le Mékong et absorbe le trafic à son profit.

Trafic entre le Mékong et l'Annam. — On sait que le *haut Laos* s'approvisionne à Luang-Prabang. Chaque année, au mois d'aout, ce point reçoit les marchandises de Nongkay et y écoule ses produits. C'est le chef-lieu du *Laos central.*

Le trafic de Nong-Kay, Houten, Lakhon, se fait par Korat et par Fang, à dos de bœuf, avec Bangkok, en 40 jours, à raison de 200 francs la tonne.

Or nous avons exposé précédemment les avantages des communications entre Houten et nos ports de l'Annam, avec le Nghê-àn, à Vinh en 9 jours, par le Hatinh et en 25 jours par le Song-Ca, soit par terre, soit par eau.

Nong-Kay est à 8 jours de Luang-Prabang et à 12 jours de Vinh (Annam).

Nong-Kay est la base d'opérations politiques, militaires et commerciales du Siam pour rayonner du Mékong moyen dans l'est vers l'Annam. Des Chinois y sont établis. Les importations d'Europe consistent en cotonnades, quincaillerie, mercerie, pétrole, etc., et les exportations du pays en benjoin, cannelle, cotons ramie, cardamome, soie gomme-gutte, laque, ivoire, indigo, cire, peaux, cornes, tabac, etc., etc. Les importations venant d'Annam sont le sel, le nuocmam et saumures, les poissons salés, le fer, les marmites de fer et de cuivre, etc., etc.

Le benjoin qui vient du Tran-Ninh, pays des Poueuns, par eau, a surtout pour entrepôt Pôn pissay. Lakhon est à 300 kilomètres de Nong-Kay. Des missionnaires français et une colonie annamite y sont installés. Ces Annamites viennent du Nghê-àn ; Lakhon compte 500 cases.

Tous les centres qui étaient sur la rive gauche du fleuve

Digitized by Google

ont été reportés par les Siamois sur la rive droite afin de mettre le fleuve entre nous et eux, montrant bien qu'ils ne se sentaient pas chez eux sur la *rive gauche* et qu'ils craignaient que les populations emmenées par eux, dans ces centres, ne leur échappassent pour retourner chez elles.

Plus bas, le centre du *Laos méridional* est Bassac, dont le commerce est considérable et qui reçoit les produits des vallées d'Attopeu et du Bla et de leurs affluents, vallées qui dépendent de l'Annam et que viennent d'explorer, sans coup férir, le capitaine Cupet et d'intrépides officiers et agents français. Les Chinois de Bassac s'étonnent que le trafic se fasse avec Bangkok en 45 jours, quand il pourrait se faire avec Saigon en 8 jours, sans la douane de Stung-Tréng.

La population du Laos est estimée à 4 millions d'individus. Les statistiques siamoises indiquent 20 à 25 millions pour les exportations. Quant aux importations elles paraissent plus considérables..

On y trouve jusqu'à des produits industriels américains venant par Bangkok, mais les produits français de la Cochinchine et du Tonkin n'y ont paru que depuis l'arrivée des membres du Syndicat français du Laos, dirigé par M. Macey, et qui a si bien réussi.

Voies commerciales du Mékong en Annam. — Le Mékong est à 47 lieues de la mer d'Annam soit par le port de Vinh soit par le Cua Sot en Hatinh, soit par le port de Dong-Hôi. La route du Mékong au Tonkin par Viêt-Tri (Fleuve rouge) exige trop de temps (37 jours). Elle est semée de trop d'obstacles. C'est par les ports de l'Annam septentrional que les relations du Mékong avec la mer sont les plus faciles et les plus courtes (9 jours).

Pour nous le rétablissement des anciennes voies commerciales du Tran-ninh (Nghê-àn), du Cammôn (Hatinh), du Song-Giang (Quang-Binh), voies parcourues en 1889

Digitized by Google

par la mission Pavie, sont une découverte bien plus importante que celle de la voie de la Rivière noire à Luang-Prabang par Lai-Chau et Dien-bien-Phu (Theng), qui est si peu praticable.

Ces voies transversales des ports d'Annam au Mékong, venaient d'être reconnues lorsque les premiers vapeurs français remontèrent le fleuve rouge de Hanoï à Laokaï en juillet 1889 et août 1890. Le Mékong avait été descendu de Luang-Prabang à Phnom-Penh en 52 jours en 1888 par C. Gauthier en barque.

L'ensemble des voies de communications commerciales et stratégiques, par terre et par eau, desservant l'Indo-Chine française, nous est maintenant connu. Nous avons mis 27 ans à nous préparer, à les utiliser ; le moment est venu de le faire. Si nous abandonnions ces débouchés à d'autres, il faudrait se demander si c'est pour les Siamois ou autres étrangers que de Lagrée, Garnier, Rivière, Courbet, Mouhot et tant d'autres sont morts, ou si le sacrifice de leur vie a été noblement fait en vue d'assurer à leur patrie la libre et pleine possession du pays que la France, en les envoyant, revendiquait comme devant lui appartenir.

Quand de Lagrée et Garnier arrivèrent à Louang-Prabang, en mai 1867 et plus tard à Sémao, en Chine, après mille péripéties auxquelles l'explorateur anglais Colqhoun ne put s'empêcher de rendre justice, doutaient-ils donc que le Mékong, dont nous possédons les embouchures, ne dût être un fleuve français, comme l'Irawaddy est maintenant un fleuve anglais ? Si *possession vaut titre*, c'est comme possesseurs légaux des *embouchures* que les anglais s'attribuent des titres sur le *bassin entier* et si le principe est admis par eux et pour eux, comment n'auraient-ils pas pour nous la même valeur ?

Le Parlement français a eu l'intuition et le mérite de comprendre la situation. En effet, dans la séance du 21 octobre 1884, la commission parlementaire chargée de

Digitized by Google

l'examen du traité du 6 juin estimait que « les provinces annamites du Nghê-àn (Vinh) et du Hatinh, devaient être l'objet d'une surveillance rigoureuse et d'une vigilance spéciale de notre part, non seulement parce qu'elles sont les plus remuantes et les plus difficiles à gouverner de l'Annam, mais surtout parce que les vallées qui les traversent de l'est à l'ouest nous ouvrent des voies de communication directes du golfe du Tonkin et de l'Annam vers la vallée du Mékong, aboutissant à Luang-Prabang, point central d'une importance politique et commerciale exceptionnelle. »

Expansion des Annamites dans le Laos. — Nous avons rappelé qu'il y avait eu une émigration des Annamites du Nghê-àn vers le Mékong, à Lakhon. Les populations refoulées par les Hôs gagnaient les rives du Mékong. Ainsi se dépeuplait le nord du Phu de Tuong-duong.

M. Harmand est partisan de la substitution de la race annamite aux Pou-Euns et aux Pouthaï dans le Laos.

« Le jour, dit-il, où les annamites sauront qu'ils peuvent, sans crainte de laisser leurs familles ou leurs biens à la merci des mandarins, aller faire des échanges au Laos voisin, y séjourner et même s'y fixer, soyons sûrs que cette race prolifique, trop à l'étroit depuis longtemps dans la ceinture des montagnes qu'elle a voulu déjà plusieurs fois faire éclater, déplacera à notre profit les débris impuissants de la race Thai du Laos. L'annamite marchera le premier et nous n'aurons plus qu'à le suivre. »

M. Gauthier et M. de Lanessan sont du même avis. Mais nous ne partageons pas entièrement ces vues, parce qu'il y a lieu de compter avec les divergences de races, qui sont grandes entre les Annamites et les Pou-Euns, les Pouthaï. Par suite, il y a antipathie de mœurs entre eux et les Annamites. Ils ne parlent pas la même langue.

Néanmoins des relations existaient de longue date entre

Digitized by Google

le Nghê-ân et le Mékong. Dès que les Siamois se seront éloignés, ces relations reprendront.

Les Chinois commerçants pourront lier des transactions avec ceux de Lakhon et de Nong-Kay. Les Annamites du Mékong pourront faire des échanges avec ceux de Vinh. Les habitants des Muongs, du Trân-Ninh et du Cam-mon faciliteront les allées et venues des Annamites, sans que ceux ci se mélangent à eux et pourvu que les Muongs conservent leur autonomie sous l'autorité virtuelle de l'Annam ou plutôt du protectorat.

De même les Chinois, surveillés et contenus, profiteront des succursales qu'ils ont partout et des moyens de transports qu'ils savent utiliser avec le concours de leurs compatriotes.

Les prétentions des Siamois. — Ces voies de communications, les Chinois s'en sont servi pour aller à Luang-Prabang, à Muong-Luong, à Xieng-Quang et jusqu'au Song-Ca. Il a fallu deux ans pour détruire leurs bandes pillardes.

Les Siamois connaissaient encore mieux l'importance de ces routes. Aussi à la faveur des troubles du Tonkin et de l'Annam, sous prétexte de l'invasion des Hôs (Chinois) dans cette région, grâce aux dissensions entre les divers habitants du pays (Thos et Xas) ils s'y sont infiltrés et en ont pris possession en conquérants.

Pour donner à leurs invasions une apparence de légalité et un caractère de possession définitive, ils ont fait dresser des cartes où leurs usurpations étaient marquées comme territoires siamois.

L'une de ces cartes est celle publiée en 1886. Elle est le résultat des reconnaissances dirigées par M. Mac Carty et effectuées par ordre du gouvernement siamois de 1883 à 1885. Disons tout de suite qu'elle n'a pas plus de valeur topographique que politique.

Digitized by Google

Elle comprend le Mé-nam et le pays d'entre le haut Mékong et le fleuve Rouge. On voit que nos établissements du Tonkin étaient directement visés.

En effet, la frontière que s'attribuent ainsi les Siamois *sur le papier* part de la Rivière noire (Song Bo') un peu au-dessus de Hong-Hoa (fleuve Rouge) et se prolonge derrière Hué, le long de la côte d'Annam jusqu'aux Moïs du Binh-dinh (Bahnars-Sédangs) ne laissant à l'Annam qu'une étroite bande de terre entre les montagnes et la mer et coupant nos communications commerciales et stratégiques avec le Mékong. Immédiatement après le premier départ du capitaine Cupet, Siam a envoyé un officier relever le cours du *Nam-Non*, jusqu'à Subsôc (ou embouchure du Soc) bornes du Tran-ninh et du Ky-Son. De notre côté, nous avons de nouveau envoyé des officiers de la mission Pavie terminer le levé de cette vaste région en 1890.

On a de même publié en Angleterre et en Allemagne des cartes où le Yunnam est considéré comme faisant partie de la haute Birmanie *anglaise*.

Nullité des prétentions siamoises. — Il ne suffit pas d'envoyer des étrangers parcourir le pays convoité, dresser une carte fantaisiste et poser des frontières arbitraires.

Cela fait, il est plus injustifiable encore d'envoyer des détachements armés au milieu de ces populations inoffensives, planter des poteaux-frontières avec des écriteaux à la façon du loup de la fable.

N'oublions pas qu'en 1867 les Siamois tentèrent de s'appuyer, pour la délimitation des provinces cambodgiennes qu'on leur abandonnait, sur une carte fantaisiste dressée pour les besoins de la cause.

Où étaient les traités conclus par le Siam avec le Cambodge pour la cession des provinces de Nakhon, Siêmréap (Angcor), Battambang, Tonly-rêpou, Meluprey? Il n'en

Digitized by Google

existait *aucun*. Les Siamois ne pouvaient invoquer que la prise de possession; l'occupation de fait; la force primait le droit.

Si nous avons préféré distraire à jamais du royaume de notre protégé Norodom ces provinces pour les donner aux Siamois, quelle reconnaissance nous en ont-ils gardée? Ils se sont posés en rivaux et même en ennemis de notre protectorat sur l'Annam.

Le Siam a pris goût aux annexions subreptices et au tour de la *carte forcée*. A-t-il donc passé avec l'Annam des traités lui cédant le Trân-Ninh, le Tran-Biên, le Cam-Môn, le Cam-Côt, le Luang-Prabang, le Vien-Chan (Nam-Chong) et tout le territoire entre le Mékong et la chaîne annamitique? Et quand même il l'eût fait, les stipulations de 1862 ne rendraient elles pas ces cessions nulles; mais l'Annam a conservé ses droits intacts et n'a jamais cessé de faire acte d'administration dans ces possessions. Les brevets délivrés aux chefs du pays, les archives, les annales et les témoignages oraux en font foi.

Quelle est donc la valeur des droits invoqués par les Siamois?

Les prétextes allégués par eux sont toujours les mêmes : aller protéger des populations impuissantes contre les invasions des Hos ou vider leurs querelles intérieures.

Or les Siamois se sont montrés partout hors d'état d'exercer cette protection : à Muong-Luong, à Luang-Prabang, à Xieng-Quang, ils n'ont fait qu'enlever ou ruiner les peuples opprimés par d'autres et se les adjuger suivant la fable de l'huître et des plaideurs. Les preuves les voici :

Ils vont protéger le Cambodge contre les Annamites, laissent ceux-ci dépouiller le Cambodge, et s'adjugent de leur côté les provinces occupées par eux sans convention ni traité.

Ils vont protéger le roi de Luang-Prabang; or ils laissent les Hôs piller la ville et le palais, puis ils font réoccuper

Digitized by Google

la principauté par un commissaire et des troupes siamoises après le départ des Hôs.

Ils vont protéger le Trân-Ninh, le laissent piller par les Hôs, puis y envoient un Châu-Khoun et s'emparent du pays dont ils fixent immédiatement et arbitrairement la frontière au moyen de poteaux placés et déplacés par eux-mêmes.

Ils font de même au Cam-Môm et au Cam-Côt. La protection siamoise est pire que celle de la Prusse sur la Pologne et les provinces danoises.

Procédés siamois. — Dès 1876, le gouvernement siamois demande au gouvernement annamite l'autorisation de protéger le Trân-Ninh. Le gouvernement annamite ne répond pas. Si le Siam s'était cru des droits sur cette région, comment aurait-il demandé à l'Annam la permission d'envoyer secourir les habitants? Cette permission ne lui est pas accordée. Cependant il envoie des délégués et des troupes planter des poteaux frontières. Comment ces délégués se croient-ils obligés de déclarer aux villages surpris que le roi de Siam aurait *acquis récemment* du roi d'Annam ces territoires?

De 1876 à 1883, les Siamois se bornent à défendre Nong-Kay. Ils avaient renoncé à toute ingérence dans la région entre le Mékong et l'Annam. C'était pour revenir à la charge sans coup férir.

En août 1883, pendant que l'amiral Courbet s'emparait des forts de Thuan-an et que M. Harmand négociait un traité avec la cour d'Annam, le roi de Siam apprenait que des bandes de Hôs (Pavillons-noirs), etc., avaient envahi la région entre la rive gauche du Mékong d'une part et d'autre part le Tonkin et l'Annam.

Dans son discours du trône, en septembre 1883, le roi appelait cette région « son royaume » et annonçait l'envoi de troupes pour protéger les habitants.

Digitized by Google

Il se contentait l'année suivante d'envoyer dresser des cartes *ad hoc* par des agents auxquels il donnait pour instructions de *reculer sa frontière vers l'est*, sans engager toutefois de conflit armé avec nous, les protecteurs de l'Annam.

Mais les Hôs, qui avaient déjà pris en 1869 Muong-Luong, entre Luang-Prabang et Dien-bien-Phu, reconnaissaient ce territoire comme tributaire de l'Annam et offraient de *payer l'impôt à l'Annam.*

Le pays qu'ils occupaient dépendait en effet de l'Annam depuis 450 ans et nous avons vu qu'il était organisé en Châus, puis en Huyens (arrondissements) depuis 1831 sous le roi Minh-Mang.

Le royaume d'Annam ayant à faire face à de grands embarras intérieurs, plusieurs Huyens du Tran-Ninh demandèrent secours au Siam, mais ce fut en vain. Le Siam craignait les Hôs et redoutait des renvendications de la France soit au nom du Cambodge, soit au nom de l'Annam.

Plusieurs des principautés du moyen et du haut Laos ont été autrefois tributaires du Cambodge. Ces pays figurent encore sur la liste des provinces cambodgiennes. Le Siam, trop à l'étroit dans sa zone maritime, cherchait à s'imposer peu à peu à ces peuplades : il leur envoya des *commissaires royaux* comme il en avait envoyé à Phnompenh, avant notre arrivée en Cochinchine. Cet envoi de délégués qui devenaient des *maîtres* ne suffit pas pour s'attribuer la possession d'un pays. Aussi les Siamois en enlevaient les habitants, comme le constate encore, dans son rapport de 1889, le consul anglais de Xieng-Maï. Quand il s'est agi de protéger les habitants contre les Hôs, les commissaires siamois ont été les premiers à s'enfuir. Ce ne sont même pas des protecteurs. Or, la sécurité de notre frontière exige que nous prenions ce soin définitivement.

En 1886 la cour de Bangkok informée officiellement que

Digitized by Google

les Français réclamaient, pour le Cambodge et l'Annam, le bassin du Mékong, offrit aux trois bandes de Hôs qui ravageaient le pays de s'allier à elles pour soumettre les Muongs récalcitrants. Le Siam revendiquait jusqu'au Phu-de Tüong-Du'ong (préfecture) sur le Song-Ca et promettait d'en chasser les Français au besoin par la force.

Mais les Français détruisirent ces bandes en 1888 et en 1889 garantissant le pays contre leurs déprédations, ce que les Siamois, qui se disaient maîtres du pays, n'avaient pu faire. Au contraire, ils dépeuplaient ces parages, mesure en contradiction avec l'idée de possession.

Si les postes français n'expulsèrent pas les mercenaires du Siam, c'est par condescendance pour la cour de Bangkok et parce qu'ils jugeaient préférable de s'en remettre à sa sagesse et à sa bonne foi.

Le pays envahi et usurpé. — Contrairement aux allégations des Siamois nous constatons que les habitants n'ont jamais cessé de se réclamer de l'Annam et surtout de demander que nous leur portions secours.

Bien que l'Annam (Nghê-ân et Hatinh) alors troublé n'eût pu renvoyer de nouvelles troupes contre les usurpateurs, les chefs du Trân-Ninh et du Câm-môn continuèrent à réclamer l'assistance de ce royaume par des lettres officielles en 1889, 1890 et 1891, ainsi conçues :

« Nous voulons rester fidèles, comme par le passé, au « royaume d'Annam. Nous ne reconnaissons pas d'autres « maîtres. Nous demandons que les autorités annamites « nous retirent des mains brutales des Siamois et nous « délivrent de leur oppression. Nous supplions les Français « de venir nous protéger, chasser les Siamois par la force « ou de nous donner des armes pour nous défendre nous-« mêmes contre les envahisseurs. »

Ces lettres sont scellées et signées par les chefs et notables. Ceux-ci ont conservé les brevets délivrés par les

Digitized by Google

autorités annamites. Ils ne veulent pas obéir aux chefs pseudo-siamois, laotiens d'origine, institués par les délégués du Siam qui ne sont même pas Siamois.

Ceux-ci, en présence de ces résistances opiniâtres, ont enlevé une cinquantaine de villages, 3 arrondissements sur 8; ils les ont rattachés à Pôn-Pissay, à Pat-Sum, à Nong-Kay. De 100,000 habitants le Trân-Ninh est tombé à 25,000. Les bêtes de somme et de labour ont été enlevées. Les chefs récalcitrants ont été déportés ou tués, leurs familles détruites, leurs biens confisqués. D'après une lettre de Luang-Hoan-Dak, scribe du Châu-Khun, aux chefs Chinois, qu'il invitait à venir faire leur soumission à ce dernier, le Châu-Khun aurait mis à mort soixante individus qui voulaient suivre les Français.

Néanmoins les notables viennent demander à l'Annam de désigner officiellement des successeurs à ceux qui étaient disparus ou qui avaient passé au Siam. De nouveaux fonctionnaires Pou-Euns furent institués et vivent cachés dans le pays envahi. On admettra que cette courageuse résistance n'est pas sans noblesse et mérite notre sympathie et notre concours.

Appréciation du consul anglais. — Le rapport officiel du consul anglais de Xieng-Maï (Siam) pour 1888 constate que « les Siamois ont dépeuplé ces territoires laotiens. Le long de la rive droite du Mékong, ils fondent des établissements dont l'origine est due à des émigrations *forcées,* accompagnées toujours de *beaucoup de souffrances* » (janvier 1889).

Pour couvrir ces menées, les Siamois ont suivi la même tactique qu'en 1863 et 1867.

Pendant qu'ils concluaient un traité concernant le bas Mékong, ils occupaient le Mékong central et supérieur et reculaient leurs frontières dans l'est, alors qu'il avait été stipulé en 1867 qu'on observerait le *statu quo*. Pendant

Digitized by Google

qu'on discutait leur occupation du Trân-Ninh ils envoyaient à Paris une mission spéciale (1889) et, en 1891, le prince Damrong saluer le Président de la République.

Le roi envoyait quatre de ses fils en Angleterre ; celle-ci se chargeait de leur entretien et de leur éducation, s'assurant ainsi des gages précieux et certains de la soumission du roi aux intérêts anglais.

Ces moyens politiques et pécuniaires ne sont pas dans les mœurs françaises malheureusement.

Birmanie et États shans. — Ce n'est pas seulement au-dessous du Luang-Prabang, mais *au-dessus* que les empiètements des étrangers étaient à craindre depuis notre occupation des Bouches du Mékong et du fleuve Rouge.

Mais la mort fauchait, en moins de six ans, six rois d'Annam et quatre représentants de la France qui tenaient dans leurs mains les destinées de l'Indo-Chine.

En cinq ans, de 1883 à 1888, quinze Résidents généraux et gouverneurs se succédaient.

Comment les compétitions d'intérêts présents ou futurs pouvaient-elles être surveillées avec esprit de suite ? Les questions extérieures étaient ajournées et nos rivaux en profitaient.

On n'a donc pu porter sur les États Shans *indépendants*, situés entre le Yunnam et la Birmanie et sur les huit Pannas, l'attention qu'ils méritaient à tout instant.

L'annexion de ces États à la Birmanie avait été conseillée à l'Angleterre en 1885, par M. Hallet, afin que la France ne puisse y établir son protectorat, car c'est la seule route que les Anglais cherchent depuis 1823 à établir entre leurs possessions de l'Inde et de la Chine.

Les cartes anglaises récentes et M. Colqhoun reconnaissaient avant l'annexion de la haute Birmanie que tous les États shans étaient indépendants et que la Birmanie n'avait sur eux aucune autorité. Maintenant ces cartes enveloppent

Digitized by Google

dans les possessions britanniques de Birmanie, non seulement le bassin du haut Mékong, mais la *rive droite* du fleuve Rouge. Or, des réserves expresses avaient été faites par la France en 1884, le 16 juillet, comme le fait remarquer Gauthier.

Réserves posées par la France. — Lord Lyons écrit à Lord Grandville que « la France ne s'opposera pas à « l'annexion de la Haute Birmanie par l'Angleterre, mais « qu'en raison du voisinage qui en résulterait entre l'An- « gleterre et nos territoires du Tonkin, il restait établi que « la Birmanie qui revendiquait à tort la suzeraineté des « États shans n'avait sur eux aucune autorité ».

L'ambassadeur anglais admit cette manière de voir. Les États shans du haut Mékong devaient donc entrer dans notre sphère d'action et faire partie de notre protectorat volontairement accepté.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'attention avait été appelée en France sur le marché de Xieng-Hong (Kiang-Hong). Les consuls Vossion, Delonche, Haas, avaient dénoncé les convoitises anglaises sur ce point, mais les Chinois y ont devancé et évincé les européens.

Route de Luang-Prabang à Xieng-Hong. — En juin 1889, M. Massie, gérant le consulat de France à Luang-Prabang, a découvert une route conduisant de ce point à Xieng-Hong (ou Kiang-Hung ou Alévy) en 23 jours par le Nam-Hou. Xieng-Hong est le point d'arrivée de toutes les caravanes qui traversent la Birmanie. De là on se rend en 10 jours à Sêmao. Nous pouvions, par cette voie, rendre inutile la voie birmane que les Anglais essaient en vain de diriger sur la Chine centrale, vers ce marché de 200 millions de consommateurs, dont les échanges doivent se faire par la mer, par la voie la plus courte, la plus facile, la moins onéreuse et non pas par la voie terrestre. Or, la

Digitized by Google

mission Pavie a pénétré en 1890 jusqu'à Xieng-Hong; mais les Chinois nous y avaient prccédés. Ils s'y sont fortement établis et c'est un centre commercial d'où nul ne les délogera. Ils se sont montrés courtois pour M. Pavie, mais ils s'y défient des Anglais.

Intérêts et prétentions des Anglais. — Les prétentions des Anglais s'exercent à la fois au Siam et en Birmanie. L'Angleterre et le Siam ont commencé à se disputer le bassin du Salouen en vue du projet du chemin de fer de Birmanie en Chine.

Ce projet relierait Maulmein (embouchure du Salouen) à Sémao (Yunnam) par Xieng-Maï (Siam) où est établi un consul anglais.

Cette affaire qui préoccupe les Anglais depuis 1820 a été enfin lancée par M. Colqhoun en 1887 avec l'appui des principales chambres de commerce anglais qui offraient de faire les frais d'exécution.

Les Anglais revendiquent maintenant tout le bassin du Salouen jusqu'au bassin du Mékong et englobent dans leurs revendications Xieng-Tong et les États shans qu'ils reconnaissaient comme indépendants avant leur occupation de la haute Birmanie. Mais on ne change pas la situation d'un pays d'un trait de plume sur des cartes modifiées pour les besoins de la cause.

Nous ne pouvons nous désintéresser des territoires compris dans le bassin du haut Mékong. Ces territoires ne sont ni à la Birmanie, ni au Siam. Ils sont indépendants et se rattachent à la possession du haut Mékong que nous ne pouvons abandonner à personne pour les mêmes motifs qui font que l'Angleterre ne cèdera à personne le cours de l'Irawaddy et du Salouen. Il n'est que temps de notifier à l'Angleterre cette déclaration de principes. Nous devons posséder à la fois le Mékong et le fleuve Rouge; l'un complète l'autre et nous sommes *seuls maîtres de leurs deux*

Digitized by Google

deltas. Aucune action étrangère ne doit s'exercer sur leurs cours et dans les deux vallées.

Comme nous sommes restés pendant longtemps des témoins en apparence ignorants ou indifférents, l'Angleterre poussait les Siamois à s'étendre en Indo-Chine aux dépens de ses voisins jusqu'au moment où les marrons étant tirés du feu, nos amis les Anglais les auraient croqués, y compris le Siam. On voit que l'art. 15 du traité de 1884 ne se justifiait que trop par une sage prévoyance.

Intérêts français et intérêts siamois. — Comment les Siamois ne comprennent-ils pas, du moins depuis la conquête de la Birmanie par les Anglais qui veulent y annexer les États shans, que notre intérêt nous commande de sauvegarder l'autonomie du Siam comme une zone neutre, un tampon entre nous et l'Inde Anglaise?

Et s'ils sont trop aveugles pour s'en rendre compte, est-ce que leurs amis, les Anglais, se gênent pour les prévenir tout haut! Est-ce que Colqhoun, Hallet, Brown et les consuls anglais ont caché leurs prétentions?

Sont-ce les Anglais ou nous qui, en juin 1887, avons sauvé le roi de Luang-Prabang, et permis aux Siamois de rentrer dans cette capitale? Sa Majesté le roi de Siam préfère-t-elle donc ces menaces de ruine à notre amitié sincère et à nos services désintéressés?

Comment le Siam a-t-il été mis en défiance vis-à-vis de nous? Comment a-t-il pu être assez aveuglé pour écouter les insinuations de conseillers intéressés et pour écarter les avis de ses amis désintéressés?

Faut-il lui ouvrir les yeux et préciser? Qu'avons-nous fait pour lui? Que lui avons-nous donné? N'avons-nous pas été jusqu'à insérer dans notre traité du 15 juillet 1867, art. 3, cette clause : « La France s'engage à ne pas s'em-« parer du Cambodge pour l'incorporer à ses possessions « de Cochinchine. »

Digitized by Google

D'autre part, que voyons-nous? L'ingénieur Hallet, ancien compagnon de Colqhoun, expose aux Chambres de commerce anglaises que « pour humilier la France en Indo-Chine, il faut prendre le roi de Siam par la main et le faire entrer dans la grande famille anglaise! » Le Major Brown conseille à l'Angleterre de s'annexer le Siam « attendu que l'annexion de la haute Birmanie n'est pas suffisante pour éloigner les Français de la frontière de l'Inde ». Ce n'est là qu'un paradoxe car si les Anglais prennent Siam nous serons forcément leurs voisins directs. Quand un chemin de fer anglais sera fait, que sera le roi de Siam? Sinon un agent commercial anglais, à leur discrétion, écrasé entre la haute Birmanie et l'Inde, refoulé dans une capitale maritime, à Bangkok où il étouffera sous la griffe du léopard britannique. Si les Anglais prenaient commercialement et stratégiquement possession du Siam, nous avons, nous, de meilleures raisons de prendre possession du Bassin du Mékong. Si de Lagrée, Garnier, Mouhot, ressuscitaient et qu'on vînt leur dire que le Mékong n'est plus un *fleuve français* mais *anglo-siamois*, ils nous reprocheraient avec raison d'avoir laissé perdre le fruit de leurs travaux.

Conclusion. — Résumons les faits et mettons la situation des Siamois et la nôtre en présence.

Le Siam a tenté de se substituer à nous dans le protectorat des régions entre le Mékong et l'Annam. Il n'avait aucun droit de le faire.

Au nom du roi d'Annam, nous devons lui demander des comptes de sa gestion plus ou moins légale et en tout cas provisoire.

La prudence politique lui commande de s'exécuter de bonne grâce et de nous passer la main sans récriminer.

Pour nous, les intérêts de l'Union-Indo-française nous commandent de sauvegarder ses frontières naturelles et

Digitized by Google

l'exploitation des deux bassins qui la constituent : le Mékong et le fleuve Rouge.

Nous pouvons maintenant conclure : Le Siam a envahi ces territoires depuis 1873. Il en a enlevé les chefs ou les a fait périr, ainsi qu'une partie de leur famille. Il a déporté et supprimé une partie des habitants et rançonné la population. Il s'est emparé des bêtes de somme et de labour, il a perçu l'impôt. On peut donc évaluer les bases de l'indemnité à réclamer. Les Siamois exigeaient de tout homme au-dessus de 15 ans quatre ligatures d'impôt personnel. Les buffles étaient taxés à quatre ligatures par tête, les porcs à une ligature. Mêmes taxes pour les marchandises, plus un prélèvement en nature. Les salaisons étaient confisquées en entier.

Chaque famille devait fournir pour l'impôt foncier deux piculs (126 kilos) de riz non décortiqué et un picul de riz décortiqué. Ils ont exigé de nombreuses corvées d'hommes et d'éléphants et des matériaux de construction. Ils ont établi des douanes dont les tarifs dépendaient du caprice des mercenaires siamois. Les marchandises ne pouvaient transiter qu'avec un permis du Chaû-Khoun du Trân-Ninh ou du Kà-Luang, du Cam-Môn.

Les chefs emmenés à Nong-Kay ou au Siam et les populations déportées doivent nous être rendues. Une indemnité sera due aux familles des chefs tués ou disparus.

Le Siam est riche et prospère.

Il se rappellera les services que nous lui avons déjà rendus dans l'ordre politique et économique. Il est en bonnes relations avec les puissances internationales et avec les puissances orientales. Il doit avant tout tenir au maintien et à l'affermissement de ses rapports avec nous aussi bien qu'avec l'Angleterre. Si nous avons usé de condescendance à son égard, il nous doit la réciprocité, par sagesse et par raison, autant que par nécessité et par sympathie.

Digitized by Google

Convention à conclure avec le Siam. — En ce qui concerne nos frontières, les anciens traités sont insuffisants et des conventions nouvelles sont à conclure. Tous les hommes compétents sont unanimes sur ce point. Si, à la suite du traité de 1884, une convention avait été proposée au Siam, les embarras actuels auraient pu être évités et les populations d'entre le Mékong et l'Annam auraient pu échapper à de grands malheurs.

M. Harmand, consul général au Siam, le Dr Neïs, Pavie, Deloncle, Vossion et tant d'autres, après de Lagrée et Garnier, prévoyaient bien les événements.

La nouvelle convention franco-siamoise rassurera le Siam contre toute vue ambitieuse de notre part et resserrera nos liens d'amitié séculaires.

Nous mettrons à l'abri de toute atteinte les droits avérés de l'Annam sur le Laos oriental.

Nous ferons ressortir combien l'autonomie du Siam est nécessaire à notre domaine Indo-Chinois et quels avantages le Siam retirera de la sécurité de nos frontières et de nos relations de bon voisinage.

Le commerce siamois et laotien se développera rapidement dans ces contrées pacifiées où nous devrons installer des moyens de transport et améliorer les voies de communication.

Nous veillerons à ce qu'aucune invasion de bandes ne se produise plus dans ces territoires.

Le roi de Siam comprendra qu'il n'a à attendre de la France que des services désintéressés, tandis que le voisinage avec la Birmanie anglaise pourra lui créer des difficultés qui n'existent pas de notre côté.

Une fois que les frontières auront été délimitées d'un commun accord et que nos traités d'amitié auront été renouvelés avec le Siam, l'Indo-Chine française bornée par des limites naturelles prendra un nouvel essor. La paix et le développement du commerce assureront le bien-être

Digitized by Google

moral et matériel, non seulement des populations soumises à notre protectorat, mais des États voisins et limitrophes avec lesquels nous n'avons qu'un désir sincère : Vivre en bonne intelligence et améliorer les conditions économiques de nos rapports de bon voisinage.

Si la France a fait de grands sacrifices pour l'Union Indo-Française, ses voisins sont conviés à en profiter avec elle ; c'est une œuvre qui ne sera pas sans gloire.

CH. LEMIRE,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique,
(1891).

Digitized by Google

LA TOUR DE VILLEBON

ET SES ALENTOURS

Au mois d'octobre dernier, en démolissant une des vieilles maisons de la rue Baudrière, on a vu apparaître avec surprise une haute tour, tellement cachée jusque-là par les pignons des toits et les cheminées que, du bas d'une rue étroite, il était impossible aux passants de soupçonner son existence. Cette apparition imprévue a naturellement excité la curiosité, et bien des suppositions plus ou moins fondées ont été émises, dont quelques-unes méritaient d'être rectifiées, parce qu'elles entretiennent dans le public des erreurs dont il a été fait cependant plusieurs fois justice. Après une première rectification, publiée dans un journal, j'ai voulu me rendre compte de ce que l'histoire et les documents pourraient nous apprendre de cette tour et des maisons environnantes, et j'apporte aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue* le résultat de mes recherches.

Péan de la Tuilerie [1], dans son ouvrage si précieux pour la topographie de l'ancien Angers, est le seul historien qui, à ma connaissance, parle d'une tour située près de la porte Angevine dans la rue Baudrière. Je cite le passage en entier

[1] Quelle est la forme véritable du nom de cet auteur ? Faut-il écrire de la Tuilerie comme dans la première édition de son ouvrage, ou de la Tuillerie, comme dans la seconde ? (Quelques-uns écrivent même de la Thuilerie.) La question n'offre pas un gros intérêt, je l'avoue, et les anciens ne se préoccupaient guère de l'orthographe de leur nom ; mais à notre époque on aime à être fixé sur ce point.

Digitized by Google

à cause de son intérêt : « Elle (la porte Angevine) est située tout auprès de la grande boucherie, et soutenue par une tour nommée *de Vilbon*, qui en est proche, mais qui ne paraît pas, étant cachée par des maisons de la rue Baudrière. Cette tour joint la maison canoniale appellée *In pace*, parce que c'est dans cette maison que sont les prisons du chapitre de l'Église d'Angers. »[1]

A la première lecture de cet extrait, il semble tout d'abord que la tour nouvellement découverte ne peut être la tour nommée de Vilbon, parce que cette dernière, d'après Péan, était proche de la porte Angevine qui en était *soutenue*, ce qui laisse entendre une petite distance, de quelques pas à peine ; tandis que la tour de la rue Baudrière est éloignée de cette porte de quatre-vingt-dix pas environ. J'ai donc fait des recherches dans le quartier, visitant les maisons situées entre cette tour et l'emplacement de la porte Angevine, afin de me rendre compte par moi-même de l'état des lieux, et je me suis ainsi assuré que, dans cet espace, il n'existe aucune autre tour le long des anciens murs de la cité. De plus, quelques documents, compulsés avec soin, sont venus jeter un nouveau jour sur cette question, et l'éclairer de façon à pouvoir la résoudre avec certitude.

Il existe, aux archives de Maine-et-Loire, un registre de 1675[2], dont je tiens à donner le titre en entier, malgré sa longueur, parce que, outre l'avantage de nous faire savoir que nous avons entre les mains une pièce officielle, il va nous apprendre trois choses intéressantes : 1° que la plupart des maisons de la rue Baudrière composaient, avec d'autres

[1] *Description de la ville d'Angers*, édit. Port, pp. 34-35.

[2] Ce registre n'est pas le seul dont je me suis servi, mais c'est celui que j'ai suivi de préférence, et d'où j'ai tiré les extraits qu'on lira plus loin. Deux autres registres, intitulés l'un *Papier de recepte* (G. 405), et l'autre *Papier censif* (G. 406) m'ont fourni également beaucoup de renseignements. Je regrette de n'avoir pas eu le temps de consulter le *Papier censif et de recette* (G. 407) écrit tout entier de la main de Thorode, qui a apporté à sa rédaction la science et la clarté qui le distinguent.

Digitized by Google

héritaux ès environs d'Angers, le grand fief Saint-Maurice appartenant au chapitre ; 2° que ce grand fief, formant l'ancienne fondation et dotation de l'Église d'Angers, relevait immédiatement, *neuement*, du château et seigneurie d'Angers ; et enfin 3° que ce grand fief donnait au chapitre de Saint-Maurice tous les droits de seigneurie, droits qu'il faisait exercer par ses officiers ordinaires, c'est-à-dire par son sénéchal, son procureur fiscal et son greffier.

« Déclaration et dénombrement que nous, les doyen, chanoines et chapitre de l'Église d'Angers, rendons au roy, nostre souverain seigneur, des domaines et choses héritaux, mouvans et relevans censivement de nostre fief appellé le grand fief Sainct-Maurice, qui s'estend dans la ville et ès environs d'Angers, lequel est de l'ancienne fondation et dotation de lad. Église ; et ce, suivant et en conséquence des arrestz du conseil d'estat du roy des 26 mars 1672, 4 janvier et 12 décembre 1673, pour la confection du papier terrier du domaine d'Anjou ; lequel fief Sainct-Maurice nous tenons et relevons, neuement et sans moyen, du chasteau, fief et seigneurye d'Angers, apartenant aud. seigneur roy, en droit de chastelenye, où nous faisons exercer nostre jurisdiction temporelle par nos officiers, seneschal, procureur fiscal et greffier, avec tous les droits apartenans aux seigneurs chastelains, dont nous sommes en bonne et paisible possession, et ce au divin service. »

La plupart des maisons mentionnées dans ce registre, au moins celles de la cité et de la rue Baudrière, sont restées jusqu'à présent dans leur ancien état, à part quelques modifications sans importance, et certainement avec leurs mêmes limites ; il nous sera donc facile de les identifier.

La première qui se présente à nous est celle qui forme un angle dans la rue actuelle de l'Évêché, au n° 3. Appelée autrefois maison de Saint-Pierre, elle s'étendait en descendant la rue jusqu'à la porte Angevine, et cette porte elle-même, « le plus grand passage de la cité », selon Péan,

Digitized by Google

était comprise entre cette maison et celle qui est bâtie en colombage au coin des rues Baudrière et de l'Évêché.

C'était, pour le dire en passant, la porte par excellence de la cité, la porte populaire et qui « n'a jamais changé de nom ». Sous ses voûtes vénérables ont défilé pendant dix siècles tous les cortèges, religieux, civils et militaires, qui excitaient la dévotion et la curiosité des foules. Sans parler de ces processions particulières qui venaient des collégiales et des paroisses à Saint-Maurice nombre de fois dans l'année, il y avait des processions générales qui se renouvelaient dans chaque circonstance importante : pour le rétablissement de la santé du roi ; pour avoir la pluie ou le beau temps ; en action de grâces d'une victoire ou de la cessation de la peste[1]. Mais c'était au sacre que la procession se déployait la plus nombreuse et la plus magnifique dans cette rue rapide de l'Évêché et sous les voûtes étroites de la porte Angevine. Il y avait aussi le cortège plus modeste des magistrats, civils et judiciaires, qui plusieurs fois dans l'année passaient sous cette porte pour se rendre en corps ou en députation à la cathédrale. Et enfin, les entrées solennelles des princes et des rois qui, entourés d'une escorte brillante de courtisans et de toute la noblesse de la province, ne manquaient pas, en venant dans leur bonne ville d'Angers, de se diriger vers la première église du diocèse. Toutes ces splendeurs, qui se déployaient souvent au même endroit, où se pressait la foule, attiraient sur cette porte la vénération publique, et il se forma sur elle une légende, si ce n'est de l'histoire, comme il arrive pour tous les monuments anciens et populaires. On connaît ce gracieux récit d'un évêque prisonnier répondant, du haut de son cachot,

[1] Dans ces processions générales on portait ordinairement la Vraie Croix de Saint-Laud, quelquefois aussi des reliques de la sainte Vierge et de saint Loup, ou bien le chef de Saint-Maurille. On allait le plus souvent au Ronceray. En 1581 on fit une procession du Saint Sacrement aux Récollets à l'occasion d'une pluie de sang aux Ponts-de-Cé ; et en 1714 procession générale à Saint-Aubin à cause des loups enragés qui faisaient beaucoup de mal en Anjou.

Digitized by Google

aux chants des enfants de chœur, au moment où la procession des Rameaux passait sous la porte Angevine. De cette porte si ancienne et qui méritait si bien son nom, il ne reste aucun vestige, et on ne peut déterminer son emplacement qu'à l'aide des murailles de la cité et des deux vieilles maisons entre lesquelles elle était située.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans la maison Saint-Pierre c'est son grenier à ogives « à poinçons fuselés en colonnes », et ses caves élevées que je n'oserais appeler gallo-romaines, mais qui, assurément, sont très anciennes et méritent d'être vues et examinées par les amateurs. L'entrée a lieu par les magasins de la maison Frémy qui reçoit les visiteurs avec une bonne grâce pleine d'empressement. Pour arriver à ces caves, on traverse la muraille de la cité, percée dans toute sa largeur par un tunnel qui permet de se rendre compte de son épaisseur (4m50) et de son mode de construction ; on reconnaît facilement l'emplecton romain, avec ses cordons de briques rouges, mais avec un appareil extérieur moins achevé que dans les belles constructions de la bonne époque. C'était le commencement de la décadence.

A l'extérieur, cette maison avait, en 1670, une petite boutique comme aujourd'hui, en face de l'Évêché, particularité qui n'est pas indiquée dans le dénombrement de 1675. De plus elle avait un porche qui s'avançait, ou plutôt *traversait*, pour employer l'expression du scribe, *sur la porte Angevine*. Cette circonstance sert à déterminer plus exactement encore la situation et la forme de cette porte. On remarque en effet, à différentes hauteurs, plusieurs fenêtres étroites et très rapprochées, assez irrégulièrement placées entre la maison de Saint-Pierre et la maison en colombage qui vient après. Une de ces fenêtres formait probablement autrefois une porte de communication avec le porche. De plus on voit encore dans le mur, au-dessus de ces fenêtres, un reste de poutre scié sur place, qui a pu appartenir

Digitized by Google

à l'ancienne charpente du porche en question. Ces détails, petits en apparence, ne doivent pas être passés sous silence parce qu'ils servent à fixer plus exactement la disposition d'une porte historique comme la porte Angevine, aussi connue de nom qu'elle l'est peu en réalité, et dont il ne nous est pas resté un seul dessin.

Le censif de 1670, où j'ai puisé tous les détails du précédent alinéa [1], nous apprend encore que le seigneur de Château-

[1] Ces détails m'ont paru assez intéressants, pour que le passage soit cité en entier. C'est du reste le seul endroit par lequel le censif diffère du dénombrement ; pour tous les autres que je cite plus loin, les deux registres sont absolument semblables, sauf quelques variantes sans importance.

« Noble et discrept Me Claude Apvril, prestre channoine de ladicte Église d'Angers, pour la maison cannonialle en laquelle il est demeurant, appellée la maison de Sainct-Pierre, estant vis à vis du palais episcopal dudict Angers, la rue tendante de l'église dudict Sainct-Maurice à la porte Angevinne entre deux ; en portion de laquelle maison y a bouticque ouvrante sur ladicte rue, exploitée par.... à tiltre de loyer ; et en laquelle maison y a un porche traversant sur ladicte porte Angevinne ; ladicte maison joignant d'un costé et aboutte d'un bout à ladicte rue, d'autre costé à la maison du grand archediaconnat ; d'autre bout aux murs de la citté, à l'endroit de la maison de Baralery ; pour ce est deub un denier. Néantmoins, le seigneur de Chasteaugontier soutient icelle maison estre en son fief, et luy en estre deub un estrelin et un eschaudé de debvoir, et prétend qu'il peut faire ses gardes en lad. maison, quand il est contraint de ce faire par le roy nostre sire, à cause de son duché d'Anjou. Néantmoins il est constant que le puy mutuel qui est entre ladicte maison et celle dudict grand archidiaconnat est du fief de céans ; cy 1 denier » (G. 406, fo 147 vo.)

Dans le censif de 1628, ce n'est pas le seigneur de Châteaugontier, mais Mgr le duc d'Alençon qui « maintient icelle maison estre en son fief, et luy en estre deub ung estellon et ung eschaudé ». Et dans un *nota* on rappelle que « par le livre blanc en parchemin... appert que lad. maison est au fief d'Allenczon... et que le sr d'Allenczon peult faire ces gardes en lad. maison, quant il est contrainct du duc d'Anjou de ce faire » (fo 132 vo). Voici maintenant ce que dit, sur ce sujet, le plus ancien censif du fief Saint-Maurice qui est probablement le livre blanc en parchemin : « quod quidem herbergamentum est dominorum decani et capituli... qui pro eodem herbergamento debent, anno quolibet, domino de Alenconio a quo tenetur, et est in feodo suo situatum, unum sterlinum et unum eschaude. Et potest dominus de Alenconio facere gardias suas in dicto hospicio tociens quociens compulsus est a domino duce Andegav. eas faciendi » (G. 404, fo 28). Ainsi dans cet ancien registre le droit du duc d'Alençon est donné comme certain et on n'en parle pas comme d'une simple prétention.

En 1732, le chapitre échangea cette maison avec celle de la cha-

Digitized by Google

gontier émettait certaines prétentions sur cette maison Saint-Pierre. Il soutenait qu'elle était de son fief et qu'à ce titre elle lui redevait un estancelin et un échaudé ; il prétendait aussi avoir le droit d'y séjourner avec ses hommes quand le roi, à cause de duché d'Anjou, l'obligeait à venir faire ses jours de garde à Angers. Le greffier, auteur du censif, se borne simplement à consigner cette prétention sans l'admettre ni la combattre. Je ferai remarquer à ce sujet que, dans le censif qui fut composé cinq ans après, il n'est plus question de cette réserve, mais qu'elle est reproduite de nouveau dans celui de 1767.

M. Port, dans ses notes sur Péan de la Tuilerie, a retracé en quelques lignes tout l'historique de cette maison de Saint-Pierre, dont il n'est pas parfaitement exact de dire qu' « elle couvrait tout le terrain en montant à droite, jusqu'à l'archidiaconé », car, du côté de la rue de l'Évêché, elle en était séparée par la maison qui porte aujourd'hui le n° 1 et appartient à M. de l'Étoile. C'est ce que prouvent les trois premiers articles du dénombrement que je vais citer.

Noble et discret maistre Mathurin Camus, prestre chanoine de lad. Église, pour la maison canonialle appellée Sainct-Pierre, par luy présentement occupée, estant vis-à-vis du palais épiscopal dud. Angers, la rue tendante de l'église dudit Sainct-Maurice à la porte Angevine entre deux, joignant ladite maison d'un costé, et aboutte d'un bout à ladite rue, d'aultre costé à la maison du grand archidiaconné, d'aultre bout aux murs de la cité, pour ce leur est deub de censif un denier au terme sainct Maurice.

Messire Alexandre Garande, prestre, grand archidiacre et chanoine de lad. Eglize, pour raison des maisons, cours,

pelle des Valleaux, qui appartenait à la fabrique de Saint-Maurice ; il se réservait le pouvoir d'y rentrer quand il lui plairait, à la condition de rembourser à la fabrique les dépenses qu'elle aurait faites, pour la reconstruction. La fabrique la garda en sa possession jusqu'à la Révolution ; le dernier reçu du cens annuel était signé Sapinaud, chanoine *fabriqueur*, 1789.

Digitized by Google

jardin et apartenances d'icelles, et de l'auditoire où l'archidiacre tenoit sa jurisdiction, le tout en un tenant joignant d'un costé aux murs de la cité, d'aultre costé la rue tendante du placistre de lad. église au palais épiscopal, aboutte d'un bout la place vide estant devant led. placistre, au devant de laquelle est la grande porte et principalle entrée desdites maisons, d'aultre bout la maison canonialle apellée Sainct-Pierre, lesquelles maisons cy dessus sont affectées audit archidiaconné, pour ce doibt deux deniers.

Noble et discret maistre Jean Martineau, prestre, archidiacre d'Oultre Mayne et chanoine de lad. Église, pour raison de la maison où l'on tenoit la jurisdiction dud. archidiacre d'Oultre Mayne, laquelle est située entre l'entrée de ladite maison canonialle appellée Sainct-Pierre, et partye desd. maisons du grand archidiaconné, joignant la rue tendant dud. placistre à la porte Angevine, pour ce doibt deux deniers.

Il y a dans le premier de ces articles un passage qui paraît confirmer la légère inexactitude, que j'ai signalée plus haut, relativement à l'étendue de la maison de Saint-Pierre : c'est celui où il est dit « qu'elle aboutte d'aultre costé à la maison du grand archidiaconé ». Mais cet *aboutement* n'avait pas lieu du côté de la rue qui descendait à la porte Angevine, comme on le voit clairement dans le troisième article, où il est déclaré que la maison habitée par Me Jean Martineau était « située entre *l'entrée* de ladite maison canoniale appellée Saint-Pierre et *partye* desd. maisons du grand archidiaconné, joignant la rue tendant dud. placistre à la porte Angevine ». Cette maison de Jean Martineau, appartenant maintenant à M. de l'Étoile, séparait donc la maison de Saint-Pierre du grand archidiaconé *du côté de la rue;* mais ces deux dernières, aboutissant toutes deux aux murailles de la cité, s'y confrontaient nécessairement, puisque la maison de Jean Martineau ne s'étendait pas jusque-là. Du reste l'emplacement où le grand archidiaconé avait autrefois ses cours, jardins,

Digitized by Google

appartenances et écuries, existe encore aujourd'hui parfaitement déterminé, à l'ouest de la maison de Saint-Pierre, sous la forme d'une cour fermée.

Ces remarques faites sur la position respective de ces trois maisons dont le dénombrement nous a fixé les limites, entrons dans quelques détails sur les deux dernières. Toutes deux étaient le siège d'une juridiction : la première, de la juridiction du grand archidiaconé qui s'étendait, selon le *Pouillé* de 1783, sur les archiprêtrés de Bourgueil, de La Flèche et du Lude, et non pas sur les habitués de Saint-Maurice et sur les six paroisses soumises à la loi diocésaine. La juridiction de l'archidiaconé d'Outre-Maine, dont le siège était dans la maison de Jean Martineau, archidiacre de ce nom, s'exerçait sur les doyennés ruraux d'entre Sarthe et Maine, de Craon et de Candé. Du reste, cette juridiction contentieuse avait été abolie au commencement du XVIIe siècle par défaut d'usage, et le dénombrement lui-même en manifeste la fin par le terme dont il se sert en disant qu'elle se *tenoit* dans les maisons dont il donne les confins. A cette époque les archidiacres ne faisaient plus que les visites pour l'évêque, chacun dans les paroisses de son ressort.

Le *placitre* dont il est ici parlé, était l'expression ordinairement employée pour désigner le parvis qui s'étendait devant la façade de Saint-Maurice. C'était anciennement un cimetière au milieu duquel s'élevait une croix renommée, appelée la croix de Simplé. Il s'y trouvait aussi une chaire à prêcher, et on y fit une chapelle vers 1470, derrière la croix. Cette chapelle fut démolie avec la chaire en 1682. Ce qui nous paraîtra incroyable, si nous jugeons le fait avec nos idées modernes, c'est que dans ce cimetière, placé devant une cathédrale, il se tenait un marché tous les samedis ; et le chapitre, qui y trouvait sans doute son compte, le maintint aussi longtemps qu'il put contre les officiers de la ville qui voulaient le supprimer. Ce placitre

Digitized by Google

était pavé et tout autour il y avait des bancs pour s'asseoir[1].

La maison du grand archidiaconé fut refaite telle que nous la voyons, en 1750; à la même époque fut aussi reconstruite la maison qui lui fait face dont nous parlerons plus loin. L'inscription que l'on voit sur le mur qui donne dans la rue de l'Evêché : *cy est la court du grant archidiacre* est d'une orthographe et d'un caractère beaucoup plus anciens; il est fort probable qu'elle était incrustée dans le mur du premier archidiaconé, et qu'on n'a fait que la replacer dans le nouveau.

Outre ce placitre ou parvis, il y en avait un autre à côté qui forme actuellement le bout de la rue du Parvis Saint-Maurice. Autrefois on l'appelait *placitre de terre* parce qu'il n'était pas pavé, et il conserva ce nom par la force de l'habitude, même quand on l'eut pavé en 1740, ce qui coûta 500 livres à la fabrique de Saint-Maurice. Péan se trompe assurément quand il dit que c'était la place « la moindre d'Angers pour la grandeur », car la place Falloux est plus petite encore. A l'extrémité de ce placitre se trouvaient deux culs-de-sac, ce que nous appelons aujourd'hui des impasses; l'un, celui de droite, conduisait à une maison canoniale, dont nous allons nous occuper, et aux communs du grand archidiaconé; l'autre, à gauche, menait à plusieurs maisons de chanoines, et se terminait à celle de Saint-Michel. Aujourd'hui cette dernière impasse est ouverte sur la

[1] Voir au sujet de ce placitre, la *Notice de la ville d'Angers*, par Thorode, dans la *Revue de l'Anjou*, 1888, t. I, pp. 372-375.

Dans les fouilles faites au mois de juillet dernier pour l'établissement d'un canal, on a trouvé sur la place Saint-Maurice, un peu à droite de la façade de la cathédrale, des fondations et, au milieu, un tombeau de pierre qui a été transporté au musée Saint-Jean. Malheureusement personne ne s'est trouvé là pour prendre les distances et examiner la forme et la disposition de ces fondations. Ce sont probablement celles de la chapelle ou de la chaire à prêcher; quant au tombeau, ce ne peut-être celui de G. Fournier qui fut démoli en 1682, ni celui de Dudoet, puisqu'il fut enterré devant la Croix de Simplé, laquelle se trouvait au milieu du parvis. Le canal a été creusé à deux mètres de profondeur, et toujours dans de la terre rapportée.

Digitized by Google

montée Saint-Maurice et fait partie de la rue du Parvis Saint-Maurice.

En face de ce placitre s'ouvre un grand portail sur une cour, au fond de laquelle on aperçoit du dehors deux bâtiments avec une tour en équerre. A droite de cette maison, aujourd'hui pensionnat des Sœurs de la Sagesse, il y en avait une autre, remplacée maintenant par la chapelle des Sœurs, qui servait d'habitation à un des sous-chantres de l'Église d'Angers. Cette maison n'avait rien de remarquable; la porte de sa cour s'ouvrait sur l'impasse de droite du placitre de terre, au fond de laquelle était l'entrée des écuries (que le censif de 1628 appelle *vieilles estables*) et autres dépendances de l'archidiaconé. Ces dépendances bornaient la maison du sous-chantre à l'orient, et la maison actuelle des Sœurs la limitait à l'occident. Voici, du reste, les confins donnés par le dénombrement, qui sont très clairs.

Maistre Jean Ropton, prestre, soubz chantre de ladite Église d'Angers, pour raison de la maison et apartenance d'une des soubz chanteryes, joignant d'un costé aux murs de la cité, d'aultre costé une petitte rue tendante dudit placistre à aller à ladite maison et aux écuiries de la maison du grand archidiaconné, finissant icelle petitte rue à l'entrée desdites ecuiries, abouttant d'un bout à la maison canonialle apellée *In pace* cy après confrontée, doibt neuf deniers de cens et quarante solz de rente ancienne et foncière à la bource des anniversaires de lad. Église.

A l'ouest de cette maison, sur laquelle il n'y a rien de particulier à dire, était celle dont nous avons indiqué plus haut la situation en face de l'ancien placitre de terre, et dont le dénombrement parle ainsi.

Noble et discret Me Ambroize Frogier, prestre, chanoine de lad. Église, pour la maison canonialle en laquelle il demeure, appellée *In pace*, aultrement la *Tour*, cour, jardin et appartenance d'icelle, joignant d'un costé lesd. murs de la cité,

Digitized by Google

d'aultre costé à la place vide estant au devant de ladite Église, aboutte d'un bout la maison de ladite soubz chanterye cy dessus confrontée, d'aultre bout la maison de l'une des bidelleryes de ladite Église cy après confrontée, pour ce doibt deux deniers.

Cette maison, une de celles qui offrent le plus d'intérêt, s'appelait donc alors, comme du temps de Péan, *In pace*. Ce nom est significatif et n'a pas besoin d'explication, il indique clairement qu'elle servait autrefois de prison. Elle paraît bien avoir été construite pour cette fin, avec ses enfilades de caves, formant deux étages à un endroit. Au bout de l'étage inférieur est un couloir assez long, qui conduit à une cave où l'on ne distingue aucune ouverture et qui a toutes les apparences d'un cachot. Sa voûte épaisse et solide est appuyée, du côté nord, sur une muraille présentant exactement le même appareil que le mur gallo-romain de la maison Saint-Pierre, et il ne peut y avoir doute sur son origine ancienne, c'est évidemment le mur de la cité. Cette maison avait un autre nom, celui de la Tour, parce que c'est derrière elle, sur la droite, que se trouve la tour dont le nom est au titre de cet article.

On y accède aujourd'hui par un escalier de huit marches, qui mène à une terrasse servant de promenoir, large de huit mètres environ, et entouré d'un parapet en tuffeau d'un mètre trente de hauteur, d'une construction assez récente. Autrefois la plate-forme de la tour était moins élevée. Dans des fouilles dernièrement pratiquées, on l'a retrouvée à près de deux mètres au-dessous du sol de cette terrasse, c'est-à-dire un peu au-dessous du niveau du rez-de-chaussée de la maison adjacente ; et tout autour un solide parapet, de la même maçonnerie que le reste de la tour, s'élevait de deux mètres environ au-dessus du chemin de ronde. Un sondage fait sur la terrasse, à cinq mètres de profondeur, n'a rencontré aucune voûte, mais seulement de la terre, ce qui est assez surprenant vu que de l'extérieur on aperçoit, au-

Digitized by Google

dessous de plusieurs ouvertures servant de gouttières, des meurtrières percées dans la muraille. Il est probable que, cette tour devenant inutile par la construction de la deuxième et de la troisième enceintes, et des maisons s'étant élevées tout près d'elle qui la masquaient complètement, elle fut démantelée, ses voûtes démolies, et tout son intérieur comblé de terre jusqu'au niveau du chemin de ronde. Plus tard on exhaussa de nouveau le sol à la hauteur de l'ancien parapet, sur lequel on éleva alors le nouveau en tuffeau.

Cet exhaussement a dû être fait à une époque assez rapprochée, car on a trouvé dans les fouilles dont j'ai parlé, à l'angle de la maison et de la tour, une sorte de petite muraille demi-circulaire en tuffeau, dans laquelle une pierre portait l'inscription suivante, assez grossièrement gravée et encadrée d'un trait :

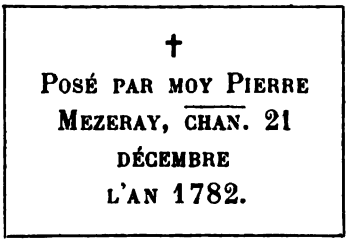

Ce petit mur formait probablement une niche où était placée une statue, et la date de l'inscription montre que ce n'est que depuis la Révolution qu'on a haussé l'ancien sol de la tour jusqu'au niveau actuel. A cette profondeur de deux mètres, là où finissent les gros murs de la tour, on leur a trouvé 2^{m}50 d'épaisseur, ce qui suppose au moins trois mètres à la base dans la rue Baudrière. On comprend dès lors comment la tour a pu résister aux rudes épreuves auxquelles elle a été soumise dans ses murs de fondation et de soutènement, ainsi que nous le dirons plus loin.

Après nous être rendu compte de tous ces détails, pas-

Digitized by Google

sons à la maison voisine, où se tient actuellement l'école gratuite des filles de la paroisse de Saint-Maurice. C'était autrefois une maison habitée par un bedeau de Saint-Maurice, et où en même temps se trouvaient l'auditoire et les prisons du chapitre, comme en fait foi l'article suivant :

Lesdits sieurs de chapitre pour la maison appellée les Prisons du chapitre, de laquelle André Girard jouist comme bedeau, et en icelle maison est l'auditoire où se tient la jurisdiction temporelle dudit chapitre, joignant d'un costé auxdits murs de la cité, d'aultre costé à une petitte rue tendante de ladite église à la maison canonialle apellée la maison de Sainct-Michel, d'un bout à la cour qui fut aultres fois en jardin dépendant de la maison du Chasteigner cy après confrontée, d'aultre bout à ladite maison canonialle de *In pace*, pour raison de laquelle maison les occupans ladite maison canonialle de Sainct-Michel doibvent deux deniers.

Puisque cette maison s'appelait les Prisons du chapitre, c'est apparemment que les prisons s'y trouvaient alors. Péan s'est donc trompé en les plaçant dans la maison voisine « appellée *In pace*, dit-il, parce que c'est dans cette maison que sont les prisons du chapitre de l'Église d'Angers » (p. 35). Elles y avaient été autrefois[1], il est vrai, nous l'avons dit plus haut; mais au XVIIe siècle elles se trouvaient dans la maison dont nous nous occupons. On pourrait encore supposer que, du temps de Péan, c'est-à-dire un siècle après ce dénombrement, les prisons avaient été de nouveau remises dans leur ancien local, c'est-à-dire dans la maison de l'*In pace*; mais on verra plus loin que cette supposition n'est guère probable.

Il n'est pas étonnant que le chapitre possédât des pri-

[1] Le censif de 1415 place déjà les prisons du chapitre dans la même maison où elles se trouvaient en 1675. D'autre part, il ne donne pas le nom d'*In pace* à la maison qui le porta plus tard; ce nom serait-il plus récent, et la maison l'aurait-elle reçu pour avoir servi exceptionnellement de cachot?

Digitized by Google

sons, puisqu'il avait droit de justice, en tant que seigneur, dans son fief Saint-Maurice. Il exerçait aussi la police dans toute la cité ; c'est ainsi qu'il s'occupe du pavage et du balayage des rues, ordonnant à un de ses bedeaux de faire le tour de la cité pour les faire balayer. C'est lui qui nomme le juge et les commissaires de police et, plusieurs fois, il choisit deux de ses membres pour remplir ces dernières fonctions. Du reste, il n'enfermait guère dans ses prisons que pour des délits peu graves et que j'appellerai *domestiques*. Ainsi au nombre des prisonniers nommés par les actes capitulaires, il y a un chanoine désobéissant, un chapelain qui était allé à Béhuart sans permission, un maître de psallette pour cause d'arrogance, un sous-diacre qui avait refusé de chanter. Comme grands coupables je n'ai trouvé qu'un voleur et une femme accusée de sortilège. On voit que le chapitre ne faisait pas de distinction de personnes. A l'occasion il prêtait ses prisons, par exemple à son doyen et à son trésorier qui avaient droit de juger, le premier les chapelains, et le second tous ceux qui commettaient des délits à l'intérieur de Saint-Maurice, mais n'avaient pas de local où mettre ceux qu'ils condamnaient. Dumesnil cite huit faits de ce genre de l'année 1444 à l'année 1495, cinq pour le trésorier et trois pour le doyen[1].

Outre ce droit de police, le chapitre était maître dans la cité dont il avait la garde des portes ; il confia cette charge en 1560 à l'un de ses membres, Christophe de la Barre, avec 50 livres de pension. Il était également chargé de faire réparer ou refaire les portes quand c'était nécessaire, et il obtint une sentence qui lui reconnaissait ce droit en 1548[2]. Les chanoines, du reste, payaient de leur personne quand il s'agissait de faire la garde. En 1378 il fut décidé que les chanoines, les chapelains et autres officiers de

[1] *Extrait des actes capitulaires*, par Dumesnil, pp. 510 et 555.
[2] *Ibidem*, p. 406.

Digitized by Google

l'église monteraient la garde aux portes; s'ils y manquaient, les chanoines devaient perdre le pain qu'ils recevaient au chapitre, et les chapelains 15 deniers. En 1576, année de troubles et d'alarmes, M. Eveillart, chanoine et archidiacre d'Outre-Loire, fut choisi par le chapitre pour capitaine du clergé. On comprend qu'avec ce pouvoir et cette responsabilité, dont il était très jaloux du reste, le chapitre ait eu besoin de prison pour se faire obéir et faire respecter ses ordres.

A la suite de cette maison des prisons, en venait une autre qui, auparavant, dépendait de la chapelle du Chasteigner, et qui, en 1670, était devenue maison canoniale à la suite de la réunion de ce petit bénéfice au chapitre. Elle s'appelait Chasteignier, du nom de la chapelle dont elle avait dépendu; c'est aujourd'hui la demeure de M. de Farcy au n° 3. Du côté d'occident, elle était bornée par une autre maison d'habitation d'un chanoine, appelée Saint-Michel, qui fermait en cul-de-sac la rue que nous appelons maintenant du Parvis Saint-Maurice, sur laquelle s'ouvrait sa principale entrée. Le bout de cette impasse était donc entre la maison de M. de Farcy et le bureau central d'octroi, et ce bureau était la maison même Saint-Michel qui allait ainsi des murs de la cité à la montée actuelle Saint-Maurice. A droite, en remontant l'impasse, et à côté de la maison canoniale Saint-Michel, dont il était cependant séparé par une allée commune conduisant à un puits [1], se trouvait un appentis qui dépendait de la maire chapelle de Jalais ou de Nozé. Chose curieuse et qui montre bien à quel point étaient enchevêtrés les uns dans les autres les biens comme les droits, dans le système féodal, cet appentis relevait du fief Saint-Maurice, et la maison voisine à laquelle il appartenait, située tout à côté sur la montée Saint-Maurice,

[1] Ce puits existe encore, fermé par une porte, à l'angle de la maison qui fait le coin de la montée Saint-Maurice et de la rue du Parvis Saint-Maurice.

Digitized by Google

faisait partie du fief des palais et régales d'Angers[1], et par conséquent n'est pas entrée dans le présent dénombrement. Nous rencontrerons souvent de pareils exemples, dans notre présent travail. Voici du reste les trois articles qui confirmeront tout ce que je viens de dire.

Noble et discret maistre Jaques Auuril sieur de Lancrau, chanoine de lad. Église, pour la maison à présent canonialle et cy devant dépendante de la chapelle du Chasteigner, déservie en lad. Église, joignant d'un costé la maison canoniale appellée Sainct-Michel, d'aultre costé, ladite maison des Prisons de chapitre, aboutte d'un bout auxd. murs de la cité, d'aultre bout à lad. petitte rue tendante de lad. église à lad. maison appellée Sainct-Michel, pour ce doibt deux deniers.

Noble et discret Me Pierre Valtere prestre, aussy chanoine de lad. Église, pour raison de lad. maison canoniale de Sainct-Michel, cour et apartenance d'icelle, joignant d'un costé auxdits murs de la cité, d'aultre costé la rue qui descend de ladite église à la fontaine Puy de Boullet, aboutte d'un bout à la maison de lad. chapelle du Chasteigner, d'autre bout aux apartenances d'une maire chapelle de lad. église, pour ce doibt deux deniers.

Maistre Pierre de Touche, prestre, maire chaplain en lad. Église, pour un apenty de maison dépendant de la maison de sa maire chapelle, lequel apenty joint d'un costé la maison de la chapelle des Biards, d'aultre costé une entrée commune à aller au puids de lad. maison canoniale apellée Sainct-Michel, aboutte d'un bout l'autre corps de maison de ladite maire chapelle, que l'on dit estre du fief des palais et régales d'Angers, d'aultre bout à la rue tendante de ladite église a l'entrée principalle de ladite maison canoniale de Sainct-Michel, pour raison de quoy doibt deux deniers.

[1] Quel était ce fief des palais et régales d'Angers ? Probablement le fief de l'Evêché, car le censif de 1415 parlant de cette même maison dit : « que domus situata est in feodo domini episcopi Andegavensis » (fo 29).

Digitized by Google

Avant d'arriver au bout de notre inspection sur ce quartier si intéressant, où nous n'avons rencontré jusqu'ici que des maisons de chanoines, sauf une seule habitée par un chapelain, il nous reste à voir les deux dernières qui ne nous offriront pas moins d'intérêt. La première, faisant suite à l'appentis et à la maison de la maire chapelle de Jalais, était habitée par le chapelain qui desservait la chapelle des Biards ou de Saint-Gatien dans l'église Saint-Maurice. Bornée à l'est par la maison de la chapelle Saint-André, elle allait, de la petite rue descendant du placitre à la maison Saint-Michel, jusqu'à la rue qui descendait de Saint-Maurice à la porte de Fer, et qui est appelée aujourd'hui montée Saint-Maurice. C'est dans cette maison que, d'après un arrêté du chapitre, durent être transportés en 1765 l'auditoire des deux juridictions ecclésiastique et civile, et les prisons du chapitre, qui se trouvaient, comme nous l'avons dit plus haut, dans la maison de la Bidellerie, juste en face de celle des Biards de l'autre côté de l'impasse. C'est une nouvelle preuve de l'erreur que commit Péan, quelques années après, en plaçant les prisons dans la maison de l'*In pace*, attribuant ainsi à son époque un fait ancien. On peut prétendre, il est vrai, que ce transfert eut lieu plus tard dans la maison de l'*In pace;* mais j'en doute fort, parce que dans ce cas Brossier, à qui j'emprunte tous les détails qui ne sont pas dans la dénombrement ou dont je n'indique pas la provenance, l'aurait certainement mentionné, puisqu'il a commencé son ouvrage en 1766. Du reste, le censif de 1767, fait par Thorode, continue à donner à chacune des deux maisons leur nom respectif de *In pace* et des Prisons.

Voici les articles qui concernent la maison de la chapelle des Biards, et celle de la chapelle de Saint-André dont je parlerai ensuite.

Maistre Philippes Cryé, prestre, chaplain de la chapelle des Biards, *alias* S. Gatian déservie en lad. église, pour la

Digitized by Google

maison dépendante du temporel de lad. chapelle, joignant d'un costé à la maison de la chapelle de Sainct-André, d'aultre costé la maison dépendante de la maison de la chapelle de Jalais aussy déservie en lad. église, aboutte d'un bout au pavé de la rue descendante de lad. église à la porte de Fer, d'aultre bout à la rue tendante du placistre à lad. maison canoniale de Sainct-Michel, pour ce doibt cinq solz six deniers.

Noble et discret Me Gilles Ménage, chaplain de la chapelle de Sainct-André déservie en lad. églize, pour raison de la maison, cour et apartenance de ladite chapelle située devant le placistre de ladite églize, en l'un des coings de laquelle maison on avoit de coustume de tenir la jurisdiction de l'archidiaconné d'Oultre Loire, et auquel coing est planté le posteau de boys où sont amprains les écussons et armes dud. chapitre, et au dessoubz attaché le collier de fer pour marque de jurisdiction, ladite maison et apartenance joignant d'un costé la maison de la chapelle des Biards cy dessus confrontée, d'aultre costé au placistre et place vide estant entre lad. maison et celle du grand archidiaconné, aboutte d'un bout à la rue descendante dudit placistre à lad. maison canoniale de Sainct-Michel, d'aultre bout à la rue descendante de ladite églize à la Fontaine Puy de Boullet; le debvoir de laquelle maison est compris soubz celuy de quinze solz dix deniers deub pour tout le temporel de lad. chapelle cy après déclaré.

Cette dernière maison a cela de particulièrement intéressant pour les Angevins qu'elle servait de demeure à Gilles Ménage, une des gloires de l'Anjou (gloire un peu surfaite, il est vrai), quand il venait à Angers, ce qui était rare, je suppose, les charmes du commerce littéraire avec les beaux esprits et les savants de son temps le retenant le plus souvent à Paris. Elle lui était affectée en sa qualité de chapelain de la chapelle Saint-André dont il était pourvu. C'était le siège de la juridiction de l'archidiaconé d'Outre-Loire, dont la maison du titulaire se trouvait dans la rue actuelle de Donadieu de Puicharic. Dans l'un des coins de cette

Digitized by Google

maison, là précisément où se tenait autrefois cette juridiction, était planté « le posteau où sont emprainz les écussons et armes dudit chapitre et au dessoubz attaché le collier de fer pour marque de jurisdiction. »

Elle fut rebâtie vers 1750, car en 1748 messieurs du clergé d'Anjou prirent cette maison au titulaire de cette chapelle, et à sa place firent construire celle que nous voyons maintenant, pour servir de bureau des décimes. En souvenir sans doute de ce qu'elle avait été autrefois, le chapitre qui, en sa qualité de baron du grand fief, avait le droit de faire imprimer et afficher des ordonnances de police, en faisait placer un exemplaire au pilier qui est près du coin de cette maison. Ce droit lui attira une affaire en 1764 avec le présidial qui en était jaloux. M. Mezeray, chanoine, le même probablement qui fit placer une première pierre dans la tour, commissaire de police cette année-là, ayant ordonné à son sénéchal de rendre une ordonnance pour le balayage des rues de la cité, où cette ordonnance fut affichée, comme d'usage, les conseillers du présidial en furent fort mécontents ; et l'un d'eux, M. de Livonnière, qui habitait, dans la cité, une maison canoniale qu'il tenait en location du chapitre, alla jusqu'à arracher lui-même l'exemplaire qu'on avait affiché sur le pilier de la maison des décimes. Le chapitre, justement irrité et s'appuyant sur l'usage de Paris, déclara au présidial qu'il était dans la résolution de soutenir, par tous les moyens, son droit de police dans la cité. Et en effet, il continua à l'exercer comme par le passé, car en 1884 je trouve encore deux commissaires de police nommés par lui.

Après avoir ainsi passé en revue toutes ces maisons qui dominent les murailles de la cité et la tour de Villebon, examinons celles qui s'élèvent à leurs pieds dans la rue Baudrière ; mais là nous irons plus vite, parce que ce sont des maisons particulières qui n'ont pas le même intérêt

Digitized by Google

que celles qui ont été le siège d'un pouvoir public, ou d'une institution religieuse ou civile groupant un certain nombre d'hommes autour d'elle. Prenons le chemin qui « descend du parvis Saint-Maurice à la Porte de Fer », et allons jusqu'à la Fontaine Pied-Boulet.

Cette fontaine était autrefois dans le même état que de nos jours ; seulement un appentis, appuyé sur la maison à l'angle de la rue Baudrière et de la montée Saint-Maurice, remplissait tout l'espace libre jusqu'à la fontaine, ce qui réduisait d'autant la place déjà si étroite où elle était placée. Mais la nécessité de resserrer leurs demeures à l'abri des murailles obligeait nos pères à être si ménagers de l'espace à l'intérieur des villes fortifiées, que nous n'avons pas le droit de leur reprocher cet appentis qui, du reste, n'existait plus à l'époque du dénombrement.

La maison qui est devant la fontaine a été construite sur l'emplacement de deux autres avant l'année 1628. A sa suite le chapitre en possédait trois autres jusqu'à la rue Tire-Jaret actuelle qui, autrefois, se nommait « rue Merceron, autrement Mirecon, traversant de ladite Porte-de-Fer à la rue Baudrière, par devant la fontaine appellée Mirecon », à côté de laquelle était une étable. Si j'ajoute à cette citation que le porche établi sur cette rue Mirecon, comme on le voit encore aujourd'hui, était du fief du roi [1] (et auparavant, en 1628, du duc d'Anjou), j'aurai dit tout ce qui mérite d'être rappelé sur ce pâté de maisons, dans lequel habitèrent de 1670 à 1675 : Denis Chartier, droguiste, devant la fontaine Puy-de-Boulet ; Nicolas Pelletier, maître chirurgien, et après lui son fils Abraham, dans la maison

[1] Les limites de ce fief minuscule étaient autrefois indiquées par deux galeries ou boutiques (baletus), selon ce passage du censif de 1415 : « Verumptamen officiarii domini ducis Andegavie dicunt et asserunt quod unus baletus, qui est situatus in introitu dicte domus ex parte vici Baudrerii, et unus alter baletus, qui est inter dictam domum et dictum stabulum, sunt in feodo domini ducis Andegavie. » (H. 404, f° 21.)

Digitized by Google

suivante ; et dans la maison voisine un maître cordonnier, puis un maître boulanger et René Leroy, horloger ; enfin dans la dernière maison René Gasnier, sergent royal.

A partir du porche en remontant la rue Baudrière, à droite, le chapitre possédait sept maisons, comprises dans le dénombrement, jusqu'à celle derrière laquelle se trouvait la tour. Il y en avait encore sept à huit autres qui ne sont pas portées dans la déclaration, parce qu'elles n'étaient pas du fief, selon l'expression du registre 406, qui donne les limites de plusieurs (f°s 210 v° et 211).

Les six premières maisons, à partir du porche de la rue Tire-Jaret, relevaient toutes du chapitre. Voici les noms et les professions les plus remarquables de ceux qui les ont habitées : la première, Gasnier sergent royal, le même qui possédait la maison de l'autre côté de la rue Tire-Jaret, et après lui un apothicaire. La deuxième, un autre boulanger. C'est derrière cette maison que se trouvait la fontaine de Mirecon, à droite par conséquent et non à gauche en descendant vers la rue Baudrière, puisque cette maison touchait aux murs de la cité. La troisième, noble homme Gilles Camus. La quatrième, Renard marchand, P. Picard, fondeur, et Gasnier notaire. La cinquième, Jehan du Cymetière. La sixième, René Bellanger fondeur, puis successivement un teinturier, un perruquier, un marchand revendeur. Venaient ensuite deux ou trois maisons qui ne dépendaient pas du chapitre, dont l'une était habitée par « noble homme Simon Poisson », après lesquelles se trouvait la septième maison relevant du chapitre, où demeurèrent successivement Isaac George marchand, et Abraham Chrestien, maître armurier ; Mme de Genouillac et Henri du Verdier de Genouillac. A la suite de cette maison il y en avait quatre ou cinq qui n'étaient pas du fief ; parmi leurs habitants le registre 406 cite un cordonnier, un menuisier, et Pierre Garrel *horlogeur*. Enfin, nous voici arrivés à la maison derrière laquelle s'élève la tour.

Digitized by Google

Anthoine Ollivier, praticien, pour la tollérance anciennement accordée à ses prédécesseurs par ledit chapitre d'assoir les mairains d'une maison à luy appartenante, cituée sur ladite rue Baudrière, contre les murs de la cité, proche la tour de Villebon, ladite maison joignante d'un costé la maison de René Reners (ou Revers), d'aultre costé celle des héritiers de Mathurin Cottereau, aboutte d'un bout lesd. murs de la cité, d'aultre bout lad. rue Baudrière, doibt dix solz de cens.

Le possesseur de cette maison est un praticien[1], et la tour, appelée ici de Villebon, est bien la même, sans contestation possible, que Péan désigne sous le nom de *Vilbon*, en la plaçant à tort à une grande proximité de la porte Angevine, faute d'avoir mesuré exactement les distances. Il ne peut y avoir aucun doute à ce sujet, puisque cette tour « joint, comme celle dont parle Péan, la maison canoniale appellée *In pace* ». Du reste entre elle et la porte Angevine il n'y a aucune autre tour, comme je m'en suis assuré par moi-même, en visitant les maisons qui les séparent.

On remarquera que le cens, payé par Antoine Ollivier, est plus fort que celui des autres propriétaires, et l'article précédent nous en fournit la raison dans la permission, que ses prédécesseurs avaient obtenue du chapitre, d'appuyer contre les murailles et la tour les *merrains* (ou soliveaux) de leur toit. Cette permission s'explique facilement quand on voit le peu de terrain qui s'étend entre la tour et la rue Baudrière; si le chapitre ne l'eût accordée il aurait été difficile, pour ne pas dire impossible, d'y bâtir une maison convenable. Mais les propriétaires successifs ne se contentèrent pas de cette première tolérance du chapitre, et ils pensèrent que « certains escorchemens faictz esdites murailles en bâtissant lesd. maisons », pour me servir des termes du registre (H. 405 f° 180), leur permettraient de

[1] Le praticien autrefois était un homme de loi connaissant bien la procédure et le côté pratique de la justice. Aujourd'hui, c'est plutôt un médecin habile en son art dont il possède à fond les secrets.

Digitized by Google

s'établir plus au large. Dans la suite, se trouvant encore trop à l'étroit dans cette maison, ils cherchèrent à se donner de l'air et de l'espace en creusant davantage dans les murs de fondation et de soutènement de la tour. Mais je pense que ce travail de sape, poussé au point où nous le voyons, ne s'est pas fait tout entier du temps du chapitre qui n'aurait pas manqué de l'arrêter, jaloux comme il l'était de tout ce qui touchait à ses possessions et à ses droits. La Révolution y a bien aussi quelque peu contribué, ainsi que l'époque contemporaine, comme je l'ai entendu dire[1].

[1] Tout ce qui précède était composé et prêt à être tiré, quand la pièce suivante m'est tombée sous les yeux, qui montre qu'en 1601 les principaux *escorchemens* étaient déjà faits à la tour; on comprend dès lors le cens de 10 sols imposé au propriétaire par le chapitre.

« Du procès-verbal de montrée faite sur une maison rue Baudrière, appartenante à Pierre Giles, maître coutelier, pour entreprises sur les murs de la cité, le 12 septembre 1601.

« *Rapport des experts.* — Dagobert Guillot, Estienne Briffault et René Viriot, maistres maçons experts, nous ont dit avoir veu et exactement considéré lesdites choses à eux montrées, et que à l'endroit dudit logis y a une grande tour dépendante des murs de ladite cité, et que en la cave dudit logis, partie de la retombée de la voulte d'icelle porte et est engravée au dedans des murs de ladite tour; et que en la boutique y a une vir (*sic*, *lisez* vis, escalier à vis) qui est pour monter depuis le fond de la cave jusques au superfice dudit logis, laquelle vir est renfoncée au droit de la boutique, au dedans de la tour, de sept pieds et demy, et sur la longueur de six pieds; et au costé de ladite vir, et à l'endroit où sont les forges et souflets, y a un renfoncement d'un pied et demi dans les murs de ladite tour, sur la longueur de huit pieds et demy, le tout revenant à quatorze pieds et demy de longueur. Et en la première estaige étant sur la dite boutique, ont trouvé que ladite vir est aussi renfoncée dans lesdits murs de ladite tour de cinq pieds; et à costé d'icelle vir, tirant vers la cheminée, y a un renfoncement de cinq pieds et demy de longueur, le dessus duquel est voulté par le davant d'un arc de tuffeau de deux pieds d'époisseur oudit encasement; lequel arc de tuffeau leur est aparu à l'œil avoir esté fait depuis sept à huit ans en ça, et le reste dudit renfoncement, à sa dite profondeur, étant au derrière dudit arc ou voulte de tuffeau, est de mesme nature desdits murs et sans auculne portée. Et au troisième estaige dudit logis, ont dit y avoir trouvé ung renfoncement d'un pied et demi de profondeur, dans lesdits murs de ladite tour, en la mesme longueur de quartorze pieds et demy; et qu'au grenier et dernier estaige dudit logis y a ung pareil enfoncement esdits murs de ladite tour, et de pareille longueur que le susdit. Et oultre nous ont dit que tous lesdits renfoncement et encasement, ensemble la retombée de la voulte de ladite cave, ont esté faits et entreprins dans lesdits murs de ladite tour depuis la construction desdits tour et murs, et que lesdits encasemens peuvent, par laps de temps, apporter et attirer

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, c'est chose curieuse que d'examiner, dans cette tour dégagée de tout obstacle, les nombreuses et profondes entailles dont elle a été victime de la part de propriétaires désireux de s'agrandir à ses dépens. Non seulement ils lui ont enlevé profondément tout son revêtement, sur une épaisseur de deux pieds, jusqu'à la hauteur de huit à neuf mètres, mais encore ils ont creusé jusqu'au deuxième étage, dans le plein de sa maçonnerie, des excavations de un mètre et plus de profondeur pour y établir, sur le devant, ici un lit en alcôve, là un placard profond, et, sur les deux côtés, des cages d'escalier montant à l'étage supérieur. A droite, près de la muraille, on a même creusé un petit réduit à deux mètres de profondeur ; et dans le bas l'escalier descendant à la cave est encastré tout à fait dans le mur de fondation. Il a fallu que la tour fût rudement solide pour résister à un pareil traitement sans qu'il s'y produisît la moindre fissure. Et, en effet, la partie supérieure en est parfaitement conservée, ce qui va nous permettre d'étudier sa construction.

A quelle époque faut-il la faire remonter? C'est assez difficile à déterminer d'une façon précise. Il est certain, cependant, qu'elle n'est pas gallo-romaine comme la première enceinte. Bien que la date de construction de cette enceinte ne soit pas absolument certaine, on peut dire, cependant, sans crainte de se tromper, qu'elle a été élevée entre la fin du IVe et la première moitié du Ve siècle. Elle

la ruyne de ladite tour, attendu mesme que ladite tour n'est couverte et est seulement *remplie de terre jusques au ras du pavé* de ladite cité ; ce qu'ils ont dit pour avoir veu ladite tour par le dedans de ladite cité et au dessus d'icelle tour. Et oultre ont dit que partie des mesrains de la maison dudit Giles portent et sont engravés dans les murs de ladite tour. Et oultre, ont dit et rapporté que en la sarche de ladite vir y a plusieurs renfoncemens de fenestres en oultre lesdits encasemens ci-dessus mentionnés. Et est ce qu'ils nous ont dit et rapporté. Donné à Angers par nous Claude Guérin, licentié ès droits, advocat au siège présidial dudit lieu, sénéchal de la court temporelle de messieurs du chapitre de l'Eglise d'Angers, le 12e jour de septembre l'an 1601. (G. 400.)

Digitized by Google

était bâtie en blocage, selon l'usage de ce temps, avec revêtement en petit appareil et cordons de briques, comme il est facile de le voir dans les caves de la maison Saint-Pierre. Or, la tour de Villebon ne nous montre rien de pareil à première vue, du moins dans la partie supérieure. Le parement extérieur est en pierres irrégulières de schiste plat, disposées comme aux tours du château, mais sans les assises de tuffeau qui, dans celles-ci, sont placées de distance en distance. Sa construction est donc moins soignée et moins parfaite, elle offre même quelque chose de défectueux et, par conséquent, postérieure de beaucoup à la première enceinte, elle est probablement antérieure à la seconde, et doit être reportée à un temps où les bonnes méthodes de construction, perdues depuis l'époque gallo-romaine, n'étaient pas encore retrouvées.

Je serais assez incliné à la faire remonter au commencement du IXe siècle, c'est-à-dire avant la seconde enceinte qui fut construite à la fin de ce siècle là, selon des conjectures très plausibles[1]. A cette époque de continuelles alarmes causées par les invasions des Normands, il était nécessaire de fortifier et de consolider la première enceinte sur les points les plus menacés. M. Port lui-même avoue que des tours rondes furent *surajoutées* aux murs de la cité. Du reste, il aurait été inutile de construire cette tour après la seconde enceinte, qui protégeait précisément ce côté de la cité, puisqu'elle enveloppait la nouvelle ville qui s'était formée dans cette direction, en passant par les rues de la Poissonnerie, Valdemaine et par la chaussée Saint-Pierre. Il y a une grosse difficulté à cette supposition, s'il est vrai que la seconde enceinte était en emplecton à la manière romaine, comme il paraît qu'on en a trouvé des débris dans la rue de la Poissonnerie et de la Parcheminerie, car notre tour étant bâtie en schiste plat, leur serait forcément

[1] Voir à ce sujet un excellent travail de M. d'Espinay, intitulé les *Enceintes d'Angers*, pp. 48-52.

Digitized by Google

postérieure. Dans ce cas, on pourrait en attribuer la construction à Jean-sans-Terre, qui fit remanier la seconde enceinte et fortifier la première, à la suite d'un des sièges qu'Angers soutint au cours des guerres de ce prince avec le roi de France[1]. C'est peut-être là l'hypothèse la plus acceptable et la mieux fondée.

Ici une question se pose au sujet du cens imposé par le chapitre à cause de l'appui que les maisons prenaient sur les murs de la cité. Pourquoi le chapitre imposait-il un pareil cens et quel droit avait-il sur ces murs? Quant à l'existence de ce droit il est certain; car si le chapitre se faisait payer un cens par certains propriétaires pour leur permettre d'appuyer contre les murs les poutres de leurs maisons, il en empêcha d'autres, au prix d'un procès, de prendre la même liberté. Sa permission est nécessaire même pour des choses de minime importance, par exemple à un tailleur pour appliquer sur le mur « une enseigne de son métier ». D'autres fois, le chapitre met des conditions : Ainsi il permet à l'un d'élever une cheminée près de la maison Saint-Pierre, à condition de l'abattre *toutes les fois qu'il leur plaira;* à un autre « d'asseoir une estude de menuizerie » à sa maison du côté de la porte Angevine, « à la charge de l'oster quand bon sembleroit à messieurs ».

Après une sentence condamnant les religieux de l'abbaye de Toussaint « à retirer leurs merrains estans ès murailles de la cité » dans une maison qu'ils possédaient sur le fief du roi, cette abbaye fit en 1601 une transaction avec le chapitre, dans laquelle elle reconnut que les murailles de la cité *sont et appartiennent pour le tout* aux s^rs^ doyen et chapitre, et s'engagea à payer 5 sols de cens « pour la tollérance et permission que lesdits appentis demeurent comme ils sont », appuyés contre les murs. De quel droit ces murailles leur appartenaient-elles? Des lettres royaux

[1] *Enceintes d'Angers*, pp. 28 et 36.

Digitized by Google

de François Ier, adressés en 1537 au sénéchal d'Anjou, vont nous éclairer à ce sujet.

« François... nous, ces choses considérées, désirant pourvoir à l'indempnité de nos subjects, et que les places et édifices de notre royaume soient entretenues en décoration à ce que le regart public ne soit difforme, vous mandons... il vous appert... que lad. église soit enclose au pourtour de grosses murailles fortes, où étoit d'antiquité la basse-cour du château d'Angers, qui pourroit en temps de hostilité servir de forteresse et défense publique, estant de fondation royal et par ce n'est loisible à personne privées bastir ne approches près lesdites murailles, ne se héberger de disposition de droit, mais y doit avoir distance... Faites inhibitions et défenses de par nous, à tous ceux qu'il appartiendra, qu'ils nayent à aucunement bâtir... maisons au long desd. murs, ne en iceux asseoir quelconques poultres..., mais y laisse entre ledit édifice public et lesdits édifices particuliers telle distance que verrés estre à faire tant pour le bien de nous... que pour le public prouffit... voulons lesd. exposants estre receus à requérir que les bâtiments et édifices... faits contre les anciens murs soient desmolis et ostés, et la distance requise entre lesd. édifices publics et privés estre tenue. » (G. 400).

D'après ces lettres on voit que le chapitre n'avait pas un droit de propriété strict sur ces murailles, mais plutôt un droit de seigneurie; elles lui appartenaient à titre de représentant du pouvoir public, chargé de les maintenir et conserver comme pouvant servir, en temps d'hostilité, de forteresse et de défense commune. Aussi plus tard, en 1784, ce motif d'utilité publique n'existant plus, le chapitre ayant voulu empêcher un sieur Roulet de reconstruire sa maison près des murs, il perdit son procès. Le curieux *Mémoire* écrit à ce sujet mérite d'être lu [1].

[1] Ce *Mémoire* (G. 400) a été écrit contre le chapitre pour le sieur Roulet, premier huissier audiencier au consulat d'Angers. Il renferme

Digitized by Google

Un autre document de 1422 nous montre que le chapitre possédait la cité en tant que seigneur, qu'il la tenait du roi en régale, et qu'il en avait la garde comme d'une forteresse pouvant servir de refuge à tous les habitants de la ville. Il m'a paru utile de publier ce document qui précise ainsi plus exactement les limites du droit de propriété du chapitre sur les murs. Un autre motif m'y engage également, c'est que la tour, dont il est fait mention dans cette pièce, est très probablement la tour de Villebon, bien qu'elle n'y soit pas nommée. Il s'agit évidemment d'une tour très élevée, et devant dominer les maisons qui sont à ses pieds. Or, les trois autres tours de la première enceinte (les deux de la vieille chartre et la troisième près de la place Saint-Maurice) n'étaient pas, ainsi que les murailles, très hautes et ne dépassaient guère les maisons qui les entouraient. Si l'acte d'accord dont je vais citer la plus grande partie, concernait vraiment notre tour de Villebon, comme je le pense, elle aurait l'avantage de nous donner la date de la construction de son sommet dans l'état où nous le voyons aujourd'hui, celle de la construction de la tour elle-même restant toujours douteuse.

« De la transaction passée entre le chapitre de l'Eglise d'Angers et Jean le Camus, devant le Pot, notaire à Angers, le 10 février 1422.

« Le chapitre requéroit que ledit le Camus fût condamné à rabaisser la maison qu'il avoit nouvellement fait édifier dans la rue Baudrière près les murs de la cité, et à côté d'une des tours d'icelle, si bas que ne pussent les vues d'une maison canoniale être occupées.

« Lequel Camus répondoit qu'il avoit pris une place vuide au fief du roi, en laquelle place il avoit fait édifier ladite

une autre déclaration de 1737 au sujet de la maison située devant la tour, dans laquelle cette dernière est appelée tour de *Villebonne*. Cette déclaration est conçue presque dans les mêmes termes que celle du dénombrement de 1675, et mentionne toujours les dix solz de cens pour les escorchemens faits au mur.

Digitized by Google

maison d'icelle hauteur, comme bon lui avoit semblé..., qu'il n'étoit pas sujet du chapitre.

« Le chapitre répliquoit que la cité, dont il est seigneur à cause de sa fondation, est ancienne forteresse close à hauts murs à portes... tenue du roi en régale, nuement, et est le retrait et garde d'eux ; et en cas de nécessité la garde et retrait non pas d'eux, mais de tous les habitants de ladite ville ; pourquoi il n'a été licite audit Camus, ne à toute autre personne privée faire construire ne édifier près ne joignant des tours et murs d'icelle cité, ne au dessus desdites tours et murs, ne aucunement occuper les vues des maisons canoniales.

« Finallement, en notre court à Angers, en droit par devant nous personnellement establi ledit Jehan le Camus, défendeur... confesse que il a pacifié, traicté et accordé avec lesdits doyen et chapitre en la forme et manière que cy après s'ensuit.

« C'est assavoir, afin que sadite maison soit et demeure de sadite hauteur, dont elle est de présent, et pour eschiver, (esquiver, éviter) les dommages qu'il pourroit avoir en icelle, si elle estoit abessée et récindée pour les causes dessus dites, et afin qu'il ne la feist rabesser, et pour matière de plait eschiver, il a promis et promet, sera et est tenu faire hausser à ses dépens tout en tour, bien et prouffitablement à créneaux, les murs du haut de ladite tour, de pierre et de mortier, de chaux et sablon, de petit mur de telle épesseur comme celui qui y est de présent, dedans le my-aoust prochainement venant, bien et prouffitablement à créneaux, comme elle a été anciennement, de la haulteur et plus hault que le fest de sa dite maison, afin que ou temps à venir on ne puisse avoir yssue, entrée ne veues de l'un en l'autre, ne porter préjudice aucun l'un à l'autre. Et aussi sera tenu faire coulomber le plus prochain quartier de son pignon, au dessus des antravaux de sadite maison de la part de devers ladite tour, fort et près l'un de l'autre que

Digitized by Google

personne n'y puisse passer, et faire la terrasse d'icelui colombage hérissonner de chaux et de sablon par dehors et tillier par dedans, et pareillement tillier la couverture de sadite maison du cousté de ladite cité contre les chevrons, tellement que lui ne autres demourans en sa dite maison, ne puisse au temps avenir avoir yssue de sadite maison veues en contre sur ladite cité, tour, ne maison d'icelle cité. Et fera ledit Camus asseoir une goutière bien bas au dessous de ladite tour, sur un petit appenti, en telle manière que par ce il ne aura aucunes veues ou entrée en ladite tour, le tout à la paine de cent escut d'or à appliquer auxdits sieurs, en cas de deffault de faire toutes et chacunes les choses dessus dites... Et en oultre ledit Camus sera tenu recéper et mettre en réparation lesdits murs de ladite cité, en droit de sa dite maison et aussi de ladite tour par le dehors devers lui, si besoin est, et tellement que aucun inconvénient de ruyne ne s'en puisse ou doye ensuyvre en défaut de recéper ou réparer lesdits murs et tour, au bas et au droit de sadite maison pour une fois seulement, sans plus y estre tenu, si par le fait de lui ou de ses gens n'y estoit après ledit recepvement fait dommage ; et faire tellement esgouter les eaues et porter qu'elles ne puissent faire nuisance aux murs de ladite cité et tour. Et si lesdits doyen et chapitre vouloient visiter lesdits murs et tour à l'endroit d'icelle maison, pour veoir s'ils sont en bonne réparation, ou pour y faire aucune édification, ledit Jehan le Camus ne ses hers ne ayans sa cause ne pourront, ou temps avenir, contredire ne empescher que lesdits doyen et chapitre, leurs successeurs, ne puissent aller, entrer et venir, licitement par justice, par ladite maison, pour ce faire, toutes fois et quantes qu'il en sera nécessité. Et si le cas advenoit que, par faute de réparation ou autrement, ladite maison cheist ou fût ruynée, ledit Camus, ses hers ou ayans cause de lui, ne pourroit réédifier ladite maison de la hauteur qu'elle est de présent, plus haut que lesdits murs, sans

Digitized by Google

l'acentement desdits doyens et chapitre. Auquel traicté et accord et tout ce que dessus est dit tenir, garder, faire et accomplir... Donné à Angiers soubz le scel estably aux contrats de notre dite court, le 16e jour du mois de février, l'an de grâce 1482. »

Je termine ce qui concerne cette maison du sieur Ollivier en disant que, sur son emplacement, sous une poutre, on a trouvé un denier tournois dont l'effigie était défigurée, et qui portait le nom de GASTON... Au revers on lit : un denier tournois 1591. Il y avait aussi deux jetons de présence : l'un, de la bataille d'Arques, m'a-t-on dit, représentait d'un côté Henri IV, armé, l'épée à la main, l'écharpe en sautoir, avec ces mots : HENRICUS IIII, GALLIÆ ET NAVA. REX. De l'autre côté, une épée, la pointe éclairée par en haut et surmontée d'une couronne de laurier et de deux palmes, portant la couronne royale, à gauche les armes de France, à droite celles de Navarre avec la légende : OMNIS VICTORIA A DEO. 1596. L'autre, de la chambre des comptes, portait l'effigie de Louis XIV avec ces mots : LUD. XIIII D. G. FR. ET NAV. REX ; au revers les armes de France et ces paroles : NIL NISI CONSILIO.

Il est temps de revenir à notre parcours de la rue Baudrière ; après en avoir fini avec le côté droit, descendons jusqu'à notre point de départ et suivons le côté gauche où les maisons sont moins clairement délimitées. La première qui relève du chapitre est située « au devant de la fontaine Puy-Boullet » joignant d'un côté l'hôtel des Relais qui devint plus tard l'hôtel de la Boule-d'Or, une des meilleures auberges de la ville, dit Péan[1], et de l'autre, le logis de Poisson marchand *quincailleur*. Ensuite se présentent deux maisons, dont la dernière « aboutte d'un bout (du côté

[1] *Description de la ville d'Angers*, p. 13. Pour avoir une connaissance plus complète de la rue Baudrière, et de tout le quartier, voyez les excellentes notes que M. Port a ajoutées à cet ouvrage, pp. 129-148.

Digitized by Google

nord) les maisons desd. héritiers Beaulain qui s'appelaient anciennement (avant 1670) les Garnisons, demeure d'un capitaine du guet J. Tronchot[1]; cette troisième maison était possédée en 1725 par Pierre Baracé, serrurier. Celle qui venait ensuite était dans le fief du roi.

Entre les rues du Laurier (maintenant remplacée par la rue Millet) et la rue Pied-de-Biche (existant encore aujourd'hui sous le nom de rue de l'Épicier), on rencontrait, en remontant jusqu'au Palais des Marchands, six maisons relevant du chapitre et se joignant toutes les unes les autres. La première, qui donnait à la fois sur la rue Baudrière et sur la rue du Laurier, appartenait en 1670 à noble homme Jehan Avril. La troisième, appartenant à la chapelle de la Chaussée, desservie à Saint-Maurice, ne communiquait avec la rue Baudrière que par « une allée tirant de lad. rue... ausd. maisons, esquelles appartenances y a une venelle pavée, au derrière, *laquelle seulement est ou fief du roy*, et tout le reste de lad. maison est ou fief de céans... ; lesquelles choses joignant... la maison d'Hillaire Collasseau, seigneur du Guittay esleu pour le roy, joignant une ruette appellée Pied-de-Biche ». Je ferai remarquer encore ici, comme je l'ai fait précédemment, combien les fiefs étaient mêlés les uns aux autres et pour des parcelles infinitésimales : ici c'est une venelle, tout à l'heure c'était un porche qui, faisant partie du fief du roi, étaient enclavés dans celui du chapitre ; et tout cela était soigneusement enregistré, chacun veillant avec une attention jalouse au maintien de ses droits. Nous allons rencontrer encore plusieurs autres exemples de ces mélanges, car bien que la plus grande partie de la rue Baudrière dependît du chapitre, il s'y trouvait un grand nombre de lots plus ou moins grands qui relevaient d'autres seigneuries. Quand, comment et pourquoi s'étaient formées ces divisions, c'est ce que je ne puis expliquer.

[1] *Description de la ville d'Angers*, p. 137.

Digitized by Google

Deux autres maisons étaient encore du fief du chapitre, après lesquelles, à une petite distance, s'élevait le Palais des Marchands qui était sur le fief de Sainte-Gemmes. Installé en 1622 dans la maison de Puicharic, il fut agrandi considérablement par de nouvelles acquisitions à l'époque où nous suivons la rue Baudrière. Péan, augmenté des notes de M. Port, en donne assez de détails pour me dispenser de m'étendre. Je me bornerai à rapporter quelques faits peu connus. L'ancien Palais ne contenait pas la moitié de la surface de la florissante maison de commerce qui a pris son nom. Il ne dépassait pas le côté gauche de la grande porte d'entrée en arcade qui s'ouvre sur le hall central. En 1651 les marchands firent une requête pour avoir la permission de construire une chapelle dans leur palais, permission qui leur fut accordée sur un rapport favorable des commissaires nommés à cet effet par le chapitre. Cette chapelle fut finie en 1754, et on leur permit cette année d'y faire dire la messe. Ce fut le chapitre encore qui leur accorda cette permission, parce que le palais était soumis à la juridiction, ou bien, selon l'expression du temps, à la loi diocésaine, comme faisant partie de la paroisse Saint-Maurice ainsi que toute la rue Baudrière. En 1757 les Cordeliers s'adressèrent également à lui afin de pouvoir venir processionnellement, *la croix levée*, dans cette chapelle « pour demander à Dieu la guérison de Louis XV assassiné par Damiens ». Quelle raison pouvait engager les Cordeliers à faire cette procession dans cette chapelle plutôt qu'ailleurs, je l'ignore. Ce fait semblerait prouver qu'ils avaient des relations assez étroites avec les marchands.

A la suite du Palais des Marchands, dont elle était séparée par une ou deux maisons, venait celle qui s'appelait l'*Écharpe blanche*. Elle était habitée en 1628 par Antoine Chauvry, contrôleur au grenier à sel. En 1643 Pierre le Conte, fourbisseur, l'avait remplacé, mais il n'occupait qu'une moitié de cette maison « située sur la rue Bau-

Digitized by Google

drière, du costé de la porte Chapelière, l'autre moitié, du costé du carrefour de la porte Angevine, estant du fief du prieuré de Lesvière ; à l'entrée de laquelle maison il y avoit anciennement deux ouvroères ou bouticques ; et pour faire division desdites deux moitiez, il y a une bourne de pierre en forme ronde assise au millieu de l'attache de la bouticque, et se poursuit par le milieu du fest de lad. maison ».

Ce fief du prieuré de Lévière comprenait encore une partie tout au moins de la maison voisine « joignant une petite venelle dessendant de lad. rue Baudrière vers la rue appellée la rue du Petit-Prêtre ». Elle fut successivement habitée par Louys de Lacroix et par les Grimaudet, Pierre François et Nicolas. Pierre Grimaudet l'avait fait rebâtir. George de France l'acquit, avec la maison voisine, de Nicolas Grimaudet en 1595 ; puis elle passa entre les mains de Thomas Neveu en 1614 qui l'acheta de la veuve de François Grimaudet, enfin elle fut acquise de moitié par noble homme René Gaudon et Toussaint Chastelain, marchand, qui l'habitaient au moment du dénombrement.

Une partie de cette maison et de la précédente faisant partie du fief de Lévière, il s'éleva des difficultés entre ce prieuré et le chapitre. Un premier accord eut lieu entre eux en 1460 au sujet de la mouvance de cette maison ; et un second en 1679, dans lequel on fixa les limites des deux fiefs et on planta des bornes.

Venaient ensuite trois maisons jusqu'au « carrefour de la porte Angevine » qui furent habitées successivement : la première par Terrier, marchand de drap de soie ; Gilles Camus, mari de Jehanne du Cymetière ; Jacques Maumussard, droguiste ; René Proust et Pierre Proust en 1725. La deuxième par N. Lefebvre et S. Le Gaigneux, tous deux « maistres boullangers » ; René Proust et Guillaume Hardy orfèvre en 1725. Enfin la troisième était composée de trois corps de maison en un tenant, situés en la paroisse de Saint-Pierre, et au *carroy* de la porte Angevine, joignant

Digitized by Google

le pavé de la rue Baudrière, et celui de la rue *Sainct Noz* (Saint-Laud), et par conséquent formant bien l'angle de ces deux rues. Deux de ces corps de bâtiment furent occupés par René Morin, marchand de drap de laine, René Vigan et Jean Prégent ou Préjans, marchand ; et le troisième par René Davois « archer de maréchaussée ». Ensuite cette maison fut achetée par Jean Riche en 1750, et par Joseph Thibault Parage en 1770. Un des piliers de cette maison, au dire de Thorode, avait remplacé l'un des montants d'une ancienne porte de ville qui aurait précisément existé à cet endroit.

En face de cette dernière maison, de l'autre côté de la rue, se trouvait celle qui faisait « l'un des coings du carroy de la porte Angevine.., joignant... d'aultre costé la rue tendante dudit carroy par soubz la porte Angevinne à l'église de Sainct-Maurice ; aboutte d'un bout auxdits murs de la cité et d'aultre bout à lad. rue Baudrière ». Elle appartint d'abord à Bonnery, menuisier, puis en 1628 à Jean Moreau boulanger, en 1670 à Me Mathurin Baralery, marchand droguiste, en 1675 à Me Jean-Baptiste Baralery prestre, archiprêtre d'Angers et curé d'Andard, et enfin à Urbain Leclerc, parfumeur en 1771.

Un peu au-dessous de ce logis, un des plus pittoresques du quartier, en descendant la rue Baudrière, se trouvait une maison dont les anciens propriétaires avaient obtenu du chapitre, comme les prédécesseurs d'Ant. Ollivier, la permission d'asseoir leurs *merrains* contre les murs de la cité. Parmi les propriétaires postérieurs, on nomme Cl. de Beauvais, Pierre de Fais et Anne de Fais « veufve du deffunt Matthieu Richard vivant huissier audiancier au siège présidial d'Angers ».

Non loin de cette maison, il y en avait une autre, habitée en 1725 par la famille Guérin, cirier (et joignant d'un côté la maison Provost veuve la Pinardière, et de l'autre celle de Delisle, tailleur), qui n'était pas du fief du chapitre, et

Digitized by Google

qui, néanmoins, payait un cens « pour les écorchements faits aux murs de la cité ». On voit que si les propriétaires qui longeaient ces murs ne se gênaient nullement pour les *écorcher*, et par ce moyen agrandir leurs terrains, le chapitre, de son côté, tenait l'œil ouvert sur leurs entreprises et savait se faire payer les dégâts faits aux murs dont il avait la garde et l'entretien à sa charge.

En descendant de la porte Angevine au carrefour de ce nom, on rencontrait à main droite une maison « faisant l'ung des coings du carroy de lad. porte Angevinne », qui appartint à la famille Daburon, puis à Joachim Vollaige et à René Barbereau « marchand de draps de soye », et enfin à Pierre Rousseau en 1754. Elle était bornée par cette rue qui allait de la porte Angevine à ce carrefour, par celle qui de là se dirigeait vers la place Neuve, par une maison la Roche du côté de l'évêché, à l'orient par une autre maison appartenant aussi à René Barbereau, mais faisant partie du fief du roi, avec plusieurs autres. Elle payait au chapitre dix sols six deniers de cens ; mais le receveur du domaine s'attribuait le censif de six deniers, probablement à cause d'une autre petite maison, dépendant de celle-là, qui joignait la triperie près de la porte de la grande boucherie (H 405, f° 188). Cette maison devait encore huit livres de rente à la chapelle de Villesicart, cinq sols à la fabrique de Sainte-Croix, quarante sols à l'aumônier de Saint-Michel, et trente sols aux anniversaires de l'Église d'Angers. C'est, je crois, la plus chargée de toutes celles dont il a été question jusqu'ici ; et ces charges diverses provenaient des différentes fondations faites par les premiers propriétaires.

En avançant un peu plus loin, près de la place Neuve, habitait Pierre Joubert « M° appoticquaire » dans une maison qui lui avait été donnée en 1589 par Jehanne Bruyère, dont il avait épousé la fille. Cette maison, composée de cave, *ouvrouer* ou boutique, etc , devait seulement, à *son cours*

Digitized by Google

ancien, deux deniers obole au chapitre, mais elle était chargée de quarante-deux sols de rente envers l'aumônerie de Saint-Jean-l'Évangéliste.

Elle était située « sur la rue tendante à la porte Angevinne à la place Neufve, joignant d'un costé la maison de Raoul Chaudet, marchand appoticquaire, d'autre costé la maison de..... Jean Guinoiseau; aboutte d'un bout à la grande boucherye, d'autre bout le pavé de lad. rue; de laquelle maison la cuisinne et puis estant en icelle, une petite cour et une escuirye qui sont au derrière, joignant ladicte boucherye, sont du fief du roy ». Nous avons vu déjà que ce fief du roi s'étendait jusqu'à la maison précédente. A Pierre Joubert succédèrent René Nautron ou Noteau, René Guynoyseau marchand de drap de soye, en 1655, puis Jean Leconte et Pierre Chave, tous deux marchands droguistes, enfin Me Rabault, coutelier.

La maison suivante, après avoir appartenu à Jehan Grimaudet, à Simon Drouet, mari de Françoise Ménard, à René Aveline, à Jean Guynoiseau, était échue par succession à Jean Durolleau, marchand en 1670; puis elle passa à Pierre Roussel, marchand de soie en 1719, et à Louis Commeau de la Roche marchand en 1770. Voici comment elle était limitée : elle était « située au devant de la place Neuve, joignant d'un costé la maison dud. Leconte, et aboutte d'un bout la rue tendante et tournante de ladicte porte Angevinne à la place Neuve, d'autre bout la grande boucherye de cette ville, *une certainne place et espace entre deux*, qui despend à présent de ladicte maison, qu'on dit estre au fief du roy, *qui estoit autrefois la paneterye ou boullangerye* d'Angers ». René Aveline, sieur de la Garanne, ayant contesté en 1663 que sa maison fût du fief de Saint-Maurice, une sentence rendue en faveur du chapitre déclara qu'elle était réellement de sa mouvance. Il y avait, entre cette maison et le passage d'entrée de la grande boucherie, une sorte de

Digitized by Google

petit appentis, occupé en 1723 par Guillaume Hardy, orfèvre. On aperçoit cet appentis sur le dessin de Berthe.

Il nous reste à voir quatre maisons, dont l'une était sur la place Neuve, deux autres à sa suite, sur la rue tendant de cette place Neuve à la porte Angevine, et la dernière, dont la situation est la plus difficile à déterminer, paraît avoir été derrière la première.

Celle qui aboutait « par le devant le pavé de lad. place Neufve » et par un de ses côtés, la maison, non comprise dans le fief de Saint-Maurice, de « damoiselle Renée Doublard veufve de Mre Pierre Fleuriot advocat », avait été successivement habitée par « noble homme René Bitault », et ensuite par ses enfants; puis elle passe aux mains de Mathurin et François Poirier; ensuite de Michel-René Falloux du Lis, lieutenant général, et de Pierre Perrault, sieur de la Bertaudière, de qui Nicolas Bedane, orfèvre, l'acheta en 1769; après lui elle fut occupée par Joseph Bedane, également orfèvre.

Derrière elle, très probablement, s'étendait la quatrième maison, dont les confins laissent à désirer pour la clarté. Pendant longtemps elle n'avait fait qu'une maison avec la précédente ; elle en fut séparée avant 1670. Elle appartint successivement à noble homme François Maugin, en 1655 à noble homme Etienne Pasqueraye sr du Rosay, à noble homme Pierre Trochon de la Théardière, à Christophe Jary droguiste, et enfin à Jean Fremery orfèvre. Je ne réponds pas absolument de la suite des possesseurs de ces deux maisons, qui n'est pas claire, pas plus que la *confrontation* de la dernière.

La maison suivante, sur la rue tendant de la place Neuve au carrefour de la porte Angevine, aboutait par derrière celle de messire Michel Nepveu, docteur en médecine ; elle fut possédée successivement par René et Louis Furet, Hervé Rousseau, maître-chirurgien, noble homme Claude Fouquet, et par les familles Cazeau et Besson. Enfin, entre

Digitized by Google

cette maison et une autre appartenant à noble homme Jacques Apvril, sieur de la Chaussée, se trouvait la dernière qui fit partie du fief du chapitre, bornée en arrière par celle de M. Nepveu, médecin; elle fut habitée par les Lemercier, par Jean Détriché 1652, Renard droguiste 1655, Vary marchand et Marie Falloux sa femme, Thomas Mabille et Gabriel Trouvé, boulanger.

En achevant ce long parcours autour des murs de la cité, entre la montée Saint-Maurice et la rue Baudrière, jetons un coup d'œil d'ensemble sur le dernier quartier visité, le *carroy* de la porte Angevine, dont le chapitre avait trois coins dans son fief. Celui de droite, en descendant de l'évêché, s'avançait jusqu'à l'axe de la rue Baudrière, dont elle semblait ainsi barrer la moitié. La rue qui allait du carrefour à la place Neuve était donc très étroite, elle s'élargissait à mesure qu'elle se rapprochait de la place. J'ai trouvé à Paris un plan de toute cette partie du quartier. Cet avancement de l'angle de la rue de l'Évêché est très bien marqué, on aperçoit la boucherie entre l'Évêché et les maisons de la rue et de la place Neuve. Il y avait une entrée ou passage de chaque côté; auprès de celle qui s'ouvrait sur la rue de l'Évêché se trouvait la triperie dont il est parlé plus haut.

Il paraîtra certainement à beaucoup de lecteurs que l'étendue de cet article est hors de proportion avec la minime importance du sujet traité, et que je m'arrête à des détails bien mesquins. Je n'en disconviendrai pas; ma seule excuse est dans l'idée que je me suis faite, à tort peut-être, que cette masse de petits détails ferait mieux connaître cet ancien quartier d'Angers que toutes les plus belles descriptions. Il m'a semblé utile de le peindre tel qu'il existait au XVIIe siècle, avec ses maisons relevant de différentes seigneuries, avec quelques-uns de ses usages, et surtout avec ses variétés de gens et de professions diverses, confondues dans le même voisinage. Si je n'ai pas atteint

Digitized by Google

mon but, il ne faut en attribuer la faute qu'à l'insuffisance de l'ouvrier.

Arrivé au terme de cette notice dont la tour a été en partie l'objet, je tiens à répéter ici les rectifications, publiées ailleurs, de plusieurs erreurs auxquelles l'annonce de sa découverte a donné lieu ; il importe de les poursuivre toujours et partout, afin de les empêcher de s'accréditer davantage.

En décrivant la première enceinte d'Angers, dans une note parue dans un journal, un anonyme a avancé que le palais curial gallo-romain existait sur l'emplacement du château actuel ; or, rien ne le prouve. Cette opinion, toute moderne, est née d'une hypothèse et d'une suite de raisonnements très logiques, mais manquant d'une base certaine et ne s'appuyant sur aucun texte. Comme les évêques avaient pris une influence considérable dans la curie, on *suppose* qu'ils habitaient ordinairement dans les palais curiaux ; et comme ceux d'Angers possédaient autrefois l'emplacement du château qu'ils échangèrent plus tard contre l'évêché, on en conclut trop rigoureusement que le palais curial existait à cet endroit. Cette conclusion, purement hypothétique, ne repose sur aucune preuve. Au dire de M. d'Espinay, on n'a jamais trouvé, dans les différentes fouilles ou démolitions faites au château, aucun débris d'édifice romain[1]. S'il fallait placer quelque part ce palais curial, il serait plus naturel et plus vrai de le mettre, comme fait M. Port, dans le forum qui, suivant cet historien, se trouvait sur l'ancienne place des Lices, longtemps appelée *vetus forum*, et maintenant place de l'Académie. Les *Formules angevines* disent formellement que la curie se tenait sur le forum, et l'expression dont elles se servent fait même douter qu'il y ait eu un palais[2].

[1] *Notices archéologiques*, p. 38.
[2] Voici le passage de ces *Formules* qui a trait à la curie : « Cum juxta consuetudinem Andicavis civetate, *curia puplica resedere in*

Digitized by Google

Le même anonyme a commis une autre erreur en confondant la porte Toussaint et la porte des Champs. La première donnait accès à la ville, tandis que la seconde était une porte du château, comme le prouve le passage suivant de Bourdigné : « Elle (la reine Yolande) estoit ung jour yssue hors de son puissant chasteau d'Angiers, par la porte que l'on appelle la *porte des Champs*[1]. » Cette porte, murée maintenant, était située au midi entre deux hautes tours ; on la nomme quelquefois la porte de secours. Elle était défendue par un boulevard, avec lequel elle communiquait au moyen d'un pont-levis. Bruneau de Tartifume nous a laissé plusieurs dessins représentant tout cet ensemble, au-dessus desquels il a écrit *porte des Champs*. Cette porte et celle de Toussaint étaient donc absolument différentes[2]. De plus, cette dernière n'était pas percée dans la première enceinte. La porte méridionale de cette première enceinte se nomma successivement de Chanzay, de l'Esvière et de Saint-Evroult. Elle fut démolie après la construction de la troisième enceinte ; et Péan nous apprend que de son temps on allait de la cité à la porte Toussaint par une petite rue étroite, en passant, ajoute M. Port, sous la porte des *Petits murs*, surmontée des armes du chapitre[3].

En 1765, la ville ayant fait refaire la porte de Toussaint avec les escaliers qui conduisaient à la cité par cette petite rue étroite, ils firent démolir en même temps cette porte des *Petits murs*. Le chapitre s'en plaignit, représentant que cette porte lui appartenait. La ville fit droit à ses représentations en reconstruisant la porte et en remettant au-dessus les armes du chapitre comme elles étaient auparavant.

foro, ibique vir... Defensor principalis simul et omnis curia puplica dixerunt... » (*Vetera Analecta*, t. IV, p. 234).

[1] *Hystoire agrégative d'Anjou*, 3e partie, chap. IX.

[2] La situation réciproque de la porte Toussaint et de la porte des Champs, et la disposition particulière de cette dernière avec son boulevard, ressortent très bien sur le plan d'Angers, par L. Simon, 1736.

[3] *Description de la ville d'Angers*, pp. 106 et 247.

Digitized by Google

L'auteur de la note s'est mal exprimé en disant que les murs de la première enceinte « se dirigeaient vers la porte de Fer *et* la porte Pied-Boulet ». Cette expression semble indiquer l'existence, au bas de la montée de Saint-Maurice, de deux portes différentes, tandis qu'il n'y avait là, s'ouvrant dans cette première enceinte, qu'une seule porte, appelée d'abord *porte de Fer*, ou mieux d'*Enfer*[1] (*porta inferior*), à cause de sa situation en contrebas, et ensuite porte *Pied-Boulet*, du nom d'une maison ou terrain appartenant à un nommé Boulet. Il existait bien, à peu de distance, à l'entrée de la rue Baudrière, une autre porte appelée *Boulet* ou porte Chapelière, démolie en 1775 ou 1777, mais celle-ci faisait partie de la seconde enceinte.

Enfin, l'erreur la plus grosse, la plus impardonnable aussi, parce qu'elle a été plusieurs fois combattue et réfutée par des hommes de science, c'est de placer un capitole à Angers. Cette fable, née d'un mot latin mal compris, tiré d'une charte du XIe siècle, ne peut être accepté d'aucun homme sérieux ayant lu les différents travaux publiés à ce sujet. Il est archi-prouvé que dans ces mots : « *Capitolium* (ancienne forme de *capitulum*) *Sancti Mauricii* », il s'agit non d'un capitole, mais de la salle capitulaire du chapitre de Saint-Maurice. T. Grille, le premier, émit des doutes sur ce capitole, en disant que dans la charte originale il pourrait bien y avoir *capitulum* au lieu de *capitolium*. M. d'Espinay, traitant la question à fond, a remonté jusqu'à l'origine de cette erreur et en a fait justice[2]. Enfin, M. Godard-Faultrier, au congrès archéologique tenu à Angers en 1871, a même très bien démontré qu'Angers n'était pas au nombre des villes gallo-romaines qui avaient le privilège de posséder un capitole. C'est regrettable vrai-

[1] Ce nom lui est donné dans le Censif de Saint-Maurice de 1415 : « Supra portam que vocatur porta Denfer. » (G. 404, f° 28 v°.)

[2] *Notices archéologiques*, pp. 56-58.

Digitized by Google

ment et décourageant de voir combien les erreurs sont tenaces et difficiles à déraciner ; elles résistent aux meilleures raisons et aux travaux les plus sérieux ; tout cela, sans doute, parce qu'au lieu d'étudier à fond les questions, on se contente de la lecture superficielle d'un auteur plus ou moins exact.

Et maintenant quel sera le sort de cette tour qui a déjà attiré l'attention d'un grand nombre de curieux, et qui, après avoir été cachée aux yeux du public durant plusieurs siècles, domine à présent de sa masse imposante la rue Baudrière, en étalant, aux yeux de tous, les larges blessures que la main des hommes a faites à sa base ? J'ai déjà exprimé, dans un journal, le vœu que le Conseil municipal ne la laisse pas de nouveau masquer par une nouvelle maison, mais la conserve libre et dégagée à la vue des passants, après une réparation intelligente; j'aime à croire qu'il prendra ce vœu en considération [1]. Il serait si peu coûteux d'acheter la bande de terrain qui la sépare de la rue, et si facile d'y créer un petit square des plus gracieux avec une fontaine, des bancs et quelques arbustes. Si la restauration de la base dans son ancien état paraissait exiger trop de frais, on pourrait se contenter d'établir un arceau en coquille, avec une vasque dans le fond, et quelques plantes grimpantes tout autour. Le temps se chargerait de la déco-

[1] Tout ce qui précède était écrit et composé, lorsque j'ai lu dans le *Journal de Maine-et-Loire* du 10 décembre que la commission de la voirie avait décidé, à l'unanimité, la conservation de cette tour. Espérons que le Conseil municipal, aussi bien inspiré, ratifiera cette décision par son vote également unanime. De cette façon, non seulement il donnera satisfaction aux hommes de goût qui désirent la conservation des anciens monuments par amour de l'antiquité, mais encore il contribuera efficacement à l'embellissement et même à la prospérité d'Angers. Qu'est-ce qui attire et retient dans une ville les touristes que l'on voit parcourir la France en été ? Ce ne sont pas les rues, les places et les boulevards bâtis dans le goût moderne, mais bien les curiosités, les anciens monuments, les maisons pittoresques. C'est donc un vrai bénéfice pour une ville d'avoir le plus grand nombre possible de ces vieux souvenirs qui leur donnent une physionomie spéciale et charment le regard de l'étranger ; et c'est le devoir comme l'honneur d'une municipalité de savoir les lui conserver, quand l'occasion se présente.

Digitized by Google

ration ; et la rue Baudrière qui n'est pas très gaie par elle-même, n'aurait qu'à se féliciter de cet embellissement[1].

Puisque nous sommes sur le terrain de la conservation des vieux monuments, et que d'un autre côté le vent souffle maintenant aux démolitions, qu'il me soit permis de renouveler dans cette *Revue*, dont le but est précisément de conserver les vieux souvenirs d'Angers et de l'Anjou, un appel que j'ai déjà fait à la presse de cette ville, et auquel malheureusement elle est restée sourde, les questions politiques ayant pour elle plus d'attrait que les questions d'histoire locale.

Le conseil municipal d'Angers a dernièrement voté l'élargissement de la rue Saint-Laud, se conformant ainsi à la demande de la plupart des propriétaires. Mais, dans cette circonstance, il est un côté de la question qu'il a complètement négligé, petit côté, si l'on veut, mais qui cependant a son importance.

Cette rue Saint-Laud est une des plus anciennes, je dirai même la plus ancienne de la ville ; pendant plusieurs siècles, elle en a été la plus commerçante, et c'est d'elle que sont sortis nombre d'Angevins qui se sont élevés aux plus hautes fonctions par leur fortune et leur talent. Son souvenir restera donc certainement dans l'histoire d'Angers.

Ne serait-il pas à propos, avant de la transformer, d'en conserver l'image dans son état actuel, qui ne diffère pas beaucoup de son état ancien , par une photographie générale et par plusieurs photographies particulières, prises en différents endroits ? Je dis plus : on rencontre un bon nombre de vieilles maisons du XVIIe, du XVIe et quelques-unes même du XVe siècle, du plus pittoresque effet, et qui sont caractéristiques du vieil Angers. Il serait également

[1] Cette rue que l'on est en train d'élargir à présent a déjà été soumise à un projet d'élargissement avant la Révolution. Vers 1785, la voirie avait fait un plan d'alignement où l'on devait reculer les maisons de trois à quatre pieds. Le plan en est arrêté, dit le *Mémoire* cité plus haut ; mais y eut-il jamais un commencement d'exécution ?

Digitized by Google

très intéressant de les photographier avant de les jeter à bas. Et en ceci, je ne parle pas seulement en archéologue, mais encore en vrai patriote, à qui rien n'est étranger, de ce qui concerne le pays, dans son passé comme dans son présent et dans son avenir.

Il serait très regrettable en vérité de renverser ces vieux et curieux logis de l'ancien temps et de modifier cette vieille rue en l'embellissant, « la rue ancienne par excellence d'Angers », comme le dit très bien M Port, sans perpétuer le souvenir de ce qu'elle était autrefois, par le moyen si prompt et si commode que les inventions modernes ont mis à notre disposition.

La postérité qui, au fond et malgré tout, s'intéressera toujours au passé, serait reconnaissante à la municipalité d'avoir eu le souci de lui conserver ainsi la physionomie d'autrefois de cette rue si connue des Angevins, et « par laquelle toute l'histoire de la ville a passé ». La dépense, du reste, ne serait pas excessive. Il y a assez de photographes à Angers pour qu'on ait chance d'en trouver un, soucieux de l'art et de la renommée, qui accepterait volontiers une mission officielle, avec l'assurance de rentrer simplement dans ses déboursés qui, du reste, ne seraient pas considérables. Ce photographe bien avisé, outre la notoriété qui s'attacherait à son nom, trouverait son bénéfice dans la vente de ces photographies, qu'aimeraient certainement à se procurer, avec les amateurs, beaucoup d'habitants de la rue Saint-Laud, en souvenir du vieux quartier où s'est écoulée leur vie.

Si mon appel n'était pas entendu de la municipalité, — ce que j'ai de la peine à croire, mais enfin, il faut tout prévoir, — je m'adresserais aux amateurs photographes, (et ils sont nombreux à Angers), et je les engagerais vivement de laisser pour quelque temps les chiens, les chevaux, les paysages et les personnages qu'ils font poser devant leur objectif, et d'exercer leur habileté en photographiant cette rue et ces vieilles maisons, où les vives oppositions d'ombre

Digitized by Google

et de lumière leur offriraient des difficultés à vaincre et, par conséquent, des moyens pratiques de se perfectionner dans un art agréable, mais difficile à certains points de vue.

Et ce que je prends la liberté de leur recommander maintenant, moi-même je l'ai fait le premier. Arrivé à Angers depuis quelques jours, après une longue absence, j'ai été stupéfait d'apprendre que de toutes les nombreuses maisons démolies depuis un an, dont quelques-unes étaient si pittoresques, aucune, m'a-t-on dit, n'avait été photographiée. Aussitôt, je me suis mis à l'œuvre, et j'ai tiré celles qui restaient à démolir dans la rue Baudrière. Mais qu'il est fâcheux que personne n'ait songé à prendre une vue d'ensemble de cette rue antique, pas belle peut-être selon notre goût moderne, et surtout mal commode, mais si pittoresque avec ses maisons à colombage et à pignons pointus, rue qui nous donnait une idée exacte de ce qu'était le vieil Angers, et faisait revivre à nos yeux le passé. Qu'il est fâcheux également qu'on n'ait pas photographié la plus belle et la plus ornementée de toutes ces maisons, dont on a transporté les bois sculptés au musée Saint-Jean.

J'en pourrais citer bien d'autres que j'ai trouvées démolies sans avoir été photographiées : L'hôtel Boilève, dans la rue David, à côté du débouché de l'ancienne rue Puette; la caserne de gendarmerie, autrefois couvent des Jacobins, avec son curieux portail; dans la rue Bressigny, une petite maison de vieille apparence, près du pont Saint-Joseph ; et surtout la belle maison, style du XVIIe siècle, qui formait le coin de la rue Béclard ; j'avais prié un photographe amateur du quartier d'en prendre une photographie ; il a malheureusement négligé de le faire, son goût n'étant pas tourné du côté des souvenirs historiques.

Toutes ces maisons, je le veux bien, n'offraient rien de supérieur au point de vue de l'art, mais c'étaient des spécimens de ces habitations d'un autre âge, « qui semblent garder souvenir de tout ce qu'elles ont vu », selon la belle

Digitized by Google

expression d'un esprit délicat, et nous en transmettre l'impression, et dont la vue, en nous transportant d'un seul coup à quelques siècles en arrière, au milieu de nos pères, nous permet de comparer leur existence modeste et tranquille avec la nôtre plus brillante, plus agitée, mais peut-être moins assurée.

Si, par cette digression, j'ai allongé mon article au-delà du nécessaire, c'est que je voudrais réveiller l'amour-propre des Angevins qui, connaissant les secrets de la photographie, ne pensent pas à les employer à la conservation de tant de souvenirs intéressants pour l'histoire de leur pays, et les pousser à exécuter ce que moi, étranger, je serais le premier à entreprendre sans un prochain départ. Je ne leur ferai qu'une recommandation : c'est de commencer naturellement par photographier les maisons qui sont les premières désignées aux coups des démolisseurs.

Trop souvent, jusqu'ici, dans les nombreuses améliorations qui ont transformé plusieurs quartiers de la ville, on a négligé de prendre des photographies ou de simples croquis d'un grand nombre de coins de rues ou de façades, qui auraient mérité d'être conservés. Si les diverses Administrations, qui ont présidé à ces démolitions, avaient eu la bonne idée de faire exécuter et assembler tous ces dessins de vieux souvenirs aujourd'hui disparus, Angers aurait la plus riche et la plus belle collection qui se pourrait voir de vues pittoresques et curieuses, collection qui acquerrait chaque jour de la valeur, à mesure qu'on s'éloignerait de l'époque où elle aurait été formée. Mais il est temps de faire dans le présent ce qu'on a eu le tort de négliger dans le passé ; et puisque le progrès de la civilisation exige la destruction de tant de spécimens d'un art varié et pittoresque, ils ne seraient pas du moins perdus tout entiers pour les âges futurs, et grâce à une mesure intelligente, il en resterait toujours l'image et le souvenir.

E. L.

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS

DESTINÉS A COMPLÉTER

L'HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE EN ANJOU

AVANT 1789

PREMIÈRE SÉRIE

CHAPITRE I

LES PETITES ÉCOLES EN ANJOU AVANT 1789

(Liste complémentaire)

I. VILLE D'ANGERS

(suite)

COMMUNAUTÉS ET HOSPICES

Les nouvelles communautés : *La Providence de Lévière, la Petite Providence de la rue Boisnet, le Bon Pasteur.* — Pendant les premières années du XVIIIe siècle, les revenus de l'Hôtel-Dieu avaient diminué dans une notable proportion. En 1715, la municipalité, croyant remédier à cette situation justement inquiétante, résolut de supprimer plusieurs associations charitables et, plus particulièrement, les nouvelles écoles. La délibération du Corps de ville est datée « du dernier avril » 1715.

« M. le Maire a dit que depuis quelques années il s'est fait en cette ville un fort grand nombre d'établissement de nouvelles communautez qui occupent à l'opression des habitans de grandes et spacieuses maisons et détruisent en

Digitized by Google

outre dans la suite et démolissent toutes celles qui peuvent servir à leur agrandissement, qu'il a eu avis que quelques particuliers par un zelle plus indiscret et préjudiciable au public que nécessaire sont en dessein d'en établir encore plusieurs autres et notamment dans une maison acquise en la paroisse de Saint Maurille par la dame Jalot, et dans une autre belle et grande maison scittuée proche la porte Toussaint acquise par la demoiselle Rigault et quelques autres particuliers dont le paiement est provenu pour la plus grande partie des aumosnes et questes qu'il ont faittes, ce qui fait un préjudice très grand tant aux pauvres de l'Hostel-Dieu qu'à ceux de l'Hôpital General et autres anciennes maisons hospitalières par la cessation des aumosnes et des charités dont ils souffrent très considérablement lesquels font le principal revenu qui les fait subsister dont ils nous ont fait leurs plaintes, ce qui n'est pas moins préjudiciable aux habitans de cette ville, non seulement à cause de la surcharge des nouvelles aumosnes qui se multiplient par ce moyen mais aussy à cause de celles des impositions qu'ils sont obligez de suporter et dont ils sont accablez, plusieurs des habitans ne pouvant plus trouver des maisons pour y loger et les loyers d'icelles devenus bien plus chers sont obligez de se retirer dans d'autres villes et à la campagne, ce qui procéde de tous ces nouveaux établissements, qui avec les autres communautez des ecclésiastiques tant séculières que régulières occupent sans contredit les trois quarts de la ville, lesquels nouveaux établissements le Roy a aussi trouvé si préjudiciables et si onéreux à ses peuples qu'il vient de rendre une déclaration pour en arrester le cours par laquelle il ordonne mesme la destruction de ces sortes communautez qui se sont établiez sans sa permission expresse.

« Ainsy, il estime qu'il est très important de faire faire une conclusion pour s'opposer à ces nouveaux établissements à la diligence de M. le procureur du Roy de cet

Digitized by Google

hostel et parvenir s'il est possible à la destruction de ceux déjà faits à l'effet de quoy ces présentes seront notiffiées à qui il appartiendra et affichées où besoin sera. Sur quoi il a prié la Compagnie de délibérer.

« Les opinions prises la Compagnie a délibéré qu'elle s'opposera à ces nouveaux établissements et qu'à la diligence de M. le procureur du Roy de cet hostel ces présentes seront notifiées à qui il appartiendra et affichées où besoin sera et qu'on fera ses efforts pour la destruction de ceux déjà faits [1]. »

La sentence fut signifiée, le 14 juin suivant, à la « d^elle^ Jallot », directrice de l'école de charité de la paroisse Saint-Maurille et à la « d^elle^ Rigault, en la cité, paroisse Saint-Aignan. » Cette dernière, privée, sans doute, de tout moyen de défense, dut probablement fermer son école ; du moins, son nom disparaît-il des actes postérieurs. Anne Jallot fut plus heureuse. La petite association qu'elle venait de fonder (1714), n'avait point, il est vrai, « de lettres patentes du prince, mais, — dit Lehoreau, — elle était attachée à l'école de charité, ce qui la rendoit fixe dans son établissement [2] »; en d'autres termes, c'était moins une communauté, qu'une simple école charitable, établie, avec l'autorisation de l'évêque, pour l'instruction des jeunes filles et le soulagement des pauvres. Loin d'ébranler l'œuvre commencée, les attaques dont elle fut l'objet, ne servirent qu'à la rendre plus populaire

Cet insuccès partiel ne découragea pas le parti de l'opposition. En 1718, la lutte devint si vive, que, « à la requête des sieurs Maire et Eschevins, des maistres Administrateurs de l'Hôtel-Dieu saint Jean l'Évangéliste et des maistres Administrateurs de l'Hôpital Général de cette ville », le procureur du roi dut intervenir et dresser procès-

[1] Archives Municipales d'Angers, BB. 105, f. 113.

[2] Bibl. de l'Evêché : Lehoreau, *Cérémonial de l'Eglise d'Angers*, t. III, p. 326.

Digitized by Google

verbal contre trois « prétendues Communautés ». — Ce document est extrêmement précieux pour l'histoire de l'instruction primaire et de la bienfaisance, à Angers, au siècle dernier : nous le reproduisons à peu près intégralement :

« Nous, Charles Baudry, conseiller du Roy, lieutenant général en la sénéchaussée d'Anjou et siège présidial d'Angers, en présence du procureur du Roy, ayant avec nous Mre Ollivier Buisson, l'un de nos greffiers ordinaires, nous sommes cejourd'huy Lundy quatorziesme feuvrier mil sept cent dix huit deux heures de relevée transportés au bourg de l'Esvière où estant entré dans une maison scittuée dans la vallée à dessandre de la ditte paroisse de l'Esvière à la rivière parlant au sieur Hamon nous luy avons déclaré le sujet de notre transport et requis de nous faire voir toute la ditte maison et ses dépendances pour en rapporter la consistance, les personnes qui y logent et la règle qui y establit, duquel serment pris a dit avoir nom Julien Hamon [1], natif de Chasteaugontier, paroisse de Saint-Jean aagé de vingt cinq ans passés, demeurer en cette ditte maison depuis cinq ans ou environ pour en payer cent livres de loyer par chacun an au nommé Le Large, demeurant au faux-bourg de Saint-Jacques près cette ville, de laquelle il a déclaré sortir à la Saint Jean prochainne attandu que le bail a loyer que ledit Le Large luy en a donné finist au susdit tems pour aller demeurer dans une plus grande maison voisinne appartenant au sieur Bridier pour luy en payer deux cent cinquante livres de loyer suivant le bail passé au mois de décembre dernier ; que pendent le dit tems qu'il a demeuré en cette ditte maison il a retiré et retire journellement plusieurs vagabons de touttes sortes de pays depuis l'aage de douze ans ou environ et au dessus

[1] Voir l'*Instruction primaire avant 1789, dans les paroisses du diocèse actuel d'Angers*, p. 30, 50 et 186.

Digitized by Google

et en a actuellement le nombre de quatre vingt dont il dit qu'il y en a environ de vingt de cette ville qui ne logent pas en la ditte maison, mais y viennent à l'écolle ; qu'il montre conjoinctement avec René Bouchard à tous les autres enfants, lequel Bouchard travaille et ayde à luy Hamon à élever et morigéner les dits vagabons dont il a eu quelques fois la peinne d'enchesner par ordonnance de feu Monsieur de la Bertière cy devant Lieutenant Général de police, et confirmé par Monsieur de la Blanchardière à présent Lieutenant Général de police pour les retenir, que ceux qui logent dans laditte maison environ au nombre de cinquante à soixante auxquels il prescrit la règle qui suit, sçavoir au matin la prière à six heures en hyver et à cinq heures en esté pendant un quart d'heure, ensuitte le travail jusqu'à huit heures de filler de la lainne, carder, faire des bas et escrire des cahiers de papier, ensuitte déjeuner et puis l'écolle jusqu'à onzes heures, ensuitte l'examen particullier de conscience, puis le disner au refectoire, ensuitte une heure de recréation, après une lecture, le travail, la prière et comme le matin et cela journellement et indiqués par le son de cloche excepté le vendredy saint, et au surplus a déclaré qu'il ne fait point de communauté n'y ne prétend en faire, qu'il ne travaille en cette écolle que par l'ordre de Monsieur l'Evesque d'Angers qu'il luy a donné par écrit et que tout ce qui est en cette maison luy appartient et déclare n'avoir jamais fait aucunnes questes publiques n'y fait faire tant en ville qu'à la campagne ; de laquelle déclaration luy avons donné lecture, a dit qu'elle contient veritté y a persisté. *Signé :* J. Hamon.

« Le procureur du Roy ayant pris communiquation et lecture de la déclaration dudit Hamon, nous a requis de faire pareilles interpellations au dit Bouchard lequel le dit Hamon a dit luy estre assosié se réservant à requérir contre le dit Hamon après la déclaration dudit Bouchard ce qu'il appartiendra, en exécution de laquelle requisition

Digitized by Google

dudit procureur du Roy serment pris dudit Bouchard comparant en personne requis de nous déclarer en quelles qualités il demeure en cette maison et ses exercises, a dit avoir nom René Bouchard natif de Beaufort paroisse de Notre-Dame aagé de vingt quatre ans, demeurer en cette ville en quallité de maistre d'écolle il y aura trois ans aux festes de Pantecostes prochainnes et ayder au dit Hamon a ellever et faire travailler tous les enfants demeurants en cette ditte maison suivant la règle establie par ledit Hamon et par luy déclarée ; de laquelle déclaration luy avons donné lecture, a dit qu'elle contient véritté y a persisté et signé. *Signé* : R. Bouchard.

« Le procureur du Roy ayant pris communiquation de la déclaration dudit Bouchard ensemble de celle dudit Hamon requiert que lesdits Hamon et Bouchard soient interpellés de déclarer s'ils n'ont aucuns registres de la dépense, mise et receptes de leur maison, des charités qui sont faites, des noms, aages, qualités des enfants qui ont demeurés en cette ditte maison, du temps qu'ils y sont entrés, qu'ils en sont sortis, la représentation du bail de la ditte maison les quittances des loyers pour iceux représentés estre par nous paraphés, pour y avoir recours quand besoin sera ; de laquelle requisition nous Lieutenant Général susdit avons donné lecture aux dits Bouchard et Hamon et suivant icelles nous avons interpellés les dits Hamon et Bouchard de répondre sur icelles ; ce faisant et pour y satisfaire nous ont représentés trois registres reliés et couverts de carton et papier marbré et un petit cahyer de papier, lequel premier registre est intitullé : registre des noms, surnoms, aages, pays et paroisse des garçons de la Nouvelle Providence de Saint-Joseph, avec la datte auxquels ils entrent, ils meurent, ils sortent, commancé le premier juillet mil sept cent treize, mis en ordre par moy René Bouchard avec toutte l'exactitude possible, contenant huit feuillets ecrits; le second d'environ trois mains de

Digitized by Google

papier intitullé : registres des laines qui se cardent et fillent à la Providence de Saint-Joseph commencé avec exactitude le dix mars mil sept cent seize par moy René Bouchard, contenant neuf feuilles en partye ecrit le reste en blanc; le troisiesme de la mesme grosseur intitulé : livre concernant toutes les dépenses des pauvres de la Providence de Saint-Joseph contenant six roolles escrits; ledit petit cahyer intitullé : livre pour les Libertins qui donnent quelques choses contenant sept feuillets escrits quittances signées Le Large du dix huit janvier mil sept cent dix huit pour cent trante cinq livres pour le loyer de cette maison; de laquelle représentation nous avons donné acte aux dits Hamon et Bouchard, et iceux registres et quittance par nous paraphés par premier et dernier et iceux remis es mains desdits Hamon et Bouchard pour les representer toutes fois et quantes. *Signé :* J. Hamon.

« Et continuant nous en presence du procureur du Roy avec notre dit greffier sommes transportés dans tous les appartemants de la ditte maison qui sont : en entrant un parloir, la cuisine à costés, ensuitte un reffectoire où il y a seullement des tables et bancs aux costés, une petitte chapelle ou chambre dans lequel il y a un autel dressé, deux chambres haultes et antichambres aux costés où il y a environ cinquante huit lits comme il est marqué cy dessus, une chambre basse où est le travail dans laquelle il y a environ vingt rouets à filler lainne et où se fait l'écolle, et plusieurs autres petittes chambres et antichambres dans lesquelles nous avons trouvés le nombre des enfants déclarés par ledit Hamon, qui nous ont tous dit l'endroit de leurs naissances qui sont de plusieurs provinces; de tout quoy nous avons dressé notre présent procès-verbal pour servir et valloir ce que de raison les susdits jour et an. *Signé :* J. Hamon, Baudry, Letourneux et Buisson.

« Nous, Lieutenant Général susdit, en continuant nostre présent procès verbal, nous sommes en présence du procu-

Digitized by Google

reur du Roy ayant avec nous ledit Buisson nostre greffier transportés cejourd'huy lundy quatorziesme feuvrier mil sept cent dix huit cinq heures de relevée dans la maison sise rüe de Boisnet des Damoiselles Oger où estant parlant aux dittes Damoiselles Oger Supérieures et Directrices d'une Communauté des filles establies dans la ditte maison, nous leur avons déclarés le sujet de nostre transport; desquelles serments pris nous ont dit s'appeller Françoise Oger fille aagée de quarante cinq ans, Marie Oger, fille aagée de trante cinq ans, et Louise Oger fille aagée de trante quatre ans, natives de cette ville, paroisse de Saint Maurille; qu'il y a vingt ans que deffeunt Jacques Oger praticien et Philippe Bleuville leur père et mère ont commancé à recevoir des petittes filles des paroisses es environs de cette Ville et provinces circonvoisines, depuis l'aage de trois ans jusqu'à quinze ans pour les élever et aprendre à lire et travailler sans aucunnes pensions fors quelqu'unes pour un septier de blé, lesquelles petittes filles estoient lors du commancement au nombre de treize et depuis seize ans ont augmentés jusqu'au nombre de quarante; qu'il y en a partye par charité et partye en pension, lesquelles pensions sont depuis dix livres jusqu'à quarante livres qu'il y en a deux qui payent l'une cent livres et l'autre cent cinquante livres; que la règle que les dittes Damoiselles donnent et font observer aux dittes filles sont de les faire lever en esté à cinq heures en hyver à six heures les grandes, à l'égard des petittes elles n'y sont pas si régulières, estant levées elles font la prière, ensuitte on les met au travail, filler, brocher, coudre et blanchir et autres travaux convenables à leur sexe et pour estre en estat de servir quand ils sortent de leur maison, et à neuf heures on leur donne à disner sans table ny reffectoire fors les pensionnaires qui mangent à la table des dittes Damoiselles, leur repas fait elles recommancent leur travail, pendant lequel travail elles chantoient cy devant des cantiques,

Digitized by Google

les litanies de Jésus et autres prières quelles ont fait cesser de chanter depuis la signiffication de la remonstrance du procureur du Roy ; quelles sonnoient la cloche à plusieurs heures du jour, les dimanches faisoient chanter les vêpres et autres prières ; qu'elles n'ont aucunnes regles ny constitutions particullières que celles qu'elles ont establies elles mêmes pour bien elever les dittes filles et que leur maison n'a aucun nom si ce n'est la Petitte Providence ou les Filles Orphelinnes ; qu'il y a une pettitte chappelle ou oratoire où il y a un petit autel lequel n'est point benist et où il ne se dit point la messe ; qu'on ne confesse point dans leur maison et menent leurs filles à la paroisse ; de laquelle déclaration nous leurs avons donnés lectures, ont dit quelle contient vérittés y ont persistés. *Signé :* Françoise Oger, Marie Oger et Louise Oger.

« Le procureur du Roy ayant pris communiquation des déclarations des dittes Damoiselles Oger nous a requis pour plus grande instruction des fins de sa remonstrance d'interpeller les dittes Damoiselles Oger à qui appartient la maison qu'elles occupent, qui sont les revenus de leur maison pour norir et entretenir le nombre des dittes filles qui payent une si modique pension, leurs registres de dépenses mises receptes de leur maison, les charités quelles reçoivent, les noms, aages, quallités des enfants, du tems quelles entrent et sortent de leur maison et le prix de leurs pensions, la recepte des dittes pensions et le tems quelles commancent et finissent ; de laquelle requisition nous avons donné acte au procureur du Roy et lectures faittes d'icelles aux dittes Damoiselles Oger et sur ce interpellés ont dit que la ditte maison leur appartient en fond sur le pied de trois mil cinq cent livres dont elles doivent cinq cent livres au nommé Baugé leur beau frère comme estant aux droits du sieur Beguyer vivant greffier de l'Hôtel de cette Ville à qui elles estoient deubs cy devant ; qu'il n'y a aucun fond dépendant de la ditte maison sinon une closerye

Digitized by Google

située en la paroisse de Corzé appellée la *Maison Rouge* que les dittes Damoiselles Oger ont acquises quatre mil livres du nommé Le Breton sergent royal pour raison de laquelle closerye n'en ayant point payé le fond elles en payent annuellement cent soixante dix livres de rente à Monsieur Le Marié conseiller audit siege présidial et à la Dame veuve du Rozay Pasqueraye; que les dittes filles vivent de leur travail et leurs petittes pensions, et quelques dons qui leur sont faits de deux, trois et quatre cent livres par differans habitans de cette ditte ville et Bourgeois que leurs donnent de petittes filles, lesquels dons leur servent de pensions; quelles n'ont aucun registres pour les causes expliquées par le procureur du Roy et sçavent par memoire l'eschéance des pensions de leurs dittes filles et leurs receptes et mises de leur maison, que lors que leurs petittes filles sont malades en danger de mort qu'elles les envoyent à l'hôpital, et nous ont representé un memoire sur une demye feuille de papier concernant leurs dettes que nous avons paraphés et remis en leurs mains pour le représenter touttes fois et quantes; de laquelle déclaration nous leurs avons donné lecture, ont dit qu'elle contient vérité y ont persistés et signés. *Signé :* Françoise Oger, Marie Oger et Louise Oger.

« Desquelles dires, déclarations et réquisitions nous avons donné acte au procureur du Roy et aux partyes et visitant la ditte maison nous avons remarqué qu'il y a une belle grande chambre basse servant de cuisinne dans laquelle il y a plusieurs meubles et vaisselles, un grand lit vert garny, à costé un esvier, au dessous un cellier de la grandeur de la ditte cuisinne, de l'autre costé de la ditte cuisinne est une chambre basse où il y a neuf petits lits verts sans rideaux, une autre chambre basse à costé de celle cy dessus où sont les lits qui est la cuisinne pour les dits petits enfants, une boullangerie encore à costé; au premier estage est une grande chambre tapissée remplie au tour

Digitized by Google

de tableaux et fauteuils, au milieu un autel bien orné, la ditte chambre estant comme une chapelle; de l'autre costé de la ditte chambre ou chapelle est une autre petitte chambre où il y a deux lits avec des rideaux de toilles et autres meubles, à costé un petit cabinet, au dessus de la ditte chapelle ou oratoire est une chambre sans aucuns meubles fors une table où nous avons trouvé touttes les dittes filles au nombre de quarante depuis l'aage de trois ans jusqu'à quinze dont partyes nous ont dit estre natives de cette province et autres circonvoisines, à costé de laditte chambre est une autre chambre où il y a une petitte couchette et une table, à costé de laditte chambre un petit cabinet, à costé de laditte chambre où nous avons trouvés touttes les dittes filles est une petitte chambre où il y a cinq lits et deux à trois coffres, au dessous de la susditte chambre en est une autre où il y a sept lits et un berseau pour les malades et autres petits appartements, le tout exploité par deux degrés de bois un grand et un petit, au devant de la ditte maison du costé de la rivière est un jardin entouré de murs d'environ une boissellée de terre dans lequel il y a une buanderye, au bout duquel jardin est une saulaye de la mesme grandeur dudit jardin clos de fossés de tout quoy nous avons fait et dressé notre présent procès verbal pour servir et valloir, ainsy que de raison les susdits jour et an. *Signé :* Baudry, Letourneux et Buisson.

« Nous Lieutenant Général susdit en présence du procureur du Roy ayant avec nous ledit Buisson notre greffier sommes cejourd'huy vendredy dix huitième feuvrier mil sept cent dix huit sur les deux à trois heures de la relevée transportés en la rüe de Saint Nicolas de cette ville dans la maison ou communauté des dittes filles establies soubs le le nom du Bon Pasteur[1] où nous y avons entré par une

[1] La communauté du Bon-Pasteur avait été établie en 1692, « par les soins charitables de Mer Henry Arnauld et de Mademoiselle de la

Digitized by Google

grande porte repondant sur laditte rüe au haut de laquelle du costé de la rüe est écrit en lettre dor sur une pierre noire le *Bon Pasteur* et estant dans une entrée à main gauche nous y avons trouvés une porte de moyenne grandeur à laquelle pend la corde d'une clochette qui est dans la ditte maison laquelle ayant sonnée sont venus une Dame revetue de noir sans linge mais une coueffe de taffetas noir et une d'étaminne de soye noire à laquelle parlant nous luy avons déclarés le sujet de nostre transport, laquelle nous a dit en sçavoir les causes suivant notre dit jugement rendu contradictoirement avec elle sappellant Margueritte Marchant fille d'Urbain Marchant bourgeois de cette ville et de Damoisselle Perrinne Chut native de cette ville aagée de quarante huit ans ou environ estre en cette communauté en qualité de Supérieure par ordre du Reverend Evesque d'Angers de laquelle serment pris laditte Damoiselle Marchant nous a déclaré quelle a esté establie Supérieure de cette maison par ledit Reverend Evesque à l'exemple de ses prédécesseurs qui en avoient establie avant elle depuis près de quarante ans que la maison subsiste et que la première qui a fait l'establissement fut demandée à Paris par le Reverend Evesque, Monsieur le Gouverneur et Monsieur le Lieutenant Général lors et que depuis peu Monsieur d'Autichamp, Nous Lieutenant Général, le Procureur du Roy, Monsieur le Lieutenant Général de police leur avons donné un certifficat de l'utillité de cette maison lequel a esté envoyé à Paris et présenté au conseil du Roy, de laquelle déclaration luy avons donné lecture à dit quelle contient véritté y a persité et signé. *Signé :* M. Marchant;

« Le procureur du Roy ayant pris communiquation de la

Chaboissière... pour les filles pénitentes de bonne volonté, c'est-à-dire que celles qui ont fait naufrage à leur virginité, qui veulent en faire une volontaire pénitence, y entrent et en sortent quand bon leur semble sans aucune contrainte... On ne saurait croire, — dit Lehoreau, — le bien qu'elle fait en retirant ces pauvres filles à qui Dieu a touché le cœur... Cette communauté est sous la protection de Mgr l'Evêque et les premiers de la ville se font un devoir de la protéger. » Bibl. Evêché : *Cérémonial de l'Eglise d'Angers*, t. III. p. 165.

Digitized by Google

déclaration de laditte Damoisèlle Marchant s'est réservé en plaidant et en tant que besoin sera de répondre à l'esgard des certifficats donné touchant l'utillité de cette maison et autres raisons alléguées par laditte Damoiselle Marchant que ne s'agissant quand à présent que de la confection du procès verbal il nous requière pour plus ample instruction d'interpeller laditte Damoiselle Marchant se disant et prenant la quallité de Superieure de cette maison, quelles sont les Institutions et règles de cette maison, leurs lettres pattentes, le nombre des filles qui y sont, leurs habillements, s'il y a des registres de la dépense mises et receptes de cette maison, des charités qui y sont faittes et les personnes commises annuellement ou autrement pour recevoir les dittes charités et les faires tant publiquement qu'autrement et qui sont ceux qui proposent et commettent les dittes personnes, le montant du produit des dittes charités, les revenus qui sont attribués à cette maison, les registres des receptes d'iceux et de quelles manières ils y ont estés donnés, le registre du nom, aages, qualités et demeures des filles qui y sont, de la quantité, quand elles y entrent et sortent ensemble. Demander après que laditte Damoiselle nous aura repondu sur les dittes interpellations de nous conduire et faire voir la ditte maison et ses dépendances pour conformité de notre dit jugement en estre dressé procès verbal ensemble de la quantité des dittes filles et de leur naissance, de laquelle requisition du procureur du Roy lecture faitte à laditte Damoiselle Marchant à laquelle avons faitte les interpellations y refferrées nous a déclaré sous le serment par elle cy dessus presté que cette maison se nomme le Bon Pasteur, quelles sont en cette maison environ de cinquante neuf filles dont il y en a sept, la ditte Damoiselle Marchant comprise, en quallités de Sœur Directrices et Gouvernantes de cette maison dont il y en a quatre de cette ville et trois autres de provinces circonvoisinnes, les autres sont filles de plusieurs provinces dont elle n'a connaissance, les dittes filles leurs estant données par

Digitized by Google

les curés et confesseurs de cette ville de leurs bonnes volontés à dessin de faire pénitance et pour tant et si long tems quelles souhaittent, qu'elles sept Directrices et Gouvernantes sont revetues d'étoffe de laine noire, leurs coueffes d'estamine de soye noire, des soques de bois couvertes en formes de soulliers, quelles ne font aucuns veux, les autres filles habillées de brun quelles suivent une mesme regle touttes suivant et conformement à la *Relation abrégée de la Vie de Madame de Combé Institutrice de la Maison du Bon Pasteur avec les règlemens de la communauté* imprimés *à Paris chez Florentin et Pierre de l'Aulne rüe Saint Jacques à l'Empereur et au Lion d'Or* en *mil sept cent*[1], quelle nous a representés en un livre relié et couvert en veau, n'avoir aucuns registres touchant la ditte maison que deux reliés et couverts en parchemin l'un de recepte intitullé : au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit, le livre des ouvrages commancé le seiziesme feuvrier mil sept cent quatorze en continuant jusqu'à l'année présente contenant vingt feuillets écrits ; l'autre est la mise et recepte de cette maison commancé en l'année mil sept cent contenant cent six feuillets, un autre petit registre relié et couvert en parchemin où sont ecrits les noms des filles de cette maison, les ustancilles de la maison, les meubles et autres choses contenant dix neuf feuilles, qu'il n'est fait aucunnes questes à la campagne mais seulement en cette ville depuis quelques années attendu que cy devant on ne questoit

[1] *Relation abrégée de la vie de Madame de Combé institutrice de la maison du Bon Pasteur, avec les règlemens de la Communauté*, par Jean-Jacques Boileau, d'après le P. Lelong ; un vol. in-12 de VIII-168 pages. (Bibl. nat., imprim. Ln $\frac{27}{4656}$.) — Marie Cyz, plus connue sous le nom de Madame de Combé, naquit à Leyde, en 1656, de parents calvinistes. Devenue veuve après deux ans de mariage avec Adrien de Combé, elle vint à Paris, où elle abjura l'hérésie. Vers 1678, elle établit dans la *rue du Chasse-Midi* (Cherche-Midi), sur la paroisse Saint-Sulpice, la première maison du Bon-Pasteur. Elle mourut le 16 juin 1692. — (Voir, sur le Bon Pasteur de la rue du Cherche-Midi, Arch. nat. G $\frac{9}{631}$, H[5] et S 4646. M. A. Guillot, dans son remarquable travail sur *les Prisons de Paris*, p. 306, n'a pas distingué assez nettement cet ancien *refuge* des établissements fondés, depuis cinquante ans, par la Congrégation du Bon-Pasteur d'Angers.)

Digitized by Google

point, laquelle queste se fait à la réquisition du Révérend Evesque de cette ville qui prie des Dames de cette ville pour ce faire, que les dittes questes ne se sont montés par chacun an tout au plus hault qu'à la somme de cinq à six cent livres, que la maison subsistant par les travaux que les dittes filles font journellement depuis le matin jusqu'au soir et le secours de la divinne Providence, fors que lors qu'on met des filles dans cette maison on leur donne quelques choses pour leur habillement, qu'il n'y a aucûns biens fonts attachés à cette maison qu'une maison scittuée en cette ville rüe de la Petitte Fontainne affermée à plusieurs particulliers la somme de vingt quatre livres donnée par Madame de la Chaboissière bienfaitrice conjoinctement avec une somme de douze mil livres pour l'accroissement et accommodement de cette maison, laquelle a esté construitte comme elle est présentement par le moyen de plusieurs dons faits en cette maison tant par le feu sieur Lasnier prestre qui a fait bastir l'eglise qu'autres habitans de cette ville, à l'esgard des lettres pattentes a dit estre assignée à l'audiance pour en faire déclaration, que son advocat est chargé de s'expliquer et qu'elle s'en remet à la déclaration qu'elle doibt faire, mais qu'en attendant elle peut assurer que le Roy n'a pas desaprouvé l'établissement de la ditte maison puisque Sa Majesté a eu agreable de confier aux Directrices de cette maison la garde et l'instruction de plusieurs personnes qui ont esté envoyées dans la ditte maison par les ordres de Sa Majesté suivant les lettres du cachet l'une en original et l'autre par coppie collationnées qu'elle nous a representé, de laquelle déclaration luy avons donné lecture, a dit quelle contient verité y a persisté et signé. *Signé :* M. Marchand ;

« Le procureur du Roy a pareillement réservé de dire ce que de raison contre la déclaration de la ditte Damoiselle Marchant et requis que les dits registres et lettres du cachet soient de nous paraphés pour y avoir recours quand besoin sera pour ce fait estre par nous proceddé au procès verbal

Digitized by Google

de la consistance de la ditte maison, de la quantité des filles qui y sont et des provinces de leurs naissances ;

« Desquelles dires, déclarations et requisitions nous avons donné acte au procureur du Roy et à la ditte Damoiselle Marchant et en consequance nous avons paraphés les dits registres, lettres du cachet et livre de la Vie de Madame de Combé, scavoir les dits deux premiers registres et livres par premier et dernier sur les feuillets ecrits dont le nombre est rapporté dans la déclaration de la ditte Damoiselle Marchant, et l'autre petit registre sur tous les feuillets ecrits et les dittes lettres en marge lesquels nous avons remis es mains de la ditte Damoiselle Marchant pour les representer touttes fois et quantes. *Signé :* M. Marchant ;

« Ce fait nous ordonnons qu'il sera par nous en présence du procureur du Roy, conduit par la ditte Damoiselle Marchant avec notre dit Greffier, proceddé audit procès verbal ainsy qu'il est ordonné et y procedant à la ditte entrée de maison qui est pavée et dont l'ouverture est une grande porte repondant sur la ditte rüe Saint Nicolas, à costé est une grande salle ou parloir joignant l'eglise où il y a une grande table et deux ormoires, au bout une chapelle où il y a un autel qui sert de Bas Cœur où il y a une grande grille de bois qui répond au cœur de la hauteur de dix pieds de hault sur douze pieds de large deux confessionneaux des pries Dieu, ledit Bas Cœur beny et où sont enterrés les filles de la ditte Maison, au bout est une autre chambre servant de sacristye où il y a une table couverte d'une nappe d'autel sur laquelle est un crucifix, des tableaux, un bonnet carré, et dans laquelle sacristye sont des surpelis, prie Dieu, ormoire, benistié et autres choses servant pour l'eglise et faire le service divin ; dans l'église y joignant et construitte en mil sept cent unze[1] ainsy qu'il est marqué dans icelle par chiffre il y a deux autels un grand, un petit, une chaise à prescher, au bas de la nef un cœur

[1] Cette chapelle était dédiée à saint André.

Digitized by Google

elevé ou tribune, un benistié ou autres choses utilles dans une église; que l'ouverture est une grande porte repondant sur la ditte rüe Saint Nicolas où il y a deux trons où est escrit au dessus : tronc pour le Bon Pasteur, cloches, clochettes; ce fait ayant rentré dans la ditte sacristye de laquelle nous avons entré dans une grande cour carrée, ensuitte dans un jardin de la mesme grandeur estant à costé, dans lequel jardin est l'infirmerie où il y a cinq lits et les ustancilles servant à la ditte infirmerie et estant rentrés dans la ditte cour nous avons entré dans une boullangerie, ensuitte montés dans une très grande cuisinne garnye de vaisselles et autres ustancilles pour servir une communauté suivant la quantité que nous avons remarqués y estre, au bout de laquelle cuisinne est un reffectoire où il y a des deux costés des tables et au bout est une chaire pour faire la lecture, lequel reffectoire a environ de soixante douze pieds de longs et la largeur de vingt quatre pieds et sur touttes lesquelles tables il y a des eguères d'estain, un crucifix de bois au bout dudit reffectoire duquel en continuant nous avons monté dans une grande chambre qui est au dessus du dit reffectoire qui est de la mesme grandeur et longueur dudit refectoire dans laquelle chambre est le travail où nous y avons trouvés le nombre de quarantes filles touttes voillées en noir travaillant, lesquelles nous ont dit estre de plusieurs provinces des environs, de laquelle chambre on entre dans ledit hault cœur ou tribune qui est dans la ditte église et à costé de la ditte chambre ou travail est encore un hault cœur repondant sur iceluy cy dessus expliqué où l'on enterre les dittes filles, dans lequel hault cœur sont des grilles de bois repondant dans la ditte eglise, ensuitte nous avons esté conduits par plusieurs degrés et petits appartements dans deux grands dortoirs l'un sur l'autre où il y a quarante huit lits, vingt six dans l'un et vingt deux dans l'autre qui sont placés des deux costés des dits dortoirs avec des petits rideaux d'étoffe verte entre les dits lits sans y en avoir au

Digitized by Google

pied ; ce fait nous avons dessendus dans une autre dortoir où il y a quatre cellules clauses de sapin dans trois desquelles il y a des lits, l'autre il n'y en a point et au bout un petit cabinet ou decharge, dans lesquels dortoirs il y a des croix et une bierre couverte d'un drap mortuère et plusieurs petittes chambres et commodités pour une maison religieuses, deux greniers très grands qui s'estandent sur les susdits logements, deux caves, une très grande l'autre petitte, de tout quoy nous avons dressés notre present procès verbal pour servir ainsy qu'il appartiendra.

« Donné par nous juge susdit les susdits jour et an et nous sommes retirés. *Signé* : Baudry, Letourneux et Buisson »[1].

Le lendemain, le Procureur écrivait au garde des sceaux :

« Monseigneur, pour rendre à Votre Grandeur un compte exact et fidelle en exécution de ses ordres, je prends la liberté de vous envoyer les procèz verbaux faits en ma présence et à ma requête des trois communautés nommées, l'une le Bon-Pasteur et les deux autres petites Providences dont il y en a une qui n'est pour la plus grande partye composée que de mandians vagabonds et est gouvernée par un nommé Julien Hamon, lequel auparavant étoit valet dans le Séminaire ; on convient, Monseigneur, que ces communautés font quelque bien, c'est dans cette vüe que M. notre Evêque remply de charité les soutient par des aumosnes qu'il leur procure des personnes charitables, elles se soutiennent encore par des lêgs qui leur sont faits dans des testaments et par des quêtes publiques en faveur de la communauté du Bon Pasteur et d'une autre communauté nommée la Providence scittüée dans un faubourg de cette ville pour l'établissement do laquelle le feu Roy Louis XIV d'heureuse mémoire accorda des Lettres patentes sur l'exposé qu'on fit à Sa Majesté que cette communauté subcisteroit sans quêtes.

[1] Arch. Évêché.

Digitized by Google

« Notre ville, Monseigneur, est remplye de communautés, il y en a plus de 20 qui s'y sont établies depuis un siècle. Si ces trois communautés du Bon Pasteur et des petites Providences, n'étoient point à charge au publicq, et ne subcisteroit (*sic*) pas contre les deffences portées par les ordonnences, je ne les aurois point inquiettées, mais les administrateurs des deux hôpitaux, l'un nommé l'Hôtel Dieu dans lequel sont receus tous les malades qui s'y présentent, et l'autre nommé l'Hôpital Général, m'étants venus faire leurs plaintes et me dire qu'ils ne reçoivent plus d'ausmosnes, ce qui les réduit à la nécessité ou d'épuiser le reste de leur fonds, ou d'ouvrir les portes à la plus grande partye des pauvres ; etant encore instruit par moy même de la déplorable misère des pauvres honteux de la ville dont le nombre est très grand, qu'il n'est permis qu'au Roy de permettre des quêtes publiques, et que le feu Roy Louis XIV les a expressement deffendües dans cette ville sous peine de punition et d'amande par les lettres patentes que Sa Majesté accorda au mois d'aoust 1672 pour l'établissement de l'Hôpital Général, j'ay cru, Monseigneur, qu'il étoit de mon devoir indispensable de faire ma remontrance, et que l'on m'accuseroit avec justisse de manquer d'obéissance aux ordonnances de nos Roys et d'attention au bien publicq si je demeurois dans l'inaction. Ce Julien Hamon quête non seulement dans la ville, mais encore dans les paroisses de la campagne dont la plupart des habitans sont dans une pauvreté digne de compassion. Ce sont, Monseigneur, les motifs qui m'ont fait agir. La cause doit être portée le lundy 7 mars prochain à l'audience de la sénéchaussée, mais je suis arrêté par la lettre que Votre Grandeur a eu la bonté de m'écrire. J'attendray avec soumission vos ordres. Vous voyez, Monseigneur, qu'il y a dans cette ville une communauté de la Providence qui a obtenu une concession du feu Roy pour son établissement, il y a encore une communauté de filles pénitentes aussy établie par lettres

Digitized by Google

patentes laquelle est dans une maison appelée le Refuge où sont les personnes du bas état [1]. »

Le clergé du diocèse d'Angers qui, au commencement du XVIIIe siècle surtout, faisait preuve d'un si grand zèle pour l'instruction populaire, s'émut à bon droit de cette descente de justice et des bruits calomnieux répandus dans la ville contre les « nouvelles communautés ». — L'affaire, d'ailleurs « regardoit la religion, la discipline ecclésiastique et le bon ordre du diocèze » ; le clergé ne pouvait, par conséquent, s'en désintéresser. — Dans l'assemblée du 19 février, « où étoit Monseigneur l'Evesque, les députés du clergé d'Anjou » chargèrent « Simon Belot, prestre, docteur en théologie théologal de l'Eglise d'Angers, syndic du diocèse, d'intervenir » auprès du Lieutenant Général de la Sénéchaussée et d'empêcher, s'il en était temps encore, la « destruction de la maison du Bon Pasteur et des écoles tenues par Julien Hamon et par les dames Oger ». La supplique adressée à cette occasion est un modèle de logique et de calme.

Après avoir dénoncé le « zèle peu discret » des personnes qui, « par leurs délations avaient excité le ministère de Monsieur le Procureur du Roy », le chanoine Belot ajoute que, « si les filles du Bon Pasteur n'ont pas, comme on le prétend, des lettres patentes, du moins, il est certain qu'il y a près de quarante années qu'elles sont établies en cette ville ; que cette maison est très utile et mesme nécessaire pour retirer du désordre et de l'oisiveté un grand nombre de personnes qui y sont instruites des principes de leur religion et qui s'y consacrent entièrement aux pratiques de la mortification et de la pénitence. On ne pourroit anéantir cet établissement sans mettre en danger le salut de plusieurs filles qui travaillent solidement à leur conversion et qu'on exposeroit à retourner à leurs anciens égaremens. Ce seroit fournir à leurs corrupteurs le moyen de persé-

[1] Arch. Évêché.

Digitized by Google

vérer dans le crime ; ce seroit entretenir dans la ville la débauche et le scandale. Ces motifs ont porté Nos Seigneurs les Evêques d'Angers à protéger cette maison et à favoriser son établissement ; le Roy luy mesme luy a donné son approbation, puisque Sa Majesté a jugé a propos d'y envoyer plusieurs personnes pour y estre renfermées et gardées. Toutes ces considérations font croyre au supliant que c'est faute d'instruction suffisante qu'on sollicite la destruction de cette maison, laquelle d'ailleurs n'est point à la charge de la ville parce que les personnes qui en ont soin ne font point d'acquest, ne reçoivent ny don ny legs et ne le font subsister que par le travail des filles qui la composent et que par les secours de la divine Providence.

« A l'égard desdits Julien Hamon et dame Oger le supliant déclare que ledit Julien Hamon est un maistre d'écolle établi dans la paroisse de l'Evière près de cette ville avec la permission de Monseigneur l'Evêque d'Angers pour instruire les pauvres de ladite paroisse et des autres paroisses circonvoisines ; que si son zèle le porte à recevoir chez luy plusieurs jeunes enfans qui vagueroient dans les rües, pour les retirer de la fénéantise et du vice et pour leur aprendre le catéchisme et à travailler, c'est une œuvre de charité dans laquelle on doit plutôt le soutenir que le troubler, puisqu'il fait subsister un grand nombre de pauvres pour le bon ordre qu'il met dans leur travail et qu'il instruit des enfans qui sans luy ignoreraient les premiers principes de la religion et qui seroient denués de tous secours. Les dames Oger font de leur costé pour les filles qui n'ont ny bien ny protection les mesmes choses et les mesmes exercices, elles les instruisent, elles les élèvent dans la crainte de Dieu, elles leur apprennent à lire à escrire et travailler avec assiduité et par ces moyens aussy loüables qu'innocens elles les mettent en état de gagner leur vie sans estre à charge à personnes ; que pour ces raisons feu Monsieur Le Pelletier evêque d'Angers a honoré lesdittes Oger de sa protection et après avoir examiné

Digitized by Google

diverses fois leur conduite et leurs exercices les a louées et approuvées ; par les mesmes considerations Monseigneur l'Evêque d'aujourd'huy les a autorisées à continuer leurs instructions et leurs pratiques parce qu'il n'a rien trouvé dans toute leur conduite qui ne tournast à l'avantage de l'Eglise et de la ville. C'est à tort que les ennemis desdits Hamon et dame Oger traitent de communautés leurs maisons pour en demander la destruction, puisqu'il n'y a ny fond communs ny associations ny constitutions ny lieux réguliers ny chapelles ny aucunes des marques qui caractérisent les communautés et au contraire ce sont de simples écolles établies sous l'autorité de Monseigneur l'Evêque d'Angers qui les a autorisées non seulement par l'obligation que lui impose son caractère de veiller à l'instruction de ses diocésains et particulièrement à celle de ceux qui sont les plus abandonnés mais qui en cela s'est aussy conformé aux intentions du Roy marquées en sa déclaration du 13 décembre 1698. Ainsy lesdits Hamon et Oger sont de simples maîtres et maîtresses d'écolles ou tout au plus des maistres et maîtresses de pensions gratuites où ils nourrissent par pure charité, quelque fois pour des retributions très modiques un nombre de garçons et de filles qui n'auroient ailleurs ny subsistances ny instructions. »

« Ce considéré », le chanoine Belot demandait que le « procès-verbal de la maison du Bon Pasteur » fût envoyé « au Conseil du Roy, afin d'y estre statué par Sa Majesté. » Quant à « Julien Hamon et aux dames Oger, » il suppliait qu'on fît « deffenses de les troubler et inquiéter dans leurs exercices, attendu qu'ils ne sont que maistres et maistresses d'écolle approuvés par Monseigneur l'Evêque d'Angers[1] ».

[1] Arch. Evêché. — Dans une lettre écrite à « M. de Vaugirault, conseiller du Présidial d'Angers », les « demoiselles Oger » font valoir les mêmes arguments :

« Supplient très humblement les trois sœurs Françoise, Marie et Loüise Oger suppliantes de faire attention, que comme héritières des fonds de leur père et mère seulement, ont crü le devoir estre de leur vertu en continuant le pieux exercice et employ qui leur est aujourd'hui contesté, de travailler à l'éducation des petittes orfelinnes

Digitized by Google

Au lieu de répondre directement « aux moyens d'intervention du syndic » Belot et de reconnaître l'utilité de ces établissements charitables, l'avocat de l'Hôtel de Ville se fit l'écho des plus basses calomnies. On croirait entendre les accusations de nos modernes radicaux contre les communautés religieuses.

« L'avantage qu'on pretend que ces nouvelles communautés procurent à la ville d'Angers en y retirant plusieurs personnes du vice et de l'oisiveté et en les instruisant des principes de la religion chrétienne, lesquelles personnes sont pour la plus grande partie étrangères de la province, est en comparaison bien moins considérable, que le mal et

tant de cette ville que d'ailleurs, sans aucunne autre vüe que la gloire du Seigneur, cependant avec de légères pensions, qui jointes à leur petits labeurs et travaux dont elles rendent capables, aident à leur entretien et subsistence. Elles ne peuvent être taxée ni accusée de mendier des testaments, ni charitez quelquonques et par conséquent de préiudicier aux hospitaux. Déclarent ne prendre, ni avoir jamais pris et usurpé le tittre et nom de communauté ou hospital, n'ayant pas mesme voulu consentir à la benédiction d'une chapelle chez elles pour y célébrer les divins mistères, mais se sont retenües dans les bornes de la prudence, connoissants n'avoir asses de bien de patrimoinne, ni aucuns fonds d'ailleurs, pour prendre des enfants sans pensions, ni asses de rang et de vertus pour s'ériger en fondatrices et institutrices d'une communauté surtout sans lettres patentes du Roy et l'agréement de la ville, mais tout au plus de maistresses d'écolles de leur petittes pensionnaires, avec permission verballe de Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Evesque d'Angers, dont elles offrent se retirer par devers lui pour avoir certificat dudit consentement si il est besoin, suivant la déclaration du Roy, du treze decembre mil six cent quatre vingt dix huict, article neuf, qui veut qu'on établisse autant qu'il sera possible des maistres et maistresses d'écolles dans touttes les paroisses, ainsi qu'il sera ordonné par les Seigneurs archevesques et evesques. Reclament encore de vostre bonté Monsieur de faire attention à l'utilité de leur maison de pensions et écolles : tels protecteurs charitables par exemple, parains marainnes, pères et mères, qui sont de tres bonne famille, et cependant disgraciez de la fortune, aimeront mieux placer dans celle dont il s'agist un enfant avec quelque petitte chose, que dans un hospital pour rien, qui quoy que soit la maison de Dieu, on ne laisse pas d'apprehender quelque retour et confusion puisque c'est le dernier reduit. C'est sur ces considérations Monsieur que lesdittes suppliantes vous demandent de permettre la continuation de cet employ et exercice de piété, et d'empescher par vostre jugement, si bon vous semble, tout ce qui de leur part comme on suppose pouroit faire tort aux hospitaux, n'ayant aucunement ce dessein, mais celui de se dire tres respectueusement, Monsieur, vos tres soumises servantes. » *Signé :* F. M. et Loüise Oger. (Arch. Evêché.)

Digitized by Google

le désordre infini dans lequel ces communautés sont la cause qu'une infinité de pauvres habitans de cette ville tombent fréquemment, parce que ces communautés leur enlevant tout le travail que ces pauvres habitans avoient accoutumé de faire pour un prix dont ils subsistoient et ces mêmes communautés faisant tous les ouvrages à vil prix, ces pauvres habitans et entr'autres plusieurs pauvres filles, même d'honnestes familles ne trouvent plus par ce moyen assés de travail et d'ouvrages pour subsister, se trouvent par cette cruelle nécessité obligées de tomber dans le désordre et de s'abandonner, ce qui n'est que trop commun en cette ville ; et à l'égard des hommes de métier la plus part manquant aussi d'ouvrage par la même raison s'abandonnent eux et leurs enfants à voler et leurs femmes à toute sorte de desordres, dans tous lesquels malheurs ny les uns ny les autres ne tomberoient pas si ces nouvelles communautés ne les privoient pas des ouvrages qu'ils faisoient avant leur établissement... [1] »

L'attaque devenait trop passionnée pour qu'il fût difficile de prévoir l'issue de cette campagne. Le 2 mai 1718, les officiers de la sénéchaussée rendirent leur sentence : « Les filles du Bon Pasteur » devaient « vider dans trois mois la maison où elles demeuroient pendant lequel temps le procureur du Roy se pourvoiroit vers Sa Majesté pour obtenir une lettre de cachet pour transférer une personne qui y est, dans une autre maison et communauté ; ladite maison, meubles, dons et legs faits auxdites filles, confisqués au profit de l'hopital général. Comme aussi il a esté ordonné que la communauté de garsons establis à Lesvière dirigés par Julien Hamon et celle de filles establies en Boisnet dirigées par les filles Oger videroient dans huict jours, avec confiscation au profit dudit hopital général de tout ce qui a esté donné et légué au profit des deux prétendues communautés [2]. »

[1] Arch. Evêché.
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

La sentence allait être exécutée, quand le procureur général du Parlement de Paris, instruit par Mgr Poncet de la Rivière, du danger qui menaçait les communautés angevines, ôta « au Présidial la connoissance » de cette affaire, « voulant en connoistre » lui-même [1]. En même temps (5 mai), le marquis d'Argenson, garde de sceaux, adressait à l'évêque d'Angers la lettre suivante :

« Monsieur, j'ai rendu compte à S. A. R. des procédures qui ont été faites par le procureur du Roi en la sénéchaussée d'Angers contre la maison du Bon-Pasteur et contre les Echoles que tiennent le nommé Julien Hamon et la nommée Oger. J'écris au procureur du Roi, que Sa Majesté trouve bon, que ces établissement, subsistent de la manière qu'ils ont subsisté jusqu'à présent, c'est à dire par le travail qui s'y fait, et par les aumosnes des persones charitables et par les questes que vous jugerez à propos de permettre dans votre diocèze pour soûtenir ces bonnes œuvres, jusqu'à ce qu'on ait pris une résolution certaine et générale sur les établissements de cette espèce. Je suis, Monsieur, vôtre très humble et affectionné serviteur. » *Signé :* d'Argenson [2].

Une pareille décision était particulièrement humiliante pour le Présidial ; et le procureur Letourneux, sur qui retombait plus directement la honte de cet échec, en écrivit au garde des sceaux :

« Monseigneur, les officiers de la sénéchaussée d'Angers rendirent lundy 2 de ce mois sentance contre les trois communautés, par laquelle conformement aux edits et ordonnances ils déclarent ces communautés, illicites, et leur enjoignent de se céparer, sçavoir celles gouvernées par les nommés Hamon et Oger dans huitaine et celle du Bon Pasteur dans trois mois du jour de la sinification pandant

[1] Lehoreau, *op. cit.*, t. III, p. 321.

[2] Arch. Evêché, au dos du *Recueil des ordonnances statuts et règlemens du diocèse d'Angers publiez... à Angers le 23 may 1703.*

Digitized by Google

lequel temps j'obtiendrois du Roy un ordre pour la translation d'une fille enfermée dans la maison de ladite communauté du Bon Pasteur par lettre du petit cachet dans celle des Filles Pénitentes de cette ville ou telle autre qu'il plairoit à Sa Majesté. Mon respect et ma soumission pour l'execution des ordres que Votre Grandeur m'a depuis envoyée m'ont arestés et empesché de faire sinifier cette sentence aux trois Communautés. Mon devoir m'engage de vous remontrer très humblement, Monseigneur, que deux autres nouvelles communautés s'établissent encore en cette ville qui y occupent des maisons considérables à la charge du publicq, et que les hôpitaux sont tellement abandonnés qu'ils ne peuvent plus subsister ; il paroist par les comptes de l'Hotel-Dieu auquel j'assistay la semaine sainte dernière que les administrateurs ont consommés plus de trante et un mil livres de leurs fonds en cette année, et qu'ils ont eté dans la nécessité d'en employer beaucoup les précédentes pour la subsistence des pauvres malades ; les fonds de l'Hôpital Général diminuent aussy très considérablement depuis plusieurs années pour la norriture et entretien des pauvres, dont le nombre augmente tous les jours. [1] »

Malgré cette intervention, la décision du garde des sceaux fut maintenue. « Ainsi, — dit Lehoreau [2], — l'affaire tant agitée en a demeuré là », et les « nouvelles communautés », fortes désormais de la protection épiscopale, purent continuer leurs bonnes œuvres, sans crainte d'être inquiétées [3].

[1] Arch. Evêché.

[2] *Op. cit.*, t. III, p. 321.

[3] Moins solidement établie que les deux autres communautés, l' « école des demoiselles Oger », après la mort des fondatrices, se transforma en « bureau de placement pour les cuisinières et les femmes de chambre ». (Voir A. de Soland, *Bulletin historique et monumental de l'Anjou*, 1861-62, p. 201.) — La maison du Bon Pasteur subsista jusqu'à la Révolution : en 1790 elle comprenait encore sept gouvernantes, vingt-quatre sœurs, quatorze personnes données à vie et dix-sept pensionnaires, sous la direction de Jeanne-Louise Jouanne. L'œuvre des filles pénitentes fut reprise, en 1829, par la révérende mère de Sainte Euphrasie Pelletier et continuée par une

Digitized by Google

Hôpital des Enfants trouvés. — Jusqu'à la Révolution, le seigneur haut-justicier avait conservé, comme une conséquence de sa part de souveraineté, le devoir de nourrir et d'élever les enfants trouvés sur son fief. Souvent, il faut bien l'avouer, il lui arrivait de faillir à ce devoir ; les pauvres orphelins étaient, alors, portés à l'Hôpital de la ville voisine, qui s'empressait de les diriger sur l'Hôpital Général de Paris, où ils restaient à la charge de l'État[1],

Dans la seconde partie du siècle dernier, on fit, à Angers, plusieurs tentatives, — qui restèrent, malheureusement, infructueuses, — pour l'établissement d'un hôpital d'enfants trouvés ; dans les « Statuts et Règlement » que l'on se proposait d'y faire observer, on lit :

« Article 14. Les enfants seront élevés dans l'hôpital jusqu'à la age de quatorze ans avec séparation faite des garçons et des filles. Ils y seront instruits dans la religion catholique, apostolique et romaine ; on leur apprendra à lire et à écrire et on leur prescrira les travaux auxquels leur état, leur sexe et leur aage permettent qu'ils soient employés, et à la age de quatorze ans on fera en sorte de les mettre en métier pour qu'ils puissent gagner leurs vies.[2] »

Quoique le projet n'ait pas été réalisé, il importe de signaler encore, ce témoignage à ceux qui affirment qu'à la fin du siècle dernier, « l'opinion générale, en haut, en bas, est contraire absolument à l'instruction du paysan[3] ».

CH. URSEAU,
Secrétaire à l'Évêché.

congrégation qui compte aujourd'hui plus de 180 obédiences, et qui fait bénir, dans l'univers catholique, le nom de *Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur d'Angers.*

[1] Voir A. Babeau, *Le Village sous l'ancien régime*, 3e édit., p. 322.

[2] Arch. Evêché.

[3] C. Port, *La Vendée Angevine*, t. I, p. 72.

Digitized by Google

LE HARPISTE

A mon professeur
Madame Rosine Laborde, de l'Opéra.

Dans une arrière-cour, les pieds à demi nus,
Le front ridé, les yeux adoucis par les larmes,
Le harpiste et sa fille aujourd'hui sont venus
Nous jouer des airs vieux où je trouvais des charmes.

L'enfant chantait debout. Le père à ses côtés
— Penché sur l'instrument dont les cordes aigries
Vibrèrent sous les doigts des artistes vantés —
Y cherchait des accords de ses mains amaigries.

Et de l'ensemble ému des notes et du chant
Une angoisse montait qui me remplissait l'âme;
Car l'enfant était belle, et l'air était touchant
Comme tous ceux où tremble une douleur de femme.

La fin de la chanson surtout me désolait :
« Il ne reviendra plus l'amour que tu refuses. »
Et son charme plaintif et mourant se mêlait
Dans sa voix à l'accent sauvage des Abruzzes.

Oh ! vieillard qui fixais tes yeux graves sur nous,
Ces yeux fiers où j'ai lu le mépris de l'aumône,
Oh ! mendiante à qui j'offrirais à genoux
Les colliers dont Florence a muri l'ambre jaune.

Digitized by Google

Compreniez-vous combien mon cœur taisait d'aveux,
Aspirant aux essors de votre vie errante ?
Comme je vous aimais, et comme de mes vœux
Je vous suivais parmi la foule indifférente.

Et quand, rentrés le soir dans votre pauvre abri,
Vous comptiez tous les deux l'argent de la journée,
Vous êtes-vous parlé du poète attendri
Par cette âpre douleur à se taire obstinée ?

. . . . . .

Hélas ! les airs joyeux et les chaudes couleurs
Nous passionnent moins qu'un accent de misère,
Et, c'est au prix du mal, c'est au prix de nos pleurs
Que l'Idéal toujours fait sourire la terre.

J. Chasle-Pavie.

Digitized by Google

LES NARCISSES

A Ch. de Saint-Aulaire.

At nisi quod simul non esses cætera lætus.
HORACE.

Vous n'avez pas souri quand d'un œil enflammé
Je contemplais la fleur pâle et mélancolique,
Car nous nous ressemblons et votre âme s'explique
Les attraits inconnus de cet emblème aimé.

Elle est là. Son calice, à demi refermé,
Quand le pied eut baigné dans l'eau du vase antique
Se rouvrit, et voici que d'une odeur magique
Je sens pour un long jour mon logis parfumé.

Les rayons du midi glissent par la fenêtre,
L'arome du moka s'exhale et me pénètre.
Que me faut-il encor dans un moment si doux ?

Rien ! que voir un absent à ma table paraitre !
Vous venez de sourire et devinez peut-être...
Oui, vous avez trouvé, cher ami, c'est bien vous !

J. CHASLE-PAVIE.

Digitized by Google

LA BOULLAYE LE GOUZ

Sa vie et ses voyages

(suite et fin)

Après avoir exploré le Nil, visité le Caire et ses environs, La Boullaye le Gouz vint à Alexandrie et prit passage à bord d'un navire qui se rendait à Rhodes. Il nous dit que cette île, grande quatre fois comme celle de Malte, était des plus fertiles et nourrissait un nombre considérable de porcs. Naguère, le séjour des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, à part ses souvenirs et ses ruines, elle était ce qu'elle est aujourd'hui. La domination turque avait déjà anéanti sa prospérité. Le port, en partie ensablé, n'était plus fréquenté que par quelques bâtiments d'un faible tonnage. Sa ville n'avait guère pour habitants que des Turcs, tandis que les Grecs formaient de nombreux villages répandus dans la campagne. La Boullaye le Gouz parcourut une partie de l'île, visita plusieurs familles grecques et remarqua qu'il n'y avait pas de maison riche ou pauvre où l'on ne bût du vin en quantité d'autant plus grande que, dans la plupart des cantons, les coteaux étaient couverts de vignes dont la récolte ne laissait jamais à désirer.

A Constantinople, La Boullaye le Gouz avait pu étudier les Grecs, leurs mœurs et leurs aptitudes. A Rhodes, il compléta ses renseignements et ce qu'il nous dit sur la race hellénique est du plus haut intérêt et fait honneur à son esprit d'observation. Il reconnaît avec raison que le

Digitized by Google

schisme d'Orient avait eu pour unique cause, l'orgueil de l'église grecque, qui ne pouvait se résoudre à accepter la suprématie du pape de Rome. Les points principaux qui séparent les deux communions sont indiqués avec soin. L'église grecque soutenait que le Saint-Esprit ne procédait pas du Fils, ne croyait pas aux indulgences et n'admettait pas le purgatoire et reconnaissait la priorité du patriarche de Constantinople. Elle employait le pain levé au lieu du pain azyme, admettait le mariage des prêtres, le baptême par immersion, substituait le mercredi au samedi comme jour d'abstinence et, pour célébrer l'office, se servait de la langue vulgaire. La Boullaye le Gouz remarqua que les Grecs nourrissaient toujours une haine profonde contre les Latins, et qu'ils leur attribuaient la chute de leur empire. Cette race inspire peu de sympathie à La Boullaye le Gouz qui nous dit que les hommes sont *orgueilleux*, *voleurs haineux*, *vaniteux*, *paillards* et *ennemis de tout travail.* Quant aux femmes, tout en rendant justice à leurs charmes et à leur amabilité, il constate qu'elles sont *sales* et que les femmes turques leur sont supérieures pour la *propreté* Pour lui, le peuple grec est abâtardi et incapable de se réveiller et de jouer un rôle politique.

A Rhodes, La Boullaye le Gouz songeait à revenir en Europe. Il s'embarqua sur un navire à destination de Livourne ; il longea les côtes de la Crète et, dans le récit qu'il nous fait de son voyage, il se laisse aller à une violente diatribe contre les Crétois, sans que nous puissions nous en expliquer la cause. Après avoir essuyé une tempête et failli périr, reconnu Malte, les côtes de la Sicile, la Sardaigne, la Corse, l'île d'Elbe partagée entre le grand duc de Toscane et les Espagnols, il prenait terre à Livourne. De là il se rendait à Rome en toute hâte, afin de remettre au cardinal Capponi une lettre du patriarche des Maronites. Il s'intéresse à la cour de Rome, énumère ses dignitaires, nous parle assez longuement du sacré

Digitized by Google

collège, et dit quelques mots sur les forces militaires du pape qui consistaient en plusieurs galères, 10,000 fantassins et 4,000 cavaliers. De Rome, La Boullaye le Gouz se rendit à Lacques, à Massa, à Turin, passa le mont Cenis, traversa la Savoie, visita Annecy et arriva à Genève. A cette époque un Français qui avait visité la Turquie, la Perse, l'Inde et l'Égypte était un personnage assez rare. La Boullaye le Gouz ne s'étonna pas des questions qu'on lui adressait ; il satisfaisait autant qu'il pouvait ses interlocuteurs, quel que soit leur rang. Il racontait ce qu'il avait vu et partout où il passait, il laissait une bonne impression. Que de gens ne peuvent en dire autant.

A Genève, La Boullaye le Gouz avait rencontré un ami, qu'il n'avait pas vu depuis sept ans, et auquel il raconta ses aventures. La métropole du Calvinisme attira son attention, et le jugement qu'il porte à son sujet ne lui est pas trop favorable. Cette petite république était *infestée*, nous dit-il, de *mouchards*, et un étranger y était continuellement épié. Aussi notre compatriote n'y fit pas un long séjour. Il se rendit à Lyon et de là à Roanne. Il s'embarquait sur la Loire, à Tarare, et après un voyage qui dura une semaine, il arrivait à Saumur. Il était revenu au pays natal.

Son retour ne manqua pas d'originalité. A Saumur, La Boullaye le Gouz nous raconte qu'il prit des chevaux de louage pour se rendre à la maison de sa mère qui en était éloignée de six à sept lieues. Un vieux serviteur lui en refusa l'entrée. Son costume oriental, ses traits brunis par le soleil, n'étaient pas de nature à lui concilier la confiance. Les uns le prenaient pour un aventurier, d'autres pour un revenant. Depuis quatre ans, le bruit de sa mort s'était tellement accrédité, que l'on ne pouvait supposer qu'il fût encore de ce monde. Notre compatriote, sans se décourager alla demander un asile à une maison que lui avait laissée son père. Nouvelle déception ! L'un de ses beaux-frères

Digitized by Google

s'en était emparé, après en avoir expulsé sa mère et n'était nullement disposé à lui rendre son bien. Les absents ont toujours tort. La Boullaye allait se trouver dans une situation pénible ; heureusement pour lui le duc de Rohan, alors gouverneur de l'Anjou, venait de faire son entrée dans la ville de Baugé. Les aventures de La Boullaye le Gouz étaient parvenues jusqu'à lui ; il le fit demander et, grâce à sa protection, justice fut rendue à notre explorateur. La Boullaye le Gouz reprit possession de son logis, y appela sa vieille mère, et il est probable qu'en lui racontant ses voyages et ses pérégrinations, il dut fréquemment renouveler connaissance avec le vin des coteaux du Saumurois dont il n'avait jamais perdu le souvenir.

La Boullaye le Gouz acquit promptement une grande célébrité. Comme en Asie et en Afrique sous le nom d'Ibrahim-Bey, en Europe sous celui de « voyageur catholique », il était très recherché et naturellement obligé de subir à chaque instant un véritable interrogatoire. Il avait été présenté à Louis XIV « dans l'habit et équipages persans » et, sur son conseil, il s'était décidé à écrire ses voyages ; la relation en fut imprimée à Paris en 1650. La seconde édition, publiée à Troyes, est plus complète. L'ouvrage se termine par cet axiome : « Les voyages font les hommes et les hommes les amis. »

L'on pouvait croire que La Boullaye le Gouz avait renoncé à ses voyages et mis de côté son humeur aventureuse. Le succès de son livre, la curiosité dont il était l'objet pouvaient satisfaire son amour propre. Il voulut cependant se créer un intérieur, et, au mois d'août 1658, il se mariait avec Élisabeth de Gaultier de Brullon. Sa nouvelle famille était de bonne noblesse et avait quelque faible pour les voyages. Qui sait si ce n'est pas grâce à sa qualité d'explorateur que La Boullaye le Gouz parvint à plaire à sa future épouse ? En tous cas, l'un de ses beaux-frères, Jean de Gaultier de Brullon était entré dans les ordres et, en

Digitized by Google

1696, nous le trouvons au Canada, chanoine de la cathédrale de Québec.

La vie de famille ne dut avoir que fort peu d'attraits pour La Boullaye le Gouz, car nous le voyons saisir la première occasion de quitter le pays de Baugé et de courir les aventures. A cette époque, Colbert qui avait repris les projets de Richelieu, s'occupait de fonder la célèbre compagnie des Indes et il n'était plus question que de voyages et d'expéditions lointaines. L'on faisait appel aux gens de bonne volonté. Fatigué probablement du tête à tête conjugal, La Boullaye le Gouz était venu offrir ses services qui avaient été acceptés avec empressement. L'idée de retourner dans l'Inde ne pouvait que lui sourire ; la pensée de quitter sa femme ne paraît pas l'attrister outre mesure ; il ne l'oublie pas cependant d'une façon complète et, dans une lettre qu'il lui adressait, il lui recommandait d'être bien sage durant son absence.

Pour bien des gens, la véritable route « du pays des épices » était la Perse. La Compagnie n'avait pas oublié le chemin que les caravanes avaient suivi au moyen âge et, dans ce but, elle avait chargé plusieurs députés de se rendre à Ispahan, afin d'y négocier un traité favorable à notre établissement dans l'Inde. Ces députés étaient trois marchands, Béber, Mariage et Dupont. De Lionne leur avait adjoint un gentilhomme de la chambre du roi, de Lalin, en le chargeant d'une mission et La Boullaye le Gouz. Il pensait que ce dernier, qui avait déjà été reçu par le shah, faciliterait les négociations. Il devait en être autrement. Louis XIV écrivait au souverain de la Perse, pour lui rappeler *l'ancienne amitié* qui avait toujours existé entre les deux royaumes et le prier de bien accueillir les Français ses sujets qui étaient désireux de voir sa Hautesse. Le 13 juillet 1664, les députés français arrivaient à Ispahan. Ils se mettaient immédiatement en rapport avec un de leurs compatriotes, nommé de l'Étoile, qui, depuis plusieurs

Digitized by Google

années, était établi dans la capitale de la Perse, en qualité de marchand et le P. Raphaël, du Mans, de l'ordre des Capucins, supérieur du couvent d'Ispahan. Ce religieux résidait depuis longtemps en Perse; le pays et ses habitants lui étaient chose familière et son concours nous assurait en quelque sorte du succès. Pour le moment, le roi était absent et il fallait attendre son retour. En attendant, le P. Raphaël s'occupa à établir la concorde parmi les députés français et sa tâche n'était pas facile. Chacun prétendait jouer le premier rôle. La Boullaye le Gouz faisait valoir entre autres titres la connaissance qu'il avait de la langue turque.

Le souverain de la Perse, Abbas II, ne tarda pas à revenir en sa capitale et, le 26 septembre, il donnait audience aux députés français. Il s'était mis en mesure de recevoir dignement les représentants du roi de France. Un feu d'artifice fut tiré en leur honneur et un maître des cérémonies alla les chercher à leur demeure. Les Français qui résidaient à Ispahan avaient voulu escorter leurs compatriotes et n'avaient pas épargné dans leurs costumes le brocart d'or et d'argent. Tous étaient à cheval, y compris le P. Raphaël. La cavalcade arriva au palais de Scabet-Abbas, situé à l'entrée de la ville. C'est là, où se trouvait le roi. Il donna audience aux députés sans tarder ; quant aux autres Français, ils ne furent pas reçus et attendirent en dehors que la cérémonie fût terminée. Le roi était assis sur son trône entouré de cinq cents gardes et des seigneurs ou personnages de qualité vêtus de brocart d'or et d'argent, avec des manteaux doublés de riches fourrures. Les députés s'agenouillèrent et firent par trois fois une inclination de tête jusqu'à terre. Après quoi, de Lalin remit la lettre de Louis XIV dont il était porteur, et qui était renfermée dans un petit coffre de broderie où étaient en relief les armes de France et de Navarre. Il lui adressa ensuite un compliment que le P. Raphaël traduisit. Abbas fit quelques questions aux députés et les congédia en retenant seulement près de

Digitized by Google

lui le P. Raphaël pour l'interroger sur la grandeur du roi de France, l'étendue de ses états, les qualités de son armée, de son conseil, etc... Le religieux tâcha de le satisfaire ; après quoi, il alla retrouver ses compagnons.

Le roi envoya aux députés une collation composée de fruits, de viandes et de vin, et un concert de voix et d'instruments vint les distraire plus ou moins agréablement. Peu après, il rappelait les députés. L'entretien qu'il eut avec eux roula tout d'abord sur différents sujets, la beauté du feu d'artifice, la qualité du vin de Schiraz, les femmes de France. Abbas demandait s'il existait en France un vin supérieur à celui de Schiraz et si les femmes y étaient jolies. Il déclarait qu'il n'aimait pas les brunes et qu'il préférait celle dont le teint était blanc. Ensuite abordant la politique, il semblait s'étonner que la principale branche du commerce de la Compagnie consistât pour la Perse et l'Inde, en toiles et en épiceries ; il se montrait néanmoins tout disposé à favoriser nos entreprises et il ajoutait qu'il se proposait d'envoyer un ambassadeur à Versailles afin de contracter alliance avec le roi de France. Il n'ignorait pas que nous allions faire des démarches près du Grand Mogol avec lequel il n'était pas en trop bonne intelligence, et il paraissait en être piqué. « Mon alliance doit vous suffire », disait-il aux Français.

Après avoir satisfait, de leur mieux, la curiosité du roi, les députés lui présentèrent les cadeaux qu'ils étaient chargés de lui remettre et qui consistaient en un très beau fusil et un portrait de Louis XIV. Abbas était fort bien disposé. Non seulement, il assura les députés de ses bonnes intentions, mais il les retint à souper avec lui. Le repas dura jusqu'à trois heures du matin. Le menu se composait de viandes rôties, de poisson salé, de pâtisseries, de raisins secs, de confitures et de pistaches. Le vin n'était pas épargné au contentement de La Boullaye le Gouz. C'est en vain que le roi essaya d'amener le P. Raphaël à prendre part

Digitized by Google

aux joyeuses libations qui avaient lieu pour sceller l'alliance de la France et de la Perse. Le religieux s'en défendit et donna pour raison qu'en qualité d'*œil* et de *pied* de ses compagnons, il était obligé de s'abstenir de leurs divertissements et que tout ce qu'il pouvait faire, c'était de s'y associer de cœur. Abbas se laissa convaincre par cet argument.

Au point du jour, les députés français entraient dans leur domicile. Malheureusement les représentants de la France étaient loin d'être experts en diplomatie. La division s'était mise entre eux, et dans le but de satisfaire leurs rancunes ils ne cherchaient qu'à se nuire réciproquement. La Boullaye le Gouz était exaspéré de voir de Lalin jouer le premier rôle et ne pouvait se contenir ; en outre, il avait, par son arrogance et ses prétentions, froissé plusieurs personnages de la cour. Aussi les négociations seraient-elles demeurées sans résultat, si heureusement le P. Raphaël ne s'était pas trouvé là. Par son habileté et le crédit dont il joussait, il sut dissiper la mauvaise impression produite par ses compatriotes et triompher de tous les obstacles et de toutes les difficultés. Dans les premiers jours d'octobre, le roi envoyait aux députés, à titre de présent, plusieurs chevaux et des brocarts d'étoffe magnifique ; le 19 du même mois, par un *ragan* ou lettre d'octroi, il concédait différents privilèges à la Compagnie des Indes, entre autres celui d'être dispensée pendant trois ans de tous droits de douane, taxe ou péage pour les marchandises qu'elle introduirait en Perse, sans distinguer si elles devaient y être vendues, ou si elles n'y étaient qu'en transit. Une nouvelle lettre d'octroi qui suivit immédiatement la première vint montrer que la faveur royale nous était définitivement acquise. Cette lettre autorisait les Français à cultiver la vigne et à fabriquer du vin dans la province de Schiraz et leur donnait ainsi les mêmes droits qu'aux Portugais, Anglais et Hollandais.

Digitized by Google

La Perse nous était ouverte, et nous devions ce résultat merveilleux à un Capucin. Cette particularité ne constitue pas un fait isolé et, dans toutes nos entreprises au-delà des mers, nous avions toujours trouvé le concours le plus empressé chez les ordres religieux, qui n'ont jamais cessé de soutenir la cause de la France et de s'associer à sa fortune. Les députés français ne tardèrent pas à se séparer. Mariage resta en Perse. De Lalin mourut d'un accès de fièvre chaude, au moment où il se préparait à s'embarquer pour Batavia. Quant à La Boullaye le Gouz, il partit pour Bender-abassi, avec Beber. Tous les deux prirent passage le 9 mars 1666, à bord d'un navire arménien commandé par un capitaine danois et en partance pour Surate. Leur voyage fut heureux et, le 1er avril, ils arrivaient à Sualli, le port de cette ville.

La Boullaye le Gouz ne perdit pas un instant. Le 1er avril 1666, c'est-à-dire le jour même où il prenait terre, il adressait une longue lettre à Colben et y exposait ses vues sur le commerce que nous pouvions faire dans l'Inde et l'attitude que nous devions y prendre. Les Hollandais dominaient complètement dans l'Extrême-Orient; ils ne voulaient pas y souffrir d'autre influence que la leur, et avaient fait accepter leur suprématie par les Anglais et les Danois. Bien persuadés qu'ils étaient, que la France n'accepterait pas vis-à-vis d'eux une situation inférieure, ils voyaient avec jalousie que nous allions fonder une compagnie des Indes et cherchaient à nous nuire, en répandant partout que nous étions des pirates. Aussi La Boullaye le Gouz conseillait d'envoyer une escadre et « de n'épargner ni poudre, ni boulets pour abattre l'orgueil des Hollandais ». Selon lui, notre politique devait entretenir la rivalité de la Hollande et de l'Angleterre afin de les affaiblir réciproquement; il engageait à envoyer des ambassadeurs aux princes indigènes, à se créer des alliances et à donner une grande idée de notre pays; il invitait à se défier dès

Digitized by Google

Musulmans, des Arméniens et des Banians qui seraient pour notre commerce des rivaux redoutables et à ne pas ménager les Malabarres. Les facteurs de la Compagnie devaient vivre simplement et ne fonder aucun établissement durable dans l'Inde. Par conséquent, il fallait leur défendre de s'y marier, et d'y amener leurs femmes et leurs enfants. Autant que possible, l'on devait exiger d'eux la connaissance de quatre langues, le turc, l'arabe, le persan et le malais. La Boullaye le Gouz conseillait d'avoir en notre possession un port afin que nous fussions chez nous. Les Portugais offraient de nous céder Chaoul, les Anglais Bombay et les Danois Tranquebar. Ces trois villes réunissaient toutes les conditions nécessaires, et il nous appartenait de choisir. Pour La Boullaye le Gouz, la véritable route des Indes était la mer Rouge, et aussi pour se l'assurer, il proposait d'établir une correspondance directe par Suez et le Caire, de s'allier avec le roi d'Ethiopie et de monopoliser le trafic de la Perse. Cette lettre constituait un véritable programme. En même temps, elle nous montre l'originalité de son auteur qui, après avoir signé en français, écrivait son nom en caractères turcs. Voulait-il montrer son savoir à Colbert ou désirait-il être l'objet des conversations de la Cour et de la ville ? Nous ne pouvons le dire, mais en tout cas, nous croyons pouvoir affirmer que, dans cette circonstance, il ne dérogeait pas à ses habitudes qui étaient tant soit peu excentriques.

Au XVIIe siècle, Surate était la ville la plus importante de la côte occidentale de l'Inde. C'était le plus grand centre commercial, le débouché de l'empire mogol. Les Hollandais et les Anglais y possédaient des comptoirs et, en 1638, les Capucins y avaient fondé une mission. Les gens de toute nation, Persans, Turcs, Arabes, Juifs, Arméniens, Banians, Maures et Gentils y affluaient, attirés par le riche négoce que l'on pouvait y faire. Les vaisseaux se pressaient dans son port. Les principales branches de son commerce étaient

Digitized by Google

les perles, les diamants, l'ambre, le musc, l'or, les soieries, les étoffes, les épices et l'indigo, aussi ce n'est pas sans raison qu'un voyageur de cette époque appelait Surate, *le magasin des Indes et de l'Asie*. La Boullaye le Gouz s'était mis en rapport avec le supérieur des Capucins de la mission, le P. Amboise de Preuilly et, par son appui, obtenait une audience du gouverneur. Plusieurs Français se trouvaient alors à Surate ; nous citerons les plus connus : Tavernier, Thevenot, Mgr Pallu, évêque d'Héliopolis.

La mission des députés français était aussi délicate; malheureusement, ni La Boullaye le Gouz, ni Béber n'avaient ce qu'il fallait pour la remplir. Dans le but de se donner du crédit, ils firent courir le bruit que sept ou huit vaisseaux de la Compagnie étaient sur le point d'arriver. Malheureusement leur esprit d'économie qui sentait fort l'avarice, n'était pas de nature à assurer leur prestige. Leur parcimonie alla jusqu'à se faire héberger par un marchand maronite qui était le protégé des Capucins.

De La Boullaye le Gouz et Béber étaient décidés à aller à Agrah. C'est en vain que le P. Ambroise s'efforça de les dissuader de leur projet. Au lieu de voyager avec faste, comme il convenait aux représentants du roi de France, ils se contentèrent de prendre deux chariots attelés de bœufs et une escorte de vingt-cinq soldats. Aussi leur modeste équipage les faisait plutôt ressembler à des marchands qu'à des ambassadeurs d'une grande puissance.

Leur voyage s'effectua sans difficulté, et le seul incident fut une querelle qui surgit entre Béber et de La Boullaye le Gouz. Arrivés à Agrah, nos compatriotes trouvèrent un médecin français, originaire de La Palisse et nommé Saint-Jacques qui les présenta au nabab de la ville. Ce personnage était favorable aux députés français, et l'accueil qu'il leur fit, était empreint d'une grande sympathie.

De La Boullaye le Gouz et Beber étaient porteurs d'une

Digitized by Google

lettre du roi de France adressée au Grand Mogol. Contrairement, à l'usage des cours orientales, ils voulaient la présenter eux-mêmes. Le nabab était peu disposé à déroger à la coutume, d'autant plus que les députés n'avaient apporté aucun présent et ne s'étaient fait remarquer que par leur jactance et leur vanité. Aussi, leur mission fut-elle sans résultats et, après deux mois de pourparlers inutiles les Français sortirent de la ville.

De La Boullaye le Gouz et son compagnon s'en furent camper près d'un village, à deux lieux d'Agrah. Un détachement de cavaliers qui faisait la police vint à passer ; l'officier qui le commandait, personnage assez marquant, demanda quelles étaient ces tentes. Quand on lui eut répondu que c'était celles des députés français, il leur fit proposer de leur laisser une escorte pour les protéger ; la campagne était alors infestée de brigands.

De La Boullaye le Gouz et Béber reçurent fort mal cette offre et répondirent qu'ils étaient assez forts pour se garder eux-mêmes et que le premier venu qui approcherait verrait si leurs armes étaient en état.

Le lendemain, l'officier qui les voyait exposés à de sérieux dangers, renouvela sa proposition. De La Boullaye le Gouz était d'avis cette fois de l'accepter ; quant à Béber, il se mit à injurier les cavaliers qui venaient lui offrir la protection de leur maître. Ce dernier résolut d'en tirer vengeance. Dès que la nuit fut venue, plusieurs de ses gens pénétrèrent sur son ordre dans le camp des Français et décochèrent quelques flèches qui blessèrent Beber. Quant à de La Boullaye le Gouz, il eut le temps de prendre la fuite et de se réfugier sous un arbre.

Les Français rentrèrent dans Agrah ; les jésuites leur donnèrent l'hospitalité. De La Boullaye le Gouz essaya de profiter de l'inaction forcée de son compagnon pour voir le nabab. S'il n'y parvint pas, il réussit néanmoins à lui faire parvenir la lettre que le roi de France adressait au

Digitized by Google

Grand Mogol. Le nabab la remit à son maître. Le rôle politique que jouait de La Boullaye le Gouz ne lui faisait pas renoncer à ses habitudes. De tout temps, il avait eu un faible pour l'eau-de-vie et, un jour qu'il en avait bu plus que de coutume, il s'était endormi dans la rue. Tavernier, qui se trouvait en ce moment à Agrah nous parle aussi de sa mesquinerie, principalement en ce qui concerne la cuisine. Il vivait seul, et chaque matin faisait cuire une poule en l'arrosant d'une pinte d'eau-de-vie, et en l'assaisonnant de riz et de quelques épices. Ce plat lui servait pour ses deux repas, le riz pour le dîner et la poule pour le souper.

Ce régime bon pour la Moscovie ne pouvait convenir au climat de l'Inde, et bientôt de La Boullaye le Gouz ressentit des maux d'estomac. Peu lui importait, pourvu qu'il vécût à sa guise. De son côté, Béber aimait à se faire traiter par les Européens qu'il pouvait rencontrer. La bonne chère lui plaisait fort, quand il n'y contribuait pour rien.

Avec de tels ambassadeurs l'on ne pouvait réussir. La cour du Grand Mogol répondit qu'elle attendait pour traiter l'arrivée des vaisseaux français dont on lui avait parlé. Béber retourna à Surate et, à peine arrivé dans cette ville, il se prit de querelle avec Thévenot et un religieux Capucin; il n'avait pas réussi et son caractère était devenu plus acariâtre que jamais.

De La Boullaye le Gouz était resté à Agrah, mais il ne devait pas tarder à en partir pour mettre à exécution un projet qu'il nourrissait depuis longtemps. Il voulait se rendre en Chine en passant par le Bengale. Avant de se mettre en route, il vint prendre congé de Tavernier et eut l'habileté de se faire céder par ce dernier une douzaine de bouteilles de vin vieux. Notre compatriote se rappelait probablement les vignobles de l'Anjou, et aussi devons-nous avoir quelque indulgence pour ses habitudes qui ne sont toujours conforme aux règles de l'extrême sobriété.

Le voyage que de La Boullaye le Gouz entreprenait était

Digitized by Google

dangereux, aussi lui fut-il fatal. Il se rendit à Patna où il s'embarqua pour Dacca, en compagnie de quelques soldats persans. Deux coffres qu'il avait avec lui excitèrent la cupidité de ses compagnons et pourtant ils ne contenaient que des livres. Ayant jugé qu'il y avait là quelques butins à faire, ils prirent leur temps et choisirent le temps où de La Boullaye le Gouz s'était forcément endormi, après avoir bu quelques rasades d'eau-de-vie, pour l'assassiner à une demi-lieue de Dacca.

Telle fut la fin de notre malheureux compatriote qui, malgré ses défauts, est l'une des gloires de l'Anjou et l'un des caractères du XVIIe siècle les plus curieux à connaître et à étudier.

H. Castonnet des Fosses.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

M. le Chanoine Priou

Les lignes qui suivent étaient écrites, quand a paru dans la *Semaine religieuse* du 22 novembre, la notice étendue et complète que M. l'abbé Crosnier vient de consacrer à M. Priou. Je les aurais supprimées, si l'affection et la reconnaissance ne me faisaient un devoir de rendre, à mon tour, un modeste hommage à l'un des hommes qui m'ont inspiré le plus de respect, et dont je garde fidèlement au fond du cœur la chère et vénérée mémoire.

La mort de M. Priou laisse dans le clergé de l'Anjou un vide qui ne sera pas aisément comblé. Par une rencontre qui devient de plus en plus rare, M. Priou avait su heureusement allier aux vertus sacerdotales les habitudes de l'homme du monde. On le respectait pour sa piété, on le recherchait pour l'agrément de son commerce; et il savait plaire par l'affabilité de ses manières, l'enjouement de son esprit, le charme de sa conversation, par cette fine bienveillance qui était comme sa parure, sans jamais nuire à la dignité du prêtre. Il y avait en lui quelque chose de Fénelon, dans ce qu'il a de meilleur, je veux dire de Fénelon sans les hauteurs du grand seigneur, l'excès de la souplesse et les calculs de l'ambition.

Je n'ai connu M. Priou que tard, alors qu'il venait d'achever la construction de l'église Saint-Laud et approchait déjà de la retraite; je n'ai donc pas à insister sur les différentes étapes de sa carrière que la notice de M. Crosnier nous fait connaître. Tour à tour vicaire à Saint-Joseph et à Saint-Maurice, aumônier puis directeur du Petit-Séminaire Mongazon, curé de la Visitation à Saumur et de Saint-Laud à Angers, il a porté dans ces différentes situations une vive et souple intelligence, une charité active et féconde et, avant tout, cette vertu par

Digitized by Google

laquelle le prêtre se rapproche le plus du divin modèle, la bonté. M. Priou était profondément bon, et c'était là sa grande force auprès des âmes. Son apostolat s'adressait à la fois aux classes les plus élevées de la société et aux couches les plus profondes du peuple. De même que, s'il s'agissait de faire accepter un prêtre à quelque libre-penseur endurci, dans le plus grand monde c'était à M. Priou qu'on songeait d'abord, il y avait des ouvriers, de pauvres femmes qui ne voulaient se confier qu'à lui. Combien d'âmes égarées ou indifférentes il a ramenées à la foi, en les éclairant, en dissipant leurs préjugés par une science toujours sûre, une parole toujours sincère, une onction pénétrante qui allait droit au cœur! A combien de familles n'a-t-il pas rendu la paix par une heureuse intervention, par la sagesse et l'autorité de ses conseils! Combien de jeunes gens n'a-t-il pas soutenus ou redressés par une direction à la fois prudente et ferme qui dédaignait les minuties pour ne s'attacher qu'aux grandes lignes! Il excellait surtout à consoler; il avait le sens des grandes douleurs, et ceux qui souffraient ne l'approchaient pas sans être soulagés au doux contact de son âme.

Cette âme n'avait d'ailleurs rien d'austère : dans sa large sympathie elle embrassait le beau comme le bien. Jeune encore, M. Priou avait tenu à aller étudier le christianisme dans son double berceau, à Rome et à Jérusalem. Il avait passé à Rome un hiver entier, et il aimait à parler de ces longues promenades où, dans la société de l'abbé Perreyve, il lisait et relisait les épîtres de saint Paul sur les ruines du Colysée. Les chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture, les beautés de Rome et de la campagne romaine avaient laissé dans son âme une vive empreinte. Plus vifs encore étaient ses souvenirs de la Palestine; il y revenait volontiers et se plaisait à revoir par l'imagination et à peindre à ceux qui l'écoutaient Béthléem et ses grottes, Nazareth et ses fontaines, et la belle lumière de l'Orient couronnant les cimes du Thabor et de l'Horeb.

La distinction de l'esprit et la perfection de la vertu se reflétaient dans toute sa personne. On ne pouvait rencontrer dans nos rues ce vieillard, à la figure encadrée de beaux cheveux blancs, au sourire aimable, à l'œil à la fois vif et doux, chez lequel la gravité se mêlait à l'aisance et la grâce à la dignité, sans se sentir attiré par une sympathie qui contenait de la tendresse et du respect. M. Priou a pu avoir des adver-

Digitized by Google

saires, il n'a jamais eu d'ennemis. Tous les partis rendaient également hommage à l'élévation de son esprit, à la sagesse de son caractère et à la pureté de sa vie. A un certain moment, il avait été question de faire de lui un évêque : des raisons qui ne nous sont pas exactement connues s'y opposèrent. Peut-être sa santé, qui avait toujours été délicate, lui eût-elle difficilement permis de supporter les fatigues de l'épiscopat ; mais, à coup sûr, nul n'en eût été plus digne.

« Nous perdons un sage », disait-on le jour de ses obsèques ; « oui », fut-il répondu, « et un saint ». Je ne contredis pas même à ce dernier mot, bien qu'il ne faille pas le prodiguer. M. Priou approchait certainement de ce qu'on peut regarder comme l'idéal du prêtre. Son souvenir vivra longtemps dans les âmes qui lui étaient chères ; pendant longtemps il y fera surgir à certaines heures cette larme involontaire qui, comme l'a dit M. de Montalembert, est le sceau de la vraie gloire et du véritable amour. C'est, qu'en effet, par la large tolérance de l'esprit et l'exquise bonté du cœur, par la vertu consolatrice, la séduction, le doux attrait, il était vraiment disciple de Jésus et du nombre des pêcheurs d'hommes.

Adolphe Lair.

M. Chevrollier

Le 6 novembre mourait à Angers, à l'âge de 81 ans, un homme instruit et modeste, dont la longue carrière a été consacrée à l'enseignement de la jeunesse.

M. Jean Chevrollier naquit à Angers, le 18 avril 1810. Son goût le détermina de bonne heure à suivre les conseils de M. Gellerat, alors directeur de l'École modèle d'enseignement mutuel, dans la cour des Cordeliers. En 1832, il succède à son maître, obtient une mention honorable et, en 1840, une médaille de bronze et une médaille d'argent. L'année suivante il quitte l'enseignement public et, avec M. Prin, fonde l'École libre d'enseignement primaire supérieur, que bientôt il dirigea seul. En 1844, M. Huttemin, directeur de l'école primaire supérieure de la ville, ayant donné sa démission, le recteur lui donna comme successeur M. Chevrollier qui, sur la demande du Conseil municipal, fut autorisé à réunir les deux écoles. Jusqu'en 1882, époque à laquelle il prit sa retraite, c'est-à-dire pendant 38 ans, M. Chevrollier prodigua

Digitized by Google

son enseignement à la jeunesse angevine qui sut, à ce point, aimer et estimer son maître, que ses élèves reconnaissants demandèrent pour lui la croix de la Légion d'honneur, qui lui fut accordée en 1880. Il avait reçu, en 1869, les palmes d'officier d'académie et, en 1877, avait été nommé officier de l'instruction publique.

M. Chevrollier, en 1882, prenait donc sa retraite et le 22 septembre 1890, le prêtre qui l'avait marié, cinquante ans plus tôt, le vénérable curé de Saint-Léonard, M. Besnard, célébrait en l'église Saint-Joseph la messe de ses noces d'or. Mais cette touchante cérémonie s'était terminée d'une façon bien douloureuse : Mme Chevrollier, quelques heures après la messe, rendait le dernier soupir. Le vieillard supporta avec courage le coup qui venait de le frapper ; mais la maladie, à son tour, l'assaillit et, malgré les soins attentifs et dévoués de ses enfants, M. Chevrollier succomba.

***

Le Général Lacretelle

M. le Général de division Lacretelle, député de Maine-et-Loire, est décédé subitement le 14 novembre, en son château de Mollière, près Angers.

Le général Lacretelle était né à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), le 30 octobre 1822. Sorti de l'école militaire en 1843, il fut nommé sous-lieutenant à la Légion étrangère, et se distingua en Afrique par de brillants faits d'armes.

Capitaine en 1854, il fit la campagne de Crimée où il se signala par des actions d'éclats qui lui valurent, avec la rosette d'officier de la Légion d'honneur, une citation à l'ordre du jour de l'armée d'Orient « *parmi les plus braves entre les braves* ». A Inkermann, l'épaule traversée par une balle, il ne quitta pas un instant le champ de bataille. A Sébastopol, il eut la poitrine labourée par un biscaïen.

En 1856, il fut nommé colonel des zouaves de la garde, puis général de brigade et général de division. En 1874, il fut élevé à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur.

Quarante-six ans de service, quinze campagnes, deux blessures graves, trois citations, tel est le résumé de la magnifique carrière militaire du général Lacretelle, dont la valeur et les capacités étaient hautement appréciées dans cette armée qu'il aimait tant.

Digitized by Google

En 1887, il fut mis en disponibilité sur sa demande et vint se fixer dans son beau domaine de Mollière, près d'Angers.

Quelques mois plus tard, M. Chevalier, député de Maine-et-Loire, étant venu à mourir, le général Lacretelle fut désigné comme son successeur et élu, au scrutin de liste, le 25 février 1888, avec une imposante majorité. Aux élections générales de 1889, l'arrondissement de Baugé le choisit pour son représentant et lui renouvela son mandat.

Les obsèques du général ont eu lieu le 18 novembre, dans l'église de Beaucouzé, au milieu d'une immense affluence. L'absoute a été donnée par S. G. Mgr Freppel. Le corps fût ensuite transporté à l'hôtel du défunt, où les honneurs militaires lui ont été rendus par un bataillon d'infanterie, un bataillon de pontonniers et deux escadrons de cavalerie placés sous les ordres du colonel Maillard. Le deuil était conduit par le fils et les gendres d'adoption du défunt; dans le cortège, on remarquait les députés et sénateurs de Maine-et-Loire, plusieurs généraux et un grand nombre d'officiers de tous grades et de toutes armes.

Au cimetière, deux discours ont été prononcés sur sa tombe, l'un par M. le général Darroja qui, dans un langage ému, a retracé la brillante carrière militaire de son ancien compagnon d'armes; l'autre par M. Berger, député de Maine-et-Loire, qui a rappelé les services que le général Lacretelle a rendus encore à son pays comme représentant de notre département à la Chambre des députés.

***

Le Général de Cathelineau

Le général de Cathelineau se trouvait depuis quinze jours chez M. de la Jonchère, au château de Squividam, près Quimperlé, quand, à la suite d'un faux mouvement, un phlegmon se déclara et, quelques jours après, le 20 novembre, la mort terrassait cet homme qui, dans un âge avancé, avait conservé une force et une santé remarquables.

Le comte Henri de Cathelineau était né en 1813, au Pin-en-Mauges, pays d'origine de son père et de son grand-père. Il était le petit-fils du célèbre chef vendéen, et le fils de Jacques de Cathelineau, anobli par la Restauration et tué dans une ferme, aux environ de Jallais, en 1832, au début de l'insurrection dirigée par la duchesse de Berry et le père du général de Charette.

Digitized by Google

Henri de Cathelineau fit campagne avec les insurgés et fut lui-même condamné à mort, par contumace; il réussit à se réfugier en Suisse, d'où il passa en Portugal avec le maréchal de Bourmont, le vainqueur d'Alger, au service de Don Miguel.

De retour en France, il épousa Mlle de Kermel; de ce mariage naquirent quinze enfants, dont dix sont vivants.

En 1860, nous le retrouvons à Rome, où il veut organiser pour la défense du Saint-Siège, un corps de croisés.

M. de Cathelineau, en 1870, offrit au gouvernement le concours de son épée et fut autorisé à former un corps de francs-tireurs qui rendit de grands services à l'armée de la Loire. Les qualités militaires dont il fit preuve appelèrent sur lui l'attention et on lui confia le commandement d'une division de mobilisés dans la nouvelle armée. Il avait été, pendant la campagne, décoré de la Légion d'honneur et nommé général à titre auxiliaire. Après la guerre, M. de Cathelineau donna sa démission, rentra dans la vie civile et s'adonna dès lors à l'agriculture.

Les funérailles du petit-fils du « saint de l'Anjou » ont été célébrées le 25 novembre, dans l'église du Pin-en-Mauges. Une foule nombreuse y assistait. Après la grand'messe, chantée par plus de quarante prêtres et écoutée debout, M. le curé du Pin-en-Mauges a lu en chaire une lettre de Mgr Freppel, qui avait tenu à rendre hommage à cette famille de héros vendéens. L'absoute a été donnée par le R. P. Abbé de Bellefontaine. Derrière le cercueil, porté à bras par douze paysans, se pressait une foule recueillie, que présidaient les fils du défunt et où on remarquait MM. le prince de Valori, comte Urbain de Maillé, de Latour-Landry, de Jonquières, d'Andigné, etc.

MM. de Jonquières et Urbain de Maillé ont, devant la petite chapelle où la bière était exposée, dans des discours vibrants de patriotisme et de foi, retracé la carrière si bien remplie du défunt et évoqué le souvenir de ses aïeux, dont l'existence tout entière a été consacrée au service de Dieu et de la France.

V. P.

Digitized by Google

CHRONIQUE

En annonçant la mort de M. le comte de Galembert à Parpacé, nous n'avons pas parlé de son talent de peintre. C'est un oubli que nous tenons à réparer. Plusieurs chapelles et églises de l'Anjou ont été décorées par le pinceau de cet artiste. C'est ainsi qu'à Angers même, la chapelle du Bon-Pasteur, consacrée en 1859, lui doit les peintures de son chevet : *le bon Pasteur* entre *saint Pierre* et *saint Paul*, *la Samaritaine* en regard de *la Madeleine*, *l'Éducation de la Vierge* et *la Présentation au temple.*

***

Le Souverain Pontife vient de nommer chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand M. le baron de Villebois, secrétaire de l'Œuvre des Cercles catholiques pour la province Anjou-Vendée. C'est la juste récompense d'un dévouement auquel tous se plaisent à rendre hommage.

***

Le 5 novembre avait lieu, à la Faculté de médecine de Paris, un concours pour deux places vacantes de professeur suppléant à l'École de médecine d'Angers. Les docteurs Thibault et Monprofit, à la suite de brillantes épreuves et avec félicitation du jury, ont été désignés pour remplir ces deux postes, le premier pour la médecine et le second pour la chirurgie. Nous adressons nos bien sincères compliments à nos deux jeunes et savants compatriotes.

***

L'Académie française, dans sa séance du 19 novembre, consacrée à la distribution des prix de vertu, a décerné une médaille de 1,000 francs, de la fondation Honoré de Sussy, à Mlle Louise Mulot qui, dit M. Cherbuliez, rapporteur, « est habile directrice d'une institution d'aveugles qu'elle a fondée

Digitized by Google

au prix des plus grands sacrifices ». Tous nos lecteurs applaudiront à cette distinction accordée au dévouement, à la persévérance et à la science de notre compatriote.

***

Dans la séance tenue le 12 novembre par la Société des études coloniales et maritimes, notre distingué collaborateur, M. Castonnet des Fosses, a traité la question de la pénétration française en Afrique et s'est vivement élevé contre le projet d'aller au lac Tchad. Le colonel Mattei, à qui un long séjour sur le continent noir a donné une grande compétence, a conclu dans le même sens que notre compatriote.

***

M. Edmond Latté, de Chemillé, a fait, le 26 octobre dernier, une fouille intéressante aux carrières des Léards, commune de Liré (Maine-et-Loire). On sait que ce lieu était le siège d'une station importante. M. Latté y a trouvé des fragments de poteries avec dessins, des briques à crochets, une médaille à l'effigie de l'empereur Antonin le Pieux, quinzième empereur romain, des débris calcinés et divers autres objets.

Les poteries sont d'une terre plus rouge et d'un grain moins fin que celles qu'on rencontre au Fief-Sauvin. La médaille, en bronze moyen, est bien conservée. Elle porte, d'un côté, la tête radiée de l'empereur, avec cette légende, dont une partie a disparu :

ANTONINUS-AUG.... T. R. P

et sur le revers, une Rome assise, avec cette légende :

IMP.. VI...SG.

Nos compliments au jeune archéologue qui, d'ailleurs, n'en est pas à son coup d'essai et qui, avec MM. Fiévé et Baguenier-Desormeaux, a déjà, dans le courant de l'été dernier, fait d'importantes recherches au Petit-Nombault, près du Fief-Sauvin. Il serait à souhaiter que M. Latté mît à profit son goût pour les recherches de ce genre, en étudiant très attentivement les environs de Chemillé. Il y retrouverait, sans aucun doute, des vestiges des premiers habitants de cette petite ville, et pourrait arriver à reconstituer le tracé des voies romaines signalées nombreuses sur ce point par le distingué M. Port, mais qu'on n'a pu retrouver jusqu'ici faute de recherches sérieuses.

***

Digitized by Google

L'intéressant mémoire sur *Jehan, sire de Joinville, et les Angevins*, que M. Joseph Denais a lu au dernier congrès des Sociétés savantes des départements, vient de paraître en une brochure in-8°.

L'auteur demande pourquoi les municipalités de Saumur, Beaufort et Angers ne donneraient pas à l'une de leurs rues le nom du fidèle chroniqueur de saint Louis, afin de conserver les souvenirs locaux rappelés dans ce travail?

***

M. Jacques Granneau, sculpteur, né à Nantes en 1817, est mort dans les premiers jours de novembre 1891, à Angers. Il avait travaillé dans l'atelier de David d'Angers et fut employé comme praticien par nombre de statuaires et architectes. On lui doit notamment les statues ornementales du portail de l'église Saint-Joseph et nombre d'autres figures sur des monuments angevins.

***

Le lundi 9 novembre a eu lieu l'assemblée générale de la Société des Amis des Arts.

Une centaine de membres étaient présents.

Le nouveau président de la Société, M. Guillaume Bodinier, qui assistait pour la première fois à l'assemblée générale, a prononcé à cette occasion un discours dans lequel il a fait l'éloge de l'ancien président, M. Cormeray. Cette allocution a été chaleureusement applaudie par tous les assistants.

M. Max-Richard, président d'honneur de la Société, a pris la parole pour souhaiter la bienvenue au nouveau président et a établi un parallèle entre l'ancien et le nouveau.

La Société a nommé, dans cette séance, la commission chargée de juger les œuvres dans le concours annuel de composition artistique, dont le sujet imposé consiste, cette année, en un dessus de porte.

A l'unanimité, les membres présents ont décidé qu'une œuvre d'art, dont le prix d'achat sera prélevé sur la caisse de la Société, sera offerte au président démissionnaire, M. Cormeray.

Quelques jours après, le 13 novembre, avait lieu l'inauguration de la troisième Exposition artistique organisée dans les salons de la place Lorraine par la Société des Amis des Arts.

Un grand nombre de notabilités angevines y assistaient.

Digitized by Google

M. Bodinier, président de la Société, a prononcé un discours plein de pensées délicates exprimées dans le meilleur langage, et qui a été fort goûté. M. le préfet et, après lui, M. le maire, ont répondu en excellents termes à M. Bodinier.

Un punch a été ensuite offert aux invités.

Cette exposition est très réussie : les artistes angevins se sont signalés et par le nombre et par la valeur des œuvres qu'ils ont envoyées.

Nous en donnons la nomenclature.

PEINTURE

Mme Louise Arc-Valette (de Saumur), à Longué. — 14, *Marais, matin de juillet* ; 15, *Le pont Sautay à Niort.*

Auguste Aridas (d'Angers), à Limoges. — 16, *Vieux serviteur mangeant sa soupe* (intérieur) ; 17, *Jeune paysanne du Lot.*

Etienne Audfray (de Saint-Christophe-du Bois), à Angers et Paris. — 23, *Portrait de Mgr de la Bouillerie* ; *Portrait de Jeanne et René de la V...* ; 24 bis, *Peppo.*

Mlle Marie Baugey (de Dalmatie), à Angers. — 36, *Roses* ; 38, *Marin.*

Mme Berthault (d'Angers). — 47, *Portrait de M. L...* ; 48, *Portrait de Mlle F...*

Paul Bonneville (d'Angers). — 56, *Automne, paysage.*

Lionel Brioux (d'Angers). — 63, *Le château de Clisson en Bretagne.*

Auguste Broutelle (d'Angers). — 64, *Vue de Denée, paysage* ; 65, *Environs de Saint-Jean-de-la-Croix* (étude de paysage).

Eugène Brunclair (d'Angers). — 66, *Sapho.*

Charles Bruneau (d'Angers). — 67, *La Femme au collier* ; 68, *Sur la plage d'Houlgate* ; 69, *Eglise de la Forêt près Concarneau* ; 70, *Au bord de l'eau Maisons-Laffite.*

Mme Caille (de Paris), à Angers. — 71, *Portrait* ; 72, *Zora* (étude de Brésilienne).

Achille Cesbron (d'Oran), élève de l'Ecole des Beaux-Arts d'Angers, à Paris. — 76, *Les Oignons* ; 77, *Reines-Marguerites.*

Mme Chaignon-Hellard (du Havre), à Châteaugontier. — 78, *Nature morte* ; 79, *Marine.*

Georges Chaignon (de Châteaugontier). — 80, *Nature morte* ; 81, *Nature morte.*

Jacques Chailloux (de Martigné-Briand) à Vihiers. — 82, *Arbres*, 83, *Rochers.*

Digitized by Google

Georges Clavel (de Paris), à Angers. — 94, *La vallée de la Sèvre nantaise à Mortagne*; 95, *Un coup de mer à la pointe de Gourmalon* (Pornic).

François Colomb (de Quimperlé), à Angers. — 96, *A Segré*; 97, *Le Récurage.*

Mme Davy (de Chalonnes). — 108, *Lilas,*

François Dubut (de Bordeaux), à Angers. — 116, *Le ruisseau*; 117, *La Verzée,* près Segré.

Emile Edeline (d'Angers). — 120, *Gerbes de Chrysanthèmes*; 121, *Roses*; 122, *Le loup.*

Hippolyte Fournier (de Rablay), à Paris. — 128, *Le soir*; 129, *Tableau de genre.*

Hippolyte Godard (d'Angers), à Tigné. — 480, *Vue de la baie de Naples.*

André de Gennevraye (d'Angers). — 134, *Vieille chanson*; 135, *Surprise.*

Mlle Madeleine Goblot (de Mamers), à Angers. — 143, *Marguerite des champs.*

Alphonse Hervé (de Villevêque), à Angers. — 156, *Etude de pommes.*

Pierre Laury (de Montjean), à Angers. — 180, *Bords de la Sèvre*; 181, *Fleurs.*

Joseph Lebasque (de Champigné), à Paris. — 184, *Coucher du soleil au bord de la Seine*; 185, *Fruits, nature morte.*

Eugène Leboucher (de Chemillé), à Angers. — 186, *Fin d'automne* (Anjou).

Louineau (des Sables-d'Olonne), à Angers. — 193, *Nature morte*; 194, *Rochers de la Chaume* (Sables d'Olonnes).

Mme Louvat-Bilard (de Paris), à Saumur. — 195, *Portrait de Mme P...*; 196, *Portrait de Mme A. T...*

Ferdinand Lutscher (d'Angers). — 197, *Le petit troupeau*; 198, *Dans les champs.*

Gustave Mâreau (de Champtocé), à Angers, — 200, *L'étang de Saint-Nicolas* (Angers).

Paul Maréchal (de Lyon), à Angers. — 201, *Le Loir à Villevêque* (matin); 200, *Étude.*

René Meunier (de Montreuil-Belfroy), à Angers. — 206, *Cour à Saint-Jean-de-la-Croix.*

Félix Millet (de Durtal), à Angers. — 211, *Port-Bihau, village breton*; 212, *Les bords de l'Ellé à Quimperlé.*

Vincent Perdrieu (du Puy-Notre-Dame), à Angers. — 241, *Retour du Marché,* nature morte.

Digitized by Google

Georges Pinguet (d'Angers). — 254, *La Roche-aux-Moines, vue, prise du Port-au-Bois, à Béhuard.*

Raphaël Renard (de Varennes-sous-Montsoreau), à Blaison. — 261, *Porche de l'église à Blaison.*

Jules Saulo (d'Angers). — 279. *Le baiser*; 280. *Le Soir.*

Louis Sureau (de Brain-sur-l'Authion). — 283, *Une fileuse*; 284, *Un envoi*, nature morte.

Louis Tessier (d'Angers). — 283, *Portrait de M. C...*; 284, *Reprise*; 385, *Portrait de Mlle M. P.*

Emile Thiffoine (de Chinon), à Saumur. — 228, *La rue Beaurepaire pendant l'exposition 1891, Saumur*; 289, *Les Roulottes sur le Chardonnet pendant l'Exposition de 1891, Saumur.*

Mme Thiffoine (d'Australie), à Saumur. — 290, *Glaïeuls*, étude.

La comtesse de Toulgoët-Tréanna (de Paris), à Angers. — 293, *Etude de Chrysanthèmes.*

AQUARELLES

Mme Alanic (d'Angers). — 316, *Roses*; 317, *Pavots*; 318, *Roses.*

Charles André (de Mâcon), à Angers. — 320, *Vermusson.*

Mlle Marie Baugey. — 322, *Une étude d'après Girodet* (émail).

Charles Bruneau. — 336, *Au bord du Tronchon* (Calvados); *Granville, rue de Saint-Pair*; 338, *La Seine à la Grenouillère*; 339, *La Seine près Bougival*; 340, *Pensées*; 341, *Rose de Bengale*; 342, *Sur la Falaise.*

Mme Caille. — 343, *L'Eté*, fusain.

Eugène Calmant (de Paris) à Angers, — 344, *Pensées variées*; 345, *Chrysanthèmes variées.*

Mme Chaignon-Hellard. — 346, *Portrait d'enfant* (dessin).

Camille Chagnias (d'Angers). — 347, *Plafond, salle du conseil, à la caisse d'épargne d'Angers.*

Mme Cornée-Vétault (de Soulamies), à Laval. — 350 bis, *Portrait* (pastel).

Daniel Bac (du Blanc) à Saumur. — *Contemplations*; 352, *Brumes matinales.*

Gustave Filoleau (d'Angers). — 359, *Louis XI et son barbier*; 360, *Les redevances.*

Mlle Goblot. — 363, *Etude*, pastel.

Valentin Huault-Dupuy (d'Angers), — 374, *Le vieux château*

Digitized by Google

(Ile d'Yeu) ; 375, *Rue de San-Remo* (Italie) ; 376, *Rue du Cimetière* (Menton).

Charles Leroux-Cesbron (de Saumur). — 389, *Un coin de Vendée* (fusain).

Fernand Lutscher. — 393, *Au bord de la Maine* ; 394, *En hiver*.

Mlle Louise Massonneau d'Angers). — 395, *Miniatures*.

L'abbé Morin-Vital (ce Cholet), à Angers. — 398, *Angers, vue des buttes de la Paperie* ; 399, *Marine, côte du Croisic*.

Mlle Poynot (de Montreuil-Bellay), à Paris. — 407, *Rêverie d'après A. Stevens* (Eau forte).

Georges Rétailliau (d'Angers). — 408, *Le déjeûner* ; 409, *Gitana*.

René Ripoche (d'Angers). — 411, *L'abreuvoir des cerfs* (peinture sur verre) ; 412, *Clairière au bord du ruisseau* (id.).

Comtesse Roger de Terves (d'Angers). — 432, *Intérieur* ; 433, *Intérieur*.

Louis Tessier. — 434, *Nature morte* (pastel) ; 435, *Vision* (esquisse).

Comtesse de Toulgoët-Tréanna. — 435, *Eventails* (gouache).

SCULPTURE

Paul Bélouin (de Rennes), à Paris. — 448, *Jeanne d'Arc* (plâtre).

Henri Charron (d'Angers). — 451, *Buste d'après photographie* (plâtre).

Georges de Chemellier (d'Angers). — 552, *Buste de la comtesse M...* (plâtre) ; 553, *Deux médaillons* (terre cuite).

Dominique Cognée (de Saint-Quentin-en-Mauges) à Angers. — 454, *Portrait de M. M...* (buste plâtre).

Robert David d'Angers (de Paris). — 455, *Got, Rabbin* (dans l'*Ami Fritz*) ; 456, Mlle *Reichenberg, Suzol* (id.).

René Grégoire (de Saumur), à Paris. — 457, *Portrait d'enfant* (buste plâtre, grandeur naturelle).

Georges Saulo. — 460, *Réveil* (statue en plâtre) ; 460 bis, *Portrait de M. Dainville, directeur de l'Ecole régionale des Beaux-Arts d'Angers* (buste).

Charles Seureau (d'Angers). — 462, *Jeanne d'Arc* (statuette plastique) ; 463, *Jeanne d'Arc* (statuette plastique décorée).

Digitized by Google

ARCHITECTURE

Jules Boutier (des Ponts-de-Cé). — *Château du Plessis-Macé*; 465, *Projet de construction place de l'Académie.*

René Goblot (de Pont-Audemer), à Angers. — 466, *Petite école rurale.*

INDUSTRIE

Auguste Bourdelois. — 467, *Bureau de dame* (Louis XIV).

Mme Caille. — *Chiens* (toile Gobelins); 469, *Sujet Louis XV* (id.); 480, *Céramique.*

Charles Girard. — 471, *Vitrine à quatre faces placée sur table* (Livres reliés, aquarelles, dessins).

T. Guilleux. — 471 bis, *Meubles.*

P. Lépicier. — 472, *Piano, chêne sculpté.*

Masson-Lorrain. — 472 bis, *Les Messagers*, par Mathurin Moreau; 472 ter, *Le Chanteur*, par E. Picault (bronze d'art).

Moisseron et André. — 473, *Meubles de fantaisie*; 474, *Meuble*; 475, *Fauteuils et chaises.*

Palais des Marchands. — *Tentures.*

Emmanuel Perrault. — 476, *Exécution de travaux, exécutés par E. Perrault, fils aîné.*

Aristide Poutiers. — 477, *Cours de menuiserie* (3 livraisons).

Henri Thilier. — 478, *Photograqhies.*

***

La Revue des Provinces de l'Ouest contient, dans sa livraison d'octobre, une étude, qui peut intéresser nos lecteurs, sur *le Livre d'heures de l'Évêché d'Angers*, par Mgr X. Barbier de Montault. Il s'agit d'un livre d'heures du xve siècle exposé dans une des vitrines du Musée diocésain et remarquable par son texte, bien angevin, comme par ses miniatures.

Quel était le nom de la dame angevine auquel appartenait ce livre? C'est un point que le savant iconographe n'a pas pu éclaircir encore. Son écusson paraît être d'or à un chevron de sable, accompagné de trois croissants de même. Sauf pour les couleurs, nous trouvons dans l'*Armorial général de l'Anjou*, publié par M. Joseph Denais (Angers, Germain et G. Grassin, 3 vol. in-8), plusieurs familles angevines ayant dans leurs armes le chevron accompagné de trois croissants, les familles Charlot, Crosnier, Fouier, Gaultier, Guérin, Serezin et de Vernon. Peut-être s'agirait-il d'une dame de

Digitized by Google

Vernon, sœur ou parente de Jean de Vernon, abbé de Brignon, mort en 1457, et qui portait d'or aux chevrons de gueules, accompagné de trois croissants d'azur ; à vrai dire, la couleur du manuscrit ne permet guère d'assurer que les meubles soient de sable plutôt que de gueules ou d'azur.

***

Le 19 octobre dernier, les maçons occupés à refaire l'enduit du cloître de Saint-Maurice, ont mis au jour, pour quelques instants, des restes de peinture murale xve siècle, malheureusement fort détériorés, sur le mur du chevet de l'église paroissiale (xiie siècle), en sortant de la nef de la cathédrale, à deux mètres de la porte du cloître et à 1^m50 environ du sol. MM. le chanoine Machefer, L. de Farcy, Joseph Denais et Auguste Michel n'ont pu y reconnaître qu'un personnage agenouillé devant un livre ouvert sur lequel on déchiffrait difficilement le mot *Domine* (?) et d'autres lettres gothiques.

Deux mètres plus loin, on a découvert, sous le mortier, une fenêtre cintrée aveugle, bouchée avec des moellons de tuf du xiie siècle; cette fenêtre donnait le jour à un caveau dissimulé par l'autel majeur de cette chapelle.

***

On vient de démolir la salle d'études pour les enfants de chœur, construite, en 1810, sur la sacristie du xiiie siècle de la cathédrale.

Cette démolition a été faite pour ajourer plusieurs des verrières du chœur et du transept sud de Saint-Maurice, aveuglées par cette maladroite construction.

La charpente, qu'on vient de placer, n'est d'ailleurs que provisoire ; elle doit être remplacée lors des réparations projetées aux murs extérieurs.

Il est à souhaiter que bientôt l'on fasse disparaître les constructions parasites qui enclavent notre majestueuse cathédrale, l'ancienne cure notamment; mais la difficulté la plus grande viendra de l'exiguïté des locaux affectés au service de l'église.

La remise en plomb de la verrière du chevet et les changements opérés dans plusieurs des fenêtres sont effectués, sous la direction de M. Gustave Raulin, architecte, par M. Gaudin, successeur de Oudinot, peintre verrier à Paris.

***

Digitized by Google

Les derniers coups de pioche viennent d'être donnés dans le grand bâtiment ancien du couvent des Jacobins (aujourd'hui caserne de gendarmerie).

Dans cette partie de l'édifice, la toiture, avec tirants et poinçons octogones, était entièrement recouverte, sur les lattes, d'un enduit peint à fond noir avec fleur de lis jaunes et blanches et grands rinceaux de même couleur (xve siècle).

Il est évident qu'autrefois le plancher de cette salle n'existait pas et que cette charpente peinte formait la voûte d'une grande salle du couvent des Jacobins. Il est fâcheux qu'on n'ait pas pu conserver cette décoration. Un des poinçons a été déposé au musée Saint-Jean par les soins du conservateur adjoint, M. Auguste Michel, auquel l'archéologie angevine doit la conservation de si précieux monuments.

***

Les fouilles faites à la caserne de gendarmerie d'Angers ont amené la découverte d'une pierre de fondation portant l'inscription suivante :

JE . SUIS . POSSE
PAR . MOI . JOSEPHE
FAIFTOT . PRIEUR
DE . CETS . MAISONS
11 JUIN 1768.

Cette inscription a été déposée au musée Saint-Jean.

***

L'église Saint-Joseph d'Angers va être l'objet d'une restauration qui depuis longtemps s'impose. Les fenêtres trop étroites, qui rendent l'édifice obscur, vont être agrandies, dans le style général de l'édifice, et munies de vitraux dont la commande vient d'être faite à une maison d'Angers.

Saint-Joseph a été construite en 1846, à une époque où le goût n'était pas encore bien raisonné ; ç'a été comme une étape vers le style classique, et pour s'en convaincre il suffit de rappeler que cette église est l'œuvre de Jacques-Louis François, dit Villers (1791-1870), qui venait de faire les églises de la vallée de la Loire, puis Saint-Maurille des Ponts-de-Cé, déjà en progrès sur les temples plus ou moins grecs de la Ménitré, Saint-Mathurin et autres lieux.

Les vitraux de Saint-Joseph sont aussi plutôt un *document* qu'une *œuvre d'art*. Ils datent de l'époque où Thierry venait

Digitized by Google

d'installer son atelier à Angers, aidé par son fils qui était allé étudier les procédés d'*émaux* de Choisy-le-Roy : sans doute, il faut savoir gré aux efforts de Thierry qui fut l'un des premiers en date, parmi les verriers français du XIXe siècle. — Ses vitraux de l'église de Saint-Georges-sur-Loire datent de 1825 — mais il n'est pas nécessaire d'ajouter que ces essais n'étaient guère satisfaisants, et que les peintures transparentes de Saint-Joseph seront aisément remplacées par de meilleures. Nous voudrions pourtant que quelques panneaux, au moins, des vitraux de Thierry, fussent conservés au musée Saint-Jean, pour servir plus tard à l'histoire de l'art angevin.

***

Le diner du Vin d'Anjou a eu lieu le mercredi 16 décembre, à Paris, chez Marguery, le restaurateur bien connu.

Voici de quelle originale et plaisante façon en était rédigée l'invitation :

Comme on est raide ben chez Marguery, traiteur, et qu'ça ne coûte que 9 francs, on y retournera le Mercredi 16 de Décembre.

Cette fois y aura encore tout plein de la Société, faut l'espérer, mais ça sera comme toujours, de la Société sans génance.

On se mettra à souper sur les 7 heures; aussi faudra tâcher de se décancher ben vite ce jour-là, et de ne point pétonner pour point arriver en retard.

On aura à manger :

De la soupe à la Vinette et aux Menues-herbes et puis de la soupe à la Sucrine.

Ensuite, du Godiveau

Après ça, du poisson : des Perchaudes, des Dards, des Chaboisseaux

Un Plat de Gibier

De la Oie

Une salade de Chicons et de Caquereaux

Des Greneaux et des Pois ronds

Une Glace

Et puis, au Dessert, des Fouasses et des Fruits en dérision

On finira par une Tasse de Café et un petit Verre d'Eau-de-Vie de façon (y aura des Pierres de Sucre à votre volonté).

On boira du Bourgueil, du Pineau blanc, et, pour les fines bouches, une Bonne Bouteille de Vin de 3 Francs.

Digitized by Google

Après souper, les domestiques enlèveront les miettes avec leurs ramasse-bourriers, déferont les tables, et alors on pourra toucher du piano et dire des chansons.

— Si vous n'avez point souvenance où demeure Marguery, on y tombe tout de suite sur le Grand Boulevard, presque tout ras de la Porte Saint-Denis.

Ne manquez point de venir, quand même y ferait grand froid, seulement embourrez-vous ben pour point attraper du mal, et si y tombe un grand à-cas d'eau, envoyez qu'ri une charte, pour point arriver tout guéné.

***

Notre collaborateur, M. l'abbé Louis Gillet, ancien secrétaire de l'évêché et professeur de Mongazon, aujourd'hui curé doyen des Rosiers, vient de faire paraître une charmante pièce destinée à être jouée dans les réunions de jeunes filles, *Le Martyre de sainte Cécile*, tragédie en trois actes, avec chants (Saint-Amand, Cher, imprimerie Saint-Joseph, in-8° de 55 pages). L'intrigue, l'élévation des pensées et le choix du langage font de cette petite tragédie un des plus importants scénarios de ce genre, si délicat à traiter d'une manière agréable. Ajoutons qu'il se vend au profit des œuvres paroissiales des Rosiers (0 fr. 50).

***

Puisque nous parlons de publications faites par des Angevins, nous nous en voudrions de ne pas signaler aussi une *Histoire du Sacré-Cœur de Paray-le-Monial,* que vient d'écrire avec le plus grand charme M. l'abbé Aubert, curé doyen de Saint-Maurille de Chalonnes, ajoutant ainsi un nouveau volume à la série de nos livres saints pour les petits enfants, Pontmain, Lourdes et la Salette. Mgr Perraud, évêque d'Autun et membre de l'Académie française, a écrit à l'auteur une lettre des plus flatteuses, c'est assez dire le mérite de cette petite publication.

***

En vue d'honorer la mémoire du général de Lariboisière, la *Société artistique et littéraire de l'Ouest* ouvre un concours entre tous les littérateurs de la Bretagne, de l'Anjou, du Maine et du Poitou, pour une poésie qui sera dite au pied de la statue, le jour de son inauguration solennelle. Les poésies ne devront pas avoir plus de 150 vers ; elles porteront toutes

Digitized by Google

une épigraphe et seront accompagnées d'une enveloppe cachetée contenant le nom de l'auteur.

Elles seront adressées à M. Baguenier-Désormeaux, secrétaire général de la Société, demeurant à Paris, 10, rue d'Assas, et chargé de fournir aux intéressés tous les renseignements relatifs à ce concours.

***

A l'occasion d'une restauration depuis longtemps attendue, des fouilles, dirigées par le P. de la Croix, le célèbre archéologue chrétien, ont amené d'intéressantes découvertes dans la chapelle souterraine Saint-Sixte, à la cathédrale de Poitiers. En levant la table de l'autel, table qui était brisée et, dès lors, avait perdu sa consécration, le Père a retrouvé dans le tombeau dudit autel, des reliques en quantité considérable. Au milieu des ossements sacrés était une lame de plomb portant cette inscription : *Reliquiæ legionis sancti Mauritii* (reliques de la légion de Saint-Maurice), et une sorte d'ampoule ou de reliquaire en plomb portant sur son couvercle une inscription gravée à la pointe, dont le R. P. de la Croix a fait un moulage qui sera reproduit par la photogravure. D'après lui, ce reliquaire appartenait à l'autel mérovingien détruit à la fin du IXe siècle.

***

Nous trouvons dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* cette pièce intéressante :

Demande d'une pension par Renée Bordereau, dite Langevin, demoiselle ayant fait toutes les guerres de la Vendée, déguisée en homme. 3 blessures. Certificats des chefs.

AU ROI

« Sire,

« La nommée Renée Bordereau, dite Langevin, de Cholet, département de Maine-et-Loire, qui a eu le bonheur d'être présentée à Votre Majesté dernièrement, prend respectueusement la liberté de lui exposer :

« Qu'elle est la seule paysanne encore existante qui, déguisée sous les habits d'homme, ait fait avec honneur et bravoure toutes les guerres de la Vendée sous les ordres de MM. La Rochejaquelein, Stofflet, Lescure, etc., dont elle a les certificats.

« Ses principes et son dévouement à l'auguste famille des Bourbons et l'inviolable attachement de tous ses parents à

Digitized by Google

leur roi Louis XVI lui firent prendre la résolution de dévouer sa faible existence au service du roi. Déguisée en homme, elle s'enrôla dans les armées royales de la Vendée, cherchant le danger et la gloire aux postes les plus périlleux. Elle reçut 3 blessures, la première d'une balle à la jambe droite, à l'affaire de Montigny, un coup de sabre au bras droit à l'affaire de Laval, une balle au-dessus de l'œil gauche à l'affaire de Luçon.

« Le père de l'exposante fut massacré sous ses yeux dans sa demeure, à raison de son attachement à son roi.

« La guerre de la Vendée finie, l'exposante trouva un asile chez un bon parent, à Cholet. Mais, peu de temps après, des ennemis de la Royauté la firent arrêter, conduire dans les prisons d'Angers, ensuite transférer, chargée de chaînes, de prisons en prisons et enfin jusqu'au mont Saint-Michel, dont elle n'est sortie qu'au fortuné retour de Votre Majesté.

« Quarante-deux des parents de l'exposante ont été tués durant la guerre de la Vendée, son père est mort de la suite de ses blessures et a laissé deux enfants en bas âge et sans pain.

« L'exposante, d'une famille honnête mais non fortunée, n'a aucun moyen d'existence, elle n'a pas d'asile sur la terre et n'a vécu pendant vingt ans que des secours qu'elle doit à l'estime de ses camarades, son seul espoir et celui de deux de ses nièces ne repose que sur les bontés de Votre Majesté.

« Une pension, Sire, ferait son bonheur pour le reste d'une vie qu'elle est toujours prête à donner pour son Roi.

« Elle implore ce bienfait de Votre Majesté de laquelle elle est, avec le plus profond respect,

« Sire,

« De Votre Majesté,

« La très humble, très obéissante et soumise sujette. »

En marge de la demande on lit ces attestations :

« Il est à notre parfaite connaissance que le contenu en la présente est conforme à la plus exacte vérité.

« Paris, le 24 décembre 1814.

« De Sapinaud, *général en chef vendéen.*

« D. Du Pérat, *officier général vendéen.*

« De Vallois, *officier général vendéen.* »

V. P.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Un canton du Bocage vendéen. Souvenirs de la grande Guerre. 1891, Melle, Lacuve, 1 vol. in-18 carré.

L'auteur de *Henri de la Rochejaquelein et la Guerre de la Vendée, d'après des documents inédits,* intéressant ouvrage dont nous rendions compte ici-même il y a un an, vient de faire paraître un nouveau volume. Celui-ci contient l'histoire, pendant la Révolution, du canton de Châtillon-sur-Sèvre, situé sur la limite du département de Maine-et-Loire. C'est surtout un monument élevé à la mémoire de ces paysans héroïques, dévoués à la religion et à la royauté, qui prirent part à la grande guerre ou périrent pendant les troubles.

La première partie de ce livre contient un exposé des événements dont le canton de Châtillon-sur-Sèvre fut le théâtre pendant la Révolution, de 1789 à 1800. Mais l'auteur, pour compléter son récit, a dû y joindre un précis de la guerre, dont quelques épisodes seulement se sont passés sur le territoire des communes dont il s'occupe, et mentionner les combats auxquels ont pris part les soldats vendéens du canton de Châtillon. Les lecteurs angevins y rencontreront donc de nombreux détails concernant leur département et plus particulièrement les paroisses des marches du Poitou détachées de cette province pour former le département de Maine-et-Loire.

La seconde partie contient les listes des personnes de chaque commune du canton de Châtillon qui ont pris part à la guerre ou ont été les victimes de leur dévouement, d'après les archives communales, celles des tribunaux révolutionnaires d'Angers, de Nantes, du Mans, etc., et les états fournis à l'époque de la Restauration pour l'obtention de pensions ou de secours.

De nombreuses notes complètent ce volume, dans lequel on retrouve les qualités de style et de consciencieuse exactitude que l'on avait remarquées dans *Henri de la Rochejaquelein et la Guerre de la Vendée.* Nous sommes heureux de signaler ce nouvel ouvrage aux lecteurs de la *Revue de l'Anjou*, tout en exprimant encore une fois le regret que la modestie excessive de l'auteur ne nous permette pas de dévoiler son incognito.

Q.-L.

Digitized by Google

L'Œuvre scolaire de la Révolution (1789-1802), études critiques et documents inédits, par M. l'abbé E. Allain, archiviste du diocèse de Bordeaux. — Paris, Firmin-Didot. Un vol. in-8° de VII-436 pages.

M. l'abbé Allain, archiviste du diocèse de Bordeaux, justement apprécié déjà par ses savantes recherches sur *l'Instruction primaire en France avant la Révolution* et *la Question d'enseignement en 1789, d'après les Cahiers*, vient de faire paraître, à la librairie Firmin-Didot, un important travail sur *l'Œuvre scolaire de la Révolution (1789-1802)*.

L'histoire de l'enseignement national pendant la Révolution a été fort étudiée depuis plusieurs années. MM. Albert Duruy, Liard, Victor Pierre, Babeau et Sicard — pour ne parler que des plus connus — ont publié, sur la question, des travaux de première valeur. Mais, il faut l'avouer, les uns et les autres se sont attachés plus particulièrement à tel ou tel point du problème historique ; M. l'abbé Allain, au contraire, l'aborde dans son ensemble, pour le traiter à fond.

Voici, en quelques lignes, le résumé de cette étude, l'une des plus remarquables qui aient été publiées depuis plusieurs années.

Dans un rapide tableau, l'auteur dépeint, tout d'abord, l'état de l'enseignement en 1789. Les petites écoles, fondées et entretenues par le clergé, sont nombreuses. Dans tous les diocèses, les maîtres sont placés sous la juridiction immédiate de l'autorité ecclésiastique. Si les locaux sont modestes, le mobilier sommaire et les programmes restreints, l'enseignement est éminemment pratique : on apprend aux enfants le catéchisme, la lecture, l'écriture, le calcul et les « éléments » de l'orthographe. — Malgré le coup porté à l'enseignement secondaire par la suppression des jésuites, les collèges sont fréquentés par un grand nombre d'élèves. — Les universités, qui représentent l'enseignement supérieur, languissent et s'étiolent : la faculté des arts est souvent réduite à une seule chaire ; les cours de médecine n'ont presque plus d'auditeurs ; la faculté des sciences n'existe que de nom.

Le savant archiviste du diocèse de Bordeaux rappelle ensuite, dans des pages pleines d'intérêt, l'œuvre de destruction accomplie par la *Constituante* et la *Législative* et les efforts stériles de la *Convention* pour la réorganisation de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. A la suite de la suppression des dîmes et des communautés religieuses, les collèges et les écoles disparaissent. Les maîtres — qui refusent presque partout de prêter le serment civique — sont obligés de fuir pour échapper à la persécution. Nulle part les résultats ne répondent aux ambitions et à la jactance des réformateurs.

Puis, avec l'esprit d'impartialité qui distingue l'historien consciencieux, M. l'abbé Allain montre sous son vrai jour ce

Digitized by Google

qu'il appelle l'œuvre utile de la Révolution, c'est-à-dire l'établissement des Ecoles de santé, qui serviront de noyau aux futures facultés de médecine; la création du Muséum d'histoire naturelle, de l'Ecole polytechnique, du Conservatoire des Arts-et-Métiers, de l'Institut du Collège de France, de l'École des langues orientales et du Bureau des longitudes.

Enfin, dans les deux derniers chapitres de son livre, l'auteur résume les débats des conseils du *Directoire* et les nombreuses enquêtes ordonnées par le *Consulat :* ces dernières — pour le dire en passant — réclament franchement le retour aux vieilles méthodes et la restauration des anciens établissements.

Pour mener à bonne fin une pareille entreprise, il fallait de longues et minutieuses recherches, non seulement dans les monographies déjà publiées sur plusieurs points de la France, mais encore dans les précieux dépôts de la Bibliothèque et des Archives nationales. Ce travail n'a point effrayé notre savant ami ; et l'on peut recommander son livre à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'enseignement en France : c'est un modèle de clarté et d'érudition.

Ch. U.

Pour lire en express, par Maxime Juillet. — 1891, Paris, Retaux et fils. Un vol. in-12 de 144 pages.

D'abord, le titre est joli. On peut dire qu'il est justifié par l'allure rapide des nouvelles que nous conte M. Maxime Juillet, un observateur de la vie et un romancier qu'on connaît. Un mot qu'il a entendu, un type dont l'originalité l'a séduit, une émotion fugitive dont il retrouve l'accent, et c'est assez pour crayonner deux ou trois pages, cinq ou six au plus, parmi lesquelles j'indiquerai surtout celles qui se nomment : *marchands ambulants*, *le journal m'sieu* et *le retour*. Celles-là et d'autres, je puis assurer à l'auteur qu'elles seront lues, non seulement en express, mais par des gens qui ne prennent pas le chemin de fer et, doucement, posément, devant le premier feu d'hiver, ouvrent le dernier livre de l'automne.

***

Ilios et Iliade. — *Les ruines de l'Ilios. La formation de l'Iliade. Essai de restauration de l'Iliade primitive. L'Olympe et l'art homériques*, par Gaston Sortais, S J. — Paris, Émile Bouillon, 67, rue Richelieu. Un vol. in-8 orné d'une carte, xv-418 pages. Prix fort : 5 francs.

L'auteur, à la suite de Schliemann, reconstitue la scène où se déroulèrent les dramatiques événements de l'Iliade. Puis il établit, sur des preuves solides, le système qui paraît le mieux rendre compte de la formation de l'Iliade. Un essai de reconstruction de l'*Iliade primitive* est placé en regard. Au

Digitized by Google

milieu de l'*Iliade actuelle*, œuvre successive de plusieurs aèdes, il essaie de retrouver la part qui revient à Homère. Enfin, les quatre derniers chapitres sont consacrés à la religion et à l'art homériques.

Les professeurs, les candidats à la licence, et ceux qui s'intéressent encore aux lettres antiques trouveront, rassemblés dans ce travail, des renseignements utiles, qu'il leur faudrait à grand'peine glaner çà et là.

Nous ajouterons que l'auteur, le R. P. Sortais, a fait ses études de licence ès-lettres à notre Faculté libre d'Angers. De ce côté, il nous appartient un peu, et nous nous en félicitons. Son excellent ouvrage vient augmenter la série des arguments sérieux, élégants et *reliés*, qui prouvent la valeur de l'enseignement angevin. R. B.

L'Agence Spirite, par André Godard. — Paris, Retaux Un vol. in-12.

On se souvient de l'étrange procès dit des *Photographies Spirites*, qui émut si vivement l'opinion il y a quelques années. C'est une histoire analogue qui sert de point de départ au nouveau roman que M. André Godard vient de publier. Cet ouvrage est fort différent de *Bébé-Rose*, du même auteur, qui parut l'an passé chez Ollendorff et dans l'*Indépendance Belge*. L'*Agence Spirite* est une réfutation du spiritisme au profit de la philosophie religieuse. A côté d'études dramatiques de la peur, d'une passionnante histoire d'amour, de portraits très neufs de médiums et de brasseurs d'affaires, on rencontre des pages mystiques où l'auteur soutient cette thèse que rien de nos pensées ou de nos affections ne saurait périr, et que les formes mêmes de l'univers physiques seront sauvées de l'oubli. L'*Agence Spirite* est un roman parisien que tout le monde peut lire, et qui consolera les âmes atteintes de l'effroi du néant et de la nostalgie du passé.

**

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU

VINGT-TROISIÈME VOLUME

JUILLET-DÉCEMBRE 1891

JUILLET-AOUT

Pages

Quelques correspondants de René-Thibault Chambault, échevin d'Angers et conseiller perpétuel. Tridon, l'abbé de Cornillon, l'abbé de Salin, le P. Corbin (1782-1788.) — **Georges Bruley.** 1

Le château des Ponts-de-Cé. — **Godard-Faultrier.** 17

L'épisode de Barbe-Bleue au théâtre. — **Ch. Lemire.** 35

La Boullaye Le Gouz, sa vie et ses voyages (*suite*). — **Castonnet des Fosses.** 45

L'Église constitutionnelle du département de la Mayenne après la Terreur, d'après la correspondance de Ch.-Fr. d'Orlodot (*fin*). — **E. Queruau-Lamerie.** 58

La guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis (1619-1620) (*suite*). — **Eusèbe Pavie.** 72

Notes sur Montjean (*suite*). — ***. 85

Le Portefeuille d'un Curieux. — **Joseph Denais.** 98

Chronique bibliographique. — **Q.-L.** 115

Le véritable Japon. Les mœurs du pays et le Catholicisme, par un ancien magistrat. — La vie et les mœurs de J.-Octave Parizot, par J. Planté.

Digitized by Google

SEPTEMBRE-OCTOBRE

Documents inédits sur la Révolution dans l'Ouest. Poursuites exercées contre l'abbé Bernier à Château-Gontier en 1799. — **André Joûbert** 117

Marguerite de Valois et les banquiers de Florence. — **A. de Villiers.** 120

Documents inédits destinés à compléter l'Histoire de l'Instruction primaire en Anjou avant 1789. — **L'abbé Ch. Urseau.** . . . 133

Quelques correspondants de René-Thibault Chambault, échevin d'Angers et conseiller perpétuel, Tridon, l'abbé de Cornillon, l'abbé de Salin, le P. Corbin (1782-1788) (*fin*). — **Georges Bruley.** 142

Notes sur Montjean (*suite*). — *** 160

La Boullaye Le Gouz, sa vie et ses voyages (*suite*). — **Castonnet des Fosses.** 183

La guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis (1619-1620) (*suite*). — **Eusèbe Pavie** 198

Chronique. — **V. P.** 228

Une élection à la Société des Amis des Arts. — Mgr Freppel au Conseil supérieur des Colonies. — Décès de Mme Lemarchand, de MM. le comte de Galembert et Rondeau. — Le legs de M. Dallière ; extrait de naissance du poète. — MM. l'amiral Baucheron de Boissoudy, Charles Lemire, Alfred Haffner. — L'inventeur de la Fortis. — Une chaire d'agriculture à l'Université d'Angers. — Un roman nouveau de M. André Godard. — L'*Amour de Jacques*, de M. Charles Fuster. — Découvertes archéologiques sur le parvis Saint-Maurice.

Chronique bibliographique. — **V. P.** 234

Historique du 135e de ligne, d'après les documents officiels, par Henri Descoings.

NOVEMBRE-DÉCEMBRE

Les frontières de l'Annam-Tonkin avec le Siam et la Birmanie. — **Ch. Lemire.** 237

La Tour de Villebon et ses alentours. — **E. L.** 261

Documents inédits destinés à compléter l'Histoire de l'Instruction primaire en Anjou avant 1789 (*suite*). — L'abbé **Ch. Urseau.** 309

Le Harpiste, poésie. — Les Narcieses, sonnet. — **J. Chasle-Pavie.** 336

La Boullaye Le Gouz, sa vie et ses voyages (*fin*). — **Castonnet des Fosses** 339

Digitized by Google

Nécrologie. 353
M. le chanoine Priou. — **Adolphe Lair.**
MM. Chevrollier, le Général Lacretelle, le Général de Cathelineau. — **V. P.**

Chronique. — **V. P.** 359
M. le comte de Galembert. — Un chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand. — Deux nouveaux professeurs de l'école de Médecine. — Une médaille de l'Académie française. — M. Castonnet des Fosses et le lac Tchad. — Fouilles à Liré. — Le mémoire sur *Jehan, sire de Joinville et les Angevins* de M. J. Denais. — M. Jacques Granneau. — La Société des Amis des Arts ; sa troisième exposition artistique. — Une étude de Mgr Barbier de Montault. — Travaux et découvertes à la Cathédrale. — La démolition du couvent des Jacobins. — La restauration de l'église Saint-Joseph. — Le dîner du vin d'Anjou. — Deux nouvelles publications. — Un concours de poésie. — Nouvelle découverte du P. de la Croix. — Une curieuse demande de pension.

Chronique bibliographique. 373
Un canton du Bocage vendéen. Souvenirs de la grande Guerre. — **Q.-L.**
L'œuvre scolaire de la Révolution (1789-1802), par M. l'abbé E. Allain. — **Ch. U.**
Pour lire en express, par Maxime Juillet. — Ilios et Iliade, par Gaston Sortais. S. J. — **R. B.**
L'Agence Spirite, par André Godard. — **.

Le Propriétaire-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 1684-91.

Digitized by Google

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

GUIDE HISTORIQUE ET DESCRIPTIF

DE LA

CATHÉDRALE D'ANGERS

Par **Joseph DENAIS**

Une brochure in-8°..... **50** centimes

LES CONSTANTIN

SEIGNEURS DE VARENNES ET DE LA LORIE

Par **André JOUBERT**

Un beau volume grand in-8°, orné de 24 héliogravures. **7** fr. **50**

HISTOIRE DE LA BARONNIE DE CRAON

DE 1382 A 1626

Par **André JOUBERT**

Un beau volume grand in-8°. — Broché, **5** *francs.*

NOTICE SUR LE THÉATRE D'ANGERS

1755-1825

PAR

E. QUERUAU-LAMERIE

Un volume grand in-8°, broché..... **3** fr. **50**

Les Élections et les Représentants de Maine-et-Loire

DEPUIS 1789

Par **Guillaume BODINIER**

Un volume grand in-8°..... ..... **4** *francs*

L'INSTRUCTION PRIMAIRE AVANT 1789

Dans les paroisses du diocèse actuel d'Angers

Par **l'abbé Ch. URSEAU**

Un volume in-18..... **3** fr.

Digitized by Google

OUVRAGES NOUVEAUX

Historique du 135e régiment de ligne, par Henri Descoings, lieutenant au corps, 1 vol. in-8° 2 50

L'Agence Spirite, par André Godard, in-18. . . . . 3 50
La Jeunesse de Lamartine, par P. Reyssié, in-18. . . . . 3 50
Les Contemporains (5e série), par J. Lemaître, in-18. . . . . 3 50
Les Girouettes politiques, par le comte d'Hérisson, in-18. . . 3 50
Pirates et rebelles au Tonkin, par le colonel Frey, in-18. . 3 50
Pour l'honneur, par Gennevraye, in-18. . . . . 3 50
Les veillées vendéennes, par G. Boisson, in-18. . . . . 3 50
La Femme au vingtième siècle, par Jules Simon, in-18. . . 3 50
La guerre de 1870. Mémoires par le comte de Molke, in-8° carré . . . . . 10 »
UN HOMME D'ŒUVRES. **Ferdinand-Jacques Hervé-Bazin, 1847-1889,** in-8°. . . . . 6 »
Les enfants mal élevés. par F. Nicolay, in-18. . . . . 3 50
Mémoires du général baron de Marbot, 3 vol. in-8°. 22 50
Plus fort que la haine, par Léon de Tinseau, in-18. . . . . 3 50
Le livre de la Pitié et de la Mort, par Pierre Loti, in-18. . . 3 50
Ma cure d'eau, par l'abbé Kneipp, in 18 . . . . . 3 50
Comment il faut vivre, par l'abbé Kneipp, in-18 . . . . . 3 50
Mémoires du Prince de Talleyrand, avec préface du Duc de Broglie, tome IV, in-8°. 7 50
Victor Hugo après 1830, par Edmond Biré, 2 vol. in-18. . . 7 »
Les Vices du jour et les Vertus d'autrefois, par F. Giraudeau, 1 vol. in-18 . . . . . 3 50
Dette de haine, par Georges Ohnet, in-18 . . . . . 3 50
Les Idées morales du temps présent, par Édouard Rod, in-18. 3 50
La Crise chrétienne, par Pierre Lasserre, in-18 . . . . . 3 50
Trois mois de captivité au Dahomey, par Chaudouin, in-18. 4 »
Histoire de saint Vincent-de-Paul, par Mgr Bougaud, 2 vol. in-12 . . . . . 6 »
A l'aventure, par René Bazin, in-18. . . . . 3 50
Bébé-Rose, par André Godard. in-18 . . . . . 3 50
Souvenirs des Zouaves pontificaux, 1864, 1865 et 1866, par François Le Chauff de Kerguenec, in-12. . . . . 3 50
Henri de la Rochejacquelein et la Guerre de la Vendée (documents inédits), in-8° 6 50
Le général de Sonis, par Mgr Baunard, in-8°. . . . . 4 »

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06850 2015

Digitized by Google

Digitized by Google